

CLAUSIUS, RUDOLF. Physicien, fondateur de la théorie mécanique de la chaleur, * le 2 janvier 1822 à Köslin (Prusse), † le 24 août 1888 à Bonn, professeur de physique mathématique et industrielle à l'École polytechnique de Zurich 1855-1867, à l'université de Zurich 1857-1867, à Würzburg 1867-1869, dès 1869 à l'université de Bonn. Son ouvrage principal est : *Die mechanische Wärmetheorie* (3 vol.). — Voir *Festschrift zur Feier des 50jähr. Bestehens des Eidg. Polytech.* — Rudio : *Biogr. Skizzen* — Ed. Riecke : *Rudolf Clausius*. [D. F.]

CLAUSNER (CLÆS, CLAUS, CLAUSENER). Famille de Zoug, originaire probablement de Hunenberg, mentionnée déjà en 1419. — JAKOB-JOSEPH, graveur et arpenteur, 1744-1797, étudia à Paris, puis travailla à Zoug. On a de lui : une carte de l'Entlebuch (1780), conservée à la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne ; un plan de la ville de Lucerne par Fr.-X. Schumacher, en 4 feuilles (également à la Bibliothèque) ; une série de gravures pour les *Icones virorum... Oltiorum*, éditées par J.-C. Ottius en 1792, etc. — SKL. [W.-J. MEYER.]

CLAVADEL (C. Grisons, D. Ober Landquart, Cercle et Com. Davos. V. DGS). Station climatérique zuricoise dans le Sertigtal près de Davos, connue auparavant par les bains sulfureux fondés vers 1830 et incendiés en 1892. La source est actuellement inutilisée. Une demoiselle Gadmer du Sertigtal fit construire en 1890 le Kurhaus Clavadel et une société par actions bâtit le sanatorium en 1902-1903. Ces deux établissements passèrent le 1^{er} mai 1916 à la station climatérique zuricoise de Wald. [L. J.]

CLAVALEYRES (C. Berne, D. Laupen. V. DGS). Vge et Com. Enclave bernoise dans le canton de Fribourg, dont une partie joute au canton de Vaud, et qui appartient à la paroisse de Morat. Dépendant depuis le moyen âge du couvent, puis de la seigneurie de Villars-les-Moines, et participant à leur histoire, Clavaleyres passa définitivement au canton de Berne en 1807. Les noms de famille ou de lieux-dits sont français ; on y parle l'allemand depuis 1725 environ. Population : 400 hab. [E. B.]

CLAVEL. Plusieurs familles de ce nom existent dans le canton de Vaud. La plus ancienne est celle de Cully, qui remonte à NANTELME Clavel, vivant à Riex en 1257. *Armoiries* : de sinople à une clef d'argent, en pal, la barbe à senestre. Un Clavel de Ropraz remplace le sinople par l'azur, un autre par le gueules. Les armes anciennes doivent être d'azur à 3 clous d'or. Cette famille a donné — 1. PIERRE, notaire, député de Cully aux États de Vaud en 1485. — 2. JEAN-BAPTISTE, que l'achat en 1572 du fief noble de la tour de Marsens anoblit.



François Clavel.
D'après un portrait de
Au Peuple vaudois.

— 3. JAKES-ÉTIENNE, petit-fils du n° 2, 1600-1662, qui acquit par mariage la seigneurie de Ropraz et la coseigneurie de Brenles. — 4. CLAUDE, † 1655, frère du n° 3, souche de la branche des seigneurs d'Arlens. — 5. ABRAM-PHILIBERT, * 1669, † 1736, dit d'Ussières ou le cadet de Ropraz, héraldiste et généalogiste. — 6. JAKES-ÉTIENNE, * 1653 † 1724, souche de la branche du Sépey. — 7. JAKES-ABRAM-ÉLIE-DANIEL, * 1717, † 1771, juriconsulte réputé, lieutenant baillival de Lausanne et professeur de droit à l'académie. — 8. SUSANNE Chavannes, dite

M^{me} Clavel de Brenles, femme du précédent (1731-1775), qui tint l'un des salons littéraires les plus connus de Lausanne. — 9. SAMUEL, fils des nos 7 et 8, 1760-1843, juriconsulte, sous-préfet de Lausanne en 1798, député au Grand Conseil dès 1803, juge au tribunal d'appel, l'un des chefs de l'opposition qui aboutit

à la Révolution de 1830. — 10. LOUIS, frère du n° 9, 1762-1808, officier dans l'armée sarde, puis en Suisse sous le régime helvétique, blessé à la bataille de Zurich en 1799, soutint en 1802 à Fribourg un siège contre les troupes des petits cantons, passa ensuite au service de France, devint lieutenant-colonel, combattit avec bravoure en Illyrie et en Calabre ; mourut en 1809 à Naples des suites d'une blessure. — 11. AUGUSTE-NICOLAS, 1803-1842, professeur à l'école polytechnique de Stuttgart, en qui s'éteignit la famille.

Une autre famille Clavel, originaire de Leysin, citée en 1402 et admise en 1576 à la bourgeoisie d'Aigle, a donné — FRANÇOIS, 1767-1837, qui a été sous-préfet d'Aigle en 1798, député au Grand Conseil en 1803, conseiller d'État de 1811 à 1830, landammann de Vaud et député à la Diète fédérale. Auteur d'un *Essai sur l'origine des communes du canton de Vaud*. — *Armoiries* : de sinople à la clef d'argent.

D'autres familles Clavel sont originaires de Moudon (1497), d'Oulens (1576), de Bourneus (1500). A cette dernière appartient — FRANÇOIS, 1803-1893, banquier à Lausanne, conseiller communal et député au Grand Conseil, membre de comités de plusieurs œuvres philanthropiques. [M. R.]

CLAVIEN. Nom de famille valaisanne que l'on trouve aussi sous les formes Clavioz ou Clawoz, de Cla, de Clavibus alias Grandis ou Magnin. Il viendrait de l'Oberland et apparaît à Loèche au XIV^e s. d'où il se répandit dans les villages voisins. — NICOLAS Clavioz, de Loèche, gouverneur de Saint-Maurice 1499, grand bailli 1500 et 1518. — BWG I. — Imesch : *Abschiede*. — Furrer : *Statistik II*. [Ta.]

CLAVIÈRE. Famille originaire de Serres en Dauphiné dont une branche fixée au XVIII^e s. à Lyon donna deux échevins à cette ville, et une autre branche s'établit vers la même époque à Genève où elle acquit la bourgeoisie en 1735 ; elle s'y éteignit en 1876. *Armes* : parti, au 1 d'argent à la tour de sable, au second de gueules à la tour d'argent, au chef d'or chargé d'une aiglette de sable. — *Étienne*, 1357-1793, négociant à Genève, membre du Conseil



des Deux-Cents en 1770. Devenu le chef des Représentants, il fut contraint, sur la demande des plénipotentiaires étrangers en 1782, de quitter la ville et se rendit à Paris. Doué d'un haut degré du génie des affaires, il s'occupa d'opérations financières avec succès. Lié avec Brissot et avec Mirabeau, il aida celui-ci dans ses attaques contre Necker et fut l'auteur de la partie financière de presque tous les écrits de Mirabeau. Il entra en 1791 dans l'Assemblée Législative comme député suppléant de Paris. L'année suivante, il devenait ministre des finances, par l'influence de son ami Brissot ; il dut se retirer le 12 juin 1792, toutefois pour reprendre les mêmes fonctions après le 10 août. Décrété d'accusation comme Girondin, il fut jeté en prison le 9 juin 1793. Le 8 décembre suivant, ayant appris les noms des juges qui devaient prononcer sa sentence, il se donna la mort. C'est à lui qu'on doit la création des assignats. Il publia de nombreux écrits politiques et financiers et quelques articles dans les journaux du temps. — Voir Galiffe : *Not. gén.* VI, 232. — De Montet : *Dictionnaire*. — Étienne Dumont : *Souvenirs sur Mirabeau*. — Ed. Chapuisat : *Figures et choses d'autrefois*. — France Protestante. — Rivoire : *Bibliographie*. — Ed. Chapuisat : *De la Terreur à l'Annexion*. — Danielle Plan : *Un Genevois d'autrefois* (Henri-Albert Gosse). — Emilie Cherbulliez : *Mémoires d'Isaac Cornuand*. — Grenus : *Fragments biogr. et histor.* — Karmin : *Sir Francis d'Ivernois*. [H. Da.]

OLEBERG. Voir KLEBERG
CLÈBES (C. Valais, D. Conthey, Com. Nendaz. V. DGS sous CLEIBE). Vge. Anciennes formes : *Cloibi, Cleybi, Cliby*. Clèbes releva primitivement de Conthey, puis appartient à l'abbaye de Saint-Maurice qui y acquit en 1298 les droits des de Saxon et de la Savoie. L'abbaye y fut représentée jusqu'en 1798 par un vidomme ; le comte de Savoie par un major jusqu'à la conquête du Bas-

Valais par les patriotes. Le major présidait le plaid et exerçait la justice en première instance pendant dix mois, avec recours au châtelain de Couthey dont il dépendait. En mai et en octobre, la justice était rendue par le vidomne, avec recours à l'abbé de Saint-Maurice, qui siégeait à cet effet dans sa maison forte de Vétroz. Depuis la Révolution, Clèves fait partie de la commune de Nendaz ; au spirituel, il releva de la paroisse de Nendaz jusqu'en 1912. Il appartient actuellement à celle de Veysonnaz. — Voir Gremaud. — de Rivaz : *Topographie*. — Arch. de l'abbaye de Saint-Maurice. [Ta.]

CLÈES (LES) (C. Vaud, D. Orbe, V. DGS). Vge et Com. Le château, mentionné en 1130 déjà, paraît avoir dépendu tout d'abord de l'évêque de Lausanne, comte de Vaud. C'est à lui qu'en 1130 le pape Innocent II s'adresse pour l'inviter à ne pas laisser se réédifier ce château, qui semble avoir été démolé depuis peu, à cause des mauvais traitements que celui qui le détenait exerçait sur les voyageurs. Il se releva néanmoins, passa aux mains des ducs et comtes de Bourgogne, qui l'inféodèrent avant 1232 aux comtes de Genevois. En 1237, le duc de Bourgogne céda la seigneurie de Salins, à laquelle était joint le fief des Clèves, au prince Jean de Chalon, dont le comte de Genevois fut désormais le vassal. Mais ce dernier dut le céder en 1250 à Pierre de Savoie, comme paiement d'une amende, et il demeura dès lors dans les mains de la maison de Savoie. Cependant, en 1264, profitant d'un séjour de Pierre de Savoie en Angleterre, le comte de Genevois voulut le reprendre, ainsi que le château de Rue. Le comte de Savoie revint aussitôt, reconquit rapidement les terres que son adversaire avait prises, et pendit aux créneaux le châtelain des Clèves, qui lui avait été infidèle. En 1475, au cours des guerres de Bourgogne, la garnison savoyarde des Clèves ayant insulté des commissaires confédérés venant de Jougne, les Suisses décidèrent de se venger. Le 20 octobre, 1000 Confédérés assiégèrent le château que le châtelain Pierre de Cossonay et son lieutenant Hugues de Gallera défendaient avec 150 Vaudois. Après une courte et meurtrière défense, ce qui restait de la garnison (70 hommes) dut se rendre. Le commandant bernois ordonna de mettre tous ces hommes à mort. Le valet de Pierre de Cossonay, un « Allemand », se présenta pour fonctionner comme bourreau. Il décapita son maître et neuf soldats ; dix-neuf autres soldats moururent étouffés dans leur prison ; on fit grâce aux autres. Le château fut démantelé ; la localité, qui s'était groupée autour, fut pillée et brûlée ; elle ne se releva jamais de cette catastrophe. Le péage, existant en 1130, et qui avait été concédé en 1297 par l'empereur Adolphe de Nassau à Louis de Savoie, baron de Vaud, puis affermé aux nobles de Gallera, fut cédé par ces derniers aux Bernois en 1539 après la conquête du pays de Vaud. Les Bernois firent des Clèves le siège d'une châtellenie et laissèrent se dégrader le château. Après l'émancipation du canton de Vaud, cet édifice fut vendu à un Anglais, Holliday, qui le restaura en partie. Il est aujourd'hui la propriété de la famille Pellis, alias Conod. La chapelle des Clèves, filiale de Lignerolle, fut sans doute brûlée en 1475, ainsi qu'un hôpital. Elle a été reconstruite au XVII^e s. sur des fondements anciens ; la tour ancienne seule a été conservée. — J. Pellis : *La ville des Clèves*. [M. R.]

CLÉMENT. Nom de famille des cantons de Fribourg, du Valais et de Vaud.

A. Canton de Fribourg. Famille d'origine savoyarde, bourgeoise de Romont dès le XV^e s. et d'Épendes. — 1. CLAUDE-JOSEPH, syndic de Romont, défendit les droits des bourgeois lors du passage des troupes françaises en 1798. — 2. GEORGES, * 1825, notaire, conseiller d'État 1852-1854, député et président du tribunal de la Glâne à Romont 1856-1871. — 3. PHILIPPE, 1829-1913, ingénieur, inspecteur forestier de la Glâne et de la Veveysse, conseiller communal et syndic de Romont. — 4. JULES, fils du n° 3, ingénieur, professeur à l'école secondaire professionnelle de Fribourg 1895-1900, puis au Technicum, ingénieur aux entreprises électriques fribourgeoises. — 5. GUSTAVE, fils du n° 2, * 1868, D^r méd. Chef de clinique chirurgicale à l'Hôpital cantonal de Lausanne 1896-1899, chirurgien de l'Hôpital bourgeois de Fribourg et de celui de Riaz, chirurgien-

chef de l'Hôpital cantonal 1920, Député au Grand Conseil depuis 1914. Médecin en chef de l'hôpital pour les soldats blessés à Fribourg. Décoré de la Légion d'honneur. A publié plusieurs travaux scientifiques et *Pour les mieux connaître*. — 6. ATHÉNAÏS, fille du n° 2, fondatrice de l'Office central d'assistance à Fribourg et de plusieurs autres œuvres de bienfaisance. Pendant la guerre, elle s'occupa de l'hospitalisation des enfants belges réfugiés et, avec l'aide financière de l'Amérique, en recueillit plus de 500 dans des homes temporaires. Titulaire du *Bene Merenti* (Pie X), décorée de l'Ordre d'Élisabeth et de l'Ordre de Léopold. — Voir *Etr. frib.* 1874, 1914. — Dellion : *Dictionnaire V.*, 42, et X, 469. — L. Genoud : *Manuel des œuvres*. — Arch. de famille. [G. CORPATAUX.]

B. Canton du Valais. Famille mentionnée à Champéry dès le XVIII^e s. — JEAN-MAURICE, 1736-1810, curé de Mage 1765, recteur de Champéry 1774, vicaire du Val d'Illicz où il mourut. Il était en relations suivies avec le doyen Bridel et Saussure ; il a laissé des manuscrits, une bibliothèque et des collections remarquables. Fit le premier l'ascension de la Dent du Midi en 1784. — Bertrand : *Le Valais*. — Arch. locales. [Ta.]

C. Canton de Vaud. Nom de plusieurs familles, la plus ancienne fixée à Échallens avant 1438. A l'une d'elles, originaire de Clermont-Ferrand (France), essayée à Cuarnens, à Vallorbe, etc., appartiennent : — 1. RODOLPHE, 1814-1876, professeur à la faculté de théologie libre à Lausanne 1853-1873. — 2. ADRIEN, dit Clément-Rochat, 1837-1914, publiciste, champion de la mutualité, fondateur de la Bibliothèque populaire de la Suisse romande. — *Livre d'or*.

A une famille française, fixée en Suisse au commencement du XIX^e s., bourgeoise de Cartigny (Genève), établie plus tard à Rolle, se rattache — CHARLES, peintre aquafortiste, caricaturiste, * 27 juin 1889 à Rolle, collaborateur au *Sourire*, au *Papillon* ; l'un des fondateurs du Salon des peintres romands, fondateur et collaborateur de l'*Arbalète* ; auteur de *Petite ville*, de la décoration de la chapelle des Machabées à la cathédrale de Lausanne, et du temple d'Arnex (1922), etc. [A. B.]

CLÉMENT, AUGUST-ANTON, avocat, * 1811 à Tynau (Hongrie), † le 9 janvier 1880 à Rheinau (Zurich), bourgeois de Kuznacht (Zurich). Il préconisa un état social fondé sur des principes de solidarité ; lors de la révision de la constitution zuricoise dans les années 1860, il s'efforça de les réaliser par des manœuvres politiques et par des écrits. On a de lui : *Neuestes Testament, testiert im Namen Gottes des heiligen Geistes von Advokat Clement ; Le Jehovisme ; Das Gottum ; Weltlehre des Gottums*, etc. — Voir NZZ 14 janvier 1880. [D. F.]

CLERC. Nom de famille très répandu dans la Suisse romande.

A. Canton de Fribourg. — 1. PIERRE-JOSEPH, de Grenilles, professeur au séminaire de Fribourg, puis supérieur 1827-1842, chapelain de Riaz dès 1842, doyen de la Part-Dieu, † 13 juin 1858. — Dellion : *Dictionnaire X*, 346. — 2. MAXIME, 1804-1878, à Riaz, où il fut médecin et syndic en 1830. Député au Grand Conseil 1845-1847, 1856. — Dellion : *Dictionnaire X*, 340. — 3. CYPRIEN, * 30 mai 1836 à Riaz, professeur de droit romain à Fribourg, puis, de 1871 à 1916, de droit civil ; président du tribunal de la Sarine et dès 1881 juge cantonal. Député au Grand Conseil 1871-1881. † président du Tribunal cantonal le 22 septembre 1917. — *La Liberté* 24 sept. 1917. [J. JORDAN.]

B. Canton de Genève. — JEAN-LOUIS, 1763-1840, maître serrurier, bourgeois de Genève 1791, révolutionnaire forcené, membre du premier tribunal pendant l'insurrection de 1794, dont il fut un des principaux promoteurs. [E.-L. BURNET.]

C. Canton de Neuchâtel. Nom de famille très répandu dans le canton. Des familles Clerc sont originaires de Neuchâtel, Corcelles, Môtiers, Fleurier, Savagnier et Fenin. Plusieurs d'entre elles apparaissent déjà au XV^e s. La famille Clerc, de Fenin, a porté aux XV^e et XVI^e s., les surnoms de Audanger, Vulpe, Volpe, ou Gerbe. Un rameau de la famille Clerc *alias* Audanger, appelé parfois *alias* Volpe, s'est fixé au XV^e s. à Neu-

châtel, où ses membres ont joué un rôle important sous les noms de Clerc dit Guy, puis de Guy d'Audanger (voir art. GUY). — 1. PIERRE, de Fenin, chanoine de Neuchâtel, 1428-1447. — 2. PIERRE, de Fenin, également chanoine, curé de Diesse, 1449, † 1478. — 3. JEAN, de Fenin, maire et conseiller de Valengin dans la première moitié du XVI^e s. — 4. HUGUES, fils du n° 3, dit *Schuler*, dit Volpe, sieur de Grandpré, secrétaire et truchement du roi de France auprès des cantons 1554-1563, chargé d'affaires à la Légation de France en Suisse 1557, 1560. — 5. LOUIS Clerc-Leuba, 1816-1898, de Fleurier, conseiller d'État de 1856 à 1883, avec une interruption de 1865 à 1868 où il remplit les fonctions de juge d'instruction. — 6. ÉDOUARD, fils du n° 5, * 1849, professeur au gymnase de Neuchâtel, directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds 1880-1905, de l'école normale de Neuchâtel 1905-1912. — 7. JOHN, de Môtiers, professeur à Saint-Imier, puis au collège latin de Neuchâtel 1880, au gymnase 1883, conseiller d'État, directeur de l'Instruction publique de 1886 à sa mort, 9 octobre 1898. A publié entre autres le deuxième volume de l'ouvrage d'Aimé Humbert sur *Alexis-Marie Piaget*, qu'il a rédigé d'après les notes de l'auteur. — 8. Charles-Alphonse dit CHARLY, * 1882 à Neuchâtel, privat-docent à Genève 1919, professeur au collège de cette ville 1920. A publié entre autres *Les chemins et les demeures*; collaborateur à différentes revues, notamment à la *Semaine littéraire*. [L. M.]

D. Canton de Vaud. Nom de plusieurs familles, les unes autochtones, les autres immigrées. A l'une d'elles, fixée à Romainmôtier dès 1652, se rattachent — 1. JEAN-PIERRE, 1652-1721, professeur d'éloquence à l'Académie de Lausanne 1684-1721. — 2. PHILIBERT, 1694 env.-1734, fils du n° 1, également professeur d'éloquence 1733-1734. — *Livre d'or*. [M. R.]

CLERIC, von; CLERICI. Famille patricienne des III Liges, originaire de Côme, bourgeoise de Coire en 1568 avec MARTIN, qui s'enfuit à Zurich à cause de l'inquisition et y embrassa la religion protestante. Son petit-fils — 1. MARTIN, bailli de la ville 1653, bourgmestre 1662. — 2. MARTIN, fils du n° 1, bailli de la ville 1676, bourgmestre de 1681 à 1704; président de la Ligue de la Maison-Dieu 1701. — 3. STEPHAN, arrière-petit-fils du n° 1, bourgmestre 1767-1786, président de la Ligue de la Maison-Dieu. — 4-6. CAMILL, 1685-1703; JOHANN-ULRICH, 1731-1760, et CAMILL, 1761, furent *Oberstunftsmeister*. — 7-8. JOHANN-LUZIUS, 1732, et PETER, 1805, furent juges de la ville. — Voir LL. — AGS. — *Sammlung rätscher Geschichte*. — *Geschlechterbuch*. — Arch. de Coire; *Emterbuch*. [M. V.]

CLERICI, AMBROGIO, de Somazzo, archiprêtre de Riva San Vitale 1420-1440. — GIUSEPPE, de Mendrisio, 1747-1765, protonotaire et commissaire apostolique; archiprêtre de Balerna dès 1760. — *BStor.* 1880. — Mulinen; *Helvetia Sacra*. — LL. [C. T.]

CLERJON. Famille éteinte de Rochefort (Neuchâtel) qui a donné — 1. GIRARD, châtelain de Rochefort en 1417-1422, puis maire du même lieu en 1430-1432, 1438-1441, et — 2. ESTEVENIN, maire en 1459. — *MN* 1922, p. 47. [L. M.]

CLÉRY, de. Famille noble de Franche-Comté dont plusieurs membres ont rempli des charges auprès des comtes de Neuchâtel, soit dans le comté même, soit dans leurs possessions de Franche-Comté, Vuillafans, Chastelneuf, etc. *Armories*: de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre croisettes fleuronées de même. — 1. JEAN, châtelain de Thielle en 1349. — 2. OTHENIN, châtelain de Vuillafans 1445, maître d'hôtel de Jean de Fribourg 1447, 1450. — 3. SIMON, lieutenant du comté de Neuchâtel en 1465 et en 1489. — 4. JEAN, chanoine de Neuchâtel, de même que son frère aussi Jean de 1489 à 1503. [L. M.]

CLERVANT, Claude-Antoine de Vienne, sieur de, paraît être né à Mogeville (arr^t de Verdun) et non à Margoville, comme le dit la *France protestante*. Protecteur des réformés dans la région de Metz, il se réfugia, une première fois à Genève en octobre 1558, et en devient bourgeois en 1566, prend une part importante aux 2^e et 3^e guerres de religion, et acquiert en 1569 la baronnie de Coppet. Il est battu, avec Thoré, à Dormans et

fait prisonnier. De 1576 à 1580, il remplit diverses missions en Suisse et en Allemagne. Il préside les assemblées politiques de Montauban en 1581 et de Saint-Jean d'Angély en 1582, convoquées par le roi de Navarre qui le délègue à Genève et en fait, avec Duplessis et Ségur, son principal conseiller. En 1585, Clervant travaille les cantons protestants et les princes allemands pour constituer une ligue opposée à l'Union catholique. Il fut l'instigateur du colloque de Montbéliard (1586) dont il espérait des effets politiques et religieux. Ses efforts auprès de Jean-Casimir devaient aboutir au traité de Friedelsheim (15 janvier 1587) qu'il signa à titre de plénipotentiaire du roi de Navarre. Le 2 mai, Clervant concluait, au château de Jegistorf (Berne), une capitulation avec les Suisses protestants, et franchissait l'évêché de Bâle à la tête de ses troupes, non sans protestations, pour rejoindre l'armée du duc de Bouillon. La campagne dirigée contre les ducs de Lorraine et de Guise fut désastreuse. Le duc de Bouillon et Clervant, à bout de forces, moururent à quelques jours de distance, le premier à Genève, le second à Châteaueux en Bourgogne (janvier 1588). — Voir le P. Anselme. — *France protestante*, art. VIENNE. — Lichtenberger; *Encyclopédie*, art. METZ. — *DHV*, art. COPPET. — *Calv. op.* — AS I. — *Hist. ecclésiast. des Egl. de France*. — *Mémoires de La Huquerie*. — *Mém. de M^{me} de Mornay*. — *Bezold: Briefe des Pfgrf. Johann Casimir*. — *Rott: Repr. diplom. I-III. — Chron. de Buffet (1580-1588)*. — *De Crue: Le parti des politiques*. — *Tuetey: Les Allemands en France*. — Arch. Genève. [H. N.]

CLÉRY, de. Famille noble fribourgeoise, originaire de la Gruyère. — 1. PETER, secrétaire de ville à Fribourg 1535-1569. — 2. LUDWIG, frère du n° 1, copropriétaire de la seigneurie de Ribern qu'il vendit en 1502 à Berne. — 3. PETERMANN, fils du n° 2, * 1510, fit ses humanités à Paris et devint *poeta laureatus*; membre du Conseil des Deux-Cents dès 1560, député de Fribourg à la Diète dès 1546. Dans la liquidation du comté de Gruyère, il fut souvent représentant de Fribourg. Entré au service de France en 1544, il fut créé chevalier après la bataille de Renty, 14 août 1554. Ambassadeur du roi auprès des Confédérés 1561-1563 et 1565-1566, ambassadeur extraordinaire auprès des cantons catholiques juin 1562 et juin 1563; colonel d'un régiment suisse 1559, 1563-1564, 1568-1569, il se distingua à la bataille de Dreux, 19 décembre 1562, et à Montcontour, 3 octobre 1569; † 3 novembre 1569 des suites d'une blessure qu'il y reçut. — Voir LL. — Ducrest, dans *AF* VI. — *Rott: Repr. dipl. I.* — *Chronik Rudella* (Mns.) et *Chronik Montenaach* (Mns.). [A. BUCHI.]

CLIAS, PHOKION-HEINRICH, issu d'une famille Käslin ou Käslé de Beggenried, * 1782 en Amérique, professeur de gymnastique en Hollande, dans l'Allemagne du Nord, à Gottstatt près de Bienne (1810), puis à Berne où il fonda au Marzili le premier établissement de bains et la première école de natation. En 1821, il devint directeur de gymnastique dans des écoles militaires et de marine en Angleterre, puis revint à Berne en 1824. Il a légué 24 000 fr. à l'hôpital de l'Isle, à l'hôpital de la ville et à la maison des orphelins de Berne; † 4 novembre 1854 à Morges. — *SBB* IV. [K.-R.]

CLINDY (C. Vaud, D. Yverdon). Faubourg d'Yverdon, autrefois localité distincte où l'on a trouvé des traces d'habitations lacustres et des blocs erratiques. *Clingerie* est en 885 au nombre des localités que l'empereur Charles-le-Gros donna à son vassal Vodelgise qui les céda à l'évêque de Lausanne trois ans plus tard. Le domaine passa ensuite aux seigneurs de Belmont, lesquels le vendirent en 1280 au prieur de Lutry. Celui-ci le posséda jusqu'en 1536, et y construisit une chapelle dédiée à saint Martin. Après la Réforme, la propriété fut morcelée et passa en des mains diverses. En 1818, Pestalozzi y fonda une école pour jeunes orphelins. — *DHV*. [M. R.]

CLIVANUS. Voir AMBÜHL, RUD.
CLO. Famille de Sion. — 1. JOSEPH, 1831-1889, ingénieur, chef du service de la ligne d'Italie. Fondateur de la Société des Arts et Métiers de Sion. — 2. LOUIS, 1835-1920, frère du n° 1, dit Blondel, fut nommé en 1881 membre d'honneur des concours poétiques du

Midi de la France. A laissé une vingtaine de volumes mns, sur tous les sujets : archéologie, histoire, histoire naturelle et surtout poésie. [J.-B. B.]

CLOCHE (CERCLE DE LA). Cercle genevois de bourgeois représentants, formé en 1782, qui subsista pendant le temps d'interdiction des clubs sous forme de café, lequel café subsista à son tour jusqu'au XIX^e s. C'est un des cercles qui s'affilièrent à la Coalition (voir cet art.) au commencement de 1791. La rue actuelle de la Cloche dans le quartier des Pâquis rappelle le souvenir d'un local et d'un jardin que le cercle avait dans cette banlieue. [E.-L. BURNET.]

CLOETTA. Famille de Bergun, Celerina et Scaufs (Grisons), dont un rameau s'est établi à Zurich. Elle a donné plusieurs ecclésiastiques distingués, entre autres : — 1. JAKOB, * 14 juin 1752, pasteur à Bergun 1780-1798, puis à Filisur ; membre du Conseil d'église, auteur de : *La religión reformada declarada in seis artichels*, 1807, qui n'obtint pas l'assentiment du Synode pour des raisons dogmatiques. † 10 août 1821. — 2. JOHANN, * 27 août 1775, pasteur à Latsch et Stuls, antistes à Davos-Platz 1804-1818, puis pasteur à Scaufs jusqu'à sa mort en 1842. A publié le *Catechet evangelic* et dix chants pour enfants. — Syn. Matr. nos 191, 247, 397, 631, 968, 1052 et 1281. — [J.-R. TRUOG.] — 3. JOHANN-PITSCHEN, se fixa à la fin du XVIII^e s. à Trieste où il fonda une grande maison d'importation et d'exportation. — 4. JOHANN-PITSCHEN, fils du n° 3, * 19 mars 1792, fit du commerce avec le Levant ; fondateur de la banque Cloetta et Schwarz. Bourgeois de Zurich en 1846, où il mourut le 3 novembre 1865. — 5. ARNOLD, fils du n° 4, * 27 avril 1828 à Trieste, privat-docent 1854, puis professeur extraordinaire de pathologie générale et de médecine légale à Zurich 1857, professeur de pharmacie. Il enseigna aussi la balnéologie et l'histoire de la médecine ; dirigea l'asile du *Neumünster* dès 1858. A publié : *Lehrbuch der Arzneimittellehre*. † 11 février 1890. — *Vierteljahrsschrift der nat. Ges. Zürich* 36, p. 120. — *Corresp. Blatt f. Schweizerärzte*. — 6. WILHELM, petit-fils du n° 4, * 12 janvier 1853 à Trieste, professeur de philologie à Jéna 1895, à Strasbourg 1909 ; † 24 septembre 1911. — *Biogr. Jahrbuch* 1911. — *Deutscher Nekrolog* 16, p. 70. — 7. MAX, fils du n° 5, * 1868, professeur de pharmacologie et de pharmacothérapie à l'université de Zurich dès 1907. — *Festschrift* de l'université de Zurich, p. 42. [L. J.]

CLOIN. Famille bourgeoise de Conters dans l'Oberland grison. Elle tire son nom du diminutif romanche *Cloign* = petit Nicolas. Une branche est fixée à Bresslau. *Armoiries* : d'or à trois têtes d'ours de sable, concédées par l'évêque de Coire en 1597 à — PETRUS, officier en France. [L. J.]



CLOOS. Famille patricienne éteinte de la ville de Lucerne. — JOHANN Klösselin et son fils JOHANN devinrent bourgeois en 1394. Dernier descendant : JOSEPH LEONZ, en religion P. THADAEUS, cistercien à Saint-Urbain ; † 1759. *Armoiries* : d'azur à un vase d'or. — 1. NIKLAUS, grand conseiller 1522, bailli de Munster en 1533, 1539 et 1545, directeur des travaux publics 1537, secrétaire de ville 1543, du Petit Conseil 1544, bailli en Thurgovie 1548, de Willisau 1553, capitaine en France, chevalier. A laissé des mémoires ; † 1560. — 2. NIKLAUS, fils du n° 1, grand conseiller 1556, du Petit Conseil 1561, bailli de Malters 1563, banneret 1572, bailli de Rothenbourg 1573 et 1577, † 1582. — 3. HEINRICH, * en 1559, grand conseiller 1583, du Petit Conseil 1596, bailli dans l'Entlebuch 1597, dans le Rheintal 1603, de Rothenbourg 1609, de Mendrisio 1616, dans les bailliages libres 1621 ; avoyer 1623, banneret 1627, colonel en Espagne et chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare ; † 1629. — 4. JOHANN-CHRISTOPH, grand conseiller 1623, bailli d'Ebikon 1625, de Buron 1629, membre du Petit Conseil 1646, bailli de Rothenbourg, major de la ville 1659 et 1665, banneret 1669, sous-avoyer 1674. En 1670 l'empereur Léopold I^{er} lui conféra des lettres de noblesse ; † 1676. — 5. KARL-HIERONYMUS, grand con-

seiller 1661, colonel en Espagne 1664, seigneur de Mauensee ; † en 1665. — Voir LL. — LLH. — Gfr. 35. — AHS 1905. — v. Vivis : *Wappen der ausgest. Geschlechter Luzerns*. — Archives d'État de Lucerne : *Bürgerbuch, Besatzungsbuch*. [V. V.]

CLOPATH. Ancienne famille rhétoromanche de Lohn dans le Schamsertal (Grisons). Le nom provient de *Clo* = Niklaus et *Pat* = Padrutt. — 1. GION, landammann de la vallée de Schams 1536, 1540, 1548. — 2. GION, landammann 1625. — 3. CLO, landammann 1659. — 4. ANTONIUS, avoué à Andeer, plusieurs fois landammann, podestat de Plurs 1709. — 5. TUMASCH, landammann 1873. — 6. HENRIETTE, peintre et professeur, * 8 avril 1862 à Aigle, institutrice à Aigle, puis à Constantinople. Étudia le portrait à Dresde et Munich ; plus tard, professeur des beaux-arts à l'université de Minneapolis (États-Unis). — Voir G. Conrad : *Register dils matris di Cumign da Schons*. — F. Jecklin : *Die Amtsleute*. — SKL. [G. CONRAD.]

CLOS DU DOUBS (C. Berne. V. DGS). Massif montagneux dans les districts de Porrentruy et des Franches-Montagnes où, d'après Quiquerez, devait se trouver à l'époque romaine une tour d'observation à l'endroit appelé Châtillon ou Chéteau. Cette région a probablement été défrichée par saint Ursanne et ses disciples. — Voir Quiquerez : *Topographie*. — Chèvre : *Hist. de Saint-Ursanne*. [G. A.]

CLOTTU. Famille bourgeoise de Neuchâtel, mentionnée à Cornaux et à Saint-Blaise dès le XV^e s. Elle s'est répandue dans les villages voisins, entre autres à Hauterive. *Armoiries* : d'azur à la herse d'or. — ALFRED, * 1871, avocat et notaire à Saint-Blaise, conseiller communal 1897 et président de commune de Saint-Blaise dès 1903, député 1904, président du Grand Conseil 1914-1915, conseiller d'État, chef des Départements des Finances et Militaire dès 1915 ; président de la Conférence des directeurs cantonaux des Finances. — [L. M.] — ÉMILE, * 24 nov. 1850, † 21 février 1920, professeur de dessin à Bienné depuis 1892, aquarelliste. [H. T.]

CLUB FRATERNEL RÉVOLUTIONNAIRE. Le Club fraternel des Révolutionnaires genevois, plus tard, fin de 1793 et 1794, Club fraternel des Révolutionnaires de la Montagne de Genève, fut appelé quelquefois Grand Club, et aussi Cercle ou Club de la Comédie parce qu'il siégeait au théâtre. Ouvert le 25 mars 1793. Tous les Révolutionnaires pouvaient s'y faire agréer. Ce n'était pas un simple cercle comme les autres clubs genevois d'alors, mais une grande assemblée délibérante, sur le modèle du club des Jacobins de Paris, où l'on discutait toutes les questions qui pouvaient intéresser l'État ou le parti. Par le nombre de ses membres, par la part qu'il prit à tous les événements de l'époque, le Grand Club a tenu une place considérable dans la vie politique genevoise jusqu'au moment où l'insurrection de 1794 vint mettre un terme à son activité. La dernière séance du Club eut lieu le soir même où elle éclata (18 juillet). [E.-L. BURNET.]

CLUGIN (C. Grisons, D. Hinterrhein, Cercle Schams. V. DGS). Com. de la région alpestre de l'ancienne communauté libre am Berg. *Cladung* en 1377 ; *Cladund* 1389 ; *Cludunn* 1411. Clugin formait une Com. avec Casti, avec qui, ou à tour de rôle, il nommait les jurés dans les autorités ; de là entre eux de nombreux différends. Les ministériaux de Panigada et les Cahaintz von Haldenstein y possédaient des fiefs épiscopaux. Au spirituel, Clugin appartenait à la paroisse de Donat. En 1822, il fut réuni à titre d'annexe, provisoirement, puis définitivement, à Andeer. Une chapelle date d'avant la Réformation. Lors d'une restauration, des peintures représentant des scènes de la vie des apôtres y furent découvertes. — Voir Muoth : *Ämterbücher* [G. CONRAD.]

CLUNY (ORDRE DE). Ordre, ou plus exactement congrégation, issu d'un monastère sous la règle de saint Benoît, fondé à Cluny (diocèse de Mâcon), en 910, par Guillaume, duc d'Aquitaine. Ce monastère, placé directement sous la juridiction et la protection du Saint-Siège, devint aussitôt un centre de restauration monastique. Son rôle mondial commença avec saint Odon († 942). Aux X^e et XI^e s. cette réforme ne cessa de s'étendre et Cluny devint insensiblement une puissante

congrégation, fortement centralisée, composée de prieurés ou dépendances relevant directement de l'abbaye-mère et d'abbayes affiliées. Cette œuvre subit une forte crise dans la seconde moitié du XII^e s. Le chapitre général apparut alors, avec les visites régulières. Cette législation, approuvée et imposée par l'autorité ecclésiastique, ne parvint pas à rendre à Cluny son ancienne grandeur. L'ordre disparut au cours du XVIII^e s.

C'est en Suisse romande que furent fondés le plus grand nombre de prieurés clunisiens : *Romainmôtier* (929), *Payerne* (962), *Bevaix* (998), *Saint-Victor de Genève* (vers l'an 1000), *Rueggisberg* (vers 1070), *St. Alban à Bâle* (1083), *Rougemont* (entre 1073 et 1085), *Corcelles* (1092), *Villars-les-Moines* (vers 1100), *Hettiswyl* (1107), *Belmont* (Belmund), puis *Ile de Saint-Pierre* (vers 1107). Il faut y ajouter les maisons de : *Bargenbrück* et *Leuzingen* (1140), unies au milieu du XIII^e s. à Hettiswyl ; *Röthenbach* (mentionnée pour la première fois en 1148), dépendance de Rueggisberg ; *Baumès*, dépendance de Payerne, dès le début du XII^e s. ; *Vallorbe*, dépendance de Romainmôtier, dès le début du XIII^e s.

Tous ces prieurés, à l'exception de Saint-Victor de Genève, rattaché à la province de Provence, faisaient partie de la province d'Allemagne. Ils disparurent à la fin du XV^e s. et au temps de la Réformation. Les clunisiens portaient l'habit noir des bénédictins. — Voir *Berlière* : *L'ordre monastique*, 2^e éd. — *Egger* : *Gesch. der Cluniazenser-Klöster in der Westschweiz*. — Voir aussi les art. consacrés à chacune des localités citées. [L. K.]

CLUSE (LA) (C. Genève, Com. Plainpalais. V. DGS). Quartier dans la commune de Plainpalais. Son emplacement était traversé à l'époque romaine par une voie venant de l'Arve et allant au Bourg-de-Four. Un oratoire dépendant du Chapitre y fut construit où vécut une recluse, oratoire ruiné en 1537. Un ermitage, cité en 1461, fut aussi édifié sur le territoire actuel de la Cluse. Toutes les habitations de ce quartier furent détruites au XVI^e s. C'est sur l'emplacement du pré de Cluse, converti en jardins, qu'ont été élevés : l'Hôpital, l'Institut pathologique, la Maternité. — *Blondel* : *Les Faub. de Genève au XV^e s.*, dans *MDG*, 4^e, V, p. 46. [C. R.]

CLUSETTE (LA) (C. Neuchâtel, D. Val-de-Travers. V. DGS). Route qui relie le vignoble au Val-de-Travers, au-dessus des Gorges de l'Areuse. Elle formait au moyen âge la limite du Val-de-Travers et avait une certaine importance stratégique. Un fort de la Clusette existait au XV^e s., mais on n'en connaît pas l'emplacement. Il est mentionné en 1413 dans l'acte d'inféodation de Travers. Les seigneurs de ce lieu en avaient la garde en temps de guerre. Encore en 1525, des habitants de Noiraigue avaient la garde et la réfection de la route de la Clusette. — Voir D.-G. Huguenin : *Châteaux neuchâtelois*. — Aug. Dubois : *Les Gorges de l'Areuse*. [L. M.]

CLUVERIUS (KLÜWER), PHILIPP, fondateur de la société des sciences historiques et géographiques, * à Danzig 1580, † à Leyde 1623. En 1618, il établit une carte de la Rhétie et de la Valteline, que Sprecher von Berneck utilisa après sa mort pour dresser la sienne, parue en 1630, sous le titre de : *Alpinae seu foederatae Rhaetiae subditarumque ei terrarum nova de scriptio, auth. Sprecher a Berneck et Philippo Cluverio*. — Voir *ADB*. — B. Studer : *Gesch. der physischen Geographie*, p. 152. [L. J.]

COALITION (CERCLE DE LA). Immédiatement après les émeutes de février 1791 à Genève, un certain nombre de cercles formèrent une sorte de fédération pour aider les conseils à maintenir l'ordre. Ce fut l'origine de la *Coalition*, groupement de cercles aristocratiques du haut de la ville et de cercles englués du bas, qui rendit de grands services au gouvernement dans sa lutte contre les *Égaliseurs*, mais ne réussit pas cependant à empêcher sa chute en décembre 1792. Pour coordonner leurs mouvements et servir de liaison entre eux, les cercles coalisés créèrent un cercle central où toutes les sociétés affiliées devaient suspendre le tableau de leurs membres et envoyer des délégués. Il avait son local au bas de la Cité dans la maison Isot. Le *Cercle de la coalition* resta en activité après la révolution de 1792, puis des discordes ayant éclaté à son sujet

à l'époque des *tannages*, les Comités provisoires en ordonnèrent la fermeture (avril-mai 1793) par mesure de police. [E.-L. BURNET.]

COAZ. Famille grisonne bourgeoise de Kublis, Scans, Valcava, éteinte à Celerina. — 1. JOHANNES, de Scans et Kublis, dont il fut pasteur 1732-1772. — Voir F. Sprecher : *Aus der Zeit des Pfarrers J. Coaz*. — 2. JOHANN, * 1770 à Kublis, officier au service de Hollande, d'Angleterre, de France, puis de nouveau en Hollande où il parvint au grade de major. Lieutenant-colonel et commissaire de guerre aux Grisons 1830, † 1855. — Voir *Bündner Ztg.* 1855, n° 8. — 3. JOHANN-WILHELM-Fortunat, inspecteur général des forêts, fils du n° 2, * 31 mai 1822 à Anvers, † 18 août 1914 à Coire. Il étudia à l'académie forestière saxonne de Tharand, leva de 1844 à 1851 sept feuilles ou portions de feuilles de l'atlas topographique avec Dufour, et devenu inspecteur des forêts de son canton, 1851-1868, il réorganisa l'économie de celles-ci. Inspecteur fédéral des forêts, 1875-1914, il prépara la loi sur la surveillance par la Confédération des reboisements de haute montagne. L'administration de la chasse et de la pêche fut placée sous sa direction en 1880. Membre fondateur de la section *Rätia* du C. A. S. et de la Soc. des sciences naturelles des Grisons, il fit de nombreuses premières ascensions, entre autres de la Bernina en 1850. Le mémoire de C. Schröter donne la liste de ses nombreux travaux scientifiques, surtout botaniques. — Voir aussi Ch. Tarnuzzer : *Oberforstinspektor Dr. J. Coaz*. [L. J.]

COCARDE. Insigne national et militaire, qui se porte à la coiffure. Le mot dérive originairement du français *coq*, *plumes de coq*. La coutume de porter des rubans de couleurs définies remonte haut dans le XVII^e s. On possède cependant peu de renseignements sur l'introduction de la cocarde dans l'armée. Les collections des musées et les documents graphiques permettent seuls d'établir par exemple qu'au XVIII^e siècle les troupes suisses capitulées portaient très généralement la cocarde aux couleurs de leur chef de régiment. Dans les armées régulières des États confédérés, le port de la cocarde aux couleurs cantonales semble s'être répandu petit à petit au cours du XVIII^e s. Un exemple pour Uri remonte à 1712 (Wymann : *Schlachtjahrzeit von Uri*, tabl. VII). Mais les prescriptions à son sujet n'apparaissent que tardivement.

Jusqu'à la réorganisation de la Confédération en 1848, ces insignes cantonaux restèrent en usage dans les troupes cantonales ; la loi sur l'habillement, etc., de l'armée fédérale, du 27 août 1851, prescrivit pour celle-ci l'emploi d'une cocarde suisse rouge et blanche. Des mouvements revisionnistes s'y opposèrent et un nouveau message du Conseil fédéral, du 10 décembre 1859, préconisa la réintroduction des cocardes cantonales, qui reparurent sur le nouveau képi de 1860. La cocarde fédérale, soit la croix blanche sur fond rouge, soit le petit cercle blanc bordé de rouge, n'est portée aujourd'hui que par les officiers d'état-major, les officiers subalternes et les hommes des troupes de la Confédération (génie, forteresse, troupes sanitaires, administration).

A titre d'*insigne national*, la cocarde apparut la première fois à la Révolution française (bleu-rouge-blanc). Lors de la chute de l'ancienne Confédération, en 1798, les populations soulevées arborèrent aussi les trois couleurs françaises, tandis que pour protester, les éléments conservateurs se paraient en bien des endroits des couleurs cantonales, ce qui occasionna bien des conflits et des bagarres. A la fin de janvier 1798, on voyait sur toutes les coiffures dans le Pays de Vaud une cocarde verte en signe de ralliement des patriotes. Le général Brune voulut introduire cette même cocarde à Berne. Là-dessus, les autorités législatives de la République helvétique édictèrent le 14 avril 1798, à Aarau, une loi sur l'introduction d'une cocarde nationale helvétique aux couleurs vert-rouge-jaune, dont le port fut rendu obligatoire pour chaque citoyen suisse le 9 juin suivant. Cette disposition rencontra dans certaines régions des Waldstätten, Lucerne, Zurich, Saint-Gall, Thurgovie, Appenzell, etc., une telle opposition que des troubles en résultèrent et que le Directoire dut sévir contre les cantons récalcitrants, celui de la Linth en

particulier. La chute de la République helvétique en 1803 fit cesser presque subitement le port de cette cocarde ; les autorités l'interdirent où cela fut nécessaire. — Voir F. von Alten : *Handbuch für Heer und Flotte*. — ASHR. — *Feuille officielle suisse* 1850, 1852, 1859. — *Règlement sur l'habillement*, etc., du 11 janvier 1898. — BT II, 1923, 154. [H. Tr.]

COCATRIX, de. Famille valaisanne, originaire de Saint-Gervais (Faucigny), établie d'abord à Monthey, puis à Saint-Maurice, dont elle devint bourgeoise en 1690. Elle s'est répandue aussi à Martigny et à Sion. *Armoiries* : coupé de gueules et d'or, à trois pals de l'un en l'autre ; sur le tout d'azur à un arbre de sinople. — 1. HENRI Cocatrix, chanoine, prieur de l'abbaye de Saint-Maurice en 1765, refit l'ermitage de Notre-Dame de Secx. — 2. JOSEPH-ANTOINE, 1730-1795, chanoine de Saint-Maurice, prieur de Vétroz, curé de Saint-Maurice 1784 ; élu abbé le 12 novembre 1794 sous le nom de JOSEPH II. Revenant de



Bagnes, où il était allé se faire reconnaître en qualité de seigneur temporel et spirituel, il se noya dans la Dranse le 13 juillet 1795. — 3. FRANÇOIS-XAVIER, 1789-1862, président du dizain de Saint-Maurice, membre du Tribunal suprême, colonel, commandant de l'arrondissement occidental, conseiller d'État 1843, député à la Diète 1845. Fut créé baron et chevalier des SS. Maurice et Lazare en 1835 par le roi de Sardaigne. — 4. EUGÈNE, fils du n° 3, 1820-1863, officier dans l'armée sarde, fit les campagnes d'Italie, 1848, 1849, et 1859, et de Crimée en 1855. Colonel au 19^e régiment d'Italie. † à Messine. — 5. JOSEPH-ADOLPHE, 1822-1897, officier au service



François-Xavier de Cocatrix.
D'après une lithographie.

de Naples, puis, dès 1859, en Suisse. Colonel commandant de la II^e brigade 1878. Président de la municipalité de Saint-Maurice. — 6. XAVIER, fils du n° 4, 1860-1919. Chanoine de Saint-Maurice, professeur au collège de Saint-Maurice, curé de Bagnes 1898-1908 ; inspecteur scolaire, préfet des études du Valais 1910. En cette qualité, il prit une grande part à la réforme de l'enseignement secondaire. — Renseignements de famille. [C. et Ta.]



Joseph-Adolphe de Cocatrix.
D'après une photographie.

puis pasteur à Saint-Martin et ensuite à Saint-Pierre à Bâle ; professeur d'exégèse du N.-T. à l'université 1564, recteur à plusieurs reprises. En 1556, il fit à Lörzach le premier sermon protestant dans le margraviat de Bade. † 1585. — 2. THOMAS, fils du n° 1, * 1556, D^r méd. à Bâle 1582, professeur de logique, puis d'éthique 1589, *consiliarius* de la Faculté de médecine 1591 ; à plusieurs reprises doyen, recteur 1602, † 1610. — Voir *Athenae Rauricae*. — R. Thommen : *Gesch. der Universität Basel*, 353. — C.-R. Hagenbach : *Die theolog. Schule Basels*,

16. — A. Burckhardt : *Gesch. der med. Fakultät zu Basel*. [C. Ro.]

COCHET. Nom de famille répandu dans les environs de Genève et en Savoie. Il fut porté par des familles qui se signalèrent avant la Réforme et après la Restauration. — PIERRE, conseiller 1495. — Voir Arch. de Genève. [C. R.]

COCHINOT. Famille mentionnée à Sierre au XVI^e s. A donné ANTOINE, grand châtelain de Sierre 1578. [Ta.]

CODE CIVIL SUISSE. La Constitution helvétique de 1798 prévoyait l'unification du droit civil. Mais ce but ne put être atteint pour deux raisons : les législations nombreuses et diverses de la Suisse se prêtaient mal à une codification uniforme et, d'autre part, les circonstances politiques extérieures rendaient cette entreprise fort difficile. L'Acte de Médiation de 1803 et le Pacte fédéral de 1815 ne donnèrent à la Confédération aucune compétence dans le domaine du droit civil. La Constitution de 1848 le fit encore moins. Toutefois sous l'empire de celle-ci, certaines lois furent votées qui traitaient des objets de droit civil, telle, par exemple, la loi sur la conclusion et le divorce de mariages mixtes de 1850. On chercha à réaliser par la voie de concordats intercantonaux une unité juridique que le développement des affaires rendait toujours plus urgente. Le projet de Constitution de 1872 repoussé par le peuple et par les cantons prévoyait l'unification complète du droit civil. C'est précisément cette partie du projet qui suscita la plus vive opposition.

La Constitution fédérale de 1874 conféra à la Confédération (art. 64) des compétences limitées dans le domaine du droit civil. Elle lui donna par exemple le droit de légiférer sur la capacité civile et le droit des obligations, y compris le droit commercial et le droit de change. C'est en vertu de ces compétences que fut promulgué en 1881 le Code des Obligations qui fut suivi d'une série de lois accessoires de droit privé, par exemple la loi sur la responsabilité civile et la loi sur la propriété industrielle.

Mais la nécessité d'une unification complète du droit s'imposait toujours davantage. La Société suisse des Juristes se prononça à plusieurs reprises en faveur de cette solution et chargea le professeur Eugène Huber des travaux préparatoires. Celui-ci fit paraître de 1886 à 1893 son ouvrage : *System und Geschichte des schweiz. Privatrechts* en 4 volumes. Il fut chargé par le Département fédéral de Justice et de Police d'élaborer un avant-projet. En 1898 fut révisé l'art. 64 de la Constitution fédérale ; à teneur du nouvel article, la Confédération fut déclarée compétente pour légiférer aussi dans les autres domaines du droit civil. Le Département fédéral de Justice et Police publia en 1900 un avant-projet de code civil suisse pour lequel Huber élabora un commentaire.

En 1904 parut le projet du Conseil fédéral avec un message à l'Assemblée fédérale. Le 10 décembre 1907, le projet fut adopté à l'unanimité par le Conseil national et par le Conseil des États. Le referendum ne fut pas demandé. Comme l'introduction du code nécessitait encore de nombreux travaux préparatoires, l'entrée en vigueur n'eut lieu que le 1^{er} janvier 1912.

Le Code civil suisse a résolu ce problème délicat de réunir et d'amalgamer 25 législations cantonales. Les cantons de la Suisse occidentale et le Tessin étaient régis jusqu'à l'entrée en vigueur du Code civil par le Code Napoléon ou par des codes inspirés par ce dernier. Les législations civiles de Berne, de Lucerne, de Soleure et d'Argovie se réclamaient dans une mesure notable du code autrichien de 1811. Zurich possédait un droit privé autochtone dont le rédacteur avait été le célèbre germaniste Bluntschli. La plupart des autres cantons de la Suisse orientale avaient une législation civile dérivée de celle de Zurich. Le Code civil suisse se rapproche surtout du droit zuricois, mais il tient aussi compte des systèmes de droit civil des autres cantons. Seule une personnalité de premier plan, comme Eugène Huber, était capable de créer une œuvre issue d'un seul jet. Cette qualité éclate d'une façon remarquable dans l'exposition des matières. La forme du Code civil est simple,

claire et populaire. Au point de vue juridique, politique et économique, il est une œuvre tout à fait remarquable. Il a recueilli, tant en Suisse qu'à l'étranger, d'unanimes éloges.

Le Code civil suisse n'embrasse pas l'ensemble du droit privé. Après une courte introduction, il traite dans la I^{re} partie le droit des personnes, dans la II^e le droit de famille, dans la III^e le droit de succession et dans la IV^e les droits réels. Le Code des Obligations fut remanié en partie en 1911 et adapté au nouveau Code civil. Il forme un tout avec lui. Le Code civil déclare lui-même que les dispositions générales du Code des Obligations sont aussi applicables aux autres rapports de droit civil. A côté du Code civil et du Code des Obligations, il existe comme précédemment une série de lois accessoires de droit privé, telle la loi sur le contrat d'assurance. [E. von WALDKIRCH.]

CODE DES OBLIGATIONS. Voir CODE CIVIL SUISSE.

CODE NAPOLÉON. Le Code Napoléon, code civil français du 21 mars 1804, revêt pour la Suisse une importance particulière. Lorsqu'il fut promulgué, Genève et l'évêché de Bâle faisaient partie de la France, de sorte qu'il devint droit civil en vigueur sur le territoire de ces cantons. Les codes civils des cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg, de Neuchâtel et du Tessin s'inspirèrent dans une large mesure de ces dispositions. L'entrée en vigueur du *Code civil suisse* (1912) mit fin à l'influence directe du Code Napoléon sur la législation suisse. [E. von WALDKIRCH.]

CODE NOIR. Nom donné à l'édit réactionnaire approuvé à Genève le 21 novembre 1782 par 411 voix contre 113 qui enlevait entre autres au Conseil général le droit de délibération. [C. R.]

CODE PÉNAL FÉDÉRAL. Le code pénal de la République helvétique, adopté le 4 mai 1799 par les Conseils législatifs, fut la première codification de droit criminel de la Suisse. L'Acte de médiation et le Pacte de 1815 ne donnaient au pouvoir central aucune compétence dans le domaine du droit pénal ; toutefois le code pénal militaire fut unifié. La constitution fédérale de 1848 s'en tint à cette notion fédéraliste. L'état fédératif qu'elle créa, ne pouvait pas toutefois se passer de toute législation pénale fédérale. Le 4 février 1853 fut adoptée la *loi fédérale sur le droit pénal de la Confédération suisse*. Elle contient une partie générale et une partie spéciale. Dans la dernière, essentiellement, sont traités les délits contre la Confédération, les États étrangers et la sûreté intérieure, ainsi que les délits commis par des fonctionnaires. Des dispositions pénales isolées furent introduites dans la suite dans de nombreuses lois fédérales, notamment dans celles de nature fiscale et policière.

Le projet de révision de la Constitution fédérale, repoussé en 1872, prévoyait l'unification du droit pénal. La Constitution fédérale de 1874 était conçue dans un esprit moins centralisateur et laissait, en principe, aux cantons, le droit de légiférer dans le domaine du droit pénal. Toutefois l'idée d'unifier ce droit ne fut pas abandonnée. Elle fut soutenue d'une façon très énergique par la Société suisse des Juristes. En 1889, le Conseil fédéral chargea le prof. C. Stoops, à Berne, de l'étude préparatoire d'un Code pénal fédéral. Cet auteur publia en 1890 une étude comparative des codes pénaux de la Suisse (*Die schw. Strafgesetzbücher zur Vergleichung zusammengestellt*) ; en 1892-1893, un exposé comparatif des principes qui régissent le droit pénal en Suisse (*Die Grundzüge des schw. Strafrechts vergleichend dargestellt*), enfin en 1894 un projet complet avec exposé des motifs. Une commission d'experts put en 1896 publier un avant-projet. Mais ces travaux manquaient encore d'une base constitutionnelle. Par message du 28 novembre 1896, le Conseil fédéral proposa à l'Assemblée fédérale l'adoption, dans la constitution, d'un art. 64bis qui conférerait à la Constitution le droit de légiférer dans le domaine du droit pénal. Cet article fut adopté par le peuple et par les cantons à une grande majorité, le 30 juin 1898 (en même temps que la disposition constitutionnelle prévoyant l'unification complète du droit civil). Dans la suite, le Conseil fédéral

décida de procéder d'abord à la réforme du droit civil. Les travaux préparatoires du Code pénal fédéral furent mis à l'arrière-plan jusqu'au moment où l'introduction du code civil aurait été assurée.

En novembre 1911, le Conseil fédéral désigna une nouvelle commission d'experts pour le Code pénal fédéral, qui s'acquitta de cette mission en neuf sessions durant les années 1912 à 1916. Elle mit au jour en octobre 1916 un avant-projet, basé sur le projet du Conseil fédéral et sur un message à l'Assemblée fédérale, du 23 juillet 1918. Les Chambres ont nommé leurs commissions, mais n'ont pas encore discuté le projet en assemblée plénière.

Le Code pénal suisse a pour but de supprimer les différences des 25 législations pénales actuelles, différences souvent choquantes et objectivement peu justifiées. Il se propose aussi de faire bénéficier le peuple suisse des conquêtes modernes réalisées dans ce domaine (réforme du droit pénal). Ces normes du projet sont assez élastiques pour permettre de tenir compte dans une large mesure des conceptions locales et de certaines circonstances particulières. L'organisation judiciaire et la procédure pénale demeurent, à teneur de l'art. 64bis de la Constitution, réservées aux cantons. Le message du Conseil fédéral appuie surtout sur l'importance du nouveau code dans le domaine moral. Il l'appelle « une œuvre d'unité nationale, et non une œuvre de centralisation ». [E. von WALDKIRCH.]

CODEX DIPLOMATICUS. Recueil de documents concernant l'histoire de la Rhétie de Coire et des Grisons, publié par Theodor von Mohr et son fils Conradin. Quatre volumes ont paru de 1848 à 1863 dans *Archiv für die Gesch. der Republik Graubünden*, et dans *Rätia, Mitteilungen der Geschichtsforsch. Ges. von Graubünden*. Le *Codex* n'embrasse que la partie antérieure à 1400, mais les matériaux postérieurs à cette date existent en mss. Il a été continué par Chr. Kind et C. Jecklin dans le *Jahresbericht der historischen Ges. von Graubünden*. [C. JECKLIN.]

CODEX TRADITIONUM. Nom d'un recueil de documents carolingiens concernant les acquisitions du couvent de Saint-Gall. Ces documents furent rachetés en 1636-1637 par l'abbé Pius Reher après le pillage des archives du couvent au moment de la Réformation. Ils furent édités vers 1645 par le P. Magnus Brullisauer ; le texte s'arrête à la p. 632 et n'a été imprimé qu'à 24 exemplaires qui furent conservés par le couvent à l'égal de manuscrits. Neugart parvint, en circonvenant les conservateurs responsables, à entrer en possession du *Codex*, qu'il mit à la portée du monde savant en le publiant de 1791 à 1795 dans son *Codex diplomaticus Aemaniae*. — *USIG* I, p. VI. [J. M.]

CODIBORGO, de CAPITEBURGI, ou di BORGIO, de BURGO. Famille éteinte de Bellinzone, déjà mentionnée dans la seconde moitié du XV^es. — 1. VANETTO, administrateur du comté de Bellinzone 1452, administrateur pour le duc de Milan du péage du bois à Bellinzone 1461, lieutenant dans la même ville du commissaire ducal 1473, capitaine d'une des compagnies de la défense de Bellinzone 1475. — 2. GIOVANNI-LEONARDO, fils du n° 1, ambassadeur de Bellinzone auprès du duc de Milan pour demander la restauration et la construction de nouvelles fortifications 1479, vicaire du duc dans le val de Blenio 1483, du Conseil de la ville 1499 et 1500 ; la même année 1500, arbitre dans une question de propriété d'alpages entre le val Morobbia et le Monte Dongo (Italie) ; en février 1500, un des chefs de la révolte de Bellinzone contre les Français et en faveur de Ludovic-le-More. — 3. GIOVANNI-ANTONIO, mentionné en 1479, membre du Conseil de la ville 1500 ; au mois de mars de la même année était un des délégués auprès de Ludovic-le-More pour la consigne des châteaux au représentant du duc. — 4. BATTISTA, fils du n° 2, officier du contingent de Bellinzone dans la campagne contre Locarno (1503) qui aboutit à la paix d'Arona. — 5. GIOVANNI-ANDREA, fut un des délégués auprès des trois cantons souverains pour la conservation des châteaux et des fortifications de Bellinzone que l'on voulait raser (1526). — Pometta : *Come il Ticino*. — *BStor*. 1880. 1884, 1889, 1890, 1891. — *AS* I. [C. TREZZINI.]

CODOLI, GIOVANNI-ANTONIO, de Lugano, dit de *Lecco*, parce que ressortissant d'une famille de *Lecco* (Italie) établie à Lugano depuis 1400. Peintre mentionné à partir de 1515. De 1523 à 1528, il travailla dans l'église des Anges à Lugano, probablement à la décoration de la chapelle Camuzzi comme aide du Bramantino. † avant 1547. — *BStor.* 1903. [C. T.]

CODONI anciennement **TOMANI**. Famille de Locarno et Brissago. *Armoiries* : d'azur à trois fleurs de lys d'or, rangées en fasce, accompagnées en chef d'une croix de gueules, et en pointe d'un château d'argent surmonté d'une main dextre de carnation (deux variantes). — Une branche de la famille s'établit en 1646 à Milan et fut anoblée en 1774. — GIOVANNI, religieux, pénitencier du pape Clément VII (1523-1534). C'est le premier qui aurait porté le nom de Codoni. — LUIGI-ALBERTO, capucin. Missionnaire dans la vallée de Misox pendant 17 ans ; premier gardien des Capucins au couvent de la Madonna del Sasso à Locarno en 1852. † le 28 juin 1869. — *BStor.* 1887. — *AHS* 1914. [C. T.]

CŒUDEZ. Famille vaudoise, de Grandson, connue dès le XV^e s. [M. R.]

CŒUVATE (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS sous CAUVATE). Affluent de l'Allaine qui prend sa source à Cœuve, d'où son nom de Cœuvate. Elle porte aussi celui de Cauvate. Sur son parcours de 19 km., elle est traversée par dix ponts. [L. S.]

CŒUVE (all. KUEF) (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes : *Cova*, 1136 ; *Chovam*, 1170 ; *Chova*, 1225 ; *Couve*, 1271 ; *Cuva*, 1337. *Armoiries* : d'azur à la barre d'or adextrée d'une fleur de lys du même. On y a découvert en 1840 un vase d'argile contenant plus de 600 monnaies romaines de Septime Sévère à Solonien, et en 1921 une monnaie d'Adrien. Première mention 1136. A la fin du XIV^e s., la dime de



Cœuve appartenait au duc d'Autriche qui la donna en fief à Jean-Rodolphe de Morimont. Elle passa ensuite aux comtes de Vignancourt. Cœuve était le siège d'une des quatre mairies de l'Ajoie dont il suivit les destinées. Il fut occupé par les Suédois en 1637 et en 1652 par les Lorrains. Le château passa en différentes mains : aux de Cœuve, Brunigkoffen, aux évêques de Bâle, aux Gléresse et en 1729 au baron de Ramschwag qui le revendit plus tard à l'évêque de Bâle. Au spirituel, Cœuve dépendait de Porrentruy, dont il était un vicariat ; il devint une paroisse en 1802. L'église, dédiée à saint Jean Porte latine est mentionnée en 1317 ; elle fut reconstruite, sauf la tour, en 1750 et 1825 ; la tour a été abattue par un ouragan en 1923. *Population* : 1764, 384 hab. ; 1850, 630 ; 1920, 699. — Voir Trouillat. — Vautrey : *Notices* I. — Daucourt : *Dictionnaire* I. [G. A.]

CŒUVE, de. Famille noble qui tirait son nom du village de Cœuve, citée pour la première fois en 1136. *Armoiries* : d'azur à une dame d'argent sortant d'une cuve d'or. — JEAN, dit de Cotenay ou Cotenan, chanoine de Neuchâtel 1503, prévôt de Saint-Imier 1509-1514 et enfin chanoine de Saint-Ursanne et de Saint-Hippolyte. Curé de Saint-Blaise. Vivait encore en 1537. La famille s'éteignit vers le milieu du XVI^e s. La dernière du nom, MARIE, épousa probablement Melchior de Brunigkoffen à qui elle aurait apporté en dot le château familial. — Voir Trouillat. — Vautrey : *Notices* I. — Daucourt : *Dictionnaire* I. — A. Piaget : *Doc. inédits sur la Réformation* I. [G. A.]

COFFRANE (C. Neuchâtel, D. Val-de-Ruz, V. DGS). Vge et Com. *Armoiries* : d'argent à un frêne de sinople terrassé de même. Anciennes formes : *Corfrano*, *Corfragne* = cour de *Frano* ou *Frannerich*. En janvier 1868, on a découvert aux Favargettes près de Coffrane un tumulus halstattien contenant différents objets de bronze, entre autres un chaudron. Coffrane est mentionné pour la première fois en 1092 ; son église est donnée au prieuré de Cor-



celles qui vient d'être fondé. Le 28 fév. 1296, le comte Rollin de Neuchâtel battit à Coffrane les troupes des seigneurs de Valangin et de l'évêque de Bâle. Le conflit avait été causé par la remise du Val-de-Ruz et de la Bonneville que Jean et Thierry d'Arberg avaient faite en mains de l'évêque de Bâle. Jean et Thierry d'Arberg furent faits prisonniers. En 1486, Coffrane, les Geneveys-sur-Coffrane et Montmollin se groupèrent en une générale communauté qui dura jusqu'en 1827. La Réforme fut introduite par le pasteur de Corcelles, qui desservait aussi Coffrane, mais les paroissiens s'adressèrent en 1532 à Guillemette de Vergy pour obtenir un curé. Cette requête n'eut pas de suite. La dime de Coffrane se partageait avant la Réformation entre le prieur de Corcelles, le couvent de Fontaine-André et le chapitre de Neuchâtel. Une partie fut inféodée en 1529 à Jean de Merveilleux, qui acquit le reste en 1537. Cette dime forma dès lors un fief, appelé de Coffrane ou Merveilleux, qui subsista jusqu'en 1848. Au spirituel, Coffrane dépendit de Corcelles jusqu'en 1838, date de son érection en paroisse. Celle-ci comprend, outre Coffrane, les Geneveys-sur-Coffrane et Montmollin. Le temple a été reconstruit en 1613 et 1775. Incendies en 1823, 1826, 1841. *Population* : 1848, 359 hab. ; 1920, 410. Registres de baptêmes dès 1678, de mariages dès 1700, de décès dès 1743. — Voir Matile. — Matile : *Hist. de la seigneurie de Valangin*. — E. Desor : *Le tumulus des Favargettes*, dans MN 1868. — W. Pierrehumbert : *Coffrane*, dans MN 1910. — MN 1923, p. 72. [L. M.]

COFFRANE, de. Famille neuchâteloise, originaire de Coffrane, appelée Favre, qui obtint en 1802 de porter le nom de son lieu d'origine. Anoblée en 1836. *Armoiries* : d'azur au lion passant d'or accompagné en chef et en pointe d'une croisette du dernier ; au chef du même chargée d'une aigle issante de sable. La famille a donné plusieurs officiers au service de Prusse. — *AHS* 1897, p. 142. [L. M.]

COGLAN, FRANCIS, Irlandais, auteur de plusieurs Guides des voyageurs, dont quelques-uns traitent de la Suisse, par exemple *Guide through Switzerland and Chamonix* (paru probablement en 1838), *Handbook for Central Europe* (1844), *The Blue Guide Book* (1851), *Handbook of the Rhine and Switzerland* (1857). [G. Sch.]

COGLIO (C. Tessin, D. Valle Maggia, V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes : *Cono*, 1237 ; *Convio*, 1281 ; *Coio*, 1591. Il apparaît comme *vicinanza* en 1182. Au début du XV^e s., il prit part avec Maggia, Lodano, Moghegno, Aurigeno et Gordevio à une guerre, dont on ne connaît pas la cause, contre Cevio et la vallée de Rovana, et qui fut terminée par la paix de 1403 ou 1404. Sous la domination suisse, Coglio nommait le chancelier du bailliage, lorsque c'était le tour de Berne. Les nobles de Locarno, Muralto et Magoria, y possédaient des biens au XII^e s. Au spirituel, Coglio fit partie de la paroisse de Maggia. En 1591, il n'est pas encore constitué en paroisse autonome, mais possède déjà le baptistère ; en 1698, il a un curé. L'église fut consacrée en 1703. Registres depuis 1745. *Population* : 1591, environ 100 hab. ; 1765, 80 ; 1801, 90 ; 1920, 99. — Monti : *Atti*. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Buetti : *Note storiche religiose*. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien*. — *BStor.* 1880. [C. T.]

COIGNET, MATHIEU, ambassadeur français en Suisse du 23 mai 1558 au 13 août 1562. Auparavant il avait assisté comme procureur du roi de France aux *Journées de Marche* à Payerne de 1550, 1552 et 1554. Soupçonné de sympathie pour la cause évangélique, il était peu aimé dans les petits cantons qui l'accusaient de l'insuccès de leurs réclamations auprès de la couronne de France. Il fut rappelé par Charles IX. — Rott : *Repr. diplom.* I, II. [H. Tr.]

COINDET. Famille qui portait primitivement le nom de COHENDET, originaire de Lavigny près d'Anancy, venue à Genève au commencement du XVII^e s. et admise à la bourgeoisie en 1732 et 1744. *Armes* : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'un coing tige, feuillé de sinople et renversé. — 1. JEAN-FRANÇOIS, 1774-1834, médecin en chef de l'Hôpital et du Bureau de

bienfaisance 1809. Ayant découvert les propriétés de l'iode dans le traitement du goître et des affections



scrofuleuses, il consigna les résultats de ses expériences dans divers mémoires : *Mémoire sur la découverte d'un nouveau remède contre le goître*, 1820 ; *Nouvelles recherches sur les effets de l'iode* ; *Notice sur l'administration de l'iode par friction*. Sa découverte lui valut en 1831 le grand prix de 4000 fr. décerné par l'Académie des Sciences de Paris. Membre de nombreuses sociétés savantes suisses

et étrangères et l'un des fondateurs de la Société Médicale de Genève, qu'il présida longtemps. Il siégea aussi dans la Commission fédérale sanitaire. — 2. **Jean-Charles Walcker**, 1796-1876, fils du n° 1, professeur de médecine légale 1852, membre du Conseil Représentatif, médecin-chef de l'hôpital des aliénés, de 1834 à 1856. Sa destitution (1856) par le gouvernement radical qui voulait le remplacer, ainsi que d'autres médecins ayant des fonctions publiques, par des adeptes du nouveau régime, souleva une violente polémique ; le Conseil d'État se défendit dans la *Revue*, organe radical, tandis que ses adversaires se servaient du *Journal de Genève*. La faculté de médecine prit fait et cause pour Coindet et la Société médicale publia l'historique et les pièces de l'affaire sous le titre de : *Documents sur la position faite*



Jean-François Coindet.
D'après un portrait de la Bibl. publique, Genève.

par l'administration publique à la Faculté de médecine de Genève. D'autres démissions furent la suite de cette polémique et le gouvernement put donner libre cours à ses nominations. Coindet publia en 1835 un *Mémoire sur l'hygiène des condamnés détenus dans la prison pénitentiaire de Genève* ; et en 1865 des considérations sur l'hygiène scolaire. — 3. **JEAN-JACQUES-FRANÇOIS** dit **JOHN**, 1800-1857, frère du n° 2, écrivain, artiste et administrateur. Il dirigea en Angleterre quelque temps un établissement de lithographie, revint à Genève et y rédigea le journal *Le*

Fédéral. Comme peintre, il exposa des paysages à Genève et à Zurich ; il est l'auteur d'une *Histoire de la peinture en Italie*. Il collabora aussi à la *Revue britannique*. — Voir Galiffe : *Not. gén.* III, 137. — De Montet : *Dictionnaire*. — SKL. [H. Da.]

COINSINS (C. Vaud, D. Nyon. V. DGS). Localité mentionnée dès 1212, mais qui possède un « marterey » où l'on a trouvé des tombes burgondes. Une famille noble en portait le nom au XIII^e s. Elle dépendait des seigneurs d'Aubonne. Au XVI^e s., la seigneurie de Coinsins passa aux Dullit et aux Mestral. Les de Wattenwyl l'acquirent vers 1708, puis Louis de Portes, comte de Veyrier et seigneur de Genollier, qui construisit le château actuel de Coinsins. Son fils revendit le château en 1764, qui passa dès lors en différentes mains. — DHV. [M. R.]

COINTRIN, CUYNTRINUS, QUINTRINS (C. Genève, Rive droite, Com. Meyrin. V. DGS). Nom de lieu et autrefois de famille. Le monastère de Saint-Hippolyte cité par le DGS n'a jamais existé. — Voir *Regeste genevois*. [C. R.]

COIRE (all. CHUR, ital. COIRA, rom. CUERA) (C. Grisons, D. Plessur. V. DGS). On peut établir que cette ville, l'ancienne *Curia Rhaetorum* des Romains, sur la Plessur, existait déjà au V^e s. Elle était le siège d'un évêque chrétien ; le premier est mentionné en 452. La partie la plus anciennement fortifiée, par la nature même des lieux, était le *Hof* (cour épiscopale) ; il semble cependant que l'ancienne ville se soit développée sur-

tout du côté du *Welsches Dörfli*, où on a trouvé des monnaies et des tuiles romaines. Coire émerge de l'obscurité de l'histoire du haut moyen âge à l'occasion des donations de l'empereur Othon I^{er} (952-960), qui n'étaient que l'aboutissement d'une série de donations antérieures et eurent pour résultat de faire passer les droits seigneuriaux sur la ville du roi à l'évêque. Celui-ci était seigneur territorial de la ville dans les limites de sa banlieue. Il avait le droit de lever un impôt foncier sur les maisons et d'exiger des habitants le service de garde des murs et des portes ; il avait le péage des ponts et des marchés. L'empereur Othon I^{er} lui avait déjà accordé le droit de battre monnaie, et plus tard (1300), il reçut aussi de l'empereur la régale des sels, ainsi que celle de la chasse, l'*ohmgeld* sur la vente des vins et les droits de transport des marchandises (*Portery*). En 1299 l'évêque acquit, à titre de gage hypothécaire, la charge d'avoué impérial, tandis qu'il possédait déjà depuis Louis-le-Débonnaire le droit de juridiction sur son immunité. Déjà en 1282 des *Consules civitatis Curiae* (conseillers de ville) sont mentionnés à Coire. Et à partir de 1299,



il régna continuellement une lutte sourde entre la ville et l'évêché. L'évêque avait désormais le droit d'établir le bailli, lequel jugeait aussi bien les crimes passibles de la peine de mort que les petits délits. L'évêque prétendait en outre au droit de ratifier les élections au Conseil de ville. *Armoiries* : d'argent au château de gueules, sommé de trois tours crénelées, ajouré et maçonné de sable, une large voûte au milieu, et sous cette voûte un boucquin saillant de sable, accorné et saboté d'or.

A partir de l'époque des alliances, les bourgeois de Coire refusèrent de se plier à cet état de choses. Les dates importantes dans l'histoire de l'émancipation de la ville sont 1422, 1454, 1464-1465, 1489 et 1526. En 1422 un jugement arbitral décide que l'évêque ne peut pas établir un bailli sans le consentement de la ville et qu'il a seulement le droit de remplacer les membres démissionnaires du Conseil. Les gens de Coire auront, comme ils le réclament, la haute main sur la maison des marchands et le transport des marchandises (*Portery*), l'évêque le droit de nommer l'ammann, le vidomne et le chancelier. Les bourgeois ne pourront établir un bourgmestre à la place du *Werkmeister*, qui présidait jusqu'alors le Conseil, qu'avec le consentement de l'empereur ou de l'évêque. A partir de 1454, en effet, les bourgeois ayant repris quelques années auparavant les négociations avec l'empereur Frédéric III, on voit apparaître un bourgmestre en lieu et place du *Werkmeister*.

En 1464, après un incendie qui avait complètement détruit la ville, celle-ci obtint plusieurs privilèges ; entre autres, le droit lui était formellement reconnu d'avoir son bourgmestre et ses Conseils. En même temps, les bourgeois obtenaient celui de constituer des corporations de métier, ainsi que le droit d'exercer la haute et la basse justice sous la présidence des magistrats épiscopaux : le bailli de la ville, le vidomne, le *Profektrichter* et l'ammann de la ville. Ainsi se trouvaient reconnus officiellement par l'empereur : le tribunal baillival de la ville, présidé par le bailli, qui jugeait les crimes et délits, rixes, injures, etc. ; le tribunal de la ville, présidé par le vidomne, qui jugeait des causes civiles ; le *Profekgericht*, présidé par le *Profektrichter*, qui jugeait les contestations en matière de construction ; enfin l'ammann, assisté de quatre prévôts de corporations, avait la surveillance du commerce des denrées. Dès 1465 on fit usage du droit d'établir une constitution corporative. Les quatre quartiers (*Gemeinden* ou *Stadtteile*) de la ville furent remplacés par cinq corporations : celles des vigneron, des cordonniers, des tailleurs, des forgerons et des boulangers. Chacune d'elles élisait quatorze prévôts, qui formaient ensemble le Grand Conseil de la ville ou les Septante (*Siebzig*). Ceux-ci, à leur tour, choisissaient dans leur sein quinze membres (trois par corporation) qui formaient le Petit Conseil. A ces quinze membres s'ajoutaient encore cinq *Oberzunft-*

meister, qui étaient élus par les corporations sur une triple proposition du Petit Conseil. Ces *Oberzunfmeister* prenaient part à toutes les délibérations du Petit Conseil, sauf quand on en appelait à celui-ci contre le tribunal de la ville, parce qu'ils étaient membres de ce dernier. Ce tribunal, en effet, se composait des cinq *Oberzunfmeister* en charge, des cinq sortant de charge, et de cinq juges pris parmi les Quatorze (*Vierzehner*). Dans les quinze membres du Petit Conseil étaient compris ceux qu'on appelait les Sept (*Siebner*), à savoir le bourgmestre en activité, son collègue en non-activité, le bailli en activité, son collègue en non-activité, le juge

corporations étaient prépondérantes dans les affaires de la ville, comme dans les affaires des III Liges. En 1489, la ville de Coire racheta les pouvoirs et attributions de l'avoué impérial, comme le droit lui en avait déjà été reconnu par un édit impérial de 1464. A cette occasion, la ville perdit définitivement ses droits sur les quatre villages où elle avait jadis possédé la haute juridiction.

Les Articles d'Anz de 1526 mirent fin à la domination temporelle de l'évêque sur la ville, en décidant que celui-ci n'aurait plus le droit d'établir aucun bailli ni autres fonctionnaires. Dès ce moment, le vidomne,



Coire en 1642. D'après une gravure sur cuivre de la Topographie de Matth. Merian.

ou vidomne, le *Profektrichter*, l'*ammann* et l'*Oberzunfmeister*, ce qui avec le président faisait un corps de huit membres. Le premier prévôt des corporations (*Oberstzunfmeister*) faisait partie de tous les conseils et autorités de la ville, sauf qu'il ne siégeait pas — on a vu plus haut pourquoi — dans les affaires d'appel contre le tribunal de la ville. Il était choisi par les Septante parmi les cinq prévôts comme une sorte de tribun, représentant le peuple ou la ville et chargé de sauvegarder ses droits. Quant aux Sept, c'était une sorte de comité supérieur, où étaient représentées les diverses magistratures et qu'on réunissait dans certains cas graves qui exigeaient le secret ou mettaient en cause la police des mœurs. Les quinze membres du Petit Conseil et les quinze membres du tribunal de la ville formaient ensemble l'autorité suprême de la ville ou, comme on disait, *Rat und Gericht*. Présidés par le bailli, ces trente magistrats formaient le tribunal baillival, dont on a vu les attributions; présidés par le bourgmestre, ils formaient l'autorité administrative qui réglait toutes les affaires importantes. Dans le *Profektgericht* siégeaient, avec le *Profektrichter*, un représentant de chaque corporation (celle des vigneronniers ou la vieille *Herrenzunft* en avait deux). Les décisions prises par les

l'*ammann* et le *Profektrichter* furent nommés par le Grand Conseil. Déjà auparavant, en 1440, Coire s'était alliée avec la Haute Ligue ou Ligue Grise; l'acte d'alliance, d'ailleurs, ne fut dressé et revêtu des signatures du bourgmestre et du Conseil qu'en 1455; ce fut la première manifestation officielle d'autorité du nouveau bourgmestre. Cette alliance fut suivie en 1450 de celle de la Ligue de la Maison-Dieu avec celle des Dix Juridictions, et en 1524 de l'union des trois Liges. En 1630, encore, l'empereur Ferdinand II confirmait à la ville de Coire l'avouerie impériale et la juridiction criminelle.

Au temps de la Réforme Johann Comander ou Dorfmann convertit la ville à la religion réformée. Les églises de Saint-Martin et de Sainte-Régula passèrent aux protestants; les deux pasteurs de la ville devinrent membres du tribunal matrimonial. Le bourgmestre de Coire fut jusqu'en 1700 chef de la Ligue de la Maison-Dieu. Depuis ce moment, les délégués de la Ligue choisirent dans le Petit Conseil de Coire deux candidats entre lesquels le sort décidait qui des deux serait président de la Ligue. La constitution corporative de la ville inaugurée en 1465 subsista jusqu'à l'année 1839 inclusivement. Une nouvelle constitution lui succéda alors, qui fut également révisée en 1862, 1879 et 1904. Ce n'est qu'en 1904 qu'on eut un Grand Conseil de ville

indépendant du Petit Conseil ; jusqu'alors les membres de ce dernier siégeaient et votaient au Grand Conseil. L'introduction des cercles et districts cantonaux, avec leurs tribunaux, en 1851-1852, entraîna la suppression du bailliage et du tribunal de la ville.

Coire n'a été reconnue officiellement comme chef-lieu du canton des Grisons que par un règlement du Grand Conseil cantonal de 1820. L'Acte de médiation, ainsi qu'une décision de 1805, portaient encore que les anciens chefs-lieux des Liges, Coire, Ilanz et Davos devaient subsister. Dans le règlement imprimé de 1820, qui ne fut d'ailleurs publié qu'en 1829 dans un recueil complet des lois cantonales, il est dit que « la ville de Coire est désignée comme siège du Grand Conseil, mais que celui-ci conserve le droit de prendre à ce sujet, selon les circonstances, toute autre disposition qui lui conviendra ». Et l'on en est resté là. — Registres de baptêmes dès 1575. Protocole du Conseil de Coire dès 1537, Protocole du Tribunal de la ville dès 1532. Le plus ancien droit de la ville date de 1461.

ÉCOLES. La première école de Coire et de la Rhétie doit avoir existé à St. Luzi pour la formation d'ecclésiastiques. Un *scholasticus* apparaît au XII^e s. à la tête de l'école de la cathédrale ; il était assisté du *rector scholae* ou *magister discipline*. Au XV^e s. encore, il était tenu de diriger l'école lui-même ou par l'intermédiaire d'un remplaçant. Dans les locaux du couvent de Saint-Nicolas et au moyen du revenu des deux couvents de Saint-Nicolas et de St. Luzi fut fondée et entretenue dès 1539 la NIKOLAISCHULE, gymnase de la Ligue de la Maison-Dieu ; Lemnius y était maître et Nikolaus Baling, un Wurtembergeois, en fut le premier recteur. Durant les troubles grisons, l'école tomba pour des motifs scolaires, mais un gymnase de la ville la remplaça plus tard et en 1699 fut érigé le *Collegium philosophicum*. Cette haute école dura jusqu'en 1843 et servit en particulier à la formation des ecclésiastiques évangéliques. — Au XV^e s. déjà parut à Coire un *Schulmeister* allemand, et dès la Réformation, l'école populaire se développa de plus en plus. Les écoles de la ville étaient surveillées au XVII^e s. par les Sept et les *scholarches* ou *inspecteurs*, qui formaient ensemble une sorte de Conseil scolaire. Les écoles de garçons et de filles furent séparées en 1638. Une école primaire pour la ville fut bâtie en 1812 et adossée à l'école cantonale évangélique établie dans le couvent de Nikolai ; l'érection des bâtiments du Graben et de la Quader pour l'enseignement secondaire eut lieu en 1893 et 1914.

ÉDIFICES, ARCHÉOLOGIE. La plus ancienne partie de la ville de Coire est la curie épiscopale. L'évêque Tello aurait quitté le couvent de St. Luzi pour y transférer sa résidence et y aurait construit la *cathédrale* (vers 760). Cette dernière fut rebâtie au XII^e s. (voir l'art. ARCHITECTURE RELIGIEUSE). Elle contient entre autres un autel et une armoire à reliques du XIV^e s., de très anciens reliquaires, crucifix, le sarcophage de l'évêque Ortlieb von Brandis, etc. L'hôtel de ville fut bâti en 1465. Les plus anciennes parties de l'église Saint-Martin, la principale église protestante, remonteraient à l'époque carolingienne. Le musée mérite également une mention, c'est une ancienne maison des Buol, contenant des objets étrusques, romains et carolingiens ; puis le bâtiment du gouvernement, un palais des Salis datant du XVIII^e s. — Voir Planta : *Das alte Rätien*. — Planta : *Verfassungsgesch. der Stadt Chur*. — F. Jecklin : *Churer Gemeindeverwaltung*. — Mohr : *Archiv I. — Urkunden im Churer Stadtarchiv*. — *Denkschrift über das Schulwesen der Stadt Chur*. — Valer : *Geschichte des Churer Stadtrates*. [M. VALER.]

COUVENT DE ST. LUZI. Le missionnaire des Grisons, saint Lucius, avait probablement déjà lui-même construit une petite église sur la pente du Mittenberg, au-dessus du château romain, dans laquelle il fut enterré ainsi que sa sœur, sainte Emerita. Ce fut la première cathédrale de l'évêché de Coire. L'évêque Valentinien agrandit cet édifice et y érigea aussi un séminaire dans la première moitié du VI^e s. pour l'instruction des prêtres. Roderich détruisit vers 830 le plus grand nombre des lieux de culte chrétiens des Grisons, et aussi St. Luzi. Le petit couvent fut reconstruit, et mis sous la

dépendance de Pfäfers ; il suivit la règle de saint Benoît, mais il ne paraît pas que l'école ait été rétablie alors. L'évêque Konrad de Biberegg appela vers 1140 les prémontrés de Roggenbourg. Le couvent avait sous sa dépendance les couvents de femmes de St. Peter à Cazis, Saint-Hilaire à Coire, la léproserie de Saint-Antoine, l'hôpital de Saint-Martin à Coire, les paroisses de Sagens, Sennwald et Bendern (Liechtenstein). Il fut élevé au rang d'abbaye vers 1450 sous Johann I.

La Réformation apporta de profondes modifications dans la vie du couvent, dirigé alors par l'abbé Schlegel. Les pères, sauf deux, émigrèrent à Bendern ; le couvent reçut un curateur et perdit ses biens dans les Grisons. Les revenus furent attribués à l'école protestante nouvellement créée. Sa suppression semblait ainsi accomplie, mais en vertu de l'accord de Lindau, de l'automne 1622, il dut être rétabli. Les conventuels étaient demeurés à Bendern. Les biens ne furent que partiellement rétrocédés ; après de longues négociations, le père Gottfried Stocker revint avec un de ses collègues et Johann Kopp fut élu abbé en 1639. Le couvent fut placé sous la dépendance de l'abbaye-mère de Roggenbourg 1688, mais le Saint-Siège cassa cette incorporation à la demande de l'évêque Ulrich von Federspiel. Retombé dans la misère vers 1750, le couvent souffrit beaucoup de l'invasion des Français 1799, puis des Autrichiens et des Russes ; il fut sécularisé en 1804. Ses biens dans le Liechtenstein et le Vorarlberg passèrent au prince d'Orange, puis à l'Autriche. L'abbé et les conventuels conclurent en 1806 une convention avec l'évêché, aux termes de laquelle les bâtiments et les biens étaient transférés à ce dernier en faveur d'un séminaire. Peu après arrivèrent à Coire les Rédemptoristes exilés de Bavière, conduits par le P. Passerat ; ils reçurent asile à St. Luzi où ils ouvrirent une école. Le gouvernement bavarois exigea qu'ils fussent chassés de nouveau, en décembre 1807. St. Luzi reçut peu après les professeurs de séminaire renvoyés de Meran, qui y ouvrirent en décembre 1807 des cours philosophiques et théologiques, et depuis lors St. Luzi est resté le séminaire du diocèse de Coire. Complètement détruit par l'incendie du 13 mai 1811, il fut rebâti, agrandi en 1899 et est actuellement l'un des plus beaux séminaires de la Suisse. — Voir G. Mayer : *St. Luzi*. [J. SIMONET.]

LE COUVENT DE SAINT-NICOLAS fut bâti entre 1273 et 1276 sur le Kornplatz actuel de Coire ; c'était un établissement de Dominicains. Il brûla deux fois dans les quatorze premières années de son existence déjà. En avril 1299, l'évêque Siegfried inaugura le chœur de l'église pourvu de quatre autels. Lors de la Réformation, 1536 probablement, les Dominicains durent abandonner le couvent et Coire, mais revinrent après l'accord de Lindau de 1622. Le prieur Jakob Ramo commença en 1635 à relever l'église ruinée. Les prédicateurs ouvrirent une école dans le couvent 1641 ; elle ne fut pas agréée par la ville et dut être transférée à la Curie épiscopale. A Pâques 1653, un double ouragan fondit sur le couvent ; les catholiques voulurent d'abord s'emparer du prieur Johann-Maria Bass, dont la conduite ne semble pas avoir été irréprochable. Celui-ci s'enfuit ; les protestants envahirent alors les bâtiments qu'ils se refusèrent à rendre. Le couvent fut ainsi supprimé. Le nonce vendit l'édifice à la ville de Coire pour 11 000 fl. ; le capital servit à fonder à la Curie épiscopale un petit séminaire qui subsista jusqu'en 1800. — J. Simonet : *Seminar S. Nicolai*, dans *BM* 1918. — Mayer : *Gesch. des Bistums Chur*. [J. SIMONET.]

COIRE (ÉVÊCHÉ DE). I. Principauté temporelle. Nous ne savons pas quels étaient les droits de souveraineté des évêques de Coire au temps des Ostrogoths. A l'époque franque vint au pouvoir la famille des Victorides, dans laquelle la dignité épiscopale était pour ainsi dire héréditaire. Les Victorides légèrent leurs propriétés foncières à l'évêque ; c'est ainsi que l'évêque Paschalis laissa à son successeur Victor II ses propriétés dans le Tumlesg (Domleschg). Les évêques Tello, Constantius et Remedius (758-806) étaient en même temps *présidents* du pays ; Remedius édicta lui-même des lois. Les évêques étaient donc de puissants seigneurs fonciers et détenaient le pouvoir temporel

suprême; celui-ci leur fut subitement enlevé par une ordonnance de Charlemagne qui marqua la différence entre duchés et évêchés. Le gouvernement temporel de la Rhétie fut donné à un comte au détriment de l'évêque. Toutefois, sous Louis-le-Débonnaire, commença la série des donations des empereurs à l'évêché (Zizers et Saint-Colomban ou Andermatt). En 831 Louis-le-Débonnaire donna à l'évêque une lettre d'immunité. Sous Konrad I, l'évêque vit son pouvoir s'étendre encore grâce à l'autorisation qu'il reçut d'appliquer la procédure d'inquisition. Sous Charles-le-Gros, l'évêché acquit la propriété du couvent de Taufers (transféré plus tard à Munster). Ce fut l'origine des propriétés épiscopales à Ober et Unter-Galven. Othon 1^{er} donna en 926 le village de Luminis (Almens). En 857, on voit apparaître une localité du nom de Scharans, ce fut le noyau des possessions épiscopales dans le Domleschg. En 930, l'empereur fit don à l'évêché de l'église de Sins, de Remus avec des terres dans la Basse-Engadine; à l'évêque Waldo, il donna l'église de Saint-Martin à Schams et Bludens et le pouvoir temporel sur Schams et Rheinwald. En 949, l'évêché parvint à obtenir les revenus fiscaux du comté de Coire; en 955, les droits de navigation sur le lac de Wallenstadt, la moitié de la ville de Coire avec domaine royal; en 958, le droit de battre monnaie. L'évêque reçut ensuite les revenus des pacages de Coire, le droit de chasse au faucon, les droits de péage et de marché dans la centenie de Coire, la régle des mines, le droit de pêche dans le lac de Wallenstadt et dans la Seez, le pouvoir temporel et le péage du Bregaglia et diverses églises (Bonaduz, Rhäzuns, Riein et Pitasch). En 959, le fief du comte Anito à Chiavenna fut remis à l'évêque; en outre l'empereur Othon donna aux évêques l'église et le village d'Obersaxen, des vignes à Trimmis et Malans, le péage de Landquart et des terres dans l'Engadine et le Vintschgau.

Au commencement du moyen âge, l'évêque était donc le plus puissant seigneur de la Rhétie. On peut dire que l'immunité conférée par Louis-le-Débonnaire avait un double caractère: tous les biens d'église et toutes les personnes résidant dans le domaine visé par l'immunité bénéficiaient de celle-ci et étaient justiciables des tribunaux ecclésiastiques. A l'époque de la féodalité, les propriétés et le pouvoir des évêques prirent encore plus d'extension grâce à la faveur des empereurs et à de nouvelles acquisitions parmi lesquelles il y a lieu de mentionner: les forêts situées des deux côtés du Rhin, du Versamer Tobel à Landquart (1050). Les propriétés des Gamertinger dans tous les villages de la Haute-Engadine (1139), les droits comtaux dans cette même vallée, l'Oberhalbstein et à Poschiavo (vers 1139), des propriétés dans presque tous les villages de l'Oberhalbstein à la suite de donations faites par Ulrich von Tarasp (1160), le château de Reams (1258), Aspermont et Trimmis (XIII^e s.), Neuburg près d'Untervaz (XIV^e s.). La plupart des châteaux de la plaine de Coire et les IV villages étaient propriétés des évêques. Hoch et Niederjuvalt, ainsi qu'Ortenstein étaient fiefs héréditaires des évêques, de même Schams et Bärenbourg. L'évêque bâtit le château de Furstenau où résidait le bailli épiscopal qui rendait la justice pour Ortenstein et Furstenau. Dans les possessions énumérées ci-dessus sont compris la plupart des territoires qui formèrent plus tard la Ligue de la Maison-Dieu. Dans le territoire des autres Ligues, l'évêque possédait aussi des terres, notamment dans l'Oberland. Planta compte 68 colonies épiscopales, Muoth en Lugnez en avait à lui seul 27. Dans le Schanfigg, il existait aussi des fiefs épiscopaux; en outre, l'évêque était seigneur de Flums, de Grossängstigen dans le Wurtemberg et de plusieurs domaines dans le Vintschgau. Les plus puissantes familles de la Rhétie étaient ministérielles ou vassales de l'évêché.

Il s'ensuit que l'autorité temporelle des évêques était déjà considérable. A cela venaient s'ajouter les nombreux privilèges que l'évêché obtint des empereurs d'Allemagne, notamment: l'avouerie impériale octroyée en 1050 avec le droit de haute justice, le droit concédé par le roi Albert de prélever un ohmgeld à Coire, les péages à Castelmur et à Coire, le droit accordé

par l'empereur en 1359 de percevoir des droits de douane, le droit de conduite (qui faisait en fait de l'évêque le maître des cols alpestres), le droit de monnayage déjà mentionné, la régle des mines, etc. Aussi la cour de l'évêque présentait-elle l'image d'une cour royale; il y avait un écuyer-tranchant (fonction remplie en dernier lieu par la famille de Mont); un échanson héréditaire (les comtes du Tyrol); un chambellan héréditaire (les Flugi d'Aspermont) et un maréchal héréditaire (les Planta de Wildenberg). Les compétences de l'évêque dans les divers districts étaient les suivantes: des vidomnes exerçaient à la fois des fonctions judiciaires et des fonctions administratives à Coire, à Tumlegg, à Oberhalbstein, à St. Peter sur le Septimer, dans le Vintschgau et dans l'Engadine; des ammann résidaient à Greifenstein, à Oberhalbstein, dans la Haute-Engadine et à Coire. Les châtelains étaient plutôt des fonctionnaires militaires; tel était le cas à Remus et à Furstenbourg. Dans l'Engadine, l'évêque nommait le chancelier de la vallée qui exerçait le pouvoir baillival; il était le chef de la communauté de la vallée. La justice, dans les divers cercles de la domination épiscopale, se rendait à peu près de la manière suivante (divers points n'ont pas encore été complètement éclaircis par les historiens): Dans la centenie de Coire, c'était le droit des immunités qui était en vigueur; la juridiction épiscopale comprenait les possessions situées à Coire, à Zizers, y compris Igis, à Trimmis après l'acquisition de la place forte d'Aspermont et à Untervaz après l'acquisition de Neuburg. On avait aussi réuni en un seul cercle judiciaire la ville de Coire et les IV villages. Les hommes libres furent soumis à la juridiction du bailli de l'empire jusqu'en 1299, époque à laquelle l'évêque s'adjudgea l'avouerie impériale (inféodée auparavant aux libres barons de Vaz). Le bailli de la ville présidait le tribunal; six juges étaient choisis à Coire, six dans les IV villages; le vidomne était juge en matière d'immunité dans la ville; il jugeait les causes civiles. Les vassaux de l'évêque étaient soumis à la justice palatine, les litiges relatifs aux biens d'église au juge ecclésiastique. Dans la Haute-Engadine, l'évêque avait seul le droit de juridiction; l'ammann était juge présent; la population libre nommait ses jurés. A Oberhalbstein, on procédait d'une manière analogue; l'ammann prenait le titre de bailli (*Landvogt*). Dans le Domleschg s'exerçait la juridiction des immunités avec le vidomne à sa tête. La juridiction comtale était exercée par le bailli de Furstenau. Dans la Basse-Engadine, la juridiction était en mains des comtes du Tyrol qui l'obtinrent, après de longues luttes avec les évêques, et qui délèguèrent leurs pouvoirs aux curateurs de Naudersberg; les évêques avaient la juridiction des immunités sur leurs domaines; les baillis furent présidents des tribunaux jusqu'au XV^e s.; les jurés étaient choisis par les sujets de l'évêché. Dans l'Oberland, l'évêque avait la juridiction des immunités sur ses domaines; le vidomne de Coire administrait la justice deux fois par an à Sagens pour les sujets de l'évêché.

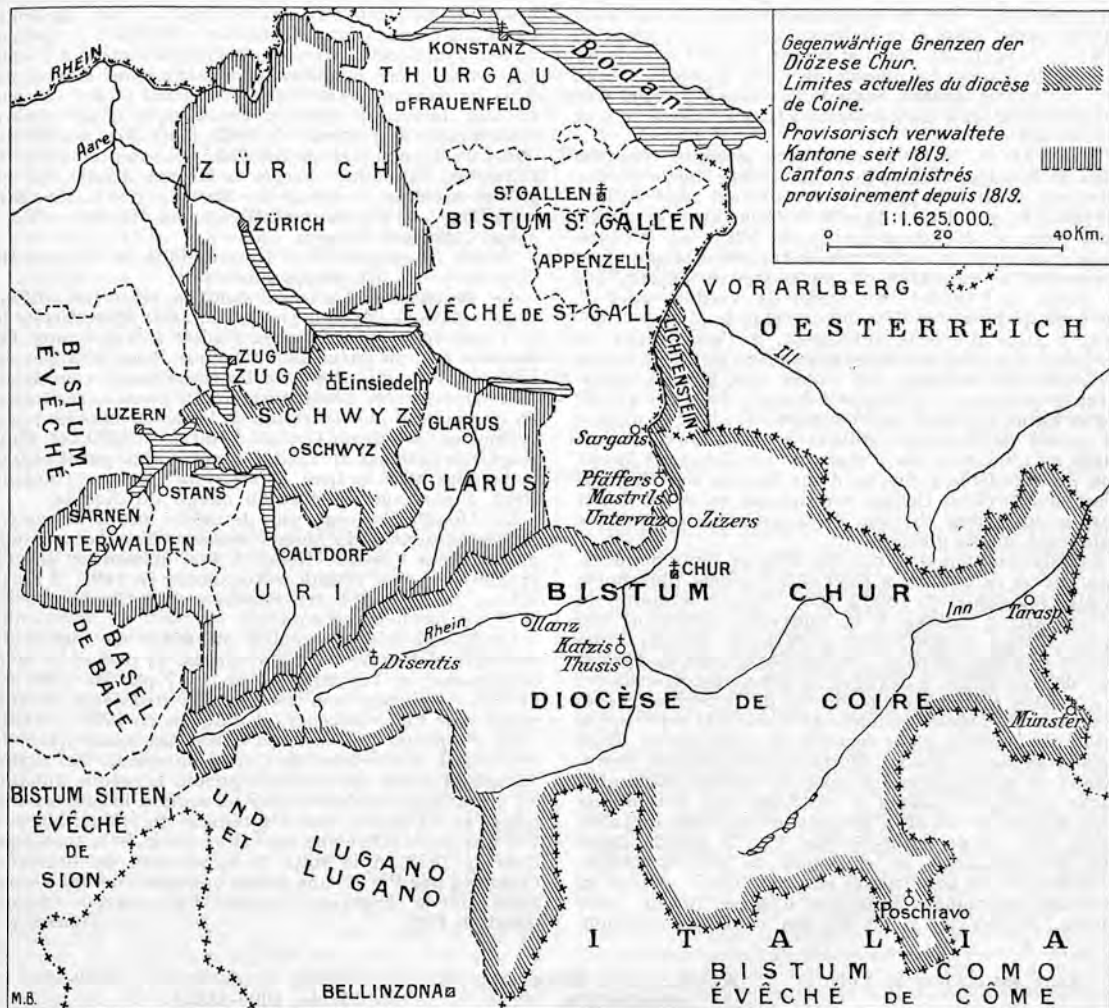
La puissance seigneuriale des évêques subit un amoindrissement par suite de la décadence de la féodalité, de l'évolution du régime des fiefs et du développement particulier aux Grisons des communes qui revendiquaient toujours plus de droits. Elles prétendaient notamment nommer leurs magistrats judiciaires et administratifs. Une lutte qui dura près de cent ans finit par rendre la ville de Coire indépendante de l'évêque. Dès la fondation de la Ligue de la Maison-Dieu, l'administration temporelle des territoires qui la comprenaient fut enlevée à l'évêque. De ce fait, l'évêque perdit peu à peu de nombreux droits et les communes ne furent plus considérées comme de simples sujets du pouvoir épiscopal. Toutefois au XV^e s., l'évêque augmenta encore son pouvoir temporel par suite de diverses acquisitions, notamment les seigneuries de Greifenstein et de Remus qui appartenaient aux seigneurs de Matsch (1394); Obervaz et Schams qui furent aux seigneurs de Werdenberg-Sargans (1456); Cazis, Thusis et Heinzenberg acquises des mêmes (1475); Illanz, Grub, Flims, Lugnez et Vals acquises du dernier comte de Sax-Misox (1483). On ne sait pas encore exactement quels

étaient les droits de l'évêque dans ces domaines nouvellement incorporés.

Les articles d'Ilanz, au début de la Réformation, entraînent la perte du pouvoir temporel des évêques de Coire. La première lettre de 1524 supprimait la juridiction des immunités ; celle du 25 juin 1526 exclut les fonctionnaires épiscopaux des Diètes des ligues et enleva à l'évêque, entre autres droits, celui de nommer des fonctionnaires laïques. Les nouvelles dispositions sur les

titre de régale (*B M 1922*, page 412). L'évêché perçut les péages de la Plessur à la porte de Coire jusqu'en 1726, époque où la ville les acquit. La douane de la Bregaglia appartient aussi à l'évêque jusqu'au milieu du XVIII^e s. — Voir H. Casparis : *Der Bischof von Chur als Grundherr im Mittelalter*. — M. Valèr : *Gesch. des Churer Stadtrates*. [J. SIMONET.]

II. **Diocèse.** Coire, *Curia Rhaetorum*, était appelé, par sa situation au centre de la province de Rhétie et au



Carte du diocèse de Coire.

fiefs et les dîmes causèrent à l'évêché des pertes matérielles considérables. L'évêque et le chapitre n'ont jamais reconnu les articles d'Ilanz. En fait, ces articles n'ont jamais reçu une exécution complète et certains vestiges du pouvoir temporel survécurent jusqu'au XIX^e s. Ce fut le cas de la nomination des baillis de Furstenau et de Reams. Le landammann d'Obervaz devait être assermenté par l'évêque et la haute juridiction de ce cercle était présidée par le bailli de Furstenau. Dans la vallée de Munster, l'évêque nommait le landammann sur une triple présentation. Il nommait aussi l'accusateur d'office dans les affaires criminelles et prélevait la moitié des amendes prononcées par le tribunal. En 1728, l'évêque Ulrich von Federspiel vendit ses droits dans la vallée de Munster au comte du Tyrol, et l'Autriche les céda aux III Ligues. Les évêques exercèrent en outre le droit de monnayage jusqu'en 1767 à

carrefour des routes alpestres, à jouer un rôle important. Il est naturel que les premiers missionnaires chrétiens lui aient voué de bonne heure toute leur attention. Vers l'an 160, on y voit apparaître le premier évêque, saint Lucius, qui avait été roi en Angleterre. Ce n'est qu'en 452 qu'apparaît un successeur, Asimo, pour lequel Abundantius signa les actes du Synode de Milan. Le diocèse de Coire dépendait d'abord de celui de Milan. Les évêques ont toujours et jusqu'à présent résidé à Coire. C'est sous l'évêque Verendar (633) que les limites ont été déterminées entre les diocèses de Coire et de Constance ; le diocèse de Coire comprenait dès lors le Vorarlberg (à l'exception du chapitre de Bregenz et du Bregenzwald), le Liechtenstein, les pays de Werdenberg, de Sargans, de Gaster, les Grisons, la vallée d'Urseren, le Vintschgau et le Burgraviat du Tyrol. Cette délimitation a survécu jusqu'au XIX^e s. ; le Vorarlberg, le Vintsch-

gau et le Burgraviat furent séparés en 1809 ; les territoires saint-gallois furent attribués à l'évêché de Saint-Gall lors de l'érection de celui-ci. Toutefois, Coire se vit attribuer en 1819, lors de la suppression du diocèse de Constance, les cantons de Glaris, de Zurich, d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald ; en outre Schaffhouse et Appenzell furent provisoirement administrés par l'évêque de Coire, le premier jusqu'en 1841, le second jusqu'en 1867. Schwyz adhéra définitivement en 1824 au diocèse de Coire ; les quatre autres cantons ne sont placés qu'à titre provisoire sous la dépendance spirituelle de l'évêque de Coire. Poschiavo et Brusio dépendirent jusqu'en 1867 de l'évêque de Côme et furent adjoints ensuite au diocèse de Coire. Le diocèse de Coire comprend donc aujourd'hui les Grisons, la vallée d'Urseren et le Liechtenstein et à titre provisoire Glaris, Zurich, Uri et Unterwald.

Aux VII^e et VIII^e s., on trouve plusieurs évêques issus de la même famille des Victorides ; quelques-uns portèrent le titre de *praeses* et réunirent ainsi en leur personne la plus haute dignité ecclésiastique et politique. Dans la deuxième moitié du VIII^e s., l'évêque Tello construisit la cathédrale et transféra la résidence épiscopale à l'emplacement où se trouve aujourd'hui le palais de l'évêché. Au traité de Verdun, en 843, l'évêché de Coire fut détaché de celui de Milan et soumis, à titre d'évêché suffragant, à l'archevêché de Mayence. Cet état de choses dura jusqu'en 1804. La vie religieuse fut stimulée, au moyen âge, par les tentatives de réforme de l'évêque Adalgott. De 1160 à 1170 régna Eginno qui reçut de l'empereur Frédéric la dignité de prince de l'empire ; celle-ci demeura aux évêques jusqu'en 1804, mais elle n'était pas héréditaire et devait leur être conférée à chacun d'eux lors de leur élection. C'est sous l'évêque Ortlieb von Brandis qu'on vit fleurir l'art architectural chrétien de la période classique (de nombreux autels gothiques).

La Réformation eut, dans les Grisons, deux périodes, la première va de 1524 à 1560, et la seconde, plus agitée et plus sanglante, de 1600 à 1650. Plus de la moitié du peuple grison adhéra à la nouvelle confession. Les évêques Paul Ziegler, Beat a Porta et Johann Flugi durent fuir hors du pays. Les articles d'Ilanz de 1524 et de 1526 enlevèrent à l'évêque ses privilèges antérieurs ; le chapitre et l'évêque perdirent de nombreux bénéfices. Les III Lignes tendaient avec zèle à la suppression totale du diocèse. Pour fortifier le catholicisme, il ne fallut rien moins que les efforts de saint Charles Borromée et de ses disciples. Le traité de Lindau (septembre 1622) obligea les Lignes à restituer aux catholiques leurs anciens droits et à rétablir les couvents de Cazis, de St. Luzi et de Saint-Nicolas. Peu à peu la situation confessionnelle se consolida de part et d'autre. Depuis 1650 de nombreuses annexes furent érigées en paroisses autonomes ; beaucoup d'églises furent construites. Au XVIII^e s. on vit des conflits confession-

nels surgir à nouveau au sujet des affaires Sagens et Trans. Après la suppression des bourses d'étudiants en théologie à Milan et Dillingen, un séminaire fut fondé en 1798 à Méran et transféré à Coire en 1807.

En 1823 fut érigé par le Saint-Siège le double diocèse de Coire-Saint-Gall, mais il fut supprimé en 1836 à la suite de l'opposition soulevée par les gouvernements cantonaux. Des luttes violentes se produisirent entre l'évêque et la majorité du *Corpus catholicum* au sujet du séminaire et de l'école catholique cantonale. Elles se prolongèrent jusqu'aux années 1850 à 1860. Le séminaire des garçons fut transféré en 1857 dans le Collège de Schwyz, l'école catholique fut réunie en 1854 à l'école protestante. Les missions pour catholiques disséminés dans les cantons protestants de Zurich et des Grisons se sont beaucoup développées et exigent un nombre considérable de prêtres. En 1920, le nombre des catholiques du diocèse était de 300 745 ; on comptait en 1910 213 curés, 74 moines chargés de la cure d'âmes 320 et prêtres séculiers. — Voir G. Mayer : *Gesch. des Bistums Chur*. — Vögelin und Meyer von Knouau : *Hist.-geogr. Atlas der Schweiz*, Carte 9.

Livres liturgiques. On trouve dans le diocèse de Coire les livres liturgiques suivants :

Le *Breviarium Curiense*, dont la première édition connue date de l'évêque Ortlieb en 1490. Paul Ziegler le fit réimprimer en 1520 chez Radolt à Augsbourg. La dernière édition parut sous l'évêque Peter Rascher en 1595. Johann VI adopta le bréviaire romain en 1643.

Le *Directorium Chori*, instruction pour la récitation du bréviaire et la célébration de la messe dans les jours ordinaires. L'évêque Ortlieb l'édita en 1490, et Paul Ziegler de nouveau en 1520. Depuis 1647, il parut toutes les années sous le titre *Directorium Curiense* ; depuis 1882, il contient un état du clergé du diocèse.

Le *Missale Curiense*, qui, de même que le bréviaire, diffère beaucoup du missel romain. Une commission présidée par l'évêque Heinrich von Höwen en dirigea l'impression chez Radolt à Augsbourg en 1497. Il reparut en 1579, sous Peter Rascher, et fut remplacé au XVII^e s. par le missel romain.

Le *Rituale Curiense* réglait au début la cérémonie de l'administration des Sacraments. Il portait le nom d'*exsequiale*, et fut imprimé en 1497 par les soins de l'évêque Heinrich von Höwen. La deuxième édition parut sous Peter Rascher, et d'autres en 1788 et 1851.

Le *Proprium Curiense*, ou offices des saints qui sont célébrés dans l'évêché de Coire seulement, fut établi après l'adoption du bréviaire grison. L'évêque Johann VI y travailla de 1643 à 1645 ; il rédigea la plupart des offices et les publia sans l'agrément de Rome. Kaspar von Carl fit paraître une nouvelle édition, et la troisième date de 1878. A la suite de la révision du bréviaire ordonnée par Pie X, une même opération devint nécessaire pour le *Proprium Curiense*. Une nouvelle édition parut en 1916. [J. SIMONET.]

Liste des évêques de Coire :

Saint Lucius, vers 160, (d'après la tradition, le 1^{er} évêque)
 Saint Asimo, vers 452.
 Pruritus (celui-ci et les suivants sans indication de date).
 Claudianus.
 Ursinus I.
 Sidonius.
 Eddo ou Addo.
 Saint Valentinianus, † 548.
 Paulinus, 548-?
 Theodorus.
 Othcarius.
 Nothingnus.
 Victor I, vers 614.
 Verendarius I, vers 633.
 Ruthardus ou Rotharius, † 681.
 Paschalis, † 696.
 Victor II, † 714.
 Vigilius, † vers 750.

Adalbertus ou Baldebertus, 751, se retire en 754.
 Saint Ursinus II, se retire en 758.
 Tello, 758-773.
 Constantius, 773, jusqu'à la fin du VIII^e s.
 Remedius ou Remigius, vers 800, † 805 ou 806.
 Victor III, † 833.
 Verendarius II, 833-844.
 Gerbrath ou Gerbrachus, † 849.
 Ezzo, 849-† 879.
 Rotharius, 881-887.
 Diotolf ou Theodolph, 888-914.
 Waldo, † 949.
 Hartbert, 952-971.
 Hiltibald, † 995.
 Ropertus, 995-?
 Ulrich I, 1004-1024.
 Hartmann I, 1030-1039.
 Dietmar von Montfort, 1040-1070.
 Heinrich I von Montfort, 1070-1078.

Ulrich II (de Tarasp), 1079-1096. Wido, 1096-1122.
 Conrad I von Biberegg, 1122-1145.
 Conrad II, 1145-1150.
 Saint Adalgott, 1151-1160.
 Eginno von Matsch ou Ehrenfels, 1160-1170.
 Ulrich III von Tägerfelden, 1171, se retire 1179, † 1199.
 Bruno, † 1180.
 Heinrich II von Arbon, 1180-1193.
 Arnold I, † 1199.
 Reinher ou Reiner, 1200-1209.
 Arnold von Matsch II, 1210-1251.
 Rudolf I von Güttingen, 1223-1226.
 Berthold I von Helfenstein, 1226-1233.
 Ulrich IV von Kiburgh, 1233-1237.
 Volkard von Neuburg, 1237-1251.
 Heinrich III von Montfort, 1251-1272.
 Conrad III von Belmont, 1272-1282.

Friedrich I von Montfort, 1282-1290.
Berthold II von Heiligenberg, 1290-1298.
Siegfried von Gellhausen, 1298-1321.
Sous son règne, on mentionne comme évêque coadjuteur :
Berchtoldus, episcopus Zimbonensis, 1316. (Symbol.)
Rudolf II von Montfort, 1322-1325, administrateur de Coire, † 1333 évêque de Constance.
Johann I Pfefferhart, 1325-1334.
Ulrich V Ribl, 1331-1355.
Peter I Gelito, 1355-1368, plus tard évêque de Leitomischl, ensuite archevêque de Magdebourg et d'Olmütz, † 1387. Coadjuteurs : Burkard, ep. Lessiensis ; Augustinus, ep. Salubriensis.
Friedrich II von Erdingen, 1368-1376, † évêque démissionnaire de Brixen en 1396.
Johann II von EHINGEN, 1376-1388. Coadjuteurs : Michael, ep. Sithiensis, 1378, et Ambrosius, ep. Mytilensis, 1385.
Hartmann II de Vaduz et Werdenberg, 1388, resp. 1392-1416. Coadjuteurs : Theodoricus ou Dietrich, ep. Signensis, 1397 ; Berchtoldus, ep. Sebastopolensis, 1406 ; Vitalis, ep. Ariansis. O.S.A., 1407 ; Conradus, ep. Signensis, 1411-1415.

Johann III Abundius, 1416-1418 ; † évêque de Riga en 1424.
Johann IV Naso de Prague, 1418-1440. Coadjuteurs : Pantaleon O. M., ep. Sicariensis, et Joannes, minorite, ep. Thinorum.
Heinrich V von Höwen, 1441-1456. † 1462 évêque de Constance.
Anton de Tosabetis, 1456, † la même année, le 1^{er} octobre.
Leonhard Wyssmeyer, 1456-† 1458.
Ortlieb von Brandis, 1458-1491. Coadjuteurs : Johannes Nell, O. min. ep. Chrisopolitanus, 1459-1463 ; Burchard Dubenfluck, O. P. ep. Sebastensis, 1470-1490.
Heinrich VI von Höwen, 1491-1505, † à Strasbourg en 1509. Coadjuteurs : Balthasar Brenwald. O. Pr., ep. Troianus, 1491-1497.
Paul Ziegler, de Nördlingen, de 1506 à 1509 administrateur, puis évêque jusqu'en 1541. Coadjuteur : Stephan Tschuggli. O. Pr., ep. Bellinensis, 1503-1533.
Lucius Iter de Coire, 1541-1549.
Thomas Planta, de Zuoz, 1549-1565.
Beatus a Porta, 1565-1581 ; † 1590.
Peter II Raschèr, de Zuoz, 1581-1601.
Johann V Flugi, de Saint-Moritz, 1601-1627.
Josef Mohr, de Zernez, 1627-1635.

Johann VI Flugi, d'Aspermont, 1636-1661.
Ulrich VI von Mont, de Villa, 1661-1692.
Ulrich VII von Federspiel, 1692-1728.
Josef - Benedict von Rost, 1728-1754.
Johann - Anton von Federspiel, d'Ems, 1755-1777.
Dionis von Rost, 1777-1793.
Carl-Rudolf von Buol-Schauenstein, 1794-1833.
Johann-Georg Bossi, 1835-1844.
Caspar-Carl von Hohenbalken, de Tarasp, depuis 1843 coadjuteur ; 1844-1859 évêque. Il eut lui-même comme coadjuteur : Albert von Haller, de Berne en 1858, qui mourut la même année.
Nicolaus-Fr. Florentini, de Munster, 1859, se retire] en 1877, † 1881.
Caspar II Willi, coadjuteur 1868, évêque 1877-1879.
Franz-Constantin Rampa, de Poschiavo, 1879-1888.
Johann-Fidel Battaglia, de Präsenz, 1888-1908, † archevêque de Cyprius en 1913.
Georg Schmid von Grüneck, de Surrhein, depuis le 7 mai 1908.

[J. SIMONET.]

III. Le Chapitre Cathédral (HOCHSTIFT). Le clergé du diocèse recevait son instruction à l'école de St. Luzi à Coire et dans cette demeure le clergé de la ville épiscopale menait une *vita communis*, probablement selon la règle de saint Augustin. Sous l'évêque Tello, qui construisit la cathédrale (seconde moitié du VIII^e s.), les conseillers ecclésiastiques de l'évêque virent résider « Auf dem Hofe ». Jusqu'au X^e s., leur corporation vécut des biens du chapitre encore indivis. C'est la raison pour laquelle les donations étaient simplement faites à l'*Ecclesia Curiensi*. Lorsque les biens du chapitre furent partagés vers 1098, l'évêque et le chapitre bénéficièrent séparément des donations qui leur étaient faites. Les fondations les plus considérables furent faites au chapitre par l'empereur Othon I^{er}. L'évêque Dietmar de Montfort (1070) donna au chapitre le revenu de biens sis à Montanis. L'empereur Conrad II lui fit don le 23 janvier 1038 d'un *praedium*, à Chiavenna, et, la même année, de divers biens que les frères Wilhelm et Roger possédaient dans le dit comté. Vers 1160, la vie en commun des chanoines semble avoir déjà pris fin. Le chapitre tend à devenir une corporation autonome, la fortune qui lui est attribuée lui appartient en pleine propriété et est administrée par lui. C'est sur cette base que s'organisent les bénéfices. L'empereur lui-même était le protecteur du chapitre de Coire et ne pouvait céder cette dignité à qui que ce fût. La ligue de la Maison-Dieu ne fut jamais l'avoué du chapitre. C'est la constatation à laquelle on est arrivé après une longue polémique qui se prolongea jusqu'en 1860. Au début, le nombre des chanoines de Coire dépendit de l'état des revenus et du travail à accomplir. En 1283 les chanoines étaient au nombre de 20, en 1329, on en compte 27 et leur nombre s'éleva ensuite jusqu'à 44, en 1472, il fut réduit à 23. Les troubles de la Réformation faillirent entraîner la dissolution du chapitre ; ses revenus furent supprimés, sauf dans le Tyrol et dans le Vorarlberg ; les chanoines durent vivre en dehors des murs de la ville épiscopale. En 1570, le pape Pie V n'autorisa que 14 chanoines pour l'église-cathédrale, et les nonces Turriani et Fried. Borromée fixèrent définitivement leur nombre à 24, 6 résidents et 18 non-résidents. Actuellement, il existe plusieurs fon-

dations dans le domaine de l'ancien chapitre ; le chapitre cathédral possède peu d'objets ; il a des propriétés à Landquart, des maisons à Coire et la cure de Schaas, qui lui a été incorporée ; la fondation des prébendes épiscopales, des 6 chanoines résidents, c'est-à-dire le prévôt, le doyen, le théologue, le chantre, le custode et le pénitencier. Viennent ensuite les fondations des deux bénéficiés et de la sacristie. Le *Corpus catholicum* exerce la surveillance générale sur l'administration des biens (d'après la constitution cantonale).

Voir G. Mayer : *Gesch. des Bistums Chur*. — Fetz : *Die Schirmvogtei des Hochstifts Chur und die Reichsvogtei*. — Le même : *Die Schirmvogtei des Hochstifts Chur und die Reformation*. — von Mont et Plattner : *Das Hochstift Chur und der Staat*. [J. SIMONET.]

COJONNEX. Famille noble vaudoise qui tire son nom d'un hameau de la commune de Blonay, connue dès le milieu du XII^e s., éteinte à la fin du XVI^e s. — 1. ARLUIN, chevalier, et son fils CONON, donnent vers 1150 au couvent de Hautcrêt six parts de l'alpe de Chaude, dépendant du château de Chillon. — 2. JAKES, donzel et syndic de Lausanne en 1420. — 3. NICOD, seigneur de Saint-Martin du Chêne, bailli épiscopal de Lausanne de 1500 à 1520. — 4. HENRI, fils du n^o 3, seigneur de Saint-Martin et de Montricher, seigneur du château de Menthon à Lausanne, l'un des gentilshommes de la Cuiller. † 1537. — 5. JEAN, frère du n^o 4, vendit en 1545 la terre de Montricher et celle de Saint-Martin à Amédée Ravier ; ce fut le dernier mâle de la famille, qui s'éteignit dans ses deux nièces, filles d'Henri. [M. R.]

COLA. Fam. bourgeoise de Conters dans l'Oberhalbstein. *Armoiries* : coupé d'or à une aigle de sable sommée d'une couronne d'or, et d'azur à 4 pals arrondis de gueules. — KARL-JOHN-GEORG, bailli de la haute juridiction d'Oberhalbstein 1782. — Voir LLH. [J. B.]

COLANI. Vieille famille de Camogasc (Haute-Engadine), connue dès 1513. — 1. CONRADIN, habile menuisier et chasseur, rebâtit les maisons de ses compatriotes indigents après l'in-



condia de Camogasc en 1803. — 2. GIAN-MARCHET, fils du n° 1, 1778-1837, apprit le métier d'armurier



Gian-Marchet Colani.
D'après une lithographie.

en France, se fixa à Bevers, puis, dès 1808, à Pontresina. A 19 ans, il était le meilleur chasseur et tireur de l'Engadine ; il tira plusieurs ours et plus de 2700 chamois. Il servit de modèle à J.-C. Heer pour son héros du *Roi de la Bernina*, Markus Paltram. — A. Girtanner : *Drei rätsche Jägergestalten*. — 3. **Thomothée**, fils d'un pasteur originaire du canton des Grisons fixé à Lermé (Aisne, France), * le 29 janvier 1824, étudia la théologie et la philosophie à Strasbourg. Il devint le chef de l'École de Strasbourg, qui affichait des tendances libérales, et fonda la *Revue de théologie et de philosophie*. Lorsqu'il eut rompu avec les orthodoxes, ceux-ci obtinrent du gouvernement qu'on le privât de son titre et de son traitement, mais la communauté protestante française de Strasbourg l'élut comme pasteur et professeur. En 1870, il se voua à la politique et devint le bras droit de Gambetta ; il fut le rédacteur de la *Republique Française*, à Bordeaux, puis à Paris † 2 septembre 1888 à Grindelwald. — Voir Herzog : *Realencyklopädie für protest. Theologie und Kirche*, IV, 210. — C. Camenisch : *Graubündner Gelehrte in Strassburg*, dans NZZ 1919, n° 1273. [C. CAMENISCH.]

COLDRERIO (C. Tessin, D. Mendrisio. V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes : *Coldirena* 1183 ; *Caldirario* 1188 ; *Castro Coldré* 1506 ; *Coldré* 1663 et *Colderio*. Le village est très ancien ; en 1907 et 1917 on y découvrit des objets d'une station palafitte de l'âge du bronze, et la pierre d'une fontaine dédiée à Mercure. En 1170, dans le règlement des frontières entre Côme et Milan, Coldrerio, avec les villages voisins jusqu'à la Tresa, fut attribué au comté de Sepio. En 1275 le village formait une commune ; à la même date, un château est mentionné. Le hameau de Villa est cité déjà en 1275. Au spirituel, Coldrerio fut détaché de Balerna le 16 août 1593 pour former une paroisse autonome. L'église de Saint-Grégoire est mentionnée déjà en 1275, elle a été restaurée après 1667. L'église paroissiale de Saint-Georges commencée en 1578, fut consacrée en 1591, elle a un tableau de la crucifixion par Pier Francesco Mola. Celle du Carmel à Villa, probablement du début du XVI^e s., possède des stucs de valeur, trois médaillons de Mola, un tableau de Pozzi Domenico (1588) et les fresques du chœur de Valdano. La chapelle de la Trinité fut fondée en 1674 par Carlo Beccaria. *Population* : 1643, 261 hab. ; 1801, 535 ; 1900, 855 ; 1920, 957. Registres de baptême et de mariages dès 1594, de décès dès 1655. — Monti : *Atti*. — *Rivista archeologica comense* 1907, 1917-1921. — *BStor*. 1904 et 1907. — Simona : *Note di arte antica*. [C. TREZZINI.]

COLENBERG (COLMBERG, primitivement KAHLLENBERGER). Famille de Disentis et de Morissen (Grisons). — CHRISTIAN, curé à Ems 1749-1750, à Igels 1750-1756, camérier 1730, chanoine 1735 ; † le 31 mai 1756 à Igels. [J. SIMONET.]

COLIGNY, Caspard, comte de, amiral de France, * 15 février 1516, † 1572 à la Saint-Barthélemy, homme d'État et chef militaire des protestants français. Il porta un grand intérêt à Genève, grâce à l'influence que Calvin exerçait sur lui et sur sa famille. Dès la première guerre de religion, Coligny est en rapport constant avec Bèze ; ses agents et ceux de Condé parcoururent la Suisse. En 1563, Calvin et Coligny s'efforcèrent de faire comprendre Genève dans le traité d'alliance du roi et des Suisses. Après la mort de Calvin, Coligny poursuit l'œuvre commune. Il envoia, en août 1564, à Genève,

M. de Feuquières pour la mettre en état de défense. Pendant le soulèvement des Pays-Bas, Coligny donne aux Genevois avertissements, soldats et techniciens ; Guillaume Stuart, sieur de Vezines, leur propose de sa part, en avril 1567, une ligue comprenant Genève, Berne et l'électeur palatin pour défendre les intérêts de la religion réformée. Après la bataille de Saint-Denis, Condé et Coligny pressent les Bernois de leur accorder du secours, sans succès. Même démarche en 1568. Le crédit de Coligny auprès des cantons évangéliques devint si grand que Charles IX ne put s'en passer pour contracter ses emprunts ; ainsi à Berne en 1571. — Voir Delaborde : *G. de Coligny*. — E. Marcks : *G. von Coligny*. — Whitehead : *Gasp. of Coligny*. — De Crue : *Anne de Montmorency*. — Le même : *L'action politique de Calvin*. — Rott : *Repr. diplom.* — Calv. *op.* — Gautier : *Hist. de Genève*. — Choisy : *L'état chrétien calviniste*. — A. Gobat : *La répub. de Berne et la France*. [H. N.]

COLIN, COLLIN. Famille neuchâteloise, originaire de Corcelles-Cormondrèche, bourgeoise de Neuchâtel en 1780. — 1. LOUIS-VICTOR, 1822-1895, fit partie du Conseil de la bourgeoisie de Neuchâtel 1857-1874, député 1868-1874, membre de la direction de la Caisse d'Épargne 1875-1895. — 2. JAMES, 1847-1917, architecte du chemin de fer du Gothard 1873-1876, puis architecte à Neuchâtel ; conseiller général 1881-1888. [L. M.]

COLLA (C. Tessin, D. Lugano. V. DGS). Com. et paroisse, qui donne son nom à la partie supérieure de la vallée du Cassarate. Les communes de Colla, Signora, Scareglia et Insone-Piandera, Certara et une partie de Cimadara devaient former au moyen âge une seule grande commune ou *vicinanza* qui, dans la première moitié du XV^e s. devait fournir 92 soldats et du matériel de guerre au duc de Milan. La paroisse embrasse actuellement les communes de Colla, Signora, Scareglia et Insone-Piandera. Certara s'en détacha en 1899. En 1591 Colla était déjà paroisse ; l'église de Saint-Pierre est déjà mentionnée en 1477. Les gens du val Colla s'adonnaient déjà à la chaudronnerie au XV^e s. *Population* : 1643, 820 hab. (paroisse) ; 1870, 500 (commune) ; 1920, 308. — Monti : *Atti*. — *BStor*. 1890. [C. T.]

COLLADON. Famille originaire de La Châtre, en Berry, réfugiée à Genève en 1550 pour cause de religion ; elle jouit d'une grande considération dès son arrivée parce qu'elle était représentée par deux juristes auxquels il était fait fréquemment appel dans les procès criminels de l'époque calviniste ; elle a fourni plusieurs magistrats et siégea constamment en Conseil des Deux-Gents. Une branche se transporta dans le Pays de Vaud, à Aubonne et y fit souche. Elle acquit la bourgeoisie de Genève en 1555. *Armes* : de sinople au dextrochère vêtu d'une manche d'argent posé en bande, mouvant du canton senestre de la pointe, la main fermée, l'index levé. Le chevalier Colladon portait coupé, au 1^{er} un mouton passant, au 2, trois étoiles. — 1. LÉON, 1552, Dr en droit, avocat à Bourges, se retira à Genève en 1550. — 2. GERMAIN, 1509-1594, frère du n° 1, docteur en droit, avocat, jurisconsulte habile que la République et Calvin consultèrent souvent. Il eut une part prépondérante dans la rédaction des édits politiques et civils qui furent imprimés en 1568. Calviniste rigide, il fut l'avocat de l'accusation dans le procès contre Michel Servet. En 1566, il fut député à Berne avec Théodore de Bèze pour conclure un traité entre Genève et la Savoie. En 1559, il était entré au Conseil des Soixante. — 3. NICOLAS, fils du n° 1, † 1586, étudia la théologie à Lausanne en 1549, pasteur à Vandœuvres 1553, à Genève 1557, recteur 1564-1566, il succéda à Calvin dans la chaire de théologie 1566, mais, ayant eu des démêlés avec le Conseil, il fut vertement censuré et déposé en 1571 ; il se rendit à Lausanne où il obtint la chaire de théologie. A publié une traduction du traité de Bèze : *De Haereticis*, 1560 et deux dissertations théologiques. — 4. THÉODORE, * 1565, fils du n° 3, docteur



en médecine 1602-1608, s'établit ensuite en Angleterre où il a publié : *Adversaria seu commentarii medicinales*, 2 vol. 1616. — 5. CLAUDE, fils du n° 2, du Conseil des Deux-Cents, 1579, conseiller et secrétaire du prince de Condé 1583, conseiller d'Henri IV 1595, maître des requêtes 1599. — 6. DAVID, frère du précédent, 1556-1635, docteur en droit, obtint en 1584 la chaire de droit civil à l'Académie de Genève, du Conseil des Deux-Cents 1589, auditeur 1602, conseiller d'État 1604, du Conseil des Soixante, syndic 1613-1633, premier syndic 1621. Il laissa des mémoires manuscrits sur l'histoire de Genève ainsi qu'une consultation manuscrite, sur les prétentions du duc de Savoie, 1580. — 7. ESAÏE, 1562-1614, frère du précédent, docteur en droit et en médecine, professeur de philosophie 1594; il édità à Genève divers ouvrages de Godefroy et les enrichit de notes. A publié trois dissertations en 1607 : *De Mundo*; *De quinque sensibus externis* et *de Meteoris ignitis*. — 8. ESAÏE, 1601-1672, fils du n° 6, du Conseil des Deux-Cents 1623, conseiller 1636, syndic 1647-1671, premier syndic 1656-1661, secrétaire d'État 1640-1650. — 9. JEAN, 1608-1678, fils du n° 7, établi en Angleterre, D^r en médecine et premier médecin du roi d'Angleterre, qui le créa chevalier en 1664. Principal fondateur de l'église de la Savoie à Londres. Il fut en quelque sorte ministre officieux de Genève auprès de la Cour d'Angleterre. — 10. THÉODORE, † 1707, fils du n° 9, créé chevalier par le roi d'Angleterre, médecin en chef de l'hôpital de Chelsea, à Londres. — 11. JEAN-ANTOINE, 1755-1830, pharmacien, se fit remarquer par ses connaissances étendues en chimie et en botanique. Il contribua par son activité au développement de l'industrie, des arts et des sciences. Il est l'auteur de plusieurs écrits sur la chimie et l'histoire naturelle. — 12. JEAN-PIERRE, 1769-1842, médecin. Fixé d'abord à Paris, il fut un des premiers médecins qui introduisirent en France la vaccine. Revenu à Genève, il prit d'énergiques mesures contre l'épidémie de choléra et publia à la demande du gouvernement deux *Instruction populaire contre le choléra*. Membre du Conseil Représentatif 1811, 1826-1832. — *Le Fédéral*, 22 fév. et 4 mars 1842. — 13. HENRI, 1772-1856, régent de 1795-1845; il se voua depuis entièrement à l'agriculture, faisant lui-même des essais et des expériences pour améliorer les cultures et les terres. Ces recherches sont consignées dans le Bulletin de la classe d'industrie (1857). Maire d'Avully, il fit partie de l'Assemblée constituante de 1841 et du Grand Conseil en 1846. — 14. JEAN-LOUIS-EUGÈNE, 1805-1880, fils du n° 12, avocat, procureur général 1843, juge à la cour de justice 1848-1874, qu'il présida depuis 1863, député au Grand Conseil, à la Constituante de 1862, membre du Consistoire, qu'il présida à plusieurs reprises de 1848 à 1870. Ami de Sainte-Beuve et d'autres écrivains célèbres, il a publié des études et des critiques sur Sainte-Beuve, Victor Hugo, Balzac, Lamartine, etc., principalement dans la *Bibliothèque universelle*. — Voir *JG*, 26 janv. 1880. — *Les Débats*, 17 mai 1881. — *Semaine judiciaire*, 9 février 1880. — *Semaine religieuse*, 31 janvier 1880. — Ed. Humbert : *Eugène Colladon*. — 15. *Jean-Daniel*, 1802-1893, fils du n° 13, docteur en droit, ingénieur, collaborateur de Sturm. En 1827, avec son



Jean-Daniel Colladon. D'après un portrait de la coll. Maillart.

Mémoire sur la compression des liquides et la vitesse du son dans l'eau, il remporte à Paris le Grand prix de l'Académie des Sciences. En 1829, il obtint la chaire de mécanique à l'École centrale des arts et manufactures de Paris, qu'il conserva jusqu'en 1839. Il fut rappelé à Genève où la chaire de mécanique venait d'être créée pour lui. C'est lui qui, en 1843,

pour remédier à l'éclairage défectueux de la ville, organisa l'éclairage au gaz avec une grande compétence au point de vue technique et financier; en 1862, il fit de même à Naples, malgré la vive opposition d'une partie de la population. Ses recherches concernant l'électricité sont d'une grande importance, il l'étudia dans ses rapports avec le magnétisme et, déjà avant Ampère, il avait deviné l'action de la pile sur le galvanomètre. On lui doit l'invention d'un dynamomètre que l'amirauté anglaise adopta. Ce fut lui qui eut l'idée d'utiliser l'air comprimé pour le creusement des longs tunnels. Outre la publication d'importants mémoires, il a écrit de nombreux ouvrages sur la foudre et les paratonnerres, le percement des tunnels, les bateaux à vapeur. Il fut nommé membre correspondant de l'Institut de France. Son buste a été inauguré devant la Bibliothèque publique dans le jardin des Bastions le 15 avril 1897. — Voir *Souvenirs et mémoires. Autobiographie de Daniel Colladon*. — *JG*, 1^{er} juillet 1893, 12 septembre 1888, 14 juillet et 5 août 1893. — Dans la descendance de Nicolas Colladon, fils du n° 1, fixée au Pays de Vaud, bourgeoise d'Aubonne et de Morges en 1673, on relève une lignée de pasteurs. C'est de cette branche revenue à Genève que descendent les nos 13 et 15. — Voir Galiffe : *Not. gén.* II, 785. — *France protestante*. — Gautier : *La médecine à Genève*. — Montet : *Dictionnaire*. — *Livre d'Or des familles vaudoises*. — *Armorial genevois*. — Senebier : *Hist. litt. de Genève*. — *AGS* 1910. — *Journal d'Essai Colladon*, 1600-1605. [H. Da.]

COLLART. Famille originaire de Paris, établie à Genève à la fin du XVIII^e s. — JOSEPH, * à Paris 1754, † 1830, graveur distingué, s'occupa aussi d'architecture. — 2. JOSEPH-PAUL, 1810-1894, petit-fils du n° 1, architecte, inspecteur des Travaux publics de la ville, membre du Conseil administratif en 1842, député au Grand Conseil 1868, conseiller d'État 1867. — *SKL*. [C. R.]

COLLATION. Voir PATRONAGE.

COLLAVIN. Famille originaire de la Côte d'Hyot, paroisse de Contamines en Faucigny, dont le nom primitif pourrait bien être Favre ou Fabri; elle a fourni toute une lignée de maîtres fondeurs de métaux : — NOËL, 1576-1626, reçu bourgeois de Genève en 1605, fondit en 1609 la cloche dite « La Collavine » de la cathédrale de Saint-Pierre; il fondait aussi des pièces d'artillerie. — PIERRE, son fils, 1606-1673, lui succéda et, à ce dernier : — JACQUES, 1646-1703, et ÉTIENNE, 1648-1717, ses fils — PIERRE-ANTOINE, 1678-1740, fils de Jacques, fut maître de la Monnaie 1730-1731. — JACQUES II, 1681-1738, fils d'ÉTIENNE, termina la lignée.

A la même famille aujourd'hui éteinte à Genève appartient CLAUDE, † 1588, du Conseil des Deux-Cents, reçu bourgeois en 1547, souche d'une branche éteinte à la quatrième génération.

Jean Fabri dit *Collavin* fut reçu à la bourgeoisie en 1498. On retrouve ce nom dans les environs de Genève au XVII^e s., à Cartigny, à Alex et au siècle suivant à Constantinople où un rameau s'était fixé. — Voir H. Deonna : *La famille Deonna*. — *SKL*. — Blavignac : *Armorial genevois*. — *Saint-Pierre cathédrale*, IV^e fasc., p. 16, 53. [H. Da.]

COLLECTA OFFICIALA FÆDERALA PER IL CANTUN CONFÆDERAU GRISCHUN. Collection de toutes les lois et ordonnances du canton des Grisons dès 1803; le Grand Conseil en décida la publication en 1820, en allemand, en italien et en dialectes de l'Oberland et de l'Engadine. Le 1^{er} cahier parut en 1820. Trois tomes subséquents parurent en 1839, 1840, 1841, puis une série de suppléments et d'additions. La publication cessa en 1847 avec le second volume supplémentaire. [L. J.]

COLLECTANEA FRIBURGENSIA. Publication scientifique officielle de l'université de Fribourg, qui paraît depuis 1893. Elle a remplacé les suppléments annexés à l'*Index lectionum* (semestre d'été de 1890-semester d'hiver 1892-1893, 7 mémoires en 6 numéros). Elle a été éditée en format in-4^o jusqu'en 1900, puis dès lors en in-8^o. La première série compte 9 fascicules, et la seconde 19 jusqu'en 1923. [A. BŒHR.]

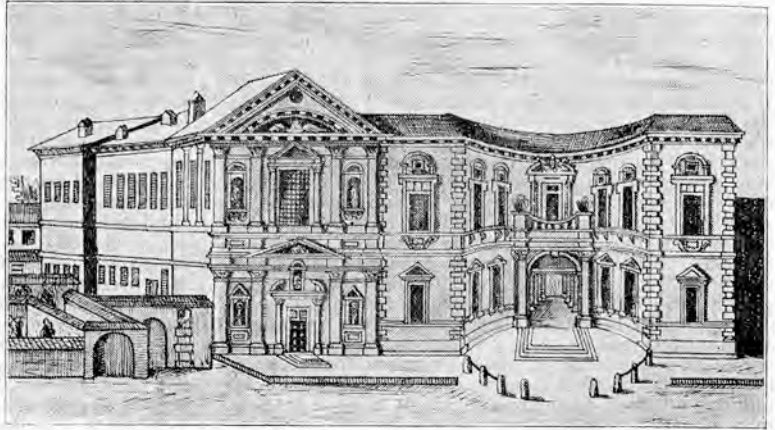
COLLÈGE. Au moyen âge on entendait sous ce nom toutes sortes de groupements, mais spécialement l'ensemble des clercs rattachés à une église, soit cathédrale, soit collégiale. Lorsque ce collège s'organisait corporativement, il prenait le nom de chapitre. Voir articles CHANOINES.

On désigne aussi sous ce terme des écoles, comme celles des jésuites (Lucerne, Fribourg, Sion, Brigue, Porrentruy, Soleure), ou certaines écoles classiques (Genève, Lausanne, Neuchâtel, etc.). [L. K.]

COLLÈGE HELVÉTIQUE (COLLEGIUM HELVETI-CUM).

Le Collège helvétique de Milan, appelé parfois *Collegium Borromaeum*, préparait le clergé des cantons catholiques, des Grisons et de leurs pays sujets, et plus tard aussi du Valais. A la demande de Melchior Lussy, de Stans, le pape Pie V créa en 1566 en faveur de la jeunesse suisse 19 places dans les séminaires de Milan, Pavie, Crémone, Parme, Modène et Rome. Deux ans plus tard l'archevêque de Milan était autorisé à recevoir aux frais de son église le nombre d'élèves suisses qu'il lui plairait. A la suite de différents dons en 1576 et 1579, le Collège helvétique fut fondé, sur l'instigation du cardinal Charles Borromée, par Bulle de Grégoire XIII, du 1^{er} juin 1579 et ouvert à fin octobre 1579. Le premier recteur fut Jean-Pierre Stupano, de Grossoto. La direction de la maison fut remise dès l'origine à la congrégation des Oblats, qui donna plus tard une partie de l'enseignement, d'abord confié aux Jésuites. Le patron du collège et de son église était saint Charles Borromée. Une congrégation de Marie exista dans la maison dès le 25 novembre 1579, ainsi qu'une *Accademia Hypheliomachorum*. De même qu'au *Collegium Germanicum* de Rome, les élèves portaient la soutane et le manteau rouges. A côté des étudiants suisses, on admettait aussi des Italiens payant une pension, de sorte que le nombre des élèves dépassa parfois cent. En 1622, le cardinal Frédéric Borromée fit une refonte des statuts de l'établissement et rebâtit magnifiquement le Collège. Ce bâtiment abrite actuellement les Archives d'État milanaises. En 1786, l'empe-

ment des soins accordés à ses soldats malades. Une mission suisse à son quartier général ne put rien obtenir. Les Autrichiens, auxquels la Lombardie retourna lors du congrès de Vienne, firent aussi la sourde oreille



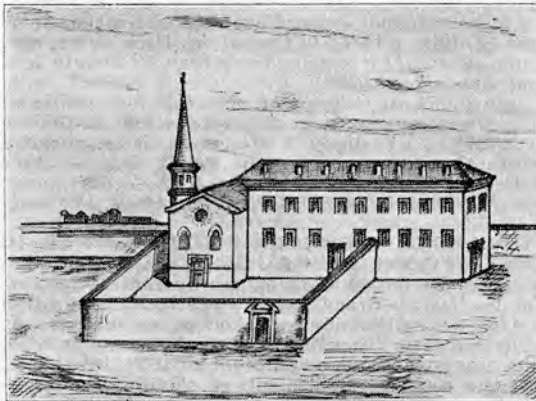
Le Collège helvétique à Milan en 1738. D'après un dessin de Lattuada.

aux demandes de rétablissement du collège. Après de longues négociations, l'empereur Ferdinand I se décida enfin, le 22 juillet 1842, en remplacement de la fondation supprimée et pour témoigner de sa bienveillance envers la Confédération suisse, à créer au séminaire du diocèse de Milan 24 places pour des élèves de la Suisse catholique, des Grisons et du Valais, à entretenir sur les revenus d'États autrichiens. Ces conditions quelque peu particulières ne furent peut-être pas assez examinées du côté suisse ; elles créèrent plusieurs fois des difficultés quant à la permanence des places ; ces dernières furent supprimées de 1848 à 1856 et très menacées de 1859 à 1862 et de 1880 à 1886. Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Tessin et Valais en possédèrent chacun 2, Glaris avec Appenzell 3, Grisons 3, Fribourg, Soleure, Argovie et Saint-Gall avec Thurgovie chacun 1. Alors qu'autrefois les élèves étaient encore notablement dédommagés de leurs frais accessoires, ils sont tenus depuis quelques années à payer un écolage. Selon leur préparation, on les envoie au séminaire de Saint-Pierre à Barlassina, ou à Monza, ou à Milan.

Voir archives de l'archevêché, de l'État, du séminaire archiépiscopal, du grand hôpital à Milan. — Bibliothèque Ambrosienne à Milan. — Arch. épiscopales, Coire. — Arch. d'État Lucerne, Obwald, Nidwald, Fribourg, etc. — Ratti : *Acta ecclesiae Mediolan.* III. — Sala : *Documenti di S. Carlo I.* — *Institutiones Collegii Helvetici* 1622. — *Extractus regularum Congregationis in Collegio Helvetico* 1648. — *Gfr.* 52-54 et 66. — KSB 1896. — ZSK 1911. — *Monat-Rosen* 1884-1885. — Lattuada : *Descrizione di Milano* V. — Mongeri : *L'arte in Milano* — Wymann : *Der hl. Karl Borromeo und die Schweiz. Eidg.* — Steffens-Reinhardt : *Die Nuntiatur von G.-F. Bonhomini* I, 343. — Amrhyn : *Dokumentierte Darstellung über den Ursprung und die Stiftungen des Schweiz. Kollegiums.* — Wymann : *Die Schweiz. Freiplätze in den erzbischöflichen Seminarien Mailands.* [E. W.]

COLLÉGIALE. Église desservie par un chapitre de chanoines sous l'autorité d'un prévôt. Voir art. CHANOINES.

COLLEGIUM DEVOTORUM. Nom d'un établissement conventuel fondé par l'abbé Heinrich de Disentis (1252-1261) près de la petite église de St. Benedikt, en amont de Somvix (Grisons) pour des personnes des deux sexes, et qui subsista jusqu'à la Réformation. Il exista autrefois plusieurs établissements du même genre en Suisse ; une partie d'entre eux furent, comme le couvent du Muotatal, transformés au XVI^e s. en couvents de femmes plus ou moins fermés. Leurs occupants



Le Collège helvétique au temps de saint Charles Borromée. D'après un dessin à la plume.

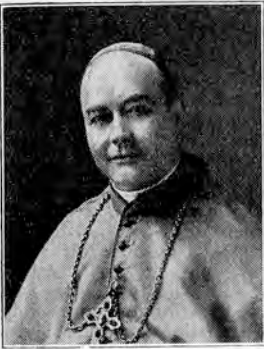
reur Joseph II s'en était emparé et avait envoyé les théologiens au séminaire général de Pavie ; aux autres étudiants, il avait assigné un local plus petit, la *Canonica*. Bonaparte supprima le collège le 7 juin 1797, et attribua ses biens au grand hôpital de Milan, en paye-

étaient liés pour la durée de leur séjour, mais ils pouvaient quitter la maison et retourner dans le monde. Ils s'occupaient à des travaux manuels, au soin des malades, des étrangers et des pèlerins. La chapelle du petit couvent près de Somvix a seule subsisté; elle appartient au couvent de Disentis. Le chœur fut inauguré en 1522; il fut orné en 1624 de scènes de la vie de saint Benoît. — Voir Eichhorn: *Episcopatus Curientis*. — Mohr: *Regesten von Disentis*. — Stuckelberg: *Graubündner Hausmarken*, dans SAV 12. — P.-G. Meier: *Die Beginen in der Schweiz*, dans ZSK 1915. — P.-N. Curti: *Alle Kapellen im Oberland*, dans BM 1915, n° 2. [P.-N. C.]

COLLET. Nom de plusieurs familles vaudoises; celle de Baulmes est mentionnée dans un acte de combourgeoisie de 1375. *Armes*: d'azur au pairle d'argent. [M. R.]

COLLEX-BOSSY (C. Genève, Rive droite. V. DGS et Supp.). Commune cédée par la France en 1815 et qui comprenait alors la commune actuelle de Bellevue, détachée en 1855. *Collex, Colay, Coliacum, Cholay*, avait une église dépendant d'Ainay (XIII^e s.); sa maison-forte relevait des sires de Gex; le château actuel, appartenant à la famille Borel, est une belle construction du XVIII^e s. *Bossy, Bossie, Bocium* a toujours été un hameau sans maison-forte, mais fondé aussi de toute ancienneté. C'est au Nord de Bossy que se trouvent les ruines du château de la Bâtie-Beauregard ou Batie-Champion. *Population*: 462 hab. Registres de paroisse dès 1685. — Voir Arch. de Genève. — *Regeste genevois*. [C. R.]

COLLIARD, Placide, évêque de Lausanne et Genève. * à Attalens (Fribourg) le 2 février 1876. Ordonné prêtre le 21 juillet 1901, vicaire de Châtel-Saint-Denis (1901-1905), élève du Séminaire français à Rome (1905-1907), où il passa en 1907, ses examens de doctorat en droit canon. Nommé vicaire à Vevey (1905), curé du Locle (1908), curé de Promasens (1910), il fut appelé, le 15 janvier 1912, par Mgr Bovet, au poste de vicaire général du diocèse. Il devint son successeur au siège de Lausanne et Genève, le 30 novembre 1915. Durant son court épiscopat, Mgr Colliard s'occupa activement de l'œuvre de recrutement du



Mgr Placide Colliard.
D'après une photographie.

clergé, des groupements de jeunes gens, de l'action sociale parmi les ouvriers, de l'organisation des associations du diocèse et de la « Mission catholique » en faveur des prisonniers de guerre. † à Fribourg le 10 février 1920. *Armoiries*: écartelé, au 1 et 4 parti d'argent et de gueules à deux ciboires de l'un en l'autre; au 2 et 3 de gueules à deux clefs d'or passées en sautoir; brochant sur le tout: d'azur à une étoile et une fleur de lys d'or posées en chef, à l'emmanche arrondie d'argent. — Voir *Liberté*, 1^{er} décembre 1915 et 10 février 1920. — *Étr. fribourgeois*. 1917 et 1921. — *Semaine catholique*, 1915 et 1916. [JEANNE NIQUILLE.]

COLLIN, J.-BALTHASAR, (en all. *Büel*), de Stein s/Rhin, * 1623, fils d'un avoyer de Stein, 1646 pasteur à Scherzingen et Kurzrickenbach en Thurgovie, 1691 à Dubendorf où il mourut en 1704. Auteur de petits écrits religieux. — Voir Mägis: *Schaffhauser Schriftsteller*. [H. WERNER.]

COLLINUS. Voir AMBÜHL.

COLLIOD. Famille d'origine française, fixée à Rolle avant 1600, reçue à la bourgeoise en 1637 et 1665. [M. R.]

COLLOMBETTES (C. Fribourg, D. Gruyère. Com. Vuadens. V. DGS.). Établissement de bains, situé au pied des Alpettes et rendu célèbre par le chant popu-

laire gruyérien le *Ranz des Vaches* ou les *Armaillis des Collombettes*. Lieu de séjour très fréquenté en été. — *Guide de la Gruyère* 1923. — *Etrennes fribourgeoises* 1886, p. 78. [G. Cx.]

COLLOMBEY (C. Valais, D. Monthey. Com. Collombey-Muraz. V. DGS). Vge composé de deux hameaux: Collombey-le-Grand et Collombey-le-Petit où les seigneurs de ce nom avaient leur manoir. Dans cette dernière localité se trouve le château des d'Arbignon qui remonte probablement au XIII^e s. C'est là que ses propriétaires rendaient la justice. Les d'Arbignon délaissèrent leur château au XVII^e s., qui depuis 1643 abrite un couvent de Bernardines. Une église, également à Collombey-le-Petit, est mentionnée au XI^e s.; elle dépendit primitivement du prieuré de Lutry, puis passa en 1263 à l'abbaye de Saint-Maurice. Elle est dédiée à saint Didier, et fut autrefois l'église mère du mandement de Monthey. Troistorrens et Muraz s'en détachèrent, puis Monthey en 1709, dont Collombey devint une annexe jusqu'en 1720, moment où il fut de nouveau élevé au rang de paroisse. L'église actuelle a été construite vers 1865. — de Rivaz: *Topographie*. — Rameau: *Les châteaux du Valais*. — Arch. de Fay, de Lavallaz, de Monthey. [Ta.]

COLLOMBEY ou COLOMBY, COLUMBERIO, de. Famille valaisanne originaire de Collombey, qui posséda en fief héréditaire (1241-1410) le vidomnat de Monthey ainsi que des droits dans les vallées d'Illiez et de la Gryonne. Elle détenait également en fief les deux péages de Saint-Maurice qu'elle vendit au comte de Savoie en 1304. Le premier membre connu est ULRICH, témoin en 1131. — 1. GUILLAUME, chevalier, vidomne de Monthey 1232-1252. — 2. PIERRE, châtelain de Monthey 1281. — 3. PIERRE, donzel, fonda la branche de Saillon 1300. — 4. PERRON, écuyer de l'évêque Aymon de la Tour 1358. — La famille s'éteignit au XV^e s. Le nom de Collombey fut aussi porté par une branche des seigneurs de Montagny au XIV^e s., et par un rameau des Brithonis de Villeneuve. — Voir Hoppeler: *Beiträge*. — Rameau: *Châteaux du Valais*. — Gremaud. [J.-B. B.]

COLLOMBEY-MURAZ (C. Valais, D. Monthey. V. DGS). Com. composée des deux paroisses de Collombey et de Muraz. Elle fit partie primitivement du mandement de Monthey, dont elle était un quartier. Le partage du mandement en 1786 lui accorda un château propre. Après la Révolution, Collombey-Muraz devint une commune comprenant les hameaux des Meyres et d'Illarsaz. — Voir Gremaud. — de Rivaz: *Topographie*. [Ta.]

COLLONGE. Voir COLONGE.

COLLONGE. Nom de nombreux lieux dits du canton de Vaud. Le plus important est le quartier de Collonges, au Nord-Ouest de Lausanne, planté en vignes du XIII^e au XIV^e s., et qui est maintenant un quartier urbain. Il a donné son nom à une famille noble du XIV^e s. — *DHV*. [M. R.]

COLLONGE-BELLERIVE (C. Genève, Rive gauche. Voir DGS). Commune cédée par la Sardaigne en 1816, comprenant Collonge, Bellerive, Vésenaz, Saint-Maurice et une partie de la Capite. *Population* en 1922: 1203 hab. Palafittes à Bellerive et à la Gabiule. Collonge comme nom de famille est cité au XIII^e s. Registres de paroisse dès 1750. — Voir Arch. de Genève. — *Regeste genevois*. — Art. BELLERIVE. [C. R.]

COLLONGES (C. Valais, D. Saint-Maurice. V. DGS). Com. et Vge qui apparaît au XV^e s.; il formait alors, avec Arbignon-Morcles, une seigneurie de l'évêque de Sion, qui l'inféoda à la famille d'Arbignon. Dans la suite, Collonges fut détaché, en partie du moins, de la châtellenie de Martigny et rattaché à celle de Saint-Maurice. Au XVI^e s., Collonges, Arbignon, Dorénaz et Alesses possédaient en indivision des communaux, forêts et pâturages. Ces quatre villages ne forment plus que deux communes, Dorénaz et Collonges, qui composent la paroisse d'Outre-Rhône détachée en 1729 de celle de Saint-Maurice. Une chapelle, dédiée à sainte Anne, fut élevée en 1648 à Collonges, et transformée en église paroissiale en 1729. Au XVI^e s., un bac qui subsista jusqu'en 1850, date à la-

quelle il fut remplacé par un pont de bois, servait au passage du Rhône, sur lequel la commune de Collonges percevait un droit. Une mine d'anthracite a été exploitée à Collonges vers 1830 par une société genevoise, puis abandonnée et reprise en 1853. Cette exploitation a été reprise pendant la guerre européenne. — Rameau : *Châtaux du Valais*. — Arch. locales. — Arch. de l'abbaye de Saint-Maurice. [Ta.]

COLLOQUE. Voir DISPUTE.

COLLOQUE (COLLOQUIUM). Nom donné autrefois soit à une circonscription ecclésiastique, soit à une réunion de pasteurs. Dans les *Grisons*, ce nom apparaît pour la première fois dans le procès-verbal du synode de 1628 ; en 1649, cinq colloques furent institués : Ob dem Wald (*Suprasolanum*), c'est l'Oberland grison, Tamins et Saffien exceptés ; Nid dem Wald (*Infrasolanum*) ; Haute-Engadine ; Basse-Engadine ; Coire. Les colloques se réunissaient avant Noël, avant Pâques et avant les assemblées du synode. La tâche des colloques est de pourvoir au service religieux dans les paroisses privées de pasteur et de préparer l'étude des questions soumises au synode. Ils s'occupent aussi volontairement de la vie intellectuelle et administrative de leur circonscription. Actuellement il y a sept colloques (Ob dem Wald, Nid dem Wald, Coire-Schanfigg, Haute-Engadine, Bregaglia, Basse-Engadine, Prätigau). Ils ne se réunissent plus ordinairement que deux fois, en septembre et en avril. — Procès-verbaux du synode aux arch. synodales de Coire. [J. R. TAUCO.]

C'est en 1564 qu'une ordonnance ecclésiastique de Neuchâtel institua des réunions ou colloques de pasteurs. Dans la suite, la principauté fut divisée en cinq colloques ; Neuchâtel, Boudry, Val-de-Travers, Val-de-Ruz et Montagnes. La loi du 10 déc. 1848 institua un colloque par district, composé des pasteurs du district et d'un nombre égal de délégués laïques des paroisses. Cette organisation prit fin en 1873. [L. S.]

Dès 1537, le pays de *Vaud* avait été divisé en matière ecclésiastique en quatre, puis cinq classes, composées chacune de deux ou trois colloques. Au début, les colloques réunissaient les pasteurs une fois par semaine ; à partir de 1561 ils n'eurent plus lieu que quatre fois par an, et plus tard seulement deux fois par an. Les colloques ont été supprimés en 1863. — *DHV*. [L. S.]

COLLOredo, RODOLPHE de, comte autrichien 1585-1657. Grand maître d'artillerie, commandant de l'armée impériale qui en vahit l'Ajoie en décembre 1635. Après avoir investi Porrentruy, il fit, le 18, un assaut infructueux contre la ville et le château, puis chercha à les réduire par la famine. Manquant lui-même de vivres, il battit en retraite. — Voir Rott : *Représ. dipl.* V. [G. A.]

COLLOT D'HERBOIS, JEAN-MARIE, * à Paris, un des membres les plus sanguinaires de la Convention, fut directeur du théâtre de Genève de 1784 à 1787. Collet aurait puisé à Genève ses principes républicains. Après avoir été patronné par Robespierre, il s'attira son inimitié et fut déporté. — Voir Sordet : *Dictionnaire* (Mns.). — Kunz-Aubert : *Le théâtre à Genève u XVIII^e s.*, dans *Nos Centenaires*. [C. R.]

COLMBERG. Voir COLEMBERG.

COLOGNY (C. Genève, Rive gauche. V. DGS). Vge et Com. de l'ancien territoire genevois. Du latin *Coloniacus*. La commune comprend La Belotte, Frontenex, Montalègre, Ruth. Station de palafittes. Le Chapitre de Saint-Pierre à Genève y possédait la plus grande partie des terres, c'est pourquoi Cologny resta genevois quand le peuple devint souverain en lieu et place de l'évêque. Milton et Byron y séjournerent. *Population* : 1923, 803 hab. Registres de baptêmes dès 1726, de mariages dès 1724, de décès dès 1793. — Voir Arch. de Genève. [C. R.]

COLOMB, COLLOMB, COLLON. Nom de famille répandu dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud.

A. Canton de Genève. Famille de Cruseilles dont plusieurs membres se fixèrent à Troinex et, à différentes époques, à Genève. *Armoiries* : d'azur à la colombe essorante d'argent tenant une branche d'olivier de même dans le bec. — 1. JACQUES, notaire, établi à Troinex en 1446, eut dans sa descendance — 2. JEAN, notaire, du

Conseil des Cinquante. La famille a donné son nom au lieu dit Grand-Collomb sur Carouge. Famille éteinte. — 3. CLAUDE, dit *Giffre*, célèbre par ses actes de brigandage, mettant à contribution les voyageurs et surtout les paysans genevois. Il fut pendu en 1611. — Voir Galiffe : *Not. gén.* III, 139. — Arch. de Genève. [C. R.]

B. Canton de Neuchâtel. Une famille Colomb est bourgeoise de Neuchâtel depuis le XV^e s. ; une autre est mentionnée aux Verrières au XIV^e s. et une troisième à Sauges à la fin du XV^e s. Cette dernière portait primitivement le nom d'Humbert. A la première appartient : — 1. LOUIS, dernier abbé de Fontaine-André, de 1520 à la Réforme. Son couvent ayant été sécularisé, il se retira au Val-de-Ruz et mourut le 9 mai 1539. *Armoiries* : écartelé aux 1 et 4 de gueules à une croix tréflée d'or, aux 2 et 3 d'azur



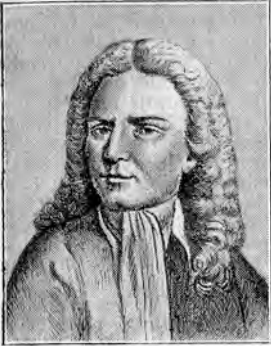
à une colombe d'argent. — La seconde a donné : — 2. LOUIS, 1821-1903, notaire et archiviste cantonal. Il entra en 1836 au bureau du Commissaire général et resta dès lors constamment attaché à l'administration. En 1848, il fut chargé de diriger les opérations du rachat des cens et dîmes, et devint la même année archiviste cantonal, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il remplit en outre, de 1854 à 1901, les fonctions de secrétaire-caissier de la Chambre d'assurance et fut député de 1852 à 1856. — *Biogr. neuch.* I. — *Messager boiteux de Neuchâtel* 1904. — 3. EUGÈNE, * 1853, architecte, président central des Chambres d'assurances cantonales suisses contre l'incendie. [L. M.]

C. Canton de Vaud. Famille de Provence, citée dès 1382. A donné : — 1. JULES-LOUIS-CÉSAR, peintre, * à Vevey le 24 décembre 1794. — 2. GEORGES-PIERRE, * à Bex 1836, † 1892 à Aigle, pédagogue et éducateur éminent. Son nom a été donné à une rue d'Aigle. A une famille fixée à Saint-Prex dès le XVII^e s. se rattachent : — 1. JULES, conseiller national 1879-1893. — 2. ADRIEN, 1849-1901, préfet de Morges, archéologue, auteur d'un *Album d'antiquités lacustres*. — 3. ÉMILE, * 28 décembre 1845, fils du n° 1, ingénieur de la Compagnie de chemins de fer Suisse-Occidentale 1868-1877, inspecteur, puis inspecteur général de l'exploitation de la Compagnie Suisse-Occidentale-Simplon 1877-1883, directeur de la même Compagnie 1883-1889, de celle du Jura-Simplon 1889-1903, vice-président de la Direction du 1^{er} arrondissement des C. F. F. dès le mois de mai 1903, spécialement chargé de la direction des travaux du tunnel du Simplon, membre de la Direction générale des C. F. F. (finances) 1906-1921. [A. B.]

COLOMBE DE BATTINE, FRANÇOIS, seigneur de Copponex, connu sous le nom de Coponay. * 1746, † dans la prison de l'Évêché en 1791, dernier brigand du bassin de Genève. Chassé de Savoie à cause de ses déportements, il obtint la permission de résider à Chancy. Arrêté en 1769, il fut délivré par ses compagnons. Après plusieurs nouveaux meurtres, il se réfugia à Lyon où il fut arrêté le 3 novembre 1776. Amené à Genève le 6 décembre, il fut condamné à mort le 4 février 1777 ; le lendemain, cette peine fut commuée en celle de détention perpétuelle par égard pour sa famille. — Voir J. Vuy : *Le dernier seigneur de Copponex*. — Arch. de Genève. [C. R.]

COLOMBA, COLOMBO. Famille d'Arogno (Tessin). *Armoiries* : d'azur à une colombe d'argent, posée en bande, dont l'aile droite est abaissée, l'autre essorante et la tête couronnée (variante). — 1. MICHELE, sculpteur, * 1430 à Nantes, † à Dijon 1512. En 1505, il sculptait à Nantes le tombeau de François II, duc de Bourgogne. Vegezzi et Merzario affirment que cet artiste était originaire de Maroggia. — 2. GIOVAN-BATTISTA, peintre, stucateur et architecte, * 1638 à Arogno. Il fit de la peinture à l'huile et à la fresque en Allemagne et en Autriche, décora à la fresque le plafond de la chapelle du Johanneum à Saint-Gothard de Graz, et le sanctuaire de Maria Taferl. En 1690, il fut appelé par Jean Sobiesky à la cour de Varsovie pour la restauration de la cathédrale de Saint-Jean, et l'agrandissement de la chapelle commémorative des Capucins. † à Varsovie à un âge très

avancé. — 3. LUCA-ANTONIO, fils du n° 2, peintre, *1661, † à Arogno 1737. Élève de son père, il se rendit à Prague, à Budapest et à Vienne, où il jouit de la faveur du prince Eugène. Sur la recommandation de ce dernier, le duc de Wurtemberg l'occupa pendant vingt-quatre ans. Colomba travailla aussi pour d'autres princes, entre autres pour ceux de Schwarzenberg et de Liechtenstein. Il a laissé de nombreuses peintures dans des châteaux et



Giovan-Battista-Innocenzo Colomba.

D'après une gravure sur cuivre de J.-R. Schellenberg.

églises du Sud de l'Allemagne, dans l'église paroissiale d'Arogno et dans la chapelle de Val Mara. — 4. GIOVAN-BATTISTA-INNO-CENZO, peintre, neveu du n° 3, dont il fut l'élève, 1717-1793 à Arogno. Il voyagea beaucoup et travailla à Francfort s/Main où il peignit le grand escalier impérial du Rômer et les transparents pour le couronnement de l'empereur Charles VII ; à Hanovre, il peignit le théâtre. Pendant 18 ans, il fut le décorateur et l'architecte du théâtre de Stuttgart ; peignit le plafond de l'Opéra de Ludwigsbourg. Appelé à Turin par le roi de Sardaigne, il y décora le théâtre royal et deux églises ; il construisit et décora le théâtre de Côme. — AHS 1914 et 1916. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Oldelli : *Dizionario*. — Bianchi : *Artisti ticinesi*. — SKL. — ALBK. — BStor. 1881, 1907. [C. TREZZINI.]

COLOMBAN. Moine irlandais, *vers 540. Il entra au couvent de Bangor dont il dirigea plus tard l'école, quitta l'Irlande en 590 avec douze compagnons, parmi lesquels était Gall, et parcourut la Gaule en prêchant la pénitence. Il fonda Annegrav, puis Luxeuil, la plus importante de ses fondations, et enfin Fontaine. Fidèle à ses traditions irlandaises, il entra en conflit avec l'Église de la Gaule au sujet de la date de Pâques. Colomban eut à souffrir de l'hostilité de Brunehilde, puis il se rendit à Metz, à la cour du roi Théodebert d'Austrasie. Sur le désir de Colomban et de ses compagnons d'évangéliser les païens, le roi Théodebert les envoya chez les Alamannes ; ils descendirent la Moselle, remontèrent le Rhin jusqu'à Bâle, où selon une tradition digne de foi, Ursicinus les quitta pour créer dans le Jura un ermitage qui fut par la suite l'abbaye de Saint-Ursanne. Après une halte missionnaire peu heureuse à Tuggen, à l'extrémité supérieure du lac de Zurich, ils fondèrent un établissement à Bregenz sur le lac de Constance. En 612, la victoire complète de Théodoric sur Théodebert obligea Colomban à chercher un nouvel asile. Il projeta l'évangélisation des Vandales, puis se décida pour l'Italie, abandonnant Gall, le meilleur de ses élèves, dont l'ermitage du vallon de la Steinach fut le berceau de Saint-Gall. Selon une tradition basée sur des recherches faites à Disentis, Sigisbert aurait aussi été disciple de Colomban et l'aurait quitté également à son départ pour l'Italie. Colomban fonda en 614 le couvent de Bobbio, dont l'influence sur le développement de la culture italienne se fit sentir jusqu'au XI^e s., grâce à son école de rhétorique. Il y mourut le 23 novembre 615. Sa *Vita*, rédigée par un Jonas, entré à Bobbio trois ans plus tard, tient la première place dans l'hagiographie du VII^e s. Le séjour de Colomban parmi les Alamannes fut un premier jalon dans l'évangélisation de l'Allemagne. — Voir *Jonas vita S. Columbani*, publ. par B. Krusch, dans *Mon. Germ. Hist. script. rer. Merov.* IV. — *Vita S. Galli*, dans *MVG* XII. — Laux : *Der hl. Kolomban* (avec bibliographie). — Martin : *Saint Colomban*. [J. M.]

COLOMBARA, CARLO, ingénieur, de Ligornetto, * 1^{er} mars 1787, † 27 octobre 1857. De 1820 à 1822, il construisit la route cantonale de Giornico à Airolo ; 1828 à 1830 celle du Saint-Gothard ; de 1846 à 1850, celle du pont sur l'Aar à la Tiefenau près Berne ; 1821-

1830 député au Grand Conseil tessinois ; juge suppléant du tribunal de Lugano. [C. T.]

COLOMBEY, de. Famille du Valais. Voir COLLOMBEY, DE.

COLOMBI. Famille milanaise devenue tessinoise dans le XIX^e s. — 1. CARLO, 1819-1887, ouvrit une imprimerie en 1848 à Bellinzone, rédigea la *Gazetta del Popolo ticinese* 1861-1867. Devint citoyen de Bellinzone. — 2. ENRICO, fils du n° 1, † 6 novembre 1920, colonel instructeur 1890, membre de l'état-major général. En 1878, il fit partie de la mission militaire suisse dans la campagne russo-turque. — 3. LUIGI, fils du n° 1, * 1851 à Bellinzone. Greffier du Tribunal fédéral 1876-1890, juge-suppléant au même tribunal 1895 ; conseiller d'Etat tessinois 1890-1905. Rédacteur du *Repertorio di giurisprudenza patria*. Lieutenant-colonel. — 4. PLINIO, * 1873, peintre de paysages, a exposé en Suisse, à Munich 1908, 1909, à Darmstadt 1911 ; il habite le canton de Berne. — 5. CARLO, fils du n° 3, * 1883, ingénieur et professeur de mécanique à l'université de Lausanne dès 1914. A publié entre autres : *Principi fondamentali di termodinamica*, 1914 ; *Turbines à vapeur élémentaires à réaction*, 1919 ; collaborateur au *Bull. technique de la Suisse romande*, à la *Technique moderne* et à la *Revue de mécanique*. — Dotta : *I Ticinesi*. — *Educatore d. Svizzera italiana* 1887. — BStor. 1887. — SKL. — DSC. [C. TREZZINI.]

COLOMBIE. Dans les années qui suivirent la découverte des mines d'or de Californie par le Suisse Sutter (1848), quelques Suisses s'établirent peu à peu comme négociants à Colon et à Panama, de même à Barranquilla, à l'embouchure du fleuve de Madeleine, et fondèrent ainsi la colonie suisse actuelle de Colombie. Les rapports officiels entre les deux pays furent entamés par la Colombie dont le gouvernement s'adressa en 1881 au Conseil fédéral avec prière de désigner un jeune Suisse pour la chaire de philosophie et d'histoire à l'université nationale de Bogota. On choisit Ernst Röthlisberger, de Trub, qui exerça ses fonctions de 1882 à la révolution de 1885. La colonie suisse la plus importante se trouve dans la capitale de Bogota, où la Suisse établit un consulat en 1911 ; une autre colonie se trouva à Medellin. Le 14 mars 1908, la Suisse et la Colombie conclurent un traité d'amitié, d'établissement et de commerce. En Suisse existent des consulats de Colombie : à Genève (depuis 1887), à Lausanne (1907), à Lugano (1906), à Berne (1916, consulat général), à Fribourg (1918), et à Winterthur (1922). Depuis 1906 la Colombie a un représentant diplomatique en Suisse : O. Wellis de 1906 à 1919, J. Urrutia depuis 1919. En vertu de la convention du 3 novembre 1916, la Colombie et l'État de Venezuela soumièrent à la décision du Conseil fédéral quelques difficultés concernant la délimitation de leur frontière commune. Pour veiller à l'exécution de la décision prise par le Conseil fédéral, le 24 mars 1922, et pour opérer la démarcation finale de la frontière, deux commissions d'experts suisses, sous la direction du colonel Lardy, se rendirent dans le territoire en litige, situé dans le bassin du golfe de Maracatbo et dans celui de l'Orénoque supérieure. — Voir E. Röthlisberger : *El Dorado, Reisebilder aus C.* [M. R.]

COLOMBIER (C. Neuchâtel, D. Boudry, V. DGS). Com. et Vge qui a pris pour armoiries celles des anciens seigneurs du lieu. En 1840, Frédéric Dubois a découvert des vestiges de construction romaine, villa, avec hypocauste, dans lesquels il a vu un *castrum*, un palais des thermes, etc. Au Grêt-Mouchet, des tombes burgondes ont été mises au jour. Dès le XIII^e s., Colombier forma une seigneurie, comprenant aussi Areuse. A l'extinction de la famille de Colombier (1488), la seigneurie passa par alliance aux Chauvirey, puis en 1513 aux Wattenwyl. En 1564, Gérard, Jacques et Nicolas de Wattenwyl vendirent leur seigneurie pour 60 000 écus d'or au comte de Neuchâtel, Léonor d'Orléans. Elle comprenait à ce moment-là les villages de Colombier, Areuse, Bevaix, et des droits et des propriétés dans les villages voisins de Cortailod, Bôle, Chambrélien, Corcelles, etc. Colombier devint une mairie qui prit fin en 1832 ; la justice civile passa à la mairie de la Côte, et la justice criminelle à Neuchâtel, Henri II de Longueville, prince de Neuchâ-

tel, vint à Colombier en 1657 ; c'est à cette occasion qu'il ordonna de planter les allées d'arbres qui aboutissent au château. Celui-ci, dont on ignore la date de construction, a subi des remaniements au XVI^e s. ; il sert actuelle-

ment de caserne après avoir abrité au XVIII^e s. le gouverneur de la principauté, le maréchal Keith. Une chapelle est mentionnée en 1177 à Colombier, qui formait une paroisse en 1228. Celle-ci comprenait Auvernier, qui s'en sépara en 1879. L'église était dédiée à saint Étienne ; elle était à la présentation du chapitre de Lausanne. Le temple a été reconstruit en 1828. Une paroisse catholique pour le district de Boudry a été érigée, à titre provisoire en 1884. Colombier est devenu une place d'armes fédérale en 1878, mais auparavant déjà, les milices neuchâteloises y venaient faire l'exercice. Lors de l'internement de l'armée de l'Est (1871), l'artillerie française fut rassemblée sur Planeyse. Quelques jours plus tard, le 22 mars, un train d'internés français eut à souffrir d'un accident à Colombier : 23 morts et 72 blessés. Parmi les propriétés voisines, il faut citer Cottendart, érigé en baronnie pour Lord Wemyss, la Mairesse, Sombacour et la campagne de Vaudijon. Au Pontet habita Béat de Muralt, puis M^{me} de Charrière, †1805. Au Bied, une fabrique de toiles peintes a été fondée en 1840. Population : 1750, 539 hab. (mairie) ; 1800, 817 (village) ; 1900, 2006 ; 1922, 1921. Registres de baptêmes dès 1640, de mariages dès 1658, de décès dès 1715. — Voir Matile. — D.-G. Huguenin : *Les châteaux neuchâtelois*. — Chambrier : *Hist. de Neuchâtel*. — Quartier-la-Tente : *Le canton de Neuchâtel*, II^e série, *Le district de Boudry*. — Art. BEVAIX. [L. M.]



Le château de Colombier en 1840. D'après une lithographie de J.-F. Wagner.

ment de caserne après avoir abrité au XVIII^e s. le gouverneur de la principauté, le maréchal Keith. Une chapelle est mentionnée en 1177 à Colombier, qui formait une paroisse en 1228. Celle-ci comprenait Auvernier, qui s'en sépara en 1879. L'église était dédiée à saint Étienne ; elle était à la présentation du chapitre de Lausanne. Le temple a été reconstruit en 1828. Une paroisse catholique pour le district de Boudry a été érigée, à titre provisoire en 1884. Colombier est devenu une place d'armes fédérale en 1878, mais auparavant déjà, les milices neuchâteloises y venaient faire l'exercice. Lors de l'internement de l'armée de l'Est (1871), l'artillerie française fut rassemblée sur Planeyse. Quelques jours plus tard, le 22 mars, un train d'internés français eut à souffrir d'un accident à Colombier : 23 morts et 72 blessés. Parmi les propriétés voisines, il faut citer Cottendart, érigé en baronnie pour Lord Wemyss, la Mairesse, Sombacour et la campagne de Vaudijon. Au Pontet habita Béat de Muralt, puis M^{me} de Charrière, †1805. Au Bied, une fabrique de toiles peintes a été fondée en 1840. Population : 1750, 539 hab. (mairie) ; 1800, 817 (village) ; 1900, 2006 ; 1922, 1921. Registres de baptêmes dès 1640, de mariages dès 1658, de décès dès 1715. — Voir Matile. — D.-G. Huguenin : *Les châteaux neuchâtelois*. — Chambrier : *Hist. de Neuchâtel*. — Quartier-la-Tente : *Le canton de Neuchâtel*, II^e série, *Le district de Boudry*. — Art. BEVAIX. [L. M.]

COLOMBIER (C. Vaud, D. Morges, V. DGS). Com. et Vge. C'est peut-être là le *Colombaris* où, en 938, la reine Berthe de Bourgogne épousa en secondes noces le roi Hugues d'Italie. En 1002, l'abbé de Saint-Maurice inféoda à Conrad divers biens à *Colomberio* et autres lieux voisins. En 1140, l'archevêque de Besançon possède l'église Saint-Martin de Colombier, et la donne au chapitre de la cathédrale de Saint-Jean. En 1246, l'archevêque cède Colombier à l'évêque de Lausanne qui, en 1256, donne le patronat de l'église au couvent de Bonmont. Une famille noble de Colombier existe en 1222. C'est d'elle sans doute que Gérard, donzel de Villars-le-Terroir, vivant en 1281, acquit la terre de Colombier dont ses descendants prirent le nom. Son petit-fils, Humbert, bailli de Vaud, ayant épousé l'héritière des Duin, seigneurs de Vullierens, acquit par là les droits de juridiction que ces derniers possédaient à

de Vullierens, † le 17 janvier 1385. Bailli de Vaud de 1369 à sa mort, se distingua en 1384 à la prise de Sion par le comte Rouge, qui l'arma chevalier. — 2. HENRI, fils du n^o 1, 1365, † vers 1438, époux de Jaquète de Duin, qui lui apporta la seigneurie de Vufflens, capitaine du Piémont en 1405, commanda de 1405 à 1413 l'armée savoyarde qui vainquit le marquis



Le temple de Colombier (C. Vaud) en 1896. D'après un dessin de E.-D. Turrian.

de Montferrat, fut envoyé par le duc de Savoie en 1418 à Jérusalem, devint en 1421 maître d'hôtel du duc de Savoie, négocia pour lui en 1426 le traité de Venise avec le duc de Milan ; accompagna en 1434 le duc Amédée VIII dans son ermitage de Ripaille, où il mourut ; il fut enterré dans l'église de Montheron dans un tombeau taillé de sa main. — 3. FRANÇOIS, neveu du n^o 2, 1452-1508, professeur de droit à Lausanne, élu évêque de

Lausanne en 1491, mais non confirmé, chantre de la cathédrale en 1491, abbé de Hautecombe en Savoie en 1498, puis en 1506 de Montheron, protonotaire apostolique. — Voir *DHV*. — Dupraz : *Les seigneurs de Colombier et Montheron*. — Reymond : *Henri de Colombier*. — Reymond : *Dignitaires*. [M. R.]

COLOMBIER, de. Famille des seigneurs du village du même nom (Neuchâtel), qui apparaît au XIII^e s. et s'éteint en 1488. *Armoiries* : de gueules à la croix d'argent cantonnée en chef de deux colombes du même. L'origine de la famille de Colombier n'est pas connue. On croit qu'elle se rattache à la famille d'Estavayer, parce qu'elle possédait un tiers de la seigneurie de Bevaix, conjointement avec le prieur du lieu et le seigneur de Gorgier, qui, primitivement, était de la maison d'Estavayer. On rattache à cette famille le fondateur du prieuré de Corcelles, Humbert, en 1092. — 1. VAUTHIER, † 1414, conclut un traité de combourgeoisie avec Berne en 1406, qui fut renouvelé par ses successeurs en 1433, 1513 et 1526. Lieutenant de Conrad de Fribourg en 1401. Il acquit par son mariage les fiefs de Cormondrèche et de Savagnier. — 2. ANTOINE, petit-fils du n° 1, dernier de sa famille, † 1488. Gouverneur du comté de Neuchâtel dès 1469, fut envoyé à Berne en



1474, lors des guerres de Bourgogne, par Rodolphe de Hochberg. Sa fille Louise épousa Léonard de Chauvière, à qui elle apporta la seigneurie de Colombier. A une branche illégitime appartient : — 3. VAUTIER, qui fut maire et châtelain de Valangin en 1453, 1456. — *Traité d'alliance et de combourgeoisie de Neuchâtel*. — Quartier-la-Tente : *Le C. de Neuchâtel : District de Boudry*. — Arch. d'État Neuchâtel. [L. M.]

COLOMBIER, de. Famille noble, probablement originaire de Collombey (Valais), fixée à Villeneuve au XV^e s., et qui s'est éteinte au XVII^e s. Une des maisons les plus pittoresques de Villeneuve, du XV^e s., porte encore son nom. *Armes* : d'azur à la bande d'azur chargée de trois figures d'argent. [M. R.]

COLONEL GÉNÉRAL DES SUISSES ET GRISONS. Primitivement, le colonel général des Suisses était chargé de conduire à l'armée les levées de troupes accordées par les cantons aux rois de France. Sa mission finissait avec la campagne. Cette charge fut rendue permanente en 1571, par Charles IX, et depuis Bassompierre (1614-1647), le titulaire fut appelé *colonel général des Suisses et Grisons*. Elle fut constamment recherchée par les princes et les plus grands seigneurs de France ; elle disparut en 1792 avec le licenciement des régiments suisses, fut rétablie par Napoléon en 1804, de nouveau par Louis XVIII en 1816 et fut supprimée définitivement en 1830.

Au colonel général des Suisses et Grisons étaient subordonnées toutes les troupes suisses au service de France, à l'exception des Cent Suisses de la garde du roi. De 1630 à 1673, il nomma directement les colonels et capitaines des régiments suisses, puis il en eut seulement la présentation, le roi s'étant réservé la nomination. Il donnait des brevets à tous les officiers subalternes.

Les drapeaux du régiment des gardes suisses étaient aux couleurs du colonel général. Ils portaient derrière l'écu de ses armes six drapeaux blancs passés en sautoir, et le fer de la pique en fleur de lys. Le colonel général était propriétaire de la compagnie générale dans le même régiment. Les titulaires de cette charge furent : Charles de Montmorency-Méru, 1571-1596 ; Nicolas de Harlay, 1596-1605 ; Henri de Rohan, 1605-1614 ; François de Bassompierre, 1614-1635 ; César du Cambout, marquis de Coislin, 1635-1642 ; Edme, marquis de la Châtre, 1^{er} janv. à 15 oct. 1643 ; François de Bassompierre, pour la seconde fois, 1643-1647 ; Charles de Schomberg, 1647-1652 ; Eugène-Maurice de Savoie, 1657-1673 ; Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, 1674-1736 ; disgracié en 1718 par le roi, sa charge fut commise à François de Reynold, lieutenant-général, du 5 janvier 1719 au 5 juillet 1721 ; Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, 1736-1755 ; Louis-Charles de Bourbon, duc d'Aumale, 1755-1762 ; Étienne-François

de Choiseul et de Stainville, 1762-1770 ; Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois, 1770-1789, jusqu'à son émigration ; Jean Lannes, duc de Montebello, dès le 13 sept. 1807 jusqu'à sa mort, 1809 ; Louis-Alexandre Berthier, prince de Neuchâtel dès le 13 juillet 1810 jusqu'à la fin de l'Empire ; Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois, pour la seconde fois, 1816-1824 ; Henri-Charles-Ferdinand, duc de Bordeaux, 1824-1830. Vu la minorité de ce titulaire, la charge fut exercée par Charles-Nicolas, baron de Gady, maréchal de camp. — Voir May de Romainmôtier : *Hist. militaire de la Suisse VI*. — E. Fieffé : *Hist. des troupes étrangères au service de France*. [A. d'A.]

COLONGE. Le terme de *colonge*, que l'on rencontre au moyen âge en Alsace et dans l'évêché de Bâle, désigne un lot de terre identique au *manse*. Le détenteur d'une colonge, le *colonger*, était à certains égards dans la même situation que le censitaire. Il était soumis à divers droits domaniaux, cens, corvées, banalité, etc. mais pouvait disposer de sa terre soit par vente, soit par testament. Les colongers cependant jouissaient d'une condition personnelle au-dessus du régime commun des paysans libres. Ils formaient entre eux une corporation fermée que l'on appelait la *Cour colongère*. L'origine de celle-ci n'a pu être fixée, mais il est probable qu'elle remonte à l'époque carolingienne, peut-être même mérovingienne. Les principales dispositions du régime colonger sont les suivantes :

Le colonger ne peut aliéner sa terre qu'après l'avoir offerte sans succès à tous les membres de la cour. La transmission des colonges a lieu sous le contrôle et avec le consentement du seigneur, ou de son maire, et des colongers réunis en séance de justice. Les droits de mutation sont partagés entre le seigneur et les colongers, c'est le « vin des colongers ». Toutes les questions relatives à l'organisation de la communauté sont soumises aux colongers seuls. Ces derniers ont à leur tête un maire, appelé parfois *embourg*, nommé par eux, mais installé par le seigneur. Le maire perçoit les cens et les amendes ; il est un fonctionnaire du seigneur et en même temps le représentant et le défenseur des colongers.

À époques fixes, trois fois par an d'ordinaire, les colongers se réunissent en plaiets généraux sous la présidence du seigneur ou du maire. La séance commençait par l'exposé de la coutume, qui dès le XIII^e s. a été mise par écrit dans des chartes ou *rôles*. Puis l'assemblée s'occupait des affaires générales de la cour colongère et rendait enfin la justice.

En tant que corporation, la cour colongère pouvait posséder des biens communs, tels que bois et pâturages, mais avec le droit d'usage seulement. Les colonges n'étaient pas aux seules mains des paysans ; des nobles, des ecclésiastiques, des bourgeois et même des établissements religieux pouvaient en détenir. Les colongers n'étaient pas tenus de résider sur leurs terres, et n'avaient pas l'obligation de la cultiver eux-mêmes. — Voir L. Stouff : *Le régime colonger dans la Haute-Alsace et les pays voisins*. — Le même : *Le pouvoir temporel et le régime municipal dans un évêché de l'empire germanique (l'évêché de Bâle)*. [L. M.]

COLONIA. Afin d'assurer la sécurité militaire d'une région, puis de pourvoir à l'existence de soldats hors du service (vétérans), ou de citoyens pauvres, Rome a créé toute une série de colonies. Les unes, dites *romaines*, composées de citoyens romains, les autres, dites *latines*, composées d'alliés de Rome et soumises au droit latin. Au début, ces dernières ont été fondées par la confédération latine. Le territoire de la Suisse actuelle en comprenait plusieurs en totalité ou en partie. *Comum* (Côme) avec Mendrisio était colonie latine 89-49 av. J.-C. ; *Genava* (Genève) était une ville des Allobroges ; leur capitale Vienne devint sous César le centre de la colonie latine *Julia Viennensium*. Les colonies latines fondées ultérieurement ne portèrent plus le nom de colonies ; ce sont, entre autres, *Ocodurum* (Martigny), la capitale des Vèragres en Valais, appelée *Forum Claudii* par l'empereur Claudius, et probablement aussi plus tard *Sedunum* (Sion) et *Tarnaiac* (Saint-Maurice) sur les terres des Séduniens et des Nantuates. Les colonies de citoyens romains et de

vétérans furent *Noviodunum* (Nyon) devenue avant 27 av. J.-C. la *colonia Julia Equestrum* (voir art. NYON); la *colonia Raurica* (43 av. J.-C.), plus tard *Augusta Rauricorum* (voir art. AUGST) et *Aventicum* qui devint en 74 ap. J.-C. la *Colonia pia Flavia constans emerita Helvetiorum foederata*. — Voir Mommson : *Römisches Staatsrecht*. — Pauly-Wissowa : *Real-Encyclopädie*, article COLONIAE. [C. B.]

COLONIE DE L'ORBE (C. Vaud, D. Orbe). Établissement disciplinaire fondé en 1877 par l'État de Vaud pour le relèvement des buveurs et autres individus dont la conduite générale est à amender. — *DHV*. [M. R.]

COLONIES SUISSES A L'ÉTRANGER. La faible production de notre sol et le peu d'étendue de notre pays ont engagé de tout temps des Suisses à émigrer à l'étranger pour y trouver leur subsistance. Dans presque tous les grands centres industriels et commerciaux du monde, il existe de plus ou moins nombreuses sociétés suisses auxquelles on donne assez souvent le nom de colonies suisses. Nous n'entendons pas parler ici de ces sociétés suisses d'agrément ou de secours qui existent à l'étranger, mais des colonies proprement dites fondées dans les pays d'outre-mer. On en connaît fort peu qui soient composées exclusivement de Suisses, car au cours des années, des éléments étrangers sont venus se joindre aux Suisses primitivement établis et sont devenus ressortissants de leur patrie adoptive.

Au Canada, des Suisses obtinrent déjà en 1668 une concession au bord du Saint-Laurent, à l'Est de Québec; nous ne savons pas si celle-ci se développa en colonie. En 1814, le gouvernement anglais donna des terrains aux soldats suisses qui avaient servi sous ses drapeaux, et quelque temps plus tard 200 compatriotes se laissèrent décider par le colonel May à fonder la colonie de la Rivière Rouge, qui ne dura toutefois pas longtemps. On a beaucoup parlé de la colonie fondée au commencement de ce s. (1903) dans l'Alberta par M. Stettler. Au centre de la colonie s'éleva la petite ville de Stettler, aux environs de laquelle un certain nombre de Suisses vivent comme fermiers. Il faut citer aussi l'établissement de Notre-Dame de Lourdes dans le Manitoba. Les autres groupements suisses, en assez grand nombre, ne peuvent être considérés comme des colonies.

Plus nombreuses sont les colonies suisses aux États-Unis de l'Amérique du Nord; nous en connaissons 85. Il en est qui furent fondées déjà dans la première moitié du XVIII^e s. (dans la Caroline, par exemple dès 1734). Parmi les plus importantes, mentionnons : New Berne (il en existe plusieurs), Seelisberg, Monticello, New Switzerland, Stucky, Tell, Einsiedeln, Berne, Lucerne, Zwingli, New Bâle, New Vevey, Zurich, Berne Ville, Highland, Helvetia (plusieurs), New Engelberg, Grütli, Brunner Ville, Benziger, Baumgartner, Stauffer, New Baden, Swiss Alp, Alpina, New St. Gall, New Glaris, New Elm, Interlaken et Monroe. A New Glaris, fondé en 1845, vivent aujourd'hui beaucoup de colons qui ne sont ni Glaronnais ni Suisses, cependant cette colonie a conservé son caractère helvétique. Différente de la colonie de New Glaris, qui doit son existence aux fonds fournis par son canton, la colonie de Berne Ville (Kentucky) fut créée par une société pour laquelle un certain Brunner acheta des terrains et commença l'œuvre d'établissement. L'âme de cette entreprise fut Karl Im Obersteg de Bâle. Environ 440 Suisses y vivent actuellement. Plusieurs colonies ont été fondées par des Vaudois, notamment de la région de Montreux-Vevey au XVIII^e s.

Dans l'Amérique centrale, d'infructueuses tentatives furent faites (en dernier lieu en 1917-1918) de fonder des colonies suisses. Au Brésil, les colonies suisses sont en revanche fort nombreuses, mais la seule qui soit exclusivement habitée par des Suisses (originaires du Nidwald) est la colonie Helvetia dans l'État de Saint-Paul. La plus connue fut longtemps la colonie de New Fribourg qui fut fondée en 1819. Il faut mentionner en outre les colonies Leopoldina, Visconde di Maua et New Zurich; seule la dernière paraît être en voie d'heureux développement. Parmi les colonies suisses dans l'Uruguay, la seule qui mérite d'être citée est New

Helvetia, qui fut fondée en 1861, qui prospère et compte plus de 3700 habitants. Dans la République Argentine, des Suisses se sont depuis longtemps groupés en colonies. Ils ont vu tôt ou tard des étrangers se joindre à eux. Nous trouvons encore une grande majorité de Suisses dans les colonies de San Carlos, Baradero, Rolden, Bernstadt, Carcarania, Esperanza, Humbold, Cavour, Grütli, Progresso et Helvetia. Au commencement des années 1880 à 1890 eut lieu une forte émigration au Chili, mais par le fait du grand éloignement de ce pays, elle ne se développa pas.

En Afrique, particuliers et sociétés s'efforcèrent de fonder des colonies suisses, notamment en Rhodesia. Ces essais furent toutefois sans lendemain, et seule la Compagnie genevoise des Colonies du Sétif a pris quelque développement. Elle a acquis une concession de terres de 20 000 hectares à Alger, sur laquelle vivent de nombreux Suisses.

La fièvre de l'or attira aussi en Australie, vers les années 1850 un grand nombre de Suisses dont beaucoup se firent fermiers. En 1860 fut fondée la colonie de Geelong, dans laquelle vivaient à un certain moment 3000 Suisses; aujourd'hui le nombre s'est réduit à 30. On ne doit pas oublier de citer dans cette nomenclature la colonie de Daylesford, fondée en 1884 par des Tessinois et des Grisons. Enfin, il existe en Nouvelle-Zélande un établissement dans le district de Taranaki sur lequel environ 200 Suisses se vouent à l'agriculture. La crise qui a suivi la guerre et le chômage qui en est la conséquence a attiré à nouveau l'attention sur la possibilité de créer des colonies suisses dans les pays d'outre-mer. [J. MÖHR.]

À côté des colonies suisses d'outre-mer il est intéressant de mentionner celles fondées jadis en Europe même; ainsi dans la marche de Brandebourg (à Vielitz, etc.) à la fin du XVII^e s.; dans la Prusse orientale (spécialement dans l'arrondissement de Gumbinnen) de 1710 à 1715; enfin la colonie vaudoise de Chabag, en Bessarabie, qui date de 1822. — Voir les catalogues de la Bibliothèque nationale suisse, à Berne, sections Émigration et Colonisation. [M. G.]

COLONNA, ADELE, née d'Affry, femme de Charles, duc de Castiglione Colonna, connue sous le pseudonyme de *Marcello*, artiste sculpteur. — Voir art. AFFRY.

COLOVRAY (C. Vaud, D. Nyon). Nom d'une léproserie citée dès 1214, sur la route romaine de Nyon à Coppet. Elle a disparu au XVI^e s. Le domaine a été englobé en 1870 dans la propriété Tatiana, où le prince Youssouff fit construire un château habité aujourd'hui par des religieuses françaises, les sœurs de Nazareth. — *DHV*. [M. R.]

COLOVREX (C. Genève, Rive droite, Com. Bellevue, V. DGS). Nom de lieu et de famille. Le couvent de Saint-Victor y possédait des biens, mais sa chapelle dépendait de Saint-Claude. Un asile pour femmes et enfants convalescents y existe de nos jours. — Voir *Regeste genevois*. [C. R.]

COLUMBAN, (JOHANN) BRUGGER, abbé d'Einsiedeln. * 17 avril 1855 à Bâle, entra le 2 sept. 1873 au couvent d'Einsiedeln. Prêtre le 20 sept. 1879. Il étudia les mathématiques et la physique à Karlsruhe et professa ces sciences à l'école du couvent 1882-1894. Doyen du couvent le 31 mars 1894. Le 5 décembre 1895, il fut élu abbé. Son nom est estimé avant tout dans le domaine de la construction des orgues. † 23 mai 1905. [R.-r.]

COMACINI (MAESTRI). Nom collectif d'un nombreux groupe d'artistes originaires de l'ancien territoire du diocèse de Côme. Cette école dura plusieurs siècles. Le Tessin méridional, particulièrement les villages des bords du lac de Lugano, Bissonne, Campione, Maroggia, Morcote, Vico-Morcote, Carona, Melide, Gandria, Arogno, Rovio, etc., fournirent un très grand nombre de *maestri comacini*.

Les *Comacini* tirent probablement leur origine des collèges d'art de l'époque romaine. Ils se formèrent sur les ruines de l'art grec et romain et en conservèrent les principes à travers les invasions des barbares. Ils jouèrent ainsi un grand rôle dans l'histoire de l'art. L'association existait à l'époque lombarde et peut-être déjà avant le roi Alboin. Le roi Rotaris publiait le

22 novembre 643 un édit, véritable code du travail, où l'on parle, aux art. 144 et 145, de *magistros comacinos... cum colligant suos*. Un autre édit qui les concerne, est le *Memoratorio de Mercedes Comacinarum*, du 28 février 713, du roi Luitprand. Sous les Lombards les membres de l'association devaient être des hommes libres. A l'origine, suivant Muratori, les *Comacini* étaient de simples *maestri da muro*; ils devinrent ensuite de véritables ingénieurs et architectes et plus tard on comprit sous ce nom toute espèce d'artistes. L'association était organisée en maîtres et ouvriers; elle avait pour protecteurs les Quatre Saints Couronnés. Les *Comacini* allèrent travailler non seulement en Italie, mais en Autriche, en Allemagne, en France, etc. Ils firent école, et de cette manière aidèrent à la diffusion de l'art roman. — Merzario : *I Maestri Comacini* (avec bibliographie). — ALBK. [C. T.]

COMANDER, Johannes, de son nom JOHANN DORFMANN, chapelier, promoteur de la Réformation dans les Grisons; appartenait à la famille Dorfmann, originaire de Maienfeld. Il fréquenta avec Vadian l'école de Simon à Saint-Gall et étudia à Bâle avec Zwingli, de 1502 à 1503. Il resta en correspondance avec ses deux camarades d'étude. En 1520, il fut, dit-on, curé à Igis (on ne sait pas exactement où il débuta), puis fut appelé en 1523 par le Conseil de Coire à l'église de Saint-Martin. Il entra en fonctions le 24 février et le Conseil lui prescrivit de ne prêcher autre chose que la parole de Dieu conforme aux Saintes-Écritures. Lors de la dispute religieuse avec l'évêque, à Hanz, le 7 janvier 1526, Comander, comme chef des novateurs, avait groupé les préceptes de la Réformation en 18 thèses qu'il défendit avec tant d'adresse que la Diète débouta l'évêque de l'accusation portée contre Comander et ses adhérents, et que sept des prêtres présents furent gagnés à la Réforme. Comander fut le chef des réformés dans les luttes des années suivantes, entre autres lors des troubles anabaptistes qui commencèrent en 1525. Il attendit encore quelque temps avant de supprimer la messe, les autels et les images et ne donna la Cène qu'à Pâques en 1526. Il trouva un fidèle collaborateur en la personne de Johannes Blasius, jusqu'alors prédicateur à Malans et à Jenins, qui fut appelé en 1530 à l'Église de Sainte-Regula. Comander publia avec Blasius un catéchisme qui n'existe plus que dans la traduction que Jac. Bifrun fit imprimer en romanche en 1552 à Poschiavo. Il élabora en 1552, avec Philippe Gallicius (successeur de Blasius), une confession de foi, qui fut adoptée par le synode en 1553, et imposée à partir de 1555, à tous les membres du synode. Comander mourut au commencement de 1557. — Voir L. Herold : *J. Komander*, dans *Theol. Zeitschr. aus d. Schweiz* 1891. — Schiess : *Bullingers Korr. mit den Graub.*, dans *QSG* 23-25. — A. Porta : *Hist. reform. Raetic.* — *Zw.* I-II, IV. — *ASG* III, p. 303 et 338. — *ASA NS* XIII. — E. Camenisch : *Bündner Ref. Gesch.* — *BM* 1914, p. 65. [J. R. TRUOG.]

COMANO (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes : *Cumano* et *Comanno*. Mentionné dans un document, considéré comme faux, par lequel Luitprand donnait des biens à l'abbaye de San Pietro in Cielo d'Oro de Pavie en 726. Le 28 août 1110 l'empereur Henri V confirmait les biens de Comano à l'abbaye susdite. Pendant la première moitié du XV^e. Comano devait fournir 31 soldats et du matériel de guerre au duc de Milan. A cette époque, il est question de *Comano di Soto* et de *Comano di sopra*. Au spirituel, Comano se détacha de Lugano le 24 mars 1468 pour constituer une paroisse autonome embrassant Comano, Canobbio, Porza, Savosa et Cureglia; en signe de l'ancienne dépendance, Comano devait payer à l'église de Saint-Laurent de Lugano une redevance annuelle; en 1571 Vezia lui fut ajoutée. Ces villages se détachèrent à leur tour : Cureglia en 1594, Canobbio en 1617, Porza en 1647 et Vezia en 1653; Savosa en 1591 est mentionné comme faisant de nouveau partie de la paroisse de Lugano. L'église paroissiale possède un petit tabernacle du XV^e s. et des tableaux de G. Domenico Caresana et de Sertorio. La chapelle du mont San Bernardo a une fresque de 1574, probablement de Giov. Battista Tarilli. Le curé Tarilli ouvrit à

Comano une école en 1561. *Population* : 4591, en 100 ménages; 1643, 565 hab.; 1900, 405; 1920, 448. Registres de paroisse dès 1583. — Hidber : *UR.* — Stuckenberg : *Cicerone im Tessin.* — Monti : *Atti.* — *BStor.* 1890, 1894 et 1905. [C. TREZZINI.]

COMBAZ. Famille de la Gruyère. *Armoiries* : coupé d'or et de gueules au dextrochère mouvant du flanc senestre et tenant une lance au fanion d'azur, accostée en pointe de deux étoiles d'or. — 1. JEAN-JOSEPH, de Montbovon, * 5 octobre 1772, du Petit Conseil de Fribourg 1806-1814. Adversaire de la restauration du patriciat, il dut quitter le canton de Fribourg pendant plusieurs mois. Il s'adonna ensuite aux recherches historiques et écrivit plusieurs ouvrages restés manuscrits, entre autres : *Hist. du canton de Fribourg*; *Hist. du diocèse de Lausanne*; *Hist. de la Gruyère*; *Armoriaz fribourgeois*. † 30 janvier 1846. — Voir A. Buchi : *Die freib. Geschichtschreibung in neuerer Zeit.* — Ducrest, dans *AF* 1914, p. 107. [Alfred d'AMMAN.]

COMBE. Famille bourgeoise d'Orbe dès 1380 et de Lausanne dès 1768. *Armes* : d'azur à la croix de Lorraine issant de deux collines d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent. — 1. JACOB, 1621-1699, principal du Collège académique de Lausanne. — 2. GEORGES, * à Orbe en 1806, † à La Tour-de-Peilz le 8 septembre 1876, directeur du collège de Morges, pasteur à Vallorbe 1846-1853, à la Tour-de-Peilz 1853-1876, a joué un rôle dans les luttes religieuses comme adversaires des « mômiers ». — 3. JULES, 1827-1883, vétérinaire à Orbe, député au Grand Conseil, botaniste distingué. Voir *Bull. Soc. vaud. sc. nat.* 1919, p. 233. — 4. ERNEST, * à Paris le 22 avril 1846, † à Lausanne le 29 avril 1900. Sous-directeur de l'École préparatoire de théologie des Batignolles (Paris), 1872-1877, pasteur à Grandson 1877-1886, professeur de théologie à l'Académie, puis à l'université de Lausanne 1880-1900; recteur en 1896-1898. Président du Synode en 1899. Auteur de : *Le temple de Grandson* (1883); *Ulrich Zwingli, le réformateur suisse* (1884); *Un roman sur saint Paul* (1885); *Grammaire grecque du Nouveau Testament* (1894); *Antoine Court et ses sermons* (1896); *Vinet interprète du Nouveau Testament* (1897); *Vinet étudiant* (1897). — 5. ADOLPHE-HENRY-EDGAR, médecin, philanthrope, * à La Sarraz le 5 septembre 1859, † à Lausanne le 16 mars 1917. Médecin des écoles de Lausanne dès 1887, professeur à l'université de Lausanne dès le 23 juillet 1896. Fondateur de plusieurs asiles et institutions pour enfants. Auteur de nombreuses publications : *La nervosité de l'enfant*; *Cours d'hygiène générale*, etc. — Voir *PS* 1917, p. 37. — *GL* 17 mars 1917. — 6. ÉDOUARD, petit-fils du n° 2, compositeur, * à Aigle le 23 septembre 1866, professeur aux conservatoires de Genève et de Lausanne, rédacteur à la *Gazette de Lausanne* de 1902 à 1918, à la *Tribune de Genève* dès 1922, fondateur en 1899 de l'Association des musiciens suisses, dont il a été le secrétaire de 1900 à 1918. Auteur de mélodies, chœurs, poèmes symphoniques, *Sérénade*, les *Alpes*, *Moissons*, *Fête des Narcisses* (1898), *La Grotte aux Fées*. [A. B.]

COMBE, T. Pseudonyme de l'écrivain neuchâtelais Adèle Huguenin. Voir sous ce nom.

COMBE-VARIN (C. Neuchâtel, D. Val-de-Travers, Com. Noiraigue, V. DGS). Ferme à l'entrée de la vallée des Ponts qui parvint en 1858, par héritage, au naturaliste Édouard Desor. Celui-ci en fit son séjour d'été et y reçut pendant plus de vingt ans des savants de tous les pays : Parker, Liebig, Virchow, Lyell, Pictet, Escher de la Linth, Merian, Studer, Carl Vogt, Alph. Favre, L. Coulon, Mortillet, Gressly, Lesquereux et d'autres. A la mort de Desor (1882), Combe-Varin passa à l'ancien conseiller fédéral Eugène Borel, dans la famille de qui elle est restée. — *MN* 1883, p. 53. [L. M.]

COMBES (C. et D. Neuchâtel, Com. Landeron-Combes, V. DGS). Hameau qui forma une commune jusqu'en 1888. La chapelle, dédiée à sainte Anne, remarquable par son intérieur, a été construite en 1681. Elle est desservie par les capucins du Landeron qui y célèbrent quelques messes par an, la population de Combes étant aujourd'hui protestante. — Quartier-la-Tente : *Le C. de Neuchâtel*; le *district de Neuchâtel III.* — *PS* 1916, p. 82. [L. M.]

COMBOURGEOISIE. La combourgeoisie est une extension de la notion du droit de bourgeoisie aux relations de droit public. Le traité de combourgeoisie crée pour les nobles, les couvents, les communes, les villes ou les pays qui le contractent une situation inégale, au profit des États plus puissants qui les reçoivent ; il établit même le protectorat des seconds sur les premiers. La partie qui est reçue en combourgeoisie se trouve dans la même situation qu'un bourgeois à l'égard de sa commune. Mais quand il s'agit d'un dynaste, possédant seigneuries et châteaux, ou d'une communauté, les conditions habituelles de réception d'un bourgeois ne sont plus applicables. Des traités spéciaux règlent les obligations réciproques des deux parties. Du contenu de ces traités dépend la situation faite à la partie reçue dans la combourgeoisie par celle qui aura été sollicitée ; dans la plupart des cas, à moins que les parties contractantes ne s'allient régulièrement ou ne se traitent sur un pied de réciprocité, la partie reçue se trouve dans un état de dépendance et d'infériorité vis-à-vis de la seconde.

Des traités de combourgeoisie ont été conclus en grand nombre par l'ancienne Confédération dans son ensemble, par des groupes de quelques cantons, mais surtout par des cantons seuls, avec des villes, des seigneuries, des dynastes, et même avec d'autres cantons. La plupart furent très importants pour les destinées de la Confédération ; ils créèrent des relations entre les cantons et leurs combourgeois qui devinrent des alliés et souvent plus tard des cantons de la Confédération. Parmi les plus importants traités de combourgeoisies, il faut citer : la combourgeoisie d'Appenzell avec les VII anciens cantons, à l'exception de Berne, le 24 novembre 1411 ; celles des cinq dizains valaisans de Conches, Naters, Viège, Sierre et Sion avec Lucerne, Uri et Unterwald, des années 1416-1417 ; de l'abbé de Saint-Gall avec Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris, du 17 août 1451 ; de Schaffhouse avec les cantons, à l'exception d'Uri et d'Unterwald, du 1^{er} juin 1454 ; de la ville de Saint-Gall avec ces mêmes cantons, du 13 juin 1454 ; de l'évêque et de la ville de Coire avec Zurich en 1419, et des comtes de Sax-Misox, membres de la Ligue grise, avec Uri et Obwald, de la même année. Dans la Suisse occidentale, celles de Berne avec différentes villes qui par là furent mises en contact avec le reste des Confédérés : ainsi avec Bienne en 1352, avec Soleure le 18 avril 1345, avec Conrad de Fribourg, comte de Neuchâtel, et avec la ville de Neuchâtel le 16 avril 1406 (Neuchâtel devint aussi combourgeois de Soleure en 1369, de Fribourg en 1495 et de Lucerne en 1501) ; et avec Genève, qui était également combourgeois de Fribourg de 1519 à 1534, les 8 février 1526 et 9 janvier 1558. Il faut aussi mentionner la combourgeoisie des cinq villes de Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure en 1477. Cette ligue particulière des villes avait pour but l'inclusion de Fribourg et Soleure dans la Confédération ; elle faillit provoquer la guerre civile, et fut dissoute par le compromis de Stans de 1481. — Voir les art. particuliers des cantons. — W. Oechsli : *Orte und Zugewandte*, dans *JSG* 13. — *Traité d'alliance et de combourg. de Neuchâtel*. [H. Tr.]

COMBOURGEOISIES CHRÉTIENNES (1527-1531). On appelle ainsi les alliances séparées conclues à l'époque de la Réformation, par les cantons évangéliques entre eux et avec les villes réformées de l'Allemagne du Sud, dans le but d'affermir la nouvelle foi. Le premier pas fut fait par Constance qui, le 25 décembre 1527, conclut une alliance avec Zurich, non seulement dans un but défensif et religieux, mais aussi avec l'espoir de se faire recevoir dans la Confédération et d'acquiescer la Thurgovie. Constance se lia également le 31 janvier 1528 avec Berne ; Zurich et Berne s'allièrent à leur tour réciproquement le 25 juin 1528. Dans la combourgeoisie de ces deux villes entrèrent successivement : Saint-Gall, le 3 novembre 1528 ; Bienne, le 28 janvier 1529 ; Mulhouse, le 17 février 1529 et Bâle, le 3 mars 1529. En outre, Bâle, Bienne et Mulhouse conclurent entre elles une combourgeoisie particulière. La rapide extension des combourgeoisies chrétiennes eut pour conséquence la conclusion de l'*Alliance chré-*

tienne entre les cantons catholiques et l'Autriche, et la première guerre de Cappel (1529). L'heureuse issue de cette dernière pour les protestants entraîna l'adhésion de Schaffhouse, le 15 octobre 1529, et celle de Strasbourg, le 5 janvier 1530, à la combourgeoisie chrétienne de Berne et Zurich. Une alliance plus étendue avec tous les protestants de l'Allemagne ne put aboutir malgré les efforts de Zwingli. Au reste, la victoire des catholiques dans la deuxième guerre de Cappel (1531) mit fin à toutes les alliances séparées des protestants. — Voir Dierauer III. — F. Rohrer : *Das christliche Bürgerrecht und die christl. Vereinigung*. [H. Tr.]

COMBREMONT-LE-GRAND (C. Vaud, D. Payerne. V. DGS). Vge habitée à l'époque gallo-romaine, ainsi qu'en témoignent des tombes découvertes en 1840. Il apparaît en 911 et possédait déjà une église dédiée à la V. Marie. Au XIII^e s., la localité est possédée par les nobles de Combremont (*armes* : d'argent au lévrier passant d'or), dont le dernier mâle, François, mourut peu après 1362, laissant cette seigneurie à sa nièce, femme de Pierre d'Avenches. En 1537, Gérard Mestral, avoyer de Payerne, acheta la majeure partie de cette terre de Bernard d'Avenches, et ses descendants, qui ont pris le nom de Mestral-de-Combremont, l'ont possédée jusqu'en 1760. Elle passa alors à la famille de Bruel. Une autre partie de la seigneurie, la sixième, devint propriété des Wild, puis des Gottrau d'Estavayer. Le château de Combremont paraît remonter au XIV^e s., avec des remaniements postérieurs. L'église, de Notre-Dame, puis de Saint-Pierre, vit ses autels et ses croix détruits par les gens de Moudon en 1536. Elle a été reconstruite en 1825, mais a conservé son vieux clocher, ainsi qu'une chaire donnée par le seigneur Béat-Jacob Mestral, de Combremont, au début du XVII^e s. Registres de baptêmes dès 1622, de mariages dès 1637, de décès dès 1728. — *DHV*. [M. R.]

COMBREMONT-LE-PETIT (C. Vaud, D. Payerne. V. DGS). Ce village ne paraît pas avoir suivi à l'origine le sort de Combremont-le-Grand. Il dépendait directement au moyen âge des princes de Savoie. Le duc Louis l'inféoda en 1449 à Humbert et Guy Cerjat. En 1553, Gérard Mestral, déjà seigneur de Combremont-le-Grand, acheta Combremont-le-Petit. En 1629, une sorcière étant morte pendant qu'elle subissait la torture, le gouvernement bernois s'en prit aux seigneurs, les accusant de négligence dans l'exercice de leur juridiction et confisqua purement et simplement leur seigneurie. Cette localité est la patrie des astrologues Aygroz, créateurs du fameux *Petit Almanach de Lausanne*, qui parut de 1697 à 1838. — *DHV*. [M. R.]

CÔME (ÉVÊCHE DE). L'évêché de Côme possédait de nombreuses propriétés et des droits fonciers dans le Tessin. Il percut des dîmes jusque dans la première moitié du XIX^e s. Au VIII^e s., Luitprand, roi des Lombards, aurait donné à l'évêque de Côme le comté de Bellinzona ; au X^e s., l'empereur Louis IV lui céda les droits de l'empire sur Locarno, Ascona, etc. ; au XI^e s., Henri III lui donna les droits de marché et de douane à Lugano.

Au point de vue de la juridiction spirituelle, le diocèse de Côme embrassait les bailliages de Mendrisio, de Lugano (la *pieve* de Capriasca exceptée), de Bellinzona (les paroisses ambrosiennes de Gnosca, Preonzo et Moleno exceptées), de Val Maggia et de Locarno (Brisago excepté) ; dans les Grisons, outre la Valteline, Bormio et Chiavenna, les paroisses de Brusio et de Poschiavo. L'église collégiale de Saint-Laurent de Lugano était semi-cathédrale et l'évêque avait une résidence à Lugano et une autre à Balerna.

Pendant la domination suisse, chaque nouvel évêque devait recevoir le *placet* de chaque bailli et lui payer une redevance. L'évêque, dans ses tournées pastorales, n'était pas tout à fait libre ; en 1795 les cantons décidèrent que les visites pastorales ne pouvaient avoir lieu que tous les sept ans ; les frais de voyages dans les bailliages de Mendrisio et de Lugano, qui étaient à la charge des bailliages eux-mêmes, furent fixés à 400 *zecchini*.

La juridiction de l'évêque de Côme continua jusque dans la seconde moitié du XIX^e s. En 1859, le Conseil fédéral interdit aux évêques étrangers d'exercer une

juridiction ecclésiastique sur le territoire de la Confédération, mesure qui n'eut canoniquement aucun effet. L'évêque de Côme, comme ceux de Milan et d'Ancey, continua à gouverner ses fidèles Tessinois, bien qu'il ne lui fût pas permis de les visiter. La juridiction de l'évêque de Côme prit fin le 1^{er} septembre 1884 par l'érection faite ensuite du canton du Tessin en diocèse. Une convention du 23 octobre 1869 avait déjà incorporé Brusio et Poschiavo à l'évêché de Coire. — Perimorosi : *La questione diocesana*. — *Tessin und die Graubünden. Gemeinde Puschlav und Brüs im Verband mit den lombardischen Diözesen Mailand u. Como*, St. Gall 1860. [C. TREZZINI.]

COMÉDIE (CERCLE DE LA). Voir CLUB FRATERNEL RÉVOLUTIONNAIRE.

COMETTA. Famille d'Arogno, qui a donné : — 1. MASSIMO, peintre caricaturiste, * 28 juillet 1812, † 4 mai 1900. — 2. CRISTOFORO, peintre, * 1830, † probablement en 1863 au Brésil. Il étudia chez les Somasques de Lugano et à l'académie de la Brera à Milan. En 1851, il partit pour l'Amérique du Sud, où il travailla pour la cour impériale du Brésil. — 3. AUGUSTO, décorateur, * à Lugano le 4 mars 1863, professeur de dessin à Mendrisio 1895. En 1894, travaillant dans l'église de Santa-Maria degli Angeli à Lugano, il y découvrit les peintures du Bramantino. Il découvrit et restaura une fresque de valeur dans l'église de Lugaggia. — SKL. — Bianchi : *Artisti ticinesi*. [C. T.]

COMETTI, GIACOMO, sculpteur, de Monte (Val Muggio), * à Turin le 23 oct. 1863. Professeur de dessin, modelage, géométrie, histoire de l'art, etc., au Musée industriel de Turin, composa des traités sur les expositions de beaux arts, sur le dessin dans les écoles primaires, etc. — SKL. [C. T.]

COMEYRAS, Pierre-Jacques-Bonhomme, avocat français, homme politique et diplomate, † 1798 à Ancône. Le 15 nivôse, an IV (5 janvier 1796), il fut désigné par le Directoire pour le règlement des pensions et des gratifications dues aux troupes grisonnes licenciées. Quelques mois plus tard, il devint résident auprès des III Liges. En juin 1797, Bonaparte l'envoya dans le Valais pour y ouvrir la route de la vallée du Rhône à l'armée française. Durant l'été et l'automne 1797, avec l'appui du parti des patriotes grisons et sous la médiation de Bonaparte, il s'efforça d'incorporer la Valteline, Bormio et Chiavenna à la république rhétienne en leur accordant l'égalité avec les Liges ; en même temps, il s'efforça de gagner les Grisons à l'alliance avec la France et la République cisalpine. Mais les aristocrates du Nord de la Bernina firent échouer ses efforts. Il fut rappelé par un décret du Directoire du 18 nivôse, an VI (7 janvier 1798). — Voir Rufer : *Der Freistaat der III Bünde und die Frage des Vellins* dans *OSG*. — Zschokke : *Hist. Denk. I*. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*. — Hottinger : *Vorlesungen...* — Vincenz Planta : *Die letzten Wirren des Freistaats der drei Bünde*. — Mohr : *Gesch. von Currätien*, 2, II. — Pfister : *Die Patrioten*. — Delnon : *Gaudenz von Planta*. — Romegialli : *Storia della Valtellina* IV. [A. R.]

COMI, Famille de Ligornetto, qui s'établit à Pavie. — 1. GIANMARIA, prêtre, * à Pavie, † à Ligornetto le 23 janvier 1797 à l'âge d'environ 60 ans. Orateur recherché et poète. Il laissa entre autres : *Elogio funebre di Maria Teresa* (1781) et *Elogio funebre di Maria Antonia, regina di Sardegna* (1785). — 2. SIRO, frère du n° 1, prêtre, 1741-1821 à Pavie. En 1804, il fut nommé archiviste de l'université de Pavie et chargé d'en écrire l'histoire. A laissé de nombreux travaux imprimés et manuscrits : *Franciscus Philelphus archigymnasio Ticinensi vindicatus* (1783) ; *Ricerche storiche sull'Accademia degli affidati* (1792) ; *Memoria storico-diplomatica* (1803) ; *Sull'arca di S. Agostino* (1804) ; *Memorie bibliografiche per la storia della Tipografia pavese del sec. XV* (1807). — Oldelli : *Dizionario*. [C. T.]

COMINOT, KOMMINOTH, KOMMINOTH (autres fois aussi CAMINOT). Vieille famille bourgeoise de Maienfeld (Grisons). — ANDREAS, capitaine général de la Valteline 1605. — F. Sprecher : *Kriege und Unruhen*, p. 261. — LL. [L. J.]

COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES. Nom géné-

rique de différents comités qui organisèrent en janvier 1798 la proclamation de l'indépendance du pays de Vaud. — DHV. [M. R.]

COMMAN, COMMENT. Famille bourgeoise de Courgenay (Jura bernois). — 1. HENRI-JOSEPH, † 1796. Instituteur, il s'occupa d'archéologie et d'histoire et laissa un *Recueil de notes historiques* sur le pays de Porrentruy (mus.). — 2. *Xavier-Ignace-Joseph*, * 28 janvier 1791, entra à Saint-Cyr en 1809. Peu après, il fut envoyé en Espagne, se distingua à la prise de Tarracone, fut fait chevalier de la Légion d'honneur à Valence (1812), blessé à Orthez (1814) et licencié en 1815. Il reprit du service en 1817. Capitaine 1823, officier de la Légion d'honneur 1831, colonel 1840. Il accompagna le général Bugeaud, nommé gouverneur de l'Algérie, et fut nommé commandant de Médéah. En 1844, il devint général de brigade et continua à travailler à la colonisation de l'Algérie. Il mourut le 17 juin 1846 à Blidah, dont il était commandant. — Voir Vautre : *Jura bernois*. [G. A.]

COMMERCE. Voir les paragraphes INDUSTRIE ET COMMERCE ou DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE dans les articles sur les cantons et l'article INDUSTRIE ET COMMERCE.

COMMINES, PHILIPPE de, historien français, * avant 1447 en Flandres. Il passa en 1472 du service de Charles-le-Téméraire à celui de Louis XI, qui lui accorda de grands honneurs. Il tomba quelque temps en disgrâce sous Charles VIII ; † vers 1511. Son œuvre importante : *Chronique et Histoire contenant les choses advenues durant le règne des rois Louis XI et Charles VIII* expose le point de vue français dans les guerres de Bourgogne. — Voir Wyss : *Gesch. der Historiographie*. — Fueter : *Gesch. der neueren Historiographie*. [C. B.]

COMMISSAIRE dans le canton des Grisons. On donnait ce titre dès l'occupation de la Valteline (1512) à l'ammann de Chiavenna. Le commissaire avait des compétences plus étendues que celles des podestats ; il faisait fonction d'administrateur et de juge du bailliage de Chiavenna, et prononçait sur les causes civiles et criminelles sans en référer au vicaire. Dans les autres bailliages de la Valteline, par contre, c'était le vicaire qui fonctionnait comme juge suprême en matière criminelle. — F. Sprecher : *Rät. Chronik*, 362. — C. Jecklin et P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden*, 123. [L. J.]

COMMISSARIO. Sous la domination milanaise, ce titre était donné au gouverneur ducal de Bellinzona et à celui de Lugano, bien que ce dernier portât de préférence le titre de *capitano*. Sous la domination suisse, le titre de *commissario reggente* était synonyme de *balivo* ou *landvogt*. Mais le bailli de Locarno se faisait appeler commissario en sa qualité de *adlatus* du *capitano reggente* de Lugano, qui était le chef des milices des bailliages des XII cantons. Dans le canton du Tessin, le *commissario* était le représentant du gouvernement dans chaque district ; cette charge a été supprimée en 1922. [C. T.]

COMMUGNY (C. Vaud, D. Nyon, V. DGS). Localité qui doit peut-être son nom au gallo-romain *Cominis*. On y a découvert en 1904 une riche villa romaine. Commugny fut au moyen âge le centre d'un grand domaine agricole, qui a peut-être été donné en 515 à l'abbaye de Saint-Maurice par le roi Sigismond, et lui fut certainement restitué en 1018 par le roi Rodolphe III. Au XII^e s., Amédée de Blonay, avoué de Saint-Maurice, ayant remis ce domaine au comte de Genevois, celui-ci s'y comporta en mauvais propriétaire, molestant les habitants. Il en résulta un conflit qui dura un demi-siècle. Finalement, en 1180 et 1199, l'abbaye de Saint-Maurice racheta l'avouerie de Commugny aux comtes de Genevois. Elle la céda de nouveau en 1257 au comte Pierre de Savoie. Après lui, Commugny appartint à la dauphine Béatrice, et comme le château de Coppet venait d'être construit, cette localité entra tôt après dans la dépendance de ce château, et en suivit l'histoire. L'église de Commugny, dédiée à saint Christophe, est mentionnée en 1026. L'abbé de Bonmont en eut le patronat, qu'il céda au milieu du XV^e s. au duc de Savoie.

L'édifice a été reconstruit au XV^e s. ; une chapelle Saint-Georges fondée avant 1479 par Gabrielle de Châteauneuf, sert aujourd'hui de musée des fouilles romaines. L'ancienne cure, qui porte la date de 1513,



Le temple de Commugny en 1896.
D'après un dessin à la plume de E.-D. Turrian.

est appelée aujourd'hui le couvent. Une cure nouvelle a été construite en 1789 par Necker. Registres de baptêmes et de mariages dès 1573, de décès dès 1607. — Un crime commis à Commugny en 1906 provoqua l'initiative qui aboutit à l'interdiction de l'absinthe dans toute la Suisse. — DHV — V. van Berchem : *Un conflit d'avouerie au XII^e siècle, Commugny et l'abbaye de Saint-Maurice*, dans *RHS* 1921. [M. R.]

COMMUNAUTÉ ALLEMANDE DE GENÈVE.

L'une des plus anciennes fondations de Genève. Sa création remonte à la fin du XVI^e s. et se rattache à la contre-réformation en Allemagne. En 1580, Genève autorisa les réfugiés protestants d'Allemagne et d'Autriche à faire prêcher en allemand. En 1572 déjà, les Flamands de Genève avaient fait un culte dans leur langue ; leur église se réunait à la Communauté allemande (*Ecclesia germanica genevensis*). Le premier prédicateur fut Hieronymus Schlik, de Passau. Le plus éminent de ses successeurs fut Frédéric Spanheim, le vrai fondateur de la Bourse allemande (1630) qui existe encore. Le premier règlement connu de la communauté date de 1640. La Bourse allemande assista pendant la guerre de Trente Ans des milliers de réfugiés du Palatinat et d'Alsace-Lorraine.

Par ordonnances du Conseil, de 1682 à 1707, la Bourse allemande fut chargée de l'assistance de tous les nécessiteux (habitants et passants) des nationalités suisse, allemande, hollandaise, anglaise, polonaise, hongroise, etc. En revanche, les étrangers s'établissant à Genève devaient payer à la bourse de leur nationalité un droit d'habitation qui varia de 200 à 1000 fl. En 1792, l'assistance aux pauvres fut établie sur d'autres bases et les droits d'habitation au profit des bourses tombèrent. Une école allemande fut fondée dans la Communauté en 1825, après avoir existé temporairement au XVIII^e s. Elle forme actuellement avec l'assistance des pauvres et la Colonie de vacances, les deux branches d'activité de la Communauté. — Voir L. Lutschner : *Notice sur la destruction de l'église allemande*. — H. Fehr : *La communauté réfor-*

mée allemande. — A. Schreiber : *Die Deutsche Gem. in Genf 1580-1917*. [Alfred Schreiber.]

COMMUNAUX (BIENS). Voir ALLMEND.

COMMUNE. 1. NOM ET DÉFINITION. Par commune, il faut entendre une collectivité de personnes du même peuple habitant en une circonscription déterminée qui, en raison de son organisation et du but qu'elle poursuit, a acquis la personnalité juridique. Le terme de commune dans son acception technique ne remonte qu'à l'époque de la Révolution. Dans les documents latins, on trouve *communitas parrochianorum, parrochiani, communitas, villani, socii, vicini, consortes, universa plebs, communitas burgensium*, etc. ; dans les documents allemands : *die gemein der burger, die burger gemeinlich, gemeinsame, gmeindt, gebursame, dorfmengi, dorflüte insgemein, nachbarschaft, uerte, bäuert, roden, tagwen*, etc. ; dans les documents français : *communauté* dans toutes les formes du vieux français, *commenance, le commun, la commune, la bourgeoisie*, etc.

2. LES COMMUNES URBAINES. Elles acquirent leur personnalité juridique avant les communes rurales. Les bourgeoisies urbaines dont les Conseils étaient primitivement soumis au seigneur de la ville (comte, évêque) tendirent dès le début du XIII^e s. à acquiescer plus d'autonomie. Celle-ci fut spécialement consacrée par la *sententia de immunitate civitatum* de l'empereur Frédéric II (1218). A la fin du XII^e s. et au commencement du XIII^e s., nous trouvons en Suisse les plus anciennes constitutions urbaines, notamment celles de Lausanne, de 1144-1159, de Bâle de 1212 qui devait être révoquée en 1218 par Frédéric II. Dans la règle, le seigneur de la ville ou son fondateur octroyait à la ville une charte (*Handfeste*) qui constituait la base des droits communaux. Il arriva aussi que la bourgeoisie d'une ville adoptât le droit régissant une autre ville. Dans toutes les villes de quelque importance, s'affirma une tendance à cette autonomie dont jouissaient les villes impériales. Les petites villes, situées au centre de régions agricoles, furent régies par une constitution comportant un Conseil de ville (à l'instar des villes fondées par les ducs de Zaebringen), mais elles n'étaient pas autonomes. Nous ne savons rien de très précis sur le développement des constitutions communales pendant l'inter règne ; sous Rodolphe de Habsbourg, les franchises des villes furent plutôt amoindries et les communes urbaines soumises au pouvoir du souverain. Toutefois l'immunité de la ville de Zurich fut confirmée en 1273, celle des villes impériales en 1274 et 1278 (*jus de non evocando*) ; les bourgeois de certaines villes allemandes furent alors autorisés à tenir des fiefs (Bâle en 1227, Lucerne en 1277, Aarau en 1283, Berne dans sa *Handfeste*). On voit par la *Landfriedensordnung* du roi Albert, de 1298, que la plupart des villes avaient des règlements autonomes. Les efforts des bourgeois tendaient à obtenir pour eux les fonctions et les droits primitivement dévolus au seigneur de la ville, notamment l'avouerie (*advocatia*), le patronat des églises, les fonctions d'avoyer, de péagers (*thelonearius*) et celle de maître de la monnaie, là où elle existait.

Certaines villes, en acquérant des droits fonciers et seigneuriaux dans les campagnes voisines, prirent le rang de souverains autonomes qui fut encore renforcé par des privilèges impériaux, principalement sous Charles IV, Venceslas et Sigismond. La constitution de ces villes (Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Schaffhouse, Soleure, Zoug et Zurich) devint une véritable constitution d'État. Ces acquisitions ne purent être faites que grâce à des impôts directs et indirects (appelés généralement *Ungelt, omquelt*) qui étaient prélevés par les villes, et à la politique financière de celles-ci. La commune urbaine, la *civitas*, est reconnue propriétaire de la fortune de la ville ; elle trouve du crédit auprès de ses bourgeois et au dehors ; elle fait des emprunts et délivre des lettres de rente ou des cédulas sur les biens de la ville ; elle peut être constituée héritière, elle prend en un mot le caractère d'une personne juridique. La justice y est

administrée par la bourgeoisie en collaboration avec le Conseil ; la commune est libérée de la plupart des redevances et conquiert enfin pour ses ressortissants le droit de libre établissement (voir art. BOURGEOISIE, DROITS DE).

La commune urbaine administre par ses organes les biens de la ville (communaux, fortifications, ruisseau de la ville, fontaines) ; elle gère les finances et perçoit les impôts, elle contrôle les poids et mesures, elle exerce la police sous ses diverses formes (police de sécurité, police du feu, police des marchés, police des métiers et police des étrangers). Après la Réformation, l'assistance publique, l'autorité tutélaire et la police des mœurs viennent compléter les attributions communales. En outre, les communes urbaines constituent des arrondissements de recrutement militaire.

3. COMMUNES RURALES LIBRES. Par une évolution analogue à celle des villes libres, les communes des Waldstätten conquièrent le pouvoir seigneurial. La vallée d'Uri s'administrait déjà elle-même au XIII^e s. (1257-1258) pour toutes les affaires qui ne dépendaient pas des droits fonciers. Elle concluait déjà des alliances sous son propre sceau. Dès 1231, elle dépendait directement de l'Empire. La commune de Schwyz suivit cet exemple en 1240. Suivant l'opinion régnante, cette dépendance immédiate faisait de Schwyz une corporation économique libre avec communal et droits de basse justice. Dans l'Unterwald, la communauté judiciaire était le seul lien qui unissait les communes politiques. (Voir les Art. URI, SCHWYZ et UNTERWALD). Les impôts directement perçus servaient, comme dans les villes, à faire face en commun aux redevances impériales, plus tard au rachat de droits féodaux, à l'acquisition de biens, de pâturages, etc. Lorsque les impôts communaux furent prélevés sur tous les habitants du pays et que le service militaire personnel fut imposé à tous, les trois pays s'érigèrent en communauté, semblables à celles des villes (*Landrecht*). La décision prise par le pacte de 1291 de ne reconnaître que des juges du pays fut, comme dans les villes, le point de départ d'une juridiction autonome. Celle-ci devait être toutefois pour la forme, reconnue par l'autorité impériale. Dès 1331 on ne trouve plus de bailli impérial dans les Waldstätten. Le landamman est le juge suprême du pays et la landsgemeinde détient l'autorité. Les rois Wenceslas et Sigismond reconnuent plus tard cet état de fait en octroyant au landamman et aux communes la juridiction criminelle (*Blutbann*). Ailleurs se constituaient des communes analogues qui tendaient à l'autonomie sans atteindre partout leur but. L'autonomie fut conquise par Glaris, Appenzell, Gersau, les dixains du Haut-Valais et les communes et districts judiciaires des Grisons (voir les articles relatifs à ces cantons). Ailleurs on vit se dessiner des velléités de ce développement (Einsiedeln, Engelberg, Alpnach, Gessenay, Simmental, Vallée de Frutigen, Haut-Hasli, Guggisberg, la Marche, Entlebuch, Sargans, etc.). Dans les campagnes, on vit souvent des privilèges accordés aux colons servir de base à la constitution de communes rurales. Au Tessin, il semble que les premières constitutions communales aient eu une origine judiciaire. C'est ainsi que la *Communitas plebis Locarni et Sconae*, mentionnée en 1391, comprenait non seulement Locarno et Ascona, mais aussi Losone, Minusio, Gordola, Gambarogno, le val Verzasca, le val Maggia et la vallée d'Onsernone, Intragna et Centovalli ; plus tard seulement de petites communes, situées dans les vallées se détachèrent de ces grandes communes et adoptèrent une organisation indépendante.

4. AUTRES COMMUNES RURALES (Voir art. ALLMEND). Les communes villageoises créées plus tard, de caractères très divers, sont issues de paroisses, de sociétés d'allmend, de seigneuries foncières ou de districts judiciaires ou de la réunion de ces diverses formes. Dans les seigneuries ou bailliages où il existait un tribunal, la commune sous la présidence d'un maire ou ammann édictait elle-même des règlements (*Einungen*) sur l'utilisation des communaux, sur l'exploitation rurale, etc.

Le droit des communiens sur les successions et sur leurs biens propres, leurs obligations vis-à-vis du seigneur foncier ou du bailli (service militaire, corvées, etc.), étaient fixés dans les rôles coutumiers et les franchises de ces communes. Les communes dépendant de seigneuries parvinrent déjà au XIV^e s. à convertir les prestations personnelles de leurs ressortissants en redevances fixées en argent. Celles-ci prirent souvent le caractère d'impositions réelles grevant les biens du contribuable ou ceux de la commune tout entière et prélevées chaque année par les soins de la commune. Au XIV^e s., la commune se dresse souvent, comme une personne de droit autonome, contre le seigneur foncier ou le bailli. Elle acquiert des propriétés foncières et des droits féodaux. Outre l'ammann ou maire, ses organes étaient les membres du tribunal, les jurés, puis les « gouverneurs » de commune, nommés par elle.

Plus tard, on vit apparaître le trésorier. A partir de la fin du XV^e s., le droit de surveillance qu'avait le seigneur sur la commune, sur ses biens et ses décisions disparaît. La constitution des communes rurales se rapproche de celles des villes. Aux compétences qu'avait la commune en matière d'assistance et de tutelle depuis la Réformation vinrent s'ajouter, dans une certaine mesure, la police des étrangers et l'instruction publique. La législation sur l'assistance accélère le développement, à la campagne, des communes bourgeoises (voir art. ASSISTANCE et BOURGEOISIE, DROITS DE). La participation de tous à l'administration de la justice tombe de plus en plus en désuétude ; la justice est de plus en plus organisée par les autorités ; des districts ou juridictions sont créés qui comprennent dans la règle plusieurs communes. Pour faire face à ses tâches, la commune dispose du produit des biens communaux (communal, biens des pauvres, fonds scolaire). Ces biens existaient en nature ou sous la forme de fermages, produit de la vente de bois, etc. ; ils provenaient aussi des amendes infligées pour des infractions aux règlements communaux, des intérêts des capitaux prêtés, des redevances payées pour l'acquisition de la bourgeoisie, de celles qu'on imposait aux habitants et aux étrangers et des impôts communaux telle (taille), jette (giète), etc.

5. COMMUNES D'HABITANTS. La législation de la République Helvétique laissa subsister les communes bourgeoises, mais par une loi du 13 novembre 1798, elle créa le type de la commune d'habitants actuelle. Les compétences des communes, en matière politique et de police furent, par suite de la proclamation de la souveraineté du peuple et du principe d'égalité devant la loi, reportées sur l'ensemble des habitants d'une circonscription communale. Il fut décidé que les citoyens suisses, habitant dans la commune, réunis en une « assemblée générale », nommeraient une autorité spéciale pour exercer la police locale, la *municipalité* instaurée sur le modèle français. Ainsi fut créé le dualisme qui existe encore à l'heure actuelle entre la commune bourgeoise et la commune d'habitants. Les lois des 13 et 15 février 1799 sur les droits de bourgeoisie, les municipalités et l'administration des communes développèrent ces principes. Les communes bourgeoises durent continuer à assurer l'assistance à leurs ressortissants ; les biens communaux devaient être séparés des biens de l'État (loi d'introduction sur la séparation des biens nationaux et des biens communaux du 3 avril 1799), mesure qui ne fut exécutée à Berne d'une manière complète qu'en 1841. La municipalité, collège de 3 à 11 membres, était placée sous la surveillance de la Chambre administrative cantonale ; le préfet, sous-préfet ou agent qui présidait l'assemblée générale des bourgeois actifs, avait aussi le droit d'assister aux délibérations de la municipalité. Les compétences de la municipalité étaient la police au sens le plus étendu, l'état-civil, le droit de délivrer des attestations officielles et le domaine des tutelles. Les dépenses étaient couvertes par des émoluments et des impôts. Sous l'Acte de Médiation, l'organisation des communes qui est de nouveau de la compétence des cantons accuse de grandes divergences ; le plus souvent l'on trouve à la tête de la commune, un conseil communal qui administre les biens de la commune et exerce les droits publics. La Restauration

n'exerça sur les communes qu'une influence minime. Par contre, la plupart des cantons, se fondant sur les constitutions de 1830 promulguèrent des lois très étendues sur les communes. Berne, Lucerne, Appenzell (Rh.-Ext.), Saint-Gall, Argovie, Vaud et Genève rétablirent les communes d'habitants sur le modèle créé par la République Helvétique. La constitution de 1848 reconut les communes d'habitants (Com. politiques) en ce qu'elle accorda aux Suisses établis, dans les affaires fédérales et cantonales, les mêmes droits politiques qu'aux ressortissants du canton. Par suite du mouvement de la population (en 1850, 1 532 694 citoyens habitaient encore leur commune d'origine, tandis que 860 046 Suisses étaient établis ou en séjour en dehors de leur commune; en 1888 ce rapport fut de 1 324 762 à 1 609 295, en 1910 de 1 268 111 à 2 485 182) et de l'extension des compétences des communes d'habitants, celles-ci reçurent le droit de prélever des impôts pour satisfaire à leurs tâches. La constitution fédérale de 1874 assimila complètement les Suisses établis aux ressortissants des communes à l'exception toutefois du droit de bénéficier des biens des bourgeoisies et des corporations et du droit de voter dans les affaires purement bourgeoises. Il fallut aussi reconnaître à la commune d'habitants, dans les lois cantonales sur les communes, le caractère de commune politique partout où ce principe n'était pas déjà admis. Là où une commune unique fut maintenue (par exemple les communes mixtes du canton de Berne), le principe politique y a la prépondérance. L'assistance est jusqu'ici restée dans les compétences de la commune bourgeoise, à l'exception des cantons de Berne et de Neuchâtel; Lucerne a aussi institué ce système tout récemment. L'organisation des grandes communes urbaines se distingue aujourd'hui de celle des communes rurales en ce que les décisions sur les objets les plus importants sont prises ou préparées par un conseil de ville qui existe à côté du conseil communal et de l'assemblée générale de la commune.

Voir la bibliographie citée à l'art. ALLMEND. — A. Heusler : *Schweiz. Verfassungsgeschichte*. — L. Stouff : *Le pouvoir temporel... dans l'évêché de Bâle jusqu'à la Réforme*. — Ed. His : *Schweiz. Staatsrecht I*. spec. p. 135 et suiv. — F. von Wyss : *Geschichte der Entstehung und Verfassung der Stadt Zürich*. — Le même : *Die Schweiz. Landgem. in ihrer historischen Entwicklung*. — G. Walther : *Gesch. des Bernerischen Stadtrechts*. — K. Haff : *Studien zum Waadtänder Stadtrecht* (dans ZSR N. S. 33, p. 207). — F.-E. Welti : *Beiträge zur Gesch. des älteren Stadtrechts von Freiburg i. Ue.* — K. Geiser : *Entwicklung und Neugestaltung des Gemeindegewesens im Kt. Bern*. — H. Casparis : *Der Bischof von Chur als Grundherr im Mittelalter*. — *Verfassung u. Verwaltungsorganisation der Städte. Die Schweiz*. — L. Micheli : *Les instit. municip. de Genève au XV^e s.* — Reymond : *Les origines de l'organism. municip. à Lausanne*, dans RHV 1908. — G. Castella : *Hist. du C. de Fribourg*. — MDR 33. — *Allgem. Beschreibung und Statistik der Schweiz II* (avec bibliographie). — Art. Gemeindegewesen dans le *Handwörterbuch* de Reichensberg. — *Schweiz. Stadtrechte* (Stadtrechte d'Aarau, de Baden, de Brugg, de Berne, de Kaiserstuhl, de Klingnau, de Zofingue), dans SSR. — R. Wyss : *Gesch. der Stadt und des Staatsgutes der alten Rep. Bern*. [H. RENNEFARHT.]

COMMUNELL DU RHEINTAL, 1676. On donne ce nom à un accord passé entre le syndicat des cantons catholiques, coseigneurs du Rheintal, et l'abbé de Saint-Gall, d'après lequel ce dernier abandonnait aux cantons catholiques ses droits de basse justice et ses revenus dans le Rheintal, et recevait en échange une participation au gouvernement de ce bailliage égale à celle des autres cantons réunis. Zurich, Glaris réformé et Appenzell ne reconnurent jamais cet accord. La sortie de Schwyz, en 1692, suivie de celles de Zoug et Glaris catholique, le rendit inopérant. Le *statu quo ante* fut rétabli en 1700. — J. von Arx : *Gesch. des Kts. St. Gallen III*, p. 197. — JSG XIII, p. 259 et 263. — Göldi : *Der Hof Bernang*, p. XXX. [Bt.]

COMMUNES RÉUNIES. Terme général servant à désigner les communes ou parties de communes

françaises et sardes réunies au territoire de Genève en 1815 et 1816. [C. R.]

COMMUNI. Famille valaisanne, bourgeoise de Sion au XVI^e s., dont un rameau se fixa à Genève et y acquit la bourgeoisie en 1624. — PIERRE, curé de Chalais, chanoine de Sion 1642, grand chantre 1652, doyen de Valère 1662, de Sion 1673, † 1685. Il fonda la chapelle de l'osuaire à la cathédrale en 1667. — de Rivaz : *Topographie*. — Furrer : *Statistique II*. — Arch. Valère. [Ta.]

COMMUNISME EN SUISSE (LE). La fondation effective du parti communiste suisse, section de la III^e Internationale, eut lieu les 5 et 6 mars 1921 à Zurich où le parti communiste qui y existait se réunit à la gauche socialiste. Ce nouveau parti compte environ 5000 membres. Les centres principaux sont Bâle, Zurich et Schaffhouse. Ce parti possède trois quotidiens : le *Basler Vorwärts*, le *Kämpfer* (Zurich) et l'*Arbeiterzeitung* (Schaffhouse).

Les adhérents au parti communiste se recrutent principalement parmi les ouvriers des villes, les petits paysans et dans le prolétariat rural. De nombreux intellectuels s'y sont ralliés. La dictature des ouvriers et paysans doit être réalisée sous la direction des syndicats ouvriers. Cette dictature doit se servir de l'état bourgeois et de ses organes pour combattre et dominer les autres classes, notamment les grands bourgeois, les gros propriétaires fonciers, etc. La violence n'est pas exclue de son programme. Dans l'idée communiste, la nationalisation des moyens de production n'est qu'un pas vers la socialisation complète de la société; l'État, sous sa forme monarchique ou démocratique, disparaîtra au moment où la propriété des moyens de production échappera aux particuliers; l'organisation de la société n'aura plus qu'une importance économique et perdra son caractère d'oppression politique et militaire. Les communistes ont une organisation internationale qui est l'*Internationale communiste* fondée à Moscou en mars 1919. L'ex-conseiller national suisse Fritz Platten prit part en qualité de fondateur à ce premier congrès de la III^e Internationale. Les socialistes réunis à cet effet prirent le nom de communistes — sous lequel Karl Marx et Frédéric Engels, les fondateurs du socialisme scientifique, s'étaient désignés, eux et leurs coreligionnaires politiques — consacrant ainsi la rupture officielle avec la II^e Internationale qui vécut de 1890 à 1914. Dès lors, l'Internationale communiste a déjà tenu quatre congrès universels à Moscou. Le comité d'exécution renforcé se trouve à Moscou et se compose de représentants des pays les plus importants. Au cours des années 1920 et 1921, la séparation d'avec le socialisme s'est accomplie et aujourd'hui le parti communiste est, dans les principaux pays, organisé d'une manière indépendante.

En Suisse, un petit parti communiste s'est déjà formé au moment où siégeait à Moscou le II^e congrès de la III^e Internationale, soit du 23 juillet au 7 août 1920. Il fut représenté à ce congrès par Jacob Herzog. Peu auparavant, en juin 1920, se réunit à Olten la conférence dite des 54 dont les participants étaient tous membres du parti socialiste suisse et se donnèrent pour mission de faire adhérer celui-ci à la III^e Internationale. Cette gauche du parti se fit représenter au II^e congrès de Moscou par J. Humbert-Droz et par Walter Bringolf. A ce congrès, on détermina les conditions d'admission dans l'Internationale communiste. Ces 21 conditions ont été l'objet de longues délibérations de l'assemblée du parti socialiste suisse à Berne les 9 et 10 décembre 1920, qui discuta l'entrée du parti dans la III^e Internationale. Cette proposition fut finalement rejetée par 315 voix contre 213. Après ce vote les partisans de l'Internationale communiste quittèrent l'assemblée et nommèrent, dans une réunion spéciale, un comité central provisoire de 11 membres ayant son siège à Bâle. [Albert BELMONT.]

COMOLOGNO (C. Tessin, D. Locarno. V. DGS). Com. et paroisse qui portait autrefois le nom de *Comologno-Spruga* et formait une *squadra* de la *vicinanza* générale de l'Onsernone. En 1800, elle prit une part très active au soulèvement de l'Onsernone contre la République Helvétique et les troupes françaises d'occupa-

tion. L'église de Comolugno fut bâtie à la fin du XVII^e s. Une chapellenie y fut fondée le 21 juin 1703 et relevait de la paroisse de Russo ; le 16 août 1715, Comolugno-Spruga était séparé de cette paroisse et érigé en sous-paroisse autonome ; le 16 mars 1766 les hameaux de Corbella et Vocaglia étaient incorporés à la paroisse. Les confréries datent : celle du Rosaire de 1718 ; celle du Saint-Sacrement de 1726. Comolugno est la patrie du général Carlo-Francesco Remonda. *Population* : 1765, 153 hab. ; 1804, 314 ; 1900, 624 ; 1920, 582. — Buetti : *Notizie storiche religiose*. — Baroffio : *Dell'Invasione francese*. — Simona : *Note di arte antica*. [C. T.]

COMPAGNIE. Unité de troupes dont l'effectif a varié ; à l'origine, elle comptait 600 h. Cette expression se rencontre déjà en France et en Italie au XIII^e s. Parmi les troupes levées par le roi de France, Charles VIII, et par Charles-le-Téméraire, on trouve des compagnies d'ordonnances, mais ce n'est que depuis Louis XIV que le terme de compagnie a été employé d'une façon générale pour désigner, à la place du mot *enseigne*, les plus petites subdivisions d'infanterie. Berne introduisit en 1651 une nouvelle division de ses régiments en compagnies de 200 h., y compris les officiers et sous-officiers. — Voir E. von Rodt : *Gesch. des bern. Kriegswesens II.* — v. Alten : *Handbuch*. [L. S.]

COMPAGNIE DES PASTEURS ET PROFESSEURS DE GENÈVE. Le but de cette Compagnie était de maintenir la concorde entre les ministres et de veiller à la pureté de leur vie et de leur doctrine (*Ordonnances ecclésiastiques* de Calvin, 1544). Elle nommait les pasteurs et professeurs de théologie et se recrutait par cooptation sous le contrôle du Petit Conseil, jusqu'en 1847. Calvin en fut le modérateur à vie, Bèze le modérateur annuel constamment réélu ; de 1580 à 1831, la charge de modérateur fut hebdomadaire (avec une interruption de 1606 à 1612). La Compagnie eut jusqu'au XIX^e s. la direction de l'Instruction publique. Elle a travaillé aux révisions de la Bible (1588 et 1805) et des liturgies et a publié un catéchisme officiel (1788 et 1858). Elle a pratiqué jusqu'à la fin du XVIII^e s. le droit de remontrances aux magistrats, a joué un rôle modérateur dans les luttes politiques et est demeurée constamment en correspondance avec les églises étrangères. Autrefois corps directeur de l'Église et de l'enseignement théologique, elle n'est plus maintenant qu'un corps consultatif. L'ancienne Compagnie se composait des pasteurs en office et des professeurs de théologie et de philosophie. [E. C.]

COMPAR, VALENTIN, originaire probablement de Maienfeld, maître d'école dans le canton d'Uri, dont il reçut la bourgeoisie en 1513 ; devint secrétaire d'État. Il écrivit en 1525 une défense de la foi catholique contre Zwingli ; il n'en reste que des fragments recueillis dans la réponse de ce dernier. Il représenta l'abbé de Pfäfers à la Diète des V cantons à Zoug le 2 décembre 1531 et rédigea en 1532 un rentier de la paroisse d'Altdorf qui est conservé. — Voir LL. — Kluser : *V. Compar und sein Streit mit Zwingli*, dans *Hist. Nbl. von Uri* 1895. — ASG X, 403 et 460. — ZSK 1924. [E. W.]

COMPARET. Famille originaire des Clefs (Haute-Savoie), fixée à Genève dès le XV^e s. *Armes* : d'azur à un cerf d'or issant de la pointe accompagné en chef de deux sonnettes d'argent. — 1. JACQUES, reçu bourgeois de Genève en 1467. — 2. FRANÇOIS, petit-fils du n^o 1, eut la tête tranchée par le bourreau en 1555 pour avoir soutenu les perrinistes. — 3. JEAN-ANTOINE, * 1722, acquit un certain renom en littérature et publia entre autres des *Lettres à J.-J. Rousseau sur l'Emile*. Cette famille donna à Genève plusieurs membres du Conseil des Deux-Cents et des notaires. — Voir *Arch. de Genève*. — *Rec. gén. suisse* I, 142. [C. R.]

COMPENGLIE. Ancien nom de Villeneuve, cité de 1005 à 1250. Voir VILLENEUVE.

COMPESIÈRES (C. Genève, Rive gauche, Com. Bardonnex. V. DGS). Groupe de maisons autour de l'ancienne commanderie. Des nobles de Compesières sont cités au XII^e s. L'église du lieu fut donnée à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem par l'évêque Aymon de Monthonay en 1270. Le nom de Compesières a été donné jusqu'en 1851 au territoire des communes actuelles de

Bardonnex et de Plan-les-Ouates. — Voir *Arch. de Genève*. — *Regeste genevois*. — Galiffe : *Genève hist. et arch.* — MDG XIV. [C. R.]

COMPEY, COMPOIS, de. Famille de Savoie originaire de Compois, actuellement hameau près de Pre-singe (Genève), remontant au XIII^e s., qui a joué un rôle important au pays de Vaud et à Genève. *Armes* : de gueules à cinq étoiles d'argent, au chef d'argent chargé d'un lion de sable lampassé de gueules. — 1. GÉRARD, châtelain de l'île et vidomme de Genève 1288-1301. — 2. GUILLAUME, seigneur de Thorens, acquit en 1339, par héritage, la sénéchalie de Lausanne, que ses descendants possédèrent jusqu'en 1450. — 3. SIMON, petit-fils du n^o 2, † 1396, seigneur de Thorens, épousa Perronette de Saillon, héritière de la seigneurie d'Aigle et des Ormonts. — 4. JEAN, † 1455, seigneur de Gruffy, chambellan du duc Amédée VIII, reçut en 1428 de lui la seigneurie de Prangins. — 5. JEAN, petit-fils du n^o 3, seigneur de Thorens, lieutenant général du duché de Savoie en 1449, favori de la reine Anne de Chypre, tristement célèbre par ses cruautés ; il commanda un corps dans les guerres de Bourgogne, fut massacré à Vevey le 10 mars 1476 par la population, à la suite d'une rixe. — 6. JEAN, fils du n^o 5, chancelier de Savoie, évêque de Turin 1468, de Genève 24 juillet 1482-14 juin 1484, archevêque de Tarentaise 1484. † 28 juin 1492. — 7. PHILIPPE, frère du n^o 6, protonotaire apostolique, prévôt 1467-1469, puis sacristain de Lausanne 1473-1497, élu évêque de Lausanne le 2 janvier 1469, mais non confirmé ; administrateur du diocèse de Lausanne 1473, de l'abbaye de Payerne et du prieuré de Lutry, vicaire général de Genève 1469 et de Lausanne 1492-1496, doyen de Savoie, † 18 mai 1497. — 8. PHILIBERT, fils du n^o 5, seigneur de Thorens et Aigle, assassina en 1479 à Allaman Bernard de Menthon et eut ses biens confisqués. — 9. PHILIBERT, fils du n^o 8, † vers 1540, dernier de sa famille. — Voir Foras : *Armorial*. — *Regeste genevois*. — de Montet : *Documents sur Vevey*. — Reymond : *Dignitaires*. — B. Dumur : *Les Sénéchaux de Lausanne*. [M. R.]

COMPTOIR NATIONAL. Les troubles révolutionnaires de Genève à la fin du XVIII^e s. provoquèrent une grave crise économique. La population vivait en grande partie de l'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie et arts accessoires. Afin de lui venir en aide, l'initiative privée organisa un *Comptoir national* ou Établissement patriotique d'horlogerie (1793-1798). Il s'ouvrit le 1^{er} mai 1793 et en octobre suivant faisait travailler 1075 artisans. Mais, n'arrivant pas à vendre ses montres, ses capitaux s'épuisèrent et c'est l'État qui dut prendre le Comptoir national à sa charge. Au début de 1795, 1500 ouvriers étaient occupés et l'on avait dépensé 400 000 fl. Le 7 octobre 1795, le Conseil administratif, à bout de ressources, passa un compromis avec deux des gérants, Dufour et Fol, commandités par l'État. Cette commandite, dénoncée le 7 avril 1798, mit fin à l'existence du Comptoir national.

D'autre part, l'État subventionnait aussi une École de filature de coton, installée au Théâtre des Bastions, sorte d'atelier national destiné aux citoyennes genevoises dans le besoin. — Voir Rivière : *Bibliogr.* — *Compte de la gestion du Conseil administratif*, 3 avril 1796. — Babel : *Les métiers dans l'ancienne G.* [ANTONY BABEL.]

COMTE, COMTÉS. L'origine du titre de comte, qui avant d'être un titre de noblesse, servait à désigner une fonction, remonté à la constitution impériale au temps des Carolingiens. Le comte, du latin *comes*, était le fonctionnaire royal placé à la tête d'un district ou d'une région (*Gau*) pour y exercer l'administration civile et judiciaire. Sous l'influence du régime féodal, les comtés, comme toutes les fonctions impériales, tendirent à devenir de plus en plus des emplois héréditaires. Au début fonctionnaire révocable, le comte devint avec le temps un administrateur héréditaire qui exerçait souverainement les droits publics dans son district ; les revenus de la fonction devinrent partie intégrante de sa fortune personnelle. Au commencement du XIII^e s., le caractère primitif de l'institution avait totalement disparu. Sous les rois de la dynastie saxonne et salique, les comtés étaient couramment traités comme des fiefs. Les comtes ne prirent plus le

nom des régions dans lesquelles se trouvaient leurs biens et où s'exerçaient leurs droits féodaux, mais celui de leurs châteaux, construits pour servir de défense. La surface et les frontières des *Gaue* et des comtés primitifs ont dû être entièrement changées par le passage de la fonction de comte en fiefs héréditaires de certaines familles. Le mot *Gau* (*pagus*) désignait primitivement (au sens géographique) une certaine région, dans les parties allemandes du pays, surtout dans les environs des anciennes localités romaines. On fit des anciens *Gaue* des districts carolingiens ou comtés dont les frontières étaient primitivement souvent les mêmes que celles des anciens « *Gaue* », de sorte que les désignations de « comté » (*comitatus*) et « *Gau* » (*Pagus*) pour un certain domaine, alternent dans les anciens documents. Déjà à la fin du XI^e s. la désignation de comté ou *comitatus* est employée non seulement pour la désignation d'un domaine fermé, mais plutôt pour l'ensemble des droits comtaux. Avec le temps, les anciens *Gaue* ont été divisés en plusieurs comtés, ou bien de nouveaux comtés ont été formés des parties de plusieurs anciens *Gaue*. Le mot *Gau* devint de plus en plus une désignation géographique sans signification officielle ; il s'est maintenu en Suisse où il est redevenu officiel dans la désignation allemande des deux cantons d'Argovie (*Aargau*) et de Thurgovie (*Thurgau*).

En Suisse la plupart des dynasties comtales connues disparurent au moment du déclin de la féodalité, d'autres prirent fin plus tard, après avoir succombé dans leurs luttes avec les nouveaux groupements politiques ou acquis un droit de bourgeoisie dans les villes. Les renseignements qui suivent se rapportent aux anciens comtés alémaniques, burgondes, lombards et rhétiques créés en Suisse aux VIII^e, IX^e et X^e s. et dont les limites ne peuvent être déterminées d'une façon précise, vu le peu de documents qu'on possède quant à leur situation.

Au Nord-Est de notre pays on distinguait le *Klettgau* et le *Hegau* comprenant le territoire actuel de Schaffhouse et des parties du canton de Zurich et du pays de Bade. Au Sud, de celui-ci s'étendait le *Thurgau*, dont les limites au Sud et à l'Est se confondaient avec celles de la Rhétie et s'étendaient par exemple jusqu'au col de la Furka et jusqu'au Tödi. A l'Ouest il allait jusqu'au cours inférieur de l'Aar et de la Reuss et comprenait ainsi à peu près les cantons actuels de Thurgovie, de Zurich (moins le Klettgau), d'Uri (sans la vallée d'Urseren), de Schwyz, de Zoug, d'Appenzell et des parties de Saint-Gall, d'Argovie et de Lucerne, peut-être même d'Unterwald et de Glaris. A partir du IX^e s., le *Zurichgau* fut élevé au rang de comté, (des bandes de territoire autour des anciennes villes romaines étaient déjà désignées sous le nom de *pagus* (*gau*) au temps des Romains). En 1122 Engelberg (donc Unterwald) et même Uri lui furent incorporés. L'*Aargau* s'étendait au Nord le long du Rhin jusqu'à Augst ; la frontière occidentale ne peut être déterminée. Il est certain que ce comté comprenait les cantons actuels d'Argovie et de Lucerne presque en entier et des portions des cantons de Berne et de Soleure. A l'extrémité Est du Jura et au pied du Bötzenberg se trouvait le *Frickgau*, entre le Rhin et l'Aar ; et aux environs de l'antique cité romaine d'Augusta Rauricorum l'*Augstgau* qui pourrait avoir formé un comté, soit à lui tout seul, soit avec le *Sisgau* (Bâle-Campagne) situé à l'Ouest. Mais à l'origine le *Frickgau*, l'*Augstgau* et le *Sisgau* étaient des parties intégrantes du grand comté d'Aargau. De l'autre côté de la Birsse s'étendait le *Sundgau* qui s'avancé assez loin en Alsace, divisé en plusieurs régions, dont, entre autres, le *Baselgau*. Comme ce dernier l'*Elsgau* (Ajoie), aux environs de Porrentruy, faisait partie du duché d'Alsace. Plus loin du côté Sud, dans le Jura bernois actuel, s'étendait le *Sornegau* comprenant le Val de Moutiers, puis dernier comté sis en terre purement allémanique, le *Buchsgau* à droite et à gauche de la ville d'Olten. Dans la Suisse burgonde, le comté de *Vaud* (*Pagus valdensis*) qui, partant d'Aubonne et du Léman embrassait au Nord tout le canton de Neuchâtel et à l'Est des parties du canton de Fribourg. Il existait aussi un *Pagus Vuistiacensis*, Vully, dans la région de la Broye. Au Sud-Est était situé le district d'*Uecht-*

land (*Ochtlandia*). Le comté de *Gruyère* (*Ogo*) n'était qu'une partie de l'important comté de Vaud. Le comté de *Bargen*, mentionné dès le X^e s., et qui n'est jamais désigné sous le nom de *pagus*, comprenait sans doute la plus grande partie du territoire bernois actuel à l'Ouest de l'Aar. On ne sait à quel comté appartenait les vallées de l'Oberland bernois. Genève fut le centre d'un comté s'étendant essentiellement sur la rive Sud du Léman. Un comté Equestre exista sous les rois de Bourgogne entre Aubonne et Nyon. La vallée du Rhône enfin constituait le *comté du Valais*.

Les vallées tessinoises qui sont orientées du Nord au Sud formaient probablement des comtés particuliers au moment où le royaume lombard fut conquis par les Francs. Il y a lieu de mentionner les comtés de *Bellinzona*, de *Stazzona* et de *Sepprio* près de Varèse, dont le territoire comprenait tout le sol tessinois. Au pied du Bernardin se trouvait le *comté de Misox*. Chiavenna et Bregaglia sont mentionnés comme comtés autonomes. Bien que le pays rhétique fut divisé, à l'époque franque, en deux comtés, *Rhétie supérieure* et *Rhétie inférieure*, il était administré par un seul fonctionnaire qui s'appelait, suivant les lieux, président, duc, recteur, margrave ou comte. Les limites de ce *comté de Riess* (*Riessgau*) s'étendaient jusqu'au Val d'Urseren et jusqu'au lac de Wallenstadt, et à l'Est jusqu'au *Vintschgau*. Le *Prätigau* ne formait pas à l'époque franque un comté spécial ; en revanche à l'intérieur de la Rhétie, on trouvait le *Churwaldengau* (*Vorarberg*, *Rheintal* saint-gallois, *Sargans* et *Gaster*) et la Rhétie de Coire (tout le territoire rhénan des Grisons, avec la Haute-Engadine). La Basse-Engadine appartenait au *Vintschgau* qui est aussi mentionné comme comté spécial. Enfin, à l'entrée du Rhin dans le lac de Constance, il faut mentionner le *Rheingau* avec les anciens territoires de Saint-Gall et du *Vorarberg*. — Voir Joh. Meyer : *Gesch. des Schweiz. Bundesrechts*. — Schröder : *Deutsch. Rechtsgesch. I.* — Waitz : *Deutsch. Verfassungsgesch. III.* — *MVG 13.* — *ASG VI, 366.* — *DHV.* — *Echslé : Origines.* — P.-E. Martin : *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne.* — Dierauer I. — Art. NOBLESSE. [H. Tr.]

COMTÉ. Famille des C. de Fribourg et de Vaud.

A. Canton de Fribourg. Famille originaire de Romont. *Armoiries* : d'argent à la grue de sable adextrée d'une croix de gueules. — FRANÇOIS, notaire, 1821-1855, député au Grand Conseil 1848 à 1856, greffier, puis président du tribunal de la Glâne 1849-1856, juge suppléant du Tribunal cantonal 1850-1856 ; juge cantonal 1857 ; † 23 février 1857. — PIERRE, député au Grand Conseil 1848-1856 ; juge d'appel 1848 ; juge cantonal 1849-1857 ; président du



Tribunal cantonal en 1851, 1852, 1856 et 1857 ; président du Grand Conseil en 1853 et 1855 ; conseiller aux États 1851. — JULES, * à Romont, médecin à Genève, chirurgien-adjoint de l'Hôpital cantonal pendant quatre ans ; refusa un appel de l'université de Sofia. Collaborateur à plusieurs publications scientifiques suisses et étrangères. † 1896.

Une branche de cette famille s'établit à Fribourg au début du XIX^e s. et y fit souche. — 1. GEORGES, de Romont, procureur 1804, avocat 1805, reçu bourgeois de Fribourg 3 janvier 1814. — 2. JEAN, fils du n° 1, * 1805, notaire 1837-1862, juge cantonal 1862-1879, † 1879. — 3. ÉTIENNE, fils du n° 2, * 1836, notaire, juge suppléant au Tribunal cantonal, homme politique ; un des fondateurs du Cercle catholique de Fribourg. — 4. JOSEPH, fils du n° 2, * 1837, président central de la Société des Étudiants suisses 1861, curé de Châtel-Saint-Denis 1865, promoteur de la construction de l'église actuelle de Châtel-Saint-Denis, bourgeois d'honneur de cette localité ; nommé recteur du Collège Saint-Michel, puis chanoine de Saint-Nicolas, il déclina ces fonctions pour conserver le ministère ; chanoine honoraire de l'abbaye de Saint-Maurice. † 10 février 1907. — 5. JOSEPH, * 1866, président du Comité interdiocésain de la Suisse française à Lourdes, titulaire de l'Hospi-

talité de Lourdes ; fonda le 30 mai 1921 l'Hospitalité interdiocésaine de la Suisse française à Lourdes ; président de la Société des Négociants et Industriels de Fribourg 1904-1908. — 6. JEANNE-MARIE, * 1867, religieuse au monastère de la Maigrauge 1893, élue abbesse de ce couvent 1915. —



Stanislas Comte.
D'après une photographie.

7. **Stanislas**, * 1868, entra comme novice en 1891 dans la Société des Pères Blancs du cardinal Lavigerie, à Alger ; prêtre 1897, professeur de littérature et de sciences au Petit séminaire de Carthage jusqu'en 1899. Après plusieurs voyages en Europe, il fut chargé des fonctions de secrétaire particulier de Mgr. Livinhac et de rédacteur des *Missions d'Afrique des Pères Blancs* et de *La Chronique trimestrielle*. Il étudia la médecine et prit la direction du sanatorium de l'ordre. Curé à la Maison Blanche près d'Alger. Comte a publié

une étude sur les silex dans le territoire des tribus berbères (*Bull. Soc. géographique* 1905) ; *L'histoire de l'apostolat dans les missions africaines des Pères Blancs*, 1901 ; *L'Évolution de l'Islam*, et de nombreuses études sur l'histoire des religions et le culte de la sainte Vierge en Afrique. A laissé aussi plusieurs recueils de poésies et de pièces littéraires, dont quelques-unes ont été publiées. Il mourut au cours d'une exploration scientifique dans l'Oued Biskra le 29 janvier 1906. — 8. **LOUIS**, fils du n° 3, * 1870, D^r méd., professeur de médecine légale à l'université de Fribourg dès 1917. — 9. **ALOYIS**, * 1871, prêtre 1901, coadjuteur à Saint-Nicolas 1902, recteur de Bourguillon 1908, restaurateur de l'église et promoteur des pèlerinages à Bourguillon. A publié plusieurs brochures sur ce sanctuaire. — Voir *Étr. frib.* 1897, 1907, 1908. — Julien Favre : *Poésies choisies de Stanislas Comte*. — *Tableau des notaires*. — *Journal de Fribourg*, 1896, n° 71. — Papiers de famille. [G. CORPATAUX.]

B. Canton de Vaud. Nom de plusieurs familles, dont la plus ancienne était fixée à Payerne en 1444. *Armoiries* : d'azur à deux couteaux de tanneur d'argent emmanchés d'or en sautoir, accostés de trois étoiles d'argent sur trois monts de sinople. — 1. **LOUIS-JOSEPH**, notaire, membre du Club helvétique de Paris, cosignataire de la pétition de F.-C. de la Harpe en faveur de l'indépendance du Pays de Vaud. — 2. **FRANÇOIS**, 1809-1871, juge de Paix et syndic de Payerne. — *Livre d'or*. [M. R.]

COMTESSE. Famille neuchâteloise, originaire de La Sagne où elle apparaît au XVI^e s. Le nom de Comtesse se retrouve dans deux autres familles de la localité : Grandjean-Perrenoud-Comtesse et Péter-Comtesse. Elle s'est répandue dans la suite aux Ponts-de-Martel, à Rochefort et à Bevaix. Plusieurs branches établies dans le canton de Vaud ont pris le nom de Comtesse. *Armoiries* : d'azur à une étoile d'or accompagnée en pointe de trois monts du même, au chef de gueules à trois roses d'argent. — 1. **Hugo-Robert**, * à Valangin le 14 août 1847, étudia à Neuchâtel, Heidelberg et Paris ; avocat à La Chaux-de-Fonds 1869-1874, puis juge d'instruction pendant deux ans. Le 31 janvier 1876 il entra au Conseil d'État en remplacement de Numa Droz, et y dirigea le Département de Police, puis, dès 1877, celui de l'Intérieur, auquel sera joint, en 1884, celui de l'Industrie et de l'Agriculture. Le passage de Comtesse au Conseil d'État, qui dura 24 ans, fut très fécond en mesures législatives : lois sur les communes,



sur l'assistance, sur la protection de l'enfance malheureuse et abandonnée, sur la naturalisation, code rural, etc. Diverses institutions lui doivent leur création : Hospice de Perreux, École cantonale d'agriculture, de viticulture, Chambre cantonale du commerce, Caisse cantonale d'assurance populaire. Il présida le Conseil d'État à cinq reprises. Il fut un des fondateurs de la Fédération des sociétés romandes d'agriculture et président, de 1892 à 1899, de la Société intercantonale des industries du Jura, qui devint la Chambre suisse de l'horlogerie. En 1887, il présida l'Exposition fédérale d'agriculture à Neuchâtel, et en 1898 les fêtes du Cinquantenaire de la République neuchâteloise et le Tir fédéral. Comtesse entra en 1883 au Conseil national, qu'il présida dix ans plus tard, et en décembre 1899 succéda au Conseil fédéral à Adrien Lachenal. En 1912, il fut nommé directeur du Bureau international de la propriété intellectuelle, fonction qu'il occupa jusqu'en 1921. Il fut président de la Confédération en 1904 et 1910 ; c'est dans cette dernière année qu'il reçut le président de la République française, Armand Faillère. Pendant son séjour au Conseil fédéral, où il dirigea entre autres le Département des finances, il réussit à mettre sur pied la Banque nationale. † 17 novembre 1922 à la Tour-de-Peilz. — Voir quotidiens suisses et neuchâtelois. — *Messenger boiteux de Neuchâtel* 1924. — 2. **PAUL**, * 1867, professeur à la faculté indépendante de théologie, rédacteur des commentaires de G. Godet sur la seconde épître aux Corinthiens. [L. M.]



Robert Comtesse.
D'après une photographie.

CONCISE (C. Vaud, D. Grandson, V. DGS). Com. et paroisse où l'on a trouvé en 1860 deux importantes stations néolithiques, puis deux bourgades de l'âge du bronze. Le nom de Concise apparaît en 1179. Au moyen âge, le village de Concise relevait des seigneurs de Vaumarcus, qui en prêtaient hommage en 1282 à Gérard d'Oron, lequel vendit en cette année son droit à Othon de Grandson. Il releva dès lors de la baronnie de Grandson, mais de la famille de Vaumarcus, le fief passa en 1283 aux Saint-Martin. C'est à Concise, près de la Lance, qu'avant la bataille de Grandson, eut lieu le premier contact entre les Bourguignons et les Suisses, le 2 mars 1476. Il y avait à Concise une chapelle Saint-Aignan que Perrin de Vaumarcus donna en 1270 au prieuré de Grandson, déjà collateur de l'église paroissiale. Sous le régime bernois, Concise devint une métairie dépendante du château de Grandson. L'église, dédiée à saint Jean-Baptiste, est mentionnée déjà en 1228 ; son clocher est en roman tardif du XIII^e s., mais la nef et l'entrée ont été complètement remaniées au XV^e s. ; une dernière restauration a eu lieu en 1894-1896. Registres de baptêmes et de mariages dès 1582, de décès dès 1721. — *DHV*. [M. R.]

CONCORDAT DE REPRÉSAILLES. On a donné ce nom au concordat conclu en 1822 entre un certain nombre de cantons par représailles contre les tarifs douaniers prohibitifs de la France. La Suisse avait espéré que la restauration des Bourbon entraînerait un allègement des mesures douanières prises par Napoléon. Il n'en fut rien. Au contraire, certains droits furent encore élevés. Après plusieurs réclamations restées sans résultats, la proposition fut faite en Diète d'abandonner la politique de libre échange, pratiquée jusqu'alors, et d'imposer un certain nombre de marchandises provenant de France. Le Concordat de représailles (*Retorsionskonkordat*) obtint l'adhésion de 13 ½ cantons, et entra en vigueur le 1^{er} novembre 1822, mais dans ces cantons seulement. Il fut abandonné le 1^{er} oc-

tobre 1824, devant les plaintes des cantons adverses, de Bâle et Genève surtout, qui le considéraient comme contraire au pacte fédéral de 1815. Le Concordat de reprises a été la première tentative d'une politique fédé-



Le Temple de Concise en 1896. D'après un dessin de E.-D. Turrian.

rale en matière de douane et de commerce. — Voir A. Huber : *Die Entwicklung des eidg. Zollwesens.* — B. van Muyden : *La Suisse sous le pacte de 1815 I.* [L. M.]

CONCORDAT DES SEPT. Dans le cours des années 1830 et 1831, plusieurs cantons revisèrent leurs constitutions dans le sens d'une extension des droits populaires. La révision du pacte fédéral lui-même fut mise en discussion en 1832. L'opposition entre les partisans des idées nouvelles et les conservateurs ne fit que s'accroître; les premiers craignirent un moment, à la suite des événements de décembre 1831 à Neuchâtel, une réaction aristocratique générale. C'est alors que les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Saint-Gall, Argovie et Thurgovie, jetèrent les bases du Concordat des Sept (*Siebner Konkordat*) le 17 mars 1832. Le mouvement était parti sur l'initiative de Melchior Hirzel, de Zurich, Karl Schnell, de Berthoud, des frères Pfyffer, de Lucerne, et de Jacob Baumgartner, de Saint-Gall. Par le Concordat des Sept, les cantons précités se garantissaient mutuellement leurs constitutions libérales; ils se promettaient de régler par arbitrage les conflits qui pourraient naître dans chacun d'eux au sujet de la constitution et même de se secourir à main armée pour le maintien de la tranquillité, de l'ordre et de la constitution. Le concordat ne prit aucune extension; Genève et Vaud refusèrent de s'y associer. Il souleva une profonde émotion dans toute la Suisse, sans que, toutefois, il ait jamais été appliqué. — Voir Dierauer V. — Hilty : *Les constitutions fédérales de la Suisse.* [L. M.]

CONDÉ. Maison princière de France dont plusieurs

membres eurent des relations avec la Suisse, notamment des relations diplomatiques avec les cantons réformés durant les guerres de religion en France, de 1561 à 1588. — 1. LOUIS I de Bourbon, prince de Condé, chercha de 1561 à 1569 à obtenir de Genève et des cantons protestants une intervention en faveur de leurs coreligionnaires; il y employa en vain nombre d'ambassades. Il ne parvint qu'à placer un emprunt de 100 000 fl. en 1562 à Genève, Bâle et Zurich, et à lever sans autorisation officielle, en juillet 1562, treize compagnies bernoises pour l'assister à Lyon. L'ambassadeur du roi Mandosse, demanda inutilement à Berne le rappel de ces troupes. Félix Bourjac, envoyé par le prince en 1568 pour empêcher une capitulation accordant au roi 4 000 hommes des VIII cantons, ne fut pas admis sur leur territoire; il fut accusé à Baden, où il avait tenté de se présenter à la Diète, du crime de lèse-majesté. Condé mourut en 1569. — 2. HENRI II de Bourbon, fils du précédent, continua l'effort paternel par une ambassade permanente auprès des cantons protestants et de Genève; il s'établit lui-même en Suisse en 1574 et voyagea de Genève à Bâle. En novembre 1575, malgré la défense des autorités, plusieurs milliers d'hommes se mirent à sa disposition dans les régions de Berne et Neuchâtel; ils furent licenciés à la conclusion de la brève paix avec les Guises le 6 mai 1576. Le prince dut intervenir à Berne à cause des poursuites intentées aux chefs. † 5 mars 1588. Son fils — 3. HENRI II envoya également en 1613 une mission, sans résultat, aux fins d'empêcher une capitulation recherchée alors par la régence. — Voir LL. — Rott : *Repr. dipl. II et III.* — Duc d'Aumale : *Les princes de la maison de Condé.* — [H. Tr.] — 4. LOUIS II, 1621-1686, dit le grand Condé, fut chargé en 1682, avec son fils Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien (1643-1709), de la curatelle de la principauté de Neuchâtel pour son neveu l'abbé Louis-Charles d'Orléans-Longueville. Cette curatelle fut exercée par le prince de Condé jusqu'à sa mort, puis par son fils seul jusqu'en 1694, date du décès de l'abbé d'Orléans. Neuchâtel fut alors adjugé à la duchesse de Nemours qui avait déjà exercé la même curatelle de 1679 à 1682. — Chambrier : *Hist. de Neuchâtel.* — Boyve : *Annales.* — P. de Pury : *Louis II de Bourbon, prince de Condé,* dans MN 1915. — Duc d'Aumale : *Les princes de la maison de Condé.* [L. M.]

CONDRAU. Famille de Disentis (Grisons), originaire de Tavetsch, peut-être d'abord de Brigels. Son nom est la forme romanche de Conrad. Les anciennes armoiries auraient été d'argent à un serpent de sinople couronné. — 1. GIACH.-ANTON, chapelain à Rueras, * 7 novembre 1752, fut mis à mort par les Français le 6 mars 1799. — 2. GIACH.-ANTON, jésuite, professeur de mathématiques et de physique à Tarmagnol, † 1836. — 3. AUGUST, D^r méd., * 11 novembre 1811, médecin dans la Cadi, devint en 1843 *emprem gerau*, chef de la commune; métral 1843; membre du Grand Conseil 1844-1881, du gouvernement 1868, 1869, 1872, 1873, 1881; † à Disentis 21 décembre 1887. — 4. PLACIDUS, frère du n° 3, * 22 juillet 1814, professeur à l'école cantonale catholique de Coire, puis au collège épiscopal de Disentis. Il fonda en 1857 la *Gazetta Romantscha*, dont il fut rédacteur pendant 46 ans. Inspecteur des écoles du district Vorderrhein et durant 50 ans membre du Conseil scolaire, il eut une grande influence sur ses compatriotes surtout par les articles de fond de sa gazette. Son *Calender Romantsch*, publié depuis 1860, n'était pas moins apprécié. Il avait publié à Coire, en 1842, *L'Amîtig dil pievel*. † à Disentis 25 novembre 1902. — [P. N. C.] — 5. JOSEPH, * 1844, entra à la rédaction de la *Gazetta Romantscha*, fondée par son oncle Placidus, devint landammann (métral) du cercle de Disentis 1889, député au Grand Conseil et président du tribunal du cercle de Disentis. Il était connu comme éditeur, entre autres du calendrier romanche. † 17 mai 1922. — Voir *Bünd. Tagblatt* 1922, n° 117. — *Il Pelegrin* 1922, n° 6. [L. J.]

CONESTUN. Voir CORRENÇON.

CONFÉDÉRATION, CONFÉDÉRÉS. Dans le pacte de 1291, les Confédérés sont appelés *Conspirati* ou *Conjurati*, mais dans la suite les documents et les chroniques latins les ont désignés sous le nom de *Con-*

fœderati. Le terme de *Confédérés* apparut au XV^e s., employé par le roi de France Charles VII dans ses relations avec les Suisses. Il est devenu dès lors d'un usage courant.

L'expression *Confédération* se trouve également dans le pacte de 1291 (*antiqua confederationis forma*) ; elle est employée aussi par Albrecht von Bonstetten et par Knebel dans son *Diarium* pour désigner les cantons. Mais l'expression la plus fréquente était *Liga confœderatorum* ou simplement *Ligue*, *Liga* (*Magna Liga*, *magna et antiqua liga Alamanie superioris* ; ceux des *Liques*, *Messieurs des Liques*, etc.).

Jusqu'en 1848, la Suisse formait une confédération d'États plus ou moins autonomes, sans pouvoir central effectif. Jusqu'au XIX^e s., elle ne prit pas officiellement le titre de Confédération. L'Acte de Médiation (1803), dit encore que les 19 cantons sont « confédérés entre

eux », mais Napoléon se fit appeler « Médiateur de la Confédération suisse ». Le Pacte du 7 août 1815 déclare également que les 22 cantons « se réunissent par le présent Pacte fédéral ». Toutefois, le paragraphe final du même document précise cette réunion des cantons en disant qu'ils « se constituent en Confédération suisse ». L'État fédératif qu'est la Suisse actuellement n'était cependant pas encore créé. Il fallut attendre pour cela la constitution de 1848, qui institua un pouvoir central permanent au-dessus des cantons. Elle enleva un peu de l'autonomie des cantons dans l'intérêt de l'ensemble et reprit la formule de 1815 dans son art. I, sous cette forme : les 22 cantons « forment dans leur ensemble la Confédération suisse ». — Voir (Echli : *Die Benennungen der alten Eidg.* dans *JSG* 42. — Hilty : *Les Constitutions fédérales.* [L. S.]

Liste des présidents de la Confédération suisse :

Jonas Furrer, 1849, 1852, 1855, 1858.
Daniel-Henri Druey, 1850.
Martin-Joseph Munzinger, 1851.
Wilhelm-Mathias Naef, 1853.
Friedrich Frey-Herosée, 1854, 1860.
Jakob Stämpfli, 1856, 1859, 1862.
Constant Fornerod, 1857, 1863, 1867.
Melchior-Martin-Joseph Knusel, 1861, 1866.
Jakob Dubs, 1864, 1868, 1870.
Karl Schenk, 1865, 1871, 1874, 1878, 1885, 1893.
Emil Welti, 1869, 1872, 1876, 1880, 1884, 1891.

Paul Cérésole, 1873.
Johann-Jacob Scherer, 1875.
Joachim Heer, 1877.
Bernhard Hammer, 1879, 1889.
Numa Droz, 1881, 1887.
Simeon Bavier, 1882.
Louis Ruchonnet, 1883, 1890.
Adolf Deucher, 1886, 1897, 1903, 1909.
Wilhelm - Friedrich Hertenstein, 1888.
Walther Hauser, 1892, 1900.
Emil Frey, 1894.
Josef Zemp, 1895, 1902.
Adrien Lachenal, 1896.

Eugène Ruffy, 1898.
Eduard Muller, 1899, 1907, 1913.
Ernst Brenner, 1901, 1908.
Robert Comtesse, 1904, 1910.
Marc-Émile Ruchet, 1905, 1911.
Ludwig Forrer, 1906, 1912.
Arthur Hoffmann, 1914.
Giuseppe Motta, 1915, 1920.
Camille Decoppet, 1916.
Edmund Schulthess, 1917, 1921.
Felix-Ludwig Calonder, 1918.
Gustave Ador, 1919.
Robert Haab, 1922.
Karl Scheurer, 1923.
Ernest Chuard, 1924.

CONFESSIO BASILEA. Voir BALE (CONFESSIO DE).

CONFESSIO HELVETICA. Voir HELVÉTIQUE (CONFESSIO).

CONFESSIO RÆTICA. Dans les Grisons protestants, la nécessité d'une confession apparut vers le milieu du XVI^e s. lors de la réception des réfugiés religieux italiens. Ceux-ci, parfois très cultivés, parfois ignorants, menacèrent d'entraîner la jeune église dans de graves troubles. Ils se mirent à attaquer sa doctrine et son organisation. Le synode chargea donc, en juin 1552 probablement, ses deux chefs Comander et Gallicius, de la rédaction d'une confession de foi, qui devait éviter les scissions et les sentiments extrêmes, conserver l'unité de la foi, de la doctrine et l'organisation ecclésiastique. Le synode de novembre de la même année donna son agrément au projet qu'ils présentèrent, mais attendait l'avis de Bullinger pour prendre une résolution définitive. Après son assentiment, la Diète grisonne agréa aussi la Confession, et il fut résolu qu'à l'avenir, chacun à sa réception au synode s'engagerait par sa parole et sa signature à y rester fidèle. Gallicius la transcrivit dans ce but dans un livre spécial et y joignit la lettre à Bullinger, puis commença avec Comander la liste de ceux qui par leur inscription dans ce matricule synodal adhéraient à la Confession rhétique.

Mais en 1566, les Grisons se rallièrent, à la demande de Bullinger, à la deuxième Confession de foi helvétique, ce qui fit passer à l'arrière-plan la Confession rhétique. Cette dernière a été publiée pour la première fois par a Porta dans son *Historia Reformationis*. — Voir le texte de *Fides ac placita synodi Evangelium Christi in tribus Rhetix fœderibus prædicantium*, dans le plus ancien registre matricule des archives du synode. — Campell : *Historia Rætica*. — Camenisch : *Die Confessio Rætica*, dans *JHGG* 1913. — Bodemann : *Sammlung der wichtigsten Bekenntnisschriften der evangelisch-reformierten Kirchen.* [J. R. TRUOG.]

CONFESSIO (DENIER DE). Le denier de confession ou *oblatio confessionis*, all. *Beichtpfennig*, était une taxe en monnaies courantes et d'un montant indéterminé, payée au curé après la confession et spécialement à Pâques. Il formait une part des revenus de la paroisse, mais se distinguait des autres impôts en ce que l'acquittement et le montant en étaient plus libres, en vertu du verset

1 Cor. IX, 13. Par crainte de la simonie, des conciles provinciaux se prononcèrent dans la suite contre cet usage. Depuis que le devoir d'aller à confesse le jour de Pâques est tombé en désuétude, le denier de confession a disparu presque partout de l'Église catholique. L'Église réformée ne le connaît pas ; dans maintes églises luthériennes unies, il a été légalement supprimé, tandis qu'il subsiste dans d'autres. Même au moyen âge, le denier de confession se distinguait nettement de l'argent provenant des indulgences. — Voir J. Bülsterli : *Die bischöfl. constanzischen Visitationen im Kt. Luzern, XVII. Jahrhundert.* — *Gfr.* XXVIII, 70. — Michael Buchholzer : *Kirchl. Handlexikon* I, 1907. — C. Meusel, E. Haack et B. Lehmann : *Kirchl. Handlexikon* I, 1887. — *DC* II, 496. — Wetzler et Welte : *Kirchl. Lexikon.* [E. HAHN.]

CONFESSIO DE FOI DES ÉGLISES RÉFORMÉES SUISSES. Il faut distinguer : 1^o Les confessions de foi des églises isolées, 2^o celles qui étaient valables pour l'ensemble des églises.

A. Parmi les premières se trouvent : — 1. Les Actes de la dispute de Berne de 1528 et le *Synodus* de 1532 auxquels les pasteurs bernois de 1547 à 1798 durent s'engager à se conformer par leur signature dans le *Prædikantenrodel*. — 2. La *Confessio Basileensis prior*, basée sur une confession rédigée par Ecolompade en 1531, et qui devint obligatoire dans l'église bâloise en 1534. — 3. La *Confession de foi* rédigée en 1537 pour l'église genevoise. — 4. Le *Consensus Genevensis* de 1552 qui accentua la doctrine de la prédestination. — 5. La *Confessio rætica* de 1553 pour les Grisons.

B. Celles qui avaient une portée générale sont : — 1. La *Confessio Helvetica prior*, de 1536, rédigée par Bullinger, Myconius et Grynaeus, qui adoucit la conception zwinglienne de la Sainte-Cène pour se rapprocher de l'église luthérienne ; elle fut acceptée par Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne. — 2. Le *Consensus Tigurinus*, de 1549, issu de discussions entre Bullinger et Calvin, où l'influence de ce dernier est visible. — 3. La *Confessio Helvetica posterior*, résultat d'une confession privée de Bullinger, de 1562, publiée en 1566. Sa teneur modérée la fit adopter un peu partout, même des Vaudois du Piémont, des protestants de Bohême, de Pologne, de Hongrie, de Transylvanie et de Hollande. — 4. La *Formula con-*

sensus Helvetica, de François Turretini et Heinrich Heidegger, protestation contre la théologie modérée de l'académie de Saumur ; elle affirmait la doctrine de la prédestination et de l'inspiration verbale, et fut adoptée en 1675 par Bâle, Berne, Schaffhouse et Zurich, puis peu après par les autres églises et abrogée au cours du XVIII^e s. — Le *Catechismus Genevensis* de Calvin, 1545, et le *Catechismus* de Heidelberg, 1563, avaient aussi la valeur de confessions de foi. Le dernier était le plus répandu et le plus populaire. Au cours du XVIII^e s., la plupart de ces confessions perdirent en fait leur caractère obligatoire et aujourd'hui leur autorité officielle n'existe plus. [E. B.]

CONFIGNON (C. Genève, Rive gauche. V. DGS). Com. et paroisse. *Armoiries* : de sable à la croix d'or. Le village de Confignon donna son nom à une vaste commune cédée en 1816 à Genève par la Savoie ; elle comprenait Vuillonnet, Bernex, Onex. Ces derniers territoires ont été détachés depuis. Son église, qui relevait autrefois du prieuré de Saint-Jean hors les murs de Genève, a été restaurée complètement en 1905. C'est à Confignon que résidait l'abbé Pontverre, célèbre par ses luttes contre le protestantisme, l'hôte et le protecteur de Rousseau fuyant son maître d'apprentissage. *Population* : 1923, 381 hab. (avec Cressy et Vuillonnet). Registres de paroisse dès 1816. — Voir *Regeste genevois*. — Foras : *Armorial et Nobiliaire*. — Arch. de Genève. — A. Berthier : Notes mns. [C. R.]

CONFIGNON, de. Nom d'une famille noble de Savoie, dont les membres, seigneurs du village du même nom, revêtirent la charge de vidomnes de l'évêque de Genève aux XII^e et XIII^e s. Elle s'éteignit au XVI^e s. avec Bernarde qui épousa en 1547 Charles de Menthon, seigneur de Beaumont. Les descendants de celui-ci prirent le nom de Confignon. — Voir Foras : *Armorial et nobiliaire*. — A. Berthier, Notes mns. [C. R.]

CONFLANS, CONFLENS, de. Famille noble de Savoie qui a donné entre autres un évêque à Genève : GUILLAUME I, en charge de 1285 à 1297. Il résista au comte de Savoie dans ses tentatives d'empiétement. Grâce à lui les droits de pêche, de péages, les moulins du Rhône furent rendus à l'évêque. Sans se rendre compte de la portée de son acte, Guillaume I remit le vidomnat de Genève en fief au comte de Savoie, ce dont ce dernier sut tirer parti en matière de justice criminelle. — Voir Gautier : *Hist. de Genève*. — Arch. d'État Genève. — Foras : *Armorial et nobiliaire*. [C. R.]

CONFLICTUS LAUPENSIS. Récit de la bataille de Laupen datant de la fin du XIV^e s. ou du commencement du XV^e s. et dont un seul exemplaire, probablement une copie, est conservé à la bibliothèque de la ville de Berne et publié par Studer dans la *Berner Chronik* de C. Justinger. — Voir Tobler, dans la *Festschrift ... Bern 1891*, III, p. 5. [H. Tr.]

CONFORGNIEN, GUILLAUME DE CLUGNY, baron de. Protestant français, originaire d'Autun, il se réfugia momentanément à Genève après la Saint-Barthélemy, puis il y revint à plusieurs reprises jusqu'en 1616. En 1590, il fut appelé à commander les troupes genevoises et se distingua au combat de Bonne, puis sous le commandement de Guiry et de Sancy (1590-1591), et rentra avec eux en France. — Voir *France Protestante*, art. CLUGNY. — Gautier : *Hist. de Genève*. [André DUCKERT.]

CONFRÉRIE (CONFRATERNITAS, CONFRATRIA, SODALITUM). La confrérie est une association de fidèles de la religion catholique, fondée par les autorités ecclésiastiques, dont le but est le perfectionnement religieux de ses membres par l'accomplissement d'œuvres libres de piété et d'amour du prochain. Elle n'est pas un ordre ni une congrégation ; ses membres ne sont pas soumis à un vœu, ni obligés de vivre en communauté. Les confréries, fondées par les autorités ecclésiastiques, se distinguent des associations religieuses constituées par la simple volonté de leurs membres, et de celles qui poursuivent des buts profanes quoique astreintes à des pratiques religieuses, comme l'étaient autrefois les corporations de métiers.

La confrérie est fondée sous les auspices d'un mystère de la foi ou d'un saint dans une église déterminée où elle érige un autel ; elle obtient de ce fait son *domicilium*

proprium. Des confréries très anciennes ou spécialement méritantes reçoivent parfois le titre d'*archi-confraternitas* ; toutefois, on comprend ordinairement sous ce nom une confrérie à laquelle le Saint-Siège a conféré le pouvoir de s'incorporer d'autres confréries du même nom et de leur octroyer les mêmes privilèges et indulgences.

La fondation et l'organisation des confréries étaient régies jusqu'en 1918 par la Constitution de Clément VIII, du 7 décembre 1604 ; dès lors, par les prescriptions du nouveau Code ecclésiastique du 18 mai 1918 qui sont les suivantes (canons 707 et 708) : les associations de fidèles constituées en vue d'une œuvre de charité ou de piété quelconques sont désignées sous le nom d'*Uniones piaë* ; celles qui forment un corps organisé se nomment *sodalitia*. Les *Confraternitates* sont celles de ces *sodalitia* qui ont pour but l'accroissement du culte public. Les confréries ne peuvent être constituées que par un décret formel du pape ; pour les associations pieuses l'approbation de l'évêque suffit.

En Suisse, nous trouvons au milieu du XIII^e s. déjà des confréries dans les églises paroissiales et dans celles des couvents. Dans les jours de danger, de peste, de peste bubonique, d'épizootie, on allait chercher un refuge avec confiance auprès des saints qu'on avait implorés de tout temps pour la guérison de ces maux. Ce fait provoqua la fondation de confréries en l'honneur des saints, en particulier de ceux qui étaient considérés comme protecteurs contre ces calamités. Ainsi, l'ancien chapitre des prêtres de Bremgarten-Zoug fonda, pour ses paroisses et celles dépendant de lui dans les cantons de Zoug, d'Argovie, Zurich et Lucerne, la confrérie de saint Sébastien, lors de la peste de 1492. Pendant la terreur causée par les menaces d'invasion des Turcs, on chercha un refuge auprès de la Sainte-Vierge ; et, après la bataille de Lépante (1571) dont l'issue fut si heureuse pour la chrétienté, la confrérie du Rosaire fut introduite presque partout. Au déclin du moyen âge, on accordait une attention toute particulière au repos des âmes des décedés, et c'est alors que naquirent les confréries « des pauvres âmes », qui possédaient de nombreuses fondations de messes et entretenaient les luminaires. Les confréries de la « Bonne Mort », de la « Mort de Marie », se rattachent à ces associations. Les confréries furent créées avant tout pour répondre aux besoins religieux du peuple en lui permettant d'obtenir de larges indulgences. Elles célébraient solennellement leurs fêtes principales et patronales par des processions publiques et des services religieux. Dans les processions, les membres défilaient, revêtus de costumes spéciaux et d'insignes, avec leurs bannières et les statues de leurs patrons ; on y voit aussi des représentations symboliques ; ainsi dans les processions du Rosaire des jeunes filles vêtues de blanc, de rouge et d'or. Ces fêtes ont toujours été fort appréciées par le peuple.

A l'origine, on ne fondait qu'une confrérie par église puis on en vit plusieurs vers la fin du XVI^e et au début du XVII^e s., si bien que dans une église paroissiale on en rencontrait souvent une demi-douzaine. A Ruswil, il y en eut jusqu'à seize, dont plusieurs existent encore. En Suisse, nous possédons principalement les confréries suivantes : La *Confrérie du Rosaire*. Au XV^e s. déjà existaient des associations en l'honneur de la Vierge-Marie ; après la bataille de Lépante, la plupart d'entre elles furent absorbées par les nouvelles confréries du Rosaire, que l'on fonda un peu partout. De nombreuses et larges indulgences étaient accordées à leurs membres et les fondations de messes s'y multiplièrent (*Gfr.* 31, 45 et 26, 100). C'est bien l'association la plus répandue en Suisse. A l'origine, des nobles, des clercs, des membres des autorités et presque tout le peuple en firent partie (*Gfr.* 56, p. 71). — Les *Confréries de la Passion du Christ*, soit celles qui vénèrent le *Sang et les Cinq blessures* du Sauveur (fondées à Willisau, en 1485), ou la *Sainte Croix* (fondée à Schwyz en 1497 par un laïque, le landammann Ulrich Kätzi, qui obtint pour elle une lettre d'indulgence de la part de onze cardinaux et du pape Léon X), ou la *Couronne d'épines* (à Lucerne dans la Hofkirche, vers 1504) ; toutes ces confréries se distinguent par leur autel élevé. — Les confréries en l'honneur

du *Sacré Cœur de Jésus* ont été fondées pour la plupart depuis 1710. — A l'époque de la contre-réformation, la confrérie du *Saint-Sacrement* fut introduite de préférence, célébrée avec de grandes processions et dotée de nombreuses indulgences. Joh.-Jac. Schmid, prévôt du chapitre de chanoines de Zurzach et plus tard premier curé de Zoug, contribua beaucoup à sa diffusion par son manuel de la confrérie, *Motus perpetuus* (Zoug 1689). — La *Confrérie du Scapulaire* est peu répandue, parce qu'il faut y observer la *distancia loci*. On la rencontre à Zoug, Arth, Schwyz, Sachseln, Hägglingen, à Fribourg, etc. — On trouve encore plus rarement la *Confrérie de la Ceinture*, qui était appelée la première et la meilleure par le pape Grégoire XIII, à cause de ses riches et nombreuses indulgences; elle existe dans les églises paroissiales de Baar, Isental et Sachseln. Lors de la célébration de sa fête à Baar, les croyants affluaient par milliers (Widmer: *Rosenkranz und Gürtel, Bruderschafts-Büchlein für die Pfarrei Baar*, p. 41). — Parmi les confréries qui préparent une belle mort ou le repos de l'âme après la mort, etc., mentionnons: la *Confrérie Guttod* (de la bonne mort), à Cham, Mellingen, etc., la *Confrérie des Ames*, à Schwyz, fondée déjà en 1518 (ces sociétés sont généralement anciennes et datent d'avant la Réformation), la *Confrérie Maria End*, à Lucerne, érigée en 1464.

Dans le Valais et dans le diocèse de Lausanne on trouvait dans le XIII^e s. de nombreuses confréries du Saint-Esprit. Elles disparurent graduellement aux XVII^e et XIX^e s. Leur fête était célébrée à la Pentecôte. Ce jour-là et les suivants avaient lieu des distributions de froment, de seigle et de vin aux pauvres. Ces confréries étaient administrées par un ou deux prêtres; dans le Valais, leurs biens passèrent soit à des confréries du Saint-Sacrement, soit à des fonds d'assistance, soit à des œuvres d'utilité publique.

Les *confréries en l'honneur des saints* sont particulièrement répandues; il en existe dans presque toutes les églises paroissiales ou de couvents. Mentionnons surtout: la confrérie de *saint Sébastien* qui pénétra dans plus de trente paroisses des cantons de Zoug, Argovie et Lucerne (Gfr. 56, p. 71), dans les cantons primitifs et ailleurs pendant des épidémies de peste. *Saint Magne* et *saint Roch* jouirent aussi d'une grande vénération et souvent le culte de ces deux saints s'est fondu avec celui de saint Sébastien en une confrérie; celle de *saint Antoine* est quelquefois réunie à celle de saint Magne, à Erstfeld, par ex. La confrérie de saint Antoine se distingue par son ancienneté et son expansion. Son introduction en Suisse remonte à l'établissement des Antonins (ordre des religieux de saint Antoine) à Uznach en 1370; ils y érigèrent un autel en l'honneur de saint Antoine dans l'église de Saint-Michel et fondèrent la confrérie. Cette dernière, au cours des siècles, fut favorisée par les lettres d'indulgences de 14 papes, 130 cardinaux et 345 archevêques et évêques. Son anniversaire à Uznach était marqué par de telles affluences de fidèles qu'on institua à cette occasion le *Tönnemarkt* (Gfr. 34, p. 264). On rencontre aussi souvent la confrérie de *saint Wendelin*, protecteur du bétail; à Schwyz, elle portait le nom de confrérie des Vachers (Sennen). De même, des confréries furent fondées en l'honneur des apôtres; ainsi celle des Douze Apôtres à Neuenkirch et des Quatre Évangélistes auxquels on attribuait la dignité d'apôtre; elle compte seulement quinze membres, qui s'engagent, à la mort d'un confrère, à accomplir quelques œuvres de bienfaisance; celle de *saint Jacques* à Altdorf, Sachseln, Schwyz, celle de *saint Barthélemy* à Reiden (fondée en 1492), celle encore de *saint Béat* à Zurich, etc.

Le canton de Fribourg a connu celles de *sainte Anne* et *saint Martin*, des *Ames du purgatoire*, de *saint Éloi*, du *Bâton de la Translation*, de la *Bonne Mort* etc.; le Valais, celles de *saint Crépin*, ou des Cordonniers, de *saint Amédée*, de *saint Sébastien* et de *saint Louis*.

Mentionnons enfin les confréries des associations d'artisans et des corporations de métiers. Ces associations professionnelles ne constituaient pas, il faut bien le remarquer, des confréries; mais elles fondèrent, avec l'assentiment de l'Église, des confréries en l'honneur du

patron de leur métier. En voici quelques-unes: celle des tailleurs et cordonniers en l'honneur des saints Crépin et Crépinien, à Schwyz (1506), à Altdorf et Wassen; à Lucerne, celles des forgerons et serruriers, en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste (1500), des bateliers, (1601) dans la chapelle de Saint-Nicolas, évêque, et des teinturiers (1596); à Sursee, celles des boulangers (1402), des cordonniers (1444) et des tailleurs de pierre (1474); à Ruswil, celles des cordiers et tailleurs (1701) et des comédiens (1701); celle des forgerons à Grosswangen en l'honneur de saint Éloi leur patron; celle des artisans en l'honneur du même saint ou de sainte Agathe; celle des soldats en l'honneur des dix mille martyrs, à Buron (1399); celle des fonctionnaires et musiciens, d'Uri (1614). La confrérie des voyageurs, à Uznach, fondée en 1407, est intéressante; elle groupait au moyen âge les musiciens ambulants allant de bourg en bourg et égayant les populations par leurs violons et leurs fifres; ils s'engageaient par serment à mener une vie honnête, à se livrer à des exercices de piété et autres bonnes œuvres et à participer à l'obit commun à Uznach (Gfr. 34, p. 10). Quant à la confrérie destinée à répandre la foi chrétienne, elle fut peu répandue; on ne la trouve qu'à Lachen, Beckenried et Altdorf (Gfr. 34, p. 46); elle se proposait d'instruire la jeunesse dans la religion chrétienne. Une confrérie spéciale à la Suisse est la confrérie bourgeoise de Beckenried, fondée en 1608; elle instituait chaque année pour ses morts un grand anniversaire, se chargeait de l'enterrement de ses membres décédés, célébrait l'anniversaire de leur décès, et organisait même des cortèges profanes d'un caractère militaire et des agapes fraternelles. Cette confrérie fut supprimée à Altdorf et à Bürglen par la Landsgemeinde en 1661, à cause de ses excès de boisson. — Voir Nüscheler: *Die Gotteshäuser der Schweiz*. — Wymann: *Die Bruderschaft des heil. Antonius und des heil. Magnus in Erstfeld*. — Le même: *Die Burgerbrud. zu Beckenried*. — Nbl. von Uri 1906, 1913. — R. Wacker-nagel, dans BZ XII. — L. R. Schmidlin: *Die kathol. theol. Literatur des Bistums Basel*. — Ch. Hodler: *Notices historiques sur quelques confréries*. — Dellion: *Dict.* — DHV art. CONFRÉRIES. — ZSK 1910. [A. MULLER.]

CONGRÈS ET CONFÉRENCES INTERNATIONALES.

Les congrès et conférences qui ont siégé en Suisse se sont réunis en général à la demande de certains États ou de groupes d'intéressés. A mesure que les communications internationales devenaient plus aisées, les États ont senti combien ils étaient solidaires les uns des autres dans les domaines les plus divers. Le Conseil fédéral suisse s'est de tout temps montré disposé à faciliter l'organisation de ces réunions. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des délégations suisses aux Congrès qui ont siégé hors de Suisse (Congrès de Vienne, conférence de la paix à La Haye, conférences de Bruxelles, de Gênes, etc.). Nous nous bornons à donner ci-après un aperçu chronologique des principales conférences internationales qui ont tenu leurs assises dans notre pays:

I. Congrès et conférences politiques.

1714. Paix de Baden entre Charles VI et la France.
1859. Paix de Zurich entre l'empereur François-Joseph et Napoléon III.

1912. Paix de Lausanne entre la Turquie et l'Italie.
Dès 1920. Sessions à Genève de l'Assemblée de la Société des Nations.

1922-1923. Conférence du Proche-Orient à Lausanne.

Pour plus de détails sur les congrès et conférences, se reporter aux divers noms de localités, par exemple Baden (Congrès de), etc.

II. Conférences portant sur des questions juridiques ou administratives.

A. Conférences convoquées par le Conseil fédéral suisse.

1. Croix-Rouge.

1864. Premier Congrès international de Genève (Signature de la Convention de Genève).

1868. Deuxième Congrès international de Genève (Articles additionnels à la Convention).

1906. Troisième Congrès international de Genève (Revision de la Convention).

2. Postes.

1874. Congrès de Berne (Fondation de l'Union postale universelle).

1876. Première Conférence postale, convoquée à Berne.

3. Chemins de fer.

a) Transport de marchandises.

1878. Première Conférence préparatoire tenue à Berne; l'initiative et la convocation émanaient du Conseil fédéral.

1881. Deuxième Conférence préparatoire.

1886. Troisième Conférence préparatoire.

1890. Signature, à Berne, de la Convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer.

1893. Conférence de Berne, qui a déterminé la procédure d'accession de nouveaux États à la Convention (Déclaration additionnelle).

1893. Conférence technique qui a abouti à l'Arrangement additionnel du 16 juillet 1895.

(1896. Première Conférence ordinaire de révision, tenue à Paris).

1905. Deuxième Conférence ordinaire de révision, tenue à Berne.

1911. Conférence spéciale, réunie à Berne, chargée d'élaborer un projet de Convention internationale sur le transport des voyageurs et des bagages.

1912. Deuxième Conférence technique.

1923. Troisième Conférence ordinaire de révision tenue à Berne.

b) Unité technique.

1882, 1886, 1907, 1912. Conférences internationales pour l'unité technique des chemins de fer.

4. Propriété littéraire et artistique.

1884 et 1885. Conférences préparatoires.

1886. Conférence de Berne (Signature de la Convention de Berne pour la protection des droits des auteurs sur leurs œuvres littéraires et artistiques).

1920. Arrangement pour la conservation ou le rétablissement des droits de propriété industrielle atteints par la guerre mondiale.

5. Divers.

1889. Convocation par le Conseil fédéral du premier Congrès pour la protection des travailleurs par le Conseil fédéral. Le congrès eut lieu à Berlin en 1890.

1894. Conférence de Berne pour la création d'une Union internationale en vue de la publication des traités internationaux; l'initiative et la convocation émanaient du Conseil fédéral.

1913. Conférence internationale pour la protection de la nature; la convocation émanait du Conseil fédéral.

B. Conférences convoquées par la Société des Nations.

1924. Conférence d'étude sur la question des réfugiés russes.

1921. Conférence internationale sur la traite des femmes et des enfants, tenue à Genève.

1922. Conférence relative aux pièces d'identité et facilités de visa pour les réfugiés russes à Genève.

1922. Signature à Genève des protocoles renforçant le plan de relèvement financier de l'Autriche.

1923. Conférence internationale pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, tenue à Genève.

1923. Conférence internationale sur les formalités douanières, tenue à Genève.

1923. Deuxième Conférence internationale des communications et du transit, réunie à Genève.

La place nous manque pour nous occuper ici des nombreux congrès, tenus en Suisse et dus à l'initiative privée. Leur importance, dans bien des cas, n'a pas été inférieure à celle des congrès officiels. Rappelons entre autres le congrès international pour la protection des travailleurs à Zurich (1897), les conférences socialistes de Zimmerwald (1915), Kiental (1916) et Berne (1919), les conférences internationales du Bureau de la Paix (1892, 1905, 1912), celles de l'Union interparlementaire et de l'Institut de droit international, le congrès des associations pour la Société des Na-

tions (1924), le congrès international pour les jeux olympiques, à Lausanne (1921), etc., etc.

Voir *P.J.I.* — Rapp. du Département politique, 1848 et suiv. — R.-G. Gruber: *Congrès et conférences internationales.* [C. B.]

CONOD. Famille bourgeoise des Clées dès 1462. — MOÏSE, 1755 ?-1826, professeur de grec à l'académie de Lausanne de 1791 à 1826. — Voir aussi art. PELLIS.[A.B.]

CONRAD, CONRADI. Nom de famille des cantons d'Argovie, des Grisons et de Soleure.

A. **Canton d'Argovie.** FRANZ, juge du canton de Baden 1802. — PLACIDUS, en religion P. FROWIN O.S.B.,

* 2 novembre 1833 à Auw (Argovie), conventuel d'Engelberg 1853, partit missionnaire en 1873 dans l'Amérique du Nord où il fonda le couvent Conception à Neu-Engelberg (Missouri), dont il fut le premier abbé en 1881. Président de la congrégation bénédictine helvético-américaine, il acquit une grande considération par son œuvre missionnaire, scolaire et civilisatrice parmi la population blanche et indienne de l'Amérique du Nord.

† 24 mars 1923. — Ses frères sont: — IGNAZ, abbé bénédictin à Neu-Subiaco (Arkansas), et PETER, conseiller d'État à Aarau 1885-1914. [Ignaz Hess.]

B. **Canton des Grisons.** CONRAD (autrefois CONRAW, CURAW, CHUNRATH, CUNRAT, CUORAT; à l'étranger CONRADO et CONRADI, dans le val Bregaglia, CORETTI, à Bevers, CURO). *Armoiries*: coupé d'argent à la croix pattée de gueules posée sur la partition et de gueules. Famille depuis longtemps établie et répandue dans le canton des Grisons, surtout dans les vallées du Rhin antérieur, le Prätigau, à Davos, dans la Basse Engadine et dans le val Bregaglia. Il est douteux que les différentes familles Conrad soient de la même origine. En 1370 existait à

Schiers une *Colonia Johannis Conradi.* — 1. HANS Cunrat, ammann de Castiel 1434, envoyé du Schanfigg dans les relations extérieures en 1437 et 1452.

— 2. HANS, bailli pour le Seigneur de Brandis à Mayenfeld et Marschins dans la seconde moitié du XV^e s., député des III Liges, dans la dispute entre Obervaz et Churwalden-Parpan 1487, arbitre en 1494, peut-être identique à l'ammann Hans, d'Obersaxen, cité en 1503. — 3. HANS, ammann des hommes libres de Laax 1525. Un HANS est mentionné par Campell parmi les réformateurs de la Ligue grise.

— 4. JAN, de Salux, bailli épiscopal de Reams 1528 et 1542-1543, podestat de Plurs 1530, commissaire et juge dans la querelle entre Ob- et Unterporta, 1535. — 5. JOHANN, ammann d'Obervaz 1564. — 6. HERTLI, ammann de Flims, membre du Tribunal des III Liges 1632. — 7. FRANCESCO, de Baldenstein, bourgeois de Sils, * 1753 à Chiavenna, commissaire du comté de Chiavenna 1783-1785 et 1791-1793. Syndic et à plusieurs reprises bailli de la juridiction de Furstenau. Acquit en 1782, de Rud. von Salis-Sils, le château et des domaines à Baldenstein. Préfet du district de Heizenberg en 1799. Préserva Thuis du pillage de la soldatesque française par son attitude énergique, † 30 novembre 1821. — 8. FRANZ, fils du n° 7, 1788-1878, capitaine au service de Hollande, combattit à Waterloo. — 9. RUDOLF, frère du n° 8, 1790-1886, bailli de la juridiction de Furstenau à plusieurs reprises. — 10. FRANZ-DIETEGEN, fils du n° 8, * 1844, grand conseiller 1869, préfet 1878, conseiller d'État 1877-1880. Président du gouvernement 1878, mem-

bers du conseil d'État 1880-1881, conseiller fédéral 1881-1882, président du conseil fédéral 1882-1883, président du conseil fédéral 1883-1884, président du conseil fédéral 1884-1885, président du conseil fédéral 1885-1886, président du conseil fédéral 1886-1887, président du conseil fédéral 1887-1888, président du conseil fédéral 1888-1889, président du conseil fédéral 1889-1890, président du conseil fédéral 1890-1891, président du conseil fédéral 1891-1892, président du conseil fédéral 1892-1893, président du conseil fédéral 1893-1894, président du conseil fédéral 1894-1895, président du conseil fédéral 1895-1896, président du conseil fédéral 1896-1897, président du conseil fédéral 1897-1898, président du conseil fédéral 1898-1899, président du conseil fédéral 1899-1900, président du conseil fédéral 1900-1901, président du conseil fédéral 1901-1902, président du conseil fédéral 1902-1903, président du conseil fédéral 1903-1904, président du conseil fédéral 1904-1905, président du conseil fédéral 1905-1906, président du conseil fédéral 1906-1907, président du conseil fédéral 1907-1908, président du conseil fédéral 1908-1909, président du conseil fédéral 1909-1910, président du conseil fédéral 1910-1911, président du conseil fédéral 1911-1912, président du conseil fédéral 1912-1913, président du conseil fédéral 1913-1914, président du conseil fédéral 1914-1915, président du conseil fédéral 1915-1916, président du conseil fédéral 1916-1917, président du conseil fédéral 1917-1918, président du conseil fédéral 1918-1919, président du conseil fédéral 1919-1920, président du conseil fédéral 1920-1921, président du conseil fédéral 1921-1922, président du conseil fédéral 1922-1923, président du conseil fédéral 1923-1924, président du conseil fédéral 1924-1925, président du conseil fédéral 1925-1926, président du conseil fédéral 1926-1927, président du conseil fédéral 1927-1928, président du conseil fédéral 1928-1929, président du conseil fédéral 1929-1930, président du conseil fédéral 1930-1931, président du conseil fédéral 1931-1932, président du conseil fédéral 1932-1933, président du conseil fédéral 1933-1934, président du conseil fédéral 1934-1935, président du conseil fédéral 1935-1936, président du conseil fédéral 1936-1937, président du conseil fédéral 1937-1938, président du conseil fédéral 1938-1939, président du conseil fédéral 1939-1940, président du conseil fédéral 1940-1941, président du conseil fédéral 1941-1942, président du conseil fédéral 1942-1943, président du conseil fédéral 1943-1944, président du conseil fédéral 1944-1945, président du conseil fédéral 1945-1946, président du conseil fédéral 1946-1947, président du conseil fédéral 1947-1948, président du conseil fédéral 1948-1949, président du conseil fédéral 1949-1950, président du conseil fédéral 1950-1951, président du conseil fédéral 1951-1952, président du conseil fédéral 1952-1953, président du conseil fédéral 1953-1954, président du conseil fédéral 1954-1955, président du conseil fédéral 1955-1956, président du conseil fédéral 1956-1957, président du conseil fédéral 1957-1958, président du conseil fédéral 1958-1959, président du conseil fédéral 1959-1960, président du conseil fédéral 1960-1961, président du conseil fédéral 1961-1962, président du conseil fédéral 1962-1963, président du conseil fédéral 1963-1964, président du conseil fédéral 1964-1965, président du conseil fédéral 1965-1966, président du conseil fédéral 1966-1967, président du conseil fédéral 1967-1968, président du conseil fédéral 1968-1969, président du conseil fédéral 1969-1970, président du conseil fédéral 1970-1971, président du conseil fédéral 1971-1972, président du conseil fédéral 1972-1973, président du conseil fédéral 1973-1974, président du conseil fédéral 1974-1975, président du conseil fédéral 1975-1976, président du conseil fédéral 1976-1977, président du conseil fédéral 1977-1978, président du conseil fédéral 1978-1979, président du conseil fédéral 1979-1980, président du conseil fédéral 1980-1981, président du conseil fédéral 1981-1982, président du conseil fédéral 1982-1983, président du conseil fédéral 1983-1984, président du conseil fédéral 1984-1985, président du conseil fédéral 1985-1986, président du conseil fédéral 1986-1987, président du conseil fédéral 1987-1988, président du conseil fédéral 1988-1989, président du conseil fédéral 1989-1990, président du conseil fédéral 1990-1991, président du conseil fédéral 1991-1992, président du conseil fédéral 1992-1993, président du conseil fédéral 1993-1994, président du conseil fédéral 1994-1995, président du conseil fédéral 1995-1996, président du conseil fédéral 1996-1997, président du conseil fédéral 1997-1998, président du conseil fédéral 1998-1999, président du conseil fédéral 1999-2000, président du conseil fédéral 2000-2001, président du conseil fédéral 2001-2002, président du conseil fédéral 2002-2003, président du conseil fédéral 2003-2004, président du conseil fédéral 2004-2005, président du conseil fédéral 2005-2006, président du conseil fédéral 2006-2007, président du conseil fédéral 2007-2008, président du conseil fédéral 2008-2009, président du conseil fédéral 2009-2010, président du conseil fédéral 2010-2011, président du conseil fédéral 2011-2012, président du conseil fédéral 2012-2013, président du conseil fédéral 2013-2014, président du conseil fédéral 2014-2015, président du conseil fédéral 2015-2016, président du conseil fédéral 2016-2017, président du conseil fédéral 2017-2018, président du conseil fédéral 2018-2019, président du conseil fédéral 2019-2020, président du conseil fédéral 2020-2021, président du conseil fédéral 2021-2022, président du conseil fédéral 2022-2023, président du conseil fédéral 2023-2024, président du conseil fédéral 2024-2025, président du conseil fédéral 2025-2026, président du conseil fédéral 2026-2027, président du conseil fédéral 2027-2028, président du conseil fédéral 2028-2029, président du conseil fédéral 2029-2030, président du conseil fédéral 2030-2031, président du conseil fédéral 2031-2032, président du conseil fédéral 2032-2033, président du conseil fédéral 2033-2034, président du conseil fédéral 2034-2035, président du conseil fédéral 2035-2036, président du conseil fédéral 2036-2037, président du conseil fédéral 2037-2038, président du conseil fédéral 2038-2039, président du conseil fédéral 2039-2040, président du conseil fédéral 2040-2041, président du conseil fédéral 2041-2042, président du conseil fédéral 2042-2043, président du conseil fédéral 2043-2044, président du conseil fédéral 2044-2045, président du conseil fédéral 2045-2046, président du conseil fédéral 2046-2047, président du conseil fédéral 2047-2048, président du conseil fédéral 2048-2049, président du conseil fédéral 2049-2050, président du conseil fédéral 2050-2051, président du conseil fédéral 2051-2052, président du conseil fédéral 2052-2053, président du conseil fédéral 2053-2054, président du conseil fédéral 2054-2055, président du conseil fédéral 2055-2056, président du conseil fédéral 2056-2057, président du conseil fédéral 2057-2058, président du conseil fédéral 2058-2059, président du conseil fédéral 2059-2060, président du conseil fédéral 2060-2061, président du conseil fédéral 2061-2062, président du conseil fédéral 2062-2063, président du conseil fédéral 2063-2064, président du conseil fédéral 2064-2065, président du conseil fédéral 2065-2066, président du conseil fédéral 2066-2067, président du conseil fédéral 2067-2068, président du conseil fédéral 2068-2069, président du conseil fédéral 2069-2070, président du conseil fédéral 2070-2071, président du conseil fédéral 2071-2072, président du conseil fédéral 2072-2073, président du conseil fédéral 2073-2074, président du conseil fédéral 2074-2075, président du conseil fédéral 2075-2076, président du conseil fédéral 2076-2077, président du conseil fédéral 2077-2078, président du conseil fédéral 2078-2079, président du conseil fédéral 2079-2080, président du conseil fédéral 2080-2081, président du conseil fédéral 2081-2082, président du conseil fédéral 2082-2083, président du conseil fédéral 2083-2084, président du conseil fédéral 2084-2085, président du conseil fédéral 2085-2086, président du conseil fédéral 2086-2087, président du conseil fédéral 2087-2088, président du conseil fédéral 2088-2089, président du conseil fédéral 2089-2090, président du conseil fédéral 2090-2091, président du conseil fédéral 2091-2092, président du conseil fédéral 2092-2093, président du conseil fédéral 2093-2094, président du conseil fédéral 2094-2095, président du conseil fédéral 2095-2096, président du conseil fédéral 2096-2097, président du conseil fédéral 2097-2098, président du conseil fédéral 2098-2099, président du conseil fédéral 2099-2100, président du conseil fédéral 2100-2101, président du conseil fédéral 2101-2102, président du conseil fédéral 2102-2103, président du conseil fédéral 2103-2104, président du conseil fédéral 2104-2105, président du conseil fédéral 2105-2106, président du conseil fédéral 2106-2107, président du conseil fédéral 2107-2108, président du conseil fédéral 2108-2109, président du conseil fédéral 2109-2110, président du conseil fédéral 2110-2111, président du conseil fédéral 2111-2112, président du conseil fédéral 2112-2113, président du conseil fédéral 2113-2114, président du conseil fédéral 2114-2115, président du conseil fédéral 2115-2116, président du conseil fédéral 2116-2117, président du conseil fédéral 2117-2118, président du conseil fédéral 2118-2119, président du conseil fédéral 2119-2120, président du conseil fédéral 2120-2121, président du conseil fédéral 2121-2122, président du conseil fédéral 2122-2123, président du conseil fédéral 2123-2124, président du conseil fédéral 2124-2125, président du conseil fédéral 2125-2126, président du conseil fédéral 2126-2127, président du conseil fédéral 2127-2128, président du conseil fédéral 2128-2129, président du conseil fédéral 2129-2130, président du conseil fédéral 2130-2131, président du conseil fédéral 2131-2132, président du conseil fédéral 2132-2133, président du conseil fédéral 2133-2134, président du conseil fédéral 2134-2135, président du conseil fédéral 2135-2136, président du conseil fédéral 2136-2137, président du conseil fédéral 2137-2138, président du conseil fédéral 2138-2139, président du conseil fédéral 2139-2140, président du conseil fédéral 2140-2141, président du conseil fédéral 2141-2142, président du conseil fédéral 2142-2143, président du conseil fédéral 2143-2144, président du conseil fédéral 2144-2145, président du conseil fédéral 2145-2146, président du conseil fédéral 2146-2147, président du conseil fédéral 2147-2148, président du conseil fédéral 2148-2149, président du conseil fédéral 2149-2150, président du conseil fédéral 2150-2151, président du conseil fédéral 2151-2152, président du conseil fédéral 2152-2153, président du conseil fédéral 2153-2154, président du conseil fédéral 2154-2155, président du conseil fédéral 2155-2156, président du conseil fédéral 2156-2157, président du conseil fédéral 2157-2158, président du conseil fédéral 2158-2159, président du conseil fédéral 2159-2160, président du conseil fédéral 2160-2161, président du conseil fédéral 2161-2162, président du conseil fédéral 2162-2163, président du conseil fédéral 2163-2164, président du conseil fédéral 2164-2165, président du conseil fédéral 2165-2166, président du conseil fédéral 2166-2167, président du conseil fédéral 2167-2168, président du conseil fédéral 2168-2169, président du conseil fédéral 2169-2170, président du conseil fédéral 2170-2171, président du conseil fédéral 2171-2172, président du conseil fédéral 2172-2173, président du conseil fédéral 2173-2174, président du conseil fédéral 2174-2175, président du conseil fédéral 2175-2176, président du conseil fédéral 2176-2177, président du conseil fédéral 2177-2178, président du conseil fédéral 2178-2179, président du conseil fédéral 2179-2180, président du conseil fédéral 2180-2181, président du conseil fédéral 2181-2182, président du conseil fédéral 2182-2183, président du conseil fédéral 2183-2184, président du conseil fédéral 2184-2185, président du conseil fédéral 2185-2186, président du conseil fédéral 2186-2187, président du conseil fédéral 2187-2188, président du conseil fédéral 2188-2189, président du conseil fédéral 2189-2190, président du conseil fédéral 2190-2191, président du conseil fédéral 2191-2192, président du conseil fédéral 2192-2193, président du conseil fédéral 2193-2194, président du conseil fédéral 2194-2195, président du conseil fédéral 2195-2196, président du conseil fédéral 2196-2197, président du conseil fédéral 2197-2198, président du conseil fédéral 2198-2199, président du conseil fédéral 2199-2200, président du conseil fédéral 2200-2201, président du conseil fédéral 2201-2202, président du conseil fédéral 2202-2203, président du conseil fédéral 2203-2204, président du conseil fédéral 2204-2205, président du conseil fédéral 2205-2206, président du conseil fédéral 2206-2207, président du conseil fédéral 2207-2208, président du conseil fédéral 2208-2209, président du conseil fédéral 2209-2210, président du conseil fédéral 2210-2211, président du conseil fédéral 2211-2212, président du conseil fédéral 2212-2213, président du conseil fédéral 2213-2214, président du conseil fédéral 2214-2215, président du conseil fédéral 2215-2216, président du conseil fédéral 2216-2217, président du conseil fédéral 2217-2218, président du conseil fédéral 2218-2219, président du conseil fédéral 2219-2220, président du conseil fédéral 2220-2221, président du conseil fédéral 2221-2222, président du conseil fédéral 2222-2223, président du conseil fédéral 2223-2224, président du conseil fédéral 2224-2225, président du conseil fédéral 2225-2226, président du conseil fédéral 2226-2227, président du conseil fédéral 2227-2228, président du conseil fédéral 2228-2229, président du conseil fédéral 2229-2230, président du conseil fédéral 2230-2231, président du conseil fédéral 2231-2232, président du conseil fédéral 2232-2233, président du conseil fédéral 2233-2234, président du conseil fédéral 2234-2235, président du conseil fédéral 2235-2236, président du conseil fédéral 2236-2237, président du conseil fédéral 2237-2238, président du conseil fédéral 2238-2239, président du conseil fédéral 2239-2240, président du conseil fédéral 2240-2241, président du conseil fédéral 2241-2242, président du conseil fédéral 2242-2243, président du conseil fédéral 2243-2244, président du conseil fédéral 2244-2245, président du conseil fédéral 2245-2246, président du conseil fédéral 2246-2247, président du conseil fédéral 2247-2248, président du conseil fédéral 2248-2249, président du conseil fédéral 2249-2250, président du conseil fédéral 2250-2251, président du conseil fédéral 2251-2252, président du conseil fédéral 2252-2253, président du conseil fédéral 2253-2254, président du conseil fédéral 2254-2255, président du conseil fédéral 2255-2256, président du conseil fédéral 2256-2257, président du conseil fédéral 2257-2258, président du conseil fédéral 2258-2259, président du conseil fédéral 2259-2260, président du conseil fédéral 2260-2261, président du conseil fédéral 2261-2262, président du conseil fédéral 2262-2263, président du conseil fédéral 2263-2264, président du conseil fédéral 2264-2265, président du conseil fédéral 2265-2266, président du conseil fédéral 2266-2267, président du conseil fédéral 2267-2268, président du conseil fédéral 2268-2269, président du conseil fédéral 2269-2270, président du conseil fédéral 2270-2271, président du conseil fédéral 2271-2272, président du conseil fédéral 2272-2273, président du conseil fédéral 2273-2274, président du conseil fédéral 2274-2275, président du conseil fédéral 2275-2276, président du conseil fédéral 2276-2277, président du conseil fédéral 2277-2278, président du conseil fédéral 2278-2279, président du conseil fédéral 2279-2280, président du conseil fédéral 2280-2281, président du conseil fédéral 2281-2282, président du conseil fédéral 2282-2283, président du conseil fédéral 2283-2284, président du conseil fédéral 2284-2285, président du conseil fédéral 2285-2286, président du conseil fédéral 2286-2287, président du conseil fédéral 2287-2288, président du conseil fédéral 2288-2289, président du conseil fédéral 2289-2290, président du conseil fédéral 2290-2291, président du conseil fédéral 2291-2292, président du conseil fédéral 2292-2293, président du conseil fédéral 2293-2294, président du conseil fédéral 2294-2295, président du conseil fédéral 2295-2296, président du conseil fédéral 2296-2297, président du conseil fédéral 2297-2298, président du conseil fédéral 2298-2299, président du conseil fédéral 2299-2300, président du conseil fédéral 2300-2301, président du conseil fédéral 2301-2302, président du conseil fédéral 2302-2303, président du conseil fédéral 2303-2304, président du conseil fédéral 2304-2305, président du conseil fédéral 2305-2306, président du conseil fédéral 2306-2307, président du conseil fédéral 2307-2308, président du conseil fédéral 2308-2309, président du conseil fédéral 2309-2310, président du conseil fédéral 2310-2311, président du conseil fédéral 2311-2312, président du conseil fédéral 2312-2313, président du conseil fédéral 2313-2314, président du conseil fédéral 2314-2315, président du conseil fédéral 2315-2316, président du conseil fédéral 2316-2317, président du conseil fédéral 2317-2318, président du conseil fédéral 2318-2319, président du conseil fédéral 2319-2320, président du conseil fédéral 2320-2321, président du conseil fédéral 2321-2322, président du conseil fédéral 2322-2323, président du conseil fédéral 2323-2324, président du conseil fédéral 2324-2325, président du conseil fédéral 2325-2326, président du conseil fédéral 2326-2327, président du conseil fédéral 2327-2328, président du conseil fédéral 2328-2329, président du conseil fédéral 2329-2330, président du conseil fédéral 2330-2331, président du conseil fédéral 2331-2332, président du conseil fédéral 2332-2333, président du conseil fédéral 2333-2334, président du conseil fédéral 2334-2335, président du conseil fédéral 2335-2336, président du conseil fédéral 2336-2337, président du conseil fédéral 2337-2338, président du conseil fédéral 2338-2339, président du conseil fédéral 2339-2340, président du conseil fédéral 2340-2341, président du conseil fédéral 2341-2342, président du conseil fédéral 2342-2343, président du conseil fédéral 2343-2344, président du conseil fédéral 2344-2345, président du conseil fédéral 2345-2346, président du conseil fédéral 2346-2347, président du conseil fédéral 2347-2348, président du conseil fédéral 2348-2349, président du conseil fédéral 2349-2350, président du conseil fédéral 2350-2351, président du conseil fédéral 2351-2352, président du conseil fédéral 2352-2353, président du conseil fédéral 2353-2354, président du conseil fédéral 2354-2355, président du conseil fédéral 2355-2356, président du conseil fédéral 2356-2357, président du conseil fédéral 2357-2358, président du conseil fédéral 2358-2359, président du conseil fédéral 2359-2360, président du conseil fédéral 2360-2361, président du conseil fédéral 2361-2362, président du conseil fédéral 2362-2363, président du conseil fédéral 2363-2364, président du conseil fédéral 2364-2365, président du conseil fédéral 2365-2366, président du conseil fédéral 2366-2367, président du conseil fédéral 2367-2368, président du conseil fédéral 2368-2369, président du conseil fédéral 2369-2370, président du conseil fédéral 2370-2371, président du conseil fédéral 2371-2372, président du conseil fédéral 2372-2373, président du conseil fédéral 2373-2374, président du conseil fédéral 2374-2375, président du conseil fédéral 2375-2376, président du conseil fédéral 2376-2377, président du conseil fédéral 2377-2378, président du conseil fédéral 2378-2379, président du conseil fédéral 2379-2380, président du conseil fédéral 2380-2381, président du conseil fédéral 2381-2382, président du conseil fédéral 2382-2383, président du conseil fédéral 2383-2384, président du conseil fédéral 2384-2385, président du conseil fédéral 2385-2386, président du conseil fédéral 2386-2387, président du conseil fédéral 2387-2388, président du conseil fédéral 2388-2389, président du conseil fédéral 2389-2390, président du conseil fédéral 2390-2391, président du conseil fédéral 2391-2392, président du conseil fédéral 2392-2393, président du conseil fédéral 2393-2394, président du conseil fédéral 2394-2395, président du conseil fédéral 2395-2396, président du conseil fédéral 2396-2397, président du conseil fédéral 2397-2398, président du conseil fédéral 2398-2399, président du conseil fédéral 2399-2400, président du conseil fédéral 2400-2401, président du conseil fédéral 2401-2402, président du conseil fédéral 2402-2403, président du conseil fédéral 2403-2404, président du conseil fédéral 2404-2405, président du conseil fédéral 2405-2406, président du conseil fédéral 2406-2407, président du conseil fédéral 2407-2408, président du conseil fédéral 2408-2409, président du conseil fédéral 2409-2410, président du conseil fédéral 2410-2411, président du conseil fédéral 2411-2412, président du conseil fédéral 2412-2413, président du conseil fédéral 2413-2414, président du conseil fédéral 2414-2415, président du conseil fédéral 2415-2416, président du conseil fédéral 2416-24

bre du Tribunal cantonal pendant de longues années, président de ce tribunal 1500-1906. Membre du Conseil d'administration des C. F. F. — 11. PAUL, *1857, maître secondaire à Eisenach 1883, à Saint-Gall 1888, directeur du séminaire de Coire dès 1889. A publié de 1893-1895 les *Bündner Seminarblätter*, et plusieurs manuels : *Präparationen für den Physikunterricht*; *Grundzüge der Pädagogik*. — Voir *JHGG* 1890, 1897, 1900, 1904, 1905, 1907, 1910, 1911, 1912, 1919, 1921. — *Neuer Sammler* 1808. — *BM* 1921 et 1922. — A. von Sprecher : *Gesch. der III Bünde*. — Le même : *Samm lunggrät. Geschlechter*. — C. Gamenisch : *Ref. Gesch. Graub.* — Archives de l'État et biblioth. canton des Grisons. — Archives épiscop. Coire. — Archives familiales, Bal denstein. — *Jahresb. des bündnerischen Lehrervereins* 1915. [U. CONRAD.]

A la famille de Schams appartiennent : — 1. PETER d'Andeer, landammann et avoué 1647-1648 et 1655-1656. — 2. MATTLI, d'Andeer, 1697-1767, curé, doyen de la Li gue grise. — 3. Mattli, d'Andeer, 1745-1832, curé d'Andeer et écrivain 1799-1801, fut déporté à Innsbruck et à Graz par les Autrichiens. Il institua un fonds en faveur de l'école et des pauvres à Andeer en 1811. Auteur d'une série de manuels d'école, d'ouvrages de piété et pour la jeunesse en romanche, ainsi que d'un psautier dont il composa une partie (*Novas canzuns spiritualas*) ; de la première grammaire allemande-romanche, d'un diction naire du romanche, etc. Ses travaux ont eu particuliè rement pour résultat de faire connaître la langue roman che. Parmi ses essais poétiques en allemand, mention nons : *Neue aus dem Altertum hergetragene Volkslieder* (1825), ainsi qu'un travail sur la vallée de Schams dans le *Neue Sammler* 1803. Conrad était en relation avec W. von Humboldt et un grand nombre de savants du pays et de l'étranger. — Voir *Romanische Studien* XXI. — *JHGG* 1917. — P. Plac. a Spescha. — *Bündner Zeitg.* 4 janv. 1833. — *Churer Zeitg.* 4 janv. 1833. — 4. JO HANN, d'Andeer, 1779-1859, vice-landammann. — 5. VIKTOR, d'Andeer, 1860-1918, grand industriel à Pétrograde, fabricant de chocolat, conseiller de com merce, reçut du tsar Nicolas II la bourgeoisie d'hon neur ; fusillé en 1918 par les bolchévistes. — Voir G. Conrad : *Register dils mastrals dil cumign da Schons*. — [G. C.] — 6. MAURICE Conradi, neveu du n° 5, *1896 à Pétrograde, tua d'un coup de revolver, le 10 mai 1923, Worowski délégué non accrédité des Soviets à la Con férence de la Paix, à Lausanne. Ce meurtre donna lieu à un échange de notes vives entre la Suisse et la Rus sie, le gouvernement soviétique accusant le Conseil fédé ral d'être responsable de l'attentat. Jugé devant la cour d'assises vaudoise à Lausanne, du 5 au 16 novem bre, le procès eut un retentissement mondial. Conradi et son complice Poloumine furent acquittés. — Jour naux suisses de mai et de novembre 1923. [H. Tr.]

C. Canton de Soleure. CONRAD, KONRAD. Famille de la ville de Soleure, éteinte au XVI^e s. *Armoiries* : une étoile surmontée d'un croissant renversé. — NICKLAUS, 1489-1520, fut député à la Diète 1489, capitaine au Klosterbruch 1490, du Conseil et banneret 1493, avoyer 1494, capitaine à la guerre de Souabe (Dorneck) 1499, *Altrat* 1501, capitaine à Novare 1513. — Voir *Tata rionoff* : *Beteiligung Solothurns am Schwabenkriege*. — J. Amiet : *Hans Holbein die Madonna von Solothurn*. — *Bestallungsbuch*. [v. V.]

CONRAD, roi de Bourgogne 937-993. Fils de Ro dolphe I^{er} et de la reine Berthe, li succéda à son père le 13 juillet 937, étant encore enfant. Le roi Hugues d'Ita lie, qui avait épousé sa mère, et le roi Othon de Ger manie se disputèrent sa tutelle. Othon l'emporta et emmena le jeune roi auprès de lui, prenant en mains l'administration de ses États. Il obtint en sa faveur, en novembre 942, l'abandon des droits du roi de France sur le Viennois et le Lyonnais. En mars 943, Conrad, redevenu maître de lui-même, tint sa cour à Vienne qui semble avoir été le siège de son royaume. Ce dernier s'étendait alors en Bourgogne et sur toute la vallée du Rhône jusqu'à Marseille. Le règne de Conrad n'est guère marqué que par les invasions des Sarasins (930-972), la fondation du couvent de Payerne (962), des difficultés avec Hugues Capet qu'il faillit, dit-on, faire

prisonnier à son retour de Rome. Conrad, qu'on appela le Pacifique, mourut le 19 octobre 993 et fut inhumé à Vienne. Père de Rodolphe III de Bourgogne. — Voir Poupardin : *Royaume de Bourgogne*. — Reymond : *Origines de la maison de Savoie*, dans *ASG* 1919. [M. R.]

CONRAD, comte d'Auxerre, de la famille des Welf, fils de Conrad, conseiller de l'empereur Lothaire et abbé laïque de Saint-Gall, et cousin du roi Charles-le-Chauve. Il fut pourvu avant 858 du comté d'Auxerre, battu en 864, près d'Orbe, le duc Hubert, et reçut en récompense les biens de ce dernier, comprenant en particulier la Bourgogne jurane (Suisse occidentale) avec l'abbaye de Saint-Maurice. † avant 870. Père de Rodolphe, qui fut roi de Bourgogne. [M. R.]

CONRAD. Nom de plusieurs évêques de Constance. — CONRAD I^{er}, d'une famille guelfe, évêque 934-975, fonda un *xenodochium*, dont sortit ultérieurement le couvent de Kreuzlingen ; il rebâtit le couvent de Saint-Pélagie de Bischofszell, inaugura une chapelle à Einsiedeln, protégea et dota les couvents de Rheinau et Saint-Gall ; canonisé le 28 mars 1123. — CONRAD II, de Tegerfeld, évêque 1209-1233, accompagna l'empereur Ottó IV à Rome en 1209, fut ennemi de l'empereur Frédéric II et de ses fils. — Voir *Regesta Episc. Const.* I, 44-48, 139-167. [Sch.]

CONRAD. Évêque de Genève entre 1019 et 1025, successeur de Hugues d'après la Bible de Saint-Pierre. D'autres intercalent Anselme entre Hugues et lui. Il existe des monnaies d'un denier et d'un demi-denier à son nom. — Voir *R. G.* n° 163. [A. D.]

CONRAD-LE-SALIQUE. V. EMPIRE GERMANIQUE.

CONRADI. Voir CONRAD.

CONRADIN (CURDIN). Famille établie à Fuldera, St. Maria, Valcava et Coire. — 1. FRITZ, *1840 à Bondo, lieutenant-colonel, marchand, fut dans ses dernières années commandant du front Est de la défense du Gothard ; † 26 août 1892. — Voir *Jahresb. der Naturforschenden Ges. Graubünden* XXXVI, 170. — 2. CHRISTIAN-FRIEDRICH, *1875 à Coire, peintre, étudia à Zurich, Stuttgart et Paris, † à Zurich le 4 mai 1917 ; fonda la Ligue grisonne pour la protection de la nature ; on lui doit des dessins à la plume de paysages grisons. — Voir *Freie Rätier* 1917, n° 104. — *Heimatschutz* 1917, p. 79. — *SKL*. [L. J.]

CONRADUS DE FABARIA. Voir FABARIA.

CONSEIL (AFFAIRE). L'ambassadeur français Montebello exigea des autorités suisses, le 19 juillet 1836, par une note comminatoire, l'arrestation et l'expulsion du réfugié révolutionnaire Auguste Conseil, d'Ancone, impliqué, disait-on, dans l'attentat de Fieschi contre Louis-Philippe et entré en Suisse au moyen d'un faux passeport au nom de Napoléon Chéli. Conseil fut arrêté le 10 août à Nidau grâce à d'autres réfugiés italiens et trouvé porteur de trois faux passeports dont l'un avait été établi par l'ambassade de France à Berne elle-même. L'enquête prouva qu'il était un agent de la police française envoyé en Suisse par le ministère de l'Intérieur pour se renseigner sur les réfugiés. On ne parvint pas à établir qui l'avait envoyé (le roi lui-même peut-être). Le bruit que fit l'affaire engagea Berne à la porter devant la Diète. Celle-ci, sur la proposition de la majorité d'une commission présidée par Ludwig Keller, de Zurich, décida de communiquer directement le dossier au gouvernement français. Le rapport de Keller fut publié en Suisse, en France et en Allemagne sous le titre : *Les diplomates démasqués* ; il mit en lumière les agissements de la diplomatie française, et surtout du duc Montebello. Avant même que le canton vorort eût exécuté la résolution de la Diète, la France se montra extrêmement offensée et par la note du 17 septembre, annonça en termes menaçants la fermeture de sa frontière et des mesures plus sévères encore. La Diète extraordinaire réunie le 17 octobre consentit après une longue hésitation à présenter une façon d'excuses par la note du 5 novembre. Cette attitude fut blâmée par la majorité du peuple. La France, contente de classer l'affaire, se déclara satisfaite et rouvrit sa frontière. — Voir *AS* 1836. — H. Escher : *Schweiz. Annalen* VII. — *Schweizer : Gesch. der schweiz. Neutralität*. — A. von Tillier : *Gesch. der Eidg. 1830-1848*. — Dierauer. [H. Tr.]

CONSEIL FÉDÉRAL. La Suisse ne possède un gouvernement central et permanent que depuis 1848, le Conseil fédéral. Auparavant, et pendant quelques années seulement, elle avait eu sous la République helvétique un gouvernement central, appelé Directoire, et composé de cinq membres. La Constitution fédérale du 12 septembre 1848, en groupant les 22 cantons en une Confédération, délégua l'autorité directoriale et exécutive du nouvel État à un Conseil fédéral, composé de sept membres nommés par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États réunis). Son siège est à Berne. Les conseillers fédéraux sont choisis parmi les citoyens suisses éligibles au Conseil national et nommés pour trois ans. Ils sont soumis à réélection après chaque renouvellement du Conseil national. La Constitution fédérale règle dans ses art. 95 à 104 la composition et les compétences du Conseil fédéral. Ces dispositions sont complétées par la *Loi sur l'organisation de l'administration fédérale*, du 26 mars 1914, et par l'*Arrêté du Conseil fédéral donnant aux départements... la compétence de régler certaines affaires*, du 17 novembre 1914. Le Conseil fédéral a à sa tête un président et un vice-

président qui portent les titres de président et de vice-président de la Confédération. Ils sont désignés pour un an et non immédiatement rééligibles. Les membres du Conseil fédéral sont solidaires, et les décisions prises émanent du Conseil fédéral, comme autorité. Cependant, afin de faciliter l'examen et l'expédition des affaires, celles-ci sont réparties par Départements (Politique, Intérieur, Justice et Police, Militaire, Finances et Douanes, Économie publique, Postes et Chemins de fer) qui ont chacun un conseiller fédéral à leur tête. Le Département politique fut attribué pendant longtemps au président de la Confédération ; il changeait ainsi chaque année de titulaire. Ce mode de faire fut supprimé en 1914. Depuis lors, le Département politique a un titulaire fixe qui n'est pas toujours le président de la Confédération. Dans les années 1887 à 1892 déjà, ce même Département avait eu à sa tête Numa Droz d'une façon permanente.

La Constitution fédérale prescrit qu'on ne peut choisir plus d'un conseiller fédéral dans le même canton, mais elle ne dit pas dans quelles proportions les différentes parties du pays doivent être représentées dans

MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL DEPUIS 1848.

| Noms | Nais- sance | Lieu d'origine | Canton | Élection | Sorti de charge († : ensuite de décès.) |
|----------------------------|----------------|-------------------------|---------------------|---------------|---|
| Furrer, Jonas | 1805 | Winterthur | Zurich | 16 nov. 1848 | † 25 juil. 1861 |
| Ochsenbein, Ulrich | 1811 | Nidau | Berne | 16 nov. 1848 | 31 déc. 1854 |
| Druey, Daniel-Henri | 1799 | Faug | Vaud | 16 nov. 1848 | † 29 mars 1855 |
| Munzinger, Martin-Joseph | 1791 | Olten | Soleure | 16 nov. 1848 | † 6 févr. 1855 |
| Franscini, Stefano | 1796 | Bodio | Tessin | 16 nov. 1848 | † 19 juil. 1857 |
| Frey-Herosée, Friedrich | 1801 | Aarau | Argovie | 16 nov. 1848 | 31 déc. 1866 |
| Naëff, Wilhelm-Mathias | 1802 | Altstätten | St. Gall | 16 nov. 1848 | 31 déc. 1875 |
| Stämpfli, Jakob | 1820 | Schwanden | Berne | 6 déc. 1854 | 31 déc. 1863 |
| Fornerod, Constant | 1820 | Avenches | Vaud | 11 juil. 1855 | 31 oct. 1867 |
| Knüsel, Melch.-Martin-Jos. | 1813 | Lucerne | Lucerne | 14 juil. 1855 | 31 déc. 1875 |
| Pioda, Giovanni-Battista | 1808 | Locarno | Tessin | 30 juil. 1857 | 26 jan. 1864 |
| Dubs, Jakob | 1822 | Affoltern a. A. | Zurich | 30 juil. 1816 | 28 mai 1872 |
| Schenk, Karl | 1823 | Signau | Berne | 12 déc. 1863 | † 18 juil. 1895 |
| Challet-Venel, Jacq.-Jean | 1814 | Genève | Genève | 12 juil. 1864 | 31 déc. 1872 |
| Welti, Emil | 1825 | Zurzach | Argovie | 8 déc. 1866 | 31 déc. 1891 |
| Ruffy, Victor | 1823 | Lutry | Vaud | 6 déc. 1867 | † 29 déc. 1869 |
| Cérésole, Paul | 1832 | Vevey | Vaud | 11 févr. 1870 | 21 déc. 1875 |
| Scherer, Johann-Jakob | 1825 | Winterthur | Zurich | 12 juil. 1872 | † 23 déc. 1878 |
| Borel, Eugène | 1835 | Neuchâtel | Neuchâtel | 7 déc. 1872 | 31 déc. 1875 |
| Heer, Joachim | 1825 | Glaris | Glaris | 10 déc. 1875 | 31 déc. 1878 |
| Anderwert, Fridolin | 1828 | Emmishofen | Thurgovie | 10 déc. 1875 | † 25 déc. 1880 |
| Hammer, Bernhard | 1822 | Olten | Soleure | 10 déc. 1875 | 31 déc. 1890 |
| Droz, Numa | 1844 | La Chaux-de-Fonds | Neuchâtel | 18 déc. 1875 | 18 oct. 1892 |
| Baviez, Simeon | 1825 | Coire | Grisons | 10 déc. 1878 | 5 jan. 1883 |
| Hertenstein, Wilh.-Friedr. | 1825 | Kybourg | Zurich | 21 mars 1879 | † 27 nov. 1888 |
| Ruchonnet, Louis | 1834 | St. Saphorin | Vaud | 3 mars 1881 | † 14 sept. 1893 |
| Deucher, Adolf | 1831 | Steckborn | Thurgovie | 10 avril 1883 | † 10 juil. 1912 |
| Hauser, Walther | 1837 | Wädenswil et St. Gall. | Zurich et St. Gall. | 13 déc. 1888 | † 22 oct. 1902 |
| Frey, Emil | 1838 | Mönchenstein | Bâle-Campagne | 11 déc. 1890 | 11 mars 1897 |
| Zemp, Joseph | 1834 | Entlebuch | Lucerne | 17 déc. 1891 | 17 juin 1908 |
| Lachenal, Adrien | 1849 | Genève | Genève | 15 déc. 1892 | 31 déc. 1899 |
| Ruffy, Eugène | 1854 | Lutry | Vaud | 14 déc. 1893 | 31 oct. 1919 |
| Muller, Édouard | 1848 | Nidau | Berne | 16 août 1895 | † 9 nov. 1919 |
| Brenner, Ernst | 1856 | Bâle | Bâle | 25 mars 1897 | † 11 mars 1911 |
| Comtesse, Robert | 1847 | La Sagne | Neuchâtel | 14 déc. 1899 | 16 févr. 1912 |
| Ruchet, Marc-Émile | 1853 | Bex | Vaud | 14 déc. 1899 | † 13 juil. 1912 |
| Forrer, Ludwig | 1845 | Bärenswil | Zurich | 11 déc. 1902 | 7 déc. 1917 |
| Schobinger, Joseph-Anton | 1849 | Lucerne | Lucerne | 17 juin 1908 | † 27 nov. 1911 |
| Hoffmann, Arthur | 1857 | St. Gall | St. Gall | 4 avril 1911 | 18 juin 1917 |
| Motta, Giuseppe | 1871 | Airolo | Tessin | 14 déc. 1911 | |
| Perrier, Louis | 1849 | Ste. Croix et Neuchâtel | Vaud et Neuchâtel | 12 mars 1912 | † 16 mai 1913 |
| Decoppet, Camille | 1862 | Suscévoz et Yverdon | Vaud | 17 juil. 1912 | 7 nov. 1919 |
| Schulthess, Edmund | 1868 | Brougg | Argovie | 17 juil. 1912 | |
| Calonder, Felix-Ludwig | 1863 | Trins | Grisons | 12 juin 1913 | 12 févr. 1920 |
| Ador, Gustave | 1845 | Genève | Genève | 26 juin 1917 | 31 déc. 1919 |
| Haab, Robert | 1865 | Wädenswil | Zurich | 13 déc. 1917 | |
| Scheurer, Karl | 1872 | Cerlier | Berne | 11 déc. 1919 | |
| Chuard, Ernest | 1857 | Corcelles s. Payerne | Vaud | 11 déc. 1919 | |
| Musy, Jean-Marie | 1876 | Albeuve | Fribourg | 11 déc. 1919 | |
| Häberlin, Heinrich | 1868 | Bissegg et Frauenfeld | Thurgovie | 12 févr. 1920 | |

cette autorité. L'usage assez généralement suivi depuis 1848 a été d'accorder cinq sièges du Conseil fédéral à la Suisse allemande et deux à la Suisse romande. — Voir W. Burekhardt : *Kommentar der Schweiz. Bundesverfassung vom 29. Mai 1874.* — Joh. Dürsteler : *Die Organisation der Exekutive der Schweiz. Eidg. seit 1798.* — Ch. Lempérière : *Le pouvoir exécutif en Suisse.* — L.-R. von Salis : *Bundesrat, dans Reichesberg : Handwörterb.* — F. Fleiner : *Schweiz. Bundesstaatsrecht.* [E. v. W.]

CONSENSUS. Voir FORMULA CONSENSUS.

CONSERVATEURSUISSE (PARTI POPULAIRE). Les débuts d'un groupement des conservateurs-catholiques remontent au temps des revisions constitutionnelles des années 1870 à 1880. Les adhérents au parti catholique se rangèrent aux côtés des *Fédéralistes* en opposition aux *Centralisateurs*, et furent opposés à la revision projetée de la Constitution fédérale. La revision de 1874 engagea les conservateurs suisses à s'unir d'une façon plus étroite pour s'opposer mieux à la politique du Conseil fédéral. En juillet 1881, fut créée une *Union conservatrice* qui vécut peu de temps. Les éléments conservateurs protestants y étaient admis. Enfin en août 1894, une importante assemblée de délégués se réunit à Lucerne pour y constituer le *parti populaire catholique*, qui porta ce nom jusqu'en 1912. C'était une organisation politique catholique embrassant toute la Suisse. La réunion de Lucerne du 12 avril 1912 admit l'appellation de *parti populaire conservateur*. Les groupements cantonaux qu'elle comprend ne sont toutefois ni par leur désignation ni par leur nature, exclusivement confessionnels. Dans la plupart des cantons catholiques, la désignation de *parti conservateur* a prévalu, dans d'autres le nom a changé suivant les époques. L'organisation du canton de Soleure s'appelle *parti populaire* ; celle du Jura bernois, *parti démocratique* ; dans les Grisons, *parti démocratique-conservateur* ; à Genève, *parti indépendant*.

Les groupements affiliés à l'organisation centrale ont encore la haute main dans les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, de Zoug, d'Appenzell (Rh.-Int.), de Fribourg et du Valais. Dans le domaine de la politique cantonale, ces groupements sont autonomes, mais les statuts centraux de 1894 préviennent l'unité d'action dans les choses de la politique fédérale.

La députation catholique-conservatrice aux Chambres fédérales comprend à l'heure actuelle (1923) 61 membres, qui se répartissent comme suit entre les divers cantons :

a) *Conseil National* : Berne 2, Lucerne 5, Schwyz 2, Obwald 1, Nidwald 1, Zoug 1, Fribourg 5, Soleure 2, Appenzell (Rh.-Int.) 1, Saint-Gall 7, Grisons 2, Argovie 3, Thurgovie 1, Tessin 3, Valais 5, Bâle-Ville 1, Genève 1 et Zurich 1.

b) *Conseil des États* : Lucerne 2, Uri 2, Schwyz 2, Obwald 1, Nidwald 1, Zoug 2, Fribourg 2, Valais 2, Grisons 1, Saint-Gall 1, Appenzell (Rh.-Int.) 1.

Les journaux et organes de la politique conservatrice sont les suivants, par ordre chronologique : *Vaterland* (Lucerne) ; *La Liberté* (Fribourg) ; *Ostschweiz* (Saint-Gall) ; *Bündner Tagblatt* (Coire) ; *Solothurner Anzeiger* (Soleure) ; *Basler Volksblatt* (Bâle) ; *Popolo e Libertà* (Locarno) ; *Der Wächter* (Frauenfeld) ; *Neue Zürcher Nachrichten* (Zurich) ; *Oltner Nachrichten* (Olten) ; *Freiburger Nachrichten* (Fribourg) ; *Aargauer Volksblatt* (Baden) ; *Der Morgen* (Olten) ; *Hochwacht* (Winterthour). — Voir J. Winiger, dans le *Handwörterbuch III de Reichesberg* (avec bibliographie). [L. S.]

CONSERVATEUR SUISSE. Nom sous lequel est généralement connue la collection de notices historiques publiée par le doyen Bridel, parue dès 1783 sous le nom d'*Étrennes helvétiques* et de 1817 à 1831 sous celui de *Conservateur suisse*. Une réimpression, 1855-1858, ne porte que ce dernier titre. [M. R.]

CONSIGLIO, CONSILIIUM. Nom sous lequel on désignait à l'origine, dans le canton du Tessin, l'assemblée d'une *vicinanza* ou d'un groupement de communautés. Plus tard ce terme fut appliqué à la *vicinanza* ou au groupement lui-même.

Le *Consiglio Mezzano*, ou *vicinanza* du milieu, men-

tionné déjà en 1182 et employé encore en 1826, embrassait les communes actuelles de Muralto et Orselina.

Un *Consiglio*, cité en 1242, comprit jusqu'en 1897 les communes et *vicinanze* de Ponto Valentino, Castro et Marolta. Il formait une des *rodarie* du val Blenio et appartenait à la *fagia de medio*.

Le *Consilium de Olivono*, embrassait les différentes *degagne* d'Olivone en 1199.

En 1490, on cite un *Consilium Sancti Ambrosii*, probablement Bosco et Cademario ; dans la première moitié du XV^e s., le *Consilium Sancti Abondii*, comprenant les communes actuelles de Gentilino et Montagnola, et le *Consilium Sancti Petri*, correspondant à la paroisse de San Pietro Pambio, soit les communes de Pambio, Noranco, Pazzallo et Calprino. — Meyer : *Blenio u. Leventina.* — Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — *BStor.* 1890. [C. T.]

CONSIGLIO, STEFANO, peintre d'Arognio, * 1644. Il travailla dans les principales villes d'Italie. A Arognio il peignit les quatre évangélistes de l'église paroissiale. Sa famille est éteinte. — Voir SKL. — Oldelli : *Dizionario.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* [C. T.]

CONSISTOIRE (all. CHORGERICHT). Après la Réforme, les autorités des États devenus protestants s'attribuèrent la juridiction ecclésiastique, exercée jusqu'alors par les évêques, et la police des mœurs et des mariages. Cette dernière fut confiée aux consistoires et aux tribunaux matrimoniaux. Dans la plupart des cantons réformés, les consistoires étaient une autorité temporelle sous la présidence du premier fonctionnaire de la juridiction ou de son lieutenant. A Zurich ils portaient le nom de *Stillstand*, à Bâle celui de *Bann*. Outre les six à huit juges élus par la paroisse, les consistoires comptaient parfois quelques conseillers secrets qui rapportaient sur les délits dont ils avaient connaissance. Les séances avaient souvent lieu le dimanche après le culte, dans le chœur de l'église. Les peines étaient l'avertissement, l'amende et la prison jusqu'à trois jours ; parfois aussi l'exclusion de la Sainte-Cène.

Dans les affaires matrimoniales, les consistoires ruraux jugeaient en première instance, et ceux des villes en dernier ressort. Oubliés en général sous la République helvétique, ils reprirent leur activité en 1803, mais perdirent peu à peu de leurs compétences. Ils devinrent des conseils d'église et furent chargés dans quelques cantons, jusque vers 1870, de l'instruction des recherches en paternité et des divorces. [E. B.]

A Genève, le consistoire fut établi en 1541, à la demande de Calvin. C'était un tribunal ecclésiastique, composé de ministres et d'anciens laïques, qui s'occupait des affaires matrimoniales et adressait des remontrances aux mal-pensants et mal-vivants, et, dans les cas graves, les excluait de la communion. Ceux qui méritaient un châtement étaient renvoyés au Petit Conseil. Le consistoire était le gardien de la « discipline ecclésiastique » puisée, croyait-on, dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Ses membres laïques étaient nommés par le Petit Conseil, confirmés par celui des Deux-Cents et présentés au peuple. Au XIX^e s., le consistoire perdit ses attributions en tant que tribunal de mœurs, dès la restauration de la République en 1814. A la suite de la révolution de 1842, il devint le corps directeur de l'Église, composé en majorité de laïques, réglant tout ce qui touchait à l'administration ecclésiastique. A la séparation de l'Église et de l'État (1909) le consistoire a hérité des prérogatives ecclésiastiques du Grand Conseil et du Conseil d'État. Il est composé de neuf ecclésiastiques et de 31 laïques nommés par les électeurs de l'Église en un seul collège. [Eug. Choisy.]

A Neuchâtel existèrent jusqu'en 1848 deux sortes de consistoires. Les consistoires seigneuriaux, semblables dans leurs attributions et leur composition au consistoire des autres cantons réformés, qui furent établis dès 1538 à Neuchâtel, Valangin, Môtiers, Travers et Gorgier (ce dernier supprimé avant 1848), et les consistoires admonitionnels, dans chaque paroisse, présidés par le pasteur. Ceux-ci n'avaient qu'un droit

d'exhortation et de censure. La juridiction matrimoniale fut réservée au consistoire de Neuchâtel, qui se transforma en une Chambre matrimoniale. Un tribunal semblable fut également institué à Valangin, à côté du consistoire. — Voir Matile : *Hist. des institutions judiciaires de Neuchâtel*. — Boyve : *Annales*. [L. M.]

CONSOLE (CONSUL). Nom donné au Tessin aux chefs administratifs de la *vicinanza*, de la *degagna* ou *squadra*, et même des consortiums d'alpage. Les consuls prirent parfois le nom de *rectores* ; ils étaient ordinairement au nombre de deux par *vicinanza*, quelquefois quatre ou même un seul. La charge de *console* est mentionnée déjà au XII^e s. Les consuls étaient nommés par l'assemblée générale, quelquefois par leurs prédécesseurs (dans la Capriasca). Ils constituaient l'organe exécutif, avec des compétences très variables ; ils représentaient la *vicinanza* dans les conseils de la vallée ou de la *pieve*. Dans les communes isolées, les consuls administraient aussi la justice, entre autres à Carona et à Sonvico. — Meyer : *Blenio u. Leventina*. — Heusler : *Rechtsquellen des Kt. Tessin*. — Martignoni : *Schema storico giuridico del patriato ticinese*. [C. T.]

CONSORTAGE. Nom donné à des associations valaisannes constituées pour la construction et la surveillance de canaux d'irrigation appelés *bisses*. Les membres du consortage possèdent des droits déterminés et variés. Ils nomment des procureurs ou gardes pour veiller à l'entretien des *bisses* et président à la distribution de l'eau suivant les règlements adoptés.

Des consortages existent aussi pour la possession de montagnes ou d'alpages. [Ta.]

CONSTABLES ou **CONNÉTABLES** (all. KONS-TAFFEL). Nom donné à la noblesse et à l'ancienne bourgeoisie de Zurich depuis 1336. En faisaient partie les chevaliers, les nobles et les bourgeois rentiers, négociants, drapiers, changeurs, orfèvres, qui n'appartenaient pas aux corporations. C'est la constitution de Rudolf Brun qui institua, à l'imitation de celle de Strasbourg de 1334, une classe de constables (*comes stabuli*) à qui elle accorda la moitié des sièges du Petit Conseil, soit 13 sur 26. Dans le Grand Conseil, on comptait aussi, outre le Petit Conseil et les bourgmestres, 78 constables et 78 représentants de corporations. C'est dans les rangs des constables que se recrutait la Chambre haute (Stübli). Le rôle politique des constables comme celui des corporations fut fin en 1798. — Voir Dändliker : *Geschichte Zürich*. [L. S.]

CONSTABLE, CLAUDE de, d'une famille noble de Franche-Comté, fut lieutenant général 1582-1598 et receveur général 1590-1598 de la seigneurie de Valangin. En 1598, la terre du Sorgereux fut érigée en fief en sa faveur. — *AHS* 1897, p. 142. [L. M.]

Famille vaudoise d'Orbe, qui a donné des magistrats et des ecclésiastiques au Pays de Vaud aux XV^e et XVI^e siècles. [M. R.]

CONSTAM, EMIL-JOSEPH, Dr phil., * en 1858 à New York, † le 11 février 1917 à Zurich, privat-docent de chimie physique 1885-1899, puis professeur 1899-1917 à l'école polytechnique de Zurich. Il fut le promoteur et le directeur de l'institut pour l'analyse des combustibles ; bourgeois de Zurich 1908. En 1896 il découvrit, de concert avec Hansen, la série des corps nommés percarbonates. — Voir *NZZ* 15 février 1917. — *ZWChr.* 1917, n° 8. [D. F.]

CONSTANCE ET LA SUISSE. C'est dans les luttes que soutint la ville de Constance contre son évêque dès la fin du XII^e s. qu'il faut chercher les causes de sa politique et de ses premières relations avec les Confédérés. Une première alliance, en 1312, avec Zurich, Schaffhouse et Saint-Gall, fut conclue par ordre du roi Henri VII, mais les traités d'alliance postérieurs eurent surtout pour but de soutenir Constance dans ses tentatives d'indépendance. La grande alliance conclue dans cette ville le 21 fév. 1385 entre Berne, Zurich, Zoug, Soleure et Lucerne, et la Ligue des villes de Souabe et du Rhin était surtout dirigée contre l'Au-

triche. Toutefois, lors de la guerre de Sempach, les alliés de la Ligue, et parmi eux Constance, firent faux bond aux Confédérés. Dans la guerre de l'abbé de Saint-Gall contre Appenzell, Constance prit parti pour le premier et perdit une centaine de ses bourgeois à la Vögelinsegg (1403). En 1405, elle conclut un traité avec le duc Frédéric d'Autriche, et en 1407 fit cause commune avec les chevaliers de la Croix de Saint-Georges et d'autres nobles de la Souabe contre Appenzell. Pendant cette période, Constance accrut son influence politique en Thurgovie en recevant bourgeois de nombreux habitants de cette région. En 1417, après la mise au ban de l'empire du duc Frédéric d'Autriche, le roi Sigismond hypothéqua à Constance les droits de haute juridiction et de chasse sur la Thurgovie et le bailliage de Frauenfeld. Ces gages restèrent en sa possession après la réconciliation du roi avec le duc. Constance acquit en outre, en 1431, la moitié du bailliage de Weinfelden, qu'elle garda jusqu'en 1542, et, dans le cours du XV^e s., celui appelé *Auf den Eggen*. Par ces droits en Thurgovie et ses relations de commerce avec les habitants, Constance joua un rôle important dans une contrée que se disputèrent l'Autriche et les Confédérés. A la suite d'un soi-disant affront fait à quelques Suisses dans une fête de tir à Constance, quelques milliers de Confédérés s'avancèrent jusqu'à Weinfelden et ne consentirent à se retirer qu'après avoir reçu une forte contribution (1458). Au retour, une partie des troupes occupa Rapperswil, ce qui ralluma les hostilités contre l'Autriche et aboutit à la conquête de la Thurgovie (1460). Constance défendit énergiquement ses droits sur la Thurgovie contre les Confédérés, entre autres ceux de haute juridiction. Mais, sous le prétexte qu'elle favorisait des usuriers juifs au préjudice de Thurgoviens indigents, une expédition de corps francs d'Uri, auxquels se joignirent des habitants d'Unterwald et de Zoug, s'avança en 1495 jusque dans le voisinage de la ville, malgré l'opposition de Zurich, Lucerne et Schwyz. On extorqua la soi-disant *Anlassbrief* en vertu de laquelle Constance s'engageait à remettre la décision au sujet de la haute juridiction à des personnes désignées par Uri, Unterwald et Zoug, ou à défaut de payer 4000 fl. Les gouvernements de ces trois cantons ayant fait cause commune avec les corps francs, refusèrent, malgré les sommations des autres Confédérés, de se dessaisir de cette *Anlassbrief*. Constance, qui était depuis 1488 en négociation avec Zurich et Berne pour entrer dans la Confédération, en fut exaspérée et adhéra en 1498 à la ligue souabe. Pendant la guerre de Souabe, cette ville servit de quartier général à l'ennemi ; dans la paix de Bâle elle perdit définitivement ses droits de juridiction en Thurgovie.

Dans la suite, la politique de Constance oscilla entre l'Autriche et la Confédération. De nouvelles négociations pour faire admettre cette ville par les Confédérés n'aboutirent pas. Constance accepta la Réforme, ce qui la rapprocha de Zurich. En décembre 1527, les deux villes conclurent pour dix ans un traité de « Combourgeoisie chrétienne » auquel adhèrent plusieurs cantons protestants. Cette alliance provoqua de la part des cantons catholiques une violente animosité contre Constance. En 1531, celle-ci adhéra à la Ligue de Smalkalde ; elle fut la dernière à résister à Charles-Quint, croyant, à tort, que les cantons protestants lui prêteraient main forte. Ils restèrent neutres. Dans les cantons catholiques on fit la sourde oreille lorsque la France proposa d'admettre dans la Confédération la ville en détresse. Les tentatives faites par les cantons protestants pour lui procurer de l'argent et des troupes de la France échouèrent. Une médiation des Confédérés fut repoussée par Charles-Quint. Le 14 oct. 1548 Constance ouvrit ses portes à ce monarque ; elle dut sacrifier la Réforme et son droit de ville libre.

Dès lors, les relations de Constance avec les cantons catholiques s'améliorèrent, mais celles avec les protestants se refroidirent. Pendant la guerre de Trente ans, Zurich caressa un moment l'espoir de regagner

Constance à la Confédération et au protestantisme. Mais l'Autriche ne cessa de s'opposer à la transformation de cette ville en une place frontière neutre, avec une garnison de Confédérés, pour l'empêcher de tomber aux mains de la France. D'autre part, les cantons protestants ne voulurent pas s'engager pendant cette guerre à la défendre par les armes en cas de nécessité. Au début du XIX^e s., il fut de nouveau question de l'entrée de Constance dans la Confédération. Joseph Anderwert, entre autres, déploya une grande activité pour faire de cette ville le chef-lieu du canton de Thurgovie. Mais, à la paix de Presbourg, en 1805, elle échut au grand-duché de Bade, et toutes les tentatives ultérieures, auprès de Napoléon, du gouvernement badois, des congrès de Vienne et de Paris, en 1814 et 1815, pour incorporer cette place importante à la Suisse échouèrent. En 1785, plusieurs familles genevoises se fixèrent à Constance, à la suite des luttes intestines de leur patrie. A l'une d'elles appartient le général G.-H. Dufour. — Voir AS I. — ASHR. — Dierauer. — W. Martens : *Gesch. der Stadt Konstanz*. — J. Werder : *Konstanz und die Eidg.*, dans *Bericht der Realschule Basel* 1885. — J. Marmor : *Die Beziehungen der Stadt Konstanz zu der Eidg.*, dans *Arch. SG XVIII*. — Ph. Ruppert : *Die Landgrafschaft Thurgau im Besitz der Stadt Konstanz*, dans *Konst. Geschl. Beiträge* III. — A. Näf : *Die Bündnisse der Stadt St. Gallen mit den deutschen Reichsstädten... 1312-1411*, dans *SVB IV*. — J. G. Witz : *Zürich u. Konstanz im Kampf...* — U. Dikenmann : *Die Stellung der Stadt Konstanz in der Landgrafschaft Thurgau von 1417-1499*. — A. Maurer : *Der Uebergang der Stadt Konstanz an das Haus Oesterreich*, dans *SVB XXXIII*. — J. Marmor : *Die Genfer Kolonie in Konstanz*, dans *SVB I*. [F. GALLATI.]

CONSTANCE (CONCILE DE). Le concile de Constance, 1414-1418, devait mettre fin au schisme de la papauté qu'avait encore accentué le concile de Pise en nommant en 1409 le pape Jean XXIII. Trois papes: ce dernier, Grégoire XII et Benoît XIII s'excommunièrent l'un l'autre. Il fallait reformer la tête et les organes de l'Église chrétienne. Le pape Jean, venu à Constance avec une grande suite dans l'espoir de majoriser l'assemblée, se vit obligé d'abdiquer, devant un vote émis par nation. Il s'enfuit le 20 mars 1415 par Ermatingen et Schaffhouse à Fribourg-en-Brisgau, avec l'intention de gagner la France d'où il aurait retiré son acte d'abdication. Fait prisonnier sur l'ordre du roi Sigismond qui assistait au concile, il fut conduit au château de Gottlieben et déposé par le concile, de même que les deux autres anti-papes. Frédéric d'Autriche, qui lui avait aidé à fuir, fut mis au ban de l'empire et dépossédé de ses biens. Sigismond ordonna au comte Frédéric de Nuremberg d'entrer en Thurgovie ; il occupa Diesenhofen, Frauenfeld et Winterthour. Les Confédérés conquièrent l'Argovie. Schaffhouse acquit l'immédiateté impériale. Dépossédé de son héritage des Habsbourg-Kibourg, Frédéric « à la poche vide » se jeta en 1418 aux pieds du roi, dans le couvent de Munsterlingen et obtint sa grâce. Il recouvra ses biens de Thurgovie sauf la juridiction et le droit de chasse, sauf aussi le bailliage de Frauenfeld, hypothéqué par le roi à la ville de Constance pour 3100 fl. Les possessions argoviennes restèrent aux mains des Confédérés. Le concile, où toute la chrétienté de l'époque avait envoyé ses chefs, crut avoir maîtrisé l'hérésie en condamnant l'enseignement de Wicléf et en livrant au bûcher Jean Huss et Jérôme de Prague. Il ne put supprimer les abus dans l'Église, car il passa à l'élection du pape avant d'avoir pris une décision à leur sujet. Martin V, dont le nom sortit de l'urne le 1^{er} novembre 1417, fixa la clôture de l'assemblée à fin avril 1418. Ainsi prit fin ce grand colloque religieux sur lequel on avait fondé les plus grandes espérances. — Voir von Wessenberg : *Die grossen Kirchenversammlungen des 15. und 16. Jahrh.* — Hefele : *Hist. des conciles*. — Dierauer. — Dändliker. [SCH.]

CONSTANCE (ÉVÊCHÉ DE). Armoiries : d'argent à la bande de sable. L'évêché de Constance dut sa fondation, au milieu du VI^e s., au transfert dans cette ville du siège épiscopal de Vindonissa détruite par les Alamannes. Le premier évêque connu est Maxime (550-

583 ?). Dépendant à l'origine de l'archevêché de Besançon, l'évêché de Constance fut attribué plus tard à l'archevêché de Mayence. Ce fut le plus grand des évêchés des peuples de langue allemande. Ses limites, déterminées dans le diplôme de l'empereur Frédéric I^{er}, de l'an 1155, allaient de l'embouchure du Rhin dans le Bodan rejoindre le Rhin à Ettenheim en passant par Ulm, Gmünd et Marbach ; en Suisse, elles suivaient le cours du Rhin jusqu'à l'embouchure de l'Aar, remontaient le fleuve jusqu'à l'extrémité du lac de Thoune, franchissaient le Gothard, les montagnes de Glaris, de Saint-Gall, pour revenir au Bodan. La partie suisse du diocèse se subdivisait en cinq archidiaconats : Argovie, Thurgovie, Zurich, Klettgau et Bourgogne (Berne). La riche et puissante abbaye de Reichenau dépendit directement du Saint-Siège jusqu'en 1540, époque à laquelle elle fut incorporée au diocèse de Constance. L'abbaye d'Einsiedeln, en 1452, et l'abbaye de Saint-Gall, en 1590, se libérèrent de la juridiction de l'évêque de Constance. Le domaine temporel de l'évêché de Constance en Suisse était situé surtout en Thurgovie ; défendu par les châteaux épiscopaux d'Arbon, de Bischofszell, de Bliedegg, de Castell, de Gottlieben, de Güttingen, d'Heidelberg, de Hügelschhofen, de Liebbourg, de Liebenfels, de Moosbourg, d'Éttlishausen, de Schönenberg, et de Tanegg. Les châteaux de Kaiserstuhl et de Kussenberg, au bord du Rhin, et les petites villes de Klingnau et de Neunkirch étaient aussi propriétés épiscopales. L'incorporation de l'abbaye de Reichenau vint augmenter encore d'une façon considérable l'importance du diocèse. L'annexion de la Thurgovie par les huit cantons (1460) provoqua toutes sortes de conflits ; l'évêque de Constance était prince de l'empire et jouissait jusqu'alors de l'immunité pour les territoires soumis à sa domination, mais les Confédérés refusaient de reconnaître ces droits. En 1465 l'évêque Burckhard II, soupçonné d'être allié à l'Autriche, dut se justifier de cette accusation devant la Diète d'Einsiedeln. Pour prévenir de nouveaux conflits, l'évêque Hermann III conclut en 1469 avec la Confédération une alliance défensive et offensive que ses successeurs renouvelèrent en 1474, en 1494 et en 1497. A teneur de ce traité, les châteaux de l'évêque étaient ouverts aux Confédérés et jouissaient de leur protection. Lorsque l'évêque Hugo se rallia à la ligue souabe, les Confédérés s'assurèrent des places fortes d'Arbon, de Bischofszell et de Moosbourg. La prise de la forteresse de Gottlieben par les impériaux entraîna, en 1499, la destruction du château de Castell. La Réforme, à laquelle adhèrent toute la Thurgovie et la ville de Constance, engagea l'évêque à transférer sa résidence à Meersbourg. Le 22 juillet 1509, l'évêque et les Confédérés conclurent enfin un traité qui fixait pour des siècles les droits des deux parties, deux jours avant le *Gerichtsherrenvertrag* en Thurgovie. Le traité conclu entre l'évêque Christophe et les Confédérés le 26 juillet 1554 à Baden, déclara comme limite des États épiscopaux le milieu du petit lac de Constance. Les tentatives de contre-réforme dans les bailliages communs trouvèrent naturellement de l'appui auprès de l'évêque de Constance. Elles provoquèrent avec les cantons réformés de fréquents conflits qu'apaisa définitivement le pacte de Diessenhofen de 1713.

La sécularisation de l'évêché de Constance en 1803 lui fit perdre ses possessions suisses et le 11 août 1821 le pape Pie VII prononça la suppression de cet évêché. Le dernier évêque fut Dalberg, et le dernier administrateur du diocèse, J.-H. von Wessenberg. La partie du diocèse située en Suisse échut en 1819 en partie à l'évêché de Coire. — Voir TU. — *Regesta episcoporum Constantiensium*. — Pupikofer : *Thurgau*. — Brandi : *Quellen u. Forschungen z. Gesch. von Reichenau*. — AS I. — Steiger : *Die Jurisdiction der Abtei St. Gallen*, dans *SZK* 1922, 1923. — Jakob Merck : *Chronik dess Bisthums Costanz* 1627. — Christoph Schulthais : *Konstanzer Bistumschronik* dans *Freib. Diöz. Arch.* VIII, X, XI. — Müllinen : *Helv. sacra I.* — *Liber decimationis* 1275. — *Liber quartarum*, 1324. — *Freiburg. Diöz. Archiv* IX et XXI. [F. SCHALTEGGER.]

CONSTANCE I, CHLORE, FLAVIUS-VALERIUS, empereur romain, rétablit la suprématie romaine en Bre-

tagne, maîtrisa la Gaule où il assura son pouvoir en battant vers 300 les Alamans près de Windisch et en fortifiant la ligne du Rhin. Les inscriptions le nomment en 294 avec les trois autres empereurs comme reconstructeurs des défenses de *Vitudurum* (Ober Winterthur). Son nom est souvent gravé sur les pierres milliaires. † 306 à York. — Voir *MAGZ X.* — Pauly-Wissowa : *Realencyklopädie.* [C. B.]

CONSTANÇON. Famille originaire de Montflanquin, bourgeoise de Genève dès 1605 et d'Orbe dès 1713. *Armoiries* : d'argent à un cerf rampant de gueules. — 1. CHARLES, député d'Orbe au premier Grand Conseil vaudois en 1803 et colonel fédéral. — 2. LOUIS-HENRI, conseiller d'État vaudois de 1831 à 1840. — 3. MAURICE-CHARLES, d'Orbe, * à Yverdon le 10 janvier 1868, petit-fils du n° 1, pasteur en France 1893-1899, à Nyon 1899-1901, directeur de l'Asile des Aveugles de Lausanne dès le 8 avril 1901, président de la Société vaudoise d'Utilité publique, membre du Comité central suisse pour le Bien des Aveugles, inventeur ou perfectionneur de nombreux appareils, entr'autres d'une machine à écrire pour aveugles. Auteur d'un *Davel*, drame historique joué au Théâtre de Lausanne en mars 1923 à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Davel. [A. B.]

CONSTANT, dit DE REBECQUE. Famille originaire d'Aire en Artois. *Armes* : coupé de sable à l'aigle éployée d'or et d'or au sautoir de sable (variantes). Elle remonte à — 1. AUGUSTIN, qui s'établit à Genève vers 1567, à Lausanne en 1590 et y mourut en 1593. Il avait déjà été qualifié noble dans des actes notariés à Genève. Son fils DAVID était qualifié noble en 1663. — 2. JEAN, 1635-1730, conseiller à Lau-

sanne, médecin et pharmacien, botaniste, auteur de la première étude sur la pharmacopée suisse. — 3. DAVID, 1638-1733, frère du n° 2, pasteur à Coppet 1664, principal au collège de Lausanne 1674, professeur de grec à l'académie 1684, puis de théologie 1700-1726, recteur 1703 ; auteur d'opuscules religieux. — 4. SAMUEL, 1676-1756, ajouta le premier (après 1714) au nom de Constant le surnom de Rebecque ; acheta en 1725 la seigneurie d'Hermenches et en 1753 celle de Villars-Mendraz. Il entra au service de Hollande, se distingua à la bataille de Ramillies, devint colonel en 1727, général-major en 1742, lieutenant-général en 1748. — 5. DAVID-LOUIS, 1723-1785, fils du n° 4, officier au service de Hollande ; blessé à Fontenoy, il passa en 1764 au service de France, combattit en Corse, et atteignit en 1780 le grade de maréchal de camp. — 6. PHILIPPE-GERMAIN, 1724-1756, frère du n° 5, colonel en Hollande. — 7. JUSTE, 1726-1812, frère des n°s 4 et 5, colonel en Hollande. — 8. SAMUEL, 1729-1800, frère des précédents, major en Hollande, quitta le service pour se vouer à la littérature, fut en relations avec Voltaire et écrivit plusieurs romans. — 9. GUILLAUME-ANNE, 1750-1838, fils du n° 5, général en Hollande, ministre du roi Guillaume, gouverneur de Bruxelles en 1815, souche de la branche hollandaise de la famille. — 10. ROSALIE, 1758-1835, fille du n° 8, connue en littérature ainsi que dans les beaux-arts et la botanique. A laissé un *Journal* qui a été publié. — 11. JEAN-VICTOR, 1773-1850, frère du n° 10, général au service de Hollande, eut un cheval tué sous lui à Waterloo, gouverneur des Deux-Flandres en 1819, blessé au siège de Bruxelles en 1830. — 12. Benjamin, 1767-1830, fils du n° 7, chambellan du duc de Brunswick 1789. Il quitta l'Allemagne deux ans après, revint au Pays de Vaud, se lia avec M^{me} de Charrière, puis avec M^{me} de Staël, alla à Paris en 1795 et s'y distingua à la tête du parti républicain modéré. Il devint membre du tribunal, mais en fut éliminé en 1802 par Napoléon 1^{er} et s'exila à Weimar. De retour à Paris en 1814, il fut nommé conseiller d'État, mais s'exila de nouveau au retour des Bourbons et passa en Angleterre où il publia *Adolphe* et les *Mémoires sur les Cent jours*. Il revint en France en 1816, fut élu en 1818 député de la Sarthe et siégea dans l'opposition



libérale. Il mourut le 8 décembre 1830, laissant une grande réputation d'orateur et de journaliste politique, et une quarantaine d'ouvrages. — 13. JULES-THIERRY, 1786-1867, fils du n° 9, officier en Hollande, devint général-major et se retira à Lausanne où il mourut. — 14. BENJAMIN, 1845-1902, peintre à Paris et membre de l'Institut. — Voir : *Généal. de la fam.*

— 15. HENRI, 1841-1920, major d'artillerie, député de Lausanne à la Constituante de 1884, co-fondateur de la cabane *Constantia* à Mountet (glacier de Zinal) où ses cendres reposent. — Archives vaudoises et collection Dumont. — Archives d'État de Genève. — Lucien Achard : *Rosalie Constant ; sa famille et ses amis.* — V. Glachant : *Benjamin Constant.* — Rudler : *La jeunesse de Benjamin Constant.* — de Montet : *Dictionnaire.* — Ph. Godet : *M^{me} de Charrière et ses amis.* — France protestante. [M. R.]



Benjamin Constant.
D'après un portrait tiré de
Au peuple vaudois.

CONSTANTIN, ABRAHAM-LOUIS-THÉODORE, 1785-1855, d'une famille de Lucinge, reçue habitante de Genève en 1616. Peintre de talent. Se rendit à Paris, travailla à Sèvres, voyagea en Italie et acquit un grand renom en reproduisant sur émail les chefs-d'œuvres italiens. A publié : *Idées italiennes sur quelques tableaux célèbres* en collaboration avec Stendhal. — Son frère — FRANÇOIS, 1788-1854, fut membre du Conseil Représentatif dès 1834, de l'Assemblée constituante 1841 et du Grand Conseil 1842. — LOUIS-ANDRÉ, * en 1761, surnommé *Constantin Blanc*, fut membre du Comité de Sûreté en 1792, de l'Assemblée nationale en 1793, du Conseil administratif en 1794 et du Conseil législatif en 1795. — Voir SKL. — Sordet : *Dict. des familles genevoises.* [C. R.]

CONSTANTINE (C. Vaud, D. Avenches, V. DGS).

Com. dont le nom, dérivé de *Constantinus*, apparaît en 1228. *Armoiries* : d'argent à un rameau à cinq feuilles de sinople posé en pal. On a trouvé dans cette localité des briques et des monnaies romaines. L'église paroissiale, qui est dédiée à saint Martin, renferme des tombeaux de l'époque mérovingienne. C'est une église romane, dont le joyau est un vitrail rond du XIII^e ou du XIV^e s., représentant le Christ en croix, ayant à ses pieds la Vierge Marie et l'apôtre Jean. Constantine fit partie du domaine que l'évêque de Sion avait au Vully et qu'il céda en 1246 à Pierre de Savoie, réservant toutefois la dime de Constantine qui était inféodée au comte de Genevois et que celui-ci dut d'ailleurs abandonner au même prince quatre ans plus tard. Le village dépendit dès lors de la châtellenie de Cudrefin et en suivit les vicissitudes. Sous le régime bernois, au XVIII^e siècle, la cour de justice de Cudrefin se tint à Constantine. Le « château » de Constantine date du XVII^e siècle. Registres de baptêmes et de mariages dès 1680, de décès dès 1728. — DHV. [M. R.]

CONSTANTINE, de. Famille noble vaudoise, originaire de la localité de ce nom. *Armes* : d'azur à trois aigles éployées d'or. Elle remonte à HUDRIC ou ULDRY, au XIII^e s., et acquit au siècle suivant la seigneurie d'Orzens. — JEAN, donzel, seigneur d'Orzens et en même temps bourgeois et châtelain de Grandcour, fonda en 1430 une chapelle dans l'église de Ressudens. Les de Constantine possédèrent aussi le fief de Cherbuens et s'éteignirent au XVI^e s. — Voir DHV. [M. R.]

CONSTITUTION FÉDÉRALE 1848, 1874. Le mouvement progressiste des années 1830, qui provoqua

la révision de la plupart des constitutions cantonales, fit sentir la nécessité de remplacer le Pacte fédéral de 1815 par une Constitution fédérale. La révision du Pacte, dont il avait à peine été question à la Diète ordinaire de 1831, fut décidée en principe dans celle de 1832 par 13 $\frac{1}{2}$ États et confiée à une Commission de 15 membres. Du 13 au 15 mai 1833, la Diète discuta le projet qui lui avait été présenté, mais les cantons ne prirent pas tous part aux délibérations. Le projet fut ensuite soumis à l'assentiment des gouvernements cantonaux, mais il ne parvint pas à réunir une majorité. La Diète résolut donc le 10 octobre 1833 de ne pas continuer la discussion sur cet objet, mais plutôt d'attendre de futures décisions des cantons. La question fut cependant reprise plusieurs fois dans les années suivantes, mais une majorité révisionniste ne pût jamais être obtenue. Il fallut attendre les événements de 1847. Après avoir déclaré le Sonderbund dissous, le 20 juillet 1847, la Diète institua le 11 août une nouvelle Commission chargée de la révision du Pacte fédéral. La suppression du Sonderbund par les armes, en novembre, accentua le mouvement révisionniste. La Commission travailla du 17 février au 8 avril 1848 au projet de constitution. La Diète se réunît le 15 mai pour en discuter et le 27 juin 13 $\frac{1}{2}$ cantons l'adoptèrent. Au cours de l'été eut lieu le vote des États, qui se prononcèrent par 15 $\frac{1}{2}$ cantons en faveur de la constitution. La Diète déclara le 12 septembre 1848 l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale.

La Constitution du 12 septembre 1848 reposait dans ses idées fondamentales sur le projet de 1833 ; ses dispositions essentielles ont été maintenues en 1874 et sont donc encore en vigueur. Nous indiquerons seulement ici les modifications importantes qui sont survenues depuis 1874.

Alors que l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral étaient organisés comme aujourd'hui, le Tribunal fédéral de 1848 n'était pas composé de membres permanents et ses compétences étaient moins étendues. Le peuple n'intervenait directement que dans les votations concernant une révision constitutionnelle (referendum constitutionnel obligatoire) et dans l'élection du Conseil national et des jurés fédéraux ; en outre, 50 000 électeurs pouvaient demander par voie d'initiative la révision totale de la Constitution fédérale. Les attributions de la Confédération étaient minimes en 1848. L'armée fédérale était simplement formée des contingents cantonaux ; seule l'instruction militaire était centralisée, et l'organisation générale de l'armée ressortait à la Confédération. Celle-ci n'avait aucune compétence en droit civil et fort peu en droit pénal. Les affaires fédérales n'embrassaient que quelques départements ; entre autres les douanes, les postes, la monnaie, la fabrication de la poudre de guerre ; puis la haute surveillance en certains domaines. Les droits constitutionnels (droits de l'homme), existaient d'une manière restreinte : liberté de culte limitée aux confessions chrétiennes reconnues ; liberté de la presse ; liberté d'association ; garantie d'être jugé par ses juges naturels ; égalité devant la loi, limitée partiellement aux adhérents à des confessions chrétiennes ; liberté d'établissement pour les mêmes adhérents ; liberté de commerce d'un canton à l'autre ; interdiction des Jésuites et non éligibilité des ecclésiastiques au Conseil national. Dans les années qui suivirent 1848 on cessa tout mouvement révisionniste pour ne pas mettre en danger la Constitution. Mais quand en 1864 fut conclu le traité d'établissement avec la France, qui mettait les Israélites de ce pays, établis en Suisse, en meilleure posture que les Israélites indigènes, on comprit qu'il devenait nécessaire de modifier les articles concernant le droit d'établissement. On saisit cette occasion pour proposer au peuple la révision de huit autres dispositions constitutionnelles (entre autres l'introduction de la liberté générale de croyance et de culte, la protection de la propriété artistique et littéraire). La votation du 14 janvier 1866 rejeta toutes les propositions sauf celle concernant la liberté générale d'établissement. Ce fut la seule révision partielle de la constitution de 1848.

Le résultat négatif du vote de 1866 calma pour quelque temps les tendances révisionnistes. Mais elles reprirent bientôt corps sous l'influence des faits suivants :

1. Mouvements politiques dans les cantons, introduction en particulier de nouveaux droits populaires, notamment à Zurich et à Berne en 1869. 2. Mouvements unitaires dans les pays voisins : Allemagne et Italie. 3. Expériences militaires faites durant les occupations des frontières (surtout en 1870-1871). La révision totale de la Constitution fut décidée en principe le 28 février 1871 ; les chambres en acceptèrent le projet le 5 mai 1872. Dans celui-ci, les tendances centralisatrices prenaient une grande place ; sur bien des points elles étaient plus accentuées que dans la constitution de 1874 : le militaire, le droit civil et pénal devaient devenir des compétences de la Confédération. En matière de droit public, outre les prérogatives existantes, le referendum et l'initiative en matière législative étaient prévus. La votation du 12 mai 1872 eut un résultat négatif (260 859 non, 255 606 oui ; 13 États rejetants, 9 acceptants). L'opposition se composait de tous les fédéralistes, en majorité dans les régions catholiques et romandes du pays.

La forte minorité acceptante incita les partisans de la révision à se remettre immédiatement au travail. On se rendit compte qu'en certains points la centralisation avait été poussée trop loin ; on chercha à corriger ces défauts afin de gagner la Suisse occidentale. Un nouveau projet fut mis sur pied par les Chambres le 31 janvier 1874. La votation, du 19 avril 1874, donna une forte majorité d'acceptants : 340 199 oui, 198 013 non ; États : 14 $\frac{1}{2}$ oui, 7 $\frac{1}{2}$ non. L'Assemblée fédérale décréta le 29 mai 1874 l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution.

Les caractères fondamentaux de la Constitution fédérale de 1874, comparativement à celle de 1848, sont les suivants : 1. L'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral sont organisés comme en 1848 et ont à peu près les mêmes compétences (pour l'Assemblée fédérale : législation sous réserve du referendum, et une partie du gouvernement ; Conseil fédéral : gouvernement et administration). 2. Le Tribunal fédéral devient permanent et voit s'augmenter ses compétences. 3. Le referendum en matière législative est introduit ; 30 000 électeurs ou 8 cantons peuvent demander que le peuple se prononce sur des lois fédérales ou sur des décrets de portée générale dont l'urgence n'est pas reconnue. 4. La délimitation des compétences entre la Confédération et les cantons est modifiée au profit de la première. Ceci se remarque avant tout dans les domaines du militaire et du droit. De nouvelles tâches sont en outre attribuées à la Confédération (législation sur les fabriques). 5. Les droits constitutionnels sont étendus ; liberté générale de commerce et d'industrie ; liberté générale d'établissement ; liberté de croyance et de conscience ; libre exercice des cultes, etc.

Depuis 1874, on procéda à de nombreuses révisions partielles de la Constitution ; elles eurent toutes pour but d'augmenter les compétences de la Confédération. Ce sont : 1. Réintroduction limitée de la peine capitale (Art. 65 ; 18 mai 1879). — 2. Compétences de la Confédération dans la fabrication et la vente des boissons distillées (Art. 31, 32 bis, ainsi que l'art. 6 des dispositions transitoires ; 25 octobre 1885). — 3. Protection des inventions (Art. 64 ; 10 juillet 1887). — 4. Assurance-accidents et maladie (Art. 34 bis ; 26 octobre 1890). — 5. Introduction de l'initiative constitutionnelle pour les révisions partielles (III^e partie, art. 118-121 ; 5 juillet 1891). — 6. Monopole des billets de banque (Art. 39 ; 18 octobre 1891). — 7. Interdiction des jeux de hasard (Art. 25 bis ; 20 août 1893). — 8. Développement de la police des eaux et forêts (Art. 24 ; 11 juillet 1897). — 9. Police des denrées alimentaires (Art. 69 bis ; 11 juillet 1897). — 10. Compétence générale de la Confédération en matière de législation civile (Art. 64 ; 13 novembre 1898). — 11. Subvention aux écoles primaires (Art. 27 bis ; 23 novembre 1902). — 12. Extension de la protection des inventions (Art. 64 ; 19 mars 1905). — 13. Interdiction de l'absinthe (Art. 32 ter et 31 b ; 5 juillet 1908). — 14. Législation en matière industrielle (Art. 34 ter ; 5 juillet 1908). — 15. Forces hydrauliques (Art. 24 bis ; 25 octobre 1908). — 16. Lutte contre les épidémies et les épizooties (Art. 31 d

et 69 ; 4 mai 1913). — 17. Jurisdiction administrative fédérale (Art. 103 et 114 bis ; 25 octobre 1914). — 18. Impôt de guerre unique (Article spécial ; 6 juin 1915). — 19. Droit de timbre (Art. 41 bis et 42 g ; 13 mai 1917). — 20. Élection proportionnelle du Conseil national (Art. 73 ; 13 octobre 1918). — 21. Navigation (Art. 24 ter ; 4 mai 1919). — 22. Nouvel impôt de guerre extraordinaire (Article spécial ; 4 mai 1919). — 23. Renouvellement anticipé du Conseil national (Dispositions transitoires à l'art. 73 ; 10 août 1919). — 24. Interdiction absolue des maisons de jeu (Art. 35 ; 21 mars 1920). — 25. Referendum en matière de traités internationaux (Art. 89 ; 30 janvier 1921). — 26. Circulation des automobiles et vélomoteurs ; navigation aérienne (Art. 37 bis et 37 ter ; 22 mai 1921). — Ces nombreuses révisions partielles, auxquelles succéderont sans doute d'autres dans les années prochaines, menacent certainement l'unité et l'ensemble de la constitution. En outre, toute une série d'articles sont dépassés par les événements ou par la législation.

Bibliographie. J.-J. Blumer: *Handbuch des Schweizerischen Bundesstaatsrechts* (3^e éd.). — W. Burckhardt: *Kommentar der Schweiz. Bundesverfassung vom 29. Mai 1874.* — S. Kaiser et J. Strickler: *Gesch. und Texte der Bundesverfassungen der Schweiz. Eidg. von der helvetischen Staatsumwälzung bis zur Gegenwart.* — L.-R. von Salis: *Bundesverfassung*, dans Reichesberg: *Handwörterbuch.* — F. Fleiner: *Schweiz. Bundesstaatsrecht.* — Hilty: *Les Constitutions féd. de la Suisse.* — Heusler: *Schweiz. Verfassungsgesch.* [E. v. WALKERICH.]

CONSTITUTIONNAIRE. Nom du parti négatif

extrême pendant la période des troubles de 1777 à 1782 à Genève. [E.-L. B.]

CONSULATS. Avant 1798, la Confédération n'entretenait aucune représentation permanente auprès des gouvernements étrangers. Seules les III Liges eurent temporairement aux XXVII^e et XVIII^e s. des représentants consulaires à Venise. C'est la République helvétique qui créa, et par simple décret du ministre des affaires étrangères, des consulats suisses permanents : Bordeaux 1798, Marseille et Gênes 1799, Nantes et Calais* 1801, Trieste 1802. Le titre de consul n'étant alors attribué en France qu'aux plus hauts magistrats, nos consulats furent généralement appelés de 1800 à 1841 *Commissaires des relations économiques*. Ce titre caractérisait nettement l'activité, presque uniquement commerciale au début, de nos consulats. Il n'existait pas de règlement à leur sujet ; cependant, au cours des premières années déjà, certaines règles furent admises dont on tint compte lors de la création de tous les postes subséquents. Dès le début, on adopta le système des consulats honoraires qui se chargeaient des interventions commerciales et fournissaient les informations économiques.

Une première tentative de coordination des prescriptions et usages relatifs aux affaires consulaires existe déjà dans les décrets fédéraux du 16 septembre 1803. La rédaction définitive ne se trouve cependant que dans l'arrêté de la Diète du 8 août 1816. Les attributions des consulats y étaient considérablement augmentées ; on leur assignait certaines fonctions concernant le droit civil et, en dédommagement de leurs dépenses, on leur accordait le droit de percevoir certaines taxes. Dans l'intervalle, la nomination des consulats avait passé du gouvernement à la Diète.

Dans cette première période, des consulats furent encore créés à Livourne en 1809, Naples en 1812 et Amsterdam en 1815.

Jusqu'en 1848, les décisions de la Diète, ci-dessus mentionnées, restèrent en vigueur sans presque subir de changements. En même temps, on commença à organiser le service consulaire d'outre-mer, rendu nécessaire par l'accroissement constant de l'émigration. En Europe, différentes capitales furent pourvues de représentants consulaires. En 1816, on nomma à Milan le premier consul général de carrière, substitué au chargé d'affaires auprès de la République cisalpine, qui avait fonctionné jusque-là ; en 1835, ce consul de carrière fut

*) Les noms suivis d'une astérisque sont ceux des consulats supprimés actuellement.

remplacé par un consul honoraire. De 1816 à 1848, les villes suivantes furent pourvues de consulats suisses : Pétrograd, Londres, Lyon, Le Havre, New-York, 1816 ; Lisbonne, 1817 ; Rome, 1818 ; Liverpool, Anvers, Rio de Janeiro, 1819 ; Odessa*, 1820 ; Washington, 1822 ; Bruxelles, 1826 ; Mexico, 1827 ; Moscou*, Pernambuco, 1828 ; Nouvelle Orléans, 1829 ; Bahia, 1833 ; Buenos-Aires, 1834 ; Leipzig, 1835 ; Messine*, 1840 ; Philadelphie, Savannah*, 1841 ; Madison*, Alger, 1842 ; Para, 1843 ; Louisville*, 1845 ; Hambourg, Galveston*, 1846 ; Christiania, Rotterdam, Barcelone, 1847 ; Bastia*, Turin, 1848.

La Constitution de 1848 établit le système consulaire sur une base nouvelle, fondée sur le droit public. Le Conseil fédéral y était chargé des affaires étrangères, ce qui exigea une organisation plus stricte de tous les services consulaires. Le 1^{er} mai 1851 parut un *Règlement pour les consulats suisses*, base de tous les règlements postérieurs, qui resta en vigueur jusqu'en 1875. Outre les ordonnances réglant l'activité commerciale des consulats, les dispositions relatives au droit civil passèrent au premier plan ; une série de mesures administratives s'y ajouta. L'ancienne désignation de *consul de commerce* fut remplacée simplement par le titre de *consul*. Pour la première fois, on exigea du candidat au consulat la nationalité suisse. Le réseau consulaire s'élargit considérablement outre-mer, par suite de l'émigration toujours plus forte et de la fondation des grandes colonies suisses qui en résulta. De 1848 à 1875, les consulats suivants furent créés : San Francisco, 1850 ; Saint-Louis, Valparaíso, 1851 ; Pallanza*, 1854, Vera Cruz*, Sydney, 1855 ; Charlestown*, Detroit*, Highland*, 1856 ; Melbourne, 1857 ; Brême, 1858 ; Montevideo, Rio Grande do Sul*, Oran*, 1859 ; Campinas*, Cantagallo*, Sao Paulo, 1860 ; Caravellas*, Desterro*, Palerme, Madrid, 1861 ; Port Louis*, Venise, Manille, 1862 ; Batavia, 1863 ; Chicago, Tokio, Nagasaki*, Hakodate*, Cincinnati, 1864 ; Havanne, Séville, 1865 ; Mulhouse, 1866 ; Nice, Ancone*, 1867 ; Riga, 1868 ; Knoxville*, 1869 ; Philippeville*, Osaka*, 1870 ; Budapest, 1871, Maranhao*, 1872 ; Nancy, Besançon, 1874.

Le règlement de 1851 a prévu un uniforme dont le port n'est pas obligatoire. Il consiste en un habit et un pantalon de drap vert, collet et revers cramoisis avec broderie de fleurs des Alpes en argent ; une épée et un tricorne avec la cocarde fédérale et une gaine d'argent ; floquets d'argent et de soie rouge. Les consulats généraux ont le chapeau garni de plumes noires.

En 1875, les demandes répétées de l'Assemblée fédérale provoquèrent la révision complète du Règlement consulaire de 1851. Vers cette époque, le Conseil fédéral conclut avec différents États des accords — dispositions spéciales de traités de commerce et d'établissement, conventions consulaires particulières — pour fixer de part et d'autre la situation légale de la représentation consulaire.

C'est vers 1870, à une époque où le protectionnisme d'État se faisait sentir partout, qu'on tenta d'intensifier l'activité des consulats touchant nos intérêts commerciaux. Ainsi en 1880, l'Union suisse du commerce et de l'industrie soumit au Conseil fédéral un projet de réforme qui aboutit à quelques améliorations dans le service d'information de nos consulats. En 1883, le conseiller national Geigy déposa une motion en faveur d'une extension du système consulaire. En 1886, le conseiller national Comtesse développa une proposition demandant la création de consulats de carrière. Le Conseil fédéral donna suite à ces suggestions par la loi sur les légations et les consulats du 27 juin 1894, qui, l'année suivante, fut rejetée par le peuple.

Ce rejet et l'essor économique qui se manifesta vers 1890 firent passer la question de réforme au deuxième plan. Pendant cette période on créa de nombreux postes consulaires, en premier lieu dans les places de commerce importantes pour la Suisse. Quelques consulats de carrière furent nommés à Buenos-Aires, Londres et Washington, 1891 ; Tokio, 1892 ; Rio de Janeiro, 1907 ; Montréal, 1912. De 1875 à 1919, on établit les consulats suivants : Montréal, Varsovie, 1875 ; Stuttgart, Bayonne*, 1876 ; Francfort, Munich,

1877; Königsberg, Adelaïde, 1879; Bucarest, Galatz, 1881; Tiflis*, Cannes*, 1883; Panama, Lima, 1884; Paysandu*, Portland, Patras*, 1885; Assomption, Pretoria*, Stockholm, Copenhague, Concordia*, Mendoza, 1887; Traiguem*, 1888; Nueva Helvetia*, Brisbane, Saint-Paul, 1889; Mannheim, 1890; Guatemala, 1891; Esperanza*, 1892; Johanneshourg, 1894; Florence, Dijon, Athènes, 1895; Porto, Denver, Béziers, 1896; Prague, 1897; Kiev*, Conception, Corrientes, Parana, 1902; Toronto, 1906; Belgrade, 1908; Caracas, 1909; Rosario-Santa Fé, 1910; Sofia, La Paz, Bogota, 1911; Auckland, Bahia Blanca, Costa Rica, 1912; Guayaquil, Vancouver, Winnipeg, Seattle, Tacoma*, Cordoba, Tucuman, 1913; Salvador, Abo, Saint-Nazaire*, Oruro*, 1914; Bombay, 1915; Langkat, Malmö*, Capetown, Colombo, Glasgow, Hull, Santa Fé, Valdivia, 1916; Manchester, Singapore, 1917; Santiago, 1918; Cologne, Dresde, Breslau, Nuremberg, Guadalajara, Teheran, Blumenau*, Lille, Tampico, 1919.

A partir de 1910, la question de notre représentation consulaire fut à nouveau soulevée. Elle ne devint l'objet de discussions sérieuses que pendant la guerre européenne (1914-1918) et la période de transition suivante. Une motion déposée le 3 octobre 1917 par les conseillers nationaux Bühler, Meyer et Micheli en faveur du développement de la représentation consulaire et diplomatique, fut le point de départ d'une série de requêtes privées et officielles, qui toutes visaient à une réorganisation. Ce fut l'origine du nouveau *Règlement consulaire*, ratifié par le Conseil fédéral le 16 décembre 1919, qui créa un service consulaire spécial. Ce règlement a été abrogé par un nouveau texte adopté par le Conseil fédéral le 26 octobre 1923. On ajouta au Département politique un Bureau central pour les affaires consulaires. Le nouveau règlement s'applique spécialement à resserrer les liens entre les consulats et les autorités suisses et à régler les relations entre légations et consulats. Pour maintenir le système des consulats honoraires, la Confédération dut se résoudre à se charger des frais d'entretien des bureaux et des appointements du personnel. Il fut nécessaire d'étendre le réseau consulaire; l'on s'occupa surtout des contrées où la Suisse n'avait pas de représentants ou dans lesquelles les remaniements politiques le nécessitaient. Pendant la guerre, beaucoup de consulats se chargèrent des intérêts de belligérants (Bulgarie, Allemagne, France, Italie, Autriche, Turquie, Roumanie).

On évita aussi autant que possible, par raison d'économie, la création de nouveaux postes de carrière. Dans cette période, on ne créa des consulats de carrière proprement dits qu'à Cologne en 1920, Shanghai en 1921 et Athènes en 1922, et des consulats honoraires à Toulouse, Strasbourg, Freetown, Zagreb, Joinville*, Porto Alegre, San Miguel, 1920; Catane, Casablanca, Calcutta, Madras, 1921; Canton, Kowno, Reval, Lourenzo-Marques, 1922; Curityba, 1923.

Les 145 districts consulaires actuels, soit 71 en Europe, 50 en Amérique, 5 en Afrique, 14 en Asie et 5 en Australie se répartissent en 16 consulats généraux: Athènes, Cologne, Montréal, Shanghai, Belgrade, Bombay, Budapest, Christiania, Copenhague, Lisbonne, Melbourne, Mexico, Montevideo, Munich, Naples et Prague (les 4 premiers ont des consulats de carrière). Ils sont administrés par 126 consulats honoraires et un vice-consul; en outre 18 consulats sont gérés directement par les légations (Berlin avec Breslau, Bruxelles, Bucarest, Londres, Madrid, Paris, Rome, Stockholm, Varsovie, Vienne, Buenos-Aires avec Conception, Corrientes et Parana, Rio de Janeiro, Washington, Tokio).

Bibliographie. — A. Fischer: *Die Schweiz. Konsularreform.* — R. de Weck: *La représentation diplomatique de la Suisse.* — M. Merkt: *La représentation de la Suisse à l'étranger au service de l'économie nationale.* — Rapports de gestion du Dép. politique fédéral. — *Annuaire de la Confédération*, 1849 et suiv. — Art. *Konsularwesen*, dans Reichesberg: *Handwörterbuch.* [C. BENZIGER.]

CONSULTA HELVÉTIQUE. Le premier consul Bonaparte, dans sa proclamation du 30 sept. 1802 aux

18 cantons de la République helvétique par laquelle il se déclarait prêt à accepter la médiation entre les partis en conflit, appelait à Paris des députés du Sénat et de chaque canton afin de chercher à rétablir la paix et l'entente. Le Sénat helvétique ordonna donc par décret du 25 octobre l'élection de ces députés et autorisa en même temps les cantons et les communes à envoyer leurs propres délégués. Le 30 octobre, il nomma ses représentants au nombre de trois. La Consulta helvétique, forte d'environ 60 membres, les $\frac{2}{3}$ unitaires et $\frac{1}{3}$ fédéralistes, arriva à Paris à la fin de novembre et au commencement de décembre. Bonaparte désigna le 4 décembre les sénateurs Barthélemy, Røederer, Fouché et Demeunier, commissaires-négociateurs. La séance d'ouverture eut lieu le 10; Barthélemy y lut un message du premier consul. Ce dernier reçut deux jours après à Saint-Cloud une délégation de cinq membres et se prononça clairement pour une restauration fédéraliste. Au cours des séances suivantes, les députés établirent des projets de constitutions pour leurs cantons et les discutèrent avec les quatre commissaires. Ceux-ci, de leur côté, présentaient au premier consul le résultat des conférences et s'entendaient avec lui tant au sujet des constitutions cantonales que de l'acte fédératif. Bonaparte ne considéra cependant leur travail que comme un projet au sujet duquel il voulait connaître l'opinion de la Consulta. Celle-ci nomma, le 24 janv. 1803, une Commission composée de cinq fédéralistes: Affry, Wattenwyl, Glutz, Reinhard et Jauch, et de cinq unitaires: Vonflue, Monod, Sprecher, Stapfer et Usteri. Chaque groupe de la Commission, réuni en séance particulière, étudia avec Barthélemy et ses collègues les projets en présence et les questions de la dette helvétique, des biens nationaux et conventuels. La Commission des Dix fut appelée aux Tuileries le 29 janvier et son œuvre soumise une fois encore à une discussion devant Bonaparte et ses commissaires. L'Acte de Médiation ne fut formellement remis que le 19 février. Deux jours après, tous les membres de la Consulta étaient regus par le premier consul en audience d'adieu. — Voir ASHR VIII-X. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, VIII. — Dunant: *Les relations diplomatiques*, dans QSG XIX. — Jahn: *Bonaparte, Stapfer et Talleyrand.* — Luginbühl: *Stapfers Briefwechsel*, dans QSG XII. — U. Meister: *Briefe Usteris*, dans ZT 1909. — E. Mottaz: *Laharpe, Alexandre et Bonaparte*, dans *Étrennes helvétiques* 1902. — G. Tobler: *Briefe Kochs*, dans BT II, 1904. — H. Monod: *Mémoires II.* — Hilty: *Helvetik.* — His: *Gesch. des neuern Schweiz. Staatsrechts I.* — Dändliker III. — Echsli I. — Dierauer V. [A. R.]

CONDAMIN ou **CONDAMIN.** Famille de Gossau (Saint-Gall), éteinte en 1909 du côté masculin. — 1. JOSEF-ANTON, greffier du Conseil du couvent de Saint-Gall 1738, haut-bailli abbatial de Schwarzenbach 1741-1744, administrateur baillival en Toggenbourg 1744, bailli impérial à Wil 1744-1757, † 22 avril 1757. — 2. JOSEF-ANTON, un des collaborateurs, avec Anton Bossart son beau-frère, de Johannes Künzle dans le soulèvement de l'*Alte Landschaft*, 1794-1797 (voir le tableau des triumvirs, dans DHBS I, p. 251). Le 14 février 1798, la landsgemeinde de Gossau en fit l'un des deux vice-landamanns; il fut ensuite sous-préfet de Gossau et démissionna le 2 novembre 1799. † 19 mai 1834. [B.]

CONTAT. Famille de la Haute-Savoie, établie à Monthey (Valais) vers 1824 avec JEAN-THOMAS, 1775-1864, fondateur d'une verrerie. *Armoiries*: coupé au 1 d'azur à une tour de sable crénelée d'argent et ouverte du même, accompagnée de deux étoiles d'or, au 2 d'or à deux barres de gueules. — 1. FRANÇOIS, fils du prénommé, 1819-1908, fonda et dirigea longtemps la verrerie de la gare à Monthey, député au Grand Conseil, dessinateur, écrivain, journaliste. — 2. ANTOINE, fils du n° 1, * 1869, D^r jur., vice-chancelier de la Confédération 1919. — Voir PS 1919, p. 62. — Renseignements personnels. [K.-R.]

CONTERS (C. Grisons, D. Albulas, Cercle Oberhalbstein. V. DGS). Com. et Vge. Conters était réuni autrefois, au spirituel et au temporel, à Reams. La séparation politique se fit petit à petit: 1601 partage des

pâturages, 1763 du *jus dominandi*, 1786 des forêts, 1903 du territoire restant. De l'ancienne communauté, il ne reste que l'association du val Nandro, réunissant les deux villages. Les biens d'église furent partagés en 1603 et un pasteur commun fut installé ; Conters devint paroisse autonome en 1725. Une chapelle y fut inaugurée en 1392 et une autre en 1506, dédiée aux 10 000 Martyrs. Une église de Sainte-Dominique, mentionnée dès 1534 n'est pas connue. L'église actuelle, dédiée à saint Charles Borromée, fut construite en 1676. La chapelle de Saint-Jean Népomucène date de 1862. Le sceau paroissial, qui fut en même temps communal, porte un buste de saint Char-



Sceau de Conters en 1759.

les Borromée. Les archives de paroisse remontent à 1392, celles de la commune à 1498. Le village entier brûla en 1754 : 60 maisons et l'église ; la partie Nord en 1812, et en 1896, 24 maisons. Les glissements de terrain consécutifs au grand incendie de forêt de 1824, à l'Est du village, menacèrent souvent ce dernier et les terres avoisinantes jusqu'en 1866. Le danger d'inondation fut écarté en 1894 par la capture de sources pour l'alimentation en eau. — Voir Robbi : *Terms*.

[J. BATTAGLIA.]

CONTERS (C. Grisons, D. Oberlandquart, Cercle Kublis. V. DGS). Com. et paroisse. Vers 1290, *Cunters* ; 1371, *Gunters* ; vers 1450, *Gunthers*, *Gunders* (du latin *contra* = en face de). Conters prit vaillamment part au soulèvement du Prätigau en 1622, et après le rachat des droits de juridiction de l'Autriche, 1648, lors de la liquidation du mobilier du château de Castels, il se serait vu attribuer la cloche de ce manoir. Relevant de la paroisse de Saas avant la Réforme, Conters eut encore un pasteur commun avec Saas jusqu'en 1646 et avec Kublis jusqu'en 1728. Son premier ministre en propre fut Peter Stupan. L'église fut bâtie de 1516 à 1518. Le hameau de Brunnen fait aussi partie de la paroisse. Registres de paroisse dès 1646. [F. SPRECHER.]

CONTESSÉ. Nom d'une famille vaudoise bourgeoise de Rances dès 1485, et de plusieurs rameaux de la famille neuchâtelaise Comtesse, de La Sagne, fixés à Romainmôtier dès 1687, à Orbe dès 1689, à Daillens dès 1680. *Armoiries* : d'azur à une étoile d'or accompagnée en pointe de trois monts de sable, au chef de gueules chargé de trois roses d'or. — GEORGES-LOUIS, 1832-1882, syndic de Romainmôtier, président du tribunal d'Orbe 1861-1866, conseiller national 1872-1882, fondateur de l'infirmerie Contesse à Romainmôtier. [A. B.]

CONTESSON (C. Vaud, D. Payerne). La tradition donne ce nom à un château que les troupes de l'évêque de Lausanne auraient brûlé en 1275 à Trey près de Payerne, mais aucun document ne confirme cette tradition. — DHV. [M. R.]

CONTHEY (C. Valais, D. Conthey. V. DGS). Com. Anciennes formes : *Contextrix*, *Contez*, *Contes*. Conthey fut habité déjà à l'âge du bronze et sous les Romains. En 515, il figure parmi les localités données par le roi Sigismond à l'abbaye de Saint-Maurice. Cette dernière conserva Conthey jusque vers le XII^e s., où les comtes de Savoie devenus abbés commendataires d'Agaune surent se substituer habilement au monastère. Le vidomme et le châtelain de l'endroit relevèrent désormais de la Savoie. Le bourg de Conthey, avec ses dépendances, Vétroz, et Nendaz, forma une châtellenie savoyarde. En 1302, le comte Amédée V accorda des franchises à Conthey, avec droit de foires et de marchés. Le châtelain avait des compétences civiles, militaires et judiciaires (ces dernières pendant dix mois de l'année). Pendant les mois de mai et

d'octobre, la justice était rendue par le vidomme. Il existait en outre une majorité pour le mont, composé des quatre villages de Daillon, Aven, Erdes et Premplaz. Son titulaire, qui résidait à Daillon, commandait la troupe. Après la conquête du Bas-Valais, Conthey fit partie du gouvernement de Saint-Maurice. Il continua à être administré par un conseil et des syndics ; au militaire, ses hommes suivaient la bannière d'Entremont. Il avait droit de présenter quatre candidats au gouvernement de Saint-Maurice pour l'office de châtelain. Après la révolution, en 1802, Conthey fut rattaché au district de Sion, puis il forma, avec les localités voisines, le district de Conthey. Au spirituel, Conthey constituait une paroisse au XI^e s. déjà. Son église, dédiée à saint Séverin, abbé, a remplacé sans doute une chapelle primitive. Il y eut aussi une église à Plan-Conthey, desservie par l'abbaye de Saint-Maurice, puis par Vétroz. Le château des vidomnes a été détruit par les patriotes en 1376 ; celui des châtelains en 1475 par les Hauts-Valaisans. — Voir Gremaud. — Rameau : *Châteaux du Valais*. — de Rivaz : *Topographie*. — Arch. locales. — Hoppeler, p. 256, 276. [Ta.]

CONTHEY, de. Famille noble qui reçut en fief de l'abbaye de Saint-Maurice le vidomnat du village de Conthey, dont elle prit le nom au XII^e s. Connue depuis HUBERT de Conthey, baron du comte de Savoie en 1179. Elle s'éteignit au XIII^e s. tandis qu'une autre branche subsista jusqu'au siècle suivant. [Ta.]

CONTHEY (CHÂTELLENIE DE). L'ancienne châtellenie de Conthey comprenait Héremence, Conthey-le-Bourg, le Plan et le Mont, Vétroz et Nendaz. On lui adjoignit les terres de la majorité épiscopale d'Ardon-Chamoson avec Saint-Pierre de Clages. Située dans le comté du Valais, à la frontière du Valais savoyard, elle eut à souffrir des luttes suscitées par la rivalité de l'évêque et du comte de Savoie, notamment au XIII^e s. De 1475 à 1798, la châtellenie était incorporée au gouvernement de Saint-Maurice. En 1815, on créa le district de Conthey, avec une partie des terres de la châtellenie. Son chef-lieu fut d'abord Conthey, puis Vétroz. [Ta.]

CONTI, MICHELANGELO, * à Rome 1655, archevêque de Tarse 1695, nonce en Suisse du 26 juin 1695 à novembre 1697, devint pape sous le nom d'Innocent XIII le 8 mai 1721 ; † 7 mars 1724. — Voir LL. — AS I, VI, 2. — Mayer : *Die Papstwahl Innozenz' XIII*, Vienne 1874. — Rott : *Inv. somm.* IV, 166. [J. T.]

CONTI (de COMITIBUS). Ancienne famille de Lugano. — 1. FRANCESCO, † le 26 mai 1751 à l'âge de 70 ans. Fonda en 1747 le couvent des Capucines de Lugano. Son frère VALENTE donna aussi 50 000 livres à ce couvent. — 2. CARLO, * à Lugano le 22 avril 1836, † le 28 février 1900, publiciste et homme d'État. En 1857 il tenta d'opérer avec Leone Stoppani la fusion du parti conservateur et du parti libéral moyennant la *Riforma*. Pendant dix ans rédacteur du *Credente Cattolico* ; de 1857 à 1875 rédacteur de *La Libertà*, organe du parti conservateur. Conseiller d'État 1878 à 1884, puis procureur général. — Dotta : *I Ticinesi*. — Oldelli : *Dizionario*. — *Presse Suisse*. — BStor. 1881. — 3. REGINA, * 1889, peintre de portraits et de paysage. [C. T.]

CONTI, François-Louis DE BOURBON, prince de Conti, * 30 avril 1664, neveu du grand Condé, un des prétendants à la souveraineté de Neuchâtel en 1707. A la mort de l'abbé d'Orléans (4 février 1694), dernier fils survivant du prince Henri II de Longueville, la principauté de Neuchâtel fut disputée entre Marie, duchesse de Nemours, fille aînée d'Henri II, et le prince de Conti, cousin germain de l'abbé. En vertu d'un testament de 1668, le prince de Conti était le seul héritier de son cousin germain. Le 8 mars 1694, les trois États de Neuchâtel proclamèrent la duchesse de Nemours princesse de Neuchâtel. Mais son adversaire fit valider le testament de 1668 par le parlement de Paris. La sentence du 13 décembre 1698 lui donna gain de cause et confirma ses droits sur la principauté de Neuchâtel. Il vint aussitôt à Neuchâtel, suivi peu après par la duchesse de Nemours. Conti demanda la convocation d'un tribunal

impartial, pour reconnaître ses droits, mais on lui opposa constamment la sentence d'investiture de 1694 et le refus de remettre l'affaire en question devant un nouveau tribunal. Au mois d'avril, Louis XIV, qui avait au début promis au prince de Conti de soutenir sa candidature, donna l'ordre aux deux adversaires de rentrer à Paris. La duchesse de Nemours mourut le 16 juin 1707. Parmi les prétendants à sa succession, Conti fut un des premiers à venir à Neuchâtel. Il demanda le relief de la sentence de 1694, mais fut débouté au mois d'octobre. Un mois auparavant il avait déjà quitté Neuchâtel. Conti mourut le 22 février 1709. — Voir Chambrier : *Hist. de Neuchâtel*. — Tribolet : *Hist. de Neuchâtel*. — Boyve : *Annales*. — La Force : *Le grand Conti*. — Jacottet : *Le procès de 1707* dans MN 1881. [L. M.]

CONTIGNY (C. Vaud, D. Lausanne). Hameau, près de Vidy, où l'on a trouvé des antiquités romaines. *Quintinie*, en 1211, du gallo-romain *Quintinius*. — DHV. [M. R.]

CONTINI ou **CONTINO**, FRANCESCO, sculpteur et architecte de Lugano, travailla vers 1550 à Rome. — BERNARDINO, fils du précédent, sculpteur. Vers 1570 il fit le monument de Caterina Cornaro, reine de Chypre, dans l'église du San Salvatore à Venise, et les trois monuments des cardinaux Marco, Francesco et Andrea Cornaro. Un Bernardo Contino écrivit un traité de perspective pratique; on ne sait pas s'il s'agit du même artiste. — Voir Bianchi : *Artisti ticinesi*. — SKL. — BStor. 1907. [C. T.]

CONTIUS. Ancienne famille de l'Engadine, originaire d'Ardez (en 1271 CONCIUS), qui a fourni un grand nombre d'ecclésiastiques. Aujourd'hui la famille s'appelle KÖNZ (voir cet art.). — Voir JHG XXXI. [C. CAMENISCH.]

CONTONE (C. Tessin, D. Lugano. V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes : *Gondono* 1152; *Cantono* 1205; *Contono* 1367. *Armoiries* : parti d'azur et de gueules à une croix de Malte, brochant sur le tout. Vers 1104 Guido de Samarate bâtit une église, ou peut-être en reconstruisit une ancienne, qu'il donna au prieuré de San Giorgio de Quarto, de la congrégation de Cluny. Elle était dédiée à saint Nicolas.

En 1578 elle passa à l'hôpital de Locarno, auquel le prieuré de Quarto avait été incorporé. Les chevaliers de Jérusalem possédaient à Contone en 1367 une commanderie de Saint-Jean avec un hôpital. Elle fut donnée par le grand maître de l'ordre à Biondetti, ingénieur militaire à Malte, qui la légua à l'hôpital de Lugano. En 1497 le duc de Milan, Ludovic-More, attribua Contone au comté d'Angera reconstitué. Les cantons suisses accordèrent à Contone de lever un péage pour l'entretien de la route de 1731 à 1741 et de 1788 à 1798. Sur les nobles de Contone, voir l'art. ADAMO DE CONTONE.

En 1591 Contone apparaît déjà comme paroisse. Depuis 1152 il dépendait de Locarno. L'église de Saint-Nicolas servit d'église paroissiale jusqu'en 1769, époque où elle fut remplacée par celle de la commanderie de Saint-Jean. *Population* : 1591, 14 ménages; 1801, 84 hab.; 1920, 272. Registres de baptêmes dès 1813, de mariages dès 1814, de décès dès 1800. — BStor. 1915 et 1922. — Oldelli : *Dizionario*. — Monti : *Atti*. — *Monitore eccl. di Lugano*, 1921 et 1923. — Buetti : *Note stor. relig.* — AHS 1922. [C. TREZZINI.]

CONTRA (C. Tessin, D. Locarno, Com. Tenero-Contra. V. DGS). En 1877 on y découvrit des objets préromains. En 1518 Contra était déjà une sous-paroisse et le 28 mars 1923, Tenero-Contra fut constitué en paroisse avec siège à Tenero. Les confréries remontent : celle du Rosaire à 1626, du Sacrement à 1616, de la doctrine chrétienne à 1741. La chapelle de la Sainte Vierge *alla Fraccia* fut bâtie de 1639 à 1644. *Population* : 1596, 228 hab.; 1801, 123; 1920 (Tenero-Contra) 689. Registres de baptêmes dès 1833, de mariages dès 1677, de décès dès 1818. — Voir Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — BStor. 1879.

— Buetti : *Note stor.* — *Monitore eccl. di Lugano*, 1921. [C. T.]

CONUS, de CON, de CONIS. Famille fribourgeoise originaire du Saulgy où elle est mentionnée en 1450. Une autre famille, de Cheyres, vient de Vuarmarens. A la première appartiennent : — 1. JULES, * 1850, prêtre 1875, curé du Cerneux-Péquignot 1878, de La Chaux-de-Fonds 1880-1893, professeur au collège Saint-Michel 1893, chanoine et recteur de Saint-Pierre à Fribourg dès 1894, secrétaire et archiviste du chapitre de Saint-Nicolas. — 2. FRANÇOIS, frère du n° 1, * 1860, jésuite, professeur au séminaire épiscopal de Sao Leopoldo (Brésil). Une branche établie à Rue en 1636 a donné plusieurs notaires et magistrats de cette localité. D'autres se sont fixés à Siviriez, en Amérique et en France. — Voir *Généalogie de la famille Conus*, par le chanoine Conus. — Brasey : *Le chapitre de Saint-Nicolas*. [G. CORPATAUX.]

CONVALET (C. Berne, D. Nidau, Com. Daucher-Alfermée). Ancien vignoble et maison de campagne sur la rive Nord du lac de Biemme. En 1256 déjà le couvent de Saint-Urbain en était le propriétaire et, en 1334, il y bâtit une maison. Transformé au XVIII^e s. en propriété d'aspect seigneurial, Convalet passa à un particulier puis à la commune. La construction du chemin de fer Biemme-Neuveville le fit disparaître. — Voir v. Mulinen : *Beiträge* VI, 157. [E. B.]

CONVENTION DE BERNE. La Convention de Berne a été conclue le 6 septembre 1886 dans cette ville entre dix puissances, dans le but de protéger les œuvres littéraires et artistiques. Elle fut complétée à Paris en 1896 par un acte additionnel et une déclaration interprétative; l'ensemble fut refondu en un tout par la conférence de Berlin en 1908, sous le titre : *Convention de Berne révisée pour la protection des œuvres littéraires et artistiques*, du 13 novembre 1908. Au premier janvier 1924, les principaux pays civilisés y avaient adhéré, entre autres l'Empire britannique, en tout 27 États comptant 920 millions d'habitants. Seul le continent américain est resté généralement en dehors du mouvement. L'organe officiel, créé en 1888, est le *Bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques*, à Berne. Celui-ci publie depuis 36 ans *Le Droit d'Auteur*. A ce bureau a été réuni celui pour la protection industrielle, fondé deux ans auparavant. Les deux bureaux portent le nom collectif de *Bureau international pour la propriété intellectuelle*.

La Convention de Berne spécifie ce que l'on entend sous l'expression « œuvres littéraires et artistiques » dont la protection est garantie. En principe chaque État doit aux ressortissants des pays faisant partie de l'Union le même traitement légal qu'aux siens. D'autre part, la Convention établit elle-même des règles impératives et obligatoires.

La protection internationale est accordée aux œuvres publiées et non publiées des ressortissants des États contractants, ainsi qu'à celles d'auteurs n'appartenant pas à un des pays de l'Union, mais paraissant pour la première fois dans un de ceux-ci. Aucune formalité n'est nécessaire pour faire valoir le droit à cette protection.

La Convention règle encore les droits de reproduction exclusive, de traduction, de représentation, d'adaptation, de reproduction cinématographique, d'adaptation au phonographe, la protection des articles ou études parus dans des journaux ou revues, etc. — Voir Röthlisberger : *Die Berner Uebereinkunft zum Schutze von Werken...* (avec bibliographie). — *Le Droit d'Auteur*. [RÖTHLISBERGER.]

CONVENTION DE GENÈVE. V. CROIX-ROUGE. **CONVENTUELS** (de *Conventus* : réunion ou ensemble des moines, aussi le couvent lui-même). On donne ce nom : 1. Aux membres d'une communauté religieuse; 2. aux frères d'un rameau de l'ordre des Franciscains, les *Fratres minores conventuales*, Cordeliers, qui n'existent en Suisse qu'à Fribourg (voir l'article FRANCISCAINS); 3. aux membres d'un ancien rameau des Carmes établis uniquement à Gérone près de Sierre. [J. T.]



CONVERT. Nom d'une famille bourgeoise de Neuchâtel au XV^e s., et d'une autre originaire d'Auviernier, dont une branche s'est fixée à La Sagne en 1560. Un rameau de celle-ci a obtenu en 1787 du roi de Prusse de pouvoir s'appeler MONVERT. Armoiries : coupé d'azur à une étoile d'or, et d'or à deux pals d'azur.

La branche de La Sagne a pour ancêtre — JEAN, qui fut maire de cette localité de 1569 à 1584. Ses descendants remplirent la même fonction : HUGUES, 1595 ; GUILLAUME, 1606-1613 ; JEAN-JACQUES, 1638-1656 ; FRÉDÉRIC, 1673-1706. — 1. NELSON, 1847-1914, ingénieur, s'occupa de l'adduction d'eau dans plusieurs localités neuchâteloises ; directeur du chemin de fer du Jura-Neuchâtelois 1886-1889. Député au Grand Conseil 1895-1913, conseiller municipal de Neuchâtel 1875-1888, conseiller général 1888-1894. — 2. ROBERT, 1860-1918, architecte, établi d'abord à Vevey (1888), où il construisit le musée Jenisch (en collaboration) et l'église de Chexbres. Architecte à Neuchâtel dès 1899, construisit entre autres le collège des Parcs. Aquarelliste. — Quartier-la-Tente : *Familles bourgeoises*. — *Messenger boiteur de Neuchâtel* 1915, 1921. [L. M.]

CONZETT (CONZETTI, CONTZETT). Famille grisonne de Schiers dans le Prätigau, dont de nombreux membres ont été au service de France et de Hollande. — 1. ULISSES, colonel, commandant du régiment Schmid en Hollande 1795. Son fils — 2. JOHANN-GEORG, capitaine en Hollande, se fixa ensuite à Poschiavo en 1802, comme négociant ; il est la souche des Conzett de la vallée de Poschiavo. — LL (donne par erreur Grüşch au lieu de Schiers). — [C.C.] — 3. CONRAD, * 1848, rédigea de 1879 à 1882 le *Volksfreund*, journal socialiste, à Coire, et de 1882 à 1890 l'*Arbeiterstimme* à Zurich ; présida le congrès socialiste international secret de Coire 1881 ; † 1897. Son fils — 4. CONRAD-HANS, * 1886, imprimeur à Zurich, député au Grand Conseil zuricois dès 1915, secrétaire de cette assemblée 1915-1917, membre du conseil de la Banque cantonale zuricoise 1917, de la commission fédérale de l'impôt de guerre 1916 ; conseiller national 1917, † 1918. — Voir *Grütianer* 1897. — *ZWChr.* 1918. [E. H.]

COOLIDGE, William-Augustus-Brevort, historien et alpiniste, * le 28 août 1850 près de New York, après avoir terminé ses études à Oxford, Angleterre, il devint Fellow de Magdalen College (Oxford) en 1870, pasteur de l'église anglicane en 1883. Entre 1875 et 1898 il fit une série remarquable d'ascensions dans les Alpes. Auteur de nombreuses monographies historiques sur les Alpes suisses, italiennes et françaises publiées dans les organes des principaux clubs alpins de l'Angleterre et du continent. Domicilié depuis 1898 à Grindelwald. D^e phil. h. c. de l'université de Berne en 1908. A citer parmi ses ouvrages : *Swiss Travel and Swiss Guide-Books*, 1889 ; *Climbers' Guides* 1892-1908 ; *Josias Simler et les Origines de l'Alpinisme jusqu'en 1600*, 1904 ; *Les Alpes dans la nature et dans l'histoire*, 1908 ; *Alpine Studies*, 1912. — Voir *Who's Who*, 1915. [H. D.]

COOPER, JAMES-FENIMORE, 1789-1851, écrivain américain, vécut en Europe de 1826 à 1833. Il fit un séjour en Suisse de juillet à octobre 1828, à la suite duquel il écrivit *Excursions in Switzerland*, Londres, 1836. En août 1832, il revint dans notre pays et séjourna notamment à Lausanne. En 1836, il fit paraître à Paris, *A Residence in France and a second Visit to Switzerland* ; auparavant il avait déjà publié, à la suite d'une excursion au Grand Saint-Bernard, *The Headsman, or the Abbaye des Vignerons*, 1833. [G. Sch.]

COOPÉRATIF (MOUVEMENT). Le mouvement coopératif a pris naissance en Angleterre où, en 1844, 28 tisserands de la ville de Rochdale se groupèrent pour fonder un petit magasin. Dix ans plus tard, ils en possédaient quinze, plus un immense dépôt central. Les principes qui régissent la coopération de consommation sont :

la suppression des intermédiaires entre producteurs et consommateurs, l'égalité des sociétaires, la répartition des bénéfices après prélèvement des réserves nécessaires, la suppression des ventes à crédit.

C'est vers le milieu du XIX^e s. que surgit, parmi les consommateurs suisses, une floraison sporadique d'institutions coopératives autonomes. Les premiers principes s'en trouvent à Genève, Bâle et Zurich. En 1863, Jenny-Ryffel fonda, dans le canton de Glaris, la première Coopérative de consommation basée sur les principes rochdaliens ; en 1865, la Société générale de consommation de Bâle, qui devint le prototype des sociétés de ce genre, ouvre son premier local de vente ; puis c'est le tour de Genève, où M. Edmond Pictet se fait l'ardent propagandiste de l'idéal coopératif qu'il connaît particulièrement bien, l'ayant étudié en Angleterre même. Peu à peu, le mouvement gagne diverses régions de la Suisse allemande et romande. Les associations coopératives qui se constituent se procurent les capitaux qui leur sont nécessaires par des emprunts, émissions d'obligations, création de fonds de réserve, réception de dépôts d'épargne de la part des sociétaires, etc. La législation suisse ne leur est pas défavorable. En 1889, la *Société générale de consommation de Bâle* adresse un appel à toutes les sociétés analogues, les priant de désigner des délégués qui se rencontreraient, afin de discuter la création d'une Fédération nationale. Cette réunion eut lieu en janvier 1890 et réunissait 42 délégués représentant 27 sociétés. La constitution de l'*Union suisse des Sociétés de consommation* y fut décidée ; sous la direction d'hommes habiles, la nouvelle institution prit bientôt un essor considérable : de nombreuses coopératives locales furent créées, toutes caractérisées par les principaux traits suivants : une part sociale d'un faible montant par sociétaire, remboursée lors de la démission, ne portant généralement pas intérêt et intransmissible ; admission des sociétaires en nombre illimité ; formation d'un capital social impersonnel, illimité et indivisible par l'accumulation de réserves ; principe rochdalien de la ristourne ; tendance au bon marché ; administration très démocratique. En grandissant, l'Union suisse des Sociétés de consommation prit l'initiative d'établissements nouveaux, jouissant d'une large autonomie, tels que l'Imprimerie coopérative, la Caisse d'assurances en faveur des employés, les Moulins coopératifs de Zurich et de Rivaz, la Coopérative laitière, la Prévoyance populaire suisse coopérative pour l'assurance-vie, la Coopérative du meuble, la Coopérative pour la culture maraîchère, la Colonie coopérative de Freidorf, etc. Le plus puissant moyen de propagande de l'Union suisse, c'est sa presse ; trois cent mille coopérateurs reçoivent chaque semaine ou chaque quinzaine l'un des trois journaux suivants : le *Genossenschaftliches Volksblatt*, la *Coopération* ou la *Cooperazione*. Elle publie, en outre, deux organes officiels, le *Coopérateur suisse* et le *Schw. Konsum-Verein*. Environ 500 sociétés sont actuellement fédérées à l'Union suisse des Sociétés de consommation ; elles possèdent 1800 locaux de répartition dans 900 communes avec 360 000 sociétaires. Ces 500 coopératives vendent annuellement pour environ 330 millions de francs de marchandises. L'Union suisse à Bâle est la centrale d'achats de ces 500 sociétés locales ou régionales et son débit atteint 150 millions de francs par an.

Il faut signaler, à côté de l'Union suisse des Sociétés de consommation, d'autres organisations coopératives. Les plus importantes sont : la *Fédération des Coopératives Concordia de la Suisse*, dont le siège central est à Zurich où se trouve son magasin de gros, et l'*Union des Coopératives agricoles de consommation de la Suisse orientale*, sise à Winterthur.

La première coopérative Concordia fut créée à Saint-Gall, en 1902, par les membres d'une Caisse Raiffeisen ; fédérées en 1908, ces sociétés Concordia se développent rapidement sous l'influence du chanoine Yung, et grâce au concours financier très puissant que leur apporte la Banque Coopérative suisse. En 1922, 88 sociétés étaient affiliées à la Fédération des Coopératives Concordia de la Suisse ; elles possédaient 180 dépôts de vente et groupaient 8000 sociétaires. Les ventes de la centrale aux

sociétés affiliées atteignaient, cette même année, 7,1 millions de francs. Les sociétaires reçoivent l'un des deux journaux, *La Konkordia* ou *L'Action Sociale*, organe de la Fédération romande des Coopératives Concordia. Les coopératives Concordia, sans être confessionnelles, recrutent une très forte majorité de leurs sociétaires parmi les populations catholiques.

L'Union des Coopératives agricoles de consommation de la Suisse orientale, fondée en 1881, compte aujourd'hui 234 sociétés et 20 450 membres. Son champ d'activité s'étend aux cantons de l'Est et du Nord-Est de la Suisse ; elle vend non seulement des objets de consommation, mais aussi des objets aratoires, des engrais pour les cultures, etc. Son chiffre d'affaires, pour 1921, atteint 22,9 millions de francs.

Les *Laiteries coopératives*, au nombre de 3500 environ, se sont constituées en Fédération nationale en 1907 et sont la gloire de l'agriculture suisse.

A côté de ces vastes organisations, il existe de nombreuses autres institutions coopératives de consommation, dont l'action n'est pas assez sensible pour pouvoir mériter autre chose ici qu'une mention : citons les *Coopératives de consommation* de cheminots, une multitude de sociétés locales de consommation, dont le caractère coopératif n'est même pas très nettement déterminé ; les *Coopératives de l'habillement*, de *Fourniture d'eau*, d'*Électricité*, etc.

L'Union suisse des Sociétés de consommation et la Fédération des Coopératives Concordia de la Suisse sont affiliées à l'Alliance coopérative internationale. La seconde fait, en outre, partie de la Fédération internationale des Coopératives chrétiennes-sociales. [A. B.]

COP, Michel, * à Paris vers 1505, † 1566, nommé à tort Nicolas par Morel, LL et d'autres. Il était fils de Michel Cop, natif de Bâle, célèbre médecin des rois Louis XII et François I^{er}, qu'Erasmus nomme *unicam nobilium medicorum gloriam*. Nommé recteur de l'Université de Paris en 1533, il fit un discours d'entrée qui excita l'animosité des Français. Déféré au Parlement, il s'enfuit de Paris ; il se rendit d'abord à Bâle, puis à Genève en 1545



où il fut reçu ministre la même année sur la recommandation de Calvin. Il figura en 1564 au nombre des témoins du testament du réformateur. Il avait été reçu bourgeois de Genève gratuitement en 1554. Publications faites à Genève : *Exposition familière des proverbes de Salomon* (1556) ; *Exposition familière de l'Écclésiaste* (1557). Le nom de cette famille paraît être Kopp. Armes : de gueules à la coupe d'or, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys. — Voir *France protestante*, II^e éd. — Galiffe : *Not. gén.* IV, 82. — Heyer : *L'Église de Genève*. — *Armorial genevois*. [H. Da.]

COPPET (C. Vaud, D. Nyon, V. DGS). Petite ville dont le nom vient probablement d'un moulin qui se trouvait en ce lieu. Coppet est mentionné en 1300 comme bourg fortifié ; M. van Berchem en attribue la fondation aux sires de Thoire-et-Villars qui tenaient la terre de Commugny. Il fut doté dès l'origine des franchises de Moudon, eut son administration autonome, et par sa situation sur la route de Genève à Lausanne, acquit une certaine importance. Le mandement de Coppet, qui embrassait la paroisse de Commugny, est cité en 1294. Coppet passa des Thoire-et-Villars aux Allamand, puis à Guillaume de Grandson et à son fils Othon. Après diverses contestations, Mainfroi de Saluces l'acquiesça en 1427 ; son petit-fils Armand de Polignac le vendit en 1484 à Amédée de Viry, seigneur de Rolle que le duc de Savoie créa baron de Coppet. En 1536, les troupes bernoises brûlèrent le château. Les Viry cédèrent la seigneurie de Coppet en 1543 à Jean-Aimé de Beaufort, célèbre pour avoir enlevé la fille du comte de Varax, ce qui amena entre son ami le comte Michel de Gruyère et le gouvernement bernois un conflit auquel se mêlèrent le roi de France et l'empereur. Beaufort, ruiné, céda Coppet au comte Michel, qui, n'étant pas plus riche, dut l'abandonner à un groupe de créanciers, bourgeois de Bâle et de Mulhouse. La seigneurie de Coppet

passa ensuite en diverses mains, puis fut acquise en 1784 par Jacques Necker, ministre des finances de Louis XVI. Necker habita très peu le château de Coppet, mais sa fille, M^{me} de Staël qui en hérita en 1804 y vécut continuellement jusqu'en 1812, puis par intermittence jusqu'à sa mort, survenue le 14 juillet 1817. Le château est actuellement en possession de la famille du comte d'Haussonville. Il n'existe plus dans son état primitif, mais a été entièrement reconstruit en 1767-1771. L'église a été construite vers 1500 par Amédée de Viry pour desservir un couvent de Dominicaines



Le temple de Coppet en 1896. D'après un dessin à la plume de E.-D. Turrian.

qui n'eut qu'une durée éphémère. En 1539, les biens d'église de Coppet furent attribués aux Viry, à charge pour eux d'entretenir le prédicant. Un hôpital, fondé au XV^e s. par les bourgeois, subsista jusqu'à la fin du régime bernois. L'école date de la fin du XVI^e s. Le 8 mai 1802, les *Bourla papey*, se présentant au château et y brûlèrent les titres féodaux. — DHV. [M. R.]

COPPONAY, COPPONEX, de. Famille noble possédée à Cruseilles, Copponex, Corsier, etc., et aux environs de Genève. Quelques-uns de ses membres et même quelques branches de cette famille vécurent à Genève avant la Réforme. — PERRET, conseiller, syndic, de 1362 à 1369. — Voir *Arch. de Genève*. — Foras : *Armorial et nobiliaire*. — Art. COLLOMB. [C. R.]

COPT. Famille valaisanne, mentionnée à Orsières dès le XVII^e s. — BENJAMIN, * 6 octobre 1755, prit du service en Sardaigne, rentra au pays en 1797 et devint sous Turreau commandant de Saint-Maurice et de Martigny. † vers 1820. — *Annales valaisannes*. [Ta.]

COQUET, NICOLAS, * 26 août 1769 à Genève, fit successivement partie pendant l'insurrection de 1794 du Comité de sept membres élu le 19 juillet pour organiser le mouvement, du premier Tribunal révolutionnaire et du Comité militaire. Il mourut le 26 mai 1795 d'un

coup de couteau qui lui fut donné par un adversaire politique. [E.-L. BURNER.]

COQUOZ. Famille valaisanne mentionnée à Salvan dès le XV^e s., et plus tard à Martigny, à Vernayaz et à Bex. — EUGÈNE, de Salvan, chanoine de Saint-Maurice, directeur du pensionnat 1867-1912. — Voir Bertrand : *Le Valais*. — Louis Coquoz : *Salvan-Fins-Hauts*. [Ta.]

CORREGIONE, CORRAGIONE, CORRAGIONI et **CORREGIONI D'ORELLI.** Famille de Broglio (Val Maggia). *Correnzioni* en 1654. Son nom originaire était *Del Francesco*. Armoiries : taillé d'argent et de gueules à deux lions de l'un en l'autre, au chef d'or chargé d'une aigle de sable. Un Del Francesco construit au début du XVII^e s. la route du Jorio et celle du lac de Wallenstadt. — 1. FRANCESCO, juriste, lieutenant du Val Maggia en 1662, dota généreusement la chapellenie de Saint-Charles de Broglio que son père, Gian-Giacomo, avait fondée en 1646. Il obtint, en 1669, la bourgeoisie de Lucerne avec ses fils Hans-Jakob, Karl-Rudolf, Franz-Joseph et Carlo-Magno. — Voir AHS 1918. — BStor. 1923. — LL. — [C. T.] — 2. KARL-RUDOLF, fils du n° 1, † 1745, s'établit à Lucerne en 1711, devint médecin de cette ville, ainsi que — 3. FRANZ, 1687-1751. — 4. KARL-RUDOLF, 1698-1775. — 5. EMANUEL, 1794-1834, du Petit Conseil, médecin de la ville. — 6. KARL-RUDOLF, 1812-1870, surnommé *der wilde Corragioni*. — 7. LEODEGAR, 1825-1900, directeur de la Banque de Lucerne, membre de la Chambre de commerce, président de la Société du chemin de fer du Rigi ; numismate, auteur d'une *Münzgeschichte der Schweiz*. — 8. EMANUEL-LEODEGAR, 1834-1913, camérier secret du pape. — 9. EMANUEL, fils du n° 7, * 1861, camérier secret du pape 1901, aumônier de la garde pontificale 1902 à 1923, prélat de la maison pontificale 1903, protonotaire apostolique 1923. — Voir LLH. — Gfr. — Bürgerbuch. — Papiers de famille. [v. V.]

CORAULE. Nom donné en pays fribourgeois, à d'anciennes chansons populaires destinées principalement à accompagner une danse. L'origine de ce mot remonte évidemment aux *caroles* du moyen âge, lesquelles étaient également des chansons dont on s'accompagnait pour danser en rond. Carole est devenu, en patois *ca-o-rao-la*, d'où coraule. Dans la suite, on a désigné sous le nom de coraule aussi bien la danse que la chanson elle-même. Pour danser la coraule, les danseurs se tenaient par la main et formaient une grande « ronde » un grand cercle ininterrompu ; tantôt ils tournaient en faisant des pas de côté et tantôt s'avançaient ou reculaient, élargissant ou rétrécissant le cercle, marquant ainsi un certain nombre de figures successives. Quant au texte, il existe des coraules en patois et en français et, comme la composition des couplets est fort variable, on en peut conclure que les figures représentées par les danseurs n'étaient pas soumises à une forme invariable. Bon nombre de ces chansons ont été recueillies par J. Reichlen (*La Gruyère illustrée : Chansons et coraules de la Gruyère, Chansons et Rondes du canton de Fribourg*) et par B. Ellgass (*Chants et rondes d'Estavayer*). Mais il faut remarquer que bien des chansons de ces recueils ne sont pas des coraules : cette dénomination ne comprend que les chansons à danser ; le Ranz des Vaches, par exemple, n'est pas une coraule. — Voir G. de Reynold : *Contes et légendes de la Suisse héroïque*. [Aug. Sch.]

CORAULT ou **COURAULT**, Jean dit ÉLIE, de l'ordre des Augustins, embrassa la Réforme avant 1535 à Paris. Appelé par Calvin à Genève en 1536 pour aider Farel, il soutint ces deux réformateurs et fut même chassé de Genève à cause de ses intempérances de langage. † 1538. — Voir France prot., II^e éd. [C.R.]

CORAY (CORAI, CORRAY). Nom de famille très répandu dans les Grisons, surtout dans l'Oberland. Armoiries : d'azur à une étoile à six rais d'or sur trois monts de sinople. — 1. JOHANN-ANTON, de Laax (?), podestat de Plurs 1531. — 2. RYSCH, vice-landammann des hommes libres de Laax 1587. — 3. HANS, amman de Waltensbourg, collabora à la rédaction des statuts de la Ligue grise, 11 octobre 1620. — 4. Johann



de Corai, anobli par l'Autriche ou la France, chef des Oberlandais dans leur expédition à Coire en juin 1619, échappa en nov. 1619 aux persécuteurs qui voulaient le traîner à Davos devant la cour pénale, et fut l'un des bannis à la Diète de Lucerne 1621. Landammann de la juridiction des hommes libres ; député à Milan à la ratification de la capitulation de 1622, et à la Diète de Baden en juin 1622 ; membre du *Kettenbund*, 6 février 1637 ; envoyé en mission à Milan en mars 1637 pour préparer la chute de Rohan ; député à Baden 1638, et à Milan, août-septembre 1639, pour la conclusion de la paix. — 5. JOHANN, podestat de Traona 1681. — 6-7. PAUL, 1822-1878, de Waltensbourg, et son frère JAKOB, 1829-1897, pasteurs et écrivains religieux en langue romanche. — 8. RICHARD, * 1869 à Hohentrinns, apprenti menuisier et charpentier à ses débuts, fit ses études au technicum de Winterthur, construisit divers télégraphes, les échafaudages des viaducs du chemin de fer de l'Albula, du viaduc de Wiesen sur la ligne d'Arosa, des deux grands ponts sur la Sitter, du nouveau pont de Fribourg, etc. — Voir Rott : *Repr. dipl. V.* — Le même : *Inv. somm. IV, V.* — F. Sprecher : *Kriege und Unruhen*. [L. J. et J.-R. T.]

CORB (C. Vaud, D. Aigle). Village disparu, avec une église paroissiale qui dépendait en 1177 du Grand Saint-Bernard. L'église est encore mentionnée en 1286 sous le nom de *Cors*. Cette paroisse fut ensuite rattachée à celle de Noville. En 1668, le pasteur de Noville possédait encore un champ « en fin de Cors ». — DHV. [M.R.]

CORBAN (all. BATTENDORF) (C. Berne, D. Moutier, V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes : *Corbaum*, 1308 ; *Corbaon*, 1317 ; *Bathendorf*, 1184. Jusqu'en 1646, Corban fut une des cinq mairies ou cours de justice de la prévôté de Moutier-Grandval, d'où lui viendrait son nom : *Cor bannum* (cour de justice). Le nom allemand nous apprend que le nom français doit avoir été à l'origine *cour de Batton* (Jaccard : *Topon.*). Corban fut ravagé par les impériaux en 1499 et par la peste en 1634. L'église paroissiale était placée sous l'invocation de saint Blaise ; elle avait pour collateur l'évêque de Bâle. Population : 1629, 399 hab. ; 1818, 314 ; 1920, 410. Registres de baptêmes dès 1601, de mariages dès 1622, de décès dès 1624. — Daucourt : *Dict. des par.* [P.-O. B.]

CORBAZ, ANDRÉ-LOUIS, * 1868, pédagogue et historien genevois, auteur de manuels et d'études historiques, a publié entre autres, en 1916, une monographie de Jussy sous le titre de *Un coin de terre genevoise, et Pierre Fatio précurseur et martyr de la démocratie genevoise*. [C. R.]

CORBAZ. Famille vaudoise du Mont s/Lausanne dès 1525. — 1. BENJAMIN, 1786-1847, libraire à Lausanne, éditeur de la *Bibliothèque populaire à l'usage de la Jeunesse vaudoise*. — 2. LOUIS, 1821-1885, imprimeur à Lausanne, propriétaire et éditeur du *Nouvelliste vaudois*. [A. B.]

CORBAZ (LA) (C. Fribourg, D. Sarine, V. DGS). Com. et Vge. Anciennes formes : *La Corbassieri*, 1294 ; *La Corba*, 1363 ; nom signifiant *courbe* et désignant une localité située sur un terrain onduleux. Les Englisberg, Vuippens, Praroman, l'Hôpital des bourgeois de Fribourg, etc., eurent des biens et des droits à La Corbaz. Ce village fit partie des anciennes terres de Fribourg, puis du district ou arrondissement de Fribourg, 1798, et, dès 1848 du district de la Sarine. En 1866, la commune de La Corbaz fut réunie administrativement à celle de Cormagens et les deux villages, tout en gardant leurs fortunes, leurs charges et leurs impôts distincts, n'eurent plus qu'un Conseil communal. Au spirituel, La Corbaz a toujours fait partie de la paroisse de Belfaux. La Corbaz possède une chapelle, dédiée à la Vierge, qui est mentionnée en 1663. — Voir Jaccard : *Essai de toponymie*. — Dellion : *Dictionnaire II.* — *Bull. des lois du C. de Fribourg*, vol. 36, p. 206. — Archives d'État de Fribourg. [Jeanne NIQUILLE.]

CORBELIN (C. Valais, D. Sion, Com. Savièse, V. DGS). Chapelle dédiée à la Nativité de la Vierge, lieu de pèlerinage. Dans les environs eut lieu le 17 mai 1798 un combat meurtrier entre des troupes françaises, commandées par Montserrat, et des Valaisans. [Ta.]

CORBEYRIER (C. Vaud, D. Aigle, V. DGS). Vge

et Com. de la paroisse d'Aigle. Les prudhommes de *Corbiriaco* sont déjà mentionnés en 1261. Au XIII^e s., la dime appartenait aux chevaliers de Saint-Jean de Salquenen (Valais) qui la vendirent en 1385 à un bourgeois d'Aigle. Les 1^{er} et 4 mars 1584, un tremblement de terre détruisit complètement le village de Corbeyrier, celui-ci ayant été recouvert par des blocs de rochers et des masses de terre descendues de la Tour d'Al. Le gouvernement bernois reconstruisit les vingt maisons détruites. Une église protestante, dépendant d'Yvorne, a été construite en 1901, et une chapelle catholique en 1912. — *DHV.* [M. R.]

CORBIÈRE, de la. Famille noble du Pays de Gex, importante déjà au XIII^e s. Elle eut pour berceau le lieu du même nom sur la rive droite du Rhône (Ain) en face d'Épisse (Genève). Leur donjon fut souvent attaqué et rasé. Il fut détruit définitivement par les Bernois en 1536. Au XIII^e s., un pont reliait La Corbière à Épisse. Plusieurs branches des La Corbière devinrent genevoises après la Réforme et donnèrent quelques membres du Conseil des Deux-Cents. Une partie du fief de La Corbière prit le nom au XIV^e s. de Châteauvieux pour dépendre dès lors de Peney. *Armes* : d'or au corbeau de sable rampant. — Voir Galiffe : *Not. gén.* II, 2^e éd., 173. — Arch. de Genève. [C. R.]

CORBIÈRES

(C. Fribourg, D. Gruyère. V. *DGS*). Village et commune. Anciennes formes : *Corbere, Corbeire, Gorbiers, Korbers*. *Armoiries* : de gueules à la bande d'argent chargée d'un corbeau de sable. A la fin du XI^e s. Corbières était une seigneurie comprenant une partie de la rive droite de la Sarine et la vallée de la Jogne jusqu'à Châtel-sur-Montsalvens. En 1250, Guillaume de Corbières se reconnut vassal de Pierre II de Savoie et, en 1375, Amédée de



Savoie acquit la seigneurie et la transforma en châtellenie. François de Gruyère acquit Corbières en 1544 pour 8000 fl., que Michel de Gruyère hypothéqua à Fribourg en 1543. Dix ans plus tard Fribourg s'empara de Corbières en paiement de sa créance. Jusqu'en 1798 Corbières fut un bailliage, et avec celui de La Roche, une sous-préfecture de 1798 à 1803 ; un arrondissement sous l'Acte de Médiation et une préfecture sous la restauration. La préfecture fut supprimée en 1848 et le territoire rattaché au district de la Gruyère.

Corbières devint une commune au début du XIV^e s. En 1390, il reçut des franchises d'Amédée VII de Savoie et devint l'une des bonnes villes du Pays de Vaud. Le premier château s'élevait sur un mamelon appelé la Montagnette ; un nouveau fut construit dans la seconde moitié du XIII^e s. sur l'emplacement du château actuel. Deux agglomérations se formèrent autour de ces châteaux, l'ancienne et la nouvelle ville. Le nouveau château fut reconstruit en 1560 et restauré en 1750. Un pont sur la Sarine est mentionné en 1343 ; il fut emporté à plusieurs reprises par les hautes eaux et remplacé en 1836 par un pont suspendu. Registres de paroisse dès 1761. — Voir N. Peissard : *La seigneurie et le bailliage de Corbières*, dans *ASHF IX*. — Dellion : *Dictionnaire IV*. [J. JORDAN.]

CORBIÈRES, de. Famille noble fribourgeoise, mentionnée dès le XI^e s., qui posséda la seigneurie de Corbières et des biens en Valais et dans le Pays de Vaud et occupa le rang de barons jusqu'au XIV^e siècle. Plusieurs de ses membres furent des bienfaiteurs du prieuré de Rougemont ou des abbayes du Lac de Joux ou d'Humilimont. Au milieu du XIII^e s. apparut le rameau des Corbières de *Charmey*, éteint en 1361 et issu de Girard qui fonda la Valsainte en 1294. Un autre rameau prit le nom de *Bellegarde*. Son fondateur fut RICHARD, 1249. Vers 1301, ami de Rodolphe de Habsbourg, il gouvernait en 1273 avec Rodolphe de Vuippens, au nom de l'empire, la région entre l'Aar et la Sarine, notamment Grasbourg. En 1285, il était bailli impérial dans le canton actuel de Fribourg. De ses deux fils Rodolphe et Conon sont issues une branche aînée et une branche cadette des Corbières de Bellegarde.

Branche aînée. — 1. GUILLAUME, † av. 1395, fils de Rodolphe précité. En 1343 il s'engagea au service de Milan ; châtelain de la Valsainte 1369. — 2. RODOLPHE, fils du n^o 1, châtelain de Gessenay 1401 ; il fut fait prisonnier par les Bernois en 1408 et intervint dans le traité de paix conclu entre Berne et le comte de Gruyère. — 3. PIERRE, reçu bourgeois de Fribourg, fut mêlé à l'affaire Louise Ritsch qui mit aux prises Fribourg et Berne au milieu du XV^e s. Conseiller de Fribourg 1447. En octobre 1449, il dut avec d'autres conseillers comparaître devant le duc d'Autriche qui les fit emprisonner. Après cinq jours de détention il fut remis en liberté, mais exclu du Conseil par ordre d'Albert VI. † av. 1473. — 4. JACQUES, bourgeois de Fribourg 1502, vendit cette même année sa coseigneurie à la ville de Fribourg. La famille s'éteignit avec ses deux fils, avant 1542.

Branche cadette. — 1. RICHARD, 1359-1388, fils de Conon précité, vendit pour payer ses dettes ses derniers droits et possessions à Bellegarde aux fils de Guillaume (n^o 1 de la branche aînée). — 2. GIRARD, frère du n^o 1, châtelain de Corbières, 1373. † av. 1388. — 3. LOUIS, assista à la bataille de Morat avec le comte de Gruyère ; châtelain de Montsalvens 1488, écuyer du comte de Gruyère 1493, châtelain de Château-d'Œx 1493. — 4. GEORGES, fils du n^o 3, châtelain de Gruyère pour Fribourg, dernier de sa famille.

Au milieu du XII^e s., GUILLAUME de Corbières s'établit dans la châtellenie de Granges en Valais. Ses descendants y sont connus jusqu'au milieu du XV^e s. — AYMON, vendit en 1434 l'office des majorités de Brignon, de Clèbes et d'Heys. — A. Courtray : *Les personnages de la maison de C.* (mns.) [J. JORDAN et Ta.]

CORBOZ. Famille vaudoise citée à Oron en 1344, à Chesalles en 1500, d'où elle essaima à Épesses vers 1535, puis à Lausanne, Cully, Vevey, etc. *Armoiries* : un lion accosté de deux étoiles et surmonté d'un croissant (émaux inconnus). — 1. FRANÇOIS-SAMUEL, 1815-1866, colonel, conseiller national. — 2. JEAN-LOUIS, 1821-1897, syndic, juge de paix et préfet d'Oron. — *Livre d'or.* [M. R.]

CORCELLES (C. Berne, D. Moutier. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse de Grandval qui a été fondé par des colons d'origine allemande. Des gisements de minerai de fer ont été exploités par les usines Louis de Roll pour alimenter leur haut fourneau de Gännsbrunnen de 1830 à 1842. *Population* : 1629, 45 hab. ; 1745, 90 ; 1850, 180 ; 1920, 176. — *Dau-court* : *Dict. des paroisses*. [P.-O. B.]

CORCELLES (C. Vaud, D. Grandson. V. *DGS*). Com. où existe un groupe de quatre menhirs et où l'on a découvert une station lacustre de l'âge de la pierre et un cimetière burgonde. Un de ces menhirs a été remplacé en 1843 par un bloc erratique voisin ; une inscription de 1902 indique cette substitution. Ce groupe de menhirs a été longtemps attribué à tort à l'époque des guerres de Bourgogne ; il remonte certainement à l'époque préhistorique. Corcelles fut constitué en une seigneurie au XV^e s., que possédèrent les de Yens, de Murs, puis, de 1710 à la révolution, les Python de Payerne. — *DHV.* [M. R. et V.-H. B.]

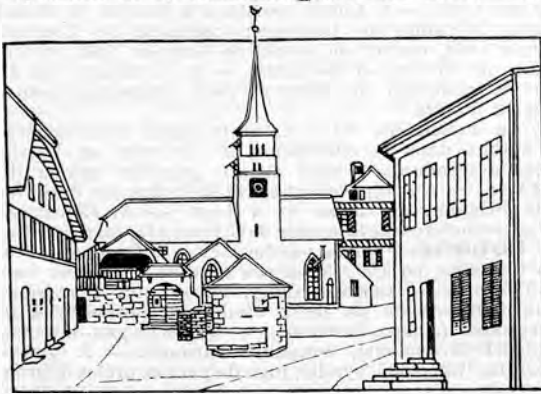
CORCELLES - CORMONDRECHE (C. Neuchâtel, D. Boudry. V. *DGS*). Com. composée des deux villages de Corcelles et de Cormondrèche. *Armoiries* : d'argent à un coteau d'or mouvant du flanc dextre de l'écu, sur lequel sont plantés trois cep de vigne au naturel ; le coteau est baigné par un lac d'azur et accompagné au canton senestre de la marque forestière : deux côtes accostées de deux C. affrontés de gueules. Des tombes mérovingiennes,



des VI^e ou VII^e s. furent découvertes à Corcelles en 1915. La commune fit partie de la mairie de la Côte, dont le siège était à Cormondrèche, jusqu'en 1848. Corcelles eut à souffrir en 1375-1377 des excès commis par Jaques de Vergy et Marguerite de Vuflens. Les deux villages furent administrés chacun par une

corporation jusqu'en 1877. A ce moment, l'administration passa à la commune qui s'occupait déjà de l'école depuis 1848. Un prieuré de bénédictins a été fondé à Corcelles en 1092, par un nommé Humbert. Il reçut à sa fondation l'église de Corcelles et celle de Coffrane. Il fut sécularisé à la Réformation, et ses biens passèrent en partie au seigneur de Colombier, Jean-Jacques de Wattenwyl, ou constituèrent le fief Barillier. Corcelles formait déjà une paroisse en 1228 ; le collateur était le prieur de Romainmôtier. En 1838, Coffrane en fut détaché. L'église a été remaniée à plusieurs reprises ; des travaux de restauration commencés en 1922 permettent d'attribuer certaines parties de l'édifice au XI^e s.

Corcelles et Cormondèche donnèrent chacun leur nom à une famille noble, mentionnée du XII^e au XV^e s. Celle des Cormondèche comptait parmi les ministériaux de Neuchâtel ; elle a donné entre autres HENRI, chanoine de Neuchâtel 1272-1281. A Corcelles a été fondé en 1865 l'Hospice de la Côte ; à Cormondèche, l'ancienne maison de Lully porte le nom de prieuré. Population de la commune : 1779, 583 hab. ; 1860,



Le temple de Corcelles en 1830. D'après un dessin de Baumann.

1055 ; 1920, 1787. Registres de baptêmes dès 1666, de mariage dès 1678, de décès dès 1750. — Voir Quartier-la-Tente : *Le C. de Neuchâtel*, II^e série, *Le district de Boudry*. — Matile. — M. Besson : *Tombe mérovingiennes découvertes à Corcelles*, dans MN 1916. [L. M.]

CORCELLES-LE-JORAT (C. Vaud, D. Oron. V. DGS). Vge où l'on a trouvé des monnaies romaines des I^{er} et II^e siècles. Une famille de ce nom tint Corcelles de l'évêque de Lausanne du XII^e au XV^e s. Il passa ensuite en diverses mains, aux Francoz de Lausanne, Métral de Lutry, etc., et finalement aux Polier au milieu du XVIII^e s. — DHV. [M. R.]

CORCELLES-PRÈS-PAYERNE (C. Vaud, D. Payerne. V. DGS). Vge et Com. qui dépendit dès 1148 du couvent de Payerne et resta uni à la commune de Payerne jusqu'en 1808. Il fut alors érigé en commune. Son église était dédiée à saint Nicolas. Incendie en 1542. Lieu d'origine du conseiller fédéral Ernest Chuard. Registre de baptêmes dès 1666, de mariages et de décès dès 1685. — DHV. [M. R.]

CORCELLES-SUR-CHAVORNAY (C. Vaud, D. Orbe. V. DGS). Com. Corcelles est probablement la localité du nom de *Corcela* que Voldegise donna en 888 à l'église de Lausanne. Il appartient aux sires de Joux ; au XII^e s., aux sires de Faucigny, à Pierre de Savoie, puis aux Thoire-et-Villars, etc. En 1564, François de Gléresse vendit la seigneurie de Corcelles à Jean Ferlin, châtelain de Jougue ; elle passa dès lors dans de nombreuses mains. Registres de baptêmes dès 1619, de mariages dès 1645, de décès dès 1728. — DHV. [M. R.]

CORCELLETES (C. Vaud, D. et Com. Grandson). Hameau où l'on a découvert deux importantes stations lacustres : l'une de la période néolithique et l'autre, plus importante, de l'âge du bronze. Cette dernière paraît avoir été habitée de 1200-1100 à 750 av. J.-C. On y a

trouvé entre autres de magnifiques épées de bronze, dites à antennes, de la poterie, des haches, bracelets, etc. — DHV. [V.-H. B.]

CORDAST (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS). Com. et Vge. Anciennes formes : *Corbath*, 1294 ; *Gurdast* 1363 ; *Curdast*, 1414. On a découvert, en 1894, dans la forêt du Raspenholz, une vingtaine de tumuli contenant des cadavres incinérés et des objets de l'époque de Hallstatt. Cette localité est mentionnée pour la première fois en 1294. Les dîmes, qui faisaient partie des fiefs de Tierstein, étaient, en 1363, entre les mains de Pierre de Pont ; en 1423, elles étaient partagées entre Jacques d'Englisberg, Jean Mossu et Jean Floret. Cordast fit partie des anciennes terres de Fribourg jusqu'à la Révolution, puis du district de Morat (1798-1803), de l'arrondissement ou district de Fribourg (1803-1830), du district allemand (1830-1848), et enfin du district du Lac (1848). Les catholiques de Cordast relèvent de la paroisse de Cormondes ; leur chapelle, dédiée à saint Guérin, fut probablement construite au XVIII^e s. La population réformée ressortit, jusqu'en 1874, de la paroisse de Morat ; en mars 1874, fut érigée la paroisse de Cordast, destinée à grouper tous les réformés disséminés dans la partie catholique du district du Lac ; l'église réformée fut inaugurée en 1875. — Voir Diesbach : *Les tumuli de Cordast*, dans *Étr. frib.* 1895, p. 47. — ASHF VI, 335, 336, 340, 350. — P. de Zurich : *Les fiefs Tierstein*, dans ASHF XII. — Dellion : *Dictionnaire* IV. — *Bulletin des lois* XLIII, 80-82. [Jeanne NIQUILLE.]

CORDELIERS (PÈRES). Voir FRANCISCAINS.

CORDEY. Nom de famille des cantons de Fribourg et de Vaud.

A. Canton de Fribourg. CORDEY, CORDEIR, CORDER, CORDERY, famille mentionnée à Fribourg dès le XIV^e s., probablement d'origine vaudoise. *Armoiries* : I. d'azur à trois cœurs appointés en paire inversé, celui du chef couronné, le tout d'argent brochant sur trois flèches du même passées en sautoir, la troisième en pal ; II. une bande engrelée accompagnée en chef d'une étoile. — 1. NICOLETUS, membre du Conseil des Deux-Cents 1415. — 2. JEAN, conseiller 1391-1416, recteur de l'hôpital de Notre-Dame. — 3. CLAUDE, banneret des Hôpitaux 1445-1448, puis du Bourg 1458-1459, du Conseil des Soixante 1453, conseiller 1449-1453. — 4. JEAN, grand sautier 1483, banneret du Bourg 1483-1485, conseiller 1485, bailli d'Éverdes 1487-1488, 1491-1494, châtelain de Chenaux 1488-1491, bailli de Planfayon 1495-1496. — 5. WILLI, banneret de la Neuveville 1485-1488, du Conseil des Soixante 1487-1497, châtelain de Chenaux 1491-1494. — Cette famille paraît avoir germanisé son nom dès le XVI^e s. Une famille Cordey est bourgeoise de Romont — Voir *Regeste d'Hauterive*. — *Rec. diplomatique* IV, V, VII. — P. de Zurich : *Catalogue des avoyers, bourgmâtres*, etc. dans AF 1918, 1919. — Arch. d'État Fribourg : Reg. des bourgeois et *Procerum tabula*. [G. CORPATAUX.]

B. Canton de Vaud. Nom de plusieurs familles connues à Gollion avant 1384, à Chapelle avant 1520, à Yverdon au XV^e s., à Lutry en 1619, d'où elle essaima à Aubonne.

Famille d'Yverdon. *Armoiries* : d'azur à trois cœurs appointés en paire inversés, celui du chef couronné, brochant sur deux flèches en sautoir et accompagnés d'une étoile en pointe, le tout d'argent. — FRANÇOIS, châtelain d'Yverdon 1477.

Famille de Lutry-Aubonne. *Armoiries* : d'azur à une croix d'argent posée sur trois coupeaux de sinople, chargée d'un cœur de gueules, accostée de deux étoiles d'argent et de deux roses de gueules issant des coupeaux. — 1. JEAN, 1789-1844, principal du collège d'Aubonne 1813, pasteur à Crassier 1823, à Aubonne 1829-1844. — 2. HENRI, 1854-1922, pasteur de l'Église libre de Moudon 1882-1887, de l'Église Saint-Maur, puis de l'Église Taïtbout à Paris, secrétaire de la Commission synodale des Églises réformées de France, pasteur de l'Église libre de Montreux 1910-1922. Auteur de *Edmond de Pressensé et son temps*,



1916 ; collaborateur au *Journal rel. de la Suisse rom.* — 3. EUGÈNE, * 5 janvier 1866 à Aubonne, avocat 1892, professeur de droit à l'université de Lausanne 1906, recteur 1922-1924. A publié *Les principales découvertes de la nouvelle école d'anthropologie criminelle.* — Voir PS 1922. — 4. JEAN, fils du n° 2, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale à Paris, auteur de *Les comtes de Savoie au XIV^e siècle*, 1908 ; *L'acquisition du pays de Vaud par le comte Vert*, 1907. [A. B.]

CORDIER, Maturin, pédagogue, * en 1479 en Normandie ou dans le Perche, † à Genève 8 septembre 1564. Il vint à Genève en 1537 après avoir enseigné dans plusieurs collèges de France, entre autres au collège de la Marche où il fut le maître de Calvin en 1523. Sous l'influence de Robert Estienne, il avait adhéré aux doctrines évangéliques ; cependant, jusqu'à son départ pour la Suisse, il s'abstint d'attaquer l'Église. A Genève, il accepta une place de sous-maître dans l'école qui venait d'être fondée. En 1538, Calvin et Farel furent exilés et Cordier dut aussi quitter Genève quelques mois après. Il trouva un refuge à Neuchâtel, où Farel était devenu pasteur, et y dirigea l'école pendant sept ans. En 1545, il devint principal du collège de Lausanne et y resta douze années, les plus florissantes de sa vie. Cordier prit sa retraite en 1557, mais deux ans après, la crise politico-religieuse de 1559 le força à retourner à Genève, où il mourut, après avoir dirigé pendant deux ans la cinquième classe du collège fondé par Calvin. Principales publications : *De Corrupti sermonis emendatione libellus*, 1530 ; *Exempla de latino declinatv partium orationis*, 1540 ; *Epistres chrestiennes en vers français ; Principia latine loquendi scribendique*, 1556 ; *Remonstrances et exhortations au Roy de France tres chrestien et aux Estats de son royaume sur le fait de la religion*, 1561 ; *Le miroir de la jeunesse*, 1559 ; *Colloquiorum scholasticorum libri IIII*, 1564. Ces colloques ont eu une immense diffusion comme ouvrage élémentaire pour apprendre le latin ; on en compte plus d'une centaine d'éditions en Suisse, en France, en Allemagne, en Angleterre et même en Amérique. — Voir *France Protestante*, 2^e éd. — A. Roget : *Mathurin Cordier, dans Étr. genevoises* 1877. — Jules Bonnet : *Mathurin Cordier*, dans les *Nouveaux récits du seizième siècle.* — E.-A. Berthault : *Mathurin Cordier et l'enseignement chez les premiers calvinistes.* — Émile Puech : *Un professeur du XVI^e s. Mathurin Cordier.* — Une étude sur Cordier par J. Le Coultre est en préparation. [J. Le Coultre.]

CORDONA, CORDONNAZ (C. Valais, D. Sierre, Com. Miège. V. DGS). Vge où le chapitre de Sion eut dès le XIV^e s. des biens avec droits de juridiction. Il y envoyait un vidomme et un métral qui administrèrent Cordonnaz jusqu'à la Révolution. En 1683, Cordonnaz se rattacha à la commune de Mollens ; Miège, se considérant comme lésé, réclama et obtint une compensation en territoire. Dès lors Cordonnaz suivit les destinées de Mollens. Sa chapelle, dédiée à saint Gothard, fut reconstruite vers 1770 ; elle relève de la paroisse de Saint-Maurice de Laques. — Gremaud. — Arch. locales. [Ta.]

CORDONIER. Nom de famille valaisan, mentionné à Veveys, puis à Chermignon au XV^e s. — ANTOINE, représentant de Sierre en 1431. — Gremaud. [Ta.]

CORECCO, ANTONIO, médecin, de Bodio, 1810-1902. Ami de Francini, il prit part au pronunciamiento de 1855, et à la campagne du Sonderbund en qualité de major. Conseiller d'État mars-mai 1855, 1858-1865, 1871-1875 ; député au Grand Conseil, dont il fut président. Médecin de la IX^e division 1874, syndic de Bodio. — Dotta : *I Ticinesi*. [C. T.]

CORGÉMONT (C. Berne, D. Courtelary. V. DGS). Vge et Com. *Armoiries* : de gueules à un guidon d'argent attaché de même. Anciennes formes : *Coriamont*, 1178 ; *Cortgemund*, 1179 ; *Corceimunt*, 1288 = ferme de *Gim-mund*. D'après la tradition, le premier ermitage de saint Imier dans la vallée de la Suze aurait été Corgémont. En 1555, une importante assemblée des habitants de l'Erguel eut lieu à Corgémont pour protester contre les empiétements de la ville de Bienna qui cherchait à augmenter son autorité dans le pays. Ce litige aboutit à l'octroi, par le prince-évêque de Bâle, des Fran-

chises du Pays d'Erguel. Depuis cette époque, Corgémont est le siège d'une mairie et d'une cour de justice inférieure. Sous le régime français (1798-1814), le village fut compris dans le canton de Courtelary. Lors des troubles de 1851, un arbre de liberté fut planté à Corgémont. L'église, jadis dédiée à saint Valier, fut agrandie probablement au XVI^e s., et transformée en 1776 ; jusqu'à la Révolution, le collateur était le chapitre de Moutier-Grandval alternativement avec l'évêque de



Bâle. Registres de baptêmes dès 1686, de mariages dès 1715 et de décès dès 1723. *Population* : 1813, 371 hab. ; 1890, 1477. — Voir Trouillat : *Monuments.* — A. Daucourt : *Dict. hist.* — P. César : *Notice hist. sur le pays d'Erguel.* — Montandon : *Notice sur la réformation de l'évêché de Bâle.* — Blösch : *Gesch. Biels.* — S. Brahier : *L'organisation judiciaire du Jura bernois.* — Ch. Simon : *Les églises de Corgémont et de Sombeval.* [H. JOLIAT.]

CORGÉMONT, de. Famille noble mentionnée du XII^e au XV^e s., qui habitait, selon la tradition, un castel aujourd'hui détruit au lieu dit *Chalmé*, au Sud de Corgémont. Ses armoiries ont été adoptées par le village du même nom. Elle obtint en 1380 un fief à Corgémont, qui passa, à l'extinction de la famille, aux Hasenbourg ou d'Asuel. — Voir Trouillat : *Monuments.* — Morel : *Abrégé hist. de l'évêché de Bâle.* [H. J.]

CORIPPO (C. Tessin, D. Locarno. V. DGS). Com. et paroisse. En 1411, Corippo est parmi les villages du Verzasca qui se donnent volontairement à Amédée VIII de Savoie. Au spirituel, Corippo fit partie de la paroisse de Vogorno jusqu'en 1782, époque où il fut constitué en paroisse autonome. Les registres paroissiaux commencent à la même époque. L'église fut bâtie au commencement du XVI^e s. et agrandie en 1794. *Population* : 1801, 240 hab. ; 1920, 115. Registres de baptêmes et de décès dès 1746, de mariages dès 1782. — Voir Pometta : *Come il Ticino.* — Buetti : *Note storiche religiose.* [C. T.]

CORJOLENS (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). Vge et Com. Anciennes formes : *Coriolens*, XII^e s. ; *Coriolains*, 1224 ; = ferme de Jodilo. Le village est mentionné dans le *Liber donationum* d'Hauterive (XII^e-XIII^e s.) ; il fit partie des anciennes terres de Fribourg jusqu'en 1798, puis du district de Fribourg 1798-1848, et enfin de celui de la Sarine. Au spirituel, il relève de la paroisse d'Onnens, paroisse qui fut unie à celle de Lentigny au XV^e et au XVI^e s. — Jaccard : *Toponymie*, dans *MDR VII.* — Dellion : *Dictionnaire IX.* — Gremaud : *Le livre des anciennes donations de Hauterive*, dans *ASHF VI.* [Jeanne NIQUILLE.]

CORMAGENS (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). Com. et Vge. Anciennes formes : *Cormargin*, 1294 ; *Cormagens*, 1354. Le village appartint aux anciennes terres de Fribourg, puis à l'arrondissement de Fribourg 1798, et enfin au district de la Sarine 1848. En 1866, la commune fut réunie à celle de la Corbaz. Au spirituel, Cormagens a toujours fait partie de la paroisse de Belfaux. La chapelle de Saint-Théodule, appelée vulgairement chapelle rouge, qui se trouvait autrefois au bord de la route de Morat, a été transportée dans le village en 1844. — Dellion : *Dict. II.* — Arch. d'État Fribourg. [Jeanne NIQUILLE.]

CORMANON (C. Fribourg, D. Sarine, Com. Villars-sur-Glâne. V. DGS). Hameau qui aurait appartenu aux sires de Glâne, puis, au XIII^e s., aux seigneurs de Villars. Les habitants de Villars et de Cormanon jouissaient au moyen âge de privilèges très étendus sur certaines propriétés de l'abbaye d'Hauterive. L'usage de ces droits créa de fréquents désaccords entre les intéressés qui durent recourir maintes fois à l'arbitrage jusqu'au début du XV^e s. Cormanon fut le théâtre d'un épisode de la guerre de Fribourg contre Berne et la Savoie en 1448. Ce fut également du bois de Cormanon qu'une grande partie des troupes vaudoises débouchèrent le 13 novembre 1847 pour attaquer les positions fribourgeoises des Daillettes et de Bertigny. — Voir Dellion : *Dict. XII.* — *Regeste d'Hauterive.* — Raymond : *Les*

sires de Glâne, dans ASHF XII. — T. de Remy : *Notice sur Villars-sur-Glâne* (Mns). — Buchi : *Freiburgs Bruch mit Oesterreich* dans *Collect. Frib. VII*. — Ducrest : *Le combat du Fort de Saint-Jacques*, dans AF 1924, 1922. [G. CORPATAUX.]

CORMÉROD (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS). Com. et Vge. Anciennes formes : *Cormoral*, XII^e s. et 1228; *Cormoraul*, 1250-1251; *Cormeraud*, 1480; *Courmoraula*, 1493; = *court*, ferme de *Moralat*, *Moroll* ou tout autre nom germain de la racine *maur*, *môr*, empruntée au latin *maurus*, noir. Cormérod était habité à l'époque romaine; on y a découvert, en 1830, un pavé de mosaïque représentant le labyrinthe de Crète, qui fut acquis, en 1833, par l'État de Fribourg. En 1228, le comte Rodolphe de Neuchâtel inféoda la dime de Cormérod à quatre bourgeois de Fribourg : Willermus de Curlinin, Uldricus de Lucens, Hugo de Paterniaco et Petrus de Bollo. Anselme d'Illens donna, en 1274, à l'hôpital des bourgeois de Fribourg, toutes ses propriétés de Cormérod. Le 13 juillet 1388, l'armée bernoise, après avoir ravagé les possessions fribourgeoises et coupé les moissons entre Morat et Fribourg, bivouaqua entre Cormérod et Misery. Cormérod fit partie des anciennes terres de Fribourg jusqu'en 1798, fut incorporé au district d'Avenches 1798-1803, au district de Fribourg 1803-1848, puis au district du Lac 1848. Au spirituel, Cormérod a toujours relevé de la paroisse de Courtion. Sa chapelle, dédiée à saint Antoine, abbé, fut construite en exécution d'un legs fait, en 1623, par Antoine Berset de Cormérod. — Voir Jaccard : *Toponymie*. — *Mosaïque de Cormérod*, dans *Chamois* 1870. — *Anonymus Friburgensis*, éd. Roulin, dans ASG XVII, p. 205. — *Dellion* : *Dictionnaire IV*. — Archives d'État de Fribourg : *Anciennes terres*. — Archives de l'hôpital de Fribourg. [Jeanne NIQUILLE.]

CORMINBŒUF (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). Com. et Vge mentionné dès 1173. Aux XII^e et XIII^e s. *Gormenbu* et *Corminbo*; aux XV^e et XVI^e s. *St. Gôrg*, du nom du patron de sa chapelle (Stumpf : *Chronik*, carte Wilflisgergauw). La chapelle est citée en 1354 et renferme une statue gothique de la Vierge. [R. S.]

CORMINBŒUF, CLAUDE-JOSEPH, 1807-1878, directeur du séminaire de Fribourg 1840-1842, 1846-1856, 1857 à sa mort; curé de Billens 1842-1846. Pendant l'exil de l'évêque Marilley, il fut chargé, en 1853, de l'expédition des affaires diocésaines dans le canton de Fribourg. Membre de la cour épiscopale 1856. — Voir *Étr. frib.* 1879. — *KKZ* 1878. — *Le Chroniqueur* 1878, n° 119. [G. CORPATAUX.]

CORMONDES. Voir GURMELS.

CORMONDRECHE. Voir CORCELLES-CORMONDRECHE.

CORMORET (C. Berne, D. Courtelary. V. DGS). Com. et Vge. *Cormoré*, en 1178 = ferme de *Mor* ou *Moro*, nom propre germain. Au XII^e s., le chapitre de Saint-Imier y possédait des terres, et les comtes de Neuchâtel en détenaient la seigneurie, dernier vestige de leur ancienne souveraineté sur le vallon de Saint-Imier. Rodolphe IV de Neuchâtel inféoda à Jean Compagnet de Courtelary, le village et les hommes de Cormoret, réservant les droits du suzerain, l'évêque de Bâle. Durant la guerre de Trente ans, en 1639, la localité fut mise à feu et à sac par les troupes du duc de Saxe-Weimar. Cormoret fait partie de la paroisse de Courtelary. *Habitants* : 1843, 230; 1890, 674. — Voir Trouillat. — *Daucourt* : *Dict. hist.* [H. J.]

CORNABÉ. Famille de réfugiés français fixée à Vevey dès 1701. *Armoiries* : d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de bouc d'argent. — 1. FRANÇOIS, 1706-1763, officier au service de Sardaigne, puis du duc de Modène et enfin de la Hollande. Général-major 1747. — 2. ALEXANDRE, fils du n° 1, † 1813, gouverneur hollandais des îles de Ternate et d'Amboussé aux Indes. Il eut un fils qui lui succéda dans ces fonctions. — Un petit-neveu du n° 1 fut également colonel en Hollande, puis lieutenant général en 1814. — de Montet : *Dictionnaire*. [M. R.]

CORNARI (C. Tessin, D. Locarno, Com. Tegna. V. DGS). Hameau où les insurgés du Val Maggia furent

battus le 1^{er} juillet 1841 par les *carabinieri*, après un court combat. [C. T.]

CORNAUX (C. et D. Neuchâtel. V. DGS). Vge et Com. Anciennes formes : *Curnaul*, *Curnal*. *Armoiries* : d'azur au soleil d'or accompagné en chef de deux trèfles d'argent. En 1892 on a découvert des tombes préhistoriques entre Cornaux et Cressier, et au même endroit, en 1908, un bracelet de l'époque de la Tène. Cornaux fit partie jusqu'en 1848 de la châtellenie de Thielle. Lorsque celle-ci fut réunie, de 1806 à 1814, à la châtellenie du Lan-

deron, Cornaux devint le siège de cette nouvelle juridiction. L'église, dédiée à saint Pierre, a été construite en 1340, puis remaniée à diverses époques. Elle contient une chapelle portant le millésime de 1500 qui appartenait à un rameau de la famille Clottu, les Clottu de la Chapelle. Ces derniers ont renoncé à leurs droits en 1895. Cornaux était une paroisse en 1228. Cornaux a donné son nom à une famille de ministériaux, mentionnés aux XIII^e s. *Population* : 1784, 306 hab.; 1860, 433; 1920, 467. Registres de baptêmes dès 1562, de mariages dès 1564, de décès dès 1658. — Voir Quartier-la-Tente : *Le C. de Neuchâtel*, 1^{re} série, III. — *MN* 1908. [L. M.]

CORNAZ. Famille vaudoise, venant probablement du hameau de Cornaz dans la commune de Cheyres. Une branche se fixa à Moudon au XV^e s., une autre à Faoug à la même époque. Celle-ci acquit successivement les bourgeoisies de Moudon (1760), de Neuchâtel (1793), et de Gudrefin (1795). *Armoiries* : d'azur à une licorne effrayée d'argent, deux pieds liés d'une chaîne d'or. — 1. JACQUES, notaire, gouverneur et banneret de Moudon, soutint de 1519 à 1529, en cour de Rome, un procès contre la ville de Moudon qui fut mise à l'interdit. — 2. GEORGES, fils du n° 1, conseiller et banneret de Moudon 1536; traita avec les Bernois de la reddition de cette ville. — 3. AUGUSTE, 1804-1860, agronome; l'un des fondateurs de la Société d'agriculture de la Suisse romande. — 4. ÉDOUARD, 1825-1904, médecin en chef de l'Hôpital Pourtalès à Neuchâtel 1855-1892, secrétaire de la Commission de santé du canton de Neuchâtel 1870-1904. Fondateur et corédacteur de l'*Écho médical*; auteur de plusieurs études historiques sur les *Familles médicales neuchâtoises*, parues dans le *Musée neuchâtois*. — 5. *Auguste*, 1834-1896. Maître au collège de Moudon, traducteur au Conseil national 1855, rédacteur de la *Suisse*, à Berne 1857, du *National Suisse*, à La Chaux-de-Fonds 1860-1864; avocat à La Chaux-de-Fonds 1864-1872, député au Grand Conseil, conseiller d'État 1872-1893, député au Conseil des États 1876-1893 (président 1882). Juge fédéral de 1893 à sa mort. Au Conseil d'État neuchâtois il dirigea le Département de Justice et mit sur pied entre autres, le *Code de procédure pénale* et le *Code pénal*. — Voir PS 1896. — *Messenger boiteux de Neuchâtel* 1897. — Quotidiens neuchâtois de fin mai 1896. — 6. CHARLES Cornaz-Vulliet, frère du n° 5, 1841-1900, auteur d'une biographie de Louis Ruchonnet (1896), de *La Suisse romande en zigzag*; *Les tirs en Suisse*; *Notre littérature nationale romande*. — 7. LOUISE, 1850-1914, publia sous le pseudonyme de *Joseph Autier*, une étude sur M^{me} Récamier, des romans et nouvelles : *Femme sans cœur*, *La voie droite*, *Stella Maris*, *Tout simplement*. — PS 1914. — 8. MAURICE, * 1854, ingénieur du Lausanne Ouchy, directeur



Auguste Cornaz.
D'après une photographie.

technique de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman. — 9. FERDINAND, * 19 septembre



Louise Cornaz.
D'après une photographie.

1863, syndic et député de Payerne, conseiller national dès 1921. — 10. THÉODORE, * 1856, négociant à Lausanne, héraldiste. — 11. HENRI, * 1869, constructeur de chemins de fer en France et aux États-Unis, fondateur de la verrerie de Saint-Prex; syndic de Saint-Prex, député au Grand Conseil. — 12. OTTO, * 1874, médecin à Lausanne; auteur du *Bréviaire des nerveux*; du *Traitement de la tuberculose par le massage abdominal*. Rédacteur de la *Feuille d'hygiène romande*. — 13. ERNEST, * 1870, professeur à Lausanne, auteur d'études historiques sur le Vully, sur Guillaume de Villarzel, Othon de Grandson, etc., parues dans le *DHV* et la *RHV*. — Voir Ferd. Cornaz: *Notice sur la famille Cornaz*. — De Montet: *Dictionnaire*. — *Livre d'or vaudois*. [A. B. et M. R.]

CORNE. Famille bourgeoise de Genève en 1485, où elle a joué un grand rôle par ses richesses et son crédit. *Armes*: de gueules à la licorne effrayée d'or. — 1. AMBLARD, * vers 1515, conseiller 1537, syndic 1542, premier syndic 1572; à la suite de démêlés politiques, il quitta Genève et se retira à Fribourg. — 2. DANIEL, 1607-1670; du Conseil des Deux-Cents 1648, capitaine de la garnison. En 1652, il fut envoyé avec deux autres officiers à la tête de 300 h. pour secourir les Bernois dans la guerre des paysans. Cette famille s'éteignit à Genève à la fin du XVII^e s. — Voir Galiffe: *Not. gén.* II. — *Armorial genevois*. [H. Da.]

CORNILLAT. Famille vaudoise citée à Vevey en 1338, qualifiée noble à la fin du même siècle. Une branche se fixa au XV^e s. à Lausanne, où elle avait la collation d'une chapelle dans l'église Saint-François. D'autres branches possédèrent les seigneuries de Villars près Romont, de Dompierre sur Lucens, et enfin de Dullit en 1695. La famille s'éteignit dans les mâles avec JEAN-EMMANUEL, † 1789, major en Hollande, puis lieutenant baillival de Nyon. *Armoiries*: d'argent à trois corneilles de sable, ou d'argent à trois chevrons de gueules, au chef d'or à une corneille de sable. — Martignier: *Vevey et ses environs*. [M. R.]

CORNOL (all. GUNDELSORF) (C. Berne, D. Porrentruy. V. DGS). Com. et Vge. Anciennes formes: *Coronotum* 1136; *Coronotho* ou *Coronot* 1139; *Coronot* 1147; *Gundelstorf* ou *Gundelsdorf* 1236. D'après Jaccard, ce nom signifie ferme de *Gundold*. *Armoiries*: d'argent à trois têtes de maure de sable tortillées de gueules et posées 2 et 1. C'est sur le territoire de cette commune que se trouve le célèbre *camp de Jules César*, aux vestiges encore fort visibles,



mais faussement dénommé car il n'est pas prouvé que celui-ci en foula jamais le sol. La fameuse bataille de l'an 58, entre Arioviste et Jules-César, aurait eu lieu au Nord de ce camp. Différentes fouilles ont mis à jour de nombreux objets d'origine romaine, conservés pour la plupart au musée de l'école cantonale de Porrentruy. L'abbaye de Lucelle y possédait une colonge avec dîmes et autres droits. Vendu avec le reste de l'Ajoie au comte Étienne de Monthéliard en 1386, Cornol fut racheté en 1461 par l'évêque Jean de Venningen. Il souffrit beaucoup des ravages commis par les Suédois pendant la guerre de Trente ans. Le village prit une part active aux troubles de 1730-1740. Cornol faisait partie de la mairie d'Alle. Une église, dédiée à saint Vincent, est mentionnée en

1139 déjà. Quelques années plus tard, elle fut probablement cédée au prieuré de Lanthenans, dont le prieur eut la collation jusqu'à la Révolution française. L'édifice actuel fut achevé en 1788. Sur les ruines de l'ancienne église paroissiale, dédiée à saint Julien et détruite en même temps que le village de Courtemblin, s'élève la chapelle dite, improprement, de Saint-Gelin ou de Saint-Gilles, lieu de pèlerinage. Cornol avait autrefois des carrières de gypse et une fabrique de poterie. Des fouilles pour y trouver de la houille n'ont pas donné de résultats. *Population*: 1764, 613 hab.; 1818, 674; 1920, 942. Registres de baptêmes dès 1640, de mariages dès 1685, de décès dès 1686. Une famille noble DE CORNOL s'éteignit au XIV^e s. sans avoir joué de rôle. — Voir Trouillat. — Vautrey: *Notices* I. — Quiquerez: *Le Mont-Terrible*. — Daucourt: *Dict.* [G. A.]

CORNU. Nom de famille des cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud.

A. Canton de Fribourg. — JACQUES-MARIE, d'Arufens (près Romont), 1764-1832. Musicien distingué, il s'attacha surtout à ressusciter en France les écoles d'enfants de chœur détruites par la Révolution et restaura la maîtrise de Notre-Dame de Paris. — *Etr. frib.* 1896, p. 42. — *ASHF* VI, 340. [Jeanne NIQUILLE.]

B. Canton de Neuchâtel. Nom de plusieurs familles, l'une d'elles bourgeoise de Neuchâtel au XVI^e s., les autres originaires de Corcelles, Gorgier, Les Ponts-de-Martel et Boudevilliers. Cette dernière a donné deux maires de Boudevilliers: CLAUDE, 1505-1523, et PHILIBERT, 1536. [L. M.]

C. Canton du Valais. CORNU, CORNUT. Famille originaire de Samoëns (Savoie), établie dans la vallée du Rhône au XV^e s.; elle acquit la bourgeoisie de Vouvey en 1603 et donna plusieurs magistrats à cette localité, à Bex, à Aigle et à Vionnaz. — [Ta.] — 1. JEAN Cornuti, châtelain de Monthey 1520-1522. — 2. GASPARD, prieur de Martigny 1658-1660, et — 3. NICOLAS, curé de Vollèges, prieur de Martigny 1663-1667, furent chanoines au St-Bernard. — 4. ALEXANDRE, député à la Diète, grand châtelain du dixain de Monthey, † 1825. [J.-B. B.]

D. Canton de Vaud. Familles bourgeoises de Mutruz dès 1381, de Chamblon dès 1480, de Villars-Mendraz dès 1570. — 1. AUGUSTE, 1852-1913, directeur du V^e Arrondissement des Douanes 1892-1913. — 2. FÉLIX, 1841-1920, chimiste à Bâle, philanthrope, bourgeois d'honneur de la commune de Corseaux dès 1906, a fait des legs importants à des œuvres d'utilité publique. — *Feuille d'Avis de Vevey*, 16 avril 1920. — 3. JULES, philologue, professeur aux universités de Bâle, de Prague, de Graz, † 27 novembre 1919 à Leoben (Styrie); connu par ses travaux sur les idiomes et les patois. — *Gazette de Lausanne*, 7 décembre 1919. [A. B.]

CORNUAUD, Isaac, 1743-1820, d'une famille du

Poitou réfugiée à Genève en 1697; bourgeois 1784. Monteur de boîtes, puis maître d'arithmétique et teneur de livres, il fut mêlé aux troubles de 1770, et se voua entièrement à la politique en 1780. Il détacha des Représentants une partie des Natifs pour former un parti, entra en relations avec le résident de France, puis s'allia aux constitutionnaires. Directeur des Messageries de France 1782-1787, il cessa son activité politique, qu'il reprit pendant la période révolutionnaire. Président du Cercle de la Grille, suppléant à la commission révolutionnaire, membre de la commission nationale. Nommé secrétaire



Isaac Cornuaud.
D'après un portrait sur émail
(auteur et date inconnus).

général de la préfecture du Léman en mai 1800, il rentre dans la vie privée en octobre 1801. — Voir *Mémoires d'Isaac Cornuaud*, publ. par M^{lle} Cherbu-

liez. — Rivoire : *Bibliographie*. — Karmin : *Sir Francis d'Ivernois*. [André DUCKERT.]

CORNUS. Voir ENGLUS et CORNUS.

CORNUT. Famille bourgeoise d'Aigle dès 1530, de Lutry dès 1639, de Savigny dès 1824. — SAMUEL, littérateur, * 21 juin 1861 à Aigle, † 1^{er} mai 1918 à Thonon, secrétaire particulier d'Eugène Rambert, diplômé de l'école des Hautes Études à Paris, rédacteur au *Tour du Monde* 1890, auteur de : *Vallombreuse* 1892, *Les prosateurs de la Suisse romande* (en collaboration avec Victor Tissot) 1897, *Chair et Marbre* 1898, *L'Inquiet* 1899, *Le Testament de ma jeunesse* 1902, *La Trompette de Marengo* 1909 (Prix Eugène Rambert), *Essais et Confessions* 1910 ; collaborateur à de nombreuses publications. — Voir *PS* 1918, p. 109. [A. B.]



Samuel Cornut.
D'après une photographie.

COROT, JEAN-BAPTISTE-CAMILLE, 1796-1875, célèbre peintre français qui passa de nombreux étés en Suisse, surtout de 1854 à 1860. Au château de Gruyères se trouvent quatre panneaux de lui qui comptent parmi ses œuvres les plus importantes. [C. R.]

CORPATAUX (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). Com. et Vge. Anciennes formes : *Corpastur*, 1142 ; *Corpastour*, 1168-1180 ; *Corpastor*, vers 1175 = ferme du pasteur, du berger. On y a fait en 1870 d'importantes trouvailles archéologiques, entre autres, dans un tombeau, une monnaie d'or qui appartiendrait, d'après Mommsen, aux Salasses, peuple celto-ligurien des Alpes. Dès le XIII^e s., Corpataux dépendait de la seigneurie d'Arconciel-Illens. Après la prise d'Illens en 1475, il tomba au pouvoir des Bernois et des Fribourgeois, fit partie du bailliage d'Illens 1484-1798, de l'arrondissement et du district de Fribourg 1798-1848, et enfin de celui de la Sarine. Le 18 février 1835, le Grand Conseil accorda à Jacques Biolley l'autorisation de relier les deux rives de la Sarine par un pont en fil de fer et une concession d'un droit de pontonnage pour la durée de 99 ans. A la demande des habitants de Corpataux, le Conseil fédéral ordonna le 26 février 1909 la suppression de ce droit de pontonnage, qui eut lieu en 1911. Au spirituel, Corpataux fut détaché en 1907 de la paroisse d'Écuivillers pour former, avec Magnedens, une paroisse autonome. — Voir Jaccard : *Toponymie*, dans *MDR* VII. — Kuenlin : *Dict.* — Dellion : *Dict.* V. — *ASHF* IV. — *Étr. frib.* 1873. — *ASG* I, 342. — Reymond : *Les sires de Glâne*, dans *ASHF* XII. — *Regeste d'Hauterive*. — Arch. d'État Fribourg. [G. Cx.]

CORPATAUX. Famille noble fribourgeoise, citée dès le XII^e s., bourgeoise de Fribourg. Elle posséda aux XV^e et XVI^e s. des terres et des droits seigneuriaux à Tinterin. *Armoiries* : écartelé en sautoir d'argent et de gueules. — 1. NICOLAS, bourgeois de Fribourg, conseiller 1264 ; proviseur 1261, puis recteur de l'hôpital de Fribourg 1267-1275. — 2. JACQUES, abbé du couvent d'Hauterive 1348, † 21 avril 1358. — 3. PIERRE, auteur d'une branche bâtarde par ses fils illégitimes JEAN et JACQUES ; de ce dernier descend la famille actuelle, des Corpataux de Fribourg, reconnue bourgeoise le 10 juillet 1812.

Une branche de la famille vint s'établir à Gruyères et paraît avoir été admise dans la bourgeoisie au XV^e s. — 4. JEAN, bourgeois de Gruyères, céda en 1497 des droits et des terres à Bellegarde, à Jacques de Corbières ; il obtint en retour des biens et des droits dans la châtellenie de Gruyère, entre autres le droit de patronage sur la

chapelle Saint-Georges à Gruyères. Il est probablement identique à un JEAN, châtelain de la Tour de Trême en 1491. — 5. HUGUES, bourgeois de Gruyères, assista en 1555 comme délégué de la Gruyère, avec Georges de Corbières, etc., à la vente du comté à Berné et à Fribourg. — 6. JACQUES, chanoine et coadjuteur de Saint-Nicolas à Fribourg 1590, grand chantre 1603. † 1614.

Des familles Corpataux existent dans les communes de Chevrières, Tinterin, Matran, etc. A celle de Matran appartient — 7. FRANÇOIS, 1827-1903, syndic de Matran 1857-1879, député au Grand Conseil 1867-1901 ; juge suppléant, puis juge au tribunal de la Sarine 1864-1878, juge cantonal 1879-1901. — Voir *Regeste d'Hauterive*. — Thorin : *Notice sur Gruyère*. — Mulinen : *Helvetia sacra*. — Peissard : *La seigneurie et le bailliage de Corbières*. — Brasey : *Le chapitre de Saint-Nicolas*. — Dellion : *Dict.* VI. — *Étr. frib.* 1904, p. 76. — Archives d'État Fribourg et arch. de famille. [G. CORPATAUX.]

CORPORATIONS DE MÉTIERS. Les débuts des groupements d'artisans en Suisse sont malaisés à déterminer. On a bien signalé dans l'Avenches romaine des *scolae*, corps de métier, celui des bateliers par exemple, mais les corporations elles-mêmes (*Zünfte, Innungen*) ne remontent qu'au moyen âge. Elles ont joué dans la vie des villes un rôle économique et politique considérable. Elles apparaissent aux XIII^e et XIV^e s., époques où quelques-unes d'entre elles possèdent déjà ou reçoivent des statuts de la part des autorités. Mais leur fondation peut très bien remonter déjà à plusieurs années. Dans certains cas, à Bâle notamment, les premières corporations groupèrent les artisans au service de l'évêque et restèrent sous la dépendance de ce dernier jusqu'au XII^e s. La ville se développa et connut des années de prospérité ; de nouveaux artisans s'y établirent et se constituèrent en groupements libres. Le but principal des corporations était la défense des intérêts professionnels. En groupant les artisans par corps de métiers, elles ont cherché à limiter la concurrence en s'opposant à l'établissement et en refusant la maîtrise à des étrangers ; elles ont, en outre, cherché à maintenir le bon renom du métier en obtenant de leurs adhérents qu'ils livrent de bon travail. La hiérarchie par où devait passer tout artisan, apprenti, compagnon et maître, était observée avec un soin jaloux par les corporations, qui édictèrent des prescriptions concernant l'apprentissage, sa durée, le nombre des apprentis ; sur le compagnonnage, et enfin sur l'obtention de la maîtrise après présentation d'un chef-d'œuvre. Leurs compétences s'étendaient aux conflits professionnels, qui étaient jugés par le prévôt et ses jurés. Les corporations observaient certaines pratiques religieuses et fondèrent même des confréries en l'honneur du patron de leur métier : saint Crépin pour les cordonniers, saint Éloi pour les forgerons, saint Nicolas pour les bateliers, etc. (voir art. CONFRÉRIE). Dans les cantons protestants, les corporations devinrent purement laïques après la Réformation.

D'une manière générale, les corporations avaient à leur tête un prévôt ou échevin (*Zunftmeister*), maître, avoyer, roy, etc., qui était assisté d'un certain nombre de jurés. Ceux-ci étaient souvent au nombre de six dans la Suisse allemande (*Sechser*). Les corporations ont conservé leurs noms aux formes vieilles ; dans la Suisse romande : *Marchands ou Merciers, Favres, Maçons, Chapuis, Vignolans, Pêcheurs et Cossons*, etc. ; dans la Suisse allemande : *Pfister* (boulangier), *Mittel-Löwen, Safran, Affe, Kamel*, etc. Quelques-uns sont des noms de métiers, d'autres dérivent de l'enseigne du local de la corporation.

Les corporations ne se développèrent pas en Suisse d'une manière uniforme. Dans la partie romande, elles conservèrent leur caractère de sociétés professionnelles, sous les noms de *compagnies, confréries, sociétés, maîtrises*. Elles n'exercèrent pas de rôle politique, mais groupèrent les bourgeois d'une localité, d'abord en partie, puis dans leur ensemble. L'autorité leur reconnaissait une existence officielle en ce sens qu'elle les consultait sur la réception de nouveaux maîtres d'état à l'habitation. Parfois aussi elles constituaient des compagnies militaires, ainsi à Fribourg, où en 1473 et 1476

on compta 23 compagnies formées par les corporations, avec plus de 900 h.

Dans plusieurs villes de la Suisse allemande le rôle des corporations en matière politique fut considérable. Jusqu'au XIII^e s., le pouvoir dans les cités était en mains soit de prêtres, évêques ou abbés, comme à Bâle et à Saint-Gall, soit de la noblesse et de la bourgeoisie (formée de marchands et de rentiers), comme à Berne et à Zurich. Le développement du commerce et de l'industrie et la prospérité qui en résulta, donnèrent aux artisans le sentiment de leur force. Ils revendiquèrent soit le droit de bourgeoisie pour obtenir l'entrée dans les conseils, soit directement la participation de leurs corporations aux affaires publiques. Le résultat de cette lutte ne fut pas partout le même. A Berne, les corporations ne purent obtenir aucun droit politique et furent même supprimées en 1373 et 1392 ; à Zurich, elles furent également supprimées en 1291, dans la crainte précisément de revendications politiques, mais la révolution de Brun, en 1336, eut pour effet de partager le pouvoir entre la noblesse et la vieille bourgeoisie, d'une part, représentées par la corporation des Constables, et les 13 corporations de métiers, de l'autre. Au Petit Conseil, les Constables eurent 13 représentants et les corporations y envoyèrent leurs 13 prévôts ou échevins. Le Grand Conseil était également composé par moitié de ces deux éléments. Dans la suite, ces proportions se modifièrent au profit des corporations. La révolution zuricoise eut sa répercussion à Bâle, où, en 1337, les corporations obtinrent l'entrée au Conseil. Les 15 tribus envoyèrent chacune un représentant dans cette autorité, puis deux dès 1382. Dans d'autres villes de Suisse, le rôle politique des corporations ne s'affirma qu'au XV^e siècle. A Schaffhouse, la constitution corporative de 1411 accorda aux 12 tribus (11 d'artisans et 1 de la noblesse) le soin de composer les autorités. Le Petit Conseil fut composé de 24 membres : 12 prévôts et 12 *Sechser* ; le Grand Conseil compta les 24 du Petit Conseil et les 5 autres *Sechser* de chaque corporation. A Coire, on remplaça en 1465 les quatre quartiers de la ville par cinq corporations qui élurent chacune 14 maîtres pour former le Grand Conseil de la ville ou les Septante (*Siebzig*). Le Petit Conseil comptait 3 représentants de chaque corporation, et en outre 3 *Oberzunftmeister*. A Lucerne, les corporations restèrent des sociétés purement professionnelles, tandis qu'à Saint-Gall elles furent également représentées dans les autorités. En raison du cumul qu'exerçaient autrefois les Petits Conseils en matière administrative et judiciaire, les corporations, en envoyant des représentants à cette autorité, participaient du même coup à la composition des tribunaux.

La République helvétique de 1798 enleva aux corporations leur caractère politique et une grande partie de leurs compétences en matières professionnelles. Les unes ont disparu (Genève), d'autres sont devenues des sociétés ouvertes à tous les ressortissants de la localité (Fribourg, Neuchâtel). Dans la Suisse allemande, les corporations ont conservé plus longtemps leur importance de jadis ; elles ont servi de collèges électoraux pendant une partie du XIX^e s. (Bâle, Zurich), ou ont exercé d'importantes prérogatives en matière de tutelle et d'assistance (Bâle, Berne). Dans cette dernière ville, l'obligation pour un bourgeois de faire partie d'une corporation (règle qui était en vigueur aussi à Bâle, Zurich, etc.) fut maintenue jusqu'en 1889. — Voir les art. des cantons ou villes précités. — E. Martin Saint-Léon : *Hist. des corporations de métier*. — Paul Hilber : *Les anciennes Abbayes de la ville de Fribourg*, dans *AF* 1916. — Ph. Favarger : *La noble compagnie des marchands de Neuchâtel*. — Ed. Quartier-la-Tente : *Le canton de Neuchâtel*, 1^{re} série II. — A. Babel : *Les métiers dans l'ancienne Genève*. — B. van Muyden : *Pages lausannoises*. — Max Huber : *Das Staatsrecht der Republik Zürich vor dem Jahr 1798*, dans *AGS I*. — Zesiger : *Das bernische Zunftwesen*. — Dändliker : *Geschichte Zürich*. [L. M.]

CORPS FRANCS. Le nom de Corps francs a été donné aux groupements de citoyens suisses qui tentèrent, en 1844 et 1845, deux expéditions contre Lu-

cerne. Ces entreprises s'expliquent par les circonstances politiques et confessionnelles de l'époque. L'opposition entre les radicaux, partisans d'une révision du pacte de 1815, et leurs adversaires les conservateurs, atteignit son maximum quand le canton d'Argovie supprima les couvents sur son territoire (1841), tandis que Lucerne appelait les Jésuites à enseigner dans ses établissements d'instruction supérieure (24 oct. 1844). Aux yeux des radicaux, cet appel des Jésuites constituait une violente provocation à l'adresse de leur parti et une grave menace pour le protestantisme. Aussi tous les partisans des idées radicales furent-ils invités à se porter, en recourant à la force des armes, au secours de leurs coreligionnaires lucernois.

D'entente avec les radicaux d'autres cantons, ceux de Lucerne se soulevèrent le 8 déc. 1844. Mais les préparatifs avaient été si insuffisants que le soulèvement fut vite étouffé dans la ville, cependant que les Corps francs accourus d'Argovie, au nombre de 150 à 200 hommes, n'osaient pas profiter de leur petite victoire du pont de l'Emme et se dispersaient. Les secours venus de Soleure et de Bâle-Campagne ne parvinrent pas à réparer ce premier échec, dont les suites se firent promptement sentir, tant à Lucerne que dans la Suisse allemande. A Lucerne, on recourut à des mesures draconiennes contre les habitants du canton qu'on supposait être les instigateurs du soulèvement. La répression judiciaire atteignit les innocents comme les coupables, et en premier lieu un chef libéral, le Dr Jakob-Robert Steiger, médecin à Lucerne, tenu pour être l'artisan intellectuel de l'insurrection, et qui fut condamné à la réclusion. En outre, le Grand Conseil décréta la confiscation des biens des inculpés et la peine de mort contre les chefs responsables de la levée des Corps francs. Il était enjoint aux citoyens d'exterminer tous les étrangers au canton qui auraient pris part à l'expédition, comme bandits et assassins. Ces mesures, contre lesquelles Casimir Pfyffer avait vainement cherché à mettre en garde le gouvernement, n'eurent d'autre effet que d'accroître le nombre des Lucernois suspects de radicalisme et d'accroître l'irritation, déjà grande, qui régnait dans la Suisse radicale contre les gouvernants réactionnaires de Lucerne.

Le mouvement anti-jésuite devint général, entretenu qu'il était par la presse, surtout le *Schweizer Bote*, et le *Posthörchen* d'Aarau, par des assemblées populaires à Fraubrunnen, Zofingue, Herzogenbuchsee, etc., et par des pétitions aux autorités cantonales et fédérales. Partout on réclamait une solution prompte et radicale de la question des Jésuites. Dès le mois de décembre 1844, le *Volksverein*, association populaire contre les Jésuites avait été fondé. Son Comité central, siégeant à Aarau, avait reçu mission de s'occuper des préparatifs militaires d'une attaque contre Lucerne. Grâce à la passivité bienveillante des gouvernements cantonaux, on put librement procéder aux enrôlements, réunir les fonds, se procurer les armes et le matériel nécessaire et établir un plan de campagne. Le canton de Lucerne dut songer à pourvoir à la défense de son territoire et particulièrement de la ville. Il s'entendit avec les cantons primitifs et celui de Zoug pour prendre en commun les mesures indispensables en augmentant l'effectif des milices par l'organisation du landsturm, et en établissant un système de défense qui protégeât la ville contre toute attaque. On fortifia surtout la ligne formée par la Reuss et l'Emme. L'officier lucernois, Ludwig von Sonnenberg, général au service de Naples, fut nommé commandant en chef des troupes de son canton. On lui adjoignit comme chef d'état-major Franz von Elgger, du Fricktal, ex-officier au service de Bade et au service de France.

L'attaque attendue tarda à se produire tant que la Diète, réunie à Zurich, le 24 février, fut en train de discuter la triple question des Jésuites, des Corps francs et de l'amnistie. La proposition d'interdire au canton de Lucerne de recevoir les Jésuites et d'obliger les cantons de Schwyz, Fribourg et Valais à les expulser, de même que celle d'accorder l'amnistie aux citoyens lucernois qui se trouvaient depuis le 8 décembre 1844 sous le coup de poursuites judiciaires, ne réunît pas la majorité. Par contre, on tomba d'accord pour décider que la

Confédération devait interdire les levées de troupes armées qui se feraient sans l'assentiment et la coopération des gouvernements cantonaux, et inviter les États confédérés à empêcher la formation de Corps francs. Mais Berne, Argovie, Soleure, Bâle-Campagne et Vaud ne voulaient pas entendre parler de sanctions applicables aux contrevenants. Vis-à-vis de l'étranger, la Diète eut une attitude énergique : aux notes de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre, qui contenaient des représentations touchant l'anarchie de la Suisse, elle répondit par une simple fin de non-recevoir, estimant qu'elles constituaient une immixtion injustifiée dans les affaires intérieures d'un État souverain.

L'Emme en passant par Gerliswil et marcher de là sur Lucerne, tandis que la colonne principale, commandée par Ochsenbein, avançait directement vers le pont du Thorenberg pour s'emparer de la hauteur de Littau occupée par les Lucernois. Vers six heures du soir, cette position était aux mains des Corps francs, qui à 8 heures se trouvaient aux portes de Lucerne. Le gouvernement lucernois, effrayé et perdant la tête — les renforts qu'il avait demandés à Zoug et aux petits cantons ne lui parvinrent qu'après minuit — se préparait à abdiquer et à s'enfuir. Ochsenbein, qui pouvait facilement s'emparer de Lucerne, mû par des considérations d'humanité, recula devant un bombardement. Ses troupes peu disci-



Défaite des Corps francs à Malters le 1^{er} avril 1845. D'après une lithographie de l'époque à la Bibl. nationale, Berne.

Déçus dans les espoirs qu'ils avaient fondés sur la Diète, les chefs radicaux virent qu'ils n'avaient plus à compter que sur eux-mêmes, et ils se mirent en devoir d'exécuter l'opération qu'ils avaient préparée depuis longtemps. Le Dr Steiger, sorti de captivité et réfugié hors de son canton, fut l'âme de l'entreprise. Le capitaine bernois, Ulrich Ochsenbein, accepta, après quelques hésitations, d'en prendre le commandement.

La seconde expédition des Corps francs eut lieu le 31 mars 1845. 3500 h. environ, dont 1100 réfugiés lucernois, 1100 Argoviens, 700 Bernois, 350 de Bâle-Campagne et 250 Soleurois, répartis en deux troupes, se concentrèrent à Zofingue et à Huttwil. Dans la nuit du 30 au 31 mars, les deux colonnes, celle de Zofingue commandée par le colonel argovien Rothpletz, celle d'Huttwil par le major Billo, d'Aarau, pénétrèrent sur le territoire lucernois et se rejoignirent à Ettiswil, pour marcher de là sur Lucerne par Ruswil et Hellbühl. A Hellbühl, ils furent attaqués par les troupes lucernoises sous les ordres de Elgger. L'engagement fut favorable aux Corps francs et se termina par une retraite, qui ressemblait fort à une fuite, des Lucernois vers le pont de l'Emme. A partir d'Hellbühl, les troupes des Corps francs se divisèrent. Billo devait s'emparer du pont de

plines, inquiètes du sort de la deuxième colonne, furent prises de panique après quelques coups de feu échangés dans l'obscurité entre des patrouilles. Ochsenbein ordonna la retraite par Malters, où sa colonne tomba dans une embuscade et subit une grave défaite. La colonne Billo, après une attaque malheureuse du pont de l'Emme défendu par des forces supérieures, s'était retirée en grand désordre, tentant de se frayer un passage vers l'Argovie. Un petit corps de Zuricois, dont faisait partie Gottfried Keller, rappelé en chemin par son gouvernement, regagna ses foyers sans avoir combattu. Après la retraite d'Ochsenbein, le commandant lucernois reprit courage et organisa la poursuite de l'ennemi. Il fit 1800 prisonniers et un butin considérable, dont une partie fut cédée aux petits cantons en reconnaissance de leurs services. Les Corps francs perdirent 104 tués et 70 blessés ; les Lucernois 19 tués et 30 blessés.

Les prisonniers furent enfermés dans l'église des Jésuites de Lucerne. Parmi eux se trouvait le Dr Steiger ; Ochsenbein avait réussi à s'échapper. Au camp des réactionnaires lucernois, ce fut de la jubilation, ainsi que chez tous les cléricaux de la Suisse et d'ailleurs. Le Grand Conseil ordonna une fête publique d'actions de grâces. Dans les cantons radicaux, on était indigné

du traitement infligé aux prisonniers. Aussi le Vortort jugea-t-il nécessaire de lever un fort contingent de troupes fédérales qui furent massées aux frontières

comprenait les chefs et les conseillers catholiques, et représentait l'Église et l'évêché, dont il défendit dès lors les intérêts jusqu'à nos jours. La fraction catholique du Grand Conseil grison porte le nom de *Corpus catholicum*.



Défaite des Corps francs près de Buttisholz, le 1^{er} avril 1845. D'après une lithographie de l'époque à la Bibl. nationale, Berne.

d'Argovie, de Berne et de Lucerne, sous le commandement du général grison Louis Donat ; il confia en outre à deux commissaires fédéraux, le landammann W. Näf, de Saint-Gall, et le chancelier Ph. Hössli, de Coire, l'exécution des mesures politiques, et convoqua la Diète pour le 5 avril. Les médiateurs fédéraux réussirent, après des négociations compliquées avec les divers cantons, à obtenir la liberté des prisonniers non lucernois contre une rançon totale de 350 000 fr. Les prisonniers lucernois, par contre, éprouvèrent toutes les rigueurs de la justice. Le plus durement traité fut le Dr Steiger : la cour suprême le condamna à mort le 17 mai. Le Grand Conseil lucernois n'osa pas, toutefois, voter l'exécution de la sentence ; il se rallia à la proposition du gouvernement qui était d'interner le condamné dans une forteresse étrangère. Pendant qu'on négociait à ce sujet avec le gouvernement sarde, Steiger parvint à s'évader et s'établit à Winterthur. — Voir Dierauer. — Otto Gass : *Der zweite Freischarenzug gegen Luzern im Jahre 1845*. [Otto Gass.]

CORPS HELVÉTIQUE. Ce nom apparaît au XVII^e s. dans les relations diplomatiques pour désigner la Confédération. Il fut employé avec quelques variantes (Corps de la nation Helvétique, Corps des Liges Helvétiques), jusque près de la fin du XVIII^e s. Pour l'étranger, il devint au XVIII^e s. le nom officiel de la Suisse. Bonaparte s'en servit encore en 1797, puis il disparut et fut remplacé par celui de « République Helvétique une et indivisible ». — Voir (Echsl) : *Die Benennungen der alten Eidgenossenschaft*, dans *JSG* 42. [H. Tr.]

CORPS LÉGISLATIF. Nom donné dans le canton de Neuchâtel à l'autorité législative de 1831 à 1848. Il succéda aux Audiences générales auxquelles on reprochait de n'être pas un conseil de la nation. Le Corps législatif était composé de dix députés nommés par le prince et de députés élus par le peuple à raison de un député pour 500 Neuchâtelois. Ils étaient nommés pour six ans et devaient posséder 1000 lb. tournois. Le Corps législatif a publié un *Bulletin* de ses séances. — Voir *Recueil de pièces officielles concernant Neuchâtel et Valangin II*. — A. Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise III*. [L. M.]

CORPUS CATHOLICUM. Dans les Grisons, les luttes confessionnelles n'apparurent qu'un siècle après la Réforme. Un *Corpus catholicum* est mentionné pour la première fois en 1623, après l'accord de Lindau. Il

En opposition à ce groupement exista aussi un *Corpus evangelicum* qui a pris, dès le XIX^e s., le nom de Grand Conseil évangélique. La constitution cantonale de 1854 reconnaît à ces deux institutions le caractère de corporations confessionnelles. — Voir H. Furger : *Das bündn. Corpus catholicum*. [L. J.]

CORRADI. Famille d'Oberneunforn (Thurgovie). — KONRAD, 1813-1878, peintre-paysagiste, mentionné dans le *SKL*, ainsi que son fils, — FERDINAND, 1840-1903. [SCH.]

CORRADINI. Famille de Sent (Grisons), éteinte à Zernez. — 1. ANDREA, 1800-1855, landammann du cercle d'Untertasna. — 2. GRON, frère du n° 1, président du tribunal de district. — 3. JOHANN, fils du n° 1, 1846-1920, ingénieur du Rhin et de la Nolla. — Voir *SB* 1920. Des descendants de cette famille vivent à Livourne et Naples. [L. J.]

CORRAGIONI. Voir CORAGIONI D'ORELLI.

CORRAY. Voir CORAY.

CORREVEON (C. Vaud, D. Moudon. V. DGS). Vge et Com. qui dépendit au moyen âge des sires de Saint-Martin, puis de ceux de Goumœns-Bioley. Il passa par alliance en 1600 aux Loys de Marnand, et y resta jusqu'à la Révolution. L'église, dédiée à sainte Marguerite, fut une dépendance, dès 1168, du prieuré de St. Maire à Lausanne. L'édifice actuel date de 1905. — *DHV*. [M.R.]

CORREVEON. Famille vaudoise originaire de Cuarny près d'Yverdon, dont elle est bourgeoise depuis le XIV^e s.; elle acquit en 1563 et 1576 la bourgeoisie d'Yverdon. *Armoiries*: d'azur à deux triangles vidés d'argent, entrelacés en forme d'étoile. — 1. PIERRE-FRANÇOIS, 1768-1840, notaire, député au Grand Conseil vaudois 1803, à la Diète fédérale 1832-1833. — 2. JULES, 1802-1865, fils du n° 1, juge au tribunal d'Yverdon, député au Grand Conseil 1841-1849. — 3.



FRANÇOIS-LOUIS, conseiller d'État 1859-1862. — 4. GUSTAVE, 1841-1911, fils du n° 3, avocat 1868, juge et président du Tribunal cantonal 1879-1911; fondateur de diverses œuvres philanthropiques de Lausanne: la Solidarité, la Paternelle, la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande; président de la Société vaudoise de secours mutuels. — 5. ERNEST, * 7 février 1842 à Yverdon, † 1 septembre 1923 à Coire, fils du n° 2, professeur de droit pénal à l'université de Lausanne, 1873-1874, avocat à Lausanne 1874-1912, député 1874-1897, membre de la Constituante de 1885, président de la société des tramways de Lausanne 1895-1922. — 6. HENRY, * 15 août 1854 à Yverdon, « le père des Jardins alpins », botaniste, auteur de nombreux ouvrages: *Flore alpine*; *Nos arbres*; *Plantes et santé*; *Alpinisme*, etc. Fondateur des jardins alpins de Floraire (Genève), de la Linnea (Bourg-Saint-Pierre), de la Rambertia (Rochers de Naye). — 7. CHARLES, * 1856, frère du n° 6, pasteur de l'église française de Francfort 1874-1916, aumônier auprès des camps de concentration en Allemagne pendant la guerre 1914-1918; auteur de *Les prisonniers de guerre en Allemagne, Souvenirs d'un aumônier*. [A. B.]

CORRODI, KORRODI. Familles du canton de Zurich, dont le nom est issu du prénom Conrad.

— I. Vieille famille de l'Oberland zuricois (Korrodi), mentionnée pour la première fois en 1433 à Durnten. — II. Famille de la Com. de Hirzel (Korrodi), mentionnée dès 1544. — [J. FRICK.] — III. Famille bourgeoise de la ville de Zurich (Corrodi), dont le nom paraît à l'origine sous les formes *Cuonrade*, *Korader*, et qui acquit la bourgeoisie le 8 février 1627 avec JAKOB



de Weiach où son grand-père était venu d'Oberneunforn (Thurgovie), où la famille existe encore sous le nom de Corradi ou Coradi. *Armoiries* : d'azur à une bande d'or supportant un lion de second. — 1. FELIX, * 27 janvier 1678, pasteur à Balgach 1703-1708, édita de 1711 à 1715 la revue zuricoise *Mercurius historicus* ; secrétaire de l'assistance publique 1720-1752 ; † 2 juin 1753. — 2. HANS-FELIX, * 4 août 1722, fils du n° 1, peintre et graveur, secrétaire de l'assistance publique 1752, secrétaire à Bremgarten pour le Freiamt inférieur 1764 ; † 12 avril 1772. — Voir SKL. — 3. HANS-HEINRICH, * 1^{er} août 1752, maître au *Collegium humanitatis* de Zurich 1786, fut au premier rang des « amis des lumières » (*Aufklärungsmänner*) et écrivit de nombreux ouvrages de théologie et de philosophie : *Beiträge zur Förderung des vernünftigen Denkens und der Religion*, *Kritische Geschichte des Chiasmus*, *Philosophische Aufsätze und Gespräche*, etc. ; † 13 sept. 1793. — Voir *Monatliche Nachrichten schweiz. Neuheiten*, 1793. — Nécrologie par Leonhard Meister. — *Nbl. der Chorherren*, 1821. — ADB. — 4. HEINRICH, fils du n° 2, 1762-1833, peintre de portraits, mentionné dans SKL. — 5. CARL, * 28 sept. 1796, pasteur à Cétwil am See 1824-1859 ; † 10 mai 1866. — Voir *Nbl. der Hilfsgesellschaft Winterthur*, 1911 (avec bibliographie de ses ouvrages). — 6. WILHELM, frère du n° 5, * 23 avril 1798, pasteur à Uitikon 1823-1827, à Töss 1827-1867, doyen du chapitre de Winterthur 1844-1867, a écrit des livres pour les enfants ; † 22 janv. 1868. — Voir *Nbl. der Hilfsgesellschaft Winterthur*, 1911 (avec bibliographie de ses œuvres). — 7. SALOMON, * 19 avril 1810, peintre de paysages, fixé à Rome depuis 1843, professeur à l'académie de Saint-Luc et membre d'honneur de celle-ci ; † 4 juillet 1892. — Voir SKL. — *Nbl. der Künstlergesellschaft. Zürich*. 1895. — 8. Wilhelm-August Corrodi, fils du n° 6, peintre et poète, * 27 févr. 1826, vécut à Saint-Gall comme dessinateur 1851-1856, puis à Töss, où il écrivit des vers et des livres d'enfants ; maître de dessin à Winterthur 1862-1884, s'établit en 1884 à Zurich, où il développa une grande activité comme auteur de comédies en dialecte, † 15 août 1885. — Voir *Nbl. der Hilfsgesellschaft Winterthur*, 1911. — *Nbl. der Stadtbibliothek Winterthur*, 1913. — *Festschrift des Gymnasiums Winterthur*, 1912. — Otto von Greyerz : *Aug. Corrodi's Kinderschriften* (dans le *Jahrbuch der Literar. Vereinigung Winterthur*, 1924). — SKL. — 9. HERMANN-David-Salomon, fils du n° 7 * 23 juillet 1844, peintre de genre et de paysages, établi à Rome, professeur et membre de l'académie de Saint-Luc, fonda peu avant sa mort, dans cette ville, un grand atelier avec locaux d'exposition (maison Corrodi) ; † 30 janvier 1905. — Voir *Nbl. der Künstlergesellschaft Zürich*, 1895. — SKL. — 10. ARNOLD, frère du n° 9, * 12 janvier 1846, peintre d'histoire et de genre, vécut également à Rome, † 7 mai 1874 ; les œuvres qu'il laissait brûlèrent en 1892 avec la maison de son



Wilhelm-August Corrodi.
D'après une photographie.

frère Hermann. — Voir SKL. — LL. — LLH. — AGS IV. — [A. CORRODI-SULZER.] — 11. EDUARD Korrodi, D^r phil., * 20 novembre 1885, rédacteur littéraire à la NZZ depuis 1914, auteur d'études littéraires entre autres de *Schweiz. Literaturbriefe*. — DSG. [L. S.]

CORSALETTES (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS). Com. et Vge. de la paroisse de Courtin. Pendant la guerre de Gummenen, Corsallettes fut pillé par le garnison bernoise de Morat et les seigneurs d'Estavayer réclamèrent et obtinrent du gouvernement de Berne, en 1333, une indemnité pour les propriétés qu'ils y avaient. Dix ans plus tard, Guillaume d'Estavayer vendit ses biens de Corsallettes à Louis, comte de Neuchâtel, qui les lui rendit à titre de fief. Ce village, compris dans les anciennes terres de Fribourg jusqu'en 1798, fut incorporé au district d'Avenches 1798-1803, au district de Fribourg 1803-1848, puis au district du Lac 1848. — Voir FRB VI. — Matile. — *Regeste de Hauterive*. — Dellion : *Dictionnaire* IV. — Archives d'État de Fribourg. [Jeanne NIQUILLE.]

CORSAT, Philippe, 1809-1874. Compromis dans la conspiration neuchâtoise de 1831, il se réfugia sur territoire fribourgeois, participa à la seconde tentative de décembre 1831, faillit y perdre la vie, mais put se réfugier à Lausanne, puis à Genève. Il y fut de toutes les manifestations qui précédèrent la révolution de 1846. Après le 7 octobre, il appuya le gouvernement radical soit par la parole, soit par la plume dans le *Carillon de Saint-Gervais*, journal politico-satirique qu'il fonda en 1852 et dirigea jusqu'à sa mort. Député au Grand Conseil de 1856 à 1862. Il publia un certain nombre de volumes de vers et de chansons : *Premières rimes* ; *Eglantines* ; *Chansons populaires*, etc. — Voir : *Carillon de Saint-Gervais et Chronique radicale*, 3 oct. 1874. [Th. F.]



Philippe Corsat.
D'après une lithographie de la
Bibl. publique, Genève.

CORSERREY

(C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). Com. et Vge. *Armoiries* : écartelé de gueules et d'azur. Anciennes formes : *Corserei*, XII^e s. ; *Corserer*, 1322 ; dérivant de *Curtiacum*, domaine d'un *Curtius*, gentilice romain. Corserey, où l'on a découvert des ruines romaines, est mentionné au milieu du XII^e s. déjà. Ce village formait une seigneurie, parfois réunie à celle de Prez, parfois partagée elle-même entre plusieurs coseigneurs ; elle appartenait

aux de Montagny, aux de Prez, aux de Balmis, aux d'Avenches, aux Champion, aux Pavilliard, aux Roberti (de Payerne), aux de Billens. De 1515 à 1518, l'abbaye de Payerne acquit successivement des coseigneurs de Corserey tous leurs droits dans ce village ; en 1526, elle revendit la seigneurie de Corserey à l'État de Fribourg pour 6600 fl. de Savoie. Corserey forma dès lors un bailliage fribourgeois qui fut réuni à celui de Montagny en 1585. De 1798 à 1803, Corserey fut rattaché au district de Payerne ; de 1803 à 1815, à l'arrondissement de Montagny ; de 1815 à 1848, à l'arrondissement de Fribourg ; en 1848, au district de la Sarine. Le coutumier en vigueur à Corserey était celui du Pays de Vaud. En 1448, pendant la guerre de Savoie, Corserey fut incendié par les Fribourgeois. Au spirituel, Corserey fait partie de la paroisse de Prez. Sa chapelle, dédiée à saint Sylvestre, saint Pierre et saint Sébastien, est mentionnée au XV^e s. — Voir Jaccard : *Essai de toponymie*. — *Regeste de Hauterive*. — Dellion : *Dictionnaire* IX. — Buchi : *Freiburgs Bruch mit Oesterreich*, p.



31. — Archives d'État de Fribourg : *Fonds de Montagny et de Payerne.* [Jeanne NIQUILLE.]

CORSIER (C. Genève, Rive gauche. V. DGS). Vge et Com. cédés par la Sardaigne à Genève en 1816. Nombreux vestiges romains dans le village même. Corsier fut constitué en seigneurie, mais on n'y voit plus trace de maison forte. Le château actuellement converti en brasserie date du XVIII^e s. Avant 1858, la commune de Corsier comprenait Anières sur son territoire. Population actuelle : 312 habitants. Registres de paroisse dès 1750. [C. R.]

CORSIER ou **CORSY** (C. Vaud, D. Lavaux, Com. Lutry. V. DGS). Vge. *Corciaco* en 908 où un jugement de Dieu fut rendu en faveur de Lausanne, en présence du roi de Bourgogne Rodolphe III. Il est peut-être le domaine du nom de *Corsie* donné en 1079 par l'empereur Henri IV à l'évêque de Lausanne. Ce dernier était en tout cas le suzerain de ce village que tinrent de lui en fief le sire de Faucigny, puis celui de Thoire et Villard. Corsier passa dès lors en de nombreuses mains, et finalement fut acquis en 1620 par Pierre de Crousaz, dans la famille de qui il resta jusqu'à la Révolution. — [M. R.]

CORSIER (C. Vaud, D. Vevey. V. DGS). Com. et Vge. Corsier est peut-être, à moins qu'il ne s'agisse de Corsier sur Lutry, un des domaines du duc de Rheinfelden, *Corsie*, que l'empereur Henri IV donna en 1079 à l'évêque de Lausanne Bourcard. L'évêque Lambert de Grandson céda cette terre, avec la moitié de la ville de Vevey, à son neveu Gaucher de Blonay. Dès le XIV^e s., des partages et des ventes firent passer plusieurs parties de la seigneurie de Corsier en différentes mains. Il y eut ainsi des fiefs des Compey, des Châtel-Saint-Denis, des Praroman, etc. Finalement, les Bernois réunirent au château d'Oron la plus grande partie des droits seigneuriaux. L'église, dédiée à saint Maurice, date du XV^e siècle ; elle a été restaurée en 1899. Registres de baptêmes et de mariages dès 1581, de décès dès 1728. — [M. R.]

CORSINGE (AFFAIRE DE). Conflit de juridiction entre Genève et la Savoie à l'occasion d'un viatique porté par les curés de Choulex et de Meinier dans une maison de Corsinge dépendant de Genève, en avril 1666. Cette affaire et, presque simultanément l'exécution de François de la Grave coupable de meurtre sur terre soumise à la juridiction genevoise, surexcitèrent beaucoup les esprits. On crut un instant à une guerre et des préparatifs furent faits de part et d'autre. En 1668, Genève était disposée à abandonner sa souveraineté sur la maison de Corsinge où avait été porté le viatique en 1666, mais, pour des prétextes concernant la « forme » de la cession, l'acceptation n'en fut pas ratifiée par le duc de Savoie. — Voir Arch. de Genève : P. H. — Gautier : *Hist. de Genève.* [C. R.]

CORTAILLOD (C. Neuchâtel, D. Boudry. V. DGS). Vge et Com. *Armoiries* : de sinople à la croix alaisée et pattée d'argent, un croissant tourné d'or brochant sur le tout. Sur la rive de Cortailloд existent d'importantes stations lacustres des âges de la pierre, du bronze. On a découvert aux environs de la localité un cimetière burgonde. Cortailloд dépendit jusqu'au XVI^e s. du seigneur de Gorgier, du prieur de Bevaix et du comte de Neuchâtel comme possesseur de Boudry. L'acquisition de la seigneurie de Colombier par ce dernier, en 1564, lui valut la possession entière de Cortailloд. La mairie, juridiction civile, fut supprimée en 1832 et réunie à Boudry. Dans la nuit du 17 au 18 décembre 1831, Cortailloд fut investi par les troupes gouvernementales

qui marchaient sur Bevaix, à la rencontre de Bourquin. Quelques habitants furent tués. Une chapelle fut érigée en 1503, agrandie en 1526 et restaurée en 1722 et 1900. La paroisse date de 1524, détachée de celle de Pontarouse. L'industrie des toiles peintes fut introduite à Cortailloд en 1726 ; dans la deuxième moitié du XVIII^e s., elle jouit d'une très grande prospérité, sous l'impulsion de Jacques-Louis de Pourtalès, et prit fin en 1854 ; une fabrique de câbles a été installée dans les mêmes bâtiments en 1879. Population : 1784, 902 hab. ; 1860, 1115 ; 1920, 1238. Registres de baptêmes dès 1637, de mariages dès 1659, de décès dès 1751. — V. Quartier-l'Ente : *Le C. de Neuchâtel*, II^e série. — A. Petitpierre : *Un demi-siècle de l'hist. écon. de Neuch.* — Alice Dreyer : *Les toiles peintes en pays neuchâtelois.* [L. M.]

CORTAYS, ROBERT, sculpteur d'images à Lausanne en 1453. — PIERRE, peut-être son fils, peintre à Lausanne en 1502. [M. R.]

CORTE, CURTE, CORTI, NICOLÒ, sculpteur et architecte, * vers 1500 à Corte de Pregassona près de Lugano, † vers 1550. Vers 1530, il travailla à la façade de la cathédrale de Saint-Laurent de Lugano. Il se rendit ensuite à Savone où il laissa de nombreux travaux, passa à Gènes, et en 1537 en Espagne. A Grenade, il décora le palais de Charles-Quint sur l'Alhambra. — Voir SKL. — ALBK. — Vegezzi : *Esposizione storica.* — BATTISTA, parent du précédent, défenseur du château de Musso en 1531 contre Francesco II Sforza et les Suisses, maître de la monnaie du condottiere G. Giacomo de Medici 1532. — SKL. — BStor. 1895. [C. T.]

CORTÉBERT (C. Berne, D. Courtelary. V. DGS). Vge. En 1178, *Cortalbert* = ferme d'*Aibert*, contraction d'*Agibert*, nom propre germanique. Au XII^e s., le chapitre de Moutier-Grandval possédait la dime de Cortébert. En 1330, Richard de Villeret tenait en fief le tiers de son territoire. Cortébert fut toujours compris dans la paroisse de Corgémont, mais posséda un petit temple, construit en 1901. Population : 1813, 226 hab. ; 1890, 823. — Voir Trouillat. — Daucourt : *Dict. hist.* — P. César : *Notice hist. sur le Pays d'Erquél.* [H. JOLIAT.]

CORTHÉSY. Famille vaudoise, bourgeoise de Prévouloup 1350, de Dompierre 1571. — EUGÈNE, * 21 mai 1860, à Dompierre, instituteur 1880, professeur à Ville-neuve 1894, à Moudon 1898-1908. Historien, auteur de *L'Ame vaudoise* ; *Les Ormonts sous le régime féodal* ; *Études historiques sur Moudon*, etc. [A. B.]

CORTI, FAUSTINO, missionnaire jésuite, de Curio, * 5 novembre 1856. Il partit en 1884 pour les Indes, enseigna au collège de Saint-Louis à Mangalore, avec une courte interruption, jusqu'en 1905. Prêtre 1892, il entreprit en 1905 la mission du Narol où le nombre des catholiques passa de 120 à 5200 ; construisit une église et différentes chapelles. En 1918, le gouvernement anglais lui conféra la décoration *Kaiser-y-King*, avec la mention : Pour la libération et la protection des parias. [C. T.]

CORTINI (CORTIN). Famille de Bondo (Grisons) qui joua au XVI^e s. surtout un certain rôle dans la vallée et le pays et paraît avoir été anoblie. — 1. JOHANN A CURTINO apparaît en 1551 dans un arbitrage entre Stampa et les autres juridictions d'Obporta. — 2. ANDREA Cortini de Gaudentis, notaire public du val Bregaglia 1596. — Voir Mohr : *Dokumentensammlung* XVI^e et XVII^e siècles. [L. J.]

CORVANTII. Selon Strabon, les *Coruantes* et les *Rukantes* étaient les plus audacieuses des tribus rhétiques. Par le moyen d'hypothèses et de combinaisons, les chroniqueurs en ont fait des voisins des Lépointiens. Selon Guler et Leu, les *Coruantes* habitaient entre le Rhin et la Plessur d'une part, le Septimer, le Julier, l'Albula et la Scaletta d'autre part. Ils auraient laissé les forts de Berneck, Strassberg, Greifenstein, etc., et le nom de Churwalden. Mais les formes présentées par Leu : *Vallis Corvantiana* et *Monasterium Corvantiense* n'ont pas de fondement étymologique et sont récusées par les documents. L'inscription trouvée à La Turbie près de Nice, de 72 avant J.-C., mentionne 13 tribus rhétiques dans les peuples alpestres vaincus par Auguste, et parmi elles les *Consuanetes*, identiques peut-être aux *Coruantes* de Strabon. — Voir LL V, p. 312, 313, 436. — J. Guler :



Sceau de la paroisse de Corsier vers 1600.



comme possesseur de Boudry. L'acquisition de la seigneurie de Colombier par ce dernier, en 1564, lui valut la possession entière de Cortailloд. La mairie, juridiction civile, fut supprimée en 1832 et réunie à Boudry. Dans la nuit du 17 au 18 décembre 1831, Cortailloд fut investi par les troupes gouvernementales

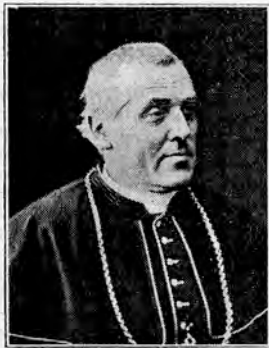
Beschreibung der dreyen löblichen Grauen Bündlen, p. 6. — P.-C. Planta : *Das alte Rätien*, p. 44. [L. J.]

CORVI, DOMENICO, né à Viterbe 1761, † à Rome 1803, peintre de Pie VII, directeur de l'académie de Saint-Luc. Par l'entremise de Pisoni, le constructeur de l'église de Saint-Ours, il entra en relations avec Soleure et peignit pour cette église quatre tableaux d'autel. De petits tableaux et des portraits par Corvi existent à Soleure au Musée et chez des particuliers. — SKL. [J. K.]

CORYAT, THOMAS, 1577-1617, originaire d'Odcombe dans le Somersetshire (Angleterre), † aux Indes, visita la Suisse en août 1608. Il publia ses impressions dans des ouvrages pleins d'humour et d'une grande valeur au point de vue de l'histoire et des mœurs de l'époque : *Crudities : Hastily gobbled up in five moneths travels in France, Savoy, Italy, Rhetia, commonly called the Grisons country, Helvetia alias Switzerland*, etc., 1611, 1776 et 1905. — Voir Paul Fink : *Reiseerinnerungen an die Schweiz von zwei Zeitgenossen Shakespeares* dans *WL VII*. [G. Sch.]

CORZONESO (C. Tessin, D. Blenio. V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes : *Crusonizi* 1211 ; *Curzonezo* 1272 ; *Corsonixia* 1349 ; *Curzonezo* 1567. Corzoneso apparaît comme *vicinanza* vers 1200 déjà ; il appartenait à la *fagia de subtus* ou de Malvaglia. L'église paroissiale de San Nazaro est déjà mentionnée en 1211, celle de San Remigio en 1249. En 1282 on cite une église de *Sancti Martini hiemalis hospitale* qui était celle d'un hospice d'un couvent de frères humiliés. L'église paroissiale actuelle date de 1587 ; la sacristie, très ancienne, a des peintures du XIV^e s. Le hameau de Lorenzano possède les restes d'une ancienne tour. *Population* : 1349, environ 60 ménages ; 1567, 63 ménages ; 1870, 467 hab. ; 1920, 332. Registres de baptêmes et de mariages dès 1656, de décès dès 1658. — Voir *BStor*. 1906. — Meyer u. *Leventina*. — Magistretti : *Liber notitiae sanctorum*. — D'Alessandri : *Atti di S. Carlo*. — Simona : *Note di arte antica*. [C. TREZZINI.]

COSANDEY. Nom de famille très répandu dans le canton de Fribourg. — **Christophore**, * à Scheur (Com. Saint-Sylvestre) le 18 décembre 1818. Avec son ami Nicolas Mauron, plus tard supérieur général des Rédemptoristes, il étudia au Collège des Jésuites de Fribourg de 1832 à 1835. De 1835 à 1843 il fut élève du Collège germanique à Rome et y obtint les grades de D^r phil. et théol. De retour en février 1843, il fut vicaire à Guin, puis coadjuteur et prédicateur allemand à Saint-Nicolas et chanoine de la Collégiale de Fribourg. Le chapitre le délégua en 1847 auprès du nonce Mgr. d'Andrea pour la revision des constitutions capitulaires. Directeur du séminaire diocésain dès 1858, il enseigna la théologie morale. Curé de Fribourg en 1865, il refusa



Mgr. Christophore Cosandey.
D'après une photographie.

le canonicat pour rester au séminaire. Nommé par Pie IX Consultant du Grand Concile du Vatican, il s'occupa à Rome durant tout le Concile (8 décembre 1869-juliet 1870) des questions de discipline. Le succès de sa mission le fit nommer vicaire général honoraire. Pie IX lui conféra le 22 novembre 1872 le titre de camérier secret surnuméraire, renouvelé en 1878 par Léon XIII. Désigné comme successeur de Mgr. Marilley, évêque de Lausanne, démissionnaire, Cosandey fut sacré évêque à Rome le 15 février 1880, † 1 octobre 1883. *Armoiries* de sa famille : coupé d'azur à l'aigle naissante d'or, et d'argent à une plante de sinople mouvant d'un mont à 3 coupeaux du même. — Voir abbé Jos. Genoud : *Vie de Mgr Cosandey*. — *Revue de la Suisse catholique* 14, p. 2 et 854. — *Étr. frib.* 1883. — *Monatrosen XXVII*. — Brasey : *Le chapitre de Saint-Nicolas*. — *AHS* 1910. —

Alt und Neue Welt 1883, p. 169. — *Schweiz. Kirchenzeitung* 1882, p. 312, 322. [G. CORPATAUX.]

COSANDIER. Voir **COSANDIER**.

COSSONAY (C. Vaud, D. Cossonay. V. DGS). Ville et Com. *Armoiries* : parti d'azur et d'argent. Au cours de fouilles récentes, on a trouvé à Cossonay quelques restes d'une villa gallo-romaine, mais le nom de la localité n'apparaît qu'en 1096, dans l'acte par lequel Ulrich de *Cochniaco* donne l'église de ce lieu au couvent de Romainmôtier. La première mention, sinon d'un bourg, du moins de bourgeois de Cossonay remonte à 1277. En 1323, une convention entre Louis et Aymon de Cossonay et les bourgeois et les jurés de la ville fixa les obligations des bourgeois en ce qui concerne les fours et les aides. En 1392, la ville a son prieur, recteur et gouverneur, élu par les nobles et les bourgeois. Peu d'années après, le bourg fut complètement détruit par un incendie. En 1398, Jeanne de Cossonay aida à reconstruire la ville et confirma les franchises. Après l'extinction de la famille de Cossonay (1406), la châtellenie revint en 1421 à la maison de Savoie qui l'administra jusqu'en 1536. Lors des guerres de Bourgogne, 253 h. furent levés dans la châtellenie ; une partie d'entre eux



Seau de la villa da Cossonay au XVII^e s.



Le temple de Cossonay en 1896. D'après un dessin de E.-D. Turrian.

périrent lors du massacre de la garnison des Clées par les Confédérés. En 1536, la ville se soumit volontairement aux Bernois. Cossonay est devenu chef-lieu de district en 1803.

La baronnie de Cossonay était primitivement très étendue. Mais au XV^e s. la grande seigneurie de Vullierens en fut détachée, puis celles de Mex et de Sauveillam. Les Bernois ne laissèrent à la baronnie qu'une douzaine de villages, et la châtellenie ne comprit finalement que Cossonay et le village de Penthaz. Le château se trouvait sur une « motte » près de l'église et

du prieuré. Les comtes de Savoie ne l'entretenaient pas : en 1512, il était inhabité, et l'on en voyait encore quelques vestiges au début du XIX^e s. Mais, dès 1612, ce fut l'ancien prieuré, complètement rebâti, que l'on appela le château. Cossonay avait en outre deux hôpitaux : celui de Notre-Dame, fondé par le seigneur du lieu et donné par lui, en 1311, au prieuré, et celui de Saint-Antoine, fondé par la ville en 1385. L'école est mentionnée en 1418. Il y avait en outre une maladière et en 1492 un cimetière des Juifs.

L'église de Cossonay, dédiée aux saints Pierre et Paul, est mentionnée en 1096, mais les fouilles de ces dernières années ont établi l'existence d'une église primitive remontant peut-être au X^e s. Elle a été transformée au XII^e s. par le couvent de Romainmôtier qui en fit le centre d'un prieuré. Agrandie vers 1250-1260, reconstruite après l'incendie de 1398, elle a subi de nouvelles transformations en 1856 et une dernière restauration qui s'est achevée en 1923. En 1223, l'église de Cossonay était aux mains du prieuré de Lutry. Un prieur apparaît en 1286 et dès lors l'établissement religieux de Cossonay dépend du couvent de Lutry. En 1387, Louis de Cossonay le dota pour suffire à l'entretien de six moines soumis à la règle de saint Benoît. En 1536, les Bernois confisquèrent les biens du prieuré de Cossonay. Registres de baptêmes et de mariages dès 1636, de décès dès 1728.

En 1686, de nombreux réfugiés français s'établirent à Cossonay et cherchèrent à y introduire la culture des vers à soie. Cossonay est la patrie du conseiller d'État Adrien Thélin et de l'historien Louis de Charrière. — Voir L. de Charrière : *Chronique de la ville de Cossonay*. — Ch. Gilliard : *Les origines de Cossonay*. — DHV. [M. R.]

COSSONAY (SIRES DE). Famille de dynastes vaudois, ne relevant à l'origine que de l'empire. *Armes* : d'or à l'aigle de sable ; cependant un vieil armorial indique de gueules et non pas de sable. La famille remonte à : — 1. ULRICH, qui en 1096 déclare tenir son bien de son bisafeul, que l'on croit avoir été un comte des Equestres, ce qui expliquerait pourquoi cette famille possédait la baronnie de Prangins, en même temps que celle de Cossonay. — 2. HUMBERT, fils du n° 1, 1096-1147, seigneur de Cossonay, construisit le château de Prangins, reçut de l'archevêque de Besançon le fief de Nyon, posséda Bercher et Surpierre. — 3. PIERRE, fils et héritier du n° 2, 1154-1189, l'un des bienfaiteurs du couvent de Bonmont. — 4. JEAN, 1189-1230, fils du n° 3. Il ajouta à l'héritage paternel, en 1200, les terres de Grandcour et Bellerive et fut l'un des bienfaiteurs du couvent d'Oujon. — 5. GUILLAUME, fils du n° 4, souche de la branche des sires de Prangins. — 6. JEAN, fils du n° 4, évêque de Lausanne de 1240 à 1273. Il eut à lutter contre Pierre de Savoie, avec lequel il fut contraint de partager l'exercice de la juridiction temporelle à Lausanne, et soutint le développement de la bourgeoisie de cette ville. — 7. JEAN III, 1282-1306, soutint plusieurs guerres contre Louis de Savoie, avec qui il conclut un traité de paix important en 1300. — 8. LOUIS III, petit-fils du n° 7, 1346-1394, chevalier, sire de Bercher en 1365, sire de Cossonay en 1383, lieutenant général et gouverneur du comté de Savoie en 1384, conseiller et exécuteur testamentaire du comte Vert, Amédée VII ; tuteur d'Amédée VIII. Le plus important des membres de la famille et en même temps le dernier mâle. — 9. AYMON, fils du n° 7, évêque de Lausanne de 1355 à 1375, combattit avec énergie les prétentions du comte de Savoie sur la ville épiscopale, et dota celle-ci en 1368 du Plaid général, soit de son coutumier. — 10. JEANNE, petite nièce du n° 8, bienfaitrice de Cossonay après l'incendie de 1398. Elle mourut en 1406, dernier représentant légitime de sa race, laissant la baronnie de Cossonay, l'Isle et Bercher à son mari Jean de Rougemont. A la mort de ce dernier, en 1417, ces biens furent revendiqués par le duc de Savoie, auquel l'évêque de Lausanne appelé comme arbitre les adjugea finalement en 1421. Une branche bâtarde de Cossonay s'est éteinte au milieu du XVI^e s.

— Voir L. de Charrière : *Recherches sur les dynastes de Cossonay*. — DHV. [M. R.]

COSSY. Famille vaudoise, bourgeoise de Saint-Saphorin au XVII^e s., d'Ollon en 1773, d'Aigle en 1774. — 1. FRANÇOIS, † 1838, médecin à Ollon, commandant de la compagnie des carabiniers vaudois au combat du col de la Croix (5 mars 1798), député en 1803. — 2. JULES, petit-fils du n° 1, 1818-1878, médecin des bains de Lavey 1847-1869, fondateur et directeur médical de l'hôtel des Salines de Bex 1870-1878, auteur d'ouvrages scientifiques. — 3. CHARLES, cousin du n° 2, 1821-1883, avocat, président du tribunal d'Aigle 1863-1874, juge cantonal 1874-1885, conseiller national 1864-1875. — 4. ROBERT, * 22 février 1861 à Aigle, † à Lausanne le 22 mai 1920 ; avocat 1886, député 1890, conseiller d'État 1893-1920, conseiller national 1917-1920, colonel d'artillerie. Il présida à Lausanne pendant la guerre de 1914-1918 au passage des évacués, des grands blessés et des prisonniers de guerre. — GL 24 mai 1920. — PS 1920. [A. B.]



Robert Cossy.
D'après un portrait de
Au peuple vaudois.

COSTA RICA. C'est vers le milieu du XIX^e s. que commença l'émigration suisse pour Costa Rica. Elle ne fut jamais importante. La colonie suisse n'a qu'un petit nombre de membres ; surtout des négociants qui sont pour la plupart originaires de la Suisse allemande. En 1912 on créa à San José un consulat honoraire de Suisse. Depuis 1875 Costa Rica est représenté à Genève par un consulat qui fut élevé en 1917 en un consulat général. Ce dernier avait été auparavant à Berne, de 1896 à 1916 [C. BENZIGER.]

CÔTE (MAIRIE DE LA). La mairie de la Côte, dans le comté de Neuchâtel, comprenait les villages d'Auvernier, Pesieux, Corcelles et Cormondrèche. Elle subsista du milieu du XIV^e s. à 1848. C'était une juridiction en matière civile, tandis que les causes criminelles étaient jugées à Colombier. En 1832, le territoire de la juridiction civile de Colombier lui fut rattaché, et la connaissance des affaires criminelles attribuée à Neuchâtel. [L. M.]

CÔTE-AUX-FÉES (LA) (Neuchâtel, D. Val-de-Travers, V. DGS). Com. composé d'un grand nombre de hameaux, dont le plus important est celui des Bolles du Temple. *Armoiries* : d'azur à une brebis passant d'argent sur une terrasse de sinople. Ancienne forme du nom, *Coste eis Faes* = Côte aux brebis. En 1372, la Côte-aux-Fées fut donnée par Louis, comte de Neuchâtel, à Girard, bâtard de son fils Jean. Au XV^e s. elle fut rattachée à



la mairie des Verrières, dont elle suivit dès lors la destinée. Elle devint une commune en 1826. Le temple fut construit en 1658 et la paroisse fondée en 1676, détachée de celle des Verrières. Du minerai de fer a été exploité entre les Bolles du Vent et les Bourquins aux XV^e et XVI^e s. et même jusqu'au début du XIX^e s. Il était livré aux hauts fourneaux de Saint-Sulpice, et plus tard aux fonderies du Noirvaux. *Population* : 1674, 250 hab. ; 1800, 793 ; 1860, 1047 ; 1920, 653. Registres de baptêmes dès 1657, de mariages dès 1700, de décès dès 1777. — Voir E. Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel*, III^e série, *Le Val-de-Travers*. — H. Bovet : *L'exploitation du fer au Val-de-Travers*. — L. Montandon : *Les premiers ferriers du Val-de-Travers*, dans MN 1920. [L. M.]

COTENCHER (C. Neuchâtel, D. Boudry, Com. Rochefort). Grotte dans les Gorges de l'Areuse qui a

été fouillée en 1867 et à nouveau en 1916-1918. Tandis que la première fouille n'a donné guère que des ossements d'ours des cavernes, les résultats de la seconde sont des plus importants. Dirigées par Auguste Dubois, les fouilles de 1916 à 1918 ont mis au jour une quantité d'ossements d'animaux, appartenant à environ 50 espèces, dont une dizaine d'oiseaux. L'animal le plus fréquemment représenté est l'ours des cavernes (95 %). Parmi les autres espèces, il faut signaler le lion, le panthère, le rhinocéros, le cerf, etc. Quelques centaines de silex ont aussi été trouvés ; ils appartiennent au paléolithique ancien, à l'époque moustérienne. La station moustérienne de Cotencher est placée, suivant les auteurs, soit avant, soit après la dernière glaciation. — Voir A. Dubois : *Notes sur les fouilles exécutées en 1916 dans la grotte de Cotencher*, dans MN 1916. — R. Montandon : *De la chronologie quaternaire ; à propos des fouilles de Cotencher*, dans Arch. suisses d'Anthropologie IV. — H. Lagotala : *La chronologie du Quaternaire et les fouilles de Cotencher*, dans Comptes Rendus de l'Académie des sc. (24 avril 1922). [L. M.]

COTTENS (C. Fribourg, D. Sarine, V. DGS). Com. et Vge. *Armoiries* : coupé d'argent et de sable à la clef d'or posée en pal sur le tout. Anciennes formes : *Cotens* XII^e s. ; *Chotens* 1258 ; *Cotteins* 1287 ; *Cottin* 1445 ; *Cottingen* 1577, = chez les descendants de Cott, nom propre germain. Ce village, mentionné au milieu du XII^e s. dans le livre des anciennes donations de Hauterive, semble avoir relevé de la seigneurie d'Arconciel. L'abbaye de Hauterive,



qui avait reçu de Guillaume de Glâne et d'autres membres de sa famille des biens à Cottens, y fit de nombreuses acquisitions au cours des XIII^e et XIV^e siècles. Au XV^e siècle, Cottens faisait partie des anciennes terres de Fribourg. En 1439, des paysans de Torny, censitaires de Boniface de Challant, détruisirent le gibet de Cottens ; le Conseil de Fribourg envoya à Torny-le-Grand, sous les ordres de Jean Gambach, un contingent de trente hommes qui s'emparèrent de six des paysans fautifs et les emmenèrent en captivité à Fribourg. En 1798, Cottens fut incorporé au district de Fribourg ; en 1848, à celui de la Sarine. Au spirituel, Cottens fait partie de la paroisse d'Autigny. Sa chapelle, dédiée à saint Martin, est mentionnée en 1423 ; elle fut reconstruite en 1550. — Voir Stadellmann : *Études de toponymie* dans ASHF VII, 340. — Jaccard : *Essai de toponymie*. — MDSR VII, 141. — Reymond : *Les sires de Glâne et leurs possessions* dans ASHF XII. — Matile : *Monuments de Neuchâtel*, p. 65. — Gremaud : *Livre des anciennes donations de Hauterive* dans ASHF VI. — *Regeste de Hauterive*. — Dellion : *Dictionnaire* I, 290. — Archives d'État de Fribourg : *Chronique Rudella*. [Jeanne NIQUILLE.]

COTTENS (C. Vaud, D. Cossonay, V. DGS). Com. et Vge. *Chottens* en 1041. Au XIV^e s. une famille noble en porte le nom, mais la seigneurie, dépendante de la baronnie de Cossonay, appartient à la famille de Châtillon en Michaille. Elle passe au siècle suivant aux Mestral de Vincy. En 1560, Nicolas Crinsoz, châtelain de Cottens, en fait l'acquisition. Les descendants conservèrent la seigneurie jusqu'en 1798 ; ils en possèdent encore le château. — *DHV*. [M. R.]

COTTENS, de. Famille noble du village fribourgeois du même nom, dont les premiers membres apparaissent dans la seconde moitié du XII^e s. *Armoiries* : d'or, au chien rampant de gueules, colleté d'or. Les chevaliers et donzels de Cottens étaient de la bourgeoisie de Fribourg, mais ils semblent n'avoir joué aucun rôle important, ni rempli aucune fonction officielle à Fribourg.

Une famille Cottens, non noble, eut, au XIV^e et au XV^e s., plusieurs représentants qui furent reçus dans la bourgeoisie de Fribourg. — Voir *Regeste de Hauterive*. — Archives d'État de Fribourg : Daguët : *Généalogies des familles dynastiques*. — Gremaud : *Familles nobles du Pays de Vaud*, n° 24. — *Livre de bourgeoisie* I.

— [J. NIQUILLE.] — MATTHIEU, maire de Neuchâtel 1414-1439. [L. M.]

COTTET. Nom de famille répandu dans le canton de Fribourg, surtout dans les districts de la Glâne et de la Veveysse. — 1. JACQUES, de Bossonnens et Rue, notaire 1594-1621. (*Tableau alphabétique des notaires*). — 2. PIERRE-JOSEPH, de Rue, fit la guerre de Vendée, fut créé sous la Restauration chef de bataillon et chevalier de la Légion d'honneur, † 1826. — ASHF VI, 347. — 3. JEAN-FRANÇOIS-MICHEL, de Bossonnens, * 15 avril 1825, vicaire à Promasens et à Gruyères, curé de Montbovon, chanoine de Gruyères 1877-1896, † 9 décembre 1896. Botaniste distingué, il a fait de nombreuses découvertes dans la flore fribourgeoise et a publié, en collaboration avec le chanoine Castella, un *Guide du botaniste dans le canton de Fribourg* (*Bull. de la Soc. frib. des sc. nat.* 1894). Il a légué son herbier au Musée cantonal d'histoire naturelle à Fribourg. — Voir *Étr. frib.* 1898, p. 124. — Dellion : *Dict.* VIII, 458. [J. NIQUILLE.]

COTTI. Famille de tailleurs de pierre, de Fribourg. — 1. ABRAHAM, tailleur de pierre, travailla à Fribourg de 1589 à 1595, reçu bourgeois secret de Fribourg en 1595, † la même année. Il coopéra à la réparation du château de Romont (1579-1589), à celles du pont de Berne à Fribourg (1580), du pont de Châtel-Saint-Denis (1584), du pont de Domdidier (1583) et du collège Saint-Michel à Fribourg 1585-1595. — 3. PIERRE, reçu bourgeois de Fribourg en 1602. — Voir SKL I, p. 323. [G. Cx.]

COTTIER. Nom de famille des cantons de Vaud et de Fribourg.

A. **Canton de Vaud**. Famille citée à Rougemont dès 1276. En 1459, onze Cottier sont au nombre des chefs de familles qui signent un engagement en faveur du prieuré de Rougemont. En 1511, six Cottier comptent parmi les fondateurs de la chapelle Saint-Michel, à Rougemont. B. Dumur croit que l'armorial manuscrit de Rougemont, du XVIII^e s., est l'œuvre d'un Cottier. *Armoiries* : de gueules au bélier accorné d'argent, couronné ; saillant de trois coupeaux de montagne de sinople, avec une étoile d'or au canton dextre du chef. — 1. PIERRE, chirurgien, et sa femme Esther, née Bovay, léguèrent en 1725 leur fortune aux écoles et aux pauvres de Gessenay. La « fondation Cottier » s'élève actuellement à 120 000 fr. environ. — Voir *Anzeiger von Saanen*, 1920 n° 17-18. — 2. CHARLES, 1798-1871, philanthrope qui a fondé de ses propres deniers l'asile des incurables de Saint-Loup. — 3. CHARLES, directeur de la Banque cantonale vaudoise de 1861 à 1881. [M. R. et R. M.-W.]

B. **Canton de Fribourg**. Famille originaire de Bellegarde. — 1. UDALRIC, par testament du 5 juillet 1661, donna les fonds nécessaires à la construction de la chapelle de la Villette. — 2. ATHANASE, * 1864, curé de La Chaux-de-Fonds depuis 1895, doyen du décanat de Saint-Boniface (Neuchâtel) depuis 1916. — 3. ATHANASE, * 21 novembre 1874, capucin, auteur d'un *Cours abrégé de catéchisme* 1912 et d'une étude historique sur *La chapelle de Notre-Dame de Compassion et le couvent des capucins de Bulle* 1915. — Voir Dellion : *Dict.* II, p. 107. — *Catalogue des capucins* 1917-1918. [G. Cx.]

COUCHEPIN. Famille de Delle (France), établie à Saint-Maurice (Valais) en 1748, bourgeoise de Martigny 1817. — 1. JOSEPH, 1833-1899, avocat, juge d'appel 1895. — 2. ARTHUR, fils du n° 1, * 1869, avocat, conseiller d'État 1905, juge fédéral 1916. [Ta.]

COUCY, *Enguerrand* (INGELRAM) VII, sire de Coucy, près de Laon (France), fils de Catherine d'Autriche et petit-fils d. duc Léopold I, beau-fils en premières noces d'Édouard III d'Angleterre, * vers 1340. Il pénétra par les passages du Jura, en automne 1375, dans la région de l'Aar avec une grande armée de mercenaires français et anglais en plusieurs colonnes, et investit le pays de l'Argovie au lac de Neuchâtel, le pillage et le ravagea. Son entreprise était dirigée contre les possessions autrichiennes de l'Argovie, car les villes de Sempach, Sursee, Aarau, Lenzbourg et Bremgarten avaient été attribuées en leur temps à sa mère par le duc Léopold en hypothèque d'une dot de 8000 marcs d'argent qui ne furent jamais payés. Zurich, Berne et Soleure, les plus

menacés, conclurent avec les ducs d'Autriche une alliance de sept mois. Coucy installa son quartier général à l'abbaye de Saint-Urbain ; ses soldats, appelés *Anglais* ou *Gugler* à cause de la forme particulière de leurs casques (*Kugelhüte*), furent battus en détachements séparés, entre autres à Buttisholz, Anet et Fraubrunnen. Coucy se retira en janvier 1378 sans avoir rien obtenu. Dix ans plus tard, il s'allia à l'Autriche contre les Confédérés et obtint en dédommagement les seigneuries de Buren et de Nidau, de l'héritage du comte Rodolphe de Nidau. Mais quand ses troupes se furent établies à Nidau et Buren, Berne prit d'assaut les deux cités en 1388. Soleure aida à l'opération contre Nidau. Il ne fut dès lors plus question des prétentions de Coucy dans le Seeland. Il participa plus tard à une expédition de la Hongrie contre les Turcs et mourut prisonnier de ses derniers en 1397 à Burse (Bithynie). — Voir B.-F. de Zurlauben, dans *Bibliothèque militaire, historique et politique* II. — E. von Röd : *Ingelram von Coucy's Einfall in der Schweiz*, dans *Schweiz. Geschichtsforscher* XIV. — Dierauer. — Article GUGLER. [H. Tr.]

COUDOUGNAN. Famille originaire de Lunel en Languedoc dont une branche se fixa à Genève et l'autre temporairement à Lausanne. Éteintes au XVIII^e s. Armes : coupé d'azur et d'argent au cognassier arraché au naturel. — JACQUES, reçu bourgeois en 1684, et son fils — JACQUES, 1686-1766, furent tous deux maîtres chirurgiens et jouirent d'une certaine notoriété. — Voir *Rec. gen. suisse* II, p. 158. — Gautier : *La médecine à Genève*. [H. Da.]

COUDRE (LA) (C. et D. Neuchâtel. V. DGS). Com. et Vge qui faisait partie autrefois de la châtellenie de Thielle. A proximité s'élevait l'abbaye de Fontaine-André, de l'ordre des prémontrés. La Coudre se rattache à la paroisse de Saint-Blaise. — Voir E. Quartier-lante : *Le C. de Neuchâtel*, 4^e série, III. [L. M.]

COUDREY (LE) (C. Vaud, D. Orbe, Com. Bavois. V. DGS). Petit fief noble, mouvant de la seigneurie de Bavois, qui passa en de nombreuses mains pour arriver au XVIII^e s. à la famille du Gué.

Un plan de 1686 indique les vestiges d'un « château de Coudray » dans la commune de Chésereux, D. Nyon. On ignore tout de son histoire. — DHV. [M. R.]

COUGNARD. Famille autochtone du territoire actuel de Genève, fixée à Sézégny au début du XVI^e s. puis à Chancy, Cartigny. — 1. PIERRE, reçu bourgeois en 1525, du conseil des Deux-Cents 1536. — 2. JEAN-DAVID, de Sézégny, 1766-1843, bourgeois en 1791, membre de l'Assemblée nationale 1793, de la Commission révolutionnaire et de la Commission nationale 1794, juge de paix et procureur. — 3. JEAN-LOUIS-SALOMON, 1788-1868, fils du n^o 2, membre du Conseil Représentatif dès 1820, de la Constituante en 1841, du Grand Conseil dès 1842, député à la Diète en 1842. — 4. JEAN-GÉDEON-FRANÇOIS, frère du n^o 3, 1793-1875, du Conseil Représentatif dès 1827, du Grand Conseil dès 1842, lieutenant-colonel, inspecteur des milices en 1843. — 5. JEAN-MARC, dit JOHN, 1821-1896, pasteur à Genève 1851, prédicateur des plus distingués, professeur de théologie 1865. — 6. JULES * 1855, homme de lettres et journaliste. Auteur de plusieurs volumes de vers : *A temps perdu*, 1886 ; *Cassons les Anailles*, 1906 ; *Le cadran solaire*, 1920 ; et de prose : *La Caisse d'Épargne du canton de Genève*, 1914. Collaborateur au *Journal de Genève*, à *La Semaine littéraire*, à *la Patrie suisse*. — Voir Arch de Genève. — Armoriaux genevois. — Heyer : *Hist. de l'Église de Genève*. — DSC. [C. R.]

COULEVAIN, PIERRE de. Pseudonyme de l'écrivain Augustine Favre. Voir ce nom.

COULIN. Famille d'origine neuchâteloise qui s'installa à Genève vers 1631. — PIERRE * 1866, avocat, député au Grand Conseil à diverses reprises dès 1892. [C. R.]

Une branche de cette famille s'est fixée à Lucerne. A cette famille appartient — JULES, * 1882, D^r phil. S'occupe de l'histoire de l'art, directeur de la Société *Pro Arte*, rédacteur de la revue *Heimatschutz* à Bâle. [H. D.]

COULLERY, PIERRE, * 1819 à Villars s. Fonten-

nais (Berne), † 26 janvier 1903 à La Chaux-de-Fonds. D^r méd. Il fut d'abord député au Grand Conseil bernois, puis s'établit à La Chaux-de-Fonds où il publia la *Voix de l'Avenir* (1862-1865). Député au Grand Conseil neuchâtelois 1862-1865, 1868-1871 ; il rompit alors avec le radicalisme et devint un des précurseurs du parti socialiste à La Chaux-de-Fonds, qui l'envoya siéger au Grand Conseil de 1892 à sa mort. — Voir *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1904. — Quotidiens neuchâtelois. [L. M.]

COULON, de. Famille de Cornus en Rouergue, venue en Suisse avec PAUL en 1745, bourgeoisie de Neuchâtel en 1767, anoblée en 1847. Armories : d'or à deux fasces de gueules, au chef d'azur chargé d'un saint-esprit d'argent. — 1. **Paul-Louis-Auguste**, 1777-1855, fils du précédent, négociant, fondateur et premier directeur de la Caisse d'Épargne de Neuchâtel, de 1812 à 1849. Membre du Petit Conseil de Neuchâtel dès 1813, des Audiences générales

dès 1818 et du Corps législatif à plusieurs reprises ; conseiller d'État extraordinaire 1837. Au cours de ses voyages il s'intéressa aux sciences naturelles et fut le promoteur du musée d'histoire naturelle de Neuchâtel. Il présida la Soc. neuchâteloise des sciences naturelles pendant sa première année d'existence, 1832. — *Biogr. neuch.* I. — 2. **Paul-Louis**, fils du n^o 1, 1804-1894, naturaliste, ami d'Agassiz dont il assura l'établissement à Neuchâtel. Il fut l'organisateur du musée d'histoire naturelle fondé par son père, en 1837, et le directeur jusqu'à sa mort. Président de la Soc. neuchâteloise des sciences naturelles pendant plus de 50 ans. — Voir L. Favre : *Louis Coulon*, dans *Bull. soc. sc. nat. de Neuchâtel* 1894.-3.

PAUL-ALPHONSE, 1815-1884, avocat, maître-bourgeois de Neuchâtel 1846, président du tribunal de Neuchâtel 1848-1865, fondateur de la Société d'histoire en 1864 et son premier vice-président ; conservateur du musée de peinture 1868-1884. — 4. ALBERT, 1824-1893, fondateur d'une maison de banque à Londres en 1848, directeur de la Caisse d'Épargne de Neuchâtel 1877-1893. — 5. PAUL, fils du n^o 2, 1833-1922, pasteur et philanthrope ; pasteur à Fleurier 1858-1867, à Corcelles 1867-1896 ; fondateur de l'Union chrétienne de jeunes gens, il s'intéressa aussi à l'École normale de Peseux, à la Mission romande, et par dessus tout aux Écoles du dimanche. — 6. MAXIMILIEN, 1854-1918, ingénieur, travailla à Paris, au Portugal, en Algérie, au Canal de Corinthe 1887, dans la République Argentine et le Brésil, en Turquie, etc. ; inspecteur fédéral du Simplon 1898. — Voir Ph. Godet : *La Caisse d'Épargne de Neuchâtel*. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1856, 1886, 1894, 1895, 1919, 1924. [L. M.]

COUNIS. Famille originaire de Saxe devenue définitivement genevoise en 1794. — MICHEL, 1763-1859, fut un peintre sur émail remarquable. Il fit sa carrière principalement à Florence, patronné par Elisa Bacciochi, grande-duchesse de Toscane. Il s'illustra par une série de portraits d'hommes marquants. — Voir Arch. de Genève. — SKL. [C. R.]

COUP D'ŒIL (CERCLE DU), appelé aussi Cercle de l'*Observatoire* à Genève. Cercle que les Représentants avaient établi au haut de la Tertasse pour surveiller les cercles constitutionnaires du haut de la ville et celui que les Natifs cornualistes avaient installé à la Tour de Boel. — Voir *Mémoires de Cornuaud*, p. 279. [E.-L. BURNET.]

COUR (C. Vaud, D et Com. Lausanne). Hameau



Paul-Louis Coulon.
D'après une photographie.

près de Vidy. On a relevé sur la rive deux stations lacustres de l'âge du bronze ; en amont, plusieurs vestiges romains, ainsi que des tombes au lieu dit le Marterey. Il y avait là au moyen âge une « grande maison de Cors », peut-être une ancienne habitation romaine. Cour dépendait alors du chapitre de Lausanne et de la paroisse de Sainte-Croix. C'est au quartier de Cour que se trouve le crêt de Montriond où la Trêve-Dieu fut proclamée en 1036. — *DHV.* [M. R.]

COURANT, ANTOINE, de Nîmes, * 1747 à Neuchâtel, bourgeois de cette ville 1753, remplit diverses missions en Russie pour Frédéric II. En 1795, il fut mêlé, avec Fauche-Borel, à la conspiration de Pichegru. — Voir *Mémoires de Fauche-Borel* I, 229. — G. Lenotre : *L'affaire Perlet*. — **Antoine**, fils du précédent, * 31 mars 1784 à Neuchâtel, capitaine au service d'Angleterre, lieutenant-colonel dans les milices neuchâteloises 1819-1824, puis de nouveau en 1831. Compromis dans les événements politiques de cette année-là, il se fixa en 1837 à Morat. Mêlé à l'insurrection de janvier 1847 dans cette ville, il fut incarcéré du 9 janvier au 14 novembre, puis il se retira à Berne. Au lendemain de la révolution neuchâteloise, il se mit à la disposition de la République, fut nommé commandant du poste d'occupation de Neuchâtel, puis commissaire militaire jusqu'en 1851 et député de Neuchâtel à la constituante de 1848. Il mourut à Berne le 7 novembre 1857 et légua sa fortune à l'État de Neuchâtel. Son récit des événements de 1831 à été publié dans *MN* 1914, p. 242. — Voir *Biogr. neuch.* II. — Hans Wattleit : *Aus dem alten Murtenbrief V.* — *Die Sonderbundszeit*, dans *FGB XXI*. — *Le Journal du lieutenant-colonel Courant*, 1847, dans *AF* 1918. — Arch. d'État Neuchâtel. [L. M. et RÆMY.]

Une autre famille Courant, originaire de Sauve dans les Cévennes, s'établit, en 1708, à Berne comme réfugiée. Comme elle appartenait à la Colonie française du canton, elle fut incorporée à la bourgeoisie de Neuveville en 1848. — 1. SAMUEL, 1810-1883, marchand en gros, à Gênes. — 2. TÉOPHILE, 1883-10 mars 1918, maître secondaire, puis adjoint à la direction des écoles de la ville de Berne, poète dramatique. [H. T.]

COURBET, GUSTAVE, peintre français, 1819-1877. Condamné après la Commune de Paris, il s'enfuit le 22 janvier 1873, séjourna dans le canton de Neuchâtel, à Fribourg, à Lausanne et enfin à la Tour de Peilz dans une petite maison qu'il appela *Bon Port* et où il mourut le 31 décembre 1877. Pendant ces quatre années, il peignit des portraits, entre autres celui de Louis Ruchonnet, et *Environs de la Tour de Peilz, Terrasse de Bon Port, Château de Chillon, Bouveret, Villeneuve, Dent de Jaman*, etc. Son corps fut transporté le 16 juin 1919 à Ornans (Doubs) son village natal. Courbet a donné à la Tour de Peilz un buste en bronze la *Liberté*, de sa composition, qui a été érigé sur une fontaine publique. — Voir A. Fontaines : *Courbet*. — P. Borel : *Le roman de G. C.* — SKL (avec bibliographie). [E. BONJOUR.]

COURCELON (all. SOLLENDORF) (C. Berne, D. Delémont, Com. Courroux, V. DGS). Vge mentionné en 1139 sous le nom de *Curzelun*. On y a trouvé des poteries probablement préhistoriques et des monnaies romaines. Il appartenait au chapitre de Saint-Ursanne, de qui les Montsevelier le tenaient en fief en 1296. Le village eut beaucoup à souffrir de la guerre de Trente ans. Courcelon a donné son nom à une famille noble mentionnée aux XII^e et XIII^e s. — Daucourt : *Dictionnaire*. — Vautrey : *Notices*. [A. DAUCOURT.]

COURCHAVON (all. VOGTSBURG) (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS). Vge formant commune avec Mormont. Anciennes formes : *Corchavon*, 1279 ; *Corchaon*, 1374 ; *Courchaon*, 1404. Au XIV^e siècle, la famille des Châtel-Vouhay détenait en fief de l'évêque de Bâle les villages de Courchavon et Mormont. Après son extinction en 1470, les terres dépendant du manoir revinrent à l'évêque de Bâle. Au début du XVII^e s., le territoire de Courchavon et de Mormont était partagé en six corps de biens appelés *maix* ; chacun d'eux était en mains d'une famille et en portait le nom. Pendant la guerre de Trente ans, les Suédois ne laissèrent que des ruines à Courchavon. Jusqu'à la Révolution, le village releva de la mairie de Courtedoux. L'église était filiale

de Porrentruy ; elle fut érigée en paroisse le 28 septembre 1628 sous l'invocation de saint Jean l'Évangéliste. Le collateur était l'évêque de Bâle. L'ancienne église, dont il ne reste que la tour, datait du XIII^e ou du commencement du XIV^e s. ; elle aurait été rebâtie en 1628. L'édifice actuel a été consacré en 1847. Peste noire en 1676. *Population* : 1764, 225 hab. ; 1850, 306 ; 1920, 292. Registres de baptêmes dès 1660, de mariages dès 1661, de décès dès 1669. — Voir Trouillat. — Vautrey : *Notices* I. — Daucourt : *Dictionnaire* I. [G. A.]

COURCHAVON (NOBLES DE). Voir CHATEL-VOUHAY.

COURFAIVRE (C. Berne, D. Delémont, V. DGS). Com. et paroisse. *Curfavro*, 1147 ; *Cultis fabri*, 1160 ; *Courfaver*, 1400, signifie ferme du forgeron. *Armoiries* : d'or à la bande de sable dentelée d'argent. On y a trouvé des vestiges de villas romaines, des tombeaux et un camp retranché aux Epenattes. Courfaivre figure dans le cartulaire de Lucelle en 1147. En 1327, il formait déjà une paroisse. L'église, dédiée à saint Germain d'Auxerre, a été bâtie en 1701. Peste de 1634 à 1637. Fabrique de vélos, horlogerie. Registres de baptêmes dès 1666, de mariages dès 1678, de décès dès 1768. Une famille noble de Courfaivre est mentionnée au XII^e s. — Voir Daucourt : *Dictionnaire* I. — Vautrey : *Notices* I. [A. DAUCOURT.]

COURGENAY (all. JENS DORF) (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS). Com. embrassant Courtemaury et Vge. *Corgennart*, 1139 ; *Curt genart*, 1173 ; *Corgenerth*, 1218 ; *Corgenay*, 1254 ; *Corgenne*, 1282 ; *Curgenayo*, 1438. A l'entrée du village se dresse la Pierre Percée, monolithe probablement préhistorique qui fut longtemps l'objet de pratiques superstitieuses. D'après le rôle de la mairie d'Ajoie, la délibération annuelle des « prud'hommes » avait lieu « sous le tilleul de Courgenay » ombrageant la Pierre Percée. Courgenay est mentionné pour la première fois en 1139 parmi les possessions de l'église de Saint-Ursanne. L'abbaye de Lucelle y possédait de vastes propriétés aux XIII^e et XIV^e s. Un procès mémorable s'éleva entre Alle et Courgenay au sujet d'une forêt, la montagne d'Alle. Une sentence fut prononcée en 1314, mais le procès ne fut liquidé qu'en 1865. Pendant la guerre de Trente ans, le village fut réquisitionné par les soldats du maréchal de la Force (1635), pillé par les Impériaux (1637), occupé par le duc de Saxe-Weimar (1639) ; puis de nouveau pris et occupé pendant la guerre du Palatinat. De cette époque date probablement la disparition de Courtary et Courtemblin. Pendant les troubles de 1720 à 1740, l'un des « commis », Pierre Péquignat, bourgeois de Courgenay, fut décapité. Le général Comman est originaire de Courgenay. L'église du XIII^e s., placée sous l'invocation de l'Assomption de la sainte Vierge, a été démolie et reconstruite de 1854 à 1856 en style roman. La collation appartenait jusqu'à la révolution française à l'abbé de Lucelle. *Population* avec Courtemaury : 1764, 739 hab. ; 1818, 823 ; 1900, 1568 ; 1920, 1480. Registres de baptêmes dès 1641, de mariages dès 1640, de décès dès 1748. — Une famille noble de Courgenay est citée aux XII^e et XIII^e s. — Voir Trouillat. — Vautrey : *Notices* I. — Daucourt : *Dictionnaire* I. [G. A.]

COURGEVAUD ou **COURGEVAUX** (all. GURWOLF) (C. Fribourg, D. Lac, V. DGS). Com. et Vge. *Corgivol*, 1055 ; *Curgevoll*, 1142 ; *Corgevoulx*, 1558 ; *Curwolf*, 1578 ; *Cur Wolff*, 1668. De *cort* (cortis) et *Giwolf* = ferme de Giwolf. *Armoiries* : de sable à un loup passant au naturel lampassé de gueules. Trouvailles romaines. Les ruines d'un château furent découvertes en 1794 sur la colline à l'Ouest du village ; un souterrain l'aurait relié à Morat. Humbert de Praroman, avoyer de Fribourg, avait en 1529 des biens à Courgevaux et détenait le droit de barde. Ces possessions passèrent par vente aux von Diesbach de Berne (branche de Liebistorf) ; Magdalena von Diesbach fit bâtir en 1688 le château qui existe encore. Il fut acheté en 1715, avec la plus grande partie des terres qui en dépendaient, par Balthasar Rosenberger qui le



céda en 1722 à Jean-Frédéric de Diesbach, de Fribourg. Les Diesbach de Torny en héritèrent et la commune l'acquit en 1918.

La commune de Courgevaud fit partie du bailliage de Morat jusqu'en 1798; dès lors, elle fut attribuée tantôt au district, tantôt à l'arrondissement de Morat et, en 1848, au district du Lac. Elle était régie par le coutumier de Morat.

Le village dépend au spirituel de Meyriez. Une chapelle dédiée à saint Nicolas, y existait avant la Réforme. L'école paroissiale y fut ouverte en 1665, reconstruite en 1726. Les Fribourgeois incendièrent le village en 1448 avec Courlevon et Salavaux; il brûla aussi le 28 avril 1726, sauf 5 maisons. La *Gurwölfer Toggeti* est originaire de Courgevaux; cette jeune fille apporta à Morat assiégué un message de Fribourg, lors des guerres de Bourgogne; elle est représentée par une burlesque figure de bois au musée de Morat. *Population*: 1811, 169 hab.; 1888, 497; 1920, 441. — Voir Stadelmann: *Études de toponymie romande*, dans ASHP IV et VII. — Kuenlin: *Dictionnaire*. — Engelhard: *Darstellung des Bezirks Murten*. — P. Merz: *Mns.* — Jaccard: *Essai de toponymie*. — Manuaux du Conseil. — *Bulletin des lois*. [C.M.]

COURIARD, JACQUES-ÉLIE-LOUIS, 1807-1862, issu d'une famille originaire du Dauphiné, établie à Genève. Pasteur à Genève dès 1834, a publié quelques sermons et en 1831, des *Essais sur l'histoire de la prédication chez les Réformés de France et de Hollande*; en 1837, des *conférences sur le XVIII^e s.* — JEAN-PIERRE, * en 1800, qui fut maire de Chêne et député au Conseil Représentatif dès 1832, était son parent. — Voir Heyer: *Hist. de l'Église de Genève*. — Arch. de Genève. [C.R.]

COURLEVON (C. Fribourg, D. Lac, V. DGS). Com. et Vge. Formes anciennes: *Curlevon*, 1428; *Corlevon*, 1450. *Armoiries*: de gueules au cheval d'argent. En 1555-1560 on comptait huit feux ou ménages à Courlevon. Ce village fut presque totalement détruit par un incendie en 1790. Coussiberlé, dont la population était jadis entièrement française, demanda et obtint en 1871 d'être détachée de la commune de Courgevaud pour être réunie à celle de Courlevon parce que sa population était devenue en majorité allemande. Jusqu'en 1798, Courlevon fit partie du bailliage de Morat; de 1798 à 1848, de l'arrondissement ou du district de Morat, et dès 1848 du district du Lac. Le coutumier de Morat était en vigueur à Courlevon. Au spirituel, Courlevon fait partie de la paroisse de Meyriez. — Kuenlin: *Dictionnaire*. — *Bull. des lois Fribourg* 40, p. 65. [R.EMY.]

COURNILLENS (all. KURLIN) (C. Fribourg, D. Lac, V. DGS). Vge et Com. *Curlinin*, 1228; *Curnillin*, 1252; *Curnylins*, 1311; *Cornilins*, 1312; *Curnellin*, 1340; *Curnilliens*, 1370. La plus ancienne forme *Curlinin*, les formes modernes allemandes *Curlin*, *Kurlin* s'opposent à l'étymologie proposée de ferme des descendants de *Nito*, nom propre germain. On a découvert des ruines romaines au lieu dit la Combettaz, et un tumulus à la Coulaz. Première mention du village en 1228. Pendant la guerre de Laupen, Cournillens subit une incursion de la garnison bernoise de Laupen (1339). Ce village avait déjà des statuts ou règlement de commune en 1497. Il fit partie des anciennes terres de Fribourg jusqu'en 1798; du district d'Avenches, de 1798 à 1803; du district de Fribourg, de 1803 à 1848; du district du Lac, depuis 1848. Cournillens est une des cinq communes de la paroisse catholique de Courtion. Sa chapelle, dédiée à saint Léger ou Léodegar, et son ermitage sont mentionnés en 1466; c'est un lieu de pèlerinage. — Voir Hauser: *Notice historique sur Cournillens*. — Dellion: *Dict.* IV, 389. — Jaccard: *Essai de toponymie*, 114. [Jeanne NIQUILLE.]

COURONNE, soit **CRON**, ALEXANDRE, 1760-1829. Il appartenait à une famille de Spire reçue à la bourgeoisie de Genève en 1664. Conseiller d'État en 1814, il préféra continuer à enseigner au collège plutôt que de devenir magistrat. Il publia une *Histoire des premiers jours de la Révolution* et un *Traité des accents de la langue grecque*. — Voir Sordet: *Dict. des familles genevoises*. — *Genève suisse*, p. 443. — Arch. de Genève. [C.R.]

COURRENDLIN (all. RENNENDORF) (C. Berne,

D. Moutier, V. DGS). Vge, Com. comprenant Choindex et paroisse embrassant Châtillon, Rossemaison, Vellerat. *Rendelana Corte*, 866; *Courrandelinim*, 1179; *Rellen-dorf*, 1184; *Randelincort*, 1181; *Corendelin*, 1296; *Renendorf*, 1325; *Correndelin*, 1461. *Armoiries*: d'argent au corbeau de sable sur trois monts de sinople. En 1460, une centaine de Soleurois y vainquirent 300 Impériaux. En 1499, les Impériaux, commandés par Bernard ze Rhyn, brûlèrent Courrendlin. Après avoir envahi l'Évêché de Bâle en 1792, les Français s'arrêtèrent devant Courrendlin qui, en qualité de commune de la Prévôté de Moutier, combourgeoise de Berne, bénéficiait de la neutralité helvétique. Celle-ci fut violée en 1797, au début de l'invasion de la Suisse. L'évêque de Bâle et le chapitre de Moutier exerçaient alternativement le droit de collation de l'église paroissiale dédiée à saint Germain et à saint Randoald. L'église actuelle a été bâtie en 1772. La tradition attribue douze siècle d'existence à l'église située en dehors du village. Le prince-évêque Christophe Blarer fit installer à Courrendlin en 1599 un haut-fourneau, abandonné aujourd'hui. *Population*: 1629, 358 hab.; 1745, 322; 1818, 567; 1920, 1976. Registres de baptêmes dès 1731, de mariages et de décès dès 1816. — Une famille noble de Courrendlin est citée au XIV^e s. — Daucourt: *Dict. par.* [P.-O. B.]

COURROUX (all. LÜTTESDORF) (C. Berne, D. Delémont, V. DGS). Com. et paroisse. *Coroll*, 1148; *Lüttesdorf*, 1146; *Curul* et *Colliaire*, 1150; *Curul*, 1317; *Lupandorf*, 1480. Cette commune a pris pour armes celles des nobles de Courroux: de gueules au sautoir d'or accompagné d'une étoile d'or en chef. On y a découvert des fragments de poterie de l'âge de la pierre et du bronze, des monnaies et des vestiges de thermes romains. Les Romains, dont les établissements disparaurent au IV^e s., s'installèrent sur l'emplacement d'habitations celtiques. La guerre de Trente ans ravagea le village. La collation de la paroisse appartenait aux nobles de Marschalk de Delémont. En 1293, Henri de Marschalk céda ce droit à l'évêque de Bâle. L'église, détruite par les Suédois, fut réédifiée en 1687 et agrandie en 1872. L'exploitation du minerai de fer constitue l'industrie principale de Courroux. *Population*: 1135 hab. Registres de baptêmes dès 1681, de mariages et de décès dès 1733.

Du XI^e au XV^e s. Courroux fut l'apanage d'une famille noble de ce nom, en allemand Lüttersdorff. — JEHAN, écuyer, quitta le pays pour Belfort en 1409. — Voir Daucourt: *Dict.* — Vautrey. [A. DAUCOURT.]

COURT (C. Berne, D. Moutier, V. DGS). Com. et paroisse. *Cort*, 1148; *Curt*, 1179; *Court*, 1461. Ce village dépendit de la mairie de Malleray jusqu'en 1646, puis de celle de Tavannes. Court fit partie de la paroisse de Minvilier jusqu'à la disparition de ce village, causée par la peste au XVII^e s. Actuellement, il forme avec Sorvilier une paroisse autonome dont l'église date de 1864. Un incendie fit complètement disparaître les archives en 1830. Les mines de fer, abandonnées actuellement, furent exploitées dès le moyen âge. Des travaux, en vue de l'exploitation de couches de sables vitrifiables, ont mis récemment à découvert, à l'entrée des gorges de Court, des marmites glaciaires et deux blocs erratiques provenant de la vallée de Bagnes et de la Dent du Midi. Peste au XV^e s. *Population*: 1629, 314 hab.; 1745, 278; 1850, 581; 1880, 689; 1920, 1281. Registres de paroisse dès 1741. — Voir Fernand Jabas: *L'ancienne Commune de Court*. [P.-O. B.]

COURT, Antoine, 1695-1760, pasteur français qu'on a surnommé le restaurateur du protestantisme français au XVIII^e s. En 1729, la persécution l'obligea à se réfugier à Lausanne où il fut l'âme de l'institution appelée le *Séminaire français*, qui avait pour but d'instruire et préparer les jeunes huguenots qui se destinaient à servir l'Église réformée malgré les dangers très grands que couraient alors en France les prédicateurs évangéliques. Ce séminaire, fondé en 1729, subsista jusqu'en 1812. Court mourut à Lausanne. — Voir Ed. Hugues: *Hist. de la restauration du protestantisme en France au XVIII^e s.* — J. Chavannes, dans *Chrétien évangélique* 1872. — E. Combe: *A. Court et ses sermons*. — GL 27 février 1913. [G.-A. B.]

COURTAMAN (C. Fribourg, D. Lac, V. DGS). Com. et Vge. *Court d'Amano*. Au Nord-Ouest du village, on a découvert des vestiges de murailles romaines, des tuiles, des clefs de bronze et des statuettes (Vénus). Les comtes de Tierstein y étaient investis en 1363 des dîmes de Pierre de Pont. Jusqu'en 1814, il appartenait au district de Fribourg, depuis 1848 au district du Lac. Au spirituel Courtaman dépend de Barberèche. *Population* : 1811, 66 hab. ; 1850, 129 ; 1920, 245. — Voir P. de Zurich : *Les fiefs Tierstein*, dans ASHF XII. — Buomberger : *Population du C. de Fribourg en 1811*, dans ASHF VII, 2. [C. M.]

COURTANEY (C. Fribourg, D. Sarine, Com. Avry-sur-Matran, V. DGS). Hameau. Anciennes formes : *Cortane*, vers 1180 ; *Cortaner*, 1288 ; *Cortaneir*, 1332 ; *Courtené*, 1670. Courtaney était un fief qui relevait de l'hôpital des bourgeois et de la confrérie du Saint-Esprit de Fribourg. Le domaine fut successivement la propriété des Blanchart, des Bourqui, des Duding, des d'Uffleguer et des Bourgnrecht. Le clergé de Notre-Dame de Fribourg, qui y possédait la dime sur le foin et les légumes, céda son droit, en 1599, à François Blanchart de Courtaney. Courtaney fait partie de la paroisse de Matran. — Voir Dellion : *Dict.* VIII, 359. — Jaccard : *Essai de toponymie*, p. 145. — Corpataux : *Les Duding, chevaliers de Malte*, dans AF 4918. — Arch. d'État Fribourg. [J. N.]

COURTARY (C. Berne, D. Porrentruy). Localité disparue, située, d'après Quiquerez, non loin de Courgenay, vers la colline de Châtillon. Courtary n'est mentionné que dans un acte de 1333 et dans un autre de 1386 dans lequel il figure parmi les villages de la châtellenie de Porrentruy vendus par Imier de Ramstein à Étienne, comte de Montbéliard. — Voir Trouillat. — Daucourt : *Localités disparues*. [G. A.]

COURTECUISSÉ, JEAN, * vers 1360 à Allaines (Normandie), évêque de Paris 1421-1422, de Genève du 12 juin 1421 au 4 mars 1423, date de sa mort. — Voir Ed. Mallet : *Mémoire sur l'élection des évêques*, dans MDG II, 166. — De Montet : *Dictionnaire*. [A. D.]

COURTEDOUX (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes : 814, *Curtis Udulphi* ; 1139, *Cortedul* ; 1264, *Corthedou* ; 1290, *Cortedru* ; 1392, *Curtodubio*. *Armoiries* : d'or à trois émanchés d'azur de senestre à dextre. Courtedoux figure pour la première fois dans un acte de 814, parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Ursanne et, en 1139, parmi celles du chapitre du même nom. Le prévôt de Saint-Ursanne possédait la basse justice à Courtedoux. Les sires d'Asuel y avaient un important domaine que Bourcard d'Asuel céda, en 1241, à l'évêque de Bâle, Lutold. Avec le reste de l'Ajoie, Courtedoux passa en 1386 au comte de Montbéliard qui la garda jusqu'en 1461. Avant la Révolution, ce village formait, avec Courchavon et Mormont, une mairie dont il était le chef-lieu. Pendant la guerre de Trente ans, Courtedoux fut pillé et incendié en mars 1634, puis brûlé en 1644 par les soldats du régiment de Fleckenstein. L'église, démolie en 1835, avait des parties fort anciennes. L'édifice actuel est sous l'invocation de saint Martin. La collation appartenait à l'archevêque de Besançon jusqu'en 1780 ; depuis, à l'évêque de Bâle. *Population* : 1764, 314 hab. ; 1818, 341 ; 1850, 499 ; 1920, 776. Registres de baptêmes dès 1632, de mariages dès 1633, de décès 1669.

Une famille noble de Courtedoux est citée du XIII^e au XV^e s. — Voir Trouillat. — Vautre : *Notices* I. — Daucourt : *Dict. par.* [G. A.]

COURTEILLE, DOMINIQUE-JACQUES DE BARBERIE, margrave de, diplomate français, envoyé le 19 mars 1738 par Louis XV auprès des Confédérés et des III Liges ; rappelé le 14 avril 1749. Il conclut une alliance avec l'évêque de Bâle, le 11 septembre 1738, mais ne parvint pas mieux que ses prédécesseurs à écarter les obstacles qui s'opposaient au renouvellement de l'alliance de tous les cantons avec le roi de France. — Voir LL. — AS I, VII, 1 et 2. — Vautre : *Histoire des Evêques de Bâle* IV. — Ressel : *Histoire du Jura bernois*. — Jecklin : *Materialien* I. — Sprecher : *Geschichte der III Bünde im 18. Jahrhundert*. — Dierauer IV. [A. R.]

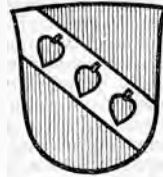
COURTELARY (C. Berne, D. Courtelary, V. DGS). Com. et paroisse, chef-lieu de district. Anciennes formes : *Curtis Alerici*, 962 = ferme d'Alarie ; *Cortelary*, 1255 ; *Curtalarin*, 1428. *Armoiries* : celles des nobles de ce nom (voir ci-dessous). En 962, Courtelary appartenait à l'abbaye de Moutier-Grandval. En 1606, le premier des baillis d'Erguel choisit comme résidence Courtelary qui devint ainsi le siège de la seigneurie d'Erguel. La prestation du serment de fidélité à l'évêque de Bâle eut lieu en 1646 à Courtelary. En 1639, le village fut pillé et en partie incendié par les soldats du duc de Saxe-Weimar. Le 29 septembre 1733 se tint, dans la localité, une assemblée tumultueuse des représentants des communes du val de Saint-Imier. Le bailli Mestrezat, auquel on reprochait ses empiétements de pouvoirs et ses procédés de tyranneau, fut forcé de s'enfuir par la fenêtre. En septembre 1766, visite du prince-évêque Frédéric de Wangen. Durant la Révolution française, Courtelary fut le siège, en 1793, d'une *Assemblée législative du Pays d'Erguel*, convoquée par les révolutionnaires dans le but de constituer le pays en république. Sous le régime français (1797-1814), Courtelary devint le chef-lieu d'un canton du Département du Mont-Terrible, puis de celui du Haut-Rhin. La localité fut occupée en 1851 par des troupes bernoises. Au moyen âge, Courtelary formait avec Cormoret une paroisse, dont la collation appartenait au chapitre de Saint-Imier. L'église a été restaurée en 1642 et 1773. Lieu natal de Nicolas de Béguelin de Lichtenfeld. Registres de baptêmes et de mariages dès 1674, de décès dès 1757. *Population* : 1813, 545 hab. ; 1890, 1546. [H. J.]

COURTELARY, de. Nom d'une famille noble du moyen âge, qui a aussi porté les noms de COMPAGNET et de HALLER (ALART). *Armoiries* : de gueules à la bande d'argent chargée de trois feuilles de tilleul du premier. — HENRI et VOLMAR, chevaliers, cités en 1173. La famille a donné plusieurs chanoines et trois maires à Bienne : ULRICH en 1356 ; JEAN Compagnet en 1381 et RICHARD en 1429. — BOURCARD, capitaine au service de France en 1555, est le dernier du nom. Au XVII^e s., le petit-fils du premier bailli d'Erguel prit le nom de THELUNG DE COURTELARY. — Dans le comté de Neuchâtel, ces mêmes Courtelary apparaissent comme ministériaux au XIII^e s. — JEAN dit Compagnet reçut en fief de Rodolphe de Neuchâtel le village de Cormoret (1317). — IMER, fut châtelain de Valangin en 1345, bailli (maire) de Neuchâtel en 1357-1363. — Voir Trouillat. — Matile. — Daucourt : *Dict.* — P. César : *Notice hist. sur le Pays d'Erguel*. — AHS 1897, p. 143. — Art. HALLER. [H. J. et L. M.]

COURTEMAICHE (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes : 866, *Curtem Metiam* ; 1139, *Cordomasge* ; 1178, *Cordomasche* ; 1187, *Cordemaiche* ; 1353, *Curdemache* ; 1373, *Courdemaiche*. *Armoiries* : d'or à une aigle de gueules, membrée de sable. Par acte du 19 mars 866, Lothaire, puis Charles-le-Gros, par acte de 884, reconnaissent aux bénédictins de Moutier-Grandval la propriété de Courtemaiche. Le chapitre de Saint-Ursanne, Belley, l'évêché de Bâle y possédaient d'importantes propriétés. En 1386, Imier de Ramstein, évêque de Bâle, vendit le village, avec le reste de l'Ajoie, à Étienne, comte de Montbéliard ; il fut racheté par Jean de Venningen en 1461. Courtemaiche faisait partie de la mairie de Bure. L'église, dédiée aux saints Timothée et Symphonien, fut construite en 1627 et démolie en 1855. La collation en appartenait à l'archevêque de Besançon. Une partie des propriétés appartenant au prieuré de Grandgourd était située sur le territoire de Courtemaiche. *Population* : 1764, 282 hab. ; 1818, 326 ; 1900, 680 ; 1920, 679. Registres de baptêmes dès 1700, de mariages et de décès dès 1706. — Voir Trouillat.

Quelques membres de la famille noble de Courtemaiche figurent comme témoins dans les actes du XIV^e au XVI^e s. — Vautre : *Notices* I. [G. A.]

COURTEMAUTRU Y (C. Berne, D. Porrentruy, Com. Courgenay, V. DGS). 1146, *Curthemaltrut* ; 1187,



Cortematru ; 1194, *Corte matru* ; 1254, *Cortematru* ; 1386, *Courdematru* ; 1499, *Courtematruy* = ferme d'*Amal-trüt* (nom féminin). Vge mentionné pour la première fois en 1146. Il appartenait à l'église de Bâle qui l'avait remis en fief à Hugon de Pleujouse et à ses fils. L'évêque de Bâle, Ortlieb, l'échangea contre d'autres propriétés à l'abbaye de Lucelle, qui en retira longtemps d'importants revenus. Une petite chapelle dédiée à saint Éloi fut consacrée en 1843. Pour la population, voir COURGENAY. — Voir Trouillat. — Vautrey : *Notices* 1.

COURTEMBLIN (C. Berne, D. Porrentruy). Autres formes : *Curtamble*, 1271 ; *Courtunblein*, 1386 = ferme d'*Amalo*. Cette localité, située probablement au lieu dit « Moulin de la Terre », près de Courgenay, a disparu complètement. Le dernier acte qui mentionne Courtemblin est de 1439. Une famille noble de ce nom a joué un rôle effacé au XV^e s. — Voir Trouillat. [G. A.]

COURTEN. Famille noble originaire de Cantù dans le Milanais, venue en Valais au XI^e s. Le nom primitif était CURTI, puis CURTIG, CURTOZ, CURTO, CURTEN et enfin, depuis le service de France, Courten. *Armoiries* : de gueules au globe d'or, cintré de sable et croisé d'or. La famille donna plusieurs grands baillis au Valais et un grand nombre d'officiers au service de France, d'Espagne, du Saint-Siège, d'Angleterre et du Piémont. Plusieurs d'entre

eux arrivèrent au grade de maréchal de camp et de lieutenant général. Un régiment du nom de Courten, au service de France, fut créé en 1690 et subsista jusqu'en 1792. Les Curti s'établirent au village du Simplon vers 1200, et y devinrent bourgeois ; ils descendirent à Brigue, où ils acquirent la bourgeoisie et le droit de souste. Au XIV^e s., ils portèrent le titre de seigneurs de Ganter. La famille se répandit dans la suite à Sierre, Sion, Fribourg, Valenciennes, Paris, etc. Plusieurs de ses membres reçurent le titre de comte. — 1. ANTOINE Curti, seigneur de Ganter, châtelain de Brigue, grand-bailli du Valais 1432-1433, date de sa mort. — 2. JEAN, 1624-1694, curé-doyen de Sierre 1662, chanoine de Sion 1675, vicaire général de l'évêque et grand doyen de Sion 1685. — 3. JEAN-FRANÇOIS, 1624-1673, grand châtelain et banneret de Sierre, gouverneur de Monthey. — 4. JEAN-ANTOINE, 1631-1701, prit du service au Piémont et en France, gouverneur de Monthey 1678, grand-bailli 1687-1689. — 5. JEAN-ÉTIENNE, capitaine au service de France 1671, major 1690. Il obtint cette année-là la commission de former un régiment de son nom, le régiment de Courten, dont il devint le colonel. Brigadier des armées du roi, puis maréchal de camp 1704 ; lieutenant général 1721. En 1703, il fut chargé par Louis XIV d'une mission auprès des Valaisans. † à Paris 27 février 1723. — 6. MELCHIOR-FRANÇOIS, 1656-1728, capitaine au service de France 1678, lieutenant-colonel 1692, chevalier de Saint-Louis 1700,



Maurice de Courten.
D'après un portrait à l'huile
(date et auteur inconnus).

brigadier 1704, maréchal de camp 1718, colonel de son régiment 1723. — 7. EUGÈNE, fils du n° 4, 1660-1729, grand banneret de Sierre 1706 ; châtelain épiscopal d'Anniviers. En 1715, il représenta le Valais à Soleure aux fêtes du renouvellement de l'alliance des cantons catholiques avec la France. Grand-bailli au moment de sa mort. — 8. JEAN-HILDEBRAND, * 1666 à Sierre, † 1737 à Valenciennes. officier en France, s'établit à Valenciennes où il fit souche. — 9. PIERRE-ANNE, fils du n° 6, 1689-1744, capitaine au service de France 1707,

lieutenant-colonel 1723, colonel 1724, brigadier 1734, maréchal de camp 1743. En 1742, l'empereur Charles VI l'avait créé comte ainsi que son frère — 10. MAURICE, 1692-1789, capitaine au service de France 1721, lieutenant-colonel 1724, brigadier 1738, maréchal de camp 1743, colonel du régiment de son nom 1744, lieutenant général 1748. En 1741, il débuta dans la carrière diplomatique par une mission auprès du margrave de Bade. Après la capture du maréchal de Belle-Isle (20 déc. 1744) par les Anglais, Louis XV le chargea de préparer avec le roi de Prusse Frédéric II et l'empereur, la campagne de 1745. Dans la suite, il fut encore chargé d'une mission politique auprès de l'impératrice Marie-Thérèse. On lui doit la création de l'Ordre du mérite militaire, institué par Louis XV en 1759, pour récompenser les services des officiers protestants, qui ne pouvaient recevoir la croix de Saint-Louis. Il en rédigea les statuts. Peu de temps avant sa mort, il parvint à concilier un différend entre le marquis d'Entraigues, ambassadeur du roi à Soleure, et le sénat de Berne. Celui-ci lui témoigna sa satisfaction par le don d'une médaille d'or. — 11. MARC-ANTOINE, 1699-1769, lieutenant-colonel au service du Piémont. — 12. JEAN-ÉTIENNE-ARMAND, brigadier au service d'Espagne, † au siège de Tortona (Italie). — 13. JEAN-ANTOINE-JOSEPH, petit-fils du n° 3, * 1702, officier en France, grand châtelain de Sierre, gouverneur de Monthey, seigneur des îles Daval. — 14. JOSEPH MAURICE, 1707-1770, banneret de dizain, gouverneur de Monthey, vice-bailli. — 15. EUGÈNE-PHILIPPE, 1715-1802, major au service du Piémont 1766, brigadier 1774, colonel d'un régiment de son nom 1782, lieutenant général 1785. Commandeur, puis grand-croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. En 1792, le régiment de Courten défendit le comté de Nice contre les armées de la Révolution française. — 16. JEAN-ANTOINE, 1725-1803, capitaine au service de France 1757, major 1766, lieutenant-colonel 1767, brigadier et maréchal de camp 1780, colonel en 1790 du régiment de Courten, qui fut licencié par décret de l'Assemblée nationale le 20 août 1792. Il prit du service en Espagne en 1796, avec son grade, et mourut retraité à Sierre. — 17. JEAN-ANTOINE, 1730-1796, fils du n° 12, capitaine général de la province d'Aragon. — 18. LOUIS-FRANÇOIS-RÉGIS, * 1746, servit en France dès 1762. Auteur d'une *Hist. des Valaisans au service de la France et autres puissances*, restée manuscrite. — 19. MAURICE, 1750-1820, chanoine de Sion 1779, professeur au séminaire, vicaire général et officier de l'évêché 1784. Il était curé-doyen de Viège au moment de sa mort. — 20. PIERRE-FRANÇOIS-MARIE, 1750-1839, officier en France avant la Révolution, puis sous les princes émigrés à Trèves 1792. Créé maréchal de camp en 1816, puis comte par Louis XVIII en 1819. Il est l'auteur de la branche fribourgeoise des Courten. — 21. JEAN-LOUIS, 1766-1834, fils du n° 17, officier au service d'Espagne, maréchal des armées du roi. — 22. Eugène, 1771-1839, entra au service de France 1785, licencié 1792, passa au service d'Angleterre comme capitaine au royal étranger 1794 ; lieutenant-colonel au régiment de Rovéréa 1799, colonel d'un régiment de son nom 1800-1801 ; major du régiment de Roll 1802-1807. En 1814, il reçoit le commandement des troupes valaisannes destinées à protéger le pays contre l'invasion, par le Simplon, de l'armée d'Italie sous les ordres du prince Eugène de Beauharnais. Colonel fédéral en 1815, il participa, à la tête d'une brigade, au siège de Huningue. Lieutenant colonel au service de France 1816, puis colonel et maréchal de



Eugène de Courten en 1837.
D'après un portrait de Ritz.

camp 1822. Aide de camp suisse du comte d'Artois et du duc de Bordeaux 1824. Licencié à la suite des événements de 1830, il entre alors au service du Saint-Siège avec le grade de général de brigade ; démissionnaire en 1834. Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. — 23. JEAN-JOSEPH-AMAND, 1773-1851, officier au Piémont, en Autriche, puis en Angleterre (1800). — 24. JEAN-ANTOINE, † 1827, colonel au service de France 1792, passa en Espagne avec le même grade 1796. — 25. MARIE-JOSEPH-ÉLIE, 1783-1859, officier en Espagne 1804, capitaine 1809, lieutenant-colonel 1815, colonel ; grand croix de Saint-Herménégild 1829. — 26. JOSEPH-MARIE, fils du n° 21, 1799-1870, colonel au service d'Espagne 1859 ; le dernier des Courten de la branche d'Espagne. — 27. MAURICE * 1781, dernier grand-bailli du Valais 1835, † subitement le 5 octobre 1847, alors qu'il venait d'ouvrir, comme grand-bailli, la session extraordinaire de la Diète valaisanne. Chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. Créé comte par Charles-Albert, roi de Sardaigne. — 28. VICTOR, * 1840, † 1887, entra au service de Rome en 1832, capitaine 1850, lieutenant-colonel 1860. Il assista comme volontaire à Mentana en 1867. — 29. ADRIEN, fils du n° 27, * 1806, député à la Diète fédérale 1844-1847, au Conseil national 1857-1866. Chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. — 30. JOSEPH-ERASME, 1807-1871, officier en France, puis au Piémont ; major 1850. Chevalier des SS. Maurice et Lazare. — 31. RAPHAËL, 1809-1904, frère du n° 28, officier dans les troupes pontificales, colonel 1855. Sous Lamoricière, il prit part en qualité de général de brigade à la campagne,



Raphaël de Courten.
D'après une photographie.

revint à Rome en 1878 comme colonel de la garde suisse. — 33. GUILLAUME



Louis de Courten.
D'après une photographie.

COURTEN (RÉGIMENT DE). Créé par le roi de France en 1690, le régiment de Courten prit part aux

campagnes suivantes : 1691, campagne de Flandre (guerre de la Ligue d'Augsbourg) ; 1692, participe à la prise de Namur ; appuie, le 3 août, la charge des gardes suisses et françaises à Steinkerke ; 29 juillet 1693, bataille de Nerwinden ; 1695, sièges de Dixmude et de Deynse, défense de Namur ; 1701-1704, guerre de succession d'Espagne ; 1703 combat d'Eckeren, près d'Anvers ; 1706, siège de Barcelone ; 1707, prise de Puycerda et de Beluvert ; 1714, siège de Barcelone, conquête de l'île Majorque ; 1733-1735, guerre de succession de Pologne ; conquêtes de Trèves et de Troërbach ; 1741-1748, guerre de succession d'Autriche ; 1745, bataille de Fontenoy ; 1746, prise d'Anvers ; 1747 bataille de Lawfeld, prises de Berg-op-Zoom, du fort Frédéric et du fort de Lillo ; 1757, expédition du Hanovre sous Richelieu ; 1762, défense de Cassel. Le 10 septembre 1792, le régiment fut licencié à Valenciennes ; il comptait 972 h., sur lesquels 22 officiers et 166 sous-officiers et soldats passèrent au 21^e bataillon de chasseurs à pied. — Voir J.-Ch. de Courten : *Le Régiment de Courten*, dans *Annales valaisannes* 1917. [J.-Ch. de C.]

COURTEPIN (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS). Com. et Vge. 1428, *Curtipin* ; 1442, *Curtipin*. En construisant la nouvelle route en 1822, on trouva des antiquités romaines, entre autres une statuette de guerrier et des monnaies d'Auguste et de Trajan. Le grand hôpital de Fribourg, la confrérie du Saint-Esprit, Guillaume d'Avenches, les comtes de Tierstein, les Praroman, les Faucigny, les Englisberg, etc., possédaient au XV^e s. des fiefs à Courtepin. Dépendant de la paroisse de Barberêche, Courtepin appartient aux anciennes terres de Fribourg jusqu'en 1798, puis au district de Fribourg de 1798 à 1848 et dès lors au district du Lac. *Population* : 1811, 140 hab. ; 1860, 201 ; 1920, 333. — Voir Stadelmann : *Études de toponymie romande*, dans *ASHF* VII, 2. — Kuenlin : *Dict.* — P. de Zurich : *Les fiefs Tierstein*, dans *ASHF* XII. [C. M.]

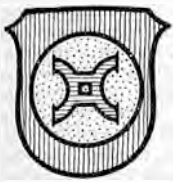
COURTETELLE (C. Berne, D. Delémont. V. DGS). Com., Vge et paroisse. *Curtetelle*, 1178 ; *Cortittel*, 1257 ; *Cortitulum*, 1325 ; *Curtil*, *Curtatel* au XV^e s. Courtetelle prit les armes de la famille de Grünenberg : d'argent à six monts de sinople papellonnés d'or, posés 3 et 3. On a trouvé à Courtetelle des vestiges romains et burgondes et tout près, existent encore ceux de l'église de Saint-Maurice, la plus ancienne de la vallée. Le village souffrit des méfaits des Suédois et des Français pendant la guerre de Trente ans. Les Français y guillotinaient deux citoyens pendant la Terreur. L'église actuelle, dédiée à saint Sixte, fut bâtie en 1735 et agrandie en 1867. Peste noire en 1634. *Population* : 1037 hab. Registres de baptêmes dès 1661, de mariages et de décès dès 1718.

Une famille noble de Courtetelle, branche de celle de Telsberg, dont un membre, JEAN, fut archidiacre du Salsgau en 1346, disparut au XIV^e s. — Voir Trouillat. — Daucourt : *Dict.* [A. DAUCOURT.]

COURTHION. Famille originaire de Bagnes (Valais). — JOSEPH-ÉTIENNE, 1854-1918, curé doyen de Monthey, prédicateur populaire ; ses paroissiens élevèrent une chapelle sur sa tombe. — LOUIS, 1858-1922, frère du précédent, journaliste et homme de lettres. Après avoir couru le monde, il s'établit à Genève en 1898. A publié plusieurs ouvrages et nouvelles sur le Valais : *Esquisse historique de la vallée de Bagnes*, 1894. *Les Veillées des Mayens*, 1897 ; *Scènes valaisannes* ; *Contes valaisans*, 1904 ; *Le Jeune Suisse*, 1911 ; et collaboré à différents journaux : *Patrie Suisse* ; *Journal de Genève* ; *Semaine littéraire* ; *Le Confédéré* ; *La Suisse* ; *Le Mercure de France*, etc. — Voir PS 1922 et brochure *In memoriam*. [Ta.]

COURTION (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS). Com. et paroisse. *Cortium*, 1160 ; *Cortium*, 1228 ; *Cortyon*, *Cortione*, 1504. *Armoiries* identiques à celles des anciens seigneurs de l'endroit : de gueules à une meule d'or chargée d'une anille d'azur. Ruines romaines. La famille d'Avenches possédait à Courtion, près de la cure, une maison forte avec fossés et ponts. La paroisse, citée en 1228, embrassait Courtion, Cormérod, Corsallettes, Courmillens et Misery et dépendait du décanat d'Avenches. Elle faisait partie du domaine donné par le duc

Berchtold IV de Zähringen à la ville de Fribourg. Parmi les bienfaiteurs de la paroisse, il faut citer



J.-J.-M. Berset († 1875), fondateur de l'institut Bersetia pour jeunes filles pauvres avec une dotation de 200 000 fr. et qui déposa 200 fr. à la caisse d'épargne, à charge pour elle de construire des écoles et des hôpitaux quand cette somme, après 300 ans, aurait atteint 24 millions. L'église paroissiale, dédiée à saint Marcellus, existait avant 1158. L'église et la tour furent

reconstruites de 1730 à 1732, restaurées et agrandies en 1894. Le droit de collation appartenait en 1416 à Jean Richoz d'Avenches ; il passa aux Faucigny et finalement à l'office de chantre de Saint-Nicolas à Fribourg. Peste en 1630 et 1641. Population : 1811, 123 hab. ; 1850, 209 ; 1920, 241. Registres de paroisse dès 1760. — Une famille du nom de Courtion est citée du XII^e au XIV^e s. dont fait partie ULRICH, chevalier vers 1486. — Voir Dellion : *Dict. IV.* — *ASHF VII, 2.* — *FG XX.* — *Requete frib.* — Kuenlin : *Dict.* [C. M.]

COURVOISIER. I. Famille bourgeoise de Neuchâtel au XIV^e s., éteinte.

II. Famille du Locle, citée dès le XV^e s., répandue dans les Montagnes neuchâteloises, dans le Jura bernois, le canton de Vaud et à Bâle. Elle s'est divisée en de nombreuses branches auxquelles ont été donnés les noms de Courvoisier-Clément, Courvoisier-Voisin, Courvoisier-Piot, etc. Elle a donné plusieurs pasteurs, graveurs et horlogers de talent, ainsi que des banquiers à Paris. — PHILIPPE, 1777-1854, au Locle, fut le fondateur de la *Feuille d'Avis des Montagnes* en 1806, et ses petits-fils lancèrent à La Chaux-de-Fonds, en 1881, *L'Impartial*, journaux qui subsistent encore. *Armoiries* : d'azur au cœur d'or surmonté d'une étoile du même et entouré de deux branches de laurier d'argent. — 1. JONAS Courvoisier-Clément, mécanicien de talent au Locle vers 1766, fabriquait des balances pour les essayeurs de monnaies. — 2. DANIEL Courvoisier-Clément, graveur, travailla pour la monnaie du roi de Sardaigne vers 1766. — *SKL.* — 3. HENRI Courvoisier-Voisin, graveur et dessinateur, 1757-1830, étudia à



l'école des Beaux-Arts de Paris. Il a laissé à Bienne, où il mourut, une cinquantaine de planches gravées concernant des faits historiques : histoire de Guillaume Tell en six planches, batailles de Laupen, de Morgarten, etc., et des vues : La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Bienne. — *SKL.* — 4. LOUIS, 1769-1847, maire des Verrières 1806, conseiller d'État 1812, châtelain du Val-de-Travers 1828, juge au Tribunal souverain 1828. Il fut député à la Diète à plusieurs reprises ; en décembre 1814, il avait été un des délégués



Fritz Courvoisier en 1848. D'après un daguerreotype.

du Conseil d'État, auprès du prince de Schwarzenberg, à Lörrach, pour obtenir un allègement aux réquisitions opérées par les troupes alliées dans le canton. Le récit de cette démarche et du passage des Alliés a été publié dans le *MN* 1869, p. 133, 165. — Voir *Messager boiteux de Neuchâtel* 1848. — 5. Frédéric-Alexandre dit *Fritz*, * 1799 à La Chaux-de-Fonds, † 1854 à Neuchâtel, le chef militaire de la révolution de 1848. En 1831, il était capitaine de carabiniers et prit part à la première expédition de Bourquin, mais non à la seconde. Il fut délégué

par les insurgés auprès du président de la Diète, qui siégeait alors à Lucerne, dans le but d'obtenir l'intervention de la Confédération en faveur de Neuchâtel. Condamné à deux ans de bannissement, il s'établit à La Ferrière, puis à Bienne, et revint en 1839 à La Chaux-de-Fonds. Au début de 1848, il constitua une *Commission patriotique*, qui prit la tête du mouvement révolutionnaire à La Chaux-de-Fonds, le 29 février. Nommé commandant en chef des républicains, dont il avait préparé l'organisation militaire depuis plusieurs jours, il descendit le premier mars sur Neuchâtel et s'empara du château. Pas une goutte de sang n'avait été versée. Au lendemain de la révolution, il reprit la direction de sa fabrique d'horlogerie et remplit les mandats de député au Grand Conseil et au Conseil national. Colonel dans l'armée fédérale ; promoteur de la ligne de chemin de fer le *Jura Industriel.* — Voir *Biogr. neuch.* I. — *La Chaux-de-Fonds, son passé, son présent*, p. 207. — 6. JEAN, 1843-1890, fabricant d'horlogerie, conseiller municipal à Neuchâtel 1878-1888, puis communal 1888-1890 ; député 1887-1889. — 7. GEORGES, 1850-1913, professeur de droit romain à l'Académie de Neuchâtel 1873-1890, juge cantonal 1889-1910 ; député au Grand Conseil 1880-1897 et son président en 1899. — 8. ROBERT, * 1881, privat-docent de droit romain à l'Académie de Neuchâtel 1905, juge cantonal dès 1910 ; président de la Cour d'Assises 1913. — 9. JULES, * 1884, peintre à Genève, cité dans le *SKL.* [L. M.]

A une branche fixée à Vevey en 1670, appartient : JEAN-FRANÇOIS-GUILLEAUME, 1721-1808, officier au service de Prusse 1742, de Hollande 1748 où il obtint en 1757 le grade de colonel. Il passa en 1758 au service de France où il devint maréchal de camp en 1780. — *De Montet : Dictionnaire.* [M. R.]

Un autre rameau acquit la bourgeoisie de Bâle en 1816. A donné : — 1. GEORG-LUDWIG, 1843-1918, médecin, professeur à l'université, médecin-chef de l'hôpital des diaconesses de Riehen. — 2. KARL, frère du n° 1, * 1846, violoniste et compositeur, professeur à Francfort, Dusseldorf et plus tard à Liverpool. — 3. WALTHER, fils du n° 2, * 1875, médecin, puis musicien, professeur de musique à l'Académie de Munich. — Riemann : *Dictionnaire de musique.* [C. Ro.]

COUSANDIER, COSANDIER. Nom de plusieurs familles neuchâteloises, originaires de Saint-Aubin, La Sagne, Savagnier, Neuchâtel, etc. — 1. ABRAHAM-FRANÇOIS, de Saint-Aubin, châtelain de Vaumarcus 1781-1799. — 2. ABRAHAM-FRANÇOIS, de Saint-Aubin, lieutenant de Gorgier, châtelain de Vaumarcus 1800-1814. — 3. CHARLES, de Boudevilliers, 1773-1843, maire des Verrières 1800-1809, châtelain de Boudry 1809-1843, juge au Trois-États 1810, 1822, député aux Audiences générales dès 1817, conseiller d'État 1820-1831. [L. M.]

COUSIN. Famille vaudoise, originaire de Concise et de Corcelles sur Grandson. — ALBERT, † mai 1913, pasteur à Château-d'Éx 1864, à Vuarrens 1869, à Bâle 1877, à Lausanne 1902, où il est mort après avoir jeté les fondements de l'église des Mousquines. [M. R.]

COUSSET (C. Fribourg, D. Broye, Com. Montagny-les-Monts. V. DGS). Vge. *Cussey*, 1343. Jaccard fait dériver ce nom de *Cautiacum*, domaine d'un *Cautius*, gentile romain. Une urne funéraire romaine y fut découverte en 1874. Une sépulture de l'époque gallo-helvète (La Tène I) y a été découverte en octobre 1923 (*La Liberté* 1923, n° 230). Cousset fit partie de la baronnie de Montagny jusqu'en 1478, puis du bailliage du même nom. — Voir Dellion : *Dict VIII*, p. 418. — *ASHF IV*, p. 109. — *MDR VII*, 2^e série. — Arch. d'État. [G. Cx.]

COUSSIBERLÉ (all. GUSCHEBERLI) (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS). *Corsibellay*, 1425 ; *Cursiberlez*, 1558. Com. et Vge. *Armoiries* : d'or à la patte d'ours de sable issant du flanc senestre. Coussiberlé fut réuni en 1832 à Courgevau avec lequel il avait déjà des relations, mais il s'en détacha en 1874 pour être réuni à Courlevon. Au point de vue scolaire, Coussiberlé et Courlevon dépendaient depuis 1665 de Courgevau, siège de l'école de la pa-



roisse de Meyriez ; lorsque l'allemand y supplanta le français au milieu du XVIII^e s., elles réclamèrent leur propre école. Mais par suite de dissensions, Coussiberlé resta uni à Courgevaux jusqu'en 1878. Au spirituel, il relève de Meyriez, mais la population suit les sermons et l'instruction religieuse à Morat. En 1803, Coussiberlé passa à Fribourg avec la région de Morat. Il racheta à Meyriez en 1837 la dime des céréales dont jouissait l'église. *Population* : 1558, env. 30 hab. ; 1811, 58 ; 1850, 63 ; 1920, 80. — Voir *FG VIII*. — Jaccard : *Essai de toponymie*. — R. Merz (mns.). [C. M.]

COUTAU. Famille originaire de La Case en Langue-doc, reçue à la bourgeoisie genevoise en 1723. — 1. MARC-THÉOPHILE, 1761-1834, pasteur à Londres 1803-1820, puis à Chancy 1820-1828 ; il obtint de changer son nom et de prendre celui de sa mère *Abauzit*. — 2. ANDRÉ-ÉLISÉE, 1797-1858, officier au service de France ; décoré en Espagne à la prise de Trocadero, juillet 1830. Il fut un des trois officiers qui, avec 140 hommes, défendirent héroïquement à Paris la caserne de Babylone ; maire de Plainpalais 1831-1834. A publié un *Rapport sur les événements de Paris et sur la conduite des Suisses*. — 3. ÉTIENNE-SIGISMOND, 1833-1919, fils du n° 2, d'abord officier au service de Saxe-Weimar, puis, rentré en Suisse, instructeur en chef des milices du canton de Genève ; instructeur fédéral de première classe, colonel 1880, instructeur en chef de la deuxième division 1892-1894, commandant des fortifications de Saint-Maurice. Il joua un rôle important comme président des exercices réunis de l'Arquebuse et de la Navigation. A publié : *Archives de la Société de l'Arquebuse* et en 1912 : *Archives du Noble Exercice de la Navigation*. — Voir *PS 1895*, p. 145, 1913, p. 135, 14 mai 1919. — *JG 6* mai 1919. — 4. HIPPOLYTE-GUSTAVE, * 1866, fils du n° 3, peintre. S'est consacré au paysage alpestre et au portrait, cité dans *SKL*. — Voir *Rec. gén. suisse III*, 76. — Heyer : *L'Église de Genève*. [H. Da.]

COUTELIER, FRANÇOIS. Cordelier qui prêcha à Genève en 1534 pendant le Carême et qui parla dans ses prédications, malgré la défense que lui en avait faite le magistrat, de choses qu'on ne pouvait prouver par l'Écriture. Sa persistance dans cette occasion accéléra la Réforme, car les délégués de Berne à Genève, exaspérés de ses discours, obtinrent que Farel pût prêcher à son tour, ce qui eut lieu (mars 1534). — Voir *Gautier : Hist. de Genève*. [C. R.]

COUTUMIER (DROIT), COUTUME. On comprend par droit coutumier des règles juridiques issues exclusivement d'un long et constant usage et que la population observe précisément parce qu'elle voit en elles une partie du droit en vigueur. La coutume est à l'opposé du droit écrit, ou du droit légal, qui doit sa naissance aux prescriptions formulées par une autorité compétente. Le droit coutumier joua un rôle important jusque dans le XIX^e s. Même les constitutions de quelques cantons, ceux à *landsgemeinde* surtout, étaient de droit coutumier. Il fallut le Pacte fédéral de 1815, qui prescrivait dans son art. 15 le dépôt des constitutions cantonales aux archives fédérales, pour provoquer la mise par écrit de quelques constitutions. Le canton d'Uri déclarait ainsi le 7 mai 1820 : « Nous n'avons jamais eu une constitution écrite de notre canton, mais par suite d'un usage de plusieurs siècles et des lois existantes, elle repose sur les bases suivantes ». S'il en était ainsi pour les lois fondamentales de l'État, il est compréhensible que dans les autres domaines du droit, droit pénal, procédure, administration, le droit coutumier ait eu force de loi jusqu'à notre époque. En matière de droit privé, le Code civil suisse reconnaît expressément dans son art. 1^{er} le droit coutumier comme droit subsidiaire s'il n'existe pas de dispositions légales.

Le droit coutumier a aussi bien sa valeur que le droit écrit, mais en pratique, il présente un désavantage sensible. Ses dispositions n'étant pas formulées par écrit, il faut faire la preuve de leur teneur et de leur autorité. [E. v. W.]

La coutume, formée d'éléments très divers, dispositions de chartes de franchises, pratiques admises par l'usage, sentences rendues par l'autorité, était transmise

oralement de génération en génération. Afin d'obvier aux inconvénients graves qui résultaient de ce procédé rudimentaire, on chercha un peu partout à fixer la coutume par écrit. Pour y parvenir, on eut recours à des personnes âgées, expérimentées en matière de justice et bien au courant de la tradition. Leurs déclarations prirent dans la Suisse allemande le nom de *Weistümer* et de *Offnungen* ; dans la Suisse romande, elles furent transcrites dans des registres appelés *coutumiers*. Parfois aussi des particuliers entreprirent de codifier la coutume, tel Pierre Quisard, de Nyon, en 1562. Dans certains cas aussi, l'autorité donnait à la coutume une sanction légale en rendant des « points de coutume ». Le Plaid général de Lausanne de 1368 n'est, au fond, qu'un coutumier enregistré à cette date par l'autorité épiscopale. Un certain nombre de *Offnungen* ont été publiées dans *SSR*. — Voir *DHV*. — G.-A. Matile : *Déclarations ou points de coutume ... de Neuchâtel*. [L. S.]

COUVENTS. Couvent, terme générique employé actuellement pour désigner une maison où résident des religieux ou des religieuses vivant sous une règle monastique, sous la direction d'un abbé ou d'une abbesse, d'un prieur, d'un gardien, d'un commandeur, etc. Tout d'abord il s'appliquait à l'ensemble des religieux ou religieuses qui composaient une communauté. C'est au XIII^e s., semble-t-il, peut-être sous l'influence des franciscains, qu'il passa de ce sens à celui de maison. A l'origine, on employait le mot *monastère* (*monasterium*, *cenobium*, *claustrum*, d'où le mot allemand : *Kloster*).

Le monachisme est né de l'ascétisme. De nombreux moines étaient ermites. Ils bâtissaient un oratoire, une cellule, une maison pour les voyageurs ou les pèlerins. Aux endroits qu'ils avaient sanctifiés par leur vie austère, s'élevaient bientôt des monastères ; des villages prenaient naissance, Saint-Imier, par ex. En 612, Gall, compagnon de Colomban, se construisit une cellule à quelque distance du lac de Constance ; il y vécut avec quelques compagnons. Après sa mort, une église fut érigée là en son honneur. Avant le milieu du VIII^e s., cette église était transformée en monastère. Saint Othmar en fut le premier abbé. Telles furent les origines de la célèbre abbaye, puis de la ville de Saint-Gall.

Plusieurs des premiers monastères en Suisse furent fondés par des moines irlandais et, à l'exception de Saint-Maurice d'Agaune, suivirent la règle de Luxeuil. A partir du VIII^e s., et surtout dans les nouvelles fondations monastiques, la règle de saint Benoît l'emporta. Les plus célèbres maisons, au IX^e s., Saint-Gall et Einsiedeln, étaient filles de saint Benoît. Les monastères de cet ordre furent richement dotés par les rois et les seigneurs fonciers, et plusieurs abbés devinrent de puissants seigneurs temporels ; du Saint-Siège, ils reçurent d'importants privilèges. Les moines n'avaient pas pour seul but la prière et le développement de la liturgie ; ils organisèrent des paroisses rurales. Ils travaillèrent le sol et jouèrent un rôle économique considérable. Leur influence en architecture, dans le domaine littéraire (conservation et multiplication des manuscrits, enseignement, production littéraire) et artistique (arts décoratifs, peinture) ne fut pas moins grande, notamment à Saint-Gall et à Reichenau. Les monastères bénédictins étaient des facteurs importants de la vie sociale.

La fin du IX^e s. marque une baisse dans la vie monastique. Dès le début du X^e s., l'influence de Cluny se fit sentir principalement en Suisse romande. Romainmôtier passa à la nouvelle congrégation (929). De nouveaux prieurés furent fondés (p. ex. Ruggisberg, Saint-Alban de Bâle). A la fin du XI^e s., une opposition se manifesta contre Cluny que l'on accusait de déchoir. On voulut revenir à l'observance stricte de la règle de saint Benoît. L'ordre de Cîteaux fut fondé. Comme dans le reste de l'Europe, il eut grand succès dans notre pays et, au XII^e s., son influence religieuse et économique ne fut pas des moindres. Des congrégations pénitentielles comme les prémontrés (p. ex. Humilimont) et les chartroux (p. ex. Oujon) jouirent d'une certaine faveur. Quelques maisons adoptèrent la règle de saint Augustin (p. ex. le Grand Saint-Bernard).

La naissance et le développement des villes créèrent

de nouveaux besoins. La pastoration, en particulier, était insuffisante. Les ordres mendiants furent fondés. Leurs couvents, au contraire des monastères bénédictins et cisterciens, furent établis à l'intérieur des villes. Ce furent surtout les frères prêcheurs (p. ex. à Lausanne) et les frères mineurs (p. ex. à Fribourg) qui bénéficièrent des libéralités des bourgeois et des communes. A partir du XIII^e s., de nombreuses maisons des ordres de saint Benoît, de Cluny, de Cîteaux tombèrent en décadence. Il faut chercher les causes de cette ruine dans les nouvelles conditions économiques, un relâchement moral, de mauvaises administrations, des guerres fréquentes, les exactions des avoués. D'ailleurs, les couvents étaient très souvent fort petits et ne comptaient que deux ou trois moines.

La papauté elle-même supprima plusieurs couvents pour doter de leurs biens d'autres institutions religieuses (par ex. ceux d'Amoldigen, Därstetten, etc., furent donnés au Chapitre de Berne en 1486, etc.).

A la Réformation, les premières sécularisations s'effectuèrent dans la ville et la campagne de Zurich en 1525, puis à Berne et dans le territoire qui lui était alors soumis en 1528, à Bâle et Schaffhouse en 1529, à Neuchâtel en 1530, à Genève en 1535, dans le Pays de Vaud en 1536 et la contrée de Gessenay en 1555-1556. La contre-réformation donna naissance dès la fin du XVI^e s. à un assez grand nombre de couvents de capucins, de jésuites, etc. En 1798, plusieurs princes ecclésiastiques, tels que les abbés de Saint-Gall, Disentis et Engelberg perdirent leurs droits temporels totalement ou en partie. Saint-Gall fut supprimé définitivement en 1805. Quoique l'art. 12 du Pacte fédéral de 1815 assurât l'existence des couvents, de nouvelles sécularisations eurent lieu dans les cantons d'Argovie, de Saint-Gall et de Thurgovie; Pfäfers ferma en 1838. Puis ce fut la suppression retentissante des couvents d'Argovie en 1841 et, conséquence de la guerre du Sonderbund, celle de nombreuses institutions religieuses des cantons de Fribourg, Lucerne, Soleure, Thurgovie, Tessin et Zurich, p. ex. la sécularisation de Rheinau en 1862 et celle de Mariastein en 1874. Ce fut le dernier couvent supprimé (voir CASTEX, AFFAIRE DE). Les sécularisations du XIX^e siècle firent disparaître 54 couvents au total.

Les articles consacrés aux ordres religieux renseignent sur les débuts des couvents suisses. Les 44 couvents d'hommes actuels se répartissent en cinq ordres : bénédictins 5, chanoines réguliers de Saint-Augustin 3, capucins 34, chartreux 1, franciscain 1. Les 46 couvents de femmes existant aujourd'hui se répartissent comme suit : bénédictines 8, franciscaines 18, augustines 2, cisterciennes 7, prémontrées 1, dominicaines 5, visitandines 2, ursulines 3. Les articles consacrés aux divers ordres donnent la liste des couvents actuels. — Voir v. MULINEN : *Helvetia sacra*. — A. BUCHI : *Die kathol. Kirche in der Schweiz*. — *Schweiz. Rundschau* I, p. 121. — *Kurze Beschreibung aller Manns- und Frauenklöster*, 1839. [L. K. et H. Tr.]

COUVENTS D'ARGOVIE (AFFAIRE DES).

1834-1843. A partir de 1830, la question confessionnelle passa au premier plan. Afin d'assurer la subordination de l'Église à l'État, les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall s'unirent en un Concordat des Sept (*Siebnerkonkordat*) en 1834. En 1840, la proposition fut faite au Grand Conseil argovien de se retirer du concordat, mais elle fut repoussée dans la session du 2 juin. En juillet, on procéda dans le canton aux préparatifs d'une révision de la constitution. Tandis que le Grand Conseil s'en tenait au principe de la parité, suivant laquelle les deux confessions avaient une représentation égale dans cette autorité, une grande assemblée populaire catholique, convoquée le 2 février à Mellingen par un groupe d'adhérents, dit Comité de Bunzen, se prononçait en faveur de la séparation confessionnelle avec administration spéciale pour l'église et l'école. Après de nombreuses assemblées (Mumpf, Würenlingen, Baden, Staufen, Oberkulm, Oberentfelden, Seengen, Seon), le nouveau projet de constitution fut rejeté dans la votation populaire du 5 octobre 1840, par 23 087 non contre 3976 oui seulement. L'exci-

tation était grande ; on était violemment échauffé contre le gouvernement, on déclarait la religion en danger. De nouvelles assemblées populaires se réunirent, entre autres une catholique le 28 novembre à Baden, et une libérale le 13 décembre à Stein. Le 16 décembre, le Grand Conseil supprima le principe de la parité dans son projet de constitution, qui fut accepté le 5 janvier 1841 par 16 050 voix contre 11 484. Le lendemain déjà, le Comité de Bunzen se réunissait en secret. Le 9 janvier, le gouvernement mit sévèrement en garde les communes du Freiamt contre toutes manœuvres illégales. Mais bientôt la révolte éclata ouvertement. Aussitôt le Petit Conseil lança un mandat d'arrêt contre les chefs du mouvement. Le 10 janvier, à Bremgarten, l'ammann du district, Wey, arrêtait les membres du Comité de Bunzen de l'endroit, tandis que le conseiller d'État Waller tombait à Muri aux mains des révoltés qui le maltraitèrent ; le lendemain, des bandes populaires nombreuses entrèrent à Bremgarten et libérèrent par la force les prisonniers. Le 11 janvier, le colonel Frey-Herosée, conseiller d'État, reprima le soulèvement après un court combat à Villmergen. Le pays fut occupé militairement. Dans sa session du 13 janvier 1841, le Grand Conseil rendit les couvents responsables des troubles, comme « foyers de rébellion et d'ignorance », et Augustin Keller émit la proposition de les supprimer. Le président de la cour suprême Tanner, l'avocat Dösseckel, l'ammann Jäger, Franz Waller, Weissenbach et Heinrich Zschokke parlèrent en faveur de cette suppression. Le conseil l'adopta presque à l'unanimité et supprima de suite les couvents de Muri, Wettingen, Hermetswil, Fahr, Gnadenthal et Baden et les deux couvents des capucins à Baden et à Bremgarten. Mais la Diète extraordinaire, réunie à Berne le 2 avril, jugea, avec l'assentiment de 12 ½ États, cette décision contraire à la Constitution (art. 12 du Pacte fédéral de 1815) et invita le canton d'Argovie à suspendre toute mesure d'exécution. A la suite de cette décision, le gouvernement argovien autorisa le 19 juillet le rétablissement des trois couvents de femmes de Fahr, Maria Krönung (à Baden) et Gnadental. Par contre, celui d'Hermetswil ne fut pas rétabli, car il avait pris une part active à la rébellion. La Diète estimant cette mesure insuffisante, le Grand Conseil renonça en novembre à exécuter les décisions du Concordat des Sept, mais en déclarant que les droits de l'État en matière ecclésiastique ne devaient pas être contestés. La suppression des couvents commença en 1842. Le 28 août 1843, le Grand Conseil décida, sur la proposition de Frey-Herosée, de rétablir aussi le couvent de Hermetswil, afin de donner satisfaction à la Diète. Celle-ci, réunie à Lucerne, décida avec le consentement de 12 ½ États de classer l'affaire des couvents argoviens. La minorité conservatrice catholique (Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Fribourg, Valais et Appenzel Rh.-Int.) déclara cet arrêté une violation de la constitution et protesta. La suppression des couvents d'Argovie eut pour conséquence la proposition de l'Argovie de supprimer et d'expulser de Suisse l'ordre des Jésuites, les expéditions des Corps-Français, et enfin la guerre du Sonderbund. — Voir ERNST ZSCHOKKE : *Gesch. des Argaves*. — PLACID WEISSENBACH : *Placid Weissenbach, Mitglied der Tagsatzung und des Ständerates, 1814-1858*. — Voir aussi les articles CORPS FRANCS, JÉSUITES, SONDERBUND. [H. Br.]

COUVET (C. Neuchâtel, D. Val-de-Travers, V. DGS). Vge et Com. Ancienne forme : *Coves*. Armoiries : d'argent à trois covets de gueules mal ordonnés d'où s'élève une flamme au naturel. Couvet était un des six villages de la châtellenie du Val-de-Travers. Il fut occupé en décembre 1831, après un court bombardement, par les troupes du gouverneur de Pful. C'est à tort que l'on a raconté qu'en 1291 plusieurs familles vinrent s'établir à



Couvet, et d'autres en 1450, après l'incendie de Neuchâtel. Au XVIII^e siècle et début du XIX^e siècle on y fit un peu de faïence et, dit-on, des réchauds ou *covets*. La fabrication de l'absinthe et l'horlogerie y

furent introduites au XVIII^e siècle. Un gisement d'asphalte a été découvert à la Presta au début du XVIII^e s. Il est exploité encore aujourd'hui. L'église date de 1658 ; la paroisse a été créée en 1706, détachée de celle de Môtiers. Le premier pasteur fut David Vattel, père du juriconsulte Emer de Vattel. L'hôpital du Val-de-Travers, à Couvet, a été fondé en 1860 : une école de mécanique y a été ouverte en 1893. En 1765, Couvet accorda l'agrégation d'honneur à Jean-Jacques Rousseau, alors établi à Môtiers. Patrie des familles Berthoud, Borel et Petitpierre. *Population* : 1750, 1004 hab. ; 1860, 1990 ; 1920, 3316. Registres de baptêmes dès 1706, de mariages et de décès dès 1761. — Voir E. Quartier-la-Tente : *Le C. de Neuchâtel*, III^e série, *Le Val-de-Travers*. [L. M.]

COUVREU DE DECKERSBERG. Famille vaudoise, immigrée. *Armes* : parti de gueules et d'azur à un pélican d'or sur trois coupeaux d'argent. La famille remonte à — 1. **QUINTIN**, né probablement à Valenciennes en 1526, l'un des fondateurs de la communauté wallonne de Francfort, attaché à la chambre des finances de l'empereur Rodolphe II, qui lui conféra des lettres de noblesse en 1590.

— 2. **JEAN-MARTIN**, arrière-petit-fils du n° 1, 1645-1738, banquier à Lyon, puis à Londres, se fixa à Vevey, dont il reçut la bourgeoisie le 5 septembre 1698 ; un monument lui fut élevé dans l'église Saint-Martin. — 3. **DANIEL-EMMANUEL**, arrière-petit-fils du n° 2, 1756-1831, premier président de la municipalité de Vevey en 1798, député à la Diète d'Aarau en 1798, député au Grand Conseil vaudois en 1803, membre du Petit Conseil de 1803 à 1806. — 4. **ÉDOUARD**, 1824-1908, syndic de Vevey de 1857 à 1872, député au Grand Conseil de 1858 à 1862, membre et fondateur de plusieurs œuvres de charité et d'utilité publique, donna à la ville de Vevey sa campagne pour en faire une promenade publique. — 5. **HENRI**, † 1871, neveu du n° 3, lieutenant-colonel et député de 1840 à 1871. — 6. **ALOYS**, 1834-1923, fils du n° 5, syndic de Corsier de 1861 à 1909, député de Corsier de 1877 à 1923, longtemps doyen d'âge du Corps législatif. — 7. **EUGÈNE**, * 20 mars 1862, syndic de Vevey depuis 1912 (le troisième de sa famille), député depuis 1913. — Notes de famille. [M. R.]

COVELLE. Famille originaire de Calabre (dont le nom primitif était COVELLO), réfugiée à Genève dès 1577. Bourgeoisie en 1737. — 1. **ROBERT**, auquel on dut à Genève de voir supprimer la gémflexion des peines infamantes. C'est en effet son refus de s'y soumettre et sa résistance dans cette voie qui amenèrent la suppression légale de cette coutume. — 2. **ALFRED-LUCIEN**, 1853-1910, juriste et historien, auteur du *Livre des bourgeois* (de Genève). — Voir Archives de Genève : *Factums*, R. C., P. C. — *Notices générales* VI, 235. [C. R.]

COXE, THOMAS, premier envoyé anglais en Suisse, de 1689 à 1692. Il fut chargé par Guillaume III, membre de la coalition contre Louis XIV, de contre-carrier la diplomatie de l'ambassadeur français Amelot, d'engager la Confédération dans une alliance avec l'Angleterre et d'obtenir le recrutement de 4 régiments de 1000 hommes. Il ne put entrer en relations qu'avec les cantons protestants, dont la majorité était favorable à ses plans. Un projet de convention, arrêté à Aarau en août 1690, ne put aboutir, car les cantons protestants ne voulaient autoriser les troupes enrôlées qu'à servir à des buts défensifs. Coxe fut rappelé le 13 mars 1692. — Voir F. Kilchenmann : *Die Mission des engl. Gesandten C. in der Schweiz*. [H. Tr.]

COXE, WILLIAM, 1747-1828, ecclésiastique anglais, visita la Suisse en 1776, 1779, 1785 et 1786. Ses lettres de voyage, à William Melmoth, parurent en 1779 : *Sketches of the Natural, Civil and Political State of Switzerland*. Les 2^e et 3^e éditions portent le titre : *Travels in Switzerland*, et la 4^e, de 1801 : *Travels in Switzerland, and in the Country of the Grisons*. Une nouvelle édition parut à Bâle en 1802 avec des annotations par Louis-François Ramond et des illustrations par

Birmann. — Voir G. Meyer von Knonau : *Die Schweiz im 18. Jahrh. in den Briefen eines englischen Reisenden*, dans *JSAC* 1917. [G. Sch.]

CRALOH. Abbé de Saint-Gall, du 31 mai 942 au 26 février 958, date de sa mort. Son frère, l'abbé Thieta ayant résigné ses fonctions, il fut mis à la tête du couvent et destitué en 953 par le duc Liudolf d'Alémanie, lorsque ce dernier se révolta contre le roi Othon I^{er}. Après la mort prématurée de son successeur Anno, il revint au couvent qu'il administra jusqu'à sa mort. Ce qu'Ekkehard IV dit de son administration et surtout de ses mauvais rapports avec Victor de Rhétie, est invraisemblable. — Voir *MVG* 15-16, Regeste. — Schiess, dans Felder : *Die Stadt St. Gallen*, p. 407. [Br.]

CRAMER. Nom de famille des cantons de Genève et de Zurich.



A. **Canton de Genève.** Famille probablement originaire du Holstein, d'où elle vint s'établir à Strasbourg. Fit partie des Conseils de la République de Genève. *Armes* : parti au premier d'argent à la main de gueules sortant d'un nuage d'azur à dextre et tenant un rameau de laurier de sinople ; au second, d'azur à une ancre d'argent.

L'ancêtre est **CHRISTIAN**, premier échevin, puis tribun de l'abbaye des Maréchaux de Strasbourg où il mourut en 1622. — 1. **JEAN-ULRICH**, 1609-1687, fils du précédent, médecin, vint s'établir à Genève en 1638, et fut reçu bourgeois le 10 novembre 1668.

— 2. **JEAN**, arrière-petit-fils du n° 1, 1701-1787, professeur de droit 1723, démissionna en 1738 pour entrer au Conseil des Deux-Cents, premier syndic, auteur d'un *Recueil de procédures civiles et criminelles* en 12 volumes. — 3. **Gabriel**, frère du n° 2, 1704-1752, mathématicien célèbre. Soutint une brillante thèse sur le son à 18 ans. En 1724, le Conseil créa pour lui et Calandrini une chaire de mathématiques, qu'ils occupent à tour de rôle, l'un enseignant et l'autre voyageant. A cette occasion, l'enseignement en français fut introduit à l'académie. Pendant ses voyages, il travaille avec Jean et Nicolas Bernoulli à Bâle, étudie l'astronomie et les mathématiques à Cambridge, visite Oxford, la Hollande où il voit S'Gravesande, Paris. Se lie avec la plupart des savants de l'époque avec lesquels il entretient une active correspondance scientifique (Fontenelle, Condillac, Buffon, Euler, Réaumur, Algarotti, de Mairan, etc.). Est nommé en 1734 professeur de philosophie, mais n'occupe la chaire qu'en 1750. Membre associé des académies de Berlin, Montpellier, Lyon, de la Société royale de Londres et de l'Institut de Bologne, Auteur de nombreux ouvrages scientifiques : *Mémoire sur le système de Descartes et sur le moyen d'en déduire les orbites et les aphélie des planètes*, 1731 ; couronné par l'académie de Paris : *Introduction à l'analyse des lignes courbes algébriques*, 1750, etc. — 4. **JEAN-MANASSÉ**, fils du n° 2, 1728-1797, professeur de droit 1757. — 5. **JEAN-LOUIS**, fils du n° 4, * 20 avril 1768, fit la campagne d'Espagne comme capitaine de l'armée anglaise, colonel dans l'armée suisse. — 6. **JEAN-ANTOINE**, fils du n° 4, 1757-1818, professeur de droit, secrétaire de la députation genevoise à la Diète de Frauenfeld (1792) pour obtenir l'incorporation de Genève dans la neutralité suisse Émigre en Angleterre lors de l'occupation française. — 7. **GABRIEL**, cousin du n° 3, 1723-1793, éditeur avec son



Gabriel Cramer.
D'après un portrait à l'huile de Gardelle.

frère Philibert des œuvres de nombreux savants, correspondants du n° 3 et de Voltaire, dont il



Philibert Cramer.
D'après un pastel (Collection
Maillart.)

est intime ; c'est lui que Voltaire appelle « Caro » dans ses lettres. — 8. PHILIBERT, frère du n° 7, 1727-1779, conseiller 1767, trésorier général 1770, fut exclu du Petit Conseil avec Rilliet, Sarasin et Buffle lors des élections de 1777. Plusieurs fois envoyé extraordinaire de la République, entre autres à Paris et Chambéry. Fut un des chefs du parti des Négatifs. Était intime de Voltaire, chez qui il joua la comédie. Voltaire le nomme le « Prince », dans sa correspondance. — 9. JEAN-FRANÇOIS, fils du n° 7, 1751-1813, officier des gardes suisses en France, gentilhomme du comte d'Artois. — 10. **Frédéric-Auguste**, petit-fils du n° 8, 27 octobre 1795-14 décembre 1855. A l'âge de 18 ans, il s'engage dans les régiments de gardes d'honneur levés par Napoléon I^{er}, fait la campagne d'Allemagne où il prend part à la bataille de Leipzig. Rentré dans la vie civile, il fait ses études de droit et devient dans la suite juge au Tribunal civil, puis juge d'instruction, conseiller d'État 1830, puis lieutenant de police. Il représente souvent le canton de Genève aux Diètes fédérales. Syndic en 1840. Réélu après la révolution de 1841, il se retire en 1843, président du Consistoire. Auteur entre autres d'une biographie du syndic Rigaud (imprimée en 1880) et des *Mémoires d'un garde d'honneur* (publ. en 1908 dans *Soldats suisses au Service étranger*). — 11. AUGUSTE-PAUL-ÉMILE, petit-fils du n° 10, * 23 juillet 1853, avocat, membre de la Cour de cassation dès 1910, président de 1912 à 1914 et dès 1920. — 12. **Lucien-Edouard**, * 24 janvier 1868, docteur en droit, expert du Conseil fédéral pour les questions relatives à la neutralité militaire et économique de la Savoie du Nord, délégué du Conseil fédéral dans les négociations relatives aux zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex. Membre du Comité international de la Croix-Rouge dès 1921. Principales publications : *Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de Francis d'Yvernois ; La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie au XVI^e siècle*. — 13. MARGUERITE-RENÉE, * 28 décembre 1887, alliée Frick, lauréate des prix universitaires d'histoire (Prix Ador en 1911 et 1913). Chef des Services de l'Entente à l'Agence des Prisonniers de Guerre, membre du Comité international de la Croix-Rouge dès 1918. Auteur de *Genève et les Suisses*, 1914. [Ph. Cr.]

B. **Canton de Zurich**. I. Vieille famille, appelée originairement KROMER, de Buch am Irchel, où elle est mentionnée dès 1470. — [J. Fick.] — 1. HEINRICH C. von Wyss, 1829-1906 ; réviser des comptes de l'État de Zurich 1851, administrateur des chemins de fer du Nord-Est, appartient un temps à la direction de cette compagnie. Conseiller d'arrondissement à Zurich 1890, colonel dans les troupes d'administration. — Voir *ZWChr.* 1906. — 2. **Conrad C.-Frey**, * 12 mai 1834 à Volken (Zurich), † 6 janvier 1900 à Zurich, joua un grand rôle dans la politique économique de la Suisse. Il devint en 1862 directeur d'une maison d'exportation à Bahia où son beau-père Frey, d'Aarau, avait des intérêts. Sous le nom de Cramer-Frey & C^{ie}, il l'amena à un haut degré de prospérité et lui ajouta bientôt une seconde maison à Pernambuco. Élu en 1882 président de l'Union suisse de l'industrie et du commerce et de la Société des commerçants de Zurich, et député au Grand Conseil, il entra en janvier 1883 au Conseil national en remplacement d'Alfred Escher. Il était et demeura une autorité incontestée en matière de politique douanière, ainsi que dans les questions monétaires, ban-

caires et ferroviaires. Il dirigea habilement comme plénipotentiaire de la Suisse dans la négociation des traités de commerce de 1880 à 1895, les pourparlers relatifs à l'Union latine en 1885 et 1893, ainsi qu'à la Conférence monétaire de Bruxelles de 1888. Il publia des études et des conférences sur le régime bancaire suisse, sur la question monétaire, sur les traités de commerce avec la France (1882), avec l'Espagne (1882), avec l'Italie (1882, 1889), sur la Banque d'État et la question des chemins de fer. D^r hon. causa (en économie politique) de l'université de Zurich 1894. — Voir *NZZ* 1900, n° 8, 10. — *Allg. Schw.* *Zig.* 1900, 11. — *Die Schweiz* 1900, 5. — *ZWChr.* 1900, 2.



Conrad Cramer-Frey.
D'après une lithographie.

II. Groupe de familles bourgeoises de la ville de Zurich, d'origines incertaines, sans doute en partie apparentées entre elles, qu'on rencontre depuis 1310 ; autrefois leur nom s'écrivait généralement Kramer. — 1. HEINRICH, 1529-1594, maréchal-ferrant, membre du Grand Conseil 1570, bailli de Regensberg 1576 et 1594, prévôt de corporation 1586, Statthalter 1592. — 2. HEINRICH, † 1559, boucher, prévôt de corporation 1542-1546 et 1554-1558, bailli de Gruningen 1546. — 3. HEINRICH, membre du Grand Conseil 1600, avoyer 1602, † 1608. — 4. JOHANN-JAKOB, 1673-1702, D^r théol., orientaliste de mérite, professeur d'hébreu à Zurich 1696, à Herborn 1698. Auteur de la *Theologia Israël.* — Voir *ADB*. — 5. RUDOLF, frère du n° 4, 1678-1737, professeur d'hébreu 1702, de théologie 1725 à Zurich, chanoine 1717. — 6. JAKOB, fils du n° 5, 1714-1769, professeur de théologie et chanoine 1763. — 7. CASPAR, 1688-1755, colonel titulaire du régiment Hirzel au service de Hollande 1750. — 8. JAKOB-HEINRICH, 1812-1871, maître-boucher et marchand d'objets d'art, poète populaire, organisateur des cortèges du *Sechseläuten* entre 1839 et 1870. — Voir *Andenken an H. C.*, 1886. — *ZWChr.* 1912. — 9. CARL-EDUARD, * 4 mars 1831, † 24 novembre 1904, botaniste, collaborateur de Carl-Wilhelm Nägeli, notamment pour l'ouvrage de ce dernier sur les grains amyliacés et l'intussusception ; écrivit sa biographie et lui succéda comme professeur de botanique générale à l'École polytechnique 1861-1901. Connu par ses recherches sur les cryptogames de la Suisse, ses travaux bactériologiques (à l'occasion de l'épidémie de typhus de Zurich de 1884). Fondateur de l'Institut de physiologie botanique à l'École polytechnique et directeur du jardin botanique de Zurich 1882-1893. — Voir Schröter : *Nachruf an C.-E. C.* (avec liste de ses publications). — *ZWChr.* 1901. — A une branche établie à Milan en 1855 appartient : — 10. HEINRICH, 1829-1900, fabricant de soieries, consul suisse 1885. — Voir *ZWChr.* 1900. — *UZ VIII*. — *LL*. — *SGB II*, IV. — *SKL*. — Dürstel : *Stemmatologie*. — Keller-Escher : *Promptuar*. [W. U.]

CRANA (C. Tessin, D. Locarno, V. DGS). Com., Vge et paroisse. Anciennement ce Vge faisait partie de la commune d'Onsernone et est membre encore actuellement du *patriato* du même nom. En 1800 il prit une part active au soulèvement du Val Onsernone contre le gouvernement helvétique et les troupes françaises d'occupation. Au spirituel, Crana fut détaché de Russo en 1787 et constitué en paroisse autonome. Les confrères du Saint-Sacrement, du Carmel et de la doctrine chrétienne remontent à la même année. L'église paroissiale a été bâtie en 1676, restaurée en 1886 et agrandie en 1900-1902. *Population* : 1765, 365 hab. ; 1870, 230 ; 1920, 216. Registres de paroisse dès 1787-1789. — Voir Baroffio : *Dell'Invasione francese*. — Buetti : *Note storica religiosa*. [C. T.]

CRANS (C. Vaud, D. Nyon, V. DGS). *Cranos* en 1008. Cette terre fut donnée au chapitre de Lausanne par l'évêque Hugues († 1037), fils du dernier roi de Bourgogne. Le chapitre la fit administrer par un mayor et un sautier, tandis qu'un vidomme rendait la justice en son nom. Les revenus du domaine ayant été affectés à la construction du village de Saint-Prex en 1234, il fut désormais rattaché à la prébende canonique ainsi qu'à la châtellenie de Saint-Prex. Le mayor continua cependant à dépendre directement du chapitre ; l'un, Michel Quillet, eut en 1528 avec ses supérieurs un procès retentissant qui provoqua l'intervention de Berne et de Fribourg. Après la Réformation, les Bernois érigèrent Crans en seigneurie, qu'ils inféodèrent au notaire Urbain Quisard. Les Quisard furent pendant deux siècles seigneurs de Crans. En 1763, les derniers du nom vendirent les seigneuries de Crans et d'Arnex à Antoine Saladin de Genève, de qui la famille van Berchem tient aujourd'hui encore le château par héritage. Le château actuel a été construit de 1764 à 1767. — *DHV*. [M. R.]

CRAPP, FLORIN, d'Alvanen, * 1856, prêtre 1882, curé à Schmitten 1884-1892, à Davos 1890-1908. Crapp fit construire l'église catholique de Davos-Platz. Il existait à Davos une fondation Crapp en son honneur, destinée à subventionner la *Rhät. Volkszeitung*. [J. S.]

CRAPPA LONGA. Château. Voir GRÆPLANG.

CRASSIER (C. Vaud, D. Nyon, V. DGS). Au XII^e s. la tour de Crassier, *Craceio* en 1135, appartenait à une famille noble de ce nom, comptant parmi les premiers bienfaiteurs du couvent de Bonmont. Le chevalier Étienne de Crassier partit en 1166 pour la Terre Sainte.



L'église de Crassier en 1896. D'après un dessin à la plume de E.-D. Turrian.

En 1384, à la suite de violences commises, le comte de Savoie confisqua les biens d'un autre Étienne, vidomme de Nyon, et inféoda la seigneurie de Crassier à son

maître d'hôtel, le chevalier Étienne Guerri, de Lausanne. Cette terre passa ensuite aux familles Bruel (1440), Magnin (1466), Favre (1492), Crespelany (1607). Celle-ci ne garda que la partie française du village de Crassier et revendit en 1610 la partie suisse, la plus importante, à Bernard d'Aubonne. En 1723, Paul d'Aubonne vendit cette seigneurie à Louis de Portes, dont le petit-fils la possédait encore en 1798. Le domaine passa ensuite, par héritage, à la famille de Loriol. L'église Sainte-Marie-Madelaine de Crassier dépendait dès 1225 du couvent de Bonmont. Elle a été restaurée en 1878 et 1911, mais a perdu son cachet ancien. Elle possède le tombeau du général Louis de Portes. Crassier eut pour pasteurs le père de Suzanne Curchod, épouse du banquier Necker et mère de M^{me} de Staël, puis le père du doyen Bridel. Lieu d'origine d'Alexandre Vinet. En 1323, les gentilshommes vaudois repoussèrent à Crassier l'attaque du dauphin du Viennois Guy et du comte de Genevois. — *DHV*. [M. R.]

CRASSUS. Voir SCHURPF, CHRISTIAN.

CRATANDER, ANDREAS, nom grécisé de HARTMANN, imprimeur, * à Strasbourg. Il parait à Bâle pour la première fois en 1505 et y acquit la bourgeoisie en 1519. Ses impressions à Bâle datent de 1518 à 1536 ; il était concurrent de Johann Froben et ami de Bonifacius Amerbach. † 1540. — Voir C.-Ch. Bernoulli et P. Heitz : *Basler Büchermarken*, p. XXIV. [C. Ro.]

CRAUSAZ (C. Vaud, D. Vevey). Section de la commune de Chexbres où se trouve le château de la famille de Crousaz, reconstruit après incendie, entre 1603 et 1606. — *DHV*. [M. R.]

CRAUSAZ. Nom de famille très répandu dans le canton de Fribourg, spécialement dans les districts de la Glâne et de la Broye. *Armoiries* : de gueules à l'oiseau d'argent senestré d'une croix du même. — 1. **Simon**, d'Auboranges, * 1844, géomètre. Membre de la Commission chargée de dresser le plan des territoires intéressés à la correction des eaux du Jura 1872, ingénieur en chef de l'entreprise 1879. Commissaire-général 1878-1882, directeur des Eaux et Forêts de la ville de Fribourg 1883-1888 ; député au Grand Conseil 1880-1881. Auteur d'un grand nombre de travaux d'adduction d'eau, de canalisation, triangulation, etc. ; promoteur des tramways de Fribourg. Obtint une médaille d'or à l'exposition de Genève en 1896. † 30 juin 1921. — Voir *SNÇ* 1922. — *Étr. frib.* 1922. — 2. **JOSEPH**, 1852-1916, médecin à Rue, puis à Romont, député au Grand Conseil dès 1898. — 3. **ÉLIE**, * à Villeneuve 27 octobre 1882, rédacteur à *La Liberté* et à *L'Ami du Peuple* dès 1904 ; député au Grand Conseil et conseiller communal 1919. — Voir *Étr. frib.* 1917 et 1922. — *Alm. cath. de la Suisse franc.* 1917 et 1922. [G. CORPATAUX.]

CRAUSAZ. Voir CROUSAZ.

CRAVAIROLA. Col et alpage conduisant de la vallée de Campo (Val Maggia) dans le val d'Ossola, déjà mentionné en 1484. Un conflit entre l'Italie et la Suisse à propos des frontières fut confié à un tribunal arbitral dont le sur-arbitre était M. Marsch, ministre des États-Unis à Rome. Par sentence du 23 septembre 1874, ratifiée par le Conseil fédéral le 4 janvier 1875, M. Marsch attribua Cravairola à l'Italie. — Voir *Raccolta generale delle leggi del C. Ticino*. [C. T.]

CRAVEGGIA ou **ACQUA-CALDA DI CRAVEGGIA** (C. Tessin, D. Locarno). Territoire et bains au fond du val Onsernone qui, déjà en 1803, formaient l'objet d'un conflit entre le gouvernement tessinois et Milan. Par la convention du 25 juillet 1806, se référant à celle de Varese du 2 août 1752 entre les XII cantons et l'impératrice Marie-Thérèse, le Tessin renouait à l'alpage de Montefracchio et l'Italie à celui de Medaro. Une nouvelle convention du 15 juillet 1807 régla des points de détails contestés par la commune d'Onsernone et celle de Dissimo (Italie). — Voir Baroffio : *Storia del C. Ticino*. — *Nuova Raccolta generale delle leggi del C. Ticino*. [C. T.]

CREDENTE CATTOLICO (IL). Quotidien catholique et conservateur tessinois, qui parut du 1^{er} avril 1856 au 31 déc. 1901 et qui joua un grand rôle dans la défense des intérêts catholiques. Son premier rédacteur fut le chanoine Adeodato Castelli. Le numéro domini-

cal portait le titre de *Il Popolo Cattolico*. Le *Credente* fut remplacé pendant quelques années par l'hebdomadaire *La Patria*. — *La Presse Suisse*. [C. T.]

CREDENZA, CREDENZIA. Terme usité autrefois dans le Tessin et le Nord de l'Italie pour désigner la réunion des conseillers (*credentiarîi, credenziales*) de la vallée, de la *pieve* ou de la *vicinanza*. Ordinairement, la *Credenzia* était un conseil réduit, choisi dans l'assemblée générale. Cependant l'institution n'était pas uniforme partout. Dans le val Blenio, la *Credenzia* était composée de 15 membres, 5 par *fagia*. Ses compétences étaient plutôt d'ordre judiciaire ; elle était la seconde instance entre le recteur et les *placita donnegalia* sous la domination milanaise. Parfois la *Credenzia* était un conseil plus étendu par l'adjonction des consuls de chaque *vicinanza* : *consilium procuratorum, credentiariorum et consulum*, appelé aussi *consilium generale*. A Biasca, elle était l'organe administratif de la communauté, et avait aussi des compétences judiciaires. A Carona, un organisme de trois *credentiarîi* étaient chargés de la surveillance des routes et jouaient le rôle d'arbitres. A Intragna, Golino et Verdasio, la *Credenzia* était chargée, en 1469, de surveiller l'administration financière de la commune et d'assister les consuls de ses conseils ; elle possédait également des compétences judiciaires. A Sonvico, Dino et Villa, les *credenzieri* nommaient les consuls et recevaient leurs comptes. Dans la Léventine, la *credenzia* était remplacée par le *consilium generale*. — Voir Hidber : *UR*. — Pometta : *Moti di libertà*. — Meyer : *Blenio u. Leventina*. — Heusler : *Rechtsquellen des K. Tessin*. — Martignoni : *Schema storico giuridico*. — *BStor*. 1884. [C. TREZZINI.]

CRÉMATION EN SUISSE (LA). Ce mode de sépulture, s'il n'est pas autorisé expressément par la constitution fédérale, l'est du moins implicitement en ce sens que rien n'empêche, en vertu de l'article 53, al. 2, de pratiquer un autre mode de sépulture que l'inhumation, pourvu que ce mode soit décent et non contraire à l'ordre public. C'est en 1874 que la question de la crémation fut agitée, pour la première fois, en Suisse. Une société se créait à Zurich la même année. Quinze ans plus tard, soit en 1889, elle édifiait le premier crématoire de la Suisse, remplacé en 1914 par un édifice plus vaste. L'exemple de Zurich fut rapidement suivi par d'autres villes : Bâle inaugura son crématoire en 1898, Genève 1900, Saint-Gall 1903, Berne 1908, Lausanne et La Chaux-de-Fonds 1909, Bienne 1910, Winterthur 1911, Aarau 1914, Davos et Schaffhouse 1914, Lugano 1916, Olten 1918, Coire 1922 et Neuchâtel 1923. Indépendamment des sociétés ayant édifié des crématoires, il en est d'autres qui se sont créées dans diverses localités en vue de propager la coutume de l'incinération. Ce sont celles de Lucerne, Soleure, Tramelan, Langenthal, Berthoud, Hinwil, Baden et Thoun. L'effectif total des membres de ces sociétés est d'environ 17000. Elles forment une union, dont le comité central est actuellement à Aarau. A Bâle et à Zurich, les crématoires rentrent dans l'administration urbaine et les incinérations sont gratuites pour les habitants de ces villes. Dans les autres villes, les crématoires sont généralement restés propriété des sociétés locales qui perçoivent certaines taxes pour les incinérations. Le nombre des incinérations a été en 1922 de 2562. Les petits cantons, ainsi que Fribourg et Valais, sont opposés à l'incinération, la religion catholique la considérant comme contraire à l'esprit du christianisme. [E. Tissot.]

CREMEO. Voir MESOCCO.

CREMONA. — 1. BARTOLOMEO, ingénieur militaire, probablement de la campagne luganaise. Collabora aux plans du port de Savone en 1437, exécutés par Giuliano de Bissone. — 2. MELCHIORRE, sculpteur, probablement d'Arosio, mentionné à Rome dès 1577. En 1591, il fit avec Mutius de Quartis le tombeau du cardinal Cornaro dans l'église San Silvestro à Monte Cavallo. De 1598 à 1604, il travailla à Saint-Jean de Latran. En 1591, il était consul de la congrégation *lapicidarum* ou des sculpteurs de Rome. — 3. GIOVAN-PIETRO, d'Arosio, architecte, stucateur et sculpteur, † à Sienne en 1754. Élève de Mazzuoli, il sculpta les tombeaux de l'archevêque Zondadari et du cardinal Anton-Felice Zondadari dans

la chapelle du Séminaire de Saint-Georges à Sienne. Cette chapelle posséda aussi des stucs de lui. — 4. IPPOLITO, architecte et ingénieur d'Arosio, † très âgé en 1844. Il vécut et travailla longtemps dans la région de Gênes. Professeur d'architecture et de décoration à l'académie des Beaux-Arts de Gênes en 1818 ; en 1822, architecte de la ville de Rapallo où il travaillait depuis 1815. Fit les plans de N. D. dell'Orto à Chiavari, de la façade de l'église Saint-Charles à Turin, du monument près de la porte San Tommaso à Gênes ; il acheva le palais des Foraggiana all'Acque Verdi de Gênes, commencé par Domenico Cervetto. — Voir SKL. — ALBK. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Bianchi : *Artisti ticinesi*. — *BStor*. 1882 et 1885. [C. TREZZINI.]

CRENONE (C. Tessin, D. Riviera, V. DGS). Versant occidental du Pizzo Magno, au Nord de Biasca où se produisit, le 30 septembre 1512, un immense éboulement qui obstrua la vallée de Blenio, et créa le lac dit de Malvaglia qui submergea ce village et ensevelit une grande partie de Biasca. [C. T.]

CRESCIANO (C. Tessin, D. Riviera, V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes : *Cressianicum*, 978 ; *Crazano*, 1269 ; *Cretiano* ; *Circani*, 1356 ; *Crasciano*, 1490 ; *Creziano*, 1567. Des objets de l'âge du bronze furent découverts dans la vallée dite des *Ladri* en 1874-1875. En 978, l'empereur Othon II confirmait à l'abbaye de Cielo d'Oro de Pavie les biens qu'elle possédait à Cresciano. En 1261, le village formait une *vicinanza* ; il appartenait à la *castaldia* de Claro. En 1355 et 1467, il était soumis au podestat de Claro, mais en 1333 était autonome au point de vue spirituel et civil. En 1356, l'archevêque de Milan, Giovanni Visconti, faisait donner par les chanoines de Milan le fief de Cresciano à son neveu Barnabò. Le 19 novembre 1434, le duc Philippe-Marie exemptait Cresciano des impôts à payer à Bellinzone et en 1450 lui accordait le privilège de se gouverner librement au civil. En 1478, les Suisses lui imposèrent une taille de 100 florins. En 1567, la plus grande partie de la population habitait sur la montagne près de la chapelle de Sainte-Marie dans la localité appelée aujourd'hui Cresciano sul Sasso. Huit familles seulement habitaient la plaine. Au spirituel, Cresciano est paroisse de rite ambrosien dès 1333 en tout cas. L'église de Saint-Vincent est mentionnée au XIII^e s. ; le clocher actuel seul est de style roman. Les carrières de granit furent ouvertes lors des travaux de construction de la ligne du Gothard. Ravagé par des inondations en 1514 et 1747. *Population* : 1567, 48 ménages ; 1870, 299 hab. ; 1920, 505. Registres de baptêmes dès 1636, de mariages dès 1749, de décès dès 1602. — Voir Hidber : *UR*. — Meyer : *Blenio und Leventina*. — D'Alessandri : *Atti di S. Carlo*. — *Archivio Storico Lombardo* 1918. — *BStor*. 1881 et 1901. [C. T.]

CRESP. Famille de Grasse en Provence, bourgeoise de Genève en 1559, dont un descendant s'établit à la fin du XVIII^e s. à Échallens ; la branche de Genève est éteinte. *Armes* : d'or à la fasce de gueules chargée d'une tête de lion arrachée, cousue de sable, accompagnée de trois roses de gueules. — Voir Galiffe : *Not. gén.* III, 154. — *Armor. genevois*. — Généalogie manuscrite. [H. Da.]

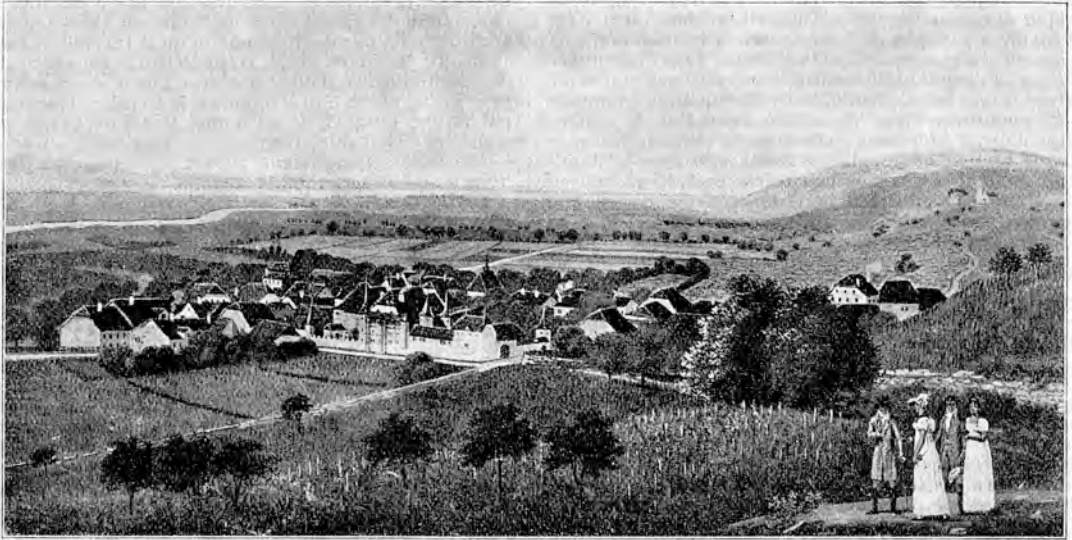
CRESPIN. Nom de famille des cantons de Genève et de Vaud.

A. Canton de Genève. *Armoiries* : d'azur au chevron d'or accompagné de trois cônes du second. — 1. JEAN, * à Arras, † 1572, à Genève, étudia le droit à Louvain, puis à Paris, où il fut reçu avocat. Il fut exilé d'Arras en 1545, car il avait adhéré à la Réforme et était en relations avec Calvin et Bèze. Il se réfugia à Strasbourg puis vint à Genève en 1548 avec Th. de Bèze. Il y fonda une imprimerie et fut reçu bourgeois en 1555. Auteur et imprimeur de : *Histoire des Martyrs*, traduit en plusieurs langues ; c'est le martyrologe protestant. Paru en 1554, il fut réédité sous des titres variés et augmenté par l'auteur, puis par Simon Goulart. — 2. SAMUEL, fils du n° 1, imprimeur et conseiller, † 1648. — Voir Galiffe : *Not. gén.* III, 156. — Bayle :



Dictionnaire. — J. Bonnet : *Jean Crespin dans le Bull. Soc. hist. prot. fr.* XXIX, 193. — *France protestante*, 2^e éd. — Ch. Frossard : *Le livre des martyrs de Jean*

Crisciacus = bien de Criscius. Ce village formait au XI^e s. une seigneurie appartenant aux nobles de Cressier. Par son mariage, Greda de Cressier l'apporta à



Cressier (C. Neuchâtel) en 1800. D'après une gouache de J. de Landerset.

Crespin. — D. Benoît : *Introduction à l'Histoire des martyrs I.* La bibliographie complète de l'*Histoire des martyrs* est donnée dans la *Bibliographie des martyrologes protestants néerlandais* (extr. de la *Bibliotheca belgica*) II, 87. [Fréd. GARDY.]

B. Canton de Vaud. Famille de Romainmôtier qui donna plusieurs pasteurs au XVII^e s. — DANIEL, 1640-1716, connu en France comme latiniste, revisa des éditions de Salluste et d'Ovide à l'usage du dauphin, publia une *Grammaire latine* et des études sur les locutions latines et les gallicismes ; fut de 1694 à 1702 régent au collège de Lausanne, puis professeur honoraire de belles-lettres à l'académie ; il mourut en 1716, endetté pour avoir trop cherché la pierre philosophale. [M. R.]

CRESSIER (près Morat) (all. GRISSACH) (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS). Com. et paroisse. *Crissey*, 1080 ; *Crissie*, 1220 ; *Grissachum*, 1249 ; de *fundus*

Henslin de Bubenberg qui le vendit aux riches banquiers lombards Asineri, bourgeois d'Asti, établis à Morat. En 1402, elle fut acquise, avec le droit de collation, par Willi de Praroman et Jean Folli, de Fribourg. En 1529, quatre rameaux de la famille Praroman se partagèrent la seigneurie de Cressier, mais l'État de Fribourg revendiqua le droit de souveraineté et l'exercice de la justice pénale. Les autres droits féodaux passèrent, à la fin du XVII^e s., à la famille de Reynold et furent rachetés peu à peu par les habitants. Ferd. de Diesbach († 1696 sans descendant) devint en 1661, par son mariage avec Élisabeth Python, seigneur de Cressier. La paroisse dépendait en 1228 du décanat d'Avenches et appartient actuellement à celui de Sainte-Croix. L'église paroissiale, dédiée à saint Jean l'Évangéliste, date d'avant 1453 et fut reconstruite en 1844. Elle contient un beau tableau de l'école espagnole. D'après Ochsenbein et divers historiens, c'est de la petite chapelle de Saint-Urbain, à l'Ouest du village, que serait partie la première attaque des Confédérés à la bataille de Morat ; mais les travaux de Hans Wattlelet (FG 1894) ont ruiné cette hypothèse. La chapelle date de 1464 déjà ; détruite par un incendie, elle fut immédiatement reconstruite et restaurée pour la dernière fois en 1844. *Population* : 1811, 211 hab. ; 1860, 371 ; 1900, 350 ; 1920, 384. Registres de baptêmes dès 1657, de mariages dès 1766, de décès dès 1762. — Stadelmann : *Études de toponymie romande*, dans ASHF VII, 2. — F.-Th. Dubois : *Chapelle de C.*, dans AF 4. — Dellion : *Dict.* IV. — P. de Zurich : *Les fiefs Tierstein.* — *Requête fribourgeoise.* [C. M.]

CRESSIER (all. GRISSACH) (C. et D. Neuchâtel. V. DGS). Vge et Com. Anciennes formes : *Crisciicum*, *Crissie*. *Armoiries* :



coupé d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent et d'azur à un C. d'argent. Dans les murs de l'ancienne église paroissiale, on a découvert deux autels romains dédiés à Mars et à Naria, et dans le village deux cippes romains. Quelques tombes burgondes ont été mises au jour en 1907 et 1911. Cressier fit partie de la châtellenie du Landeron jusqu'en 1848 ; il ressortissait à la bourgeoisie du même lieu. Le Landeron et Cressier ayant conclu un traité de com-



La chapelle de Saint-Urbain à Cressier (C. Fribourg) avant 1844. D'après un dessin de H. Robert.

bourgeoisie avec Soleure, ils furent soutenus par cette ville lors des luttes confessionnelles des années 1530 et suivantes, contre Berne et Neuchâtel. Malgré plusieurs tentatives de la part des réformés, notamment en 1546, ils restèrent catholiques. L'église, dédiée à saint Martin, a été donnée en 1180 à l'abbaye de Fontaine-André. Elle a été désaffectée en 1872, et vendue à un particulier. La nouvelle, consacrée en 1879, a été construite sur l'emplacement de la chapelle du Rosaire, qui datait de 1518. *Population* : 1784, 462 hab. ; 1860, 642 ; 1920, 859. Registres de paroisse dès 1642-1645. — Voir Quartier-la-Tente : *Le C. de Neuchâtel*, 1^{re} série, III. — MN 1874, p. 272 ; 1887, p. 231 ; 1897, p. 141. [L. M.]

CRESSIER, de. Famille seigneuriale du village fribourgeois du même nom, dont les premiers membres, apparaissent à la fin du XI^e s. ; elle semble s'être éteinte au milieu du XIV^e s. déjà. — 1. ULRIC, donzel, conseiller de Morat 1278-1279, avoyer de Morat en 1294, conclut au nom de cette ville le renouvellement de l'alliance avec Fribourg. — 2. HERMANN, fils du n° 1, chevalier, caution du comte Rodolphe de Neuchâtel pour la dot de sa fille Marguerite (1319), avoyer de Morat (1334-1335), fondateur de la Chartreuse du Val de la Paix, † avant 1350, sans descendant mâle. — Voir FRB. — Engelhard : *Der Stadt Murten Chronik*. — Delion : *Dict. IV*. — Diesbach : *Regeste fribourgeois*, dans ASHF X. — *Reg. de Hauterive*. — Arch. d'État Fribourg, *Nobil. de Hauterive II*. — Besson : *La Chartreuse du Val de la Paix*, dans ASHF VIII. [J. anne NIQUILLE.]

CRESSIER, de. Famille mentionnée déjà au XIII^e s., qui tirait son nom du village de Cressier (Neuchâtel). — JEAN, fut anobli en 1465. — **Balthazar**, † 1602 à Paris, capitaine au régiment Lanthen-Heidt 1573 et 1585, valet de chambre du roi Henri III, secrétaire interprète à la Légation de France à Soleure 1565-1599, et à plusieurs reprises chargé d'affaires et de missions spéciales. Du Grand Conseil de Soleure 1576, conseiller d'État à Neuchâtel 1583, anobli 1579, avec les armoiries suivantes : bandé d'azur et d'or de six pièces, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or. Lieutenant des Cent Suisses à Paris 1585, colonel d'un régiment 1589 ; prit part aux batailles d'Ivry 1590, de Dieppe 1596 ; capitaine et receveur de Valangin 1597. Depuis son établissement à Soleure, où il devint grand conseiller en 1576, son nom a été germanisé en GRISSACH. — PETREMAN, fils du précédent, lui succéda comme lieutenant des Cent-Suisses 1592-1603. † 1605. La famille s'éteignit à la fin du XVII^e s. — Voir *Biogr. neuch.* I. — LL. — Rott : *Repr. diplom.* II. [L. M.]

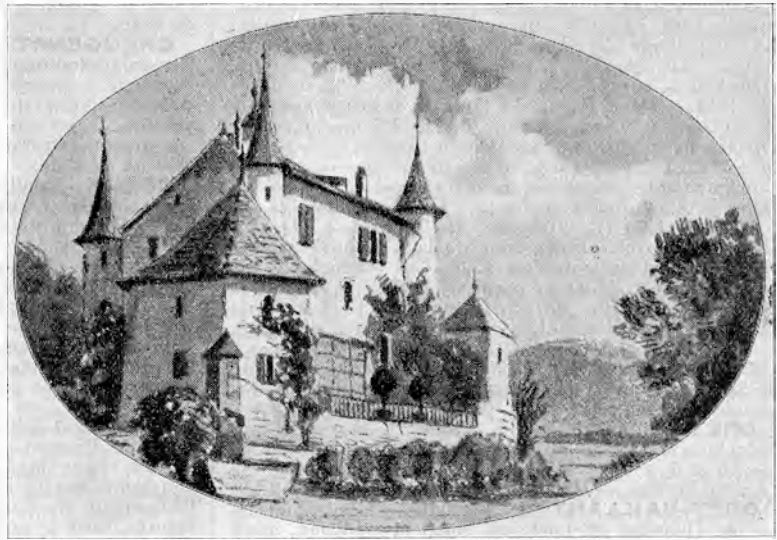
CRESSIER, GEORGES, * à Môtier (Vully) en 1815, † 1888, instituteur à Lugnorre, intendant du château de Mur, syndic et juge de paix. 1848 député au Grand Conseil, percepteur d'impôts, préfet, conseiller national 1884. — Voir *Étr. frib.* 1890. [C. M.]

CRESSIONNIÈRE, LÉON CULIÉ DE NOIRBERNE d'Amplemont, vicomte de la. 1812-1893, officier de marine français, conservateur du musée des Beaux-Arts de Lausanne, 1866-1886, fondateur de la Société vaudoise des Beaux-Arts, président de la Société vaudoise de navigation, officier de la Légion d'honneur. — *Livre d'or de Belles-Lettres*. [M. R.]

CREST, MICHELI DU. Voir MICHELI DU CREST.

CREST (LE). Château et seigneurie dans l'ancienne châtellenie épiscopale de Jussy-l'Évêque (Genève). Première mention : 1313. Le Crest appartenait alors aux de Compièrès qui le vendirent en 1344 à Mermet de

Rovorée. A la mort de Jacques de Rovorée (1528), le Crest passa à sa sœur Louise, épouse de Michel de Blonay, puis à Jaques de Savoie. A la mort de ce dernier, le Crest fut acquis par Louis Franc. Le vieux castel



Le château du Crest. D'après une aquarelle (auteur et date inconnus).

souffrit alors cruellement de l'état de guerre avec la Savoie. En 1590, il reçut une garnison ; après l'Escalade, il fut presque démantelé. C'est alors qu'Agrippa d'Aubigné acheta le Crest et le rebâtit. Avec d'Aubigné, le Crest devint une sorte de Fernex protestant, le rendez-vous de l'élite de Genève. A sa mort il passa en diverses mains, enfin Jacques Micheli l'acheta en 1637. De cette date à la Révolution, six Micheli portèrent le titre de seigneur du Crest. Le 22 janvier 1794, le Crest fut occupé par les Révolutionnaires. Le château fut restauré et agrandi d'une aile vers 1880 par Marc Micheli-Ador. — Voir Arch. de Genève. — A. Corbaz : *Un coin de terre genevoise*. — Le même : *La Seigneurie du Crest*, dans RHV 1907. [A. CORBAZ.]

CRESTA. Voir AVERS.

CRESTA, CRESTO, CRISTA. Nom de famille commun en Valais au moyen âge, notamment à Varonne, à Hérens, à Ayent et à Cordonnaz, dès le XIII^e s. Une famille acquit la bourgeoisie à Sion et habitait Grimisuat, où elle posséda la tour transformée aujourd'hui en presbytère. De Grimisuat un rameau passa dans le Val d'Hérens avec JEAN de la Cresta, métral des seigneurs de la vallée vers 1300. — BENOÎT de la Cresta, notaire à Sion, châtelain en 1420.

Des représentants de familles savoyardes de ce nom sont mentionnés fréquemment dans les chartes valaisannes. — Gremaud I-VIII. — Rameau : *Les châteaux du Valais*. [Ta.]

CRESTADE (CRESCO), JAKOB, D^r jur., 1422-1428, official 1434-1439, chanoine de Sion. — Voir Gremaud. — Arch. Valère. [D. I.]

CRÉSUZ (C. Fribourg, D. Gruyère. V. DGS).



Com., Vge et paroisse. *Armoiries* : de gueules à la fasce d'argent chargée d'un corbeau de sable, en pointe trois coupeaux de sinople. Anciennes formes : *Crisu*, 1408 ; *Cresu*, 1442 ; *Crissu*, 1450 ; *Crisieuz*, 1493. Cette commune fit partie de la seigneurie de Corbières jusqu'en 1553, du bailliage de Corbières 1553-1798, du district de Gruyère 1798-1803, de l'arrondissement de Charmey 1803-1815, puis du district de la Gruyère. Crésuz conclut un traité de bourgeoisie avec la ville de Fribourg en 1475. Ce village

releva de la paroisse de Broc jusqu'en 1646, puis devint paroisse autonome. Une chapelle, dont l'origine est inconnue, existait déjà à Crésuz avant l'érection de la paroisse; l'église, dédiée à saint François d'Assise, fut commencée en 1643 et consacrée en 1647. Le village entier, excepté le presbytère, fut réduit en cendres en 1667. En 1670, une nouvelle église était rebâtie. La chapellenie de Saint-Nicolas de Ghâtel-sur-Montsalvens fut annexée, en 1850, à la paroisse de Crésuz. Registres de baptêmes et de mariages dès 1666, de décès dès 1751. — Voir Peissard : *Histoire de la seigneurie et du bailliage de Corbières* dans *ASHF IX*. — Courtray : *Histoire de la Valsainte*. — Dellion : *Dict. IV*. — Kuenlin : *Dict. I*. — Jaccard : *Essai de toponymie*, 121. — Bourquenoud : *Matériaux pour l'histoire de la Gruyère* (Mns. Bibl. canton. Fribourg). [Jeanne NICUILLE.]

CRÈT (LE) (C. Fribourg, D. Veveyse. V. D.G.S.) Vge et Com. qui faisait partie de la seigneurie de Rue et devint fribourgeoise en 1536. Une chapelle y fut construite en 1663, et la paroisse, fondée en 1666, fut détachée de celle de Saint-Martin. Registres de baptêmes et de décès dès 1663, de mariages dès 1762. — Dellion : *Dict. VII*. — Kuenlin : *Dict. I*. [J. JORDAN.]

CRÈT BERNARD (C. Vaud, D. Lavaux). Colline de Savuit sur Lutry où l'on a trouvé des antiquités romaines. — *DHV*. [M. R.]

CRÈT DU BOIRON (C. Vaud, D. Morges, Com. Tolochenaz). Colline où l'on a trouvé des os de mammoth et de rennes, ainsi qu'un important cimetière de l'âge du bronze. — *DHV*. [M. R.]

CRÈT-VAILLANT (C. Neuchâtel, D. et Com. Le Locle). Quartier du Locle où, selon la tradition, deux jours après la nativité de Notre-Dame, c'est-à-dire le 10 septembre 1476, une bande de Bourguignons pillards aurait été défaits par les femmes du Locle conduites par Marianne Besancenet. En mémoire de ce brillant fait d'armes, le quartier qui s'appelait le Crêt se serait nommé dès lors le Crêt-Vaillant.

Ces récits légendaires se rapportent probablement non pas à une incursion de Bourguignons dans le Comté de Neuchâtel en 1476, mais plutôt à un épisode des « guerres de Bourgogne » du XVII^e s. Pendant la guerre de Trente ans, Bourguignons et Suédois firent d'innombrables razzias dans le pays de Neuchâtel. Le Crêt-Vaillant n'a rien à voir avec les prétendus exploits des femmes du Locle. Il signifie le Crêt de Vaillant. Au XIV^e s., vivaient là Perronet et Huguenin Vaillant, qui donnèrent leur nom à ce quartier. — Voir A. Piaget : *Notes sur le Crêt-Vaillant*, dans *MN 1918*. [A. P.]

CRÈTE (ILE DE). A la suite d'un accord concernant l'autonomie de la Crète, conclu en 1897 entre la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie, Numa Droz, ancien président de la Confédération, fut proposé par ces États pour le poste de gouverneur. Numa Droz ayant décliné cet honneur, il fut décidé de l'envoyer en mission temporaire en Crète pour y prendre en mains l'administration provisoire et en même temps jeter les bases d'un régime constitutionnel. Mais ce projet ne se réalisa pas non plus. Le prince Georges de Grèce fut nommé commissaire des Puissances protectrices et on lui adjoignit comme conseiller financier Étienne de Blonay.

En 1906, les gouvernements de quatre puissances envoyèrent en Crète une Commission internationale d'enquête, qui formula des propositions plus précises au sujet du contrôle. Sur la base de son rapport, les Puissances décidèrent de remettre le contrôle des services financiers de cette île à un fonctionnaire suisse. M. Millet, directeur de la Régie fédérale des alcools, fut désigné par le Conseil fédéral pour remplir les fonctions d'inspecteur général des finances crétoises. Entre temps, la Grèce avait mis la main sur la Crète, de sorte que M. Millet n'entra pas en fonctions. — Voir *P.J 1908*. [C. Bzr.]

ORETTAZ. Nom de famille, dérivé probablement de Crista, apparaît à Évölène en 1445 et plus tard à Vey, Bramois, Mage, Ayent, Anniviers. — EXUPÈRE, d'Ayent, 1806-1860, capucin, gardien des couvents de Sion et de Saint-Maurice. — CYPRIEN, 1849-1923, capucin, répara l'ermitage de Longeborgne. — Archives d'Évölène. — *Walliser Klerus*. [Ta.]

CRETTOLETTES ou **CRETEL** (C. Valais, D. Sierre, Com. Randogne. V. D.G.S.). Ermitage fondé en 1706, par Jean Clivaz. La chapelle date de 1707. — Burgener : *Helvetia Sancta*. [Ta.]

CRETTON. Famille originaire de Martigny-Combe (Valais). A donné MAURICE, avocat et conseiller d'État en 1848. [Ta.]

CREUGENAT (C. Berne, D. Porrentruy. V. D.G.S.). Rivière périodique à 200 m. de la route de Porrentruy à Damvant. Creugenat signifie « creux des sorciers », *genat* dérivant de *dgenaches* = sorcière, en patois ajoulot. Objet de superstitions anciennement, il est cité quelquefois dans les procès de sorcellerie de l'ancien Evêché de Bâle. [G. A.]

CREUX. Famille vaudoise de Valence en Dauphiné, bourgeoise de Lausanne dès 1700. *Armoiries* : d'argent à une ancre ... au chef d'azur semé de trois étoiles. — 1. JEAN-PAUL, 1714-1770, commerçant à Paris, acheta à Lausanne le domaine de la Bourdonnette que ses descendants possédèrent encore. — 2. DANIEL-BENJAMIN, 1746-1819, fils du n° 1, membre de la Chambre administrative du Léman en 1802. — 3. CHARLES-VICTOR, 1774-1857, lieutenant-colonel d'artillerie, commanda l'artillerie vaudoise en 1814; publia plusieurs traités d'agriculture, en particulier sur la culture des céréales. — *Livre d'Or*. [M. R.]

CREUZER (all. KREUZER, dialecte CRUCHE). Petite monnaie d'argent qui fut frappée pour la première fois par le comte Medardus de Meran en Tyrol dans la deuxième moitié du XIII^e s. Elle se répandit dans l'Allemagne du Sud, l'Autriche et la Hongrie et devint bientôt, avec le *pfennig* et le *haller*, la principale monnaie allemande. Son nom provient de la croix qui y est gravée. Dans les documents latins du moyen âge, le creuzer est désigné sous le nom de *denarius cruciger*, *crucifer* ou *cruciatas*. Les valeurs du creuzer, du *pfennig* et du *haller* sont dans le rapport de 1 : 4 : 8. Dans l'ancienne Confédération, on commença à frapper des creuzer vers 1490. Puis tous les États, sauf Glaris, et les cantons alliés, à l'exception de Genève, en frappèrent. Ils n'ont été datés qu'à partir du commencement du XVI^e s. : Berne 1513, Fribourg 1513. Dernières frappes : Zurich 1842 et Fribourg 1846. — Voir H. Halke : *Handwörterbuch der Münzkunde*. — E. Martinori : *La Moneta* : *Vocabolario generale*. — L. Coraggioni : *Münzgesch. der Schweiz*. — Ed. Jenner : *Die Münzen der Schweiz*. [E. G.]

CRIBLEZ. Une des trois familles bourgeoises de Péry (Berne) existant encore. Elle a de nombreux représentants, dont plusieurs en Amérique (Ohio). *Armoiries* : d'or au crible de sable. [A. Sch.]

CRINSOZ DE COTTENS. Famille vaudoise, d'Apples, qui acquit la seigneurie de Cottens et d'autres lieux encore. *Armoiries* : d'azur à la croix de Saint-André ancré d'argent. La branche cadette ajoute une fleur de lys, deux étoiles et un croissant d'argent. A cette famille appartiennent : — 1. PERRET, possesseur à Apples en 1376. — 2. JACQUES, syndic d'Apples en 1488. — 3. FRANÇOIS, mayor de Pampigny pour le couvent de Romainmôtier en 1489. — 4. JEAN, le premier du nom qui soit à Cottens, en 1493. — 5. NICOLAS, fils du n° 4, châtelain de Cottens en 1558, acheta en 1573 la maison forte et la seigneurie de Cottens, que ses descendants possédèrent jusqu'en 1798. — 6. JACOB, fils du n° 5, notaire et commissaire de LL. EE., 1585-1618. — 7. ABRAHAM, frère du n° 6, coseigneur de Vuilliers et de Villars sur Perroy, seigneur de Cottens et de Bionnens, conseiller de Cossonay, reconstruisit le château de Cottens, ordonna par son testament de 1634 la distribution annuelle de pain, le 10 mars, à vingt familles pauvres. — 8. ANTOINE, fils du n° 7, * 1617, acquit par mariage la seigneurie de Bussy. — 9. PIERRE-ALBERT, frère du n° 8, 1638-1690, seigneur de Cottens, ainsi que de Colombier par son mariage avec une Joffrey. — 10. PIERRE-FRANÇOIS, fils du n° 8, * 1638, seigneur de Ballens, coseigneur de Bussy et Yens. —



11. JEAN-JACQUES, fils du n° 9, 1658-1736, seigneur de Cottens, Colombier, Chavannes-le-Veyron, Bionnens, Givrins, bourgeois d'Aubonne. — 12. THÉODORE, fils du n° 11, 1690-1766, dit M. de Bionnens, seigneur de Bionnens et de Givrins, pasteur, refusa de signer le *Consensus*. Fut ami du major Davel, qu'il accompagna à Vidy; orientaliste renommé, fonda l'école de charité de Lausanne. — 13. JEAN-FRÉDÉRIC, petit-fils du n° 11, vendit la seigneurie de Colombier en 1765. Officier au service de Sardaigne, il intrigua pour rétablir la domination savoyarde dans le Pays de Vaud. Condamné à mort par les Bernois en 1774, il mourut dans la prison d'Aarburg. — 14. GEORGES, dernier seigneur de Cottens, major de la Garde royale de France, signa le manifeste réactionnaire bernois de 1802. — 15. HENRI, 1814-1897, syndic de Cottens, député au Grand Conseil vaudois, agronome, colonel d'artillerie. — 16. EDWARD, * 1884, explorateur au Caucase, médecin à Johannesburg (Transvaal). — *Rec. gén. vaudois*. [M. R.]

CRISSEI (C. Vaud, D. Lausanne. V. DGS). Localité très ancienne (*Crissiacum* en 1199) où l'on a trouvé des constructions romaines importantes, ainsi que des sépultures burgondes. Au moyen âge, il appartenait au chapitre de Lausanne, qui l'inféoda à des mayors. Ceux-ci le conservèrent après la Réforme. Isbrand Daux, le bourgmestre de Lausanne, révolté en 1588 contre Berne, portait le titre de mayor de Crissier, par héritage. Les de Martines acquirent Crissier en 1712 et le vendirent en 1732 aux Curchod. A la Révolution, un Curchod fut le premier syndic de la commune dont il avait été seigneur. Le château a passé ensuite aux Ritter. L'église, dédiée à saint Saturnin, la cure et 18 maisons, plus des granges brûlèrent le 24 février 1558. — *DHV*. [M. R.]

CRISTA, ALTA. Voir HAUT-CRÊT.
CRISTA, de; **de CHRISTA**; **SUPER CRISTAM**. Voir UF DER EGGEN.

CRISTIANI, HECTOR, * 1862, professeur ordinaire d'hygiène et de bactériologie à l'université de Genève dès 1901, directeur du service d'hygiène de Genève. Pour ses travaux, voir le *Catalogue des publications de l'université de Genève*. [C. R.]

CRISTOFORO. Nom de plusieurs peintres ou sculpteurs tessinois. — **CRISTOFORO DE BISSONE**, sculpteur à Venise, de 1520 à 1533. — **CRISTOFORO DE CAMPIONE**, sculpteur, travailla avec son frère Pietro au début du XV^e s. à la façade de Saint-Marc de Venise, sous la direction de Nicolò Lamberti. Fit son testament le 29 octobre 1416. — **CRISTOFORO DA CHIONA** ou **CIONA**, apparaît de 1401 à 1413, et dès 1415 parmi les artistes édifiant le dôme de Milan. — **CRISTOFORO DE MAROGIA**, architecte, travailla à la construction du dôme de Côme de 1526 à 1564, sous la direction de Franchino della Torre. — **CRISTOFORO DI PRIMO DE MORBIO**, architecte et *maestro da muro*. Travailla en 1460 au château de Serralto (Sanseverino) et probablement dès 1459 à Sanseverino. — **CRISTOFORO DE SEREGNO**. Se dit de Lugano, où il habite. Peintre. Peignit en 1417 les fresques des églises Santa-Maria, San-Pietro et Santo-Stefano à Bellinzone; en 1455, des fresques dans une chapelle de Lottigna et dans celle d'al Giombet de Soja, près de Torre (Val Blenio), travailla aussi dans la cathédrale Saint-Laurent de Lugano. — **CRISTOFORO DE TESSENETE**, travailla au dôme de Milan de 1469 à 1486. — *Archivio storico lombardo* 1900. — *Periodico soc. stor. comense* XI. — Brentani : *La collegiata di Bellinzona*. — *SKL*. — *ALBK*. — *BStor*. 1893. [C. TREZZINI.]

CRIVELLI, CRIBEL, CRIBELLIO. Famille originaire de Ubaldo dans le Milanais, fixée avant le XVI^e s. dans le Tessin à Pura, et dès le XVI^e s. à Lugano et Ponte-Tresa, et au XVII^e s. dans le canton d'Uri et à Lucerne.

A. Canton du Tessin *Armoiries* : écartelé de gueules et d'argent à un crible d'or brochant sur le tout, au chef d'or chargé d'une aigle de sable couronnée. Variantes. — 1. ANTONIO, sculpteur, de Lugano, travaillait en 1604 à Vienne dont il devint bourgeois en 1612. Fit

en 1607 le maître-autel de l'église de Hietznig; mentionné encore en 1616. — 2. LUIGI, député en 1653 du bailliage de Lugano à l'assemblée des bailliages à Bironico où l'on devait décider de la participation à la guerre des paysans. — 3. GIOVANNI (d'après Calvi : FRANCESCO), de Ponte-Tresa, *maestro da muro*, restaura les fortifications de Crémone en 1648. Son fils, GIUSEPPE-ANGELO, s'établit à Milan, et son petit-fils, GAETANO, membre du Conseil de Milan, fut créé comte d'Ossolario par Charles VI le 23 septembre 1716. A cette branche appartiennent : IGNAZIO-MICHELE, 1698-1768, cardinal en 1759, et son neveu CARLO, 1736-1818, qui fut également cardinal. — 4. MARIETTA, née Torricelli, femme de l'ingénieur Beniamino, * 24 juin 1853, s'est distinguée particulièrement pendant la guerre européenne en s'occupant des soldats suisses et des prisonniers de guerre. — 5. EDOARDO, de Ponte-Tresa, * 1886, peintre, décora les bains d'Aix-les-Bains.

Une famille Crivelli, noble, de Milan, a compté aux XV^e et XVII^e s., plusieurs fonctionnaires dans le Tessin et un ambassadeur espagnol : — GIOVANNI, capitaine ou commissaire ducal à Lugano; destitué par Franchino Rusca lors de la tentative de la République ambrosienne, et rétabli par Francesco Sforza. — FRANCESCO, châtelain du *castello piccolo* de Bellinzone en 1450, de Morcote en 1495-1497. — ANTONIO, commissaire ducal à Côme 1482, capitaine à Lugano 1497. — ENEA, commissaire ducal à Morcote 1498. — BARTOLOMEO, investi en 1499 par le duc de Milan, de Balerna et Mendrisio. — ENEA, marquis de Marliano et d'Algiate, ambassadeur espagnol près des cantons catholiques et des III Liges, de mars 1683 à août 1684. — Voir *BStor*. 1879, 1882, 1889, 1892, 1895 et 1901. — *LL*. — *AGS*. — *SKL*. — *ALBK*. — *Vegezzi* : *Esposizione storica*. [C. TREZZINI et L. J.]

B. Cantons d'Uri et de Lucerne. Famille issue de — JOHANN-ANTON, médecin, de Lugano, qui acquit en 1606 la bourgeoisie uranaise et en 1624 celle de Lucerne. La famille ne fit plus tard aucun usage de la dernière, de sorte qu'elle dut l'acquérir à nouveau en 1866. *Armoiries* : écartelé d'argent et de gueules à un filtre d'or brochant sur le tout, au chef d'or à l'aigle de sable. — 1. SEBASTIAN-HEINRICH, 1597-1664, fils du prénommé, capitaine en Espagne, bourgeois de Lucerne en 1624, de Rapperswil en 1635, député dans les bailliages tessinois 1636, interprète à la Légation espagnole, colonel en Espagne 1642 et 1654, ambassadeur près le roi Philippe IV d'Espagne. On lui doit la chapelle familiale à Schächen 1654. — 2. JULIUS-ANTON-HEINRICH, 1632-1678, fils du n° 1, interprète à la Légation espagnole, membre du Conseil d'Uri 1663, capitaine au service espagnol, commissaire à Bellinzone 1668. — 3. FRANZ-FERDINAND, 1635-1690, frère du n° 2, capitaine au service espagnol, interprète à la Légation d'Espagne 1663, maître des postes à Bellinzone 1669, fut envoyé en mission à Zurich en 1676. Membre du Conseil d'Uri 1677, commissaire à Bellinzone 1680. — 4. FRANZ-JOSEF-IGNAZ, 1664-1714, capitaine en Espagne, interprète à la Légation espagnole, député dans les bailliages tessinois 1699, trésorier 1700, bailli de Thurgovie 1703, commandant de Baden 1712. — 5. SEBASTIAN-HEINRICH, † 1737, capitaine en Espagne, seigneur de Zufikon, landammann 1725, député dans les bailliages tessinois 1725. — 6. FRANZ-MARIA-JOSEF-LEONZ, 1696-1774, capitaine en Espagne, secrétaire d'État 1721, bailli de Lugano 1732, landammann 1750, bailli de Thurgovie 1751. — 7. KARL-ANTON, 1700-1749, en religion P. EMANUEL, O. S. B. à Engelberg, profès 1720, abbé 1731. Il était amateur d'art et reconstruisit le couvent incendié. — 8. JOHANN-FRANZ-SEBASTIAN, 1725-1786, secrétaire d'État 1744, capitaine de la garde à Bologne 1758, fut élevé à la dignité de comte par le pape en 1769. Vice-landammann 1783, landammann 1784. — 9. SEBASTIAN-ANTON, 1772-1838, fils du n° 8, fonda la banque qui porte son nom à Lucerne en 1803. — 10. FRIEDRICH-SEBASTIAN, 1809-1887, major d'artillerie, était officier à l'état-major général des troupes catholiques lors du Sonderbund, 1847. — Voir *LL*. — *LLH*. — *Gfr*. — Wymann : *Das Testament des Grafen F.-S. von Crivelli* dans *Nbl. Uri* 1907. — *AGS*. —



Angelomontana, 1914. — KSB 1904. — ASA 1903-1904. [v. V.]

CROCE, GIUSEPPE, de la Léventine, probablement de Quinto, sculpteur, fit le premier monument de Guillaume Tell à Altdorf pour le gouvernement uranais en 1786. Depuis 1891 ce monument est à Burglen. — BStor. 1907. [C. T.]

CROCE (DELLA), anciennement **DELLA CRUCE**.



Ancienne famille de Riva San Vitale, originaire probablement de Milan. *Armoiries* : d'argent à la croix de Malte de gueules ; au chef d'or chargé de trois fleurs de lys d'azur — 1. GIOVANNI-ANTONIO, TALIANO et ANTONELLO, frères, citoyens milanais, d'abord châtelains de Ventimiglia, puis de Bellinzone de 1479 à 1499. ANTONELLO † 1494. En 1488, BARTOLOMEO et SECONDINO, oncles des précédents, furent aussi châtelains de Bellinzone. En 1487, un BARTOLOMEO et ses frères della Croce, certainement parents des précédents, étaient officiers généraux dans l'armée ducale. — 2. BERNARDINO, de Riva San Vitale, * 1502, † à Rome 1566. Vécut à Rome au service du cardinal Farnese, qui devint le pape Paul III. Ce pape le nomma chanoine de Saint-Pierre en 1534 et membre de la maison pontificale. 1546 évêque de Casale-Monferrato ; 1548 évêque de Côme ; renonça à l'évêché en 1559 pour se retirer à Rome. Fut enseveli devant la chapelle Santa Maria del Soccorso au Vatican, qu'il avait largement dotée et dont il réserva le patronage à sa famille. — 3. GABRIEL DE LA CRUCE, *maestro da muro*, travailla au *castellazzo* de Gènes vers 1472. — 4. GIOVANNI-ANDREA, neveu du n° 2. D'abord homme d'armes, il servit, paraît-il, sous le connétable de Bourbon et prit part au sac de Rome en 1527. Puis il se fit prêtre, protonotaire apostolique, prévôt de Santa Maria in Vico de Côme, de 1553 à 1568 archiprêtre de Riva San Vitale. Par testament du 28 décembre 1594, il fonda le bénéfice de Santa Croce et la magnifique église du même nom, construite par Pellegrini et peinte par Morazzone et les Procaccini. — 5. FERDINANDO, fut anobli et créé chevalier en 1533 par Ferdinand I^{er} pour sa conduite dans la guerre contre les Turcs. — 6. GIOVANNI-ANDREA, archiprêtre de Riva de 1679 à 1720. — Voir BStor. 1879, 1880, 1882, 1890, 1891, 1893. — Borroni : *Ticino Sacro*. — Oldelli : *Dizionario*. — Pozzi : *Il tempio ed il beneficio di S. Croce in Riva*. — SKL. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — AHS 1914, 1916 et 1918. — Gfr. 54, p. 201 ; 66, p. 142. [C. TREZZINI.]

CROCI, ANTONIO, * à Mendrisio 1823, architecte, étudia à l'académie de la Brera à Milan, puis à Rome. Vécut longtemps en Amérique et à Constantinople où il fut architecte de la cour. Au Tessin, il bâtit plusieurs villas ; il fit la partie architecturale du projet (non exécuté) de Vincenzo Vela pour le monument au duc de Brunswick à Genève. † à Mendrisio 1884. — CARLO, * à Mendrisio 1863. Médecin de l'hôpital cantonal de Mendrisio. Député au Grand Conseil tessinois 1893. — SKL. [C. T.]

CRODO (CRAT). Village du val d'Ossola. C'est là qu'une troupe des Waldstätten livra un combat à un contingent milanais, les 9 et 10 novembre 1425, et le battit, délivrant ainsi les Schwyzois assiégés dans Domodossola. — Dierauer II. — Meyer : *Politique transalpine et campagnes au-delà des Alpes*, dans *Hist. mil. suisse* III. [C. T.]

CROGLIO (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). Com. faisant partie de la paroisse de Castelrotto. Anciennement *Crolio*. Le nom officiel de la commune était au commencement du XV^e s. *Crollio* et *Puyrascha*. Le hameau le plus important, Purascha, est déjà mentionné en 1336. Il exista un château au lieu dit *castello* ; c'est peut-être le *castrum Albeleti* qui joua un rôle dans la guerre de dix ans entre Côme et Milan (1116-1127). Dans la première partie du XV^e s. Croglgio devait fournir 11 soldats et du matériel de guerre au duc de Milan. La chapelle de San Bartolomeo, lieu de pèlerinage fréquenté, possède de belles fresques de 1440. *Population* : 1801, 440 hab. ; 1870, 761 ; 1920, 423. — Voir Maspoli :

La pieve d'Agno. — BStor. 1890. — Simona : *Note d'arte antica*. [C. TREZZINI.]

CROISADES. La Suisse et spécialement les pays romands prirent aussi part aux Croisades. Le comte de Gruyère assista à la première en 1096 ; le sire Gaucher de Blonay partit en Terre sainte en 1148 ; l'évêque de Lausanne, Berthold de Neuchâtel, organisait un groupe de croisés en 1220 quand la mort le surprit ; un gentilhomme vaudois, Othon de Grandson, était à la tête des troupes françaises dans la campagne de 1291. Il dut défendre saint Jean d'Acre. En 1345, le chevalier Richard de Prez prit part à la dernière croisade organisée par le dauphin Humbert de Viennois et mourut à Negrepoint. — DHV. — RHV 1908, 144. — Bréhier : *L'Église et l'Orient au moyen âge. Les Croisades* — ZSK 1907, 1908. — USB 1892. — [M. R.] — Un évêque de Sion, Boson, prit aussi part aux Croisades, ainsi que de nombreux seigneurs valaisans. [Ta.]

CROISSETTES (C. Vaud, D. et Com. Lausanne, V. DGS). *Crosetes* au XIII^e s. Hameau, ancien domaine des nobles de Vennes, rattaché à la commune de Lausanne qui y édifia un temple en 1663. L'État de Vaud y fonda en 1846 un établissement disciplinaire pour jeunes gens. — DHV. [M. R.]

CROISIER. Famille vaudoise, connue à Bière en 1308, répandue surtout à Aubonne et à Ballens. — PHILIPPE, 1845-1920, syndic de Ballens, député au Grand Conseil. [M. R.]

CROIX (LA) (C. Vaud, D. Moudon, V. DGS). Hameau de la Com. de Thierrens où l'escorte de l'adjudant français Autier fut arrêtée par la garde bourgeoise, et perdit deux hussards le 26 janvier 1798. Le général Ménard en profita pour envahir le pays de Vaud. — DHV. [M. R.]

CROIX-BLEUE. Organisation destinée à combattre l'alcoolisme, basée sur des principes religieux, fondée en 1877 à Genève par le pasteur L.-L. Rochat et Ch. Fermaud sous le nom de *Société suisse de tempérance*. En 1883 on adopta, avec l'insigne correspondant, le nom actuel de Croix-Bleue. Sous une forme populaire, cette organisation se répandit rapidement en Suisse. Dans le canton de Berne, c'est surtout le pasteur Arnold Bovet qui s'en est beaucoup occupé ; il a contribué à l'extension de la société à l'étranger. Actuellement elle a des ramifications en Allemagne et en Danemark et des membres dans tous les pays du globe. En 1920 il y avait en Suisse 551 sociétés locales comptant 31 209 membres. La Société suisse entretient une agence d'édition de textes français et allemands à Lausanne et à Berne. — Voir *Jahrbücher des Bl. Kr.* — W. Martins : *Was sagt das Bl. Kr. von sich selbst?* — A. Guillot : *L.-L. Rochat*. [L. S.]

CROIX D'OUCHY (C. Vaud, D. et C. Lausanne, V. DGS). Nom actuel de l'ancien village d'Ouchy où se trouvait au moyen âge l'église paroissiale de Saint-Théodule, où l'on construisit au XIX^e s. une église protestante, une église catholique et l'hôpital catholique de Bois-Cerf. — DHV. [M. R.]

CROIX FÉDÉRALE. Ainsi que les nombreuses croix figurant sur les bannières et les monnaies de beaucoup d'États et de dynasties, la croix fédérale fut à l'origine un symbole chrétien utilisé non comme armoirie ou sceau mais comme signe de ralliement dès les premières campagnes des Confédérés. Justinger le premier raconte qu'en 1339 à Laupen les Bernois et les contingents des Waldstätten en portaient une blanche cousue sur leurs habits. On la retrouve à la première guerre de Zurich chez les Confédérés et leurs alliés, s'opposant à la croix rouge des Autrichiens. Berne porta sur ses fanions triangulaires une croix blanche pleine jusqu'en 1560 environ ; elle doit remonter au protectorat savoisien et être aussi ancienne, si ce n'est plus ancienne que la croisette des armoiries de Schwyz. Celle-ci n'est connue que depuis le XVI^e s., mais la tradition et la légende s'accordent à lui attribuer un âge beaucoup plus élevé. Selon Durrer (AHS 1905) elle serait due à une influence italienne. Le pape Sixte IV confirma en 1480 aux Schwyzois la croix et les trois clous. L'introduction

de symboles religieux dans un canton du chef des drapeaux devint courante chez tous les cantons à la suite des concessions papales de Jules II en juillet et décembre 1512. Depuis les guerres de Bourgogne, les drapeaux des autres cantons portèrent également une croix pleine comme ceux de Berne. Les décisions de la Diète de 1480 la prescrivirent pour les bannières des premières troupes levées officiellement parmi les Confédérés par Louis XI et l'empereur Maximilien. Il est question, lors de la guerre de Souabe de 1499, d'un drapeau suisse à la croix blanche sur fond rouge porté par une garnison à Koblenz près de Waldshut. Aux XVI^e et XVII^e s., la Diète prescrivit ce signe de ralliement aux contingents confédérés envoyés à l'étranger, en 1540 par exemple (AS I, IV, 1 c., p. 1272). La croix pleine passa aux XVII^e et XVIII^e s. dans les drapeaux de bataillons ou de compagnies flammés aux couleurs cantonales et dans les bannières de bataille des cantons. Ces drapeaux disparurent sous la République Helvétique pour flotter de nouveau dès l'Acte de Médiation. Sous la Restauration, la Diète du 16 mai 1814, décida la création provisoirement d'un sceau fédéral, exécuté en 1815 par J. Aberli. Il porte la croix entourée des armoiries de tous les cantons. La Diète de 1815 récompensa 4 bataillons rentrés du service français par une médaille de mérite en argent et quatre drapeaux portant la croix blanche sur fond rouge. Le brassard fédéral de 1815, aux mêmes couleurs, devint rapidement populaire. Argovie en 1833 fut le premier canton à introduire la bannière fédérale pour ses bataillons. C'est grâce en grande partie à la propagande du colonel, plus tard général Dufour, que le drapeau à croix blanche alésée sur fond rouge fut adopté par les autres cantons et devint en 1841 le drapeau d'ordonnance. Les proportions de la croix furent fixées par l'arrêté fédéral du 12 novembre 1889 ; ses bras sont d'un sixième plus longs que larges. Une pétition demandant l'adoption de la croix à cinq carrés fut rejetée en 1890 par les Chambres fédérales. — Voir de Vallière : *Histoire du drapeau suisse*. — Chs. Borgeaud : *Le Drapeau suisse dans Hist. mil. suisse*, cahier 10. — AHS 1888, 1896, 1900, 1905, 1910, 1912, 1913, 1917, 1923. [H. Tr.]

CROIX-ROUGE. I. LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE est née le 9 février 1863. Le Genevois Henry Dunant, ayant assisté le 24 juin 1859 à la bataille de Solferino, fut frappé de l'insuffisance des secours aux blessés et conçut l'idée, qu'il énonça en novembre 1862, dans son livre *Un souvenir de Solferino*, de créer des sociétés de secours volontaire qui en temps de paix se prépareraient à soigner les malades et blessés de la guerre.

Gustave Moynier, un autre Genevois philanthrope, proposa à Dunant de présenter son idée à la Société d'utilité publique de Genève. Celle-ci, dans sa séance du 9 février 1863, nomma une commission de cinq membres : le général Dufour, Gustave Moynier, Henry Dunant, les D^r Louis Appia et Théodore Maunoir. Ces cinq Genevois furent les fondateurs de la Croix-Rouge internationale et constituèrent le premier *Comité international de la Croix-Rouge*. Une réunion composée d'experts et de représentants des gouvernements (36 délégués), convoquée à Genève, vota, le 29 octobre 1863, une sorte de charte qui contient les bases fondamentales et uniformes de la Croix-Rouge : unité nationale de la Croix-Rouge, reconnaissance par le gouvernement comme service auxiliaire de l'armée, solidarité entre Croix-Rouges nationales, signe distinctif unique : le brassard blanc à croix rouge. Une année plus tard, le 22 août 1864, était conclu à Genève, le pacte diplomatique, liant tous les États signataires : *La Convention de Genève*, qui impose l'obligation de soigner tous les malades et blessés sans distinction de nationalité, proclame le respect et la protection du personnel et du matériel sanitaires et consacre la croix rouge sur fond blanc comme signe distinctif et marque d'immunité. Cette convention fut révisée et perfectionnée, à Genève également, en 1906 (Convention du 6 juillet), et c'est encore à Genève qu'en 1921 et en 1923 les Sociétés de la

Croix-Rouge, réunies en conférences internationales (X^e et XI^e) ont proposé les améliorations à ce pacte dictées par les expériences de la Grande Guerre.

Le Comité international de la Croix-Rouge n'a cessé dès sa fondation en 1863 de s'occuper : d'une part du développement de la Croix-Rouge et de son extension dans le monde entier ; c'est lui qui reconnaît les sociétés nouvelles, assurant l'uniformité des principes (47 sociétés existantes en 1923) ; d'autre part d'amener successivement tous les États civilisés à signer la Convention de Genève. Dès 1864 et dans toutes les guerres, en vertu de la solidarité internationale qui se manifeste effectivement entre les Sociétés nationales, celles-ci sont venues au secours des Croix-Rouges des belligérants par des dons, des envois de matériel ou des détachements sanitaires. Le Comité international institue lors de la guerre de 1870, à Bâle, une Agence internationale de renseignements et de secours aux malades et blessés, puis à Trieste en 1877 lors de la guerre des Balkans, à Vienne en 1885 pendant la guerre serbo-bulgare, à Belgrade en 1912-1913 pendant les dernières guerres balkaniques, enfin de 1914-1918 l'Agence internationale des prisonniers de guerre à Genève, pour le front occidental, tandis qu'une succursale, organisée à la demande du Comité international à Copenhague par la Croix-Rouge danoise, rendait les mêmes services pour le front oriental.

Cette Agence fut organisée et dirigée par M. Gustave Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge depuis la mort de Moynier en 1910, plus tard président de la Confédération. Elle a compté jusqu'à 1200 collaborateurs, a communiqué 1 200 000 renseignements aux familles des prisonniers de guerre de l'Entente et des Empires centraux, a reçu jusqu'à 30 000 lettres ou demandes par jour, transmis des milliers de correspondances (jusqu'à ce que les postes suisses se chargeassent de ce service), fait parvenir aux prisonniers 1 900 000 colis, et 18 millions de francs suisses en petits mandats de poste. L'Agence internationale est en outre intervenue en faveur des prisonniers de guerre, pour l'amélioration de leur régime, au moyen d'appels aux gouvernements (égalité de traitement, organisation de comités de secours, suppression des repréailles, etc.), par l'envoi successif de délégués, inspectant impartialement les camps de prisonniers de tous les belligérants (524 visites) et signalant aux gouvernements, par l'intermédiaire du Comité international, les réformes à apporter. Enfin, l'Agence s'est employée en faveur du rapatriement du personnel sanitaire d'abord, exempt de capture d'après la Convention de Genève, puis des grands blessés et grands malades qui traversaient la Suisse d'Allemagne en France ou d'Autriche en Italie, ou en sens inverse, enfin, à côté de l'internement en Suisse des moins malades (68 000 hommes de 1916 à 1918), du rapatriement des valides, stipulé dans des accords entre États conclus quelques mois avant l'armistice. Ce fut après cette date que la tâche de ramener dans leurs pays respectifs les prisonniers de guerre de toutes nationalités, disséminés un peu partout, s'imposa au Comité international et qu'il s'y employa jusqu'en été 1922, créant des camps de passage, de quarantaine et de désinfection soit dans le Nord pour les transports par la Baltique, soit du côté de Vladivostok pour les convois venant de Sibérie (425 000 prisonniers rapatriés).

À côté des prisonniers proprement dits, une subdivision de l'Agence internationale dite « Section civile », sous la direction du D^r F. Ferrière, vice-président du Comité international, s'occupa des internés civils, déportés, otages, infirmes, femmes, enfants qui devaient être rendus à leurs familles ou à leurs pays, ou dont le sort cruel méritait des adoucissements.

Au cours de la guerre et à côté de ses protestations contre les violations de la Convention de Genève, le Comité international eut encore à intervenir en Russie, en Hongrie, lors des révolutions communistes pour défendre l'idée de la Croix-Rouge, rassembler

les restes des organisations de Croix-Rouges nationales ou étrangères, protéger les étrangers, organiser des secours, s'intéresser au sort des détenus politiques, etc. Il protesta énergiquement contre la dissolution par l'autorité allemande (avril 1915) du Comité central belge, contre une mesure analogue prise en février 1918 par les révolutionnaires à Pétersbourg à l'égard de la Société russe de la Croix-Rouge.

En temps de paix les étapes de la Croix-Rouge internationale sont marquées par la réunion périodique des Croix-Rouges de tous pays en Conférences internationales, qui sont au nombre de onze, sans compter la constituante de 1863 : Paris, 1867 ; Berlin, 1869 ; Genève, 1884 ; Carlsruhe, 1887 ; Rome, 1892 ; Vienne, 1897 ; Saint-Petersbourg, 1902 ; Londres, 1907 ; Washington, 1912 ; enfin Genève, 1921 et de nouveau en 1923.

Le Comité international a obtenu la médaille de Grand Prix, comme fondateur de la Croix-Rouge à l'Exposition universelle de Paris en 1867 et le Prix Nobel de la paix en 1917 pour son œuvre pendant la guerre.

Depuis l'armistice, il achève l'œuvre du rapatriement des prisonniers de guerre, il est intervenu en Haute-Silésie au cours de la guerre civile, pour l'échange des prisonniers et otages ; il a poursuivi avec la Société des Nations l'œuvre générale de secours aux réfugiés de Russie en Europe et, par le moyen d'un comité international (D^r Nansen, haut commissaire), dont il a provoqué la création, le secours aux affamés de Russie. Il a été chargé par la Conférence de Lausanne de procéder à l'échange des internés civils et des prisonniers grecs et turcs, et rapatria ainsi dans les premiers mois de 1923, 20 000 prisonniers et 5 000 civils. Il a envoyé en août 1923 une mission d'enquête dans la Ruhr, et en décembre 1923 un délégué en Allemagne en vue d'organiser le secours à la population civile.

Publications (principales) : Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge, dès 1869, trimestriel ; dès 1919 mensuel, avec le titre *Revue internationale et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge* ; *Comptes rendus des travaux du Comité international* (1871, 1884, 1892, 1902) ; *Actes du Comité international* (1871, 1918) ; *Mémorial de la Croix-Rouge* (25^e anniversaire 1888) ; *But et organisation de la Croix-Rouge* (1898, 1909, 1920) ; *Étude sur la Convention de Genève* (1870) ; *Fondation de la Croix-Rouge* (1903) ; *Rappel succinct de l'activité du Comité international* (1863-1904) ; *Organisation et fonctionnement de l'Agence internationale des prisonniers* (2 brochures, 1915 et 1916) ; *Rôle et action du Comité international* (1916) ; *Documents publiés à l'occasion de la guerre* (Rapports des délégués du Comité international 1915-1920, 24 séries) ; *Rapport général du Comité international présenté à la X^e Conférence*, 1921 (activité de 1912 à 1920) ; *Rapport général du Comité international présenté à la XI^e Conférence*, 1923 (activité de 1921 à 1923) ; *Les missions du Comité international de la Croix-Rouge 1918-1923* (1923).

II. LA CROIX-ROUGE SUISSE. Créée en 1866, la Société suisse travailla activement en 1870-1871 à envoyer de l'argent et des dons aux soldats et à leurs familles. En raison de la neutralité de la Suisse, la Croix-Rouge suisse se voua dès 1882 aux œuvres de la paix (secours en cas d'accidents, soins aux malades, transport de blessés). Subventionnée par la Confédération, elle possède depuis 1898 un secrétariat central siégeant à Berne, un sous-secrétariat romand à Neuchâtel, un Comité central (12 à 20 membres), une assemblée des délégués, composée de représentants des Sections cantonales, lesquelles existent dans tous les cantons (57 en tout, avec environ 100 000 membres en 1922). En cas de mobilisation, elle doit mettre son matériel et son personnel à la disposition des autorités militaires ; le Conseil fédéral nomme alors le « médecin-chef de la Croix-Rouge » qui dirige toute l'assistance volontaire, ainsi militarisée. Elle a seule le droit, avec le Comité international, en vertu de la loi fédérale du 14 avril 1910, de se servir du signe et du nom de la Croix-Rouge. Elle exerce la direction à la fois sur le

travail des samaritains (47 000 membres portant les premiers secours) et sur toute cette profession en Suisse par l'intermédiaire de l'Alliance des gardes-malades (1650 membres), par ses établissements hospitaliers (Lindenhof à Berne, école, hôpital, home) et d'autres écoles d'infirmières ; elle organise des colonnes sanitaires pour le transport des malades et blessés, lutte contre les maladies épidémiques, a des dépôts de matériel tout prêts, secourt les victimes de catastrophes ou de calamités publiques. Elle a envoyé des ambulances au Transvaal pendant la guerre anglo-boer, aux Balkans en 1912-1913 ; en 1909, elle secourut largement, grâce à une collecte en Suisse, les victimes du tremblement de terre de Messine. Pendant la grande guerre, elle a réuni 3 ½ millions à distribuer en argent ou en nature ; elle a organisé à travers la Suisse le rapatriement des grands blessés, au moyen de trains sanitaires circulant entre l'Allemagne et la France et entre l'Italie et l'Autriche, et en sens inverse. Elle a envoyé en Russie affamée, à Tsaritzine, une mission médicale, qui a sauvé des milliers de vies. Elle a contribué efficacement à la lutte contre l'épidémie de grippe en 1918 et 1919. La section de Genève s'occupe aussi de la Croix-Rouge de la jeunesse en vue de former à l'idée de la Croix-Rouge la génération nouvelle. *Publications : Das Rote Kreuz ; La Croix-Rouge suisse ; Blätter für Krankenpflege ; le Bulletin des gardes-malades ; le Samaritain*, rapports annuels, etc.

III. LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE, est née de la guerre, en avril 1919, sous l'instigation de l'Américain H. P. Davidson, qui rêvait de conserver pour l'action en temps de paix les ressources déployées par les Croix-Rouges en temps de guerre. La Ligue fut fondée par les Croix-Rouges des États de l'Entente, soit les Croix-Rouges américaine, anglaise, française, italienne et japonaise. La plupart des Croix-Rouges y ont adhéré depuis. Elle avait pour programme l'amélioration de la santé, la prévention de la maladie, l'atténuation des souffrances de tous les peuples du monde. Actuellement son programme s'est pratiquement restreint à l'enseignement populaire de l'hygiène, à la formation d'infirmières-visiteuses, à la Croix-Rouge de la jeunesse.

Elle est dirigée par un conseil général (soit assemblée générale) dans lequel tous les membres de la Ligue sont représentés, et un Conseil des gouverneurs de 15 membres, dont les cinq fondateurs font partie de droit, et en permanence. Son secrétariat, fixé d'abord à Genève, s'est établi en 1922 à Paris.

En 1921 pour éviter les doubles appels à la charité, une Commission mixte composée de représentants du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue fut instituée, laquelle décide des appels à adresser à la solidarité internationale. En 1923, à la XI^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge, et en vue de faire cesser un dualisme fâcheux, une commission d'étude fut nommée pour étudier l'unification de la Croix-Rouge internationale. Cette commission a adopté en janvier 1924 un projet qui devra être soumis aux sociétés nationales de la Croix-Rouge. [P. DESGOUTTES.]

CROLLALANZA, JOSEF-IGNAZ, * 10 mars 1727 à Innsbruck, entra en 1745 dans l'ordre des Jésuites après avoir été maître dans divers collèges, devint en 1763 professeur de philosophie, mathématiques et physique à Soleure, *operarius* et *praeses* de la congrégation des hommes 1772 et dès la suppression de l'ordre en 1774 principal du convict des professeurs et organisateur du nouveau collège. † 29 novembre 1779. [E. T.]

CROMMELIN. Une branche de cette famille, originaire de Saint-Quentin en Picardie, se fixa à Genève au commencement du XVIII^e s. et s'y éteignit promptement. *Armes* : de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois merlettes de sable (variante). — 1. PIERRE, 1683-1739, reçu bourgeois en 1707 ; pasteur à Dardagny 1711, Cartigny 1712, Saconnex 1716, en ville 1718 ; professeur d'éloquence et de belles-lettres 1719, et recteur de l'académie 1727-1731. — 2. JEAN-PIERRE, fils du n^o 1, 1716-1768, professeur honoraire d'histoire civile 1739-1751, du Conseil des Deux-Cents, puis de celui des Quarante et enfin ministre de la Répu-

blique près la Cour de France de 1763 à 1768. Prit part à la réhabilitation du malheureux Calas. Auteur du manuscrit intitulé : *Tables chronologiques*. — Voir *France protestante*, II^e éd. — Galiffe : *Not. gén.* VII, 87. — Galiffe et Mandrot : *Armorial genevois*. — Heyer : *L'Église de Genève*. [H. Da.]

CRON. Famille de la ville de Schaffhouse, éteinte au commencement du XVI^e s. *Armoiries* : deux couronnes et deux roses. HERMANN et son fils CONRAD étaient témoins en 1261. — 1. HERMANN *der Nider* ou *von Tengen* fut envoyé à Baden en 1367 en mission politique avec l'avoyer Egbrecht von Randenburg et Konrad am Stad ; prit part en 1370 à l'expédition d'Ewatingen, fut caution pour la ville en 1373 ; intendant de l'hôpital en 1376. — 2. HANS, fils du n^o 1, président du tribunal arbitral entre le curé de Löhningen et l'hôpital au sujet de prébendes en 1396 ; étouffa en 1397 un différend entre l'abbé Berchtold d'Allerheiligen et les villageois de Hallau ; administrateur du couvent de Paradies en 1414. — 3. ADAM, du Conseil 1425, trésorier 1428, bourgmestre 1438 ; membre des Cinq, tribunal arbitral permanent entre l'abbé et la ville, 1438 ; intendant de l'hôpital à plusieurs reprises ; arbitre en 1442 et 1453. — 4. LAURENZ, fils du n^o 3, maître ès arts, official à Bâle ; acheta en 1466 de son cousin Adam Cron l'avouerie (droits de basse justice) du village de Buchtalen ; membre des Cinq 1475, du Conseil 1476, bourgmestre 1477, 1479 et 1481. Il représenta la ville avec Ulrich Trullerey et le chancelier de la ville Baumann, à Constance au procès contre le comte de Lupfen au sujet de la possession du Randen ; intendant de l'hôpital 1481, † avant 1486. — 5. ADAM, vendit en 1466 à Laurenz (n^o 4) l'avouerie de Buchtalen ; reçut en fief en 1463, de Heinrich Truchsess de Diessenhofen, le château d'Herblingen, dont il devint propriétaire en 1469. Au cours du long procès en possession, il renonça en 1471 à sa bourgeoisie schaffhousoise et acquit celle de Lucerne. Il vendit en 1502 le château et la basse justice d'Herblingen et le tiers des droits de basse justice de Gailingen à Hans Löw. On lui rendit la bourgeoisie de Schaffhouse en 1500. — Voir Rueger : *Chronik*. — LL. — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen*. [W.-K.]

CRONAY (C. Vaud, D. Yverdon, V. DGS). Village dépendant autrefois de la seigneurie de Saint-Martin du Chêne. Un château Castillon s'y trouvait, dont Ulrich de Saint-Martin fit hommage à Pierre de Savoie en 1255. Dès la fin du XIV^e s., la terre de Cronay fut morcelée en fiefs de Valangin, de Combremont, de Chastonay. Finalement les Manuel de Berne en réunirent la plus grande part. L'église, dédiée à saint Maurice, a conservé un ancien clocher. — DHV. [M. R.]

CRONICA DE BERNO. C'est le titre de la plus ancienne chronique de la ville de Berne, dont l'original a été en partie conservé dans les derniers feuillets de l'obituaire de la collégiale de Saint-Vincent, commencé en 1325. Elle comprend environ 30 notices embrassant les années 1191 à 1340 ; publiée par G. Studer dans *Die Chronik des C. Justinger*. — Voir *Festschrift... Bern* 1891, III, p. 3. — Art. BERNE, HISTORIOGRAPHIE. [H. Tr.]

CROTHAL, Anton, baron de, dernier résident de l'Autriche auprès des Trois Liges grisonnes, en même temps, administrateur de la seigneurie de Rhäzuns. Au commencement de 1792, il assista aux conférences de Milan entre le gouvernement milanais et les Liges grisonnes. Il se rendit ensuite dans les Grisons où il fut reconnu le 11 septembre, négocia la convention d'Ilanz, du 18 septembre, et conclut le 4 avril 1793 avec les Grisons le traité de Coire, qui ne fut pas ratifié par l'empereur. Il s'enfuit à Feldkirch dans la nuit du 20 mars 1794, devant le soulèvement populaire, craignant que le parti adverse victorieux ne se vengeât sur lui de l'arrestation des ambassadeurs de France, Sémonville et Maret. Revenu à son poste en automne, il entreprit la lutte contre l'œuvre de l'assemblée extraordinaire des Liges. En 1797, il contribua à faire échouer la tentative d'incorporation des pays sujets dans les Liges et combattit ensuite la réunion des Grisons avec la République helvétique. Sa mission prit fin le 12 juillet 1800. — Voir Rufer : *Der Freistaat der III Bünde und die Frage des Vellins*. — Zschokke : *Hist. Denkw.* I. —

Vincenz Planta : *Die letzten Wirren*. — Mohr : *Gesch. von Currätien* 2, II. — Hottinger : *Vorlesungen üb. Unterg. der Eidgen.* — A. Pfister : *Die Patrioten*. — Pinösch : *Die auserord. Standesversammlung 1794*. — Dunant : *La Réunion des Grisons à la Suisse*. — Delnon : *Gaudenz von Planta*. — ASHR. [A. R.]

CROPPET. Famille originaire de Châtillon en Dombes (Ain), bourgeoise de Genève en 1602, aujourd'hui éteinte. *Armes* : d'or à trois quintefeuilles de sinople. — DAVID, 1610-1675, pasteur à Jussy et Gy 1664, puis au Petit-Saconnex 1651. La famille a donné son nom à un quartier de Genève : *Les Cropettes*. — Voir Galiffe : *Not. gén.* V, 321. — *Armoriaux genevois*. — Heyer : *L'Église de Genève*. [H. Da.]

CROPT. Famille valaisanne de Martigny, dont une branche s'établit à Ollon avant 1437. — 1. **Étienne-Bernard**, juriconsulte, * à Martigny en 1798, † 1896. En 1825, professeur à l'école de droit de Sion, où il enseigna jusqu'en 1895, soit pendant soixante-dix ans. Juge au Tribunal cantonal pendant cinquante ans ; président de ce tribunal d'une façon presque ininterrompue. Auteur de l'avant-projet du Code civil valaisan, et des lois élaborées en Valais de 1830 à 1895. Publia les *Elementa juris romano-valetii*, 1841, et la *Théorie du Code civil valaisan*, 1858. — 2. JOSEPH-SAMUEL, 1800-1873, à Martigny. Juge de Martigny-Ville et grand-châtelain de Martigny. — 3. LUCIEN, frère du n^o 2, 1802-1882. Officier au service du pape. Colonel d'un régiment portant son nom. Se distingua à Monterotondo, Castro San Giovanni et à la Porta Pia. Démissionna après la prise de Rome. Commandeur des ordres de St-Sylvestre, de St-Grégoire et de Pie IX. [J.-Ch. de C.]



Étienne-Bernard Crompt.
D'après une photographie.

CROSNIER, JULES, peintre et professeur à l'école des Beaux-Arts à Genève. * à Nancy 1843, † 1917 à Genève, dont il acquit la bourgeoisie. Études à Paris. Suppléant d'Auguste Baud-Bovy, devint professeur en titre en 1876. Exerça une heureuse influence sur le mouvement artistique à Genève par des expositions régulières des Beaux-Arts, de la Société des Arts, par la création de l'Exposition permanente de l'Athénée et par sa direction de la revue d'art : *Nos anciens et leurs œuvres*. [H. DENKINGER.]

CROSTEL. Ancienne famille de Payerne qui remonte à 1343. *Armes* : d'azur à un cornet d'argent accompagné de trois étoiles du même. Elle donna des conseillers à Payerne, et essaïma à Lutry et à Moudon. Elle s'éteignit dans la famille de Glâne, seigneurs de Villardin, au XVI^e s. [M. R.]

CROTTET, ALEXANDRE-CÉSAR, 1810-1864, * à Genève, pasteur à Pons (France) 1836, puis à Yverdon de 1846 à 1864 ; publia en 1859 une *Histoire et Annales de la ville d'Yverdon*, et précédemment des ouvrages sur le protestantisme français. [M. R.]

CROUSAZ, de. Famille noble vaudoise, qui pourrait descendre de PIERRE de Crousaz, métral de Chexbres en 1248 et remonte certainement à PERRIER, vivant en 1368. *Armoiries* : d'azur à la colombe d'argent (variante). — 1. ISBRAND, 1544-1619, reçu bourgeois de Lausanne en 1578, dénonça en 1588 la conjuration de son père Isbrand Daux, fut seigneur de Prilly, Crissier, de Corcelles-le-Jorat et de Mex, lieutenant baillival. — 2. ABRAHAM, 1619-1710, lieutenant baillival, colonel, auteur avec Loys de Marnand des plans de l'hôtel de



ville de Lausanne dont il dirigea la construction en 1674-1678 ; se distingua à la bataille de Villmergen en 1656. — 3. DAVID, 1656-1733, fils du n° 2, seigneur de Mézery, bourgmestre de Lausanne de 1702 à sa mort ; joua un rôle effacé dans l'entreprise de Davel. — 4. JEAN-PIERRE, 1663-1750, frère du n° 3, philosophe et



Jean-Pierre de Crousaz.

D'après un portrait peint par GUILLEBEAU et gravé par DAUDET.

mathématicien, professeur à l'académie de Lausanne de 1700 à 1724, refusa de signer le *Consensus*, devint professeur à Groningue, puis gouverneur du prince de Hesse-Cassel ; entra à Lausanne où il redevint professeur de 1735 à 1748 ; on a de lui trente-deux ouvrages de mathématiques et de philosophie, dont l'un sur le *Principe du mouvement*. Recrut le Grand Prix de l'Académie des Sciences de Paris, dont il devint associé en 1735. — 5. JEAN-DANIEL, 1682-1740, second fils du n° 3, major de département et contrôleur de la ville de Lausanne. Livra Davel à la justice de Berne. Sa descendance est éteinte. — 6. DANIEL, 1694-1761, officier au service de Savoie, fut blessé au siège de Parme, se distingua au siège de Valence, devint major-général et mourut à Novarre. — 7. FRANÇOIS-NOË, 1696-1768, se couvrit de gloire au service de Hollande, à Malplaquet, âgé de quinze ans, alors qu'il prit le commandement de son régiment, ses aînés étant hors de combat ; servit en Espagne, puis en Saxe, prit une part importante au siège de Prague 1741, fut retenu captif de 1756 à 1763, et mourut lieutenant-général. — 8. JEAN-PHILIPPE, 1717-1783, conseiller du roi de Pologne, créé baron par l'empereur en 1742. — 9. RODOLPHE, seigneur de Mézery, 1710-1776, architecte, reconstruisit à Lausanne en 1763 l'église Saint-Laurent et en 1766 l'hôpital cantonal (gymnase scientifique actuel), ainsi que les églises de Prilly et de Morges. — 10. DANIEL-NOË, 1746-1814, officier en Sardaigne, puis en Prusse, général-major en 1794, se distingua dans les guerres contre la France ; son frère ÉTIENNE-ANDRÉ est l'auteur d'une branche seigneuriale existant en Haute-Silésie. — 11. AUGUSTE-ABRAHAM-DANIEL, 1753-1798, colonel d'artillerie, créateur de l'arsenal de Chillon, chef de la flottille bernoise du Léman, tué à Gummnen le 5 mars 1798 par des dragons bernois sous ses ordres, pour avoir ordonné la retraite devant les Français. — 12. HENRI-ANTOINE, 1770-1832, membre du Directoire helvétique, auteur de la branche de Vennes, seule subsistante encore au pays. — 13. AIMON-NAPOLÉON-ISBRAND, 1835-1909, archiviste de l'État de Vaud dès 1864. — 14. WILLIAM, 1839-1899, petit-fils du n° 11, philanthrope, l'un des fondateurs de l'hôtel Beau Rivage à Ouchy. — Voir de Montet : *Dictionnaire*. — Coll. Dumont, etc.

Une autre famille noble originaire d'Hermenches fixée à Lutry dès 1502 a donné : — 1. PIERRE, châtelain de Lutry, acquit en 1603 la seigneurie de Corsier sur Lutry. — 2. ALBERT, † vers 1712, petit-fils du n° 1, seigneur d'Hermenches. — 3. PIERRE-FRANÇOIS, 1690-1770, neveu du n° 2, colonel et général-major en Hollande ; son frère JEAN-LOUIS est la souche de la branche de Prélaz éteinte à Lausanne au XIX^e s. — 4. PIERRE-ÉTIENNE, 1736-1809, châtelain de Lutry, dernier seigneur de Corsier, auteur d'un *Mémoire* publié dans la *RHV* en 1914. — 5. JULES-CHARLES-ANTOINE, 1776-1854, fils du n° 4, mort à Londres, laissant à la ville de Lutry l'ancien château des mayors du lieu et ses biens évalués à 200 000 fr.



Armoiries : d'azur au chevron pal écimé d'or, supportant une colombe d'argent. — *DHV*. [M. R.]

CROY (C. Vaud, D. Orbe, V. DGS). Vge dépendant dès les débuts du couvent de Romainmôlier, où saint Vincent Ferrier prêcha en 1404, dans une chapelle de bois ; celle-ci fut remplacée en 1417 par une chapelle de pierre que, selon Pierrefleury, les réformés détruisirent en 1536. — *DHV*. [M. R.]

CRUCHE, soit VASE, soit ESKRICH, PIERRE, dessinateur, peintre, graveur sur bois et brodeur, d'origine allemande * à Paris entre 1518 et 1520, † après 1590. Arriva à Genève vers 1552, venant de Lyon où il retourna après 1565. Bourgeois de Genève en 1560. Il laissa de nombreuses gravures et dessins énumérés dans le *SKL*. Cruche est l'auteur des planches de la Bible de Robert Estienne, 1560 ; de celle de Rowland Hall, 1560 ; de 25 planches de celle d'Antoine Rebul, 1561, etc. — Voir *SKL*. — Arch. de Genève. [C. R.]

CRUD, Benjamin, 1772-1845, d'une famille vaudoise de Grancy, fixée à Lausanne. Receveur des sels au château de Lausanne en 1798 et resté fidèle aux Bernois, fut emprisonné par ordre du général français Brune, puis remis en liberté. Il devint en 1801 président de la Chambre administrative du canton du Léman, puis député au Grand Conseil en 1803 ; se voua ensuite à l'agronomie dans son domaine de Genthod et en Italie et écrivit, par ordre de la Diète, un important mémoire sur l'établissement agricole de Hofwil. Membre de la municipalité de Lausanne de 1841 à sa mort. Il publia un traité sur *l'Économie de l'Agriculture*, 1820, et un *Mémoire sur l'assainissement de Villeneuve et de la plaine du Rhône*, 1840, et de nombreux articles. — Voir De Montet : *Dictionnaire*. [M. R.]

CRUMPIPEN, HEINRICH, baron de, diplomate autrichien, nommé en février 1802 ministre plénipotentiaire de l'empereur François près la République helvétique, accrédité pourtant seulement le 20 octobre 1803, rappelé le 30 décembre 1806. Il conclut le 3 août 1804 un traité d'extradition réciproque des criminels et participa à Berne, de novembre 1804 à octobre 1805, aux négociations provoquées par le décret d'incamération. — Voir Archives fédérales, période 1803-1813, vol. 642, 643, 646, 646 b, 647, 647 b. — *ASHR*. — O. Tschumi : *Die Mission des helv. Gesandten Diesbach in Wien 1802*, dans *AB* 16. — *Repert. der Abschiede 1803-1813*. — Tillier : *Mediation I*. — Planta : *Die öster. Inkameration* dans *PJ* 2. — Caliezi : *Der Uebergang der Herrschaft Rätzens an den Kt. Graubünden*. — Lauterburg : *Alb. Fried. May*, dans *BT* 1860. — Die-rauer V. — Echsli I. [A. R.]

CUARNENS (C. Vaud, D. Cossonay, V. DGS). Vge très ancien où l'on a trouvé une inscription romaine. En 1001, l'abbé de Saint-Maurice donna à un particulier, du nom de Gauzlin, l'église de saint Didier de Quarnings. Au XII^e s., l'abbaye du Lac de Joux s'appelle quelquefois abbaye de Cuarnens. Une famille de nobles de Cuarnens tenait ses biens en fief des seigneurs de la Sarra. Ceux-ci restèrent finalement seuls maîtres du village. En 1678, celui-ci passa aux Chandieu, puis aux Mestral d'Aruffens. Le château, ancienne demeure de l'abbé, fut remanié au XVII^e siècle. — *DHV*. [M. R.]

CUASSOT. Famille bourgeoise d'Estavayer-le-Lac, éteinte. Elle a donné plusieurs gouverneurs d'Estavayer et — FRANÇOIS-LAURENT, 1717-1783, médecin réputé, conseiller d'Estavayer, gouverneur 1740-1750, 1763, 1769. — Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Dellion : *Dictionnaire*. [H. V.]

CUBA. L'émigration des Suisses à Cuba remonte au début du XIX^e s., et en 1865 la Confédération a installé un consul honoraire à la Havane. Aujourd'hui la colonie suisse dans cette île comprend surtout des commerçants et des techniciens. Cependant entre les deux pays, il n'existe ni traité d'établissement ni traité de commerce et leurs relations économiques sont de faible importance. Cuba possède depuis 1903 à Zurich un consulat honoraire et, depuis 1910, un second à Genève. Cependant en 1918, à l'occasion de la fondation de la Société des Nations, Cuba a

institué à Berne une légation dont les ministres furent : A. Agieras y Betancourt 1918-1921 ; G. de Blanck y Menocal, depuis 1921. [C. Bzr.]

CUCCINI, ANTONIO de Melide, sculpteur, 1830-1874. Il fut élève de Somaini de Bissone à l'académie de la Brera à Milan. Il exposa un buste de femme et Arnold de Winkelried à la première exposition suisse de 1857. — **ULISSE**, sculpteur, * à Melide en 1825, † à Bissone le 20 janvier 1887. Il étudia à Lugano, puis à l'académie de la Brera à Milan, où il reçut le premier prix en 1854 et 1855. En 1856 il s'établit à Casale. Il a laissé des bustes de Beatrice Cenci, du chevalier Francia et de Canina ; des statues de la poésie, de la modestie et de la foi. En 1859 la municipalité de Casale le chargea du monument au colonel Morelli. En 1861 il fit deux statues pour l'hôpital de Voghera. Obtint plusieurs premiers prix à Turin. — Voir SKL. — ALBK. [C. T.]

CUCHE. Famille mentionnée au Pâquier (Neuchâtel) en 1400 déjà. Une autre était bourgeoise de Neuchâtel au XVI^e s. — **JULES**, 1817-1898, notaire à La Chaux-de-Fonds, secrétaire du Corps législatif avant 1848, président de la direction de la Caisse d'Épargne 1871-1896, président de la Cour de cassation pénale, président du Synode de l'Église indépendante. Il prit entre autre une part active à la vie publique de La Chaux-de-Fonds. — Voir *Messenger boiteux de Neuchâtel* 1900. [L. M.]

CUCHET, autrefois COUCHET. Famille réfugiée à Genève au XVII^e s., originaire de Petit-Oriol en Dauphiné. — 1. **JEAN**, 1674-1739, peintre sur émail. — 2. **HENRI**, * le 9 mai 1850 à Vandœuvre, † 25 mai 1891, pédagogue et poète, fonda une école qui porta son nom ; président du Consistoire en 1885. A publié : *Chants d'école*, *Lectures* et deux recueils de poésies. — 3. **EMILIE**, née Albaret, poète, * à Genève en 1881, a reçu deux fois la *primevère d'argent* des jeux floraux de Toulouse. A publié : *Fuseaux d'ivoire*, 1909 ; *La flamme sous la cendre*, 1914 ; *Le collier d'étoiles*, 1917 (prix Amiel) ; *Le beau château*, 1921. [H. DENKINGER.]

CUDREFIN. (C. Vaud, D. Avenches. V. DGS). *Curtēfin* 999 ; *Curdulfinum* vers 1050 ; *Culdrefin* 1163. *Armoiries* : parti de gueules et d'argent, à un poisson d'azur posé en fasces et brochant sur le tout. Localité des bords du lac de Neuchâtel, station lacustre où l'on a trouvé en 1871 une belle pirogue conservée au musée d'Avenches. C'est à Cudrefin que le roi de Bourgogne donna en 999 le comté du Valais à l'évêque de Sion. De cette période date sans doute la domination



de ce prêlat dans le Vully et notamment à Cudrefin. Ces domaines furent vendus en 1246 par l'évêque à Pierre de Savoie. Le comte Philippe donna Cudrefin au chevalier Hugues de Palézieux, mais racheta cette terre de sa veuve en 1285. A sa mort, la ville fut comprise dans la baronnie de Vaud, mais le baron Louis II donna en 1311 cette localité à Pierre de Grandson, mari de sa sœur Blanche. Elle ne fit retour à la maison de Savoie qu'après la mort d'Othon de Grandson en 1397 et la confiscation de ses biens. Ce fut en 1403 l'apanage du bâtard Humbert de Savoie, en 1460 du comte Jaques de Romont. Les Fribourgeois l'occupèrent pendant les guerres de Bourgogne. En 1536, la ville se soumit volontairement aux Bernois. Ceux-ci l'administrèrent, comme précédemment, par un châtelain, en même temps qu'un mayor y exerçait à titre héréditaire des fonctions judiciaires. Cet office devint dès la fin du XV^e s. la propriété des Treytorrens, qui le vendirent en 1718 au gouverneur bernois. Au spirituel, Cudrefin dépend de la paroisse de Montet, mais la ville avait en propre une chapelle dédiée à la Vierge Marie, fondée en 1342 par Pierre de Grandson ; c'est le temple actuel près duquel s'élève une ancienne tour. — DHV. [M. R.]

CUDREFIN. Famille éteinte de Fribourg. — 1. **PETERMANN**, secrétaire de ville 1410-1427, notaire à Fribourg 1414-1442, commença le grand livre de

bourgeoise et fit une traduction française du *Schwabenspiegel* en 1410, écrivit un *Roman de vraye amour* en vers dont le début a été publié dans le *BIG I. Magister horologiorum*, il accepta en novembre 1422 de doter la commune de Romans en Dauphiné d'une horloge. Premier canonier du roi de France, il prit part au siège de Livron en 1429 et au couronnement à Reims le 14 juillet 1429 ; † 1^{er} janvier 1443. — Voir Daguet dans *ASHF* II, 197-201. — Paul Meyer : *Romania* XXI, 39-42. — Matile : *Miroir de Souabe*. — H. Greierz : *Annales* dans *FG* X. — 2. **Jacques**, notaire, 1436-1465, fils du n^o 1, secrétaire de la ville de Fribourg 1447-1464, du Conseil ; son opposition à l'Autriche le fit déposer en 1449 par le duc Albert et emprisonner ; relâché, il rentra au Conseil au printemps 1450, se réfugia à Payerne pendant la terreur autrichienne. Après la chute du régime autrichien en 1452, il fut chargé d'importantes missions diplomatiques en Savoie en 1452, en Bourgogne en 1454 et à la cour de France en 1463. Il rédigea un récit détaillé en français de la visite d'Albert VI d'Autriche, d'août à novembre 1449, et des événements s'y rattachant. Il en reste une copie du milieu du XVI^e s., dite de *Fruyo*, très tendancieuse, mais qui constitue néanmoins, un document contemporain important. Elle a été publiée par Zurlauben dans ses *Tableaux*, 2^e éd., VI, p. LXXI, et avec additions par Buchi dans *Freiburgs Bruch*, annexe II, p. 158-169. — Voir Buchi : *Freiburger Chroniken*, p. 225-229. [A. BUCHI.]

CUENAT. Famille bourgeoise de Cœuve (Jura bernois). — 1. **JEAN-PIERRE**, profès à Belletay en 1616, abbé de cette abbaye de 1637 à 1666 ; se retira à La Neuveville pendant la guerre de Trente ans. Auteur de *Mémoires* sur l'abbaye (1639-1659) ; † 1666. — 2. **HENRI** 1840-1918, avocat et homme politique, député au Grand Conseil, président du Tribunal, préfet du district de Porrentruy, conseiller national. [G. A.]

CUENDET, BENJAMIN, 1769-1815, d'une famille de Sainte-Croix venue de Savoie vers 1525. Officier de la garde nationale française à Lyon pendant la Révolution ; il a laissé un intéressant *Journal* sur cette époque, qui a été publié en 1914. [M. R.]

CUENIN. Famille bourgeoise de Porrentruy. — **Louis-Valentin**, 1819-1868, poète surnommé le « Béranger du Jura ». D'abord précepteur en Autriche il est nommé en 1844 professeur d'allemand au collège de Porrentruy, prend une part active aux luttes politiques de 1846 à 1854, au cours desquelles il composa de nombreuses chansons : *La Rouge*, *La Marseillaise des radicaux*, etc., à la manière de Béranger. En 1857, il part pour Louisville (Ohio), puis revient reprendre son poste au collège, qu'il occupe jusqu'en 1865. Député au Grand Conseil 1866. — Voir la *Notice biographique* que lui a consacrée Xavier Kohler en tête de ses *Chansons*. — V. Rosset : *Hist. litt.* [G. A.]



Louis-Valentin Cuenin. D'après une photographie.

Une autre famille de ce nom, originaire de La Ferrière, s'est fixée en 1815 à Kirchberg (Berne). — **LOUIS**, 1830-1904, fondateur d'une fabrique de vanneerie, député au Grand Conseil. [K.-R.]

CUÉNOUD. Famille vaudoise de Corsier, fixée à Vevey en 1729. — 1. **JEAN-FRANÇOIS**, officier au service de France, prit part à la bataille de Fontenoy, 1745, major de département au pays de Vaud. — 2. **HENRI**, 1817-1883, petit-fils du n^o 1, capitaine, député de Vevey, syndic. — 3. **JULES**, 1817-1884, syndic de Vevey, numismate. — 4. **ÉMILE**, 1834-1917, ingénieur, l'un des fondateurs de la Croix-Bleue. — *Livre d'Or*. [M. R.]

CUÉNOUD, SAMUEL, 1838-1912, directeur de l'école industrielle de Lausanne 1870, professeur de mathématiques à l'académie 1874, directeur de l'hôpital cantonal 1876, syndic de Lausanne 1882-1897, conseiller national 1882-1884. [M. R.]

CUENY. Voir CUONY.

CUERA. Voir COIRE.

CUGNASCO (C. Tessin, D. Locarno. V. DGS). Com. et paroisse mentionnée en 1358. Au moyen âge Cugnasco n'était qu'un hameau de la *vicinanza* de Dido (Ditto) et Curogna. Les Orelli y avaient une résidence, des propriétés et le droit de pêche qui fut vendu à la commune en 1850. A Cugnasco existait un petit monastère de servites; il fut remplacé en 1653 par une chapellenie. L'église de Santa Maria delle Grazie fut consacrée le 8 septembre 1463, restaurée en 1895; elle a des fresques des XV^e et XVI^e s. En 1606, l'évêque diocésain ordonna que le curé résidât en plaine; la paroisse fut alors transférée de Dido à Cugnasco. L'église paroissiale actuelle fut commencée en 1635. En 1790, le curé reçut le titre honorifique de prévôt. L'ancienne église paroissiale de Saint-Martin de Dido possède des fresques des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles; la chapelle des SS. Anne et Christophe de Curogna en a des XV^e et XVII^e s. La confrérie du Saint-Sacrement remonte à 1641. *Population*: 1591, 22 ménages (Dido 23 et Curogna 12); 1804, 279 hab.; 1920, 442. Registres de baptêmes dès 1688, de mariages et de décès dès 1677. — Voir K. Meyer: *Die Capitanei von Locarno*. — Monti: *Atti*. — Buetti: *Note storiche religiose*. — Rahn: *I monumenti artistici nel C. Ticino*. — *Monitore eccles. di Lugano* 1921. — *BStor.* 1894 et 1895. [C. T.]

CUGNIER, CUNIER. Famille d'Engollon et du Pâquier (Neuchâtel). — ABRAHAM, maire de Valangin 1591. † av. 1608. — AUGUSTE, * vers 1800, † 13 juin 1869 à Itapacoroy (Brésil). En septembre 1831, il participa à la prise du château de Neuchâtel par les républicains, puis après la reddition en mains des commissaires fédéraux, fit partie en qualité de président du comité des patriotes ou des Neuchâtelois, à Rochefort et à Yverdon, en novembre et décembre 1831. Il fut un des chefs de la colonne insurgée qui, s'avançant d'Yverdon, se dispersa à Bevaix devant les troupes gouvernementales. Condamné à mort par contumace, il se réfugia en 1832 à Courtelary et plus tard au Brésil. — Voir Numa Droz: *La République neuchâteloise*. [L. M.]

CUGY (C. Fribourg, D. Broye. V. DGS). Vge et Com. *Armoiries*: écartelé, aux 1 et 4 palé d'argent et de gueules de six pièces, au chef du premier, et aux 2 et 3, palé d'or et de gueules de six pièces à la fasce d'argent chargée de trois roses de gueules. Anciennes formes: *Cuzziaco*, 968; *Cubizasca*, 1079; *Cuzei*, 1142; *Cugie*, 1230. Première mention 968. Cugy formait au moyen âge une seigneurie qui appartenait à la maison d'Estavayer jusqu'au milieu du XV^e s.,



puis elle passa successivement à Guillaume d'Avenches, aux de Glâne, Bonstetten, Féguely, Lanthen-Heid et Reyff. La famille de Reyff vendit en 1851 le château et le domaine de Cugy à la commune, qui fit du premier une maison d'école. Cugy dépendait aux XIV^e et XV^e s. de la baronnie de Montagny et releva dès le XVI^e s. de Fribourg qui l'incorpora au bailliage d'Estavayer. En 1848, il fut attribué au district de la Broye. Cugy était régi par le Plaid général et le coutumier de Vaud. Il eut souvent à démêler avec les Payernois qui, en 1338, attaquèrent et incendièrent une partie du village. Cugy formait une paroisse avant le X^e s., et son étendue fut très considérable jusqu'au XVI^e s. Le patronage de l'église appartenait à l'abbaye de Montheron, qui le céda en 1230 à celle d'Hauterive. En 1519, l'église, dédiée à saint Martin, fut annexée au chapitre de Saint-Nicolas, ce qui provoqua un long procès à la suite duquel le chapitre renonça à cette incorporation en faveur d'Hauterive en 1522. Hauterive conserva le patronage jusqu'en 1848, puis il passa à l'État de Fribourg. Registres de paroisse

dès 1761. — Voir Grangier: *Annales d'Estavayer*. — Kuenlin: *Dict.* I. — Dellion: *Dict.* IV. — *Reneste d'Hauterive*. — *FG* XIX, XX, XXIV. — *ASHF* I, VI, X. — *MDR* VI, VII, XII, 2^e série X. — *F.A.* 1892. — *Étrennes fribourgeoises* 1807, 1883, 1911. — Archives d'État. [G. CORPATAUX.]

CUGY (C. Vaud, D. Échallens. V. DGS). Com. dépendant autrefois de la paroisse d'Assens, avec une chapelle dédiée à saint Jean l'Évangéliste, mais où l'abbaye de Montheron avait dès 1142 des droits qui s'accrurent aux siècles suivants par de nombreux achats et donations. En 1444, ce couvent avait réuni de diverses mains l'ensemble de la dime de Cugy. Dès 1536, Cugy dépendit de Lausanne. — *DHV*. [M. R.]

CUILLER (CONFRÉRIE DES CHEVALIERS DE LA). Cette confrérie, fondée au château de Bursin en octobre 1527 par des nobles du Pays de Vaud, auxquels se joignirent des seigneurs du Faucigny, de Bresse, de Franche-Comté, avait pour but de soumettre Genève aux ducs de Savoie. Elle avait des statuts, une hiérarchie établie, des assemblées annuelles tenues à Nyon, le 1^{er} janvier; les membres devaient être sujets du duc, et portaient comme emblème une cuiller d'or ou d'argent. Les principaux membres furent: François, coseigneur de Ternier, baron de Pontverre; Michel Mangerod, baron de La Sarra; Henri de Cojonnex, seigneur de Saint-Martin du Chêne; François de Saint-Saphorin; Michel de Gruyère, fils du comte Jean II; Jean de Beaufort, baron de Rolle; Jean de Viry, seigneur d'Allemogne; les seigneurs de Genthod, d'Allaman. François de Pontverre fut leur premier chef; puis ce furent Henri de Cojonnex et le baron de la Sarra. De fin 1527 à fin 1535, les gentilshommes de la Cuiller firent la guerre de courses aux Genevois, malgré les interventions répétées de Fribourg et de Berne auprès du duc Charles III, malgré les trêves et les journées obtenues (Arrêts de Saint-Julien du 10 mars 1529 et du 19 octobre 1530, journées de Payerne de juillet 1529 et de décembre 1530), malgré une offre de médiation faite par l'ambassadeur de Ferdinand, roi de Hongrie; malgré une lettre de Charles-Quint (datée d'Augsbourg du 18 novembre 1530). Cette noblesse était soutenue officieusement par le duc et par l'évêque Pierre de la Baume. Dans une lettre du 20 août 1530, l'évêque requérait leur aide contre ses sujets rebelles de Genève. Les gentilshommes maltraitaient, emprisonnaient ou tuaient les Genevois qu'ils rencontraient, pillaient et dévastaient leurs propriétés. François de Pontverre fut tué à Genève le 2 janvier 1529, pendant une trêve, alors qu'il traversait la ville.

Dans la nuit du 24 mars 1529, les partisans arrivèrent devant Genève avec 800 hommes, mais n'osèrent faire l'assaut; ce fut la nuit des échelles. En octobre 1530, ils réunirent 10 000 hommes et assiégèrent la ville pendant trois jours; le 6, arrivent à Morges 7000 Bernois, 2000 Fribourgeois, 500 Soleurois et 4 à 5000 volontaires, mais les gentilshommes avaient déjà retiré les garnisons de leurs châteaux, qui furent saccagés. Le 8, les Genevois défirent à Meyrin une troupe de 700 à 800 h. en partie composée de Bourguignons envoyés par l'évêque. En 1533, les chevaliers de la Cuiller fournissent avec empressement des troupes au duc. En 1534 et 1535, ils pressent Genève de toutes parts et repoussent des secours envoyés à la ville: les Neuchâtelois de Wildermut (oct. 1535), les hommes du sieur de Véray, à Gex en décembre, ceux du condottiere romain Renzo de Céry. Mais le duc désavoue les gentilshommes, qui licencient leurs troupes, avant l'expédition bernoise de 1536, à laquelle ils ne s'opposent pas, sauf le baron de La Sarra, François de Saint-Saphorin et Claude de Dortans, qui résistèrent dans Yverdon. — Voir *DHV*, art. CUILLER — J.-A. Gautier: *Histoire de Genève*. — Roget: *Les Suisses et Genève*. — Bonivard: *Chroniques*. — Jean Balard: *Journal*. — Arch. de Genève: R. C. [André DUCKERT.]

CULLAYES (LES) (C. Vaud, D. Oron. V. DGS). Com. faisant au moyen âge partie de la seigneurie de Vuillens, puis dès la fin du XIV^e s. de celle de Mézières, dont elle suivit désormais le sort. — *DHV*. [M. R.]

CULLET (C. Vaud, D. Aigle). Nom d'un fort situé dans une île près de l'embouchure du Rhône, destiné à surveiller la navigation, et existant encore en 1688. Son nom est resté au terrain voisin dit le Fort, dans la commune de Noville. — *DHV.* [M. R.]

CULLY (C. Vaud, D. Lavaux, V. DGS). Vge et Com. où l'on a découvert quelques restes de villas romaines, des monnaies des I^{er} et II^e s., et une statue de Bacchus.

Armoiries : coupé d'argent et de gueules, à la grappe feuillée d'une feuille de l'un en l'autre. *Cusliacum* était au nombre des biens dont, le 4 septembre 967, le roi Conrad de Bourgogne confirma la possession au chapitre de Besançon. En 1154, une sentence arbitrale interdit au mayor de l'évêque de Lausanne, à Lutry, d'étendre son autorité à Cully, mais obligea les habitants à certaines redevances envers l'évê-



Cully. D'après une lithographie de P. Maquelin (Bibliothèque Nationale Berne).

que. Le 10 septembre 1246, le chapitre de Besançon vendit à l'évêque de Lausanne tous les droits qu'il avait à Cully, Riex et Bremblens. L'évêque Guillaume de Champvent accorda aux bourgeois de Cully en 1288 les mêmes franchises que celles dont jouissaient les bourgeois de Lausanne. En 1334, l'évêque leur accorda le droit d'ohmgeld; en 1359, il les autorisa à fortifier le village. Sous le régime bernois, Cully devint le siège d'une châtellenie. Les juges se réunissaient à l'auditoire (ancien hôpital) où l'on voit peint un jugement de Salomon. Il avait dès le XIV^e s. ses preud'hommes, c'est-à-dire un conseil et des syndics. Les hommes de Cully prirent en 1656 une part importante à la première guerre de Villmergen, où leur drapeau fut pris par les Lucernois, ainsi qu'à la seconde en 1712, où s'illustra le major Davel. Au spirituel, Cully dépendit de Villette jusqu'en 1766, époque où il fut érigé en paroisse. Mais il avait une chapelle propre, dédiée à saint Étienne, mentionnée dès 1365, et qui date probablement de la domination byzantine. Le chanoine Guillaume de Cully, trésorier du chapitre de Lausanne, fonda vers 1340 un hôpital dont il reste la chapelle, dans l'arrière-magasin de la maison Cuénoud, près de l'hôtel de ville. L'église, sauf la tour, a été reconstruite en 1866. Registres de baptêmes dès 1630, de mariages dès 1640, de décès dès 1728.

Outre le major Davel, à qui un monument a été élevé à Cully, le village a donné naissance à une famille de nobles de Cully, dont une branche a pris le nom de

Muriset. Elle est citée du XII^e au XV^e s., tandis que les Muriset se sont éteints au XVIII^e. *Armoiries*, primitives : d'azur à l'aigle d'or; concédées par l'empereur Sigismond en 1434 : écartelé en sautoir, au 1 et 4 d'or à l'aigle de sable, au 2 et 3 barré de gueules et d'argent de neuf pièces, sur le tout de Lausanne. — *DHV.* [M. R.]

CULMANN. — 1. CARL, * 10 juillet 1821 à Bergzabern (Palatinat), † 9 décembre 1881 à Zurich. Ingénieur au service de Bavière 1841-1855, puis professeur à l'École polytechnique de Zurich, dont il fut le directeur de 1872 à 1875. Membre du jury de l'exposition universelle de Vienne 1873, bourgeois d'honneur de Zurich 1868. Principaux ouvrages : *Die graphische Statik; Bericht über die Untersuchung der schweiz. Wildbäche in den Jahren 1858-1863.* — Voir J.-P. Meyer : *Le Dr Ch. C.* — L. Tetmayer : *Ueber Culmanns bleibende Leistungen.* — *Polytechnikums-Festschrift.* — Rudio : *Biographien.* — Antonio Favaro : *Della vita et degli scritti di C.* — 2. PAUL, fils du n^o 1, * 23 février 1860 à Zurich,

botaniste et ingénieur; privat-docent à l'École polytechnique pour les mathématiques et la physique 1885-1890. A publié : *Verzeichnis der Laubmoose des Kts. Zürich.* [D. F.]

CUMBELS (C. Grisons, D. Glenner, Cercle Lugnez, V. DGS). Commune et paroisse, mentionnée déjà au XI^e s. Anciennes formes : *Cumble, Cumelz.* La paroisse fut desservie dès 1673 par les capucins. Une chapelle annexe mentionnée dès 1345 se trouve hors du village. Elle était dédiée à saint Maurice, patron de la vallée, et jusqu'il y a dix ans toute la vallée du Lugnez s'y rendait en procession. Registres de baptêmes et de mariages dès 1650, de décès dès 1653. [L. J.]

CUNRATER, LUX (Lucas), de Memmingen, procureur de la curie romaine dès 1488 environ, représentant de l'évêque Jost von Silenen dans le procès à Rome de 1496. Chanoine de Sion 1497, de Constance 1498; renonça à son canonicat de Sion en 1500; maître au chapitre de la cathédrale de Coire 1508, chanoine de la cathédrale de Saint-Stephan à Constance 1512; soutint en 1504 le procès contre le couvent de Saint-Gall au sujet des droits paroissiaux sur Saint-Laurent à Saint-Gall (actes aux archives du chapitre); il apparaît aussi comme représentant de Schiner en 1520. Il fut un zélé défenseur de l'ancienne foi au début de la Réformation; † à Constance 1526. — Voir Imesch : *Das Domkapitel von Sitten* dans *BWG VI.* [A. Buch.]

CUNZ ou **KUNZ.** Vieille famille de Saint-Gall. — 1. HANS, mentionné en 1403, fut partisan des Appen-

zellois dans leurs luttes pour la liberté. Ses descendants remplirent les fonctions de juges municipaux et seigneuriaux, de prévôts de corporation des boulangers jusqu'à la troisième génération. — 2. SÉBASTIEN, † 1537, prévôt de corporation ; sachant l'hébreu, il fut le premier précepteur de l'école latine dès 1533. — 3. DAVID, 1592-1664, bourgmestre dès 1652. — 4. MARIA-MARTHA, artiste-peintre, * 24 février 1876, expose dès 1904 et est mentionnée dans le SKL. — Voir *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen* 1900.

A une famille de Zurich appartient : — HEINRICH-CARL, * 21 juillet 1838, qui s'établit comme industriel à Borschach, dont il devint bourgeois d'honneur en 1887. Chef du parti libéral du canton de Saint-Gall, député au Grand Conseil 1876-1879 et dès 1891, président cantonal de la fondation Winkelried dès 1884 ; † 11 avril 1899. — Voir *St. Gallen Nbl.* 1900, p. 27, 47. [BL.]

CUONY. Famille originaire de Brislach (Berne). *Armoiries* : de pourpre à trois cors de chasse superposés d'argent, au chef d'or à l'aigle éployée de sable. — 1. JOHANN ou JOHANNES, * à Brislach le 18 mai 1770, vint s'établir à Fribourg vers 1800. Il se fit naturaliser fribourgeois et devint bourgeois d'Ueberstorf en 1809 et de Fribourg en 1813. Il était potier ; on trouve encore à Fribourg quelques beaux poêles de faïence portant sa signature. † en 1825. — 2. Jean-Augustin, notaire à Fribourg, 1803-1885, fils du n° 1, secrétaire-adjoint du Conseil communal en 1828, puis secrétaire de ville 1832-1840, greffier du Tribunal du district allemand en 1840. En même temps, il donnait des leçons de musique au Pensionnat des Jésuites. Conseiller communal en 1844, juge de paix en 1848, puis syndic de la ville 1849-1857. En cette qualité, il fut l'un des plus actifs protagonistes du mouvement créé à Fribourg pour obtenir le passage du chemin de fer Lausanne-Berne par la ville de Fribourg ; il présida le Comité central des chemins de fer organisé vers 1855, qui aboutit à la création de la Compagnie du Centre-Ouest suisse. De 1868 à 1876, président du Tribunal de Commerce. Il fut au nombre des fondateurs de la Caisse hypothécaire fribourgeoise et membre du Conseil de cet établissement dès 1854. S'occupa de nombreuses sociétés. — *Étr. frib.* 1886. — 3. Albert-Nicolas-Xavier, * à Fribourg en 1832, † à Lausanne en 1915, fils du n° 2. En 1852 secrétaire du Comité pour la construction du chemin de fer Lausanne-Fribourg-Berne, en 1865 secrétaire général de la Compagnie de la Suisse Occidentale, puis en 1890 du Jura-Simplon et enfin du 1^{er} arrondissement des C. F. F. à Lausanne de 1903 à 1912. Il fut pendant quarante-deux ans organisateur de l'Église catholique de Lausanne, dirigea le chœur d'hommes et a laissé plusieurs compositions, surtout en musique religieuse. Il fit également partie du Comité du Conservatoire de Lausanne qu'il présida de 1900 à 1912, écrivit dans divers journaux des chroniques musicales et publia plusieurs notices sur les chemins de fer : *Les origines du chemin de fer dans le canton de Fribourg*, 1902 ; *L'Association des chemins de fer suisses*, 1904 ; *Les débuts des chemins de fer en Suisse*, dans *BU* 1913 ; etc. — *Étr. frib.* 1915-1916. — *Liberté* 1912, n° 33. — 4. Jacques-Hippolyte, 1838-1904, fils du n° 2, étudia à Heidelberg et à Munich ; élève de Liebig, Wettstein et Naegeli. En 1865, il ouvrit une pharmacie à Fribourg. Fut l'un des organisateurs du



Tir fédéral de 1881, membre, puis président de la Caisse hypothécaire, de la Fabrique d'engrais chimiques, etc. Il fit partie de nombreuses commissions communales et contribua surtout à la réorganisation de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles. De 1869 à sa mort, il fit partie de la Commission des Musées de Fribourg, qu'il présida. — *Étr. frib.* 1906. — 5. François-Xavier-Edmond, 1841-1915, fils du n° 2, étudia la médecine à Wurzburg, Fribourg-en-Brigau, Prague et Berne. Établi à Fribourg dès 1871, il fut, deux ans plus tard, nommé physicien de ville (médecin des pauvres) et en 1901 médecin de l'hôpital des Bourgeois. Il fit partie de nombreuses sociétés et commissions communales et cantonales et publia entre autres : *Les Orgues de la Collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg*, 1912. — *Étrennes fribourgeoises* 1915-1916. [Aug. Sch.]



Jean-Augustin Cuony.
D'après une photographie.

CURCHOD. Famille vaudoise, originaire de Dommarin où elle est mentionnée dès 1347. *Armoiries* : d'argent à l'autel à trois degrés de sable, allumé de gueules, posé sur une champagne de sinople. — 1. DANIEL, reçu bourgeois de Lausanne en 1626, souche de la branche dont est issue la mère de M^{me} de Staël. — 2. JEAN-JACOB, acheta en 1734 le château de Crissier. — 3. SUZANNE, 1737-1794, épouse du banquier Jacques Necker, mère de M^{me} de Staël. — 4. LOUIS, 1827-1889, directeur général des télégraphes suisses 1858, puis du Bureau de l'Union internationale 1869-1889. — 5. CÉSAR, 1836-1908, pasteur à Morges 1871-1904, président du Synode et de la Commission synodale. [M. R.]

CUREGLIA (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). Com. et paroisse. *Curegia*, début du XV^e s. ; *Curelia*, 1473. La commune existait déjà au début du XV^e s. et devait huit soldats et du matériel de guerre au duc de Milan. Au spirituel, il fit d'abord partie de la paroisse de Lugano, de 1468 à 1594 de la paroisse de Comano ; à cette date, il fut constitué en paroisse autonome. Patrie des peintres Tarilli et de Giuseppe Caresana. *Population* : 1643, 314 hab. ; 1801, 175 ; 1920, 312. Registres de baptêmes et de mariages dès 1595, de décès dès 1686. — *BStor.* 1890. [C. T.]

CURIAL. Nom donné dans le Pays de Vaud au greffier des cours de justice de châtellenie sous le régime bernois. [M. R.]

CURIO (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). *Cur*, 1196 ; *Curro*, 1473. Com. et paroisse embrassant le village de Bombinasco. *Armoiries* : de gueules à un loup d'or. Curio faisait partie anciennement de la *castellanza* de Novaggio, Curio, Banco et Bedigliora. Possessions du monastère de Saint-Ambroise de Milan, vendues en 1196. Curio paya une redevance à l'évêché de Côme jusqu'au rachat en 1825, probablement en survivance de ses anciens droits. En 1423, Curio prêtait serment de fidélité à Franchino Rusca, comte du val Lugano. Dans la première moitié du XV^e s., il devait trois soldats et du matériel de guerre au duc de Milan. Au spirituel, Curio fit partie de la paroisse d'Agno. En 1478, il apparut comme sous-paroisse et comprit, en tout cas de 1580 à 1599, aussi Novaggio ; il se constitua en paroisse autonome le 31 mars 1792. Une église de Saint-Pierre est mentionnée en 1352 ; l'édifice actuel a été construit en 1609-1610. La chapelle du Rosaire de la Morella a été rebâtie en 1609. Curio eut la première école industrielle et de dessin du canton en 1850. Patrie des architectes Visconti. *Population* : 1591, env. 500 hab. (avec Novaggio) ; 1801, 245 ; 1920, 396. Registres de paroisse dès 1667-1668. — *BStor.* 1890 et 1908. — *Monitore di Lugano*, 1921.

CURBRE. Ancienne famille patricienne de Fribourg, éteinte. — 1. HANS, banneret du Bourg 1543-1546, bailli de Planfayon 1554-1557, bailli de Font-La Mollière 1560-1565, bailli de Surpierre 1569-1574. — 2. GUILLAUME, bailli de Bellegarde 1584-1589. — Voir *AF.* — *ASHF.* [H. V.]

CURCHOD. Famille vaudoise, originaire de Dommarin où elle est mentionnée dès 1347. *Armoiries* : d'argent à l'autel à trois degrés de sable, allumé de gueules, posé sur une champagne de sinople. — 1. DANIEL, reçu bourgeois de Lausanne en 1626, souche de la branche dont est issue la mère de M^{me} de Staël. — 2. JEAN-JACOB, acheta en 1734 le château de Crissier. — 3. SUZANNE, 1737-1794, épouse du banquier Jacques Necker, mère de M^{me} de Staël. — 4. LOUIS, 1827-1889, directeur général des télégraphes suisses 1858, puis du Bureau de l'Union internationale 1869-1889. — 5. CÉSAR, 1836-1908, pasteur à Morges 1871-1904, président du Synode et de la Commission synodale. [M. R.]

CUREGLIA (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). Com. et paroisse. *Curegia*, début du XV^e s. ; *Curelia*, 1473. La commune existait déjà au début du XV^e s. et devait huit soldats et du matériel de guerre au duc de Milan. Au spirituel, il fit d'abord partie de la paroisse de Lugano, de 1468 à 1594 de la paroisse de Comano ; à cette date, il fut constitué en paroisse autonome. Patrie des peintres Tarilli et de Giuseppe Caresana. *Population* : 1643, 314 hab. ; 1801, 175 ; 1920, 312. Registres de baptêmes et de mariages dès 1595, de décès dès 1686. — *BStor.* 1890. [C. T.]

CURIAL. Nom donné dans le Pays de Vaud au greffier des cours de justice de châtellenie sous le régime bernois. [M. R.]

CURIO (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). *Cur*, 1196 ; *Curro*, 1473. Com. et paroisse embrassant le village de Bombinasco. *Armoiries* : de gueules à un loup d'or. Curio faisait partie anciennement de la *castellanza* de Novaggio, Curio, Banco et Bedigliora. Possessions du monastère de Saint-Ambroise de Milan, vendues en 1196. Curio paya une redevance à l'évêché de Côme jusqu'au rachat en 1825, probablement en survivance de ses anciens droits. En 1423, Curio prêtait serment de fidélité à Franchino Rusca, comte du val Lugano. Dans la première moitié du XV^e s., il devait trois soldats et du matériel de guerre au duc de Milan. Au spirituel, Curio fit partie de la paroisse d'Agno. En 1478, il apparut comme sous-paroisse et comprit, en tout cas de 1580 à 1599, aussi Novaggio ; il se constitua en paroisse autonome le 31 mars 1792. Une église de Saint-Pierre est mentionnée en 1352 ; l'édifice actuel a été construit en 1609-1610. La chapelle du Rosaire de la Morella a été rebâtie en 1609. Curio eut la première école industrielle et de dessin du canton en 1850. Patrie des architectes Visconti. *Population* : 1591, env. 500 hab. (avec Novaggio) ; 1801, 245 ; 1920, 396. Registres de paroisse dès 1667-1668. — *BStor.* 1890 et 1908. — *Monitore di Lugano*, 1921.

CURIO (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). *Cur*, 1196 ; *Curro*, 1473. Com. et paroisse embrassant le village de Bombinasco. *Armoiries* : de gueules à un loup d'or. Curio faisait partie anciennement de la *castellanza* de Novaggio, Curio, Banco et Bedigliora. Possessions du monastère de Saint-Ambroise de Milan, vendues en 1196. Curio paya une redevance à l'évêché de Côme jusqu'au rachat en 1825, probablement en survivance de ses anciens droits. En 1423, Curio prêtait serment de fidélité à Franchino Rusca, comte du val Lugano. Dans la première moitié du XV^e s., il devait trois soldats et du matériel de guerre au duc de Milan. Au spirituel, Curio fit partie de la paroisse d'Agno. En 1478, il apparut comme sous-paroisse et comprit, en tout cas de 1580 à 1599, aussi Novaggio ; il se constitua en paroisse autonome le 31 mars 1792. Une église de Saint-Pierre est mentionnée en 1352 ; l'édifice actuel a été construit en 1609-1610. La chapelle du Rosaire de la Morella a été rebâtie en 1609. Curio eut la première école industrielle et de dessin du canton en 1850. Patrie des architectes Visconti. *Population* : 1591, env. 500 hab. (avec Novaggio) ; 1801, 245 ; 1920, 396. Registres de paroisse dès 1667-1668. — *BStor.* 1890 et 1908. — *Monitore di Lugano*, 1921.



— Tamburini-Galli : *Guida del Malcantone*. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. [C. TREZZINI.]

CURIO ou **CURIONI**. Famille réfugiée du Piémont, établie à Bâle avec — **CÆLIUS-SECUNDUS CURIO**, philologue et théologien, * 1503 à San Chirico (Piémont), enseigne à Padoue, Venise, Ferrare et Lucques. Poursuivi par l'Inquisition, il se rendit à Bâle en 1546 où il obtint une chaire de rhétorique. † 1569. — Son fils — **AUGUSTIN** lui succéda dans la chaire d'éloquence, tandis que ses autres fils et leurs descendants se vouèrent à la carrière diplomatique et militaire. La famille habita Bâle jusqu'à la fin du XVII^e s. L'imprimeur Valentin Curio 1533 ne s'y rattache pas, il vient d'Alsace. — Voir *BZ* XVI, p. 402. — *Basler Nbl.* 1897, p. 19. — *ADB*. — *Bas. T.* 1853, p. 47. — *Athenae Rauricæ* II, p. 284, 294. [C. Ro.]

CURONICI, GIOVAN-BATTISTA, de Lugano, stucateur, de la seconde moitié du XVIII^e s., travailla à Pérouse où il fit les stucs de l'église de la Giustizia en 1784. D'autres travaux de lui se trouvent dans les églises de San Francesco et de Sant'Agostino et dans le théâtre municipal. — *SKL*. — *ALBK*. [C. T.]

CUROGNA. Voir CUGNASCO.

CURRAT. Famille répandue dans le canton de Fribourg, surtout dans les districts de la Gruyère et de la Veveysse. Elle a donné plusieurs notaires : — **CLAUDE**, 1594. — **PIERRE**, 1658. — **CLAUDE**, 1673. — 1. **PLACIDE**, 1847-1906, notaire et greffier de la justice de paix à Morat 1873, notaire à Châtel-Saint-Denis 1890, à Bulle 1891. Député au Grand Conseil 1896. Il est surtout connu comme chanteur du *Ranz des vaches*, qu'il interpréta pour la première fois au tir fédéral de Fribourg en 1881, puis dès lors dans presque toutes les fêtes patriotiques suisses, ainsi qu'à Paris et à Londres. — *Liberté*, 12 novembre 1906. — *Étr. frib.* 1907. — 2. **JEAN-LÉONARD**, protonotaire apostolique, * 1853, prêtre 1879, curé de Ponthaux 1880, professeur de rhétorique au collège Saint-Michel 1882, chancelier de l'évêché 1897, vicaire général du diocèse de Lausanne et Genève 1910, vicaire général honoraire 1912. Ses publications littéraires lui valurent la maîtrise « es jeux floraux du Languedoc » en 1923. [Jeanne NIQUELLE.]

CURRIT, JÉRÉMIE, 1632-1700, de Concise (Vaud), pasteur à Burtigny 1656, Assens, Prilly 1659-1664, professeur de grec et de morale à l'académie de Lausanne 1664-1684, puis de théologie 1684-1700. [M. R.]

CURTABATTI, **CURTABATT**, **CORTOBATT**. Famille éteinte du val Bregaglia qui joua un rôle dans



l'histoire grisonne du XVII^e s. Établie à Soglio et Promontogno, elle était peut-être originaire de la Valtelline. *Armoiries*, concédée en 1620 par l'empereur Ferdinand : écartelé, aux 1 et 4 d'or au bouquetin saillant de sable, aux 2 et 3 barré d'azur et d'argent de huit pièces; sur le tout de gueules à la croix blanche. — 1. **HANS**, de Soglio, membre d'un tribunal d'arbitrage en 1607. — 2. **JACOB**, membre zélé du parti vénitien, fut condamné à 1000 fl. d'amende en 1617 par le second tribunal pénal de Coire, ainsi que Johann Travers et Hartmann Planta, pour avoir intrigué auprès des communes en faveur de l'alliance vénitienne. — 3. **HANS**, lieutenant à l'armée du marquis de Cœuvres, fut arrêté en 1628 à Chiavenna par l'Inquisition espagnole, mené au fort de Fuentes et exécuté malgré l'intervention du représentant français Mesmin. — 4. **JACOB**, était en 1621 parmi les 50 otages demandés par Baldiron aux Grisons ; il aida à la libération en 1624 du landammann du Rheinwald, Niklaus Schenni, favorable aux Vénitiens. — 5. **DAVID**, commanda en 1625 une compagnie de troupes vénitennes qui occupèrent la Valteline avec les Français et les Grisons ; † 1625 à Felde. — Voir Mohr : *Dokument*. VI, p. 176. — Rott : *Repr. dipl.* IV, 2. — F. Sprecher : *Kriege und Unruhen*. [L. J.]

CURTAT. Famille vaudoise de Lutry (avant 1482). — 1. **PIERRE-ANTOINE**, 1720-1801, suffragant au Mont 1749, pasteur à Prilly 1760, doyen de Classe. — 2. **LOUIS-AUGUSTE**, 1759-1832, précepteur à Bor-

deaux, pasteur de l'Église française de Berne, à Lausanne dès 1800, doyen de classe, professeur de théologie à l'académie dès 1807. Partisan du Réveil dont il se détacha plus tard; député au Grand Conseil, il prit une part active à la rédaction de la loi ecclésiastique de 1829. Auteur du chant patriotique, le *Canton de Vaud si beau*. — 3. **LOUIS-FRANÇOIS-ANTOINE**, 1801-1868, devint en 1845 premier pasteur de Lausanne et fut en outre de 1846 à 1851 professeur de théologie pratique à l'académie; député au Grand Conseil, ainsi qu'à la Constituante de 1861. Les doyens Curtat ont contribué à rendre célèbre la cure du premier pasteur de Lausanne; une rue conserve leur nom. — 4. **LOUIS**, * 15 octobre 1869, artiste peintre à Lausanne, auteur de nombreux portraits et de vues du vieux Lausanne. — De Montet. — *Livre d'Or*. — *SKL*. — Ch. Burnier : *Le doyen Curtat*. [M. R.]

CURTERO (C. Tessin, D. Blenio, Com. Torre). *Curterio* en 1181. Un château y avait été élevé par la puissante famille des Torre. Construit probablement par Alcherius de Torre, bailli du comte Guno de Lenzbourg († vers 1167). Ce château était la clef de la partie supérieure du val Blenio et joua un rôle important dans l'histoire de la vallée. Alcherius, partisan de Frédéric Barberousse, s'était réconcilié après la défaite de Legnano avec les chanoines de Milan, seigneurs des vallées ambrosiennes. Ses deux fils, Arturo et Guido, ne se soumièrent cependant point. Les Ordinaires de Milan et les gens de Blenio et de la Léventine leur firent la guerre, prirent le château de Serravalle et assiégèrent Arturo à Curterio. Sous les murs de ce château, les gens de Blenio et de la Léventine signèrent, au mois de février 1182, leur premier traité d'alliance défensive et offensive contre tout seigneur qui voudrait bâtir des forteresses dans les deux vallées. Curterio fut pris et probablement détruit, car il n'est plus mentionné. Pendant plus d'un demi-siècle les de Torre ne revêtirent plus aucune charge officielle. D'après Simona, on voit encore quelques ruines de ce château. — Voir K. Meyer : *Blenio u. Leventina*. — Simona : *Note d'arte antica*. [C. T.]

CURTET. Famille d'origine savoyarde, établie à Genève. *Armoiries*: d'argent fretté de gueules à douze pièces, au chef d'azur à trois losanges d'or. — 1. **ROLET**, conseiller en 1438, syndic en 1442. — 2. **JEAN-AMI**, dit Bothillier, conseiller dès 1527, secrétaire du conseil, neuf fois syndic de 1530 à 1565, etc. Député à Fribourg en 1531 pour le renouvellement du traité d'alliance, à Paris en 1540 et 1544 pour la restitution du mandement de Thiez et l'exemption de la traite foraine, à Berne en 1555 pour le renouvellement de la bourgeoisie. † 1567. — 3-4. **JACQUES**, son fils, et **MICHEL**, son petit-fils, furent des magistrats genevois. — Voir R. C. pub. — Gautier : *Hist. de Genève*. — Galiffe : *Not. gén.* I. [C. R.]

CURTI. Familles des cantons de Saint-Gall, du Tessin et d'Uri.

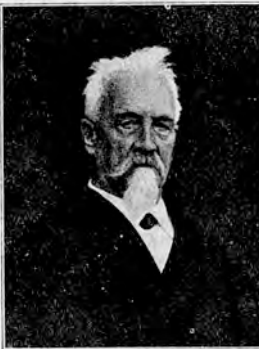
A. **Canton de Saint-Gall**. Famille mentionnée dès le début du XVI^e s. à Gravedona (lac de Côme), puis à Rome, Venise, Palerme et Milan. — 1. **GIACOMO-MARIA**, négociant en soieries, de Milan, fut reçu bourgeois de Rapperswil en 1665; † 1688. Le fondateur de la famille est : — 2. **JOHANN-BAPTIST**, env. 1660-1730, « le capitaine », cousin du n° 1, bourgeois de Rapperswil 1689. Il fut pendant quelques années capitaine de la compagnie de Rapperswil au service de l'Espagne, membre du Grand Conseil de Rapperswil 1691-1702. Il introduisit dans la suite, près de Thoun, l'industrie des soieries et vécut à Berne avec deux fils comme fabricant de soieries. — 3. **JAKOB-MARIA**, 1700-1770, fils du n° 2, négociant en soieries à Berne, puis à Rapperswil; banneret, assesseur au tribunal de la ville, membre du Grand Conseil 1744-1756, du Petit Conseil 1756-1770. — 4. **JOHANN-JAKOB**, 1736-1786, fils du n° 3, prêtre et instituteur à Rapperswil, notaire apostolique, auteur de : *Christliches Lehrbuch zum Gebrauch der vaterländischen Jugend*. — 5. **FRANZ-JOSEPH**, 1737-1818, fils du n° 3, médecin, banneret, membre du Grand Conseil 1766-1770, du Petit Conseil

1770-1777. De 1777 à 1798 avoyer à plusieurs reprises, il fut le dernier avoyer de la ville et république de Rapperswil en 1798. — 6. CARL-LUDWIG, 1739-1806, fils du n° 3, fabricant de soieries, prévôt de corporation et assesseur au tribunal de la ville, jusqu'en 1798. De 1801 à 1805 propriétaire de l'île d'Ufenau. — 7. JOHANN-BAPTIST-NEPOMUK, 1757-1842, fils du n° 3, membre du Grand Conseil de Rapperswil 1786-



Basil-Ferdinand Curti.
D'après une photographie.

1798, du Grand Conseil de Saint-Gall 1804-1808 et 1817-1826. — 8. CARL, 1792-1864, fils du n° 7, ammann de Rapperswil 1835-1845, membre du Grand Conseil de Saint-Gall de 1827 à 1843 avec interruptions. — 9. **Basil-Ferdinand**, 1804-1888, fils du n° 7, avocat à Saint-Gall et à Lichtensteig depuis 1826 ; membre du Grand Conseil de Saint-Gall 1835-1859 et 1860-1866, conseiller d'État 1839-1859, cinq fois landammann, conseiller aux États 1851, conseiller national 1859-1866. L'un des chefs des libéraux de Saint-Gall dans la lutte contre les ultramontains ; lors du Sonderbund, il lutta pour une constitution fédéraliste ; juriste et législateur, auteur du code de procédure civile de 1850, et du code pénal de 1857, etc. — H. Naf : *B.-F. Curti*. — 10. FRANZ-ALEXANDER, 1807-1872, petit-fils du n° 6, médecin, membre du Grand Conseil de Saint-Gall et du Conseil de santé, conseiller municipal et président du Conseil d'administration de Rapperswil. Ami de la Pologne, il s'entremet pour la cession du château de Rapperswil aux Polonais pour y fonder un musée national polonais. — 11. CARL-DOMINIK, 1811-1882, petit-fils du n° 6, président du Conseil catholique d'administration et du Conseil d'administration de Rapperswil. Les Curti, domiciliés actuellement à Lucerne et à Rapperswil, sont ses descendants. — 12. ALBERT, 1818-1858, petit-fils du n° 6, homme politique à Saint-Gall, conservateur et ultramontain, député au Grand Conseil et conseiller scolaire, rédacteur du *Wahrheitsfreund*. — 13. **Ferdinand**, 1836-1921, petit-fils du n° 7, oculiste à Rapperswil, Saint-Gall, Détroit et Stapleton (U. S. A.) de 1858 à 1869 ; il revint à Saint-Gall, fut conseiller d'État de 1873 à 1891 et cinq fois landammann. Il travailla à améliorer les prisons et l'assistance publique ; l'un des fondateurs de la paroisse des vieux-catholiques de Saint-Gall. Directeur du pénitencier cantonal zuricois à Zurich et à Regensdorf 1891-1920. — A. Curti ; *Landammann Dr F. Curti*. — 14. FRANZ, 1854-1906, arrière-petit-fils du n° 6, dentiste à Dresde et compositeur de



Ferdinand Curti.
D'après une photographie.

chœurs pour hommes et d'opéra (*Rösli vom Säntis*). — *Nbl. der zürcherischen Musikges.* 1909. — 15. **Theodor**, 1848-1914, arrière-petit-fils du n° 7. Rédacteur de la *St. Galler Zeitung* 1871-1872, à la *Frankfurter Zeitung* 1873-1879. En 1879, il fonda avec Reinhold Ruegg la *Zürcher Post*. Membre du Conseil général de Zurich et du Grand Conseil zuricois, conseiller national 1884-1902, conseiller d'État à Saint-Gall 1894-1902, landammann 1899-1900.

Il a joué un certain rôle dans les questions du rachat des chemins de fer, du monopole des billets de banque et du monopole de l'alcool ; il s'est en outre beaucoup intéressé à la législation concernant la protection des ouvriers. Directeur de la *Frankfurter Zeitung* de 1902 à 1914. A publié : *Gesch. der schw. Volksgesetzgebung* ; *Die Resultate des schweiz. Referendums* ; *Die schweiz. Volksrechte 1848-1898* ; *Hist. de la Suisse au XIX^e s.* ; 2 vol. de poésies : *Blumensträusse, Stimmungen und Gedanken* ; drames : *Hans Waldmann, Catilina, Das Fest des Empedokles* et d'autres ; et des études philologiques. [W. Naf.]

B. Canton du Tessin. — 1. GIUSEPPE, de Pambio, 1809-1895, professeur à Zoug 1837, inspecteur des études 1847, puis professeur au lycée cantonal tessinois. Introduisit au Tessin les méthodes du P. Girard et de Pestalozzi. Il ouvrit lui-même un collège à Cureglio. Député au Grand Conseil 1844-1846, conseiller d'État 1846-1848, conseiller aux États 1849-1852. Collaborateur à l'*Ossevatore del Ceresio*, au *Svizzero*, au *Gottardo*. Il fut en relations avec César Cantù et publia de nombreux ouvrages scolaires et scientifiques. — Voir *Educatore* 1897. — *BStor.* 1898. — 2. CURZIO, fils du précédent, 1847-1913. Archiviste cantonal 1876, vice-président de la Cour d'appel, conseiller d'État 1893-1905, 1896 colonel. Un des fondateurs du *Gottardo* en 1873. — Dotta : *I Ticinesi*. [C. Trezzini.]

C. Canton d'Uri. Famille éteinte, établie à Altdorf aux XVIII^e et XIX^e s., qui descend de VALENTIN, de la vallée d'Aoste, † 1763. Son fils Franz-Valentin acquit la bourgeoisie en 1750. — 1. FRANZ-VALENTIN, fils du précédent, officier en France, secrétaire d'État, l'un des chefs du parti unitaire sous la République helvétique, † 1830. — 2. FRANZ-VALENTIN, lieutenant, dernier descendant masculin, † 1863. — 3. THERESIA, dernière du nom, femme du landammann Franz-Xavier Zraggen, † 1887. — Voir *Landleutenbuch* aux Archives d'État d'Uri. — *Stammbuch* d'Erstfeld. — Lusser : *Leiden und Schicksale der Urner*. — Le même : *Gesch. des Kts. Uri*. — *Nbl. Uri XVII*. — SKL. [J. Müller, A.]

CURTILLES (C. Vaud, D. Moudon, V. DGS). Vieille localité, habitée à l'époque romaine. En 856 et 867, l'évêque de Lausanne y tint deux synodes. Au XI^e s., l'évêque en fit un bourg fermé et y construisit une chapelle de saint Pierre de Martens. Au XII^e s., l'évêque Landry de Durnes y construisit un château dont la tour se voyait encore il y a cinquante ans. Plus tard, le bourg de Curtilles perdit son importance au profit de celui de Lucens. L'église, contient des fresques du XIV^e s. et un vitrail avec les armes et le portrait de l'évêque Aymon de Montfalcon. Elle a été restaurée en 1911. Il y avait une autre chapelle, au Châtelet, qui fut « dérochée » en 1537. — *DHV*. — Gilliard : *L'Eglise de Curtilles*, dans *RHV* 1921. [M. R.]

CURTILLES, de. Famille noble, remontant à Philippe, qui est témoin en 1160 dans un acte pour Haut-



Theodor Curti.
D'après une photographie.



Curzio Curti.
D'après une photographie.

crêt, et qui s'éteignit au XVI^e s. dans la personne de Claude, seigneur de Villaraboud. *Armes* : d'azur à trois



Le Temple de Curtilles en 1836. D'après un dessin de E.-D. Turrian.

ébrillés d'argent, emmanchées d'or, posées deux et une, le manche en bas. — *Rép. des fam. qualifiées.* [M. R.]

CURTY, CURTIER, CURTIE. Famille très répandue dans le canton de Fribourg, originaire d'Alterswil, Corminbœuf, Givisiez, etc. Plusieurs branches furent reçues à la bourgeoisie de Fribourg à partir de 1577. A l'une d'elles appartient : — EMMANUEL, 1750-1843, dessinateur et aquarelliste. Il fut le dessinateur de lord Northampton pendant le séjour que fit ce dernier à Avenches, vers 1786, pour des études archéologiques. Ses vues de Fribourg sont très recherchées. Contrairement à ce qui a été avancé, il n'y a qu'un dessinateur du nom de Curty. — Voir *Étr. fib.* 1878. — SKL. — Catalogue de l'Exposition de E. Curty, 1914. — Arch. d'État Fribourg. [RÉMY.]

CUSA, CUXIA, CUXA. Vieille famille de Bellinzone. *Armoiries* : d'argent à deux écureuils de sable rampants, affrontés, à une cotice du même posée en bande, au chef d'or à l'aigle de sable (variantes). ALBERTUS de Cuxa est mentionné à Lugano en 1272. — 1. MARCHIXIUS Cuxia, vicaire des Ordinaires de Milan et podestat de la Léventine 1311. — 2. FORMAXOLUS, était en 1367 un des quatre délégués de Bellinzone pour régler le conflit de

frontières sur le Monte-Ceneri entre Bellinzone, Lugano et Locarno. — 3. GIACOMO, était un des 4 délégués de Bellinzone chargés de traiter des conditions de la paix avec les ambassadeurs suisses après la descente des Uranais en 1439. — 4. GIOVANNI, délégué de Bellinzone en 1450, avec Giorgio Rusca, auprès de Francesco Sforza, duc de Milan, pour la confirmation des anciennes et la concession de nouvelles franchises à la ville. — 5. FILIPPO, probablement fils du n° 4, † av. 1522. Du Conseil et procureur de la ville 1496, 1499 et 1500 ; prête serment de fidélité pour Bellinzone au roi de France, 13 janvier 1500. Membre en 1502 de la commission chargée de traiter avec les cantons de la revision des statuts de la ville. — 6. JOHANNES-PETRUS, du Conseil de Bellinzone 1500 ; après l'occupation de la ville par les Suisses, il fut chargé de la défense du *Castel grande* et du ravitaillement des châteaux. Député auprès des cantons en 1502, pour obtenir la confirmation des statuts et des anciens privilèges ; du Conseil de guerre en 1503, pour pourvoir à la défense de Bellinzone dans la lutte que les Suisses allaient engager avec le roi de France. — 7. ANDREA, notaire en 1635 ; en 1649, il était délégué de la ville pour traiter avec l'évêque de Côme de la fondation du collège des jésuites à Bellinzone. — 8. ANDREA, prêtre, D^r en théologie, enseigna dans l'école latine de Bellinzone jusqu'en 1772. — 9. DEFENDENTE, président

de la régence de Bellinzone 1799. — 10. FRANCESCO, juge au tribunal du canton de Bellinzone 1800, président 1802. — 11. GIULIO, 1757-1823, doyen, archiprêtre de Bellinzone de 1810 à 1823. — 12. MARCO, * vers 1774, entra en 1794 au service de Sardaigne, et passa à la Légion helvétique après l'incorporation de l'armée piémontaise à l'armée française. En 1815, il commandait un bataillon sous les ordres de Gady. Il reprit du service en France et obtint en 1825 la croix de la Légion d'honneur. — AHS 1905, 1914, 1916. — Pometta : *Come il Ticino.* — ASHR V, VII. — Gfr. XXXIII. — BStor. 1909, 1910, 1915. [C. TREZZINI.]

CUSIN. Famille du Pays de Gex, reçue bourgeoise à Genève en 1554, donna quelques magistrats : — PIERRE, du Conseil des Deux-Cents en 1567, † 1589, pendant la guerre de Savoie. — JACQUES, du Conseil des Deux-Cents 1576, secrétaire de la justice, auditeur. — GABRIEL, pasteur et recteur de l'académie de 1615 à 1617 ; † en 1617. — CHARLES, d'Autun en Bourgogne, reçu bourgeois de Genève en 1581, ne fut pas le créateur, mais un des promoteurs de l'horlogerie genevoise ; † après 1590. — Voir Babel : *Hist. corp. de l'Horlogerie*, 46-52. [C. R.]

CUSINENS, de. — RAYMOND, de La Roche en Semine, pontenier et péager du Pont d'Arve à Genève au début du XVI^e s. Sa descendance donna des membres au Conseil des Deux-Cents. Ainsi PIERRE, † 1653, châtelain de Châteauevieux et Confignon. Famille éteinte au XVII^e s. — Voir Galiffe (mms.). [C. R.]

CUSTER, KUSTER. Nom de famille (du latin *custos* = sacristain) répandu dans la campagne saint-galloise, surtout dans le Rheintal. En 1260, un WERNHER Custer est cité à Peterzell (Toggenb.). Depuis 1469 la famille Custer est mentionnée à Diepoldsau ; elle acquit vers 1580 la bourgeoisie d'Altstätten, au XVIII^e s. celle de Rheinegg et en 1882 celle de Saint-Gall.

Les Custer d'Altstätten et de Rheinegg. Armoiries : coupé d'argent et de gueules à trois roses de gueules issantes d'un cœur d'argent brochant sur le tout. — 1.

Jakob-Laurenz, commerçant et homme politique, * le 16 mars 1755 à Altstätten. Il fonda en 1796, de concert avec J. Ritz, de Bernegg, la *Bibliothèque du Rheintal* à Altstätten. Le 3 mars 1798, il obtint, avec l'appui de Karl Gschwend et de J. Näff, d'Altstätten, la libération du bailliage du Rheintal par les cantons souverains et devint alors gouverneur de la République du Rheintal, qui n'eut qu'une durée éphémère. En 1799, syndic de la ville de Rheinegg. Du 1^{er} août au 18 septembre 1802, il fut ministre des finances de la République helvétique, puis, avec le D^r Blum, de Rorschach, représentant du canton d'Appenzell (précédemment canton du Säntis) à la Consulta helvétique à Paris. Membre du Grand Conseil du canton de Saint-Gall 1803-1817 ; † 24 janvier 1828. Par testament, il fonda pour sa famille le fidéicommiss du château de Grunenstein (près de Balgach), un fonds de secours et un fonds d'études, qui existent encore. — J. Arbenz : *J. L. C., helvet. Finanzminister* (dans *St. Galler Nbl.* 1871). — ADB. — 2. JOHANN-CONRAD, de Rheinegg, 1780-1830, syndic de Rheinegg, président du tribunal de district, membre du Grand Conseil, 1827-1830 du Petit Conseil du canton de Saint-Gall. — 3. JAKOB-GOTTLIEB, 1789-1850, médecin de district, à Tal, puis à Rheinegg ; il connaissait à fond la flore du Rheintal et publia ses recherches sur



Jakob-Laurenz Custer. D'après une lithographie.

les plantes, et leur répartition géographique dans *Neue Alpina* de J.-R. Steinmüller, 1821-1827. — 4. KARL-FRIEDRICH, d'Altstätten et de Rheinegg, * 1792 à Altstätten, commerçant; se fixa à Saint-Gall en 1824; membre de la Constituante de 1830-1831, du tribunal criminel, du Grand Conseil 1835; en 1839 président de la commission de liquidation du couvent de Pfäfers. Il fut aussi secrétaire et caissier du Directoire commercial; il se fixa dans la suite à Aarau et y mourut en 1858. Les Custer d'Aarau sont ses descendants. — *Zur Erinnerung an Carl F. Custer.* — 5. VICTOR-AUGUST, 1797-1872, lieutenant-colonel, syndic de Rheinegg. — 6. HEINRICH-LAURENZ, 1818-1887, syndic de Rheinegg, président du tribunal de district. — 7. DAVID-HERMANN, de Rheinegg, fils du n° 4, pharmacien, 1823-1893. En 1850, il fut nommé par le Conseil Fédéral inspecteur de la monnaie et en cette qualité chargé de l'introduction du nouveau système monétaire uniforme. Directeur fédéral de la Monnaie, 1855-1856, il s'occupa ensuite d'industrie à Aarau. A publié: *Die Gewichte, Gehalte und Werte der alten schweizerischen Münzen; Die Tarifierung der französischen Goldmünzen in der Schweiz.* — Emil Custer und F. Mühlberg: *Zur Erinnerung an Hermann Custer-Fueter.* — *Verhandl. der Schweiz. Naturfor. Ges.* 1893, vol. 76. — 8. AUGUST Custer-Ritter, de Rheinegg, 1832-1912, banquier, fit don en 1896, au canton de Saint-Gall, de sa propriété « zur Grub » à Rheinegg, qui devint l'école d'agriculture du *Custerhof*. — 9. REINHARD, d'Altstätten, 1857-1905, secrétaire du district, ammann d'Altstätten 1885-1903, puis membre du tribunal cantonal, et député au Grand Conseil 1889-1890 et dès 1895. — *St. Galler Nbl.* 1906, p. 50. — 10. GUSTAV, petit-fils du n° 2, médecin à Zurich, rédacteur de la *Zeitschrift für Gesundheitspflege*; auteur de nombreux écrits sur des questions d'hygiène. — 12. JULIUS, * 1868, médecin à Bernegg, auteur de *Cocain und Infiltrationsanästhesie; Die Untersuchung der Magen-funktionen ohne Anwendung der Schlundsonde*, dans *Schw. Med. Wochenschrift* 1921. [Bl.]

CUSTOR, P. Deicola, de Rapperswil, * 2 déc. 1727, profès au couvent de Saint-Gall 1747, † 30 juillet 1802. Archiviste et secrétaire du chapitre 1759-1796, dès 1761 prévôt pourvu d'une prébende et conseiller palatin, et en même temps professeur. Il établit pour les archives un catalogue en cinq volumes, puis un Index pour les registres des archives de la préfecture de Wil, écrivit en 1776 une *Vita beati Tuttilonis*, etc. Ami et conseiller de l'abbé Beda Angehrn, il participa aux conférences des 27 et 28 octobre qui élaborèrent le *Gütlicher Vertrag* de 1795. — Voir Archives du chapitre. — Cat. de la bibl. du chapitre. — *Verhandlungen der st. gallisch-appenzellischen Gemeinnützigen Gesellschaft* 1858, p. 69. — Weidmann: *St. Gallen unter den zwei letzten Fürstbäben*, p. 3. — Müller: *Abt Beda Angehrn*, p. 4, 25, 36. [J. M.]

CUTTAT. Famille de Rossemaison (Jura bernois). — 1. BERNARD, * 1776 à Delémont, † à Colmar 1838. Prêtre 1797, curé de Bâle 1819, de Porrentruy 1820, provicaire général 1830. Très influent sur le clergé du Jura, il entra en conflit avec le pouvoir civil dans des questions scolaires et religieuses, notamment à l'occasion de la formule du serment imposé et des articles de Baden. Dépossédé de son siège pastoral, il fut accusé de menées contre la sûreté de l'État et s'enfuit à Delle, puis à Colmar où il mourut. — *SBB II.* — 2. JOSEPH-NAPOLÉON, 1839-1921, ingénieur, coopéra aux études pour la construction des chemins de fer du Jura. Il entra en 1868 au Bureau topograph. fédéral, et en 1877 à la Chancellerie fédérale comme traducteur. — 3. ALFRED, 1845-1922, ingénieur, vice-directeur de la Régie fédérale des alcools. — 4. CHARLES-ALBERT, curé du Noirmont 1874, à Bienne 1881, professeur au collège Saint-Michel 1885, curé de Thounne, puis de Berne. — *PS* 1914. — Daucourt: *Les troubles de 1836 dans le Jura*, p. 129. [A. Sch.]

CYRO, CIRO, ZYRO, GIRO. La famille doit être originaire du mandement d'Aigle. JEAN Giron, greffier de la justice, fut reçu bourgeois de Fribourg en 1467 († vers 1488). — RICHARD Giro, 1492 du Grand Conseil, Fribourg; † 1504. — Peter Cyro. * probabl. entre 1490

et 1500. Protégé de Pierre Falk, il fréquenta de 1514 à 1517 l'université de Pavie où il obtint le grade de *magister artium*, puis il étudia jusqu'en 1520 à l'université de Paris, greffier du tribunal et membre du Grand Conseil de Fribourg 1522, secrétaire de la ville de Berne, juillet 1525-1561, membre du Grand Conseil de Berne 1526, † 22 juillet 1564. Son titre de gloire est l'histoire de la conquête du pays de Vaud. Il fut l'âme des pourparlers diplomatiques qui la précédèrent, puis de l'organisation administrative de ce pays. Partisan de la Réforme, il fit envoyer son ami Farel à Aigle. Il fut premier président de la dispute de Lausanne. Il remplit près de cinquante missions pour Berne de 1530 à 1543, et fut chargé d'une foule de messages spéciaux plus ou moins importants; travailla énergiquement en faveur d'une loi sur les mercenaires et les pensions. Il devait écrire une histoire du soulèvement de l'Oberland, en collaboration avec Nicolas Manuel; elle n'a pas été achevée ou s'est perdue, ou enfin aura été peut-être incorporée par Anshelm dans sa chronique. — La famille Zyro actuelle, bourgeoise de Thounne, y apparaît en 1575 et était originaire de Château-d'Ex. — Voir M. Sulser: *Der Stadtschreiber P. Cyro und die bernische Kanzlei zur Zeit der Reformation.* — A. Buchi: *Peter Girod und der Ausbruch der Reformbewegung in Freiburg* dans *RHE* 1924. [M. Str.]

CYSAT. Famille patricienne de la ville de Lucerne. JOHANN-BAPTIST, de Milan, fut reçu bourgeois de Lucerne avec ses fils en 1549. Le dernier du nom fut PAUL-ANTON-JOSEF-XAVER, sous-lieutenant aux Cent-Suisses à Vienne, capitaine au service autrichien, † 1802 commandant de place de Vienne. *Armoiries*: de gueules à deux serres d'aigle ailées d'argent. — 1. **Rennward**, 1545-1614, fils de Johann-Baptist, vice-chancelier 1570, protonotaire apostolique et grand conseiller 1573, chancelier 1575, comte palatin 1576, *Equus auratus* 1593. Quand il fut entré au service de l'État, il conserva sa pharmacie. Comme chancelier, il mit de l'ordre dans les archives de l'État de Lucerne, puis il continua à

prendre des notes et à rassembler des documents et des renseignements de toutes sortes, surtout en matière d'histoire et de sciences naturelles. La rédaction des actes et messages diplomatiques de son gouvernement l'initia aux affaires de l'État, dont il devint le véritable directeur. Il prit parti pour la contre-réformation en s'appuyant sur la nonciature et les Jésuites. Il fut maintes fois chargé de missions diplomatiques auprès des cantons confédérés ou des puissances étrangères. Il s'employa avec zèle à l'amélioration de l'enseignement dans le canton de Lucerne et à la fondation d'un collège des jésuites (1574). Ses



Rennward Cysat.
D'après un portrait à l'huile de la 1^{re} moitié du XVII^e s.

Collectanea Chronica, en 16 volumes, constitue un trésor unique pour l'histoire et font de Cysat un des premiers représentants suisses de la recherche historique en matière de mœurs et d'institutions. Vers 1581, il dressa un armorial. Il composa des pièces de théâtre pour les fêtes de Pâques et une vie de Nicolas de Flue. Ses notices d'histoire naturelle témoignent d'un don remarquable d'observation exacte; il avait créé près de sa maison de la Mariahilfasse un jardin botanique. Cysat, que Haller appelle « le grand Cysat », fut un des Suisses les plus éminents de son époque. — 2. **Johann-Baptist**, 1586-1657, fils du n° 1, jésuite; étudia la théologie à In-

golstadt 1611. Professeur de mathématiques et d'astronomie à Ingolstadt 1621. Recteur à Lucerne 1624, en Espagne 1627, à Barcelone 1628. De retour à Ingolstadt 1630; recteur à Innsbruck, où il fit construire l'église des Jésuites, 1637. Se rendit plus tard à Eichstätt, puis à Lucerne, où il mourut. Cysat fut avec son maître, le P. Scheiner, un des premiers à découvrir les taches du soleil; pour observer le soleil, il eut l'idée d'employer des verres de couleur. Il travailla à appliquer et à adapter aux observations astronomiques les lunettes d'approche alors nouvellement en usage. Il observa la comète de 1618 et chercha à en déterminer l'orbite. Il est probablement le premier à avoir observé le noyau de la comète, comme il découvrit aussi la nébuleuse d'Orion. On a de lui une représentation graphique du système du monde, qui correspond dans ses grandes lignes à celle de Tycho-Brahé. L'astronome

Riccioli a donné son nom à un des cratères de la lune. Dans sa jeunesse, Cysat composa aussi de bons poèmes latins. — 3. JOHANN-LEOPOLD, 1601-1663, grand conseiller 1648, bailli de Weggis 1649 et 1653, greffier du tribunal 1653, membre du Petit Conseil 1659, bailli de Munster 1661. Il a composé une description, accompagnée d'une carte, du lac des Quatre-Cantons. — Voir LL. — LLH. — AHS 1900, p. 85. — Ganz : *Das Wappenbuch des Stadtschreibers Rennward Cysat von Luzern* 1581. — von Vivis : *Die Wappen der ausgestorbenen Geschlechter Luzerns*. — ADB. — B. Hidber : *Cysat*. — Arch. SG XIII, 161 et XX, 3. — Sommervogel : *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* II, p. 1760. — Wolf : *Biographien zur Kulturgeschichte der Schweiz*. — Wolf : *Gesch. der Vermessungen in der Schweiz*. — R. Brandstetter : *R. C., der Begründer der Schweiz. Volkskunde*. — Gfr. 46, 47. [v. v.]

D

DACHELSEN (C. Zurich, D. Affoltern, Com. Mettmenstetten. V. DGS). Com. civile et scolaire, petit village. Tombeaux plats de l'époque de la Tène. Dans un échange avec Engelberg, le couvent de Cappel reçut en 1232 des possessions à *Tachilshovin* = fermes de *Tachel* (nom propre). Le couvent de Murbach vendit en 1277 des dîmes à *Tachelshoven*. Les seigneurs de Hunaberg avaient en 1309 des biens à *Tachtishoven*. La commune scolaire et la maison d'école datent de 1839. De l'ancienne forme du nom dérive, par métathèse de l's, le nom de la famille Tachselhofer, Dachselsehofer, bourgeoisie de Zurich et de Berne. — Voir Heierli : *Archäolog. Karte des Kts Zürich*, p. 35. — UZI, V, VIII. — Gfr. 39, p. 121. — Bullinger : *Reformationsgesch.* III, p. 185. — *Mem. Tig.* I-IV. [F. H.]

DACHS. Famille de Thoune, bourgeoisie en 1596 avec HANS, du Grand Conseil en 1609, administrateur de l'hôpital, † 1624. — 1. JAKOB, * 1681, pasteur à Holderbank en 1695, suffragant à Berne en 1714, premier pasteur et doyen en 1732, † 16 août 1744. — 2. JAKOB-FRIEDRICH, petit-fils du n° 1, aumônier au Piémont en 1759, pasteur à Erlenbach en 1766, à Saanen en 1772, camérier du chapitre de Thoune en 1776, doyen en 1779, pasteur à Thurnen en 1782, à Wahlern en 1806, † 1809. Il reçut avec ses frères la bourgeoisie de Berne en 1791. — 3. KARL-LUDWIG, neveu du n° 2, pasteur à Wangen en 1802, camérier en 1819, doyen du chapitre de Langenthal en 1821. — LLH. [G. HUBER.]

DACHSBERG (C. Zurich, D. Meilen, Com. Erlenbach). Forêt dans laquelle se trouvent, à 400 m. au-dessus du lac de Zurich, des restes de murailles et une circonvallation qui doivent provenir d'une villa romaine plutôt que d'une construction du moyen âge. Les armoiries attribuées par Stumpf aux Dachsberg zuricois sont, semble-t-il, les secondes armoiries de la maison de Leiningen, dont une branche s'appela *Dagsburg*. — Voir TIRCHBERG dans l'armorial de Tschudi. — Zeller-Werdmüller : *Zürcher Burgen*, dans MAGZ XXIII, p. 303. — Stumpf : *Schweizerchronik* II, p. 142b. — Brinckmeier-Leiningen-Westerburg : *Gesch. des Hauses Leiningen* II, p. 397. [F. H.]

DACHSBERG. Voir TASPERSG.

DACHSELHOFER, DAXELHOFER. Familles des cantons de Zurich et de Berne.

A. **Canton de Zurich.** TACHSELHOFER, TACHSELHOFER, VON TACHSELHOFEN. Ancienne famille du Conseil, originaire de la région de la Reuss (Freiamt) (voir art. DACHELSEN); plusieurs de ses membres furent prévôts de la corporation des tanneurs. — 1. PETER,

bourgeois en 1411, fut le premier bailli de Baden en 1415. — 2. RUDOLF, du *Baptistatrat* 1412-1418. — 3. PETER, du *Natalrat* 1452-1477, intendant des bâtiments 1475-1477, fut bailli de Grüningen en 1461, de Baden en 1473, † 1477. — 4. JOHANNES, du *Baptistatrat* 1471-1484, grand prévôt en 1478, trésorier en 1480, bailli de Thurgovie en 1476, fut envoyé à Strasbourg en 1482, à Munster (Argovie) en 1484, † 1485. — Son fils JOHANNES, peintre-verrier, transplanta en 1509 la famille à Berne. — Voir LL. — SKL. — *Dok.-Wald.* 1 et 2. [H. BRUNNER.]

B. **Canton de Berne.** DACHSELHOFER, DAXELHOFER. I. Famille patricienne de Berne venue de Zurich. *Armoiries* : d'or à la patte d'ours de sable. — JOHANN, verrier, s'établit à Berne en 1509 (SKL); du Grand Conseil 1534; père de — 1. VINZENZ, du Grand Conseil 1539, du Petit Conseil 1559, économe du chapitre de Zofingue 1542, fut bailli de Friesenberg en 1551, gouverneur de Königsfelden en 1565, bailli de Munchenbuchsee en 1568, † 1573. Son frère JOHANNES était comme le père peintre-verrier (SKL). — 2. VINZENZ, fils du n° 1, * 1541, devint secrétaire du Conseil et des Deux-Cents en 1565, secrétaire de la ville en 1573 et 1577, gouverneur d'Aigle en 1574, du Petit Conseil en 1583, trésorier pour le Pays de Vaud en 1589, remplit souvent des missions diplomatiques, † 1622. — 3. NIKOLAUS, fils du n° 1, fut du Grand Conseil en 1575, bailli de Gottstatt en 1586, de Thoune en 1596; † 1620. — 4. ANTON, neveu du n° 1, du Grand Conseil et gouverneur d'Aigle en 1585, bailli de Lugano en 1594, de Nidau en 1597, † 1608. — 5. SAMUEL, petit-fils du n° 1, 1574-1618, du Grand Conseil en 1597, bailli de Biberstein en 1607. — 6. NIKOLAUS, fils du n° 3, 1595-1670, du Grand Conseil en 1621, du Petit Conseil en 1628, bailli d'Yverdon en 1630, trésorier pour les pays de langue allemande en 1634, avoyer 1636, homme d'Etat important. — 7. VINZENZ, fils du n° 6, du Grand Conseil en 1645, bailli de Landshut en 1648. — 8. **Nikolaus**, fils du n° 6, 1634-1707, du Grand Conseil 1657, grand sautier en 1659, gouverneur de Königsfelden en 1662; capitaine au service français, il aurait refusé de marcher contre les États généraux de Hollande (voir K. Geiser dans *Sonntagsblatt des Bund* 1892, 4-6); du Petit Conseil 1681, trésorier pour les pays de langue allemande en 1682, banneret en 1687, fut envoyé la même année à Paris avec le bourgmestre Escher de Zurich pour défendre Genève et se distingua par sa fermeté malgré l'inimitié de

Louis XIV. Il acquit en 1677 le château et la seigneurie d'Utzig. — 9. KARL, fils du n° 8, 1659-1700, du Grand Conseil en 1691, gouverneur de Payerne en 1699. — 10. BENJAMIN, fils du n° 8, 1667-1723, du Grand Conseil en 1701, gouverneur de Payerne en 1714, seigneur d'Utzig. — 11. NIKOLAUS, fils du n° 9, 1686-1740, du Grand Conseil en 1718, avoyer de Thoune en 1734. — 12. JOHANN-RUDOLF, fils du n° 9, 1691-1756, du Grand Conseil en 1727, bailli d'Aubonne en 1733, du Petit Conseil en 1742, trésorier pour le Pays de Vaud en 1745, major-général au service de l'Empire. — 13. NIKOLAUS, fils du n° 11, 1710-1759, du Grand Conseil en 1745, bailli de Laupen en 1751. — 14. JOHANN-RUDOLF, fils du n° 11, 1724-1780, du Grand Conseil 1755, du Petit Conseil



Nikolaus Dachselhöfer
1634-1707, en 1677.
D'après un portrait à l'huile
au Musée historique de Berne.

en 1766, trésorier pour les pays de langue allemande en 1771. — 15. NIKOLAUS, fils du n° 13, 1735-1802, du Grand Conseil 1775, bailli de Brandis en 1776, perdit en 1798 ses droits seigneuriaux sur Utzig, mais resta propriétaire du château. — 16. ALBRECHT-FRIEDRICH-NIKOLAUS, fils du n° 14, 1763-1838, du Grand Conseil en 1795, bailli de Cerlier en 1810, du Petit Conseil en 1820. — 17. NIKOLAUS, fils du n° 15, 1770-1852, officier au service de Hollande en 1790, du Grand Conseil 1814-1831, préfet de Courtelary 1822-1831. — 18. NIKOLAUS-FRIEDRICH, fils du n° 17, 1799-1876, du Grand Conseil 1829-1834 ; dernier représentant de la branche aînée, il vendit en 1875 son château d'Utzig aux communes oberlandaises qui en firent une maison pour les pauvres. — 19. NIKOLAUS-GOTTLIEB, fils du n° 16, 1791-1872, du Grand Conseil en 1822, fut préfet du Bas-Simmental. — La famille bernoise des Daxelhofers s'éteignit en 1897 avec son fils KARL-ALBRECHT. — Voir mss. XIII, 43 à la bibliothèque de la ville de Berne. — Mulinon : *Beitr. IV. — Bürgerhaus XI.* [E. B.]

II. Famille bourgeoise de Bienne dès 1587. Elle a donné plusieurs membres du Grand et du Petit Conseil, et — ABRAHAM, major de l'Ergerul 1787, du Grand Conseil 1790, du Petit Conseil 1796, juge de paix sous la domination française 1800-1814, président du gouvernement provisoire. † 1819. — Arch. Bienne. — MARCEL, * 1878 à Aubonne, architecte, constructeur d'édifices publics à Berne et à Fribourg, entre autres ceux de la Bibliothèque de Fribourg et du Tribunal suprême à Berne. [W. B.]

DACHSEN (C. Zurich, D. Andelfingen. V. DGS). Com. politique et scolaire, église annexe de Laufen. *Tahsheim*, 875 ; *Tachsen*, 1290, du ahd. *dahs* = blaireau. On trouva en 1905 dans une carrière de sable le premier tombeau de la Suisse orientale avec un squelette de l'âge du bronze, en 1906 une lance et auparavant des tombes alémaniques. Le bailliage appartient de bonne heure à la seigneurie de Laufen, dont le premier seigneur foncier fut l'évêque de Constance ; la souveraineté et la haute juridiction appartenaient aux comtes de Kibourg. Les titulaires de la basse justice varièrent. Les nobles de Tengen détenaient le bailliage au XIII^e s., ils le vendirent en 1290 à Ulrich et Heinrich von Urzach, bourgeois de Schaffhouse ; il passa en 1444 aux Fulach, puis en 1544 à Zurich qui en fit un haut-bailliage. Le rôle coutumier est de 1532. Dachsen appartient en 1798-1801 au district de Benken, durant l'Acte de médiation à celui de Winterthur. *Population* : 1900, 565 hab. ; 1920, 575. — Voir E. Stauber : *Schloss und Herrschaft Laufen*, dans *Nbl. der Stadtbibl. Winterthur* 1923. — ASA 1905-1906, p. 66. — Ulrich : *Katalog der Antiquar. Ges.* III, 11. — SSR II. [E. STAUBER.]

DACHSENBUHL. Grotte située non loin du Schweizersbild près de Schaffhouse, étudiée par von Mandach en 1874. On y trouva des restes d'établissements néolithiques, des squelettes et des objets funéraires (*Serpulakette*), des couteaux de silex, débris de poteries, ossements d'animaux (porc des tourbières, chien, lièvre des prairies, cerf, chat sauvage). — Voir F. von Mandach : *Bericht über eine im April 1874 im Dachsenbühl untersuchte Grabhöhle*, dans *Zürcher Mitteilungen* 18, 7. — J. Nuesch : *Der Dachsenbühl, eine Höhle aus frühneolithischer Zeit*, avec contributions de Kollmann, Schötenack, Schlosser et Singer. — G. Wanner : *Frühgesch. Altertümer des Kts. Schaffhausen*, dans *BVG Sch.* VII, 1900. [H. WERNER.]

DACHSFELDEN. Nom allemand de Tavannes. Voir ce nom.

DACHSLERN (C. Zurich, D. Dielsdorf, Com. Schleimikon. V. DGS). Vge de la paroisse de Niederweningen. *Thahsanarra, Dassarun, Dassaha*, dès 897, probablement terrier de blaireau (Dachsbau). Des restes d'une colonie romaine étendue, des canaux de chauffage et des parois peintes, furent trouvés en 1844 en amont de la *grosse Zelg* sur la pente Nord de la Lägern. Au centre de l'ancienne cité, on mit à jour huit colonnes en calcaire du Jura et des morceaux de l'architrave. L'une des colonnes est au jardin de l'université de Zurich, les autres restes sont au jardin public de Baden. Les fouilles ont été reprises en 1914 par les soins du Musée National suisse. Le couvent de Saint-Gall avait des biens à Dachslern. En 1281, les nobles de Regensberg et leurs ministériaux, le couvent de Wettingen, l'abbaye du Fraumünster de Zurich, les couvents de Selnau et d'Ëtenbach y possèdent des droits. — Voir F. Keller : *Stat. der röm. Ansiedelungen in der Ostschweiz*, dans *MAGZ XV*, cahier 3, p. 89. — ASA 1869, p. 7. — D. Viollier : *Die Ausgrabungen im Kt. Zürich*, dans *NZZ* 1921, n° 1810. — *Mem. Tig.* III. — *UZ.* — Förstemann II, 667. [F. HEG.]

DACHSLERN, von. Famille de ministériaux de Regensberg, citée dès 1259. *Armoiries*, connues par le sceau seulement : un blaireau (Arch. de la ville de Winterthur). — 1. BERCHTOLD, 1281-1304, est dit en 1286 ou 1296 *predilectus servus noster* du baron Lutold le jeune de Regensberg. Il est peut-être identique au frère laïque Berchtold von Dachslern de Wettingen, mentionné dès 1268 (?) et mort avant 1310. — 2. HARTMANN, seigneur, témoin en 1302. — 3. BERCHTOLD, apposa son sceau en 1382, † 1407, habita Rutschwil. — Voir *UZ.* — Willi : *Album Wettingense*, p. 9. — *Mon. Germ. Nocr. I.* — *Obituaire d'Eglisau aux Archives d'Etat Zurich.* — AHS 1899, p. 95. — Zeller-Werdmüller : *Zürcher Burgen*. — W. Merz : *Aarg. Burgen II*, p. 513. [F. H.]

DACHSLINGEN. Nom allemand de Daillens. Voir ce nom.

DACIER. Voir DASSIER.

DADA, D'ADDA, D'AGDE, DADAZ. Famille



fixée à Genève à la fin du XV^e s. ; elle se rattache à la famille des marquis de ce nom en Lombardie. *Armoiries* : fascé ondé d'argent et de sable de six pièces, au chef d'or à l'aigle couronnée de sable (variantes). — 1. DENIS, citoyen de Milan, fut reçu bourgeois de Genève en 1499. — 2. *Étienne*, fils du n° 1, seigneur de Corsinge. Du Conseil des Deux-Cents 1532, de celui des Soixante 1533, conseiller 1535, lieutenant 1539, syndic 1540 ; adhérent de Froment en 1532. Ce fut dans son jardin de Pré l'Évêque que les réformés célébrèrent la Cène pour la première fois à Genève. Ambassadeur à Berne et à Fribourg 1534. En 1536, il se laissa circonvenir par François I^{er}, et remit aux Conseils de Genève des lettres de ce monarque dans lesquelles celui-ci demandait que la ville le reconnût pour son prince et rentrât dans l'Église romaine. Dada fut arrêté, censuré et obligé de rendre à François I^{er} ses lettres. Le parti des mécontents, les *Articulants*, auquel il s'était rallié, le fit nommer syndic en 1540, mais la défaite de cette faction l'obligea à fuir et à se réfugier à Berne. Amnistié en

1544. — Ses descendants se retirèrent dans leur fief de Corsinge, dont la partie enclavée dans le territoire de la République, fut cédée en 1778 par Charles Dada. — 3. BESANÇON, frère du n° 2, du Conseil des Deux-Cents en 1538. Il contribua, ainsi que son frère, à l'indépendance genevoise. Ennemi de la Réforme, il fut emprisonné en 1558. — Voir Foras : *Armorial*. — Sordet : *Dict. des familles genevoises*. — Galiffe : *Not. gén. I.* — Armoriaux genevois. — A. Roget : *Biographies manuscrites*. — A. Froment : *Les actes... de la cité de Genève*. [H. Da.]

DÄGERLEN (C. Zurich, D. Winterthur. V. DGS). Com. et paroisse. *Armoiries* : d'argent au bélier saillant de sable. Les trouvailles archéologiques de la Steinmuri près d'Oberwil témoignent que la contrée était habitée par les Romains. La route militaire d'Ober Winterthur à Ossingen-Schaffhouse devait toucher Rutschwil, Dägerlen et Oberwil. La dénomination *Tegerlo*, qui signifie la grande forêt et remonte à une colonisation alémanne, apparaît la première fois au commencement du XIV^e s. dans un rentier du couvent de Rheinau. Selon leur rentier, les Habsbourg y avaient deux fermes en



1361. Le couvent de Petershausen y possédait au XVI^e s. des forêts. Rheinau y détenait des droits fonciers, les Habsbourg-Autriche la juridiction baillivale. Politiquement, le village dépendit jusqu'en 1424 du comté autrichien de Kibourg, puis du bailliage zuricois du même nom qui y exerça la haute justice. La commune fut rattachée en 1803 au district de Winterthur.

Au spirituel, Dägerlen dépendait anciennement de la paroisse d'Andelfingen. Lorsque en 1404 l'église de cette dernière fut incorporée au couvent d'Allerheiligen, Dägerlen passa sous la dépendance des bénédictins de Schaffhouse qui en furent patrons jusqu'à la Réforme. Le nonce Ennio Filonardi accorda en 1517 des indulgences particulières à l'église du village, dédiée aux SS. Ursule, Marc et Jean mineur. Elle forma un vicariat et devint paroisse en 1642. Le gouvernement de Zurich en racheta en 1864 le patronage à Schaffhouse. La première cure fut édiflée à Rutschwil en 1642, la nouvelle à Dägerlen en 1868-1869. Le village forme une commune scolaire avec Berg, Benk et Rutschwil. L'ancienne maison d'école fut bâtie en 1803, la nouvelle inaugurée le 24 mai 1900 à Rutschwil. La commune eut beaucoup à souffrir des Français en 1798. Registres de baptêmes et de mariages dès 1600, de décès et de familles dès 1642 (ZT 1899). *Population* : 1683, 484 hab. ; 1920, 524. — Voir Arch. paroissiales Dägerlen. — Archives d'Etat Zurich. — G. Hoppeler : *Alt Dägerlen*, dans *Sonntagspost des Winterthurer Landboten* 1923, n° 6 et 7. [G. H.]

DÄHLER. Famille répandue dans le Mittelland bernois. — JAKOB, * 14 mai 1808 à Seftigen. † 16 février 1886 à Oppligen, agronome, membre du Grand Conseil de 1839 à sa mort, les années 1850-1858 exceptées ; du Conseil d'Etat 1846-1850. Il y entra comme directeur des travaux publics jusqu'en 1858. Après sa retraite, il fit partie du tribunal du district de Konolfingen et de la direction de la société économique du canton, dont il fut président de 1861 à 1864. Élu en 1883 à la constituante, il revêtit plusieurs charges dans sa commune. — SBB I, 629. [E. B.]

DÄLLIKER. Famille éteinte de la ville de Zurich. HANS fut prévôt de corporation en 1376 ; trois Dälliker tombèrent à Morat en 1476. — 1. HERKULES, 1666-19 avril 1725, pasteur de la communauté réformée suisse de Lindau dans la marche de Brandebourg et inspecteur paroissial des colonies suisses de ce pays. — 2. JOHANN-RUDOLF, portraitiste, * 1694 à Berlin, élève de François-Antoine Pesne, devint haut-saulnier à Zurich en 1746, † 23 avril 1769 à Schaffhouse. Ses tableaux sont en partie la propriété de la *Zürcher Kunstgesellschaft* ; ceux des bourgmestres Heinrich Escher et de Hans-Konrad Grebel se trouvent dans la maison de la corporation *zur Meise*. — Voir Registres d'impôt Zurich.

— LL. — LLH. — SKL. — *Gesch. der Familie Ammann* I, 251. — BT II, 1916, 52. [H. BRUNNER.]

DÄLLIKON (C. Zurich, D. Dielsdorf. V. DGS).



Com. et paroisse avec Dänikon. *Tellinchovon*, au milieu du IX^e s. ; *Tellinchoon*, 1228. *Armoiries* : de sable à une équerre d'argent. Un grand établissement romain fut mis au jour en 1789 dans les Maueracker. L'abbaye de Saint-Gall y possédait des terres avant 870. Lutold VIII, l'ancêtre de la lignée des Neu Regensberg, détenait en 1285 l'avouerie du domaine que le couvent d'Einsiedeln avait à Dällikon ; selon le rentier des Habsbourg, il passa plus tard aux mains des seigneurs de Baldegg. Les seigneurs de Landenberg-Greifensee réunirent le village à leur seigneurie d'Alt Regensberg ; il passa avec celle-ci à Zurich, qui le rattacha au haut-bailliage de Regensdorf, en 1798 au district de ce nom, en 1803 à celui de Bulach, en 1815 au haut-bailliage de Regensberg qui redevint district en 1831 et s'appela Dielsdorf en 1871. Le rôle coutumier date de 1537. La commune politique embrassait jusqu'en 1843 les communes civiles de Dällikon et Dänikon. L'église paroissiale, citée en 1228, dépendait du décanat de Kloten (Regensberg). Son patron, Hartmann de Baldegg, par l'intermédiaire du recteur de l'église, Walter d'Elgg, en améliora le bénéfice en 1329. Les de Landenberg en possédèrent plus tard la collation, le vidomnat et les dîmes ; ils vendirent leurs droits en 1421 à la prévôté de Zurich qui tint le patronage jusqu'en 1831. Le chœur de l'église fut ajouté en 1708. Registres de baptêmes dès 1609, de mariages dès 1612, de décès dès 1651, de familles dès 1712 (ZT 1899). *Population* : 1634, 193 hab. ; 1836, 360 ; 1920, 325. — Voir MAGZ XV. — UZ. — *Habsburger Urbar*. — SSR II. — Gfr. 45, 47. — Mem. Tig. [C. B.]

DÄLLIKON, von. Famille de ministériaux de Regensberg, connue dès 1130 (?). Armoiries inconnues. — 1. HUPOLT et son frère CHOUNRAT furent témoins en 1130 de la fondation du couvent de Fahr par les nobles de Regensberg. — 2. EBERHARD, chanoine de Zurich (?) 1243 ; homme du comte Rodolphe de Habsbourg, † 8 juillet 1264. — 3. LUTOLD, ministériel des Regensberg 1287, établi à Neu Regensberg en 1311, fut identique peut-être au von *Tellinkon* mentionné par le chansonnier Johannes Hadlaub de Zurich. Une parenté entre les Dällikon et une famille *Tellinkon* ou *Dälliker*, bourgeoise de Zurich, n'est pas prouvée. — Voir UZ. — Mon. Germ. Nocr. I. — Friedrich Pfaff : *Die grosse Heidelberger Liederhandschrift* I, 1272. — ZT 1883, p. 230. — Zeller-Werdmüller : *Zürcher Burgen*. [F. H.]

DÄNDLIKER. Ancienne famille d'Hombrechtikon (C. Zurich), mentionnée dès 1467 sous le nom de *l'entlikon*. Elle tire son nom du hameau de Dändlikon dans la commune d'Hombrechtikon. — [J. FRICK.] — 1. JOHANN-JAKOB, de Stäfa, promoteur de l'école publique zuricoise et du chant populaire, 13 août 1780-11 mai 1859. Instituteur à Uelikon et Uerikon 1795-1800, il séjourna quelques semaines chez Pestalozzi à Berthoud et appliqua sa méthode à l'école publique de Stäfa 1803-1848. Dès 1819, maître aux écoles de district, sortit d'écoles normales ; membre fondateur du chœur d'hommes de la région du lac de Zurich 1825, il créa aussi la caisse d'épargne de sa commune d'origine et fit partie du Conseil de l'Instruction publique 1832-1833. — Voir *Festrede* 1845. — NZZ 1859, n° 219-221. — *Nbl. Musikges. Zürich* 1882, p. 9. — 2. EDUARD, fils du n° 1, 1808-1852, maître à l'école normale de Kusknacht 1832-1836, à l'école industrielle de Zurich en 1837, pasteur à Rorbas en 1839, écrivit des livres pour l'enseignement des mathématiques. — Wirz : *Etat*. — [C. B.] — 3. JOHANN-FRIEDRICH, de Hombrechtikon, * 16 octobre 1821, † 7 déc. 1900 à Berne, apprit le métier de tanneur. Il adhéra au piétisme en Silésie et à Londres et épousa en 1855, à Berne, Sophie von Wurstemberger, la fondatrice de l'établissement de diaconesses (*Dändlikerschwestern*) dont la maison mère à

Berne et les annexes ont eu un grand développement. Les époux Dändliker sont aussi les fondateurs de l'hôpital Salem. — *Berner Tagblatt*, 10 déc. 1900. — [H. Tr.] — 4. JOHANN-JAKOB, de Hombrechtikon, 14 septembre 1822-5 août 1873, à 15 ans maître auxiliaire à l'institut Kunz de Hombrechtikon, maître secondaire à Pfäffikon en 1840, maître de français et d'allemand au gymnase de Winterthur en 1854, recteur en 1868, bourgeois d'honneur de la ville en 1873. Le technicum est dû surtout à son initiative. — Voir *Jahresheft des Vereins schweizer. Gymnasiallehrer* 6, p. 3. — *Festschrift Gymnasium Winterthur III.* — S. Bleuler : *Zum Andenken an J.-J. Dändliker* — 5. **Karl**, petit-fils du n° 1,



Karl Dändliker.
D'après une photographie.

historien, * 6 mai 1849 à Elsau, étudia à Zurich sous la direction de Georg von Wyss et Budinger, puis à Munich où il fut l'élève de Giesebrecht et de Wilhelm Riehl ; nommé en 1872 maître d'histoire générale à l'école normale de Kusknacht et en 1877 d'histoire suisse ; privat-docent en 1875 et professeur d'histoire suisse en 1887 à l'université de Zurich, † 14 septembre 1910. Il collabora en 1870-1871 aux *Untersuchungen* de Budinger et publia de nombreux ouvrages dans lesquels il traite non seulement de l'histoire politique, mais aussi de l'activité sociale, de la culture,

et dont les plus importants sont : *Gesch. der Schweiz et Gesch. der Stadt und des Kts. Zürich* en 3 volumes chacun. — NZZ 1910, nos 254, 260 et 261. — *Erinnerungsblatt.* — ASG XI, 337. — Guggenbuhl : *Karl Dändliker, Lebensbild.* [C. B.]

DÄNGELI. Famille de Guggisberg (Berne). — JOHANN, 1811-1867, entra dans l'enseignement en 1826, maître à l'Institut Fellenberg à Hofwyl 1835-1848, directeur de l'école d'agriculture du Strickhof près Zurich 1853-1867. Rédacteur de la *Schweiz. Zeitschrift für Landwirtschaft* et de la *Landwirtschaftliche Monatsblatt.* — Voir SBB I, 415. — Dans le canton de Fribourg le nom est devenu Tinguely. [E. B.]

DÄNIBERG (C. Glaris, Com. Schwanden. V. DGS). Groupe de maisons sur le versant de la montagne au Nord-Ouest de Schwanden. *Tänniberg* 1350. Au temps de la Réforme et en 1746 la landsgemeinde glaronnaise s'y tint ; c'est pourquoi le règlement de la landsgemeinde de 1746 fut appelé *Dänibergerbrief.* — Voir Herr : *Gesch. des Landes Glarus II*, p. 22. — Hefti : *Gesch. des Landes Glarus 1770-1798*, p. 9. — Herr : *Blätter aus der Gesch. der Gem. Schwanden*, cahier 1. [Nz.]

DÄNIKEN (C. Soleure, D. Olten-Gösgen. V. DGS). Com. et Vge formant une paroisse avec Gretzenbach et Grod. *Tenniken*, 1226. Däniken appartenait au chapitre de Werd qui fut en lutte durant tout le XIV^e s. avec ses avoués, les von Gösgen, au sujet des droits sur le village et sur ses autres propriétés. En 1458 Däniken passa, avec tous les droits, aux mains de Soleure. — Voir F. Eggenchwiler : *Die territoriale Entwicklung des Kts. Solothurn.* — K. Meisterhans : *Älteste Gesch. des Kts. Solothurn*, p. 137. — *Sol. Wochenblatt* 1824, p. 533 ; 1830, p. 557. [L. S.]

DÄNIKER. Famille zuricoise, probablement originaire de Dänikon, bourgeoise avant 1500, représentée au Grand Conseil en 1515, au Petit Conseil en 1793. *Armoiries* : de sable à un moule de tuile d'or portant un croissant du même sur trois monts de sinople, accompagné de deux étoiles d'or. Le nom de Däniker (Tenniker) n'apparut qu'au commencement du XVI^e s. Les premiers qui le portaient y ajoutaient le



surnom ZIEGLER car ils possédaient déjà avant 1500 la tuilerie, près de la porte du Rennweg et y habitèrent jusque vers 1700. Selon la légende, le *Zieglerin*, qui, à la retraite des Zuricois de Saint-Jacques sur la Sihl, le 23 juillet 1443, arrêta la poursuite des ennemis en faisant tomber la herse, était une Däniker. — Voir Meyer von Knou : *Die Heldinnen des Schweizerlandes.* — ZT 1918. — L'ancêtre de la famille actuelle est HANS-JAKOB, 1601-1663, meunier et péager à la porte du Rennweg. — 1. HANS, fut douzenier de la corporation du *Kämbel* 1522 ; capitaine des équipages, tomba à Cappel avec Zwingli. — Hottinger : *Zwingli*, p. 607. — 2. HANS-JAKOB, 1669-1730, gardien de l'arsenal. Il ressemblait tellement au prince-électeur Johann-Georg III de Saxe, que celui-ci lui remit en 1690 une pièce de 4 ducats à son effigie, en souvenir de leur rencontre à Zurich. La famille conserve cette pièce. — *ZWChr.* 1906, nos 32 et 35. — 3. HANS-HEINRICH, 1739-1804, maître verrier, 1768, prévôt des verriers 1772, douzenier du *Kämbel* et capitaine du feu de la corporation 1787, juge au tribunal matrimonial 1789, du Petit Conseil 1793, administrateur à la Spanweid 1795. — *Monatliche Nachrichten*, déc. 1804. — 4. JOHANN-MARTIN, fils du n° 3, 1766-1820, lieutenant au corps des ingénieurs 1789, prévôt des verriers 1794, douzenier du *Kämbel* 1796, membre d'honneur de la société de physique. — *Nbl. der Feuerwerker* 1886. — ZT 1897. — 5. JOHANN-HEINRICH, fils du n° 4, 1795-1866, dirigea un institut à Pétersbourg et enseigna les mathématiques et le français ; fit ensuite du commerce, fonda en 1825 une société d'importation à Rio de Janeiro. — 6. HEINRICH, 1842-1917, commerçant, fut directeur de la banque de dépôts zuricoise 1890 et depuis 1894 du chemin de fer du Nord-Est jusqu'à son rachat. [Gustav DÄNIKER.]

DÄNIKON (C. Zurich, D. Dielsdorf. V. DGS). Com. de la paroisse de Dällikon. *Täninckoven* 1130 ; *Tänikon* 1262 ; *Tänikon* 1280. *Armoiries* : un soc de charue. Les seigneurs fonciers étaient aux XIII^e et XIV^e s. les couvents d'Einsiedeln, de Fahr et de Wettingen, les sœurs de Constance, l'hôpital, le couvent d'Etenbach, la prévôté de Zurich et des bourgeois de cette ville. Le rentier des Kibourg rattache Dänikon au district de Baden, celui des Habsbourg à Siggental ; les Habsbourg y détenaient la haute juridiction. Dänikon fut plus tard, avec Dällikon, soumis aux Landenberg, puis à Zurich qui l'incorpora au haut-bailliage de Regensdorf et lui fit suivre la destinée politique de Dällikon. Le couvent de Wettingen perçut autrefois les dîmes et contribua, de ce fait, à l'érection d'une maison d'école en 1821. Dänikon devint commune politique autonome en 1843. *Population* : 1634, 88 habitants ; 1836, 207 ; 1920, 183. — Voir UZ. — *Habsburger Urbar.* — *Gfr.* 47. — SSR II. — *Mem. Tig.* [C. B.]

DÄRLIGEN (C. Berne, D. Interlaken. V. DGS). Vge et Com. de la paroisse de Leissigen. *Tedlingen* 1244 ; *Tedlingen* 1521 ; *Daedlingen* 1577. Deux poignards de bronze y furent découverts. Därligen appartenait à la seigneurie d'Unspunnen, passa avec celle-ci à Berne en 1479-1515 et fut rattaché au bailliage d'Interlaken. Au spirituel, il a toujours dépendu de Leissigen. — Voir Jahn : *Chronik...* — FRB. [K.-R.]

DÄRSTETTEN (C. Berne, D. Bas-Simmenthal. V. DGS). Com. et paroisse, composée de divers groupes d'habitations. Dans le hameau de Kloster se trouvait la prévôté de chanoines réguliers de Saint-Augustin, mentionnée pour la première fois en 1228 sous le nom de Therenstetten ; c'était probablement une fondation des seigneurs de Weissenbourg qui en possédaient l'avouerie ; Johann Rudolf de Weissenbourg lui légua en 1326 le droit de patronat de l'église voisine d'Oberwil. La prévôté qui avait acheté, en 1276, au couvent de Sels en Alsace des propriétés dans le Bas-Simmenthal, ne comptait, en 1416, qu'un prévôt et deux chanoines. En 1484 il fut incorporé au chapitre de Saint-Vincent de Berne. Sur son emplacement s'élèvent aujourd'hui la cure, restaurée en 1740, et l'église de la paroisse, restaurée en 1665,

qui contient la pierre tombale d'Agnès de Weissenbourg et de son époux Simon de Thierstein, du XIV^e s. *Population* : 1764, 553 habitants ; 1831, 963 ; 1888, 942 ; 1920, 822. Registres de baptêmes et de mariages dès 1591, de décès dès 1595 (avec lacunes). — Mullner : *Beitr.* I. [E. B.]

DÆSCHER. Voir TÆSCHER.

DÆSTER (TESTER, DESTER). Famille de Balzenwil (Argovie) mentionnée au commencement du XIV^e s. dans le district de Zofingue. *Armoiries* : taillé, au 1 échiqueté de sable et de gueules, au 2 d'azur à une épée d'argent, en pal, brochante, posée sur trois monts de sinople, senestrée d'une étoile d'or à six rais (variante).

Au XVI^e et au XVII^e s., plusieurs membres de la famille participèrent aux menées des anabaptistes. — FRIEDRICH, 1831-1897, fondateur de l'asile Daester Sennhof à Vordemwald. — Voir E. Müller : *Gesch. der Berner Wiedertäufer*. — G. Daester : *Die Daester im Aargau*. [Gottfr. DÆSTER.]

DÆTTLIKON (C. Zurich, D. Winterthour. V. DGS). Com. et paroisse. *Armoiries* : de gueules à une faucille au naturel accompagnée à dextre et à senestre d'une grappe de raisin d'azur feuillée de sinople, en chef d'un croissant renversé d'or et en pointe de trois coupeaux de sinople. *Tattlinchouen* 829 ; *Tettlincon* 1299. Les seigneurs fonciers, les Wart, cédèrent leurs biens à la fin du XIII^e et au commencement du XIV^e s. au couvent de femmes de

Töss. Lors de sa sécularisation, le couvent de Töss y possédait huit fermes et la basse justice, la haute relevant des Kibourg. Au début du XVI^e s., la ville de Zurich confia l'administration des anciennes possessions du couvent à son avoué à Töss. Le rôle coutumier n'est qu'incomplètement connu par un extrait de 1454 ; l'*Einzugsbrief* est de 1565. L'église, qui se rattachait en 1275 au décanat de Dinhard, fut incorporée en 1344 au couvent de Töss. La collation passa à Zurich en 1524. En 1842 on retrouva dans l'église des peintures murales du moyen âge. Registres de baptêmes dès 1600, de mariages dès 1601, de décès dès 1625, de familles dès 1752 (ZT 1899). *Population* : 1836, 327 habitants ; 1920, 409. — Voir UZ. — SSR. — Nüscheler : *Gotteshäuser*. — J.-R. Rahn : *Die Wandgemälde...* dans ASA 1897, p. 61. — *Landbote* 1918, n° 257. [HILDEBRANDT.]

DÆTTNAU (C. Zurich, D. et Com. Winterthour. V. DGS). Hameau, autrefois commune civile. *Tetenoue* 1272 ; *Thetenoue* et *Tetnouwe* 1284. Ce lieu passa en 3 ventes successives, de 1272 à 1367, au couvent de Töss qui y créa plus tard un étang. A la suppression du couvent, Zurich vendit en 1529 le hameau à la commune de Töss mais se réserva l'étang. La région fut améliorée à une époque récente. *Population* : 1634, 7 hab. ; 1888, 97 ; 1910, 69.

D'une famille VON DÆTTNAU, on mentionne PETER, chevalier, fonctionnaire des Habsbourg à Zoug 1282-1288, révoqué en 1294, † avant 1303. *Sceau* : un ours dressé. Selon la chronique de Stumpf, le château était situé près de l'étang susdit. — UZ. — E. Stauber : *Die Orts- und FURNAMEN der Gem. Töss*. — MAGZ 26, p. 91. — H. Bernhart : *Tössstal*, Tab. 5. — Hauser : *Chronik des L. Bosshart*. — Werdmüller : *Zürch. Burgen* dans MAGZ 23, p. 303. — Gfr. 23, p. 339. [F. HERR.]

DÆTTWIL (C. Argovie, D. Baden. V. DGS.) Com. et Vge de la paroisse de Baden. Trouvailles romaines. Au XII^e s., on mentionne le tribunal *Strubeneich* qui, vraisemblablement, se tenait au Sud du village, sur l'emplacement ultérieur du gibet. Après la conquête de l'Argovie, Dättwil passa au comté de Baden, et la basse justice au bailliage du château de « Stein », à Baden, en 1712 sous la domination des États de Berne, Zurich et Glaris. A la fin du XVIII^e s., il fut constitué en commune politique autonome. Dättwil

fut le théâtre d'un combat entre les troupes d'Albert II, duc d'Autriche, et les Zuricois, le 26 décembre 1351. Les descendants des familles protestantes Renold et Obrist, venant de l'Argovie bernoise et établies à Dättwil au XVIII^e s., ont fait de l'endroit une enclave protestante en pays catholique. — Voir la bibliographie à l'art. BADEN. — Dierauer I. [O. Z.]

DÆTTWYLER, DETTWYLER et DETTWILER.

Famille originaire de Dättwil près Baden (Argovie), mentionnée pour la première fois le 25 octobre 1437, établie aussi à Schöffland (1455), à Zofingue (1487), à Oftringen (1551), à Fleckenhausen (1571), à Rothrist (1575) et à Strengelbach (1612). Dans Bâle-Campagne la famille est depuis le 18 août 1572 bourgeoise de Langenbruck et plus tard de Reigoldswil. Elle existe en outre dans les cantons de Bâle-Ville, Soleure et Berne, à Bienne, etc.; en Allemagne sous le nom de Dettweiler, aux États-Unis sous celui de Dettwiler. *Armoiries* : coupé d'or à une aigle de sable et barré d'azur, d'argent et de gueules de six pièces. — Voir : E. Seiler-La Roche : *Ursprung über die Familie D.* (mss.) — [O. G.] — ANDREAS, chirurgien, de Zofingue, fut reçu bourgeois de Bienne en 1600. † 1651. Dans sa descendance, restée à Bienne, on compte plusieurs médecins et chirurgiens. — W. Bourquin : *Beiträge z. Geschichte Biels*. [W. B.]

DAFFLON. Famille de La Tour de Trême, de Neyruz, etc., reçue bourgeoise de Fribourg en 1673. Plusieurs de ses membres remplirent les fonctions de châtelain, mestral, curial, etc., à La Tour de Trême. — 1. JACQUES, prêtre 1643, curé d'Orsonnens 1654-1686, a laissé un manuscrit intéressant. — 2. LOUIS, † 1891, a recueilli une belle collection d'antiquités et classé plusieurs archives. — Delleon : *Dict.* I, VII, IX, XI. — Archives d'État Fribourg : *Généalogies Schnewly et Daguet*. [G. Cx.]

DAFFRY. Cette famille a demandé l'autorisation d'écrire son nom en un seul mot pendant l'époque révolutionnaire de 1848, autorisation qui a été accordée. Voir AFFRY. [R.EMY.]

DAGMERSELLEN (C. Lucerne, D. Willisau. V. DGS). Vge, Com. et paroisse. En 1076



Tagmerseldon = demeure des *Tagmar*. *Armoiries* : de gueules à un tronc arraché d'or, accompagné à senestre d'un trèfle d'argent, en chef d'un T d'or, et en pointe de trois coupeaux d'argent. Au sujet des stations helvétiques romaines de Lerchensand et de la Schatrutti, voir Gfr. 76, p. 39 et ASA VIII, 266. En 1076, le couvent d'Einsiedeln reçut du seigneur de Wolhusen une cour de plait où, deux fois par an, la justice était rendue sur les sujets du couvent entre la Reuss et l'Aar. Leurs droits étaient consignés dans deux rôles coutumiers de 1334 et 1346, renouvelés par Hans Waldmann, ammann du couvent d'Einsiedeln, le 9 janvier 1464. L'avouerie et la basse juridiction dépendirent jusqu'en 1262 des comtes de Rapperswil, comme fiefs de la maison d'Autriche, puis des nobles de Trostberg jusqu'en 1376. Ces derniers y possédèrent un château, quelques biens ainsi que la haute et basse justice. A l'extinction de cette famille, le château et les droits de justice des Trostberg, avec l'avouerie d'Einsiedeln, passèrent aux seigneurs de Liebegg jusqu'en 1382. Plus tard les droits furent répartis entre plusieurs propriétaires qui les vendirent peu à peu à la ville de Lucerne ; celle-ci, en 1679, rassembla tous les droits sur Dagmersellen. Au spirituel, Dagmersellen, qui appartenait à la paroisse d'Altishofen, posséda depuis 1376 une chapelle sous la patronage d'Einsiedeln, et se constitua en paroisse autonome en 1810-1813. L'église paroissiale fut construite de 1819 à 1821. La *Messkapelle* remonte à 1376 et le droit de taverne à 1461. Le château de Trostberg-Liebegg fut vraisemblablement détruit dans le conflit d'Hermann von Liebegg avec Lucerne au temps de la guerre de Sempach. 153 hommes de la contrée prirent part à la guerre de Villmergen de 1656 et en rapportèrent trois bannières. Registres de paroisses dès

1814. — Voir Urk. und Akten. — *Gfr. Reg.* — Joh. Korner : *Gedenblätter 1822-1922.* [P.-X. W.]

DAGONEAU. Importante famille de Mâcon qui joua un rôle en vue dans le protestantisme de la contrée. — TOUSSAINT, réfugié à Genève après la Saint-Barthélemy, reçu habitant le 29 septembre 1572, bourgeois le 16 janvier 1583, notaire, membre du Conseil des Deux-Cents en 1591, † 1601. — OLIVIER, son frère, reçu bourgeois de Genève le 9 août 1591, également notaire † 1611. — Voir *France protestante.* — Louis Loviot : *Le mystérieux seigneur de Cholières*, dans *Revue des Livres anciens* I, p. 39-40. [P.-E. M.]

DAGUET et de DAGUET. Famille patricienne de la ville de Fribourg, originaire de Baume-les-Dames en Franche-Comté où les Daguet sont déjà mentionnés au XV^e s. De la branche restée française sont issus aux XVII^e et XVIII^e s. plusieurs militaires et conseillers au Parlement. Une branche émigra en Savoie, puis se fixa vers la fin du XVI^e s. à Fribourg où elle acquit la bourgeoisie commune en 1573 et la bourgeoisie privilégiée en 1591. *Armoiries* : D'azur au pal d'argent chargé d'une étoile d'or surmontée d'un chevron du champ et accompagnée d'un mont à trois coupeaux de sinople en pointe. Au XV^e s., JEAN fut châtelain de Surpierre pour le comte François de Gruyères, seigneur d'Oron et de Surpierre. Parmi les membres qui revêtirent des charges à Fribourg, on peut citer : — 1. ULRICH, 1590-1625, directeur de la douane 1622. — 2. FRANÇOIS, 1611-1694, conseiller et banneret de la Neuveville (Fribourg). — 3. DANIEL, 1627-1681, bailli de Surpierre 1678-1681, seigneur de Villarimboud et de Curtilles. — 4. FRANÇOIS-PIERRE, 1655-1702, bailli de Gruyères 1690. — 5. JEAN-JOSEPH, 1731-1810, bailli de Vuippens 1770, bourgmestre 1784-1783. — 6. GEORGES-FLORIAN, 1744-1816, beau-père du vicomte de Senancour, auteur connu de l'époque romantique. — 7. MÈRE JOSEPH-MARIE, 1758-1830, supérieure du couvent des Ursulines, qu'elle restaura après le départ des troupes françaises (1799). — 8. JOSEPH-VICTOR-TOBIE, 1786-1860, colonel, commandant l'artillerie cantonale, commissaire-général des fiefs, archiviste d'État, agrégé à la Députation royale de Turin (1837). — 9. THÉODORE, 1795-1870, opticien, inventeur d'objectifs renommés, membre de l'Académie nationale des Sciences de Paris.

— 10. **Alexandre**, 1816-1894, professeur à l'école moyenne de Fribourg 1837-1843, directeur de l'école normale du Jura à Porrentruy 1843-1848 ; le gouvernement radical l'appela en 1848 à la tête de la nouvelle école cantonale de Fribourg. La réaction des années 1853 à 1858 le priva de ce poste et il fut quelques années directeur de l'école secondaire des filles et inspecteur par intérim des écoles municipales. Persécuté pour ses idées libérales, il quitta à regret son canton pour accepter une chaire de professeur d'histoire et d'archéologie à la nouvelle académie de Neuchâtel en 1866. Il enseigna aussi au gymnase cantonal et à l'école supérieure des jeunes filles. Il avait siégé quelques législatures (1849-1857) au Grand Conseil fribourgeois et avait été à Fribourg l'âme du mouvement intellectuel qui se manifesta vers le milieu du XIX^e s. Il entretenait une volumineuse correspondance avec nombre de savants et d'hommes éminents de son temps. Historien de valeur, il a énormément écrit et publié. Membre fondateur de la Société d'Histoire de la Suisse romande (1837),



Alexandre Daguet.
D'après une photographie.

et de la Société jurassienne d'émulation (1847), membre de l'Institut national genevois (1853), associé de l'Académie royale de Turin (1854) ; membre correspondant de l'Académie de Besançon (1885), président d'honneur de la Société pour la conservation des monuments d'Avenches (1885), président d'honneur de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel et professeur honoraire de l'Académie (1892). Publications principales : *Essai sur les Troubadours ou Minnesinger Suisses*, dans *Musée des familles* 1843 ; *Biographie de François Guillemin* 1843 ; *Histoire de la Confédération suisse* (7^e éd., traduite en allemand, en italien et en espagnol) ; *Les barons de Forell, ministres de Saxe à Dresde et à Madrid* 1873 ; *Histoire de la Ville et Seigneurie de Fribourg* 1889 ; *Le Père Girard et son temps* 1896, etc. Collaboration au *Nouvelliste vaudois*, à la *Gazette de Lausanne*, au *Courrier suisse*, à l'*Helvétie*, au *Confédéré de Fribourg*, au *Journal de Genève*, à l'*Album de la Suisse romande*, à la *Revue suisse*, à la *Bibliothèque universelle*, au *Narrateur fribourgeois*, au *Journal de Fribourg*, aux *Étrennes fribourgeoises*, au *Dictionnaire pédagogique de Buisson*, au *Musée neuchâtelois*, etc. — 11. LÉON, * 1873, ingénieur, directeur de la fabrique d'engrais chimiques de Fribourg depuis 1904, membre du Conseil d'administration de la Banque d'État dès 1914, et président du Conseil dès 1920, membre du Conseil de la Banque Nationale Suisse dès 1920, conseiller communal, directeur de police de 1916 à 1918, député au Grand Conseil 1912-1921 et dès 1923.

Bibliographie. P. Favarger : *Les origines de la famille Daguet de Fribourg*, dans *AF* 1920. — Alexandre Daguet : *Notice sur le Colonel Daguet*, dans *Miscellanea di Storia italiana* 1860. — Biographies d'Alexandre D. parues dans les Dictionnaires de Larousse, de Vapereau, de Gubernatis et dans les quotidiens de Neuchâtel et de Fribourg. — *L'Éducateur* 1894. — *GL* 22 mai 1894. — *Mess. Boiteux de Neuchâtel* 1895. — *Étr. frib.* 1895. — *PS.* — A. Schorderet : *Alexandre Daguet et son temps*, dans *AF* 1921. — Castella : *Hist. du C. de Fribourg.* [F. F.]

DAGURO, DEGARO, JACOPO, de Bissone, ingénieur et architecte, † 1446, entreprit en 1440 la construction d'une arche de 48 m. du pont du Diable sur le Nafisone près de Cividade. Il dut travailler aussi à la construction de l'église de Vengone. — *SKL.* — *ALBK.* — Merzario : *I maestri comacini.* [C. T.]

DAHINDEN. Familles des cantons d'Argovie et de Lucerne.

A. **Canton d'Argovie.** DAHINDEN (DAHINTER). Famille de Rheinfelden. — HEINRICH (Heini) en 1354, 1356, et PETER en 1376 sont bourgeois de Rheinfelden. — Voir Kindler von Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch.* [H. R.]

B. **Canton de Lucerne.** Famille dite DA HINDEN à l'origine, qui remonte au XIV^e s. La famille de Weggis possède les droits de bourgeoisie de Weggis et de Gersau. — 1. WERNER, du Conseil de Lucerne 1433. — 2. ULRICH, dit *Hinter Heli*, l'un des « Trois Tell » de la guerre des paysans lucernois, tué le 7 octobre 1653 sur le toit d'une grange d'Oberkinden à Schüpfheim. — 3. PETER, chapelain à Schüpfheim, écrivit en 1850 *Die Schicksale der Landschaft Entlebuch.* — Voir *Gfr.* 69, 134. — *JSG* XIX, 199. — Bucher : *Die Bürgergeschlechter von Weggis*, p. 16-19. [P.-X. W.]

DAILLENS (en all. DACHSLINGEN) (C. Vaud, D. Cossonay, V. DGS). Vge où l'on a trouvé en 1849 un cimetière burgois important. A la fin du XI^e s. le couvent de Romainmôtier a une terre à *Dallens*. Mais dès 1182, l'église et le village sont au chapitre de Lausanne qui les possède jusqu'en 1536, partageant la juridiction du lieu avec les seigneurs de Cossonay. Une famille noble de Dailens y acquit aussi des droits seigneuriaux qui passèrent au XV^e s. aux Denizat et aux Jouxtenis. Après la Réforme, la seigneurie passa aux Frisching, aux Mannlich, aux Vuillermin, aux de Weiss, et enfin en 1760 à Jean-François Paschoud, qui avait acquis une grande fortune aux Indes. Le chœur de l'église de Dailens, aujourd'hui séparé de la nef, est du XIII^e s. La nef a été souvent transformée. Le château est du XVI^e s. Registres de baptêmes dès 1636, de mariages dès 1643, de décès dès 1730. — *DHV.* [M. R.]

DAILLENS, de. Famille noble vaudoise. *Armes* : d'azur à trois losanges d'argent. Elle remonte à HUGUES, chevalier en 1230. A donné GUYONET, coseigneur de la Molière, en 1411, juriconsulte. La famille s'éteignit au début du XVI^e s. [M. R.]

DAILLON (C. Valais, D. et Com. Conthey, V. DGS). Vge qui était le siège d'une majorité comprenant les villages de Daillon, Aven, Erdes et Premplaz. Cet office relevait du vidomnat de Conthey. A la fin du XV^e s. la majorité fut acquise par les quatre villages intéressés, qui la conservèrent jusqu'en 1798. Daillon a donné son nom à une famille noble qui posséda l'office de major jusqu'en 1446. — Gremaud. — de Rivaz : *Topographie*. — Archives locales. [Ta.]

DAILY (C. Vaud, D. Aigle, V. DGS). Plateau sur un contrefort de la Dent de Morcles, que la Confédération a acheté en 1892 pour fortifier la sortie de la vallée du Rhône et qui supporte les forts superposés de Savatan, de Daily et de l'Aiguille. — *DHV*. [M. R.]

DAIWIL (C. Lucerne, D. et Com. Willisau, V. DGS). Hameau. *Tennwil*, au XIII^e s., en langage populaire *Dayel*. — On mentionne JOHANN de Tenwil, *scultetus* (avoyer) à Willisau en 1286 et Hans Häller, le paysan de Daiwil, chef lors de la guerre des paysans, en 1653. — Voir *Gfr. Reg.* — *JSG* 19. — Brandstetter : *Der Ortsname Dayel*. [P.-X. W.]

DALANG. Famille de Liestal, autrefois GALANG ou GALEN, établie à Lampenberg en 1608, à Bâle en 1830, à Saint-Gall, Genève et Paris. [K. GAUSS.]

DALBERG, KARL-THEODOR-Anton-Maria, 1744-1817, prince-évêque de Constance dès 1800, prince-électeur de Mayence avec siège à Ratisbonne en 1803, primat de la province ecclésiastique de Mayence, Cologne et Trèves, archevêque de Ratisbonne en 1805, prince-primat de la Ligue du Rhin en 1806. Quoique prince-évêque de Constance, il ne put empêcher la sécularisation de l'évêché en 1803. Ne pouvant s'occuper personnellement de ses diocèses, il laissa toute liberté à son vicaire général et coadjuteur, Ig. von Wessenberg, pour fonder une église nationale allemande indépendante de Rome, il se heurta naturellement à l'opposition de la curie romaine qui incita Pie VII à détacher, en 1815, la Suisse du diocèse de Constance. — Voir *ADB*. — Kothing : *Die Bistumsverhandlungen der schweiz.-konstanziischen Diözesanstände*. [SCH.]

DALBERG. Peintre lausannois dont l'origine et la carrière sont ignorées ; connu pour avoir peint en 1737 au château d'Hermenches des panneaux de bois représentant des scènes mondaines, panneaux qui sont depuis 1808 au château de Mézery près Lausanne. — *SKL*. [M. R.]

DALDINI. Famille de Vezia (Tessin), répandue dans d'autres communes. — 1. CARLO, stucateur de Vezia, il travailla de 1741 à 1743 au château de Birkenfeld, puis à Bayreuth de 1744 à 1748. — 2. GIOACCHINO-PAOLO, plus connu sous le nom de religion P. *Agostino*, * à Vezia 20 mars 1817, † à Locarno 9 mai 1895. Capucin 1838, supérieur du couvent de la Madonna del Sasso de Locarno dès 1869. Botaniste distingué, il collabora à l'*Erbario crittogamico italiano* de G. de Notaris, et à l'*Epilogo della briologia italiana*, du

même auteur. Il se spécialisa dans l'étude des cryptogames, dont il découvrit une vingtaine de nouvelles

espèces au Tessin. Il a laissé un dictionnaire manuscrit et une riche collection botanique, dont la plus grande partie est conservée au Musée de Locarno. Il fut en relations avec un grand nombre de naturalistes de son temps. — 3. GIOVAN-VINCENZO, 1826-1894, curé de Sonogno, de Colla, puis de Cureglia de 1859 à 1894. Collaborateur dès sa fondation au *Credente Cattolico*, à la *Liberté*, de Fribourg, et dès 1854 à sa mort, à la *Civiltà cattolica*, de Rome. A publié pendant plusieurs années *Il cattolico della Svizzera italiana*, fondé une société de prévoyance parmi le clergé tessinois, travaillé à la diffusion du *Piusverein* et traduit en italien la vie de Mgr. Lachat, de Scherer-Boccard. — *Messagero d. Madonna del Sasso* 1919, n° 9. [C. TREZZINI.]

DALEI, BENEDIKT. Voir EGENTER, FRANZ-JOSEPH.

DALER. Famille originaire de Durlach (Bade), qui s'établit à Fribourg avec Louis-Frédéric en 1814, naturalisée en 1853 et 1855. — Jules, fils du précédent, 1824-1889, d'abord négociant en cuirs, puis banquier. Il fut le meilleur soutien de la paroisse protestante de Fribourg, créa un fonds spécial pour les enfants pauvres des écoles primaires et fit des dons importants à l'orphelinat bourgeoisial. Par testament, il disposa de la majeure partie de sa fortune en vue de la création, par la paroisse protestante de Fribourg, d'un « Hospice Jules Daler ». Après la mort de sa veuve, en 1909, la paroisse entra en possession de la somme léguée, soit 864 000 fr. L'hospice, qui peut contenir 80 lits, a été inauguré le 14 octobre 1917. Sa veuve, Adèle née Pittet, donna en 1906, en souvenir de son fils, 20 000 fr. pour la fondation d'une bourse en faveur d'étudiants du technicum de Fribourg, sous le nom de « Bourse James Daler ». — Voir *Étr. frib.* 1890, 1915-1916. — *La Liberté* 1909, n° 62, 1917, nos 242, 243. — *L'Indépendant* 1917, nos 124, 125. [G. CORPATAUX.]



Jules Daler.
D'après une lithographie.

D'ALESSANDRI. Famille de Calpiogna. — JOHANNES, curé de Schattdorf, était recommandé le 12 avril 1556 par le gouvernement d'Uri à Venise, à l'occasion de son pèlerinage à Jérusalem. — *ZSK* 1920. — Wymann : *Ein alter Jerusalemilger aus Schattdorf*. — PAOLO, * 1865, prêtre 1892. Curé de Cavaugno, puis chanoine-coadjuteur de Biasca ; recteur du séminaire de Pollegio 1909-1923, chanoine non résident de la cathédrale de Lugano. A publié : *Atti di S. Carlo riguardanti la Svizzera e i suoi territori*. [C. T.]

DALINGEN. Nom allemand de Denges. Voir ce nom.

DALLENWIL (C. Nidwald, V. DGS), Vge et Com. Ancienne forme : *Tellewillare*, vers 1197. C'était autrefois une *Uerte*, qui devint commune en 1850. Église-annexe de Stans dès 1694, paroisse autonome depuis 1923. Consacrée en 1473, la première chapelle fut agrandie en 1494. Le remarquable édifice actuel, de style baroque, date de 1697-1699. La commune se composait de Dallenwil, Albertswil, Niderwil et Wiesenberg séparés à l'origine, et dont le dernier constituait jusqu'en 1496 un tiers presque autonome de l'*Uerte*. Dallenwil est le lieu d'origine des familles Bunti, Riser, von Matt, Odermatt et Zwiderist. — Durrer : *Kunstdenkmäler von Untervalden*. [R. D.]

DALLER. Ancienne famille bourgeoise de Bischofszell, citée dès 1525, dite aussi TALLER. *Armoiries* : d'azur à une feuille de trèfle de sinople issant de trois monts du même, accompagnée d'un croissant et d'une étoile d'or. — 1. ZACHARIAS, *Altrat* en 1599. — 2. HANS-



P. Agostino Daldini.
D'après une photographie.

GEORG, 1627-1672, architecte. — 3. HANS-JAKOB, 1713-1784, *Altrat.* — 4. HANS-GEORG, 1721-1783, *Altrat.* — 5. JOHANN-GEORG, grand conseiller sous la République helvétique 1798. — 6. GEORG-FRIEDRICH, grand conseiller à vie 1803. — Voir *ASHR.* — *LL.* — *LLH.*

DALLÈVES, D'ALLÈVES. Famille originaire d'Allèves (Valais), fixée à Sembrancher, dont une branche acquit la bourgeoisie de Sion au XVIII^e s. — 1. FÉLIX, 1789-1864, recteur de l'hôpital de Saint-Antoine de Brigue, qu'il reconstruisit en 1864. — 2. JOSEPH-ANTOINE, 1802-1874, notaire apostolique, prieur et doyen de Martigny. — 3. RAPHAEL, 1829-1895, officier au service de Naples 1852-1859; vice-président du tribunal de Sion 1875-1880; député au Grand Conseil du Valais 1880-1888; chancelier de l'État du Valais 1888-1895. — *BWG I.* — Bertrand: *Le Valais.* — 4. RAPHY, * 1878 à Sion, peintre de paysages et de types valaisans. — *SKL.* [Ta. et J. de C.]

DALLIEZ. Famille de Montauban, dont ANTOINE, † 1721, baron de Caussade, D^r en droit et conseiller du roi de France dut quitter son pays après la Révocation de l'Édit de Nantes. Il fut reçu bourgeois de Genève en 1709 avec ses deux fils, JONATHAN et DAVID. Son fils Jonathan fut du Conseil des Deux-Cents en 1714. Il s'établit plus tard à Lausanne et y mourut en 1752. *Armes:* écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lévrier courant d'argent, colleté d'or; aux 2 et 3 d'argent à trois fascas d'azur et à la bande de gueules brochant sur les fascas et chargée de trois étoiles d'or. — Voir *Armoriaux genevois.* — Sordet: *Dictionnaire des familles genevoises.* [C. R.]

DALLMANN, JOSEPH, peintre de fleurs et décorateur, * 10 décembre 1828 à Bellach (Soleure), étudia à Paris, vécut ensuite à Soleure et à Montreux. Il décora entre autres de nombreux édifices publics et privés à Soleure, Lausanne et Neuchâtel, † 14 janvier 1888. — *SKL.* [L. S.]

DALP. Famille patricienne de Coire, déjà mentionnée au XVI^e s., arrivée au Conseil au XVIII^e s. — JAKOB et CHRISTIAN sont podestats de Plurs en 1767 et en 1793. — JOHANN-BAPTISTA est juge municipal en 1829. — JOHANN-FELIX-JAKOB, petit-fils de Jakob précité, * 1793, dès 1831 libraire et éditeur à Berne, † 25 août 1851. [M. V.]

DALPE (C. Tessin, D. Léventine, V. DGS). Com. et paroisse mentionnée en 1258. Anciennes formes: *de Albe*, 1258; *Dalpum*, 1567. Dalpe appartenait à la *vicinanza* de Prato, mais formait la *degnana* de Dalpe-Cornone. La séparation de la *vicinanza* de Prato eut lieu le 22 déc. 1854. Il fut constitué en paroisse vers 1640, détachée de celle de Prato. La chapelle de Saint-Bernard fut consacrée en 1300; elle n'existe plus. L'église paroissiale actuelle remonte à 1600. *Population:* 1270, 39 ménages; 1567, 60; 1824, 513 hab.; 1920, 186. Registres de baptêmes et de mariages dès 1644, de décès dès 1658. — Meyer: *Blenio und Leventina.* — D'Alessandri: *Atti.* [C. T.]

DALPHIN. Famille originaire de Savoie dont une branche fixée à Carouge au XVIII^e s. fut reconnue genevoise. [C. R.]

DAM, DANT (*dammum*, dommage. Gardance de dam; en all. *SCHADLOSBRIEF*). Acte par lequel une personne constitue une hypothèque en faveur d'une autre pour la garantir des pertes et dommages qu'elle pourrait éprouver par suite d'un engagement contracté en sa faveur. Au pays de Vaud, la gardance de dams était aussi appelée *Degravance*; c'était un « contrat par lequel on s'engageait à quelqu'un de payer ou fournir à un tiers ce qu'il doit, ou de l'indemniser, ou de l'en dégraver ». — *Code civil du canton de Fribourg.* — *Définitions ou explications des termes du droit du Pays de Vaud.* [R.EMY.]

DAMETH, CLAUDE-MARIE-HENRI, * à Paray-le-Monial (Seine et Loire) 1812, † à Drize (Genève) 1^{er} août 1884, fut dès 1855 professeur d'économie politique et de statistique à l'université de Genève. — Voir A. Berthon: *Tablettes chronologiques*, et pour la liste de ses travaux: le catalogue des ouvrages publ. par l'université de Genève. [C. R.]

DAMOND. Famille vaudoise remontant à CLAUDE-PIERRE, bourgeois et syndic de Nyon en 1597. Peut-être a-t-elle quelque rapport avec Charles Damond, de Nevers, professeur à Orléans, qui fut principal du collège de Rive à Genève en 1541, passa à Lausanne en 1542, pour devenir ensuite ministre au Pays de Vaud. Mais il est plus probable que cette famille est de la région et a tiré son nom du bois d'Amont. Une autre famille Damont est citée dans la région d'Aubonne en 1511. *Armoiries:* d'azur à un chevron d'argent, accompagné de deux étoiles d'or en chef et de trois coupeaux du même en pointe. — 1. JAKUES, banneret de Nyon, † 1644. — 2. CLAUDE, banneret de Nyon, qui épousa en 1653 Émilie-Catherine de Croll, fille de la princesse Maria-Belgia de Portugal. — 3. JULIANNE-CATHERINE, * 1659, fille du n^o 2, épousa en 1672 Henri de Martines, seigneur de Sergy et de Beizenas. Le 26 août 1707, elle posa sa candidature à la succession de Neuchâtel, comme descendante de Guillaume-le-Taciturne. Mais le délai pour demander l'investiture de la principauté était expiré depuis un mois, de sorte qu'elle fut déboutée. — 4. PASCAL, lieutenant-colonel et major de département, se distingua en 1712 à la guerre de Villmergen. — Voir *AHS* 1907, p. 40, 47. — Ch. Berthoud: *Une prétendante à la souveraineté de Neuchâtel, 1707*, dans *BU* 1871 et dans *Études et Biographies.* [M. B.]

DAMOTTI et non DAMOSTI, GIACOMO, de Palagnedra; peintre du milieu du XVIII^e s., cité dans *SKL.* — *ALBK.* — Bianchi: *Artisti ticinesi.* [C. T.]

DAMPREUX (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS). Vge et Com. Anciennes formes: *Danfriol*, 1161; *Dampfriol*, 1256; *Danfriu*, 1315. Dampreux faisait partie de la mairie de Cœuve et avait des colonges dont le rôle a été dressé en 1350. Le village a été dévasté par les Lorrains après la guerre de Trente ans (1652). A la paroisse se rattachaient Lugnez, Beurnevésain, Vendelincourt et Bonfol. Ces trois dernières localités en furent détachées au commencement du XIX^e s. L'église serait, d'après la tradition, la plus ancienne de l'Ajoie. Son édifice a été reconstruit en 1705 et 1867. Elle était sous l'invocation de Saint-Ferréol et de Saint-Ferjeux; le collateur était le chapitre métropolitain de Besançon. *Population:* 1764, 434 hab.; 1920, 289. Registres de baptêmes dès 1626, de mariages dès 1627, de décès dès 1662. — Trouillat. — Vautrey: *Notices I.* — A. Daucourt: *Dict. par.* [G. A.]

DAMUR. Famille patricienne de Coire, du Conseil dès le XVI^e s. — 1. JOS, préposé aux finances en 1532. — 2. ABRAHAM, prévôt de corporation en 1606. — 3. JOHANN-JAKOB, trésorier en 1696. — 4. ABUNDI, prévôt de corporation en 1764. [M. V.]

DAMVANT (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS). Com. et Vge. Anciennes formes: 1360, *Dampvant*; 1438, *de Dampnovento*; 1478, *Dampvalx*. Première mention, 1360. D'après Quiquerez, on a trouvé, en 1842, les traces d'une habitation romaine en cet endroit. Damvant faisait partie aux XIII^e et XIV^e s. de la seigneurie de Roche d'Or. L'évêque de Bâle, Humbert, racheta le château de Roche d'Or avec les villages qui en dépendaient; mais il les engagea de nouveau à Jean de Neuchâtel en Bourgogne. En 1425, l'évêque Jean de Fleckenstein reprit de force le manoir qui fut hypothéqué à Henriette de Montbéliard. Enfin, en 1478, Damvant retourna définitivement à la principauté de Porrentruy. Mais les droits sur cette localité n'étaient pas établis clairement et, en 1727, un traité entre le roi de France et le prince-évêque de Bâle réglait définitivement la délimitation entre la France et l'évêché. Damvant faisait partie de la mairie de Chevèze. Au spirituel, il dépendit de l'archevêché de Besançon jusqu'en 1780. L'église est placée sous l'invocation de saint Germain; elle a été bâtie en 1747. Collateur: le prieur de Lanthenans. *Population:* 1764, 405 hab.; 1850, 357; 1920, 280. Registres de baptêmes dès 1654, de mariages dès 1659, de décès dès 1669. — Voir Trouillat. — Vautrey: *Notices I.* — Daucourt: *Dict.* [G. A.]

DANCE. Famille vaudoise, de la région de Cully, a donné des notaires et des ministres sous le régime bernois. [M. R.]

DANDIRAN, EUGÈNE, * à Paris 1825, † à Lausanne le 7 mars 1912, d'une famille noble de Gascogne (Casteljaloux), établie à Genève au XVIII^e s. Pasteur à Elbeuf, Rouen, Jussy près Genève. Professeur à l'école de théologie de l'Oratoire à Genève 1858-1869; professeur de théologie historique à l'Académie de Lausanne dès 1869 et jusqu'à sa mort. D^r h. c. de l'université de Genève en 1894. Il fonda en 1867 à Genève la revue *Théologie et philosophie*, qui devint en 1873 la *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne*, qu'il dirigea jusqu'en 1878 avec Astié. — Voir aussi article ANDIRAN, D'. — Voir *In Memoriam*, publié en 1912 par la Société vaudoise de théologie. [G.-A. BRIDEL.]

DANEAU (en latin DANAEUS), **Lambert**, théologien français, * vers 1530, † 1595, d'une famille anoblie par Charles VIII en 1435. Réfugié à Genève en 1560, il y étudia la théologie. Ministre à Gien en 1562, à Jussy en 1572, il fut nommé cette même année 1572 professeur de théologie à Genève. En 1581, il reçut la bourgeoisie gratuite. Pasteur à Vandœuvres 1574, puis peu après à Genève. Son érudition et ses convictions lui valurent de hautes relations et l'amitié de Théodore de Bèze. En 1582, il quitta Genève pour ne plus y revenir. Il vécut dès lors à Leyde, puis à Orthez dans le Béarn, puis à Lescar. Il mourut pasteur à Castres. Sur cinquante-quatre ouvrages qu'il a laissés, vingt-neuf imprimés séparément ont été réunis sous ce titre : *Opuscula omnia theologica ab ipso auctore recognita et in tres classes divisa*, Genève, 1583. Ce sont des commentaires sur les Testaments et des œuvres de polémique. — Voir *France protestante*. — Didot : *Nouvelle biographie générale*. — *Armor. genevois*. — Paul de Félice : *Lambert Daneau*. — Heyer : *L'Église de Genève*. — Senebier : *Hist. littéraire de Genève*. — LL. — Sordet : *Dict. des fam. genevoises*. [H. Da.]



Lambert Daneau.
D'après un portrait gravé par Sébastien Furck.

DANEGGER, JOHANN-BAPTIST, de Rottweil, abbé de Kreuzlingen, * 24 juin 1682, profès en 1707, abbé du 25 août 1725 à sa mort, 24 août 1760; très considéré, il fut le dernier abbé de Kreuzlingen convoqué aux Diètes d'Empire. [SCH.]

DANEL. Famille genevoise de Jussy, mentionnée dans ce lieu dès le XIV^e s. *Armes* : un chevron accompagné de trois pointes d'hermine. La famille se perpétue à Meinier. GUILLAUME, reçu bourgeois de Genève en 1477, syndic 1519-1520, *mammelu* condamné en 1528. De nombreux membres de cette famille furent reçus bourgeois de Genève au cours des siècles. — Voir Arch. de Genève. — Gautier : *Hist. de Genève*. — Sordet : *Dict. des fam. genevoises*. — SKL. [C. R.]

DANEMARK. Les rapports de la Suisse avec le Danemark remontent au XVI^e s. La correspondance de H. Bullinger avec le roi Christian III contribua surtout à favoriser les rapports religieux entre ces deux pays. Au XVII^e s., la Diète s'adressa à plusieurs reprises au roi de Danemark pour lui demander de faciliter le séjour dans son pays aux réfugiés français et piémontais. C'est aussi à cette époque que Jean-Louis d'Erlach, de Berne, se distingua comme chef d'escadre sous les ordres de l'amiral Niels Jul.

Au XVIII^e s., eut lieu un rapprochement plus marqué entre ces deux pays. Les précepteurs suisses des princes danois y jouirent d'une grande considération et quelques-uns d'entre eux : Élie Salomon, François Reverdil de Nyon, Salomon Charrière de Lausanne, Henri Mallet

de Genève, ont publié pendant leur séjour dans le Nord des ouvrages très remarquables sur le Danemark. Armand-François-Louis de Mestral se fit un nom comme diplomate danois. A la même époque des négociants de Bâle, de Genève et de Saint-Gall établirent dans les résidences du Nord des maisons de commerce prospères (Iselin). Il n'y eut que deux savants de la vieille Suisse, Jean-Gaspard Lavater et Charles-Victor de Bonstetten qui virent le Danemark de plus près; par leurs relations d'amitié avec Frédérique Brun, ils jouèrent un rôle dans la littérature des pays du Nord. L'ancienne Société économique de Berne entretenait également des relations économiques avec le Danemark. Albert de Haller fut même nommé en 1775 membre de l'Académie royale des sciences à Copenhague. Les relations d'art entre le Danemark et la Suisse furent modestes; citons surtout le monument du Lion, à Lucerne, par B. Thorwaldsen. Plus récemment l'historien genevois J.-B. Galiffe a rendu des services à la cause danoise par son livre *La question et la polémique dano-allemande*, Genève 1866.

Déjà au commencement du XIX^e s., on peut constater l'importation de marchandises suisses en Danemark. Le 10 février 1875, ces relations commerciales aboutirent à un traité d'amitié et d'établissement stipulant les conditions de la nation la plus favorisée; ce traité est encore en vigueur. De bonne heure, le Danemark établit en Suisse des consulats : à Berne en 1850, à Saint-Gall 1854, à Genève 1866, à Zurich 1896, à Bâle 1920, à La Chaux-de-Fonds 1922. Depuis 1887, la Suisse a à Copenhague un consulat honoraire qui fut élevé au rang de consulat général honoraire en 1921. Le 7 oct. 1918, le gouvernement danois créa une légation à Berne et nomma Markus Andreas d'Oldenburg chargé d'affaires; en 1920, ce dernier fut nommé ministre plénipotentiaire. Le 20 nov. 1920, le Conseil fédéral désigna Henri Schreiber comme ministre de Suisse pour le Danemark, la Suède et la Norvège. — Voir C. Benziger, dans ASG 1916. — Le même : *Die Schweiz in ihren Beziehungen zu D.* (suppl. au *Bulletin consulaire suisse* du 1^{er} janvier 1923). — Le même : *Die wirtschaftl. Beziehungen zwischen D. und der Schweiz*. [C. Bar.]

DANET, PHILIPPE, curé d'Estavayer 1654. Il était D^r en théologie et devint protonotaire apostolique, conseiller ordinaire de l'évêque et doyen. — Dellion : *Dict. V.* [G. Cx.]

DANGEL. Famille de Lucerne, des bailliages de Rotenburg et de Munster, qui remonte jusqu'au XIV^e s. — MARIA-URSULA, de Munster, 1611-1678, prieure en 1655, abbesse en 1674 à Eschenbach. — 2. JANUARIUS, de Munster, 1725-1775, musicien, abbé du couvent de bénédictins de Rheinau en 1758. [P.-X. W.]

DANGREVILLE, JACQUES-ÉTIENNE. Voir ANGREVILLE, D'.

DANIELS, FRANÇOIS, * à Nimègue (Hollande) 4 novembre 1860, professeur au collège de Rolduc 1885-1896, professeur de mathématiques à l'université de Fribourg de 1896 à sa mort, 16 novembre 1918. Recteur 1905-1906. A publié entre autres : *Essai de géométrie sphérique en coordonnées projectives*, dans *Collectanea Friburgensia*, nouv. sér. VIII; *La théorie des électrons*, 1906. Collaborateur aux *Annales de la Soc. scientifique de Bruxelles* et à l'*Archiv für Mathematik und Physik*. [J.-P. K.]

DANIOTH (DANIOTTI, DONIATI, TONATI et DANJOD). Famille d'origine italienne venue au XIV^e s. de l'Eschental, établie à Andermatt, d'où elle s'est répandue à Aldorf et Schattdorf, dans d'autres cantons et en Amérique. *Armoiries* : d'or à une ancre vénitienne. — 1. GIOVANNI fut le principal fondateur de la *Mariahilfskapelle* bâtie à Andermatt 1739-1742. — 2. FELIX-KARL, † vers le milieu du XVIII^e s., légua 100 florins à chacune des communes de Göschenen, Andermatt, Hospental et Airola pour l'entretien du chemin. — 3. JOHANN-BAPTIST, * 1772 à Andermatt, † à Varèse, légua 7000 livres milanaises à l'hôpital bourgeois de cette ville 1842. — 4. JOSEPH-MARIA, maire de la vallée d'Urseren 1767. — 5. ADELICHI, 1828-1899, hôtelier à Andermatt, membre du gouvernement d'Uri. Ses frères MICHAEL, 1832-1908, et KARL, 1842-1902,

font les derniers conducteurs de la poste du Gotthard. — G. HEINRICH, * 1896 à Altdorf, artiste-peintre. — Voir LLH. — *Luzerner Chronik* 1908. — *BStor.* XII, 146. — Registres de paroisse et de famille d'Andermatt. [Karl Gislér.]

DANIS (C. Grisons, D. Vorderrhein, Cercle Disentis, Com. Brigels, V. DGS). *Anives*, 766. Le village dépend politiquement de Brigels ; il forme une paroisse autonome depuis 1650 avec Tavanasa, les fermes de Vali et Cathomen. L'église de la Trinité, achevée en 1658, contient un remarquable tableau d'autel. La chapelle qu'elle remplaçait était l'œuvre de l'abbé Chr. von Castelberg à Disentis en 1582. Près de l'église paroissiale se trouve une chapelle de l'Ascension de Saint-Antoine. Ce fut sur le Plaun d'Autras près de Danis que la délégation de Disentis conclut en 1799 une capitulation avec le général Demont. [Chs.]

DANSE. Dès le XVI^e s., la danse fut l'objet de mesures spéciales prises par les autorités dans la plupart des cantons : interdiction des danses licencieuses, interdiction de la danse pour cause de calamités publiques : peste, guerre, etc. ; limitation des jours et des heures pendant lesquels on pouvait danser. Encore actuellement la danse fait l'objet de lois restrictives.

A titre d'exemple, voici quelques-unes des ordonnances prises par le gouvernement de Fribourg concernant la danse : 1524, défense de danser d'une manière indécente sous peine de 3 lb. d'amende ; on doit danser convenablement, comme le faisaient nos pères ; 1589, défense de danser, sauf aux noces, à cause des dangers de guerre ; 1602, interdiction des danses licencieuses qui avaient lieu au Geissberg ; 1639, suppression de la danse à cause de la peste, et en 1663, à cause de la guerre des Turcs ; 1676, toute danse de nuit est interdite ; 1729, la danse est défendue dans les auberges pendant cette année ; 1751, interdiction de danser pendant le Jubilé ; 1769, suppression de la danse à cause d'une forte chute de grêle ; 1772, interdiction de danser après 8 h. du soir, aussi bien dans les maisons particulières que dans les auberges et sur les places publiques ; 1792, défense de danser les vendredis et les samedis. Très fréquemment la danse était supprimée pour une année. La loi du 1^{er} juin 1804 interdisait toute danse aux jours de dédicaces particulières ou de fêtes patronales, à l'exception de la bénédiction ; et encore ces jours-là elle devait finir une demi-heure avant la nuit et ne commencer le dimanche qu'après les vêpres. La loi actuellement en vigueur sur la danse est du 11 décembre 1882 avec modification en 1916. — Archives d'État Fribourg ; Manuaux et Mandats. — *Bull. des lois.* [Remy.]

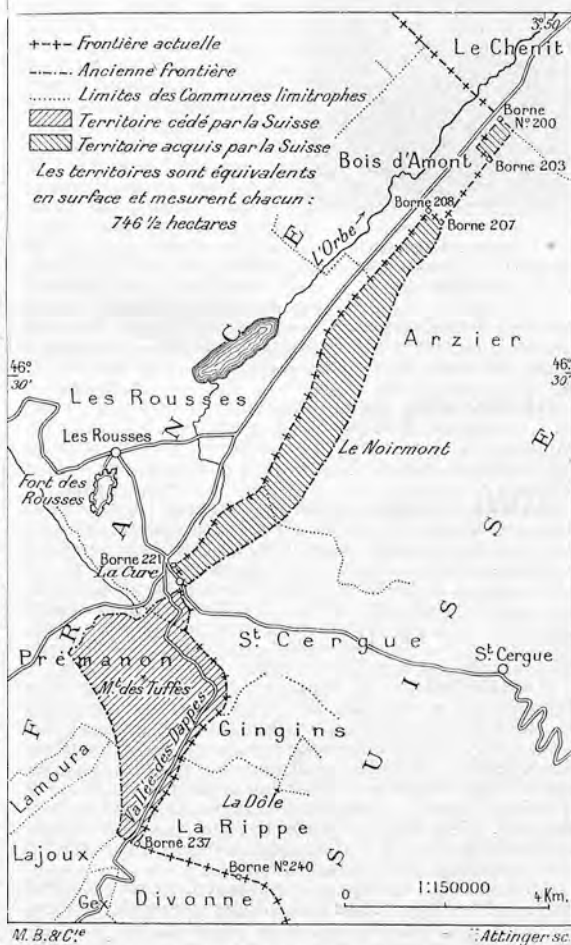
DANSE. Famille originaire de La Roche en Savoie, reçue à la bourgeoisie genevoise en 1548. *Armes* : écartelé, aux 1 et 4 d'or à l'anse de commode de sable, accompagnée en pointe d'une étoile de gueules, aux 2 et 3 d'azur à deux bandes d'argent, chargées chacune d'une étoile de gueules. — 1. ABRAHAM, 1556-1636, syndic, envoyé à Paris en 1616 pour complimenter Louis XIII au sujet de son mariage avec Anne d'Autriche. — 2. JACQUES, 1599-1652, syndic. — 3. ESAÏE, 1602-1675, et — 4. JACQUES, * 1612, tous deux colonels au service de la République de Venise. — 5. ABRAHAM-THÉODORE, * 1778, se fixa à Avignon. Cette ville lui décerna une récompense pour un procédé ingénieux permettant de reconnaître la falsification de la poudre de garance ; médaillé aussi à Paris en 1826 pour un procédé d'extraction de la garance, d'une laque qui est employée avec succès dans la peinture. — Voir Galiffe : *Not. gén.* III, 157. — LL. — LLH. — Grenus : *Fragments histor. et biogr.* — AGS. — *Armoriaux genevois.* — Sordet : *Dict. des fam. genevoises.* [H. Da.]

DANZ. Ancienne famille bourgeoise de Zuoz (Grisons) qui, aux XVII^e et XVIII^e s., dota le canton des Grisons de douze pasteurs. — 1. JOHANN-PETER, *art. lib. mag.*, pasteur à Celerina de 1600 à 1601, à Teglio (Valtelline) de 1601 à 1620, † en ce lieu, victime du massacre de la Valtelline, le 20 juillet 1620. — 2. JOHANNES, *art. lib. mag.*, pasteur à Zuoz de 1630-1665, chancelier du synode de 1645 à 1664, doyen de la Ligue de la Maison-Dieu de 1664 à 1665, † 1665. — Voir Truog : *Bündner Prädikanten*, dans JHGG 1901. [J.-R. T.]

DANZIG. On peut probablement faire remonter à la seconde moitié du XVIII^e s. l'époque à laquelle les premiers Suisses se fixèrent dans les environs de Danzig ; il y eut alors une émigration assez considérable d'agriculteurs bernois en Poméranie. De 1877 à 1885, se produisit une nouvelle émigration. Nos compatriotes y fondèrent alors de nombreuses laiteries et actuellement plus du 60 % de ces établissements sont entre les mains de propriétaires suisses. C'est de là que dérive l'emploi abusif du mot de *Schweizer* (Suisse) que l'on applique à des gens employés dans les laiteries de l'Allemagne du Nord. Actuellement la colonie suisse de Danzig compte environ 400 personnes. La Société des Nations a nommé le colonel Jâmes de Reynier, de Neuchâtel, président de la Commission du port, chargée de régler les différends entre la Pologne et Danzig touchant les questions relatives aux voies fluviales et aux chemins de fer. [C. Bzr.]

DAPIFER. Famille noble de Lausanne, qui possédait à titre héréditaire l'office de la sénéchalie de l'évêque de Lausanne ; c'est de cette charge qu'elle tire son nom. Elle remonte à — 1. JORDAN, chevalier, avant 1150. — 2. PIERRE, 1225-1264, fonda en 1257 le couvent de saint François à Lausanne. — 3. GIROLD, chanoine et sacristain de l'église de Lausanne de 1210 à 1257. — La famille s'éteignit au début du XIV^e s. — Reymond : *Dianitaires.* [M. R.]

DAPPES (VALLÉE DES) (C. Vaud, V. DGS). Vallée frontière peu habitée entre le canton de Vaud et la France, dont la possession fut l'objet de longues contestations durant la première moitié du XIX^e s.



La frontière de 1863 à la vallée des Dappes.

Après la conquête du Pays de Vaud, Berne entreprit la rectification de la frontière occidentale du pays et passa des conventions en 1564 avec la Savoie, en 1606 avec l'Espagne, maîtresse de la Franche-Comté, en 1752 et en 1761 enfin avec la France; la possession de la vallée des Dappes y fut confirmée au Pays de Vaud. En 1799, le Directoire demanda à Berne de rétrocéder une partie du territoire près des Rousses, afin d'établir une route allant à Versoix, d'où la France serait reliée par le Valais à l'Italie septentrionale. Ratifiée par le Sénat helvétique le 11 août 1802, la cession ne devint effective qu'en 1807. Mais la France ne tint jamais ses promesses d'indemnité. La première paix de Paris de 1814 et le traité de Vienne de 1815 restituèrent la vallée des Dappes au canton de Vaud. Mais la France obtint des ambassadeurs d'Autriche, de Russie, de Prusse et d'Angleterre une déclaration dans laquelle ils reconnaissaient, au nom de leurs puissances, les prétentions de la France sur la vallée des Dappes et promettaient de les appuyer, toutefois sans exercer de pression auprès de la Confédération. Se basant sur cet engagement et négligeant la décision du Congrès de Vienne, de 1815, la France refusa de rétrocéder la vallée. Des notes furent échangées sans résultat jusqu'en 1828 où, pour la première fois, l'on envisagea un partage. Mais les négociations reprises sous le règne de Louis-Philippe, en 1835 et 1839, n'aboutirent pas. La tension fut augmentée encore par les conflits de juridiction soulevés par la France, en 1851, et par les nombreuses publications qui parurent alors sur cette question, parmi lesquelles il faut citer celle du général Dufour qui insistait sur l'importance stratégique de cette vallée pour la Suisse et le mémoire d'Ami Girard, de Neuchâtel, adressé en 1858 à l'Assemblée fédérale. En octobre et novembre 1861 le Conseil fédéral protesta contre les violations de frontières dans la vallée des Dappes et exigea de la France des réparations qui furent refusées. Entre temps une convention avait été préparée qui, arrêtée le 8 décembre 1862 sur le principe du partage du domaine contesté, vint mettre fin à la tension et fut adoptée en février 1863 par le gouvernement suisse. La France reçut, avec la route des Rousses à la Faucille, la partie occidentale de la vallée des Dappes et une bande de 150 m. de large à l'Est de la route. En dédommagement la Suisse obtint un territoire de même superficie le long du Noirmont jusqu'au district de Joux. — Voir *Die Bedeutung der Dappentalfrage* dans *Veranstaltung des Zentralausschusses der Helvetia* 1859. — Rapport du Conseil fédéral du 9 décembre 1859. — Message du Conseil fédéral du 7 janvier 1863. [H. Tr.]

DAPPLES. Famille vaudoise, probablement originaire d'Apples, citée à Vuflens-le-Châtel à la fin du XV^e s., se fixa peu après à Bremblens et à Morges, et fut reçue à la bourgeoisie de Lausanne en 1603. *Armes*: anciennes, d'azur à la bande d'or chargée de deux tourteaux de gueules, accompagnée de deux colombes d'argent, l'une en chef, l'autre en pointe (variantes); modernes, de gueules à une bande d'azur chargée de trois besants d'or. — 1. JEAN-PIERRE * 1616, médecin et régent au collège de Lausanne, connu par d'élégantes poésies latines. — 2. JEAN-PIERRE, 1656-1733, fils du n° 1, médecin, profess. de grec et de morale à l'académie dès 1703. — 3. JEAN-FRANÇOIS, † 1772, fils du n° 2, ministre, succéda à son père comme professeur de grec. — 4. CHRISTIAN, 1740-1802, neveu du n° 3, professeur de droit à l'académie dès 1772. — 5. SYLVIVUS, 1767-1830, fondateur à Lausanne d'une



Edouard Dapples.
D'après une lithographie.

maison de banque, possesseur de la maison des Jordils où se tint le banquet des Jordils. — 6. SYLVIVUS, 1793-1870, conseiller d'État en 1843-1845. — 7. ÉDOUARD, 1807-1887, forestier, syndic de Lausanne de 1842 à 1848 et de 1857 à 1867; conseiller national 1857-1867 (président 1861). — 8. ERNEST, 1836-1895, fils du n° 7, ingénieur, directeur technique au Département fédéral des chemins de fer, député au Grand Conseil bernois. — 9. CHARLES, 1837-1920, ingénieur, professeur à l'académie et à l'université de Lausanne 1882-1907, professeur honoraire 1916, directeur de l'école d'ingénieurs 1894-1898, colonel d'artillerie et spécialiste en matière de balistique. — 10. CHARLES, d'une branche établie à Gènes au milieu du XIX^e s., banquier à Paris. — *Livre d'or*. [M. R.]

DARBALEY ou **DARBELLAY.** I. Famille de Sembrancher (Valais), bourgeois de Fribourg en 1582. — GUILLAUME, imprimeur, établi tout d'abord dans le canton d'Uri, fut obligé par la guerre de quitter Porrentruy, où il était imprimeur des princes-évêques de Bâle 1623-1635 et devint l'imprimeur officiel du gouvernement de Fribourg 1635-1651. † 1651. — *Étr. fib.* 1888. — *Le Gutenberg* 1885, n° 43. — G. Amweg: *L'imprimerie à Porrentruy*. — [RÉMY.] — II. Famille mentionnée à Liddes (Valais) au XVII^e s., plus tard à Martigny, Monthey, Sion et Granges. — 1. JÉRÔME, 1726-1809, prieur du Saint-Bernard 1752. Il s'occupait de poésie et d'histoire. — 2. JOSEPH, 1783-1857, prieur du Saint-Bernard 1811, prieur et doyen de Martigny 1816. — Bertrand: *Le Valais*. — [Ta.] — 3. JULES, * 1881, inspecteur forestier à Fribourg 1914, naturalisé fribourgeois 1918. [G. Cx.]

DARBONNIER. Famille noble vaudoise, bourgeoise d'Orbe dès le XV^e s. Elle descendrait de Wilhelm Darzan, de Saint-Pierre d'Albigny en Savoie, reçu bourgeois d'Orbe en 1352 et qui serait grand-père de Claude Darbonnier, gouverneur d'Orbe en 1457, premier ancêtre certain de la famille. *Armes*: d'azur à trois pointes d'or, avec ou sans coupeaux de sable. — 1. CLAUDE, gouverneur d'Orbe à plusieurs reprises entre 1529 et 1565, l'un des grands artisans de l'introduction de la réforme dans cette ville. — 2. LOUIS-FRÉDÉRIC, † 1730, seigneur de Disy, châtelain d'Orbe. — 3. FRÉDÉRIC-LOUIS, 1698-1730, dit « comte d'Arbonnier-Disy », petit-fils du n° 2, maréchal de camp au service de France en 1761. [M. R.]

DARD. Famille de La Roche en Savoie, fixée sur territoire genevois au commencement du XVIII^e s. — HENRI-BÉNÉDICT, 1752-1830. En 1794, juge au premier tribunal révolutionnaire dont il fut exclu à peine nommé pour cause de modérantisme. Condamné comme Montagnard à deux ans de prison domestique par le second tribunal. Auteur de nombreuses brochures politiques pleines d'incohérences. — Voir Arch. de Genève. — Rivoire: *Bibliographie*. [E.-L. B.]

DARDAGNY (C. Genève, Rive droite, V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes: *Villa Dardaniaca*, vers 1100 = *fundus Dardaniacus* (voir Eugène Ritter: *Alm. de la Suisse romande* 1883, p. 72-75; — Jaccard: *Toponymie*; — *Journal de Carouge*, 16 juin 1923). Trouvailles romaines (voir R. Montandon: *Genève*). Au XIII^e siècle on trouve une famille noble de ce nom. En 1321, Valerius de Dardagny fit une donation importante aux habitants de Dardagny. La seigneurie appartenait à l'évêque de Genève, à cause du château de Peney; elle faisait partie de l'ensemble des droits, fiefs et juridictions connus dès le XVII^e s. sous le nom générique de Châteaueux (voir ce nom). Contrairement à ce qui a été imprimé dans cet article, Charles Lullin garda la seigneurie de Châteaueux et Confignon située sur France (après le traité de 1749) et aliéna la seigneurie de Dardagny proprement dite dépendante de la République de Genève à Jean Vasserot le 5 février 1721; en 1779 Jacques-Antoine Horngacher, fils de Jean-Philippe et de Marie-Renée-Catherine Vasserot, prêta foi et hommage pour cette terre. Le 17 août 1793, Jacques-Antoine Horngacher vendit à Charles-Emmanuel Porchat ses droits seigneuriaux, se réservant pendant sa vie le droit de porter le titre et le nom de Dardagny et pour son fils, tant qu'il vivra, le nom de

Châteauvieux. La communauté de la paroisse et des habitants apparaît déjà en 1321 ; la justice fut administrée jusqu'en 1794 par un châtelain. La constitution de 1794 fit de Dardagny un district du « territoire enclavé », et les lois françaises une commune. Le château a été construit en 1655 ; dans les bois de Roulavaz, on distingue encore l'emplacement du château dit de Bruel. L'église était sous le vocable de saint Pierre ; elle dépendait du prieuré de Saint-Victor. A l'établissement de la Réforme, on confia au pasteur, dès 1544, également les églises de Malval et de Russin, avec lesquels Dardagny forme paroisse aujourd'hui encore. Dès 1868, des concessions furent accordées pour l'exploitation et la recherche des mines de goudron dans la commune. — Voir Galiffe : *Genève archéologique*, suppl. — Gaudy-Le Fort : *Promenades historiques II*. — Heyer : *L'Église de Genève*. — DuBois-Melly : *Châteaux, manoirs et monastères*, 1^{re} série. — *Regeste genevois*. — MDG XVIII, p. 62-63. — Arch. d'État Genève. [P.-E. M.]

DARDALET, NICOLAS. « Maître ingénieur », reçu bourgeois de la ville de Fribourg et nommé monnayeur de l'État de Fribourg le 29 novembre 1588, fonctions qu'il exerça jusqu'au 24 mai 1589 pour et au nom de Maurice de Maurelles, seigneur du Mesnil. — Arch. d'État Fribourg : Rathserkannt. n° 21, p. 138. [Remy.]

DARDEL, de DARDEL. Famille neuchâteloise, mentionnée à Saint-Blaise au début du XIV^e s. et qualifiée libre, bourgeoise de Neuchâtel en 1520. Elle s'est répandue dans la suite à Marin, Villiers, Mulhouse et Lyon. *Armoiries* : d'azur à l'anille d'or traversée d'une bisse d'argent accompagnée de deux quintefeuilles d'or et en pointe de trois coupeaux de sinople. — Une autre famille est mentionnée au Pâquier en 1400. A la première appartiennent :



— 1. DANIEL, 1808-1871, notaire, président de la commune et paroisse de Saint-Blaise 1837, lieutenant de la châtellenie de Thielle 1833, dernier châtelain de Thielle 1848, président de la Cour d'appel de 1848 à sa mort. Il fut également greffier du Tribunal souverain et député au Corps législatif avant 1848, puis député au Grand Conseil, qu'il présida. — *Messenger boiteux de Neuchâtel* 1872. — 2. GEORGES-ALEXANDRE, capitaine au service de la Compagnie des Indes, fut anobli par la Suède en 1810, avec les *armoiries* suivantes : d'azur à trois et deux demi-losanges d'or rangés en fasce accompagnés en chef de deux halberdars d'argent passés en sautoir, et en pointe d'un croissant du même. — 3. CARL, petit-fils du n° 2, * à Stockholm 1846, capitaine de marine en Suède jusqu'en 1885, puis directeur de la fabrique de toiles peintes de Neunkirch près de Vienne, † 1916 à Fridhem (Suède). — 4. OTTO, petit-fils du n° 2, * 1864, rédacteur de la *Suisse libérale* 1894-1906, député au Grand Conseil 1898-1907 et dès 1915, conseiller national dès 1917. Président de la commune de Saint-Blaise dès 1915. — E. Quartier-lante : *Familles bourgeoises de Neuchâtel*. [L. M.]

DARDIN (C. Grisons, D. Vorderrhein, Cercle Disentis. V. DGS). *Arduna* 766. Le village comprend 9 hameaux : Capeder, Gliz (Caglièzi), Caprè, Capaul, Casu, Casut, Plaunca, Casievi et Pugaus (Arpagaus). Les 3 derniers sont inhabités depuis un siècle environ. Dardin forme une paroisse depuis 1664. L'église de Saint-Sébastien, en style baroque, remplaça au commencement du XVIII^e s. une ancienne chapelle. Du XVIII^e s. aussi datent les chapelles de la Mère-Dieu à Capeder, de Saint-Joseph à Casutt et de Saint-Nicolas à Pugaus. — Voir Gaudy : *Die kirchl. Baudenkmäler des Kts. Graubünden*. [Chs.]

DAREL, TH. Voir ERATH-TISSOT, A.

DARGNIÉS, NICOLAS-CLAUDE, * à Abbeville (Picardie) 29 août 1761, † à Riaz (Fribourg) 3 mai 1824. Prêtre, il émigra, en Suisse en 1793, se fit trappiste à la Valsainte sous le nom de *François-de-Paule*. Curé de Charmey 1808-1816, puis chapelain à Vuippens et à Riaz. A publié : *Dialogue sur la santé, pour le peuple surtout de la campagne*, 1821. Il a laissé des mémoires manuscrits très intéressants sur les trappistes de la

Valsainte, dont une grande partie a été publiée par l'abbé Gremaud dans le *Mémorial de Fribourg* III, p. 208. [Remy.]

DARIER. Famille de Beaune (Dauphiné) fixée à Genève dès 1738, reçue à la bourgeoisie en 1787. — 1. HENRI-JOSEPH, * 1796, de la Constituante en 1841. — 2. HUGUES, * 1804, député au Grand Conseil dès 1842. D'autres se sont distingués dans les arts mécaniques. — 3. DAVID, 1770-1828, inventeur d'une machine à fabriquer les aiguilles de montres. D'autres enfin dans les beaux-arts. — 4. SAMUEL, 1808-1884, architecte. — 5. CHARLES-FRANÇOIS, 1841-1900, fils du n° 4, architecte également. — 6. ALBERT, peintre, * 1843, élève de Gleyre et de l'École des Beaux-Arts de Paris, ami de Corot. Il peignit surtout le portrait et quelques tableaux de genre, les *Choristes* entre autres qui est au Musée d'art et d'histoire de Genève ; il pratiqua aussi la gravure. — 7. GASTON, 1877-1921, bibliophile et archéologue, publia le résultat de ses fouilles au Janicule. — Voir Sordet : *Dict. des fam. gen.* — SKL. [C. R.]

DARLOD. Voir ARLOD, D'.

DARM. Famille bourgeoise éteinte de la ville de Berne. *Armoiries* : une marque de maison. — 1. NI-KOLAUS, reçu bourgeois en 1505, bailli de Buren en 1520, † 1545. — 2. SEBASTIAN, reçu bourgeois en 1545, percepteur de l'ohmgeld en 1558, bailli de Nyon en 1564-1565, membre du Petit Conseil en 1565, intendand des bâtiments en 1573, banneret en 1569 et en 1576. En 1566 il donna 500 lb. pour que le service divin fût de nouveau célébré à l'église de la Nydeck. Sa lettre d'armoiries se trouve au Musée historique de Berne. — 3. SEBASTIAN, fils du n° 2, du Grand Conseil, reçu bourgeois en 1580, bailli de Moudon 1586-1592, d'Yverdon 1595-1601, membre du Petit Conseil en 1593 et 1602, se ruina et quitta le pays. — BT II. [E. B.]

DARMS (d'ARMS, VON ARMS). Famille très répandue à Coire et dans les montagnes des Grisons ; suivant LL il existait aussi une famille d'Arms à Zurich. — 1. ISRAEL, le dernier de la branche de Coire, * en 1808 à Trieste, † à Coire le 27 octobre 1887, artiste-peintre. — 2. JOHANN-MARTIN, de Flond, * le 30 août 1823 à Ilanz, pasteur dans plusieurs paroisses de l'Oberland, doyen ; il s'occupa beaucoup du développement du chant populaire dans sa patrie et pendant 35 ans, dirigea le chœur de la *Ligia Grischa*, † le 29 juillet 1907. [C. J.]

DARO (C. Tessin, D. et Com. Bellinzona, V. DGS). En 1173, *Dati de Bellinzona*. Quartier de Bellinzona, autrefois commune autonome, mentionnée en 1173. On y découvrit des tombes préhistoriques. Daro fut incorporé, avec Artore et Pedemonte, à Bellinzona en 1907-1908. Au spirituel, il forme une paroisse détachée de Bellinzona en 1631. L'église de San Quirico est mentionnée en 1498 ; elle fut réédifiée vers 1450 et transformée dans la suite. La paroisse embrasse Pedemonte et Artore. *Population* : 1698, 200 hab. ; 1900, 1842. Registres de baptêmes dès 1633, de mariages et de décès dès 1631. — *BStor*. 1904, 1909, 1911. — Borroni : *Bellinzona, la sua chiesa*. — Monti : *Atti*. [C. T.]

DARVELA (C. Grisons, D. Vorderrhein, Com. Truns. V. DGS). Petit vge. En 1911, 1914 et 1922 furent mis au jour successivement 18 tombeaux de l'âge du fer, accompagnés d'un assez grand nombre de parures en bronze, fer, argent et ambre. La disposition remarquable des pierres fait supposer un lieu de sacrifices par le feu. [F. J.]

DASEN. Famille de Geroltingen (Seeland bernois), dont une branche fut incorporée, en 1864, à la bourgeoisie de Berne. — 1. HANS, 1844, colonel d'artillerie, intendand de l'arsenal de Berne 1876-1912. Son frère cadet — 2. FRITZ, * 26 mars 1863 à Berne, médecin en 1889, officier instructeur des troupes du service de santé en 1891, colonel en 1910, commandant des écoles sanitaires de Bâle durant trente ans ; † 4 janv. 1922. [L. S.]

DASSIER. Famille de Lyon reçue à la bourgeoisie genevoise en 1633. *Armes* : d'azur au chevron d'or accompagné de trois fers de lance d'argent. — 1. FRANÇOIS, 1649-1707, pasteur à Vandœuvres 1678, puis à

Genève 1701. — 2. JEAN, 1676-1763. Initié à la gravure des médailles par Maugers, graveur de la Monnaie, à Paris. Ses débuts à Genève furent modestes, mais les grandes séries de médailles qu'il créa le rendirent célèbre. En 1728, le roi Georges II d'Angleterre lui offrit la place de graveur de la Monnaie à Londres. Il refusa, ne voulant pas s'expatrier. Graveur de la Monnaie à Genève dès 1711. Il entra au Conseil des Deux-Cents en 1731. On connaît de lui plus de deux cent cinquante médailles : les

événements politiques de sa patrie lui en inspirèrent plusieurs. — SKL. — 3. Jacques-Antoine, 1715-1759, fils aîné du n° 2. Il travailla sous la direction de son père, puis à Paris sous celle de Thomas Germain, suivit l'Académie de peinture, y fut élève de Bernard et de Roussel. Enfin, il voyagea en Italie pour se perfectionner. Rentré à Genève, il travailla chez son père et se rendit ensuite en Angleterre, appelé comme graveur en second de la Monnaie de Londres. La tsarine Elisabeth le fit venir à Saint-Petersbourg, où il resta trois ans et acquit une grande considération. Il exécuta entre autres une médaille à l'effigie de la souveraine. Rappelé en Angleterre, il s'y rendit, mais mourut pendant le voyage. Le nombre des médailles de souverains et

de personnages qu'il a frappées est considérable ; à la perfection du dessin, il joignait un grand don d'observation de la physionomie. — SKL. — 4. ANTOINE, 1718-1780, second fils du n° 2, collaborateur de son père, grava la triple pistole de 1771 et des pistoles de 1770 et 1772. — SKL. — 5. PIERRE, 1736-1813, officier au service de France, fort jeune, revint à Genève où il fut nommé capitaine de la garnison en 1776 ; du Conseil des Deux-Cents 1785. Il reprit du service en France en 1789 où, s'étant distingué dans les campagnes de la République, il acquit le grade de général de brigade. — Voir De Montet : *Dictionnaire*. — J. Grenus :



Jacob-Antoine Dassier. D'après une gravure sur cuivre de J.-R. Schellenberg.

Étrennes patriotiques. — H. Deonna : *La famille Deonna*. — LL. — Galiffe : *Not. gén.* III, 162. — *Armoriaux genevois*. — Rigaud : *Renseignements*. [H. Da.]

DASSONE (C. Tessin, D. Lugano). Anciennes formes : *Ansono*, 1326 ; *d'Ansons*, 1395 ; *Dasono*. Village aujourd'hui disparu, à la suite d'une épidémie de peste. En 1914, on découvrit dans la région une tombe préhistorique. En 1395, l'abbé de San Carpofofo de Côme y possédait des droits fœnciers. La chapelle de Sainte-Marguerite avait pour patron, en 1591, la famille Brocchi de Lugano. En 1591, le village comptait encore six ménages. — Voir art. ABESSONE. — *Monitore di Lugano* 1921. [C. T.]

DASYPODIUS (HASENFRATZ), PETER. Humaniste, de Frauenfeld, où il devint chapelain en 1524, maître à Zurich jusqu'en 1530, ami de Zwingli, maître de grec et de latin à Strasbourg 1533-1559, chanoine en 1540, doyen du chapitre de Thomas à Strasbourg en 1551, publia 1535-1539 des lexiques qui rendirent son nom célèbre, † 28 février 1559. — ADB. — G. Bueler : *P. D.* dans une annexe du *Program. der thurg. Kantonschule* 1919-1920. — KONRAD, fils du précédent, * à Frauenfeld 1529 ou 1530, enseigna les mathématiques, édita Euclide en grec et en allemand en 1564, † à Strasbourg 1600. Auteur d'un manuel de mécanique, inventeur et constructeur de la célèbre horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg en 1578. — Voir *Mit. der naturforschenden Ges. Bern* 1845. — Wolf : *Biographien* III. [SCH.]

DATHÆUS (THADDÆUS). Famille bourgeoise de Soleure, † en 1611 ; KASPAR devint bourgeois en 1580. *Armoiries* : d'azur à une marque de maison d'argent (un double crampon couché supportant un quatre croisé et sommé d'une fleur de lys). — Voir P. Protas Wirz : *Bürgergeschlechter*. [v. V.]

DAUCHER. Voir TUSCHERZ.

DAUCOURT, DOCOURT. Vieille famille de Porrentruy. *Armoiries* : coupé de gueules et d'argent, à trois étoiles posées 2 et 1 de l'un en l'autre. — PETERMANN D'OCOURT vint s'établir à Porrentruy où il fut reçu bourgeois en 1397. Au moment de la Réforme, JEAN, partisan des idées nouvelles, dut s'enfuir à Montbéliard ; il est la souche d'une branche française. — 1. NICOLAS-JOSEPH-XAVIER, 1762-1840, officier au service de France, capitaine 1792,



colonel après Friedland, anobli par Napoléon et créé chevalier de la Légion d'honneur. — 2. FRANÇOIS-IGNACE-XAVIER, frère du n° 1, * 1764, officier au service de France, puis de Hollande où il parvint au grade de général de brigade et fut anobli. — 3. LOUIS-JEAN-NÉPOMUCÈNE, frère des précédents, † 1824, officier sous Napoléon, colonel. — [A. D.]

— 4. ERNEST, * 1848, avocat, député au Grand Conseil 1882-1894, au Conseil national 1901-1919, préfet de Porrentruy 1894-1914. Fondateur et rédacteur de 1873 à 1923, du journal catholique conservateur *Le Pays*. A publié : *Scènes et récits du Kulturkampf dans le canton de Berne ; Dans la mêlée ; La presse jurassienne*, etc. — [G. A.] — 5. ARTHUR, petit-fils du n° 3, * 1849, abbé, curé de Miécourt 1897-1908, archiviste de Delémont, auteur de nombreux ouvrages historiques : *Hist. de la ville de Delémont ; Dict. des paroisses du Jura ; Hist. des Franches-Montagnes ; Hist. de la seigneurie de Franquemont*, etc. [L. S.]



Louis-Jean-Népomucène Daucourt en 1815. D'après une miniature peinte sur toile.

DAUGERANT DE BOISRIGAUT, LOUIS. Voir BOISRIGAUT.

DAULTE, d'AULTE. Famille de La Neuveville, Berne, qui a donné plusieurs pasteurs. — 1. PÉTERMAND, notaire, secrétaire de ville, receveur pour Bienne et l'Erguel 1641, châtelain de l'Erguel 1650-1652, † à Courtelary le 7 juillet 1652. — 2. JEAN, frère du n° 1, notaire à La Neuveville 1604, secrétaire de ville 1634, maître-bourgeois et lieutenant du châtelain 1639, banneret 1642, maire et châtelain du Schlossberg 1642-1649. La famille Chiffelle a suscité contre lui, en février 1644, un soulèvement qui fut réprimé par l'évêque Jean-Henri d'Ostein. — 3. JEAN-SAMUEL, * 1734, officier au régiment d'Eptingen. — J. Germiquet : *Neuveville et ses habitants*. — ASJ 1881 et 1882. — SBB I. — Nom primitif : von HALTEN (au XIV^e et XV^e s. à Gléresse). [G. A.]

DAUPHIN. Voir CHAPEAUROUGE, DE.

DAUSAZ (C. Vaud, D. Oron). Domaine donné avant 1154 par Joret de Lutry au couvent de Hautcrêt. Le gouvernement bernois ayant confisqué le couvent, le reprit, en fit une seigneurie, qu'il donna à la famille de Joffrey. Celle-ci posséda le domaine jusqu'en 1815. Les trois frères Sonney l'achetèrent alors et y installèrent un Institut agricole de jeunes gens, suivant la méthode Fellenberg. Mais l'établissement périclita et se ferma en 1850. — DHV. [M. R.]

DAUTUN. Famille vaudoise, d'origine française, qui paraît remonter à JEAN-FRANÇOIS, fixé à Morges en 1620. Elle a donné deux orfèvres. — DANIEL, 1698

env. 1771 et HENRI-BENJAMIN, * 1717, à Morges. — JEAN-ÉLIE, 1776-1832, pasteur à Paris, à Morges, à Berne 1799-1816. Il revint ensuite à Lausanne où il s'adonna à la peinture. Auteur de plusieurs bonnes vues de Lausanne. — SKL. [M. R.]

DAUWALDER. Ancienne famille du Valais et de Beatenberg. Autrefois son nom s'écrivait *Doubwalder* et *Tubwalder*. Du Valais, où la famille *Taugwalder*, *Zumtaugwald* existait déjà de bonne heure dans le district de la Viège, surtout dans la contrée de Zermatt (Praborgne), elle émigra dans l'Oberland bernois. En 1528, il est fait mention d'un HANS Dubwalder, domicilié à Beatenberg. Ce nom dérive d'un nom de lieu *Taub-Wald*, *Taug-Wald* (Berne, Valais) = forêt noire (voir Hubschmid dans *Festschrift Bachmann* 186, 187) — PETER, préfet de 1818 à 1831. De même un PETER, de Beatenberg, sculpteur, fit la belle fontaine de l'établissement des aliénés de la Waldau près de Berne ; il sculpta sous Abart, les deux ours en granit, placés précédemment à la porte d'Aarberg à Berne et qui sont actuellement devant le Musée historique. — Voir G. Buchmüller : *St. Beatenberg*, p. 65, 165, 229, 433, 586, 609. [G. B.]

DAUX. Famille de Lausanne, qui remonte à ANSELME D'AUZ ou DE ALPIBUS, *advocatus* et habitant de Lausanne en 1330. Elle s'enrichit dans l'exercice du notariat et atteignit la noblesse au XVI^e s. par l'acquisition de la majorité de Crissier. A donné — 1. LOUIS, notaire et secrétaire du chapitre au milieu du XV^e s., qui est peut-être l'auteur de la chronique de Moudon relatant les faits et gestes des évêques jusqu'à 1469. — 2. ISBRAND, syndic de Lausanne en 1495, à la suite d'une révolution politique ; il travaillait en 1518 à établir l'autorité du duc de Savoie dans cette ville. — 3. JEAN, petit-fils du n° 1, mayor de Crissier en 1547. — 4. **Isbrand II**, mayor de Crissier en 1564 et coseigneur de Prilly, entra au Conseil de Lausanne en 1581, bourgmestre en 1583, élu bourgmestre de la ville le 5 septembre 1585. Isbrand Daux, qui paraît avoir été en relations avec le duc de Savoie dès son entrée au Conseil, complota avec lui pour lui livrer la ville. Le complot semble avoir été ourdi dès l'automne 1587, mais il n'éclata que l'hiver suivant. Il fut finalement convenu que le duc de Savoie débarquerait 4200 hommes à Ouchy et à Saint-Sulpice, que de là, nuitamment, ils monteraient à Lausanne et y entreraient par les portes de Saint-François et de Saint-Laurent, qui étaient aux mains des amis du bourgmestre. L'expédition serait dirigée par le baron d'Hermance, M. de Saint-Joire, et par le châtelain d'Évian, M. de Châtillon, qui était parent de l'un des conjurés. Un traité en due forme fut signé à Sauvillane en Piémont le 26 novembre 1588, suivant lequel le duc de Savoie promettait aux Lausannois de renouveler les franchises dont ils jouissaient sous les évêques et admettait le maintien de la religion protestante dans la ville. Le coup de main fut fixé à la nuit du 12 au 13 décembre. Mais cette nuit-là, une tempête empêcha les galères savoyardes de quitter Thonon. Il en fut de même la nuit suivante. Ce retard fut fatal aux conjurés. Un cousin d'Isbrand Daux, Isbrand de Crousaz, eut vent du complot et le dénonça au bailli bernois de Lausanne. Le bourgmestre l'apprit et il s'enfuit dans la nuit du 14 au 15 décembre, passa le lac avec les principaux complices, l'ancien bourgmestre de Saint-Cierges, le lieutenant baillival Bouvier. Les Bernois ne purent arrêter que des comparses, dont trois furent exécutés. Les biens des conjurés furent confisqués. Isbrand Daux mourut en Savoie. Son fils — 5. GEORGES, seigneur de Prilly, qui avait suivi sa fortune, se convertit au catholicisme en 1607. Il a fait en France, dit-on, souche d'une famille de comtes d'Aux.

Voir Verdeil : *Canton de Vaud*. — Stettler : *Chronik*. — Du Bois Melly, dans les *MDG XIX*. — Reymond : *La Conjuration d'Isbrand Daux*, dans *RHV* 1916 et 1917. [Maxime REYMOND.]

DAVAL (C. Valais). Iles formées par le Rhône entre Chippis et Chalais. Elles étaient autrefois un fief de l'évêché de Sion en mains successivement des familles de Sierre, de Rarogne, etc. Une famille venue pro-

bablement de Saint-Jean dans le val d'Anniviers en prit le nom. Celle-ci est mentionnée du XIII^e au XV^e s. — *Généalogie de Courten*. — Arch. de la contrée. [Ta.]

DAVALL. Famille d'origine écossaise, devenue vaudoise à la fin du XVIII^e s. *Armoiries* : de gueules au lion d'azur accompagné de neuf fleurs de lys. — 1. EDMOND, 1763-1798, botaniste, se fixa dans notre pays. On compte dans sa descendance plusieurs officiers supérieurs. — 2. EDMOND, 1793-1860, son fils, colonel. — 3. ALFRED, 1830-1871, fils du n° 2, lieutenant-colonel et instructeur d'artillerie. — 4. ÉMILE, 1835-1896, fils du n° 2, lieutenant-colonel d'artillerie. En 1870, il dirigea à Berne le Bureau central de renseignements pour l'armée de l'Est internée en Suisse. Il fut chargé ensuite de rédiger un rapport d'ensemble sur l'inter-nement des troupes du général Clinchant. Député au Grand Conseil vaudois 1888-1893. — Voir *GL* 30 mars 1896. [M. R.]

DAVAZ (DAVATZ, da VATZ, de VATZ). Famille de Fanas (Grisons). — 1. HANS, podestat à Teglio 1659. — 2. ULRICH-ANDREAS, fils du n° 1, 1631-1716, landammann de la Ligue des X Juridictions en 1710 ; auparavant plusieurs fois landammann de la juridiction de Seewis. — 3. JOHANNES, fils du n° 1, 1630-1711, doyen de la Ligue des X Juridictions 1683-1711. — 4. VALENTIN, fils du n° 1, podestat de Bormio en 1687, de Plurs en 1705. — 5. RUDOLF, fils du n° 3, 1667-1742 capitaine en France, puis interprète de la légation française aux Grisons. — 6. LEONHARD, fils du n° 3, 1656-1695, D^r médecin, † capitaine-lieutenant au service hollandais. — 7. JOHANNES, petit-fils du n° 3, podestat de Traona en 1713. — 8. FLORIAN, 1842-1894, instituteur à Poschiamo, maître secondaire à Coire, collaborateur et directeur du premier relief des Grisons, publia les *Canzonette per le scuole italiane*. — Voir Truog : *Prädikanten*. — Arbre général, propr. de la famille. [J.-R. TRUOG.]

DAVEL. Famille vaudoise, d'origine incertaine, remontant à PIERRE, lombard (maçon), demeurant à Riez sur Lutry à la fin du XV^e s. — 1. PIERRE, 1630-1680, d'une branche veveysanne de la famille, professeur de philosophie à l'académie de Lausanne 1661, puis de théologie en 1671, recteur en 1676. — 2. FRANÇOIS, 1635-1676, diacre à Aigle 1665, pasteur à Morrens 1668. — 3. **Jean-Abram-Daniel**, dit le major Davel, fils du n° 2, * à Morrens en octobre 1670, fut notaire à Cully de 1688 à 1692. Il s'engagea ensuite dans un régiment anglais au Piémont, puis dans le régiment de Sacconay au service de Hollande, fit en qualité de lieutenant, capitaine et aide-major la campagne des Flandres, et rentra au pays en 1711. Il prit part l'année suivante, comme major de régiment, à la campagne de Villmergen, obtint la capitulation de Baden, et se distingua à la bataille de Villmergen ; rentra ensuite au pays et fut nommé en 1717 major de département. D'un caractère mélancolique, vivant volontiers dans l'isolement, de mœurs austères et de jugement sévère, il crut être appelé par Dieu, au moment de l'affaire du *Consensus*, à sauver le peuple vaudois tyrannisé par un gouvernement bernois qu'il jugeait antichrétien. Il avait été poussé à ce projet par les prédications en 1691 d'une prophétesse cévenole protestante, que l'on ne connaît que sous le nom de la Belle Inconnue. Il le réalisa seul. Le 31 mars 1723, ayant réuni à Cully 600 hommes de troupes de son ressort, il les conduisit à Lausanne, les rangea en bataille sur la place de la cathédrale, et descendit avec ses officiers à l'hôtel de ville pour demander au Conseil de Lausanne de l'aider dans son dessein. Ce projet consistait à occuper le château de Lausanne — le bailli était à Berne — d'y proclamer le Pays de Vaud canton suisse, de mener rapidement des troupes par Moudon sur le pont de Gummenen, où il refoulerait toute attaque bernoise. Les magistrats lausannois ayant à leur tête le major et contrôleur Daniel de Crousaz, le leurrèrent de bonnes paroles, le retirèrent la nuit chez de Crousaz et le lendemain matin le livrèrent aux autorités bernoises. Celles-ci furent d'abord grandement inquiètes, ne connaissant pas l'étendue du complot. Elles se rassurèrent, lorsqu'il leur fut démontré que Davel avait agi seul, sans

DAVINET, Horace-Édouard. Architecte et conservateur du Musée des Beaux-Arts de Berne



Horace-Édouard Davinet.
D'après une photographie.

pendant de longues années. * 23 février 1839 à Pont d'Ain (Dép. de l'Ain, France), † 30 juin 1922 à Berne. Il se fixa à Berne en 1856 où il entra comme élève architecte chez son beau-frère, Friedrich Studer, architecte du Palais fédéral et du Bernerhof. Il participa bientôt à tous les travaux de celui-ci, entra autres à la construction de la gare de Berne et de plusieurs hôtels de l'Oberland bernois. De 1862 à 1864, il érigea à Cannstadt près Stuttgart la Wilhelma, château de plaisance du roi Wilhelm 1^{er} de Wurtemberg. De retour en Suisse, il y déploya une activité considérable. Il exécuta d'après ses propres plans un grand nombre d'hôtels à Interlaken, Grindelwald, Thoune, Berne; 1872-1874, il bâtit l'hôtel du Rigi Kulm. En 1875, secrétaire de la Bern-Land-Company qui fit édifier à Berne le pont du Kirchenfeld et prépara l'ouverture de ce nouveau quartier. Parmi les derniers travaux de Davinet, il faut mentionner le collège de Schwyz et le sanatorium Victoria à Berne. A partir de 1890, il fut conservateur du Musée des Beaux-Arts de Berne. Bourgeois d'honneur de Berne 1900. — Voir *Zur Erinnerung an Eduard Davinet.* — BT II, 1923. — SKL.

[R. NICOLAS.]
DAVODEAU, ANTOINE. Imprimeur genevois, originaire de Saint-Julien près Dijon, reçu habitant de Genève 1547, bourgeois 1563, † 1569 à Genève. — Voir Covelle : LB. — Arch. de Genève. [F. G.]

DAVOS (DAFOS) (C. Grisons, D. Oberlandquart. V. DGS). Anciennes formes *Tavauns*, 1243; *Tavaus*, 1336; *Tafus*, 1338; *Tafa*, *Tavas*, XV^e s. On n'est pas fixé sur l'étymologie de ce nom. On a donné les significations suivantes : *Davous* = *dahinten*; *Davos* = *Ad avaues*, près des eaux, du lac; *Tavas* = vallée et seigneurie des von Vaz. Com. et vallée dans l'ancienne Ligue des X juridictions, habitée dès le XIII^e s. par les Walsers. Le couvent de Churwalden, et plus tard les seigneurs de Vaz, y prélevaient un cens. Davos reçut des Vaz en 1289 une lettre de franchises réglant les rapports de la vallée avec eux. L'ammann de Davos, que cette lettre mentionne, administrait la justice civile et répondait en personne des redevances dues annuellement à la seigneurie. A l'extinction des Vaz, le village passa à leurs héritiers, les comtes de Toggenbourg. Le dernier membre de cette famille réunit sous son autorité, à la fin du XIV^e s., tous les territoires de la future Ligue des X juridictions. Ces territoires, dont Davos, s'allièrent en 1429 avec la Ligue de la Maison-Dieu, pour vingt ans. En 1436, à la mort du dernier comte de Toggenbourg, ils fondèrent leur ligue. Davos reçut deux ans après des héritiers des Toggenbourg, Kunigunde von Montfort-Tetnang et Katharina von Sax, une charte de franchises beaucoup plus étendue que celle de 1289. Elle stipulait entre autres que la chevauchée n'était due que dans les marches des huit juridictions seigneuriales. Les démêlés entre Davos et son seigneur devaient être tranchés par l'arbitrage des neuf autres membres de la Ligue des X juridictions. Le bailli de Belfort ne pouvait entrer en fonctions qu'au su de Davos à qui il devait prêter serment. Les huit juridictions passèrent en 1471 à Gaudenz von Matsch, qui confirma les franchises de Davos en particulier et celles qui étaient communes aux six juridictions de Davos, Klosters, Lenz, Churwalden et les deux du Schanfigg, soit les anciennes lettres de franchises. Davos passa à l'Autriche en 1479 avec les autres juridictions. Ils firent cependant la guerre de Souabe

avec les deux autres Ligues; la paix de Bâle les obligea de nouveau à prêter serment à l'Autriche.

La Réforme créa une opposition irréductible entre le seigneur et les huit juridictions devenues presque entièrement protestantes. Durant la guerre de Trente ans, les luttes entre catholiques et réformés éclatèrent aussi dans les III Ligues. Davos et le reste de la Ligue des X juridictions y furent engagés malgré eux. Le parti vénitien ou anti-espagnol y tint en 1620 un tribunal pénal. La première incursion des Autrichiens eut lieu en 1621. Ceux-ci visaient à rétablir l'ancienne foi dans les X juridictions et à en faire des pays sujets, au mépris des lettres de franchises. La suppression de la liberté



Le Berglihaus, vieille église de Davos, démolie en 1920.
D'après une photographie.

religieuse amena le soulèvement du Prätigau et l'expulsion des Autrichiens. Mais ces derniers attaquèrent de nouveau en 1622 Davos et le Prätigau. L'accord de Lindau détacha la Ligue des X juridictions et la Basse-Engadine des deux autres ligues et rendit les habitants sujets de l'Autriche. Les Français les délivrèrent en 1624, mais leurs ennemis firent une troisième incursion en 1629. L'entente avec l'Autriche, en 1649, permit le rachat de Davos, du Prätigau et de Churwalden, plus tard des deux juridictions du Schanfigg, de Belfort et de la Basse-Engadine. La haute et basse juridiction, les régales, la chasse, la douane, etc., passèrent alors au pouvoir des juridictions elles-mêmes (1649).

L'arbitrage de Waser, de 1644, déposséda en partie Davos de sa préséance dans la Ligue des X juridictions; le choix du landammann de la Ligue ne lui fut plus confié que deux fois en sept ans. Mais les assemblées des juridictions continuèrent à y avoir lieu sous la présidence de son landammann, de même que la Diète des Ligues. Le Grand Conseil des III Ligues s'y réunit la dernière fois en 1807. La plus ancienne rédaction conservée du *Davoser Landbuch* remonte à 1596. Elle contient nombre de stipulations d'ancien droit germanique sur la mise à ban de la juridiction, le droit de retrait, la *Morgengabe*, les demandes de paix et la rupture de celle-ci, etc.

Davos eut un Grand et un Petit Conseil dès 1468;

l'organisation paroissiale est à peu près de la même époque. Le curé était élu la première année à l'essai, puis réélu chaque année. Les trois églises de Davos-Platz, Frauenkirch et Glaris sont mentionnées dès 1335. Selon l'ordonnance paroissiale de 1450, le curé était à Platz, Dorf, Frauenkirch et Glaris n'avaient que des chapelles. Il en fut de même après la Réforme. Le pasteur prêchait tous les dimanches à Platz, et alternativement tous les quinze jours environ, un jour de semaine à Dorf et Glaris. Il est question en 1742 de cinq églises à Davos; chacune avait son pasteur. Il y faut ajouter aujourd'hui Davos-Monstein avec son église. Registres de baptêmes dès 1559, de mariages dès 1633, de décès dès 1713.

Davos-Dorf et Laret, Davos-Platz avec le Dischmatal et Clavadel, Frauenkirch et Sertig, Glaris et Spina, Monstein sont actuellement les cinq quartiers de Davos. Plus loin que Glaris se trouve le Silberberg dont les mines d'argent étaient encore exploitées au XIX^e s. Les familles nobles du Conseil de Davos sont les Beeli, Buol, Guler, Schuler, Sprecher, Biäsch, von Porta et Valär. Georges Jenatsch y vécut plusieurs années. La partie supérieure de la vallée : Davos-Platz, Davos-Dorf et dernièrement aussi Clavadel sont devenus des stations climatiques célèbres pour les maladies de la poitrine. Davos s'est aussi acquis une renommée mondiale comme place de sports d'hiver. — Voir F. Sprecher : *Cronica*. — Le même : *Kriege und Unruhen*. — J. Valär : *Topographische Beschreibung der Landschaft Davos*. — J.-A. Sprecher : *Gesch. der III Bünde II*. — M. Valär : *Sechs Jahrh. Davosergesch.* dans *Landbuch*, 1912. — Le même : *Die Beziehungen zu Tirol während der Regierung der Erzherzogin Claudia* dans *JHGG* 1902. — Wagner-Salis : *Die Rechtsquellen von Graubünden*. — F. Jecklin et Muoth : *Aufzeichnungen über die Verwaltung der VIII Gerichte...* dans *JHGG* 1905. — A. Spengler : *Die Landschaft Davos als Kurort*. — Le même : *Indicationen für und gegen Davos bei chronischer Lungenerkrankung*. [M. VALÄR.]

DAVY-DUPERRON, d'Orbe, cardinal. Voir DU PERRON.

DAXELHOFER. Voir DACHSELHOFER.

DAY (LE) (C. Vaud, D. Orbe, V. DGS). Hameau à l'Est de Vallorbe où l'on a construit en 1899-1903 de grandes usines de produits chimiques, alimentées par l'Orbe. Au-dessous des usines, au Saut du Day, la rivière fait une chute. [M. R.]

DAZIO GRANDE. Voir PIOTTINO, MONTE.

DAZZONI. Famille de Chironico, aujourd'hui à Faïdo. — 1. GIOVANNI-AGOSTINO, 1776-1851, notaire, prit part à l'assaut de Lugano le 15 février 1798 et dut s'enfuir avec les autres *patriotti*. Membre en 1799 de la commission chargée de traiter de la capitulation éventuelle de la Léventine aux mains des Français. Sous-préfet de la Léventine sous la République helvétique; secrétaire de la Commission chargée de l'organisation du nouveau canton du Tessin en 1803. Juge au tribunal d'appel 1814, député au Grand Conseil 1808-1827 et 1842-1848. — 2. CAMILLO, 1811-1868, fils du n° 1, chef des conservateurs de la Léventine lors du pronunciamiento en 1855. Syndic de Faïdo 1855-1859, député au Grand Conseil 1868. — 3. GIOVANNI, 1851-1923, fils du n° 2, avocat et homme politique. Député au Grand Conseil 1877-1897, président en 1879, 1886 et 1890, au conseil national 1881-1884, 1887-1890. Il fit partie de la commission chargée de pacifier les partis tessinois après la révolution de septembre 1890. Président du *patriato* ou bourgeoisie de Faïdo. — Dotta : *I Ticinesi*. — Baroffio : *Dell'Invasione francese*. — Francini : *Storia d. Svizzera italiana*. [C. TREZZINI.]

DE ALLIO. Voir AGLIO.

DEBARGE, LOUIS. * 1859, journaliste genevois, fondateur de la *Semaine littéraire*, revue créée à Genève en 1893, qu'il dirige encore aujourd'hui (1923). Il écrivit à cette revue sous le pseudonyme de *Pierre Valjean*. [C. R.]

DEBÉTAZ. Famille vaudoise originaire de Fey où elle est connue dès 1377, et qui a donné des pasteurs, des professeurs, des financiers. [M. R.]

DE BARY. Voir BARY, DE.

DEBELLY, DE BELLY. Famille de Cernier, bour-

geoise de Neuchâtel en 1581, issue de JEAN, de Crest en Dauphiné, réformateur au Val-de-Ruz en 1531 et pasteur de Fontaines de 1536 à sa mort en 1574. Sa descendance a donné plusieurs pasteurs au canton de Neuchâtel. — *France protestante*, art. DE BELLY. — L. VIVIENS : *Les familles du refuge*. [L. M.]

DÉBIEUX, DEBIEUX, DE BIEUX, DE BIEU. Famille originaire du district de la Glâne (Fribourg); bourgeoisie des communes de Châtonnaye, Chavannes-sous-Orsonnens, où on la trouve en 1470, de Fuyens, Massonnens, où on la trouve en 1490, et de Villariaz. — NICOLAS de Bieux, de Massonnens, fut reçu bourgeois de Fribourg le 17 juillet 1586. On a souvent confondu cette famille avec la famille *Désbiex*, originaire de Besançon et reçue dans la bourgeoisie de Fribourg le 13 juin 1771. — Voir Arch. d'État Fribourg. — Dellion : *Diet*, II, p. 94 et XI, p. 48. [R. LEMY.]

DÉBONNAIRE. Famille de Saint-Maurice (Valais), d'origine française. — 1. NICOLAS, syndic 1765, 1772, 1774, 1780. — 2. HYACINTHE, chanoine de Saint-Maurice, inspecteur scolaire pour les districts de Saint-Maurice et de Monthey, † curé de Choex en 1899. [J.-B. B.]

DEBONNEVILLE. Famille vaudoise, établie à Gimel dès avant 1400. — VICTOR, 1829-1902, conseiller d'État 1885-1899, conseiller aux États 1878-1880. [M. R.]

DE BONS. Famille connue primitivement sous le nom de de Bona, mentionnée dès le XIII^e s. à Sion d'où elle se répandit dans le canton du Valais surtout à Savièse où elle existe encore. Il ne faut pas la confondre avec la famille de Bons de Saint-Maurice et de la Suisse française. Elle a donné plusieurs ecclésiastiques, dont JEAN de Bona, curé et chanoine de Sion en 1392. — FRANÇOIS de Bona, chanoine de Sion, doyen de Valère en 1581. — Voir Gremaud. — BWG I. — Ritz : *Walliser Klerus*. [Ta.]

DEBRIT. Famille de Tolochenaz dont deux branches se fixèrent à Genève.

De CHRIST, venu de Morges, reçu habitant en 1729, descend — JEAN-ISAAC, 1792-1856, député au Conseil Représentatif, puis au Grand Conseil. Cette branche devint bourgeoise en 1791.

JACQUES-LOUIS, venu de Vevey, reçu habitant en 1735, eut dans sa descendance — 1. MARC, 1833-1911, directeur du *Journal de Genève*, littérateur, auteur entre autres de *Laura ou l'Italie contemporaine*, publia avec Ernest Naville des œuvres inédites de Maine de Biran, 1859. — JG 1911. — 2. JEAN-AMI-GUSTAVE-EUGÈNE, fils du précédent, * 1880, fondateur en 1909 et directeur du journal l'*A B C*, qui eut une certaine vogue pendant la guerre de 1914-1918, mais disparut peu après, fondateur également de *La Feuille*, de *La Gueurre mondiale*. — Voir Sordet : *Dict. des fam. gen.* — Arch. de Genève. [C. R.]

DEBROT. Famille neuchâteloise originaire au XV^e s. du village de Brot. Elle a donné des armuriers au XVIII^e s. — Voir A. Godet : *Les DeBrod de Cormondrèche* dans MN 1897. [L. M.]

DEBRUNNER. Famille thurgovienne, bourgeoisie de Mettendorf, puis d'Ermatingen et de Frauenfeld, établie dans le Jura bernois depuis trente ans. *Armoiries* de 1650 : écartelé d'argent et de gueules, à une aigle de l'un en l'autre tenant un flèche d'or et un sabre à la poignée du même. Signifie *Hirschbrunner* (voir NZZ 1922, n° 1132). — 1. JOHANN-HEINRICH, de Mettendorf, 1798-1889, inventa et construisit en 1832 avec l'ingénieur Jakob Sulzberger le premier moulin à cylindres. — *Thurg. Beiträge* 1921, p. 16. — 2. JOHANNES, frère du n° 1, commerçant, puis commandant d'une compagnie suisse qu'il avait recrutée, défendit la république de Venise contre l'Autriche 1848-1849, publia en 1849, le récit de sa campagne, fut à son retour secrétaire du département militaire thurgovien et préfet de district, † 1877. — 3. ALFRED, D^r méd., d'Ermatingen, 1858-1921, gynécologue de renom, auteur de *Berichte und Erfahrungen*, 1888-1900 et 1900-1914, continués par son fils HANS, D^r méd. [Sch.]

DE CARRO. Famille genevoise qui a pris son nom du Carre, localité près de Meinier. Citée dès le XIV^e s. Plusieurs branches, dont deux admises à la bourgeoisie en 1524 et 1603. *Armes* : d'argent à la bande

d'azur chargée de trois ailerons d'or. — 1. ÉTIENNE, 1655-1755, pasteur à Cartigny 1685, Chêne, 1690, Bossey 1693, Vandœuvres et Cologny 1701. — 2. PHILIPPE, 1693-1750, du Conseil des Deux Cents, auditeur, compromis avec les syndics Tremblay et Lullin dans l'affaire des *Tamponneurs*. Il quitta Genève pour se fixer en Russie où il devint général major. — 3. JEAN, 1770-1856, Dr médecin. Les troubles politiques de Genève le forcèrent à aller à Vienne où il ne tarda pas à se faire une grande réputation. Il fut le premier médecin du continent qui répéta l'expérience de Jenner pour préserver de



la petite vérole par la vaccine. Il répandit cette découverte en Allemagne, en Pologne, en Turquie, en Hongrie et même aux Indes orientales. Ayant été guéri par les eaux de Carlsbad en 1826, il publia de nombreux traités pour en vanter l'efficacité. L'empereur François 1^{er} d'Autriche le créa chevalier. Parmi ses ouvrages les plus connus citons : *Observations et expériences sur l'inoculation de la vaccine*, 1802 ; *Expérience sur l'origine de la vaccine*, 1802 ; *Histoire de la vaccination en Grèce et aux Indes orientales*, 1803. — Voir Galiffe : *Not. gén.* II, 2^e éd. p. 132. — Grenus : *Fragments biogr. et hist.*, p. 310. — Gautier : *La médecine à Genève*. — Heyer : *L'Église de Genève*. — De Montet : *Dict. Armoriaux genevois*. [H. Da.]

DÉCEMBRE (FÊTE DE) (C. Zurich). Le parti démocratique du canton de Zurich la célèbre chaque année dans un autre lieu du canton en souvenir des assemblées populaires du 15 décembre 1867 qui eurent lieu à Zurich, à Uster, à Winterthour et à Bulach et où fut voté le programme démocratique d'une révision de la constitution. Cette fête a le caractère d'une réunion de parti. [F. BERCHTOLD.]

DE CERVE. Famille originaire de Saint-Rome de Tarn (Rouergue), genevoise par ANTOINE, reçu bourgeois le 6 août 1718. — PIERRE-ÉLIE, son petit-fils, 1741-1816, membre du Tribunal provisoire 1793, du Conseil législatif 1797, du Conseil représentatif 1814. — Voir Galiffe : *Not. gén.* VI, 2^e éd. 258. [C. R.]

DÉCHANEZ, DE CHANEX, DE CHAGNEV.

Famille fribourgeoise originaire du district de la Broye, bourgeoise de Chables où on la trouve déjà en 1464. — CLAUDE, d'Estavayer, chapelain à Châtel-Saint-Denis 1836-1839, aumônier des troupes pontificales à Ravenne en 1849. — Archives cant. Fribourg : Grosses d'Estavayer. — Dellion : *Dict.* III, p. 176. [R&M.]

DECK (primitivement **TECK** = *Dachdecker*, couvreur), famille bourgeoise de Zurich. *Armoiries* : d'azur à une hache d'argent accompagnée en chef d'une croix de six rais d'or, en pointe de deux arcs en ciel issant de nuages d'argent, et de trois copeaux de sinople. — En 1318 dans la famille Glarner se trouve le surnom de Deck, et plus tard des Deck sont mentionnés dans plusieurs quartiers et à Stadelhofen ; ces derniers deviennent bourgeois en 1401. Ce n'est qu'au commencement du XVII^e s., qu'on peut faire remonter la généalogie de la famille actuelle dont la plupart des membres exercèrent la profession de boucher et qui compta aussi quelques ecclésiastiques. — FELIX, membre du Grand Conseil ne 1612, bailli de Knonau en 1629. — Voir UZ. — Registres d'impôts de la ville de Zurich et de la campagne. — Egli : *Actensammlung*. — Wirz : *Etat*. — *Taschenbuch für die Schweiz. ref. Geistlichen* 1891. [C. B.]

DECKER. Familles des cantons de Bâle et d'Appenzell.

A. Canton de Bâle. Famille originaire de Thuringe, qui, avec l'imprimeur GEORG Decker, se fixa à Bâle en 1635. En 1636, Georg possédait déjà le privilège d'imprimeur de l'université et de l'hébraïsant Buxdorf. †1661. Son imprimerie subsista à Bâle jusqu'à la mort de JOHANN-HEINRICH, 1754, dont le fils GEORG (1732-1799) devint imprimeur de la cour de Prusse 1763, et fondateur de l'imprimerie Decker à Berlin. *Armoiries* : d'argent à trois roses tigées de gueules sur trois monts de sinople. — Voir August Potthast : *Die Abstammung der Familie Decker*. — *Wappenbuch der Stadt Basel II*, 1. [C. Ro.]

Wappenbuch der Stadt Basel II, 1. [C. Ro.]

B. Canton d'Appenzell. Famille des Rh.-I., dont un membre est mentionné en 1598 en qualité d'ambassadeur à Milan. — Voir LL. [R. Sch.-B.]

DECOLLOGNY. Famille vaudoise, bourgeoise d'Apples en 1633. — ERNEST, 1857-1896, avocat à Lausanne, député au Grand Conseil, qu'il présida en 1893, conseiller national 1893-1896, lieutenant-colonel d'infanterie, juge-suppléant au Tribunal fédéral. [M. R.]

DECOMBES, DECOMBAZ. Familles nombreuses de la région de Genève dont l'une, originaire de Sergy (Pays de Gex) fut reçue bourgeoise de Genève en 1686. *Armoiries* : d'argent à trois sapins de sinople issant de trois copeaux du même. — 1. JACQUES-FRANÇOIS-MARC, * à Lyon et reçu habitant de Genève, 1735-1794, du Conseil des Deux-Cents 1775. Il avait servi quinze ans en Autriche, et fut capitaine de l'ancienne garnison de Genève, puis lieutenant-colonel après 1782. Blessé en défendant la Porte Neuve contre les Natifs en 1789, il fut condamné à mort par le premier tribunal révolutionnaire. — 2. ANDRÉ-PATRICK, 1803-1877, du Conseil représentatif 1833, auditeur, conseiller d'État 1839, du Grand Conseil 1842-1846, premier syndic 1844. — Voir *Rec. gén. suisse II*, 162. [C. R.]

DECOMBIS, P. EXUPÈRE, de Gampel (Valais), * 1755, provincial des capucins suisses 1816, définitif général 1824, † 1826 à Schwyz. [J.-B. B.]

DECOPPET ou de **COPPET.** Famille vaudoise, originaire de Coppet-sous-Champvent (1377), fixée à Champvent en 1403, à Suscévaz avant 1471, à Yverdon en 1588 ; cette dernière branche a vu reconnaître en 1872 son droit à diviser le nom. *Armes* : d'azur à une coupe d'or, accompagnée en pointe d'un croissant d'or ou d'argent. — 1. MICHEL, curé de Montagny, dit sa dernière messe le 8 juillet 1554, puis la déclara de nulle valeur et se maria.

— 2. ABRAM-LOUIS, 1706-1785, pasteur à Montreux 1738, à Rossinières 1743, à Aigle 1752-1785, botaniste et collaborateur du grand Haller. — 3. LOUIS-CASIMIR, * 1841 à New-York, † 1910 à Nice, chimiste de grand renom, professeur à Nice où une rue porte son nom. — 4. LUCIEN, 1843-1912, notaire, conseiller national 1882-1883, conseiller d'État en 1899-1900, directeur de la Banque cantonale vaudoise 1900-1912. — 5. CAMILLE, de Suscévaz * 1862, avocat à Lausanne, procureur général, président du Conseil communal de cette ville, député au Grand Conseil, conseiller d'État 1900-1912, conseiller national 1899-1912, président du Conseil national 1906, conseiller fédéral 1912-1917, directeur du bureau international de l'Union postale à Berne, bourgeois d'honneur de la ville d'Yverdon. — 6. MAURICE, 1864-1922, frère du n° 5, prof. à l'École polytechnique, inspecteur fédéral des forêts. — *Livre d'Or*. [M. R.]

DECREY. Famille de Carouge, reconnue genevoise en 1816. — 1. LOUIS, * 1780, membre du Conseil représentatif 1823, de la Constituante 1841, du Grand Conseil 1842. — 2. BALTHAZAR, frère du n° 1, * 1794, membre de la Constituante, puis du Grand Conseil, du gouvernement provisoire 1846, du Conseil d'État 1847. — 3. PIERRE-LOUIS, * 1799, député au Grand Conseil 1846-1848. — Voir Arch. de Genève. — Sordet : *Dict. des fam. genevoises*. [C.R.]

DÉCRIND (DE CRYN et DE CRIN). Très ancienne famille originaire et bourgeoise de Grandvillard, qui apparaît déjà au XV^e s. dans cette localité. — Archives d'État : Grosses de Gruyère. [G. Cx.]

DE CROSA, DE LA CROSAZ, GUILLAUME, de Lancy, † 1502, bourgeois de Genève 1466, conseiller 1478, syndic 1480. Son fils — BARTHÉLEMY, notaire, du Conseil des Deux Cents 1531. — Voir Sordet : *Dict. des fam. genevoises*. — Arch. d'État Genève. — Galiffe : *Not. gén.* I. [C. R.]

DECROUX, DE CROSO. Nom porté par de nombreuses familles des environs de Genève dont quelques membres remplirent des charges publiques au XVI^e s. et

après la Restauration. — ANTOINE (descendant de François, de Sallanches, reçu bourgeois de Genève en 1469), du Conseil des Deux-Cents en 1548. — LOUIS, de Magny près Régnier, reçu bourgeois en 1556, du Conseil des Deux-Cents en 1574. La famille de Thônex fut reconnue genevoise en 1816. — Voir *Arch. de Genève*. — *Armoriaux genevois*. [C. R.]

Une famille de Megevette (Savoie) devint bourgeoise de Bulle (Fribourg) en 1850. — FRANÇOIS, directeur du Crédit foncier à Bulle. — Arch. d'État Fribourg. [R.EMY.]

DECROUTE, DE CRUE. Famille originaire du pays de l'Ain. — 1. DAVID-ANDRÉ, reçu bourgeois de Genève en 1791. — 2. DAVID-ALEXANDRE, petit-fils du n° 1, 1807-1892, docteur ès-sciences mathématiques, professeur de mathématiques supérieures à l'Académie des 1840, du Conseil représentatif 1841, puis de l'Assemblée constituante et du Grand Conseil. — Voir *Catalogue des ouvrages publiés par l'université de Genève*. — 3. Jean-David-François, dit **François**, neveu du précédent, * 1854 docteur ès lettres, maître de conférences d'histoire et d'épigraphie à la Faculté des lettres de Rennes 1886 ; chargé de cours d'histoire et de paléographie à la Faculté des lettres de Poitiers 1886-1888 ; professeur ordinaire d'archéologie, d'épigraphie et de paléographie à l'université de Genève 1888, professeur ordinaire d'histoire 1898 ; doyen de la Faculté des lettres et des sciences sociales, recteur de l'université. Auteur de nombreuses relations de voyages et de publications d'histoire, sur *Anne de Montmorency*, entre autres. — Voir *Catalogue des ouvrages publiés par l'université de Genève*. — MDG. — Sordet : *Dictionnaire*. — SKL. [C. R.]

DÉCUMATES (CHAMPS). Le territoire situé entre le Rhin et le Danube est appelé Champs Décumates. Il n'est mentionné sous le nom de (*agri*) *decumates* que dans Tacite, *Germania* 29. Ces champs embrassent la région du Neckar, occupée autrefois par un peuple celte, les Helvétès. C'est à ce titre que nous devons lui consacrer quelques lignes. Sous la poussée des Germains, les Champs Décumates furent constamment disputés et appelés dès lors le désert helvète. Il est probable que les Marcomans issus d'une branche venue immigrée, s'y développèrent en une nation puissante. Lorsqu'en l'an 9 ap. J.-C., Drusus eut soumis les Suèves et les Marcomans, Marbod, un noble marcoman, conduisit les débris de son peuple en Bohême, pays protégé par la nature, pour y édifier son pouvoir personnel. Des colons gallo-romains occupèrent alors le territoire abandonné, et, le considérant comme domaine de l'ancien État, le louèrent contre une redevance (*stipendium* ou *tributum*). On n'a pas encore pu éclaircir pourquoi cette région fut appelée *agri decumates*. L'appellation allemande habituelle, *Zehntland*, ne s'explique ni par les faits ni par la philologie. Selon Tacite, les *agri decumates* constituaient une partie de la province désignée généralement sous le nom de Haute-Germanie. Cependant l'occupation des Champs décumates par des particuliers fut suivie de la conquête formelle sous Vespasien. Le pays fut menacé pour la première fois en 162, puis en 213 se produisit l'invasion des Alamannes qui l'occupèrent définitivement en 260. Le *limes*, ce grand mur fortifié défendant la frontière, est l'œuvre des Flaviens, et la vallée du Neckar se trouva ainsi placée à l'intérieur de la ligne romaine. — Voir Mommsen : *Röm. Gesch.* V, 138. — Pauly-Wissowa : *Realencyclopädie...* Art. *agri decumates*. — Daremberg et Saglio : *Dict. des antiq. grecq. et rom.*, art. *decumates agri*. — F. Koepf : *Die Römer in Deutschland*, p. 65, 114. — L. Schmidt : *Gesch. deutschen Stämme...* fasc. 27, 141, 158 dans W. Sieglin : *Quellen und Forsch. zur alten Gesch. und Geogr.* — E. Fabricius : *Besitznahme Badens durch die Römer*. [O. Tschumi.]

DECURTINS (DE CURTINS), all. aussi IMHOF et BAUMGARTNER. *Armoriaux* : un nid dans une couronne d'arbre. La famille apparaît à Truns (Grisons) au commencement du XVII^e s. et se répandit à Disentis, Tavetsch et Somvix. A Seth se trouvent les CURTINS, en Engadine les CURTIN. — 1. CARL, de Disentis, 1650-1712, fut trente-cinq ans chapelain de Nossadonna à Truns où il fit bâtir l'église du Pèlerinage de Marie ; auteur de livres pieux en romanche, réputé pour son édition de la

Consolazioni dell'otma, volume classique de chants d'église. — 2. ILDEFONS (Matthias), de Mira-Truns, 1683-1736, bénédictin de Disentis, écrivit une étude juridique sur les prétentions de la commune de Truns sur les possessions conventuelles situées sur son territoire (mss.). — 3. ILDEFONS (Anselm), de Truns-Ringgenberg, 1777-1859, bénédictin de Disentis, modérateur de l'école du chapitre, fit un voyage de collecte en Espagne en 1817 en faveur du couvent, incendié par les Français en 1798. Le récit de cette entreprise, en romanche, parut dans le *Pelegrin* 1923. — 4. FLORIN, Dr jur. et théol., de Truns, 1804-1873, fut trente-trois ans chapelain de la garde suisse, chevalier du Saint-Sépulchre, prêtre de la maison papale, prévôt de la cathédrale de Coire. — 5. FLORIN, Dr théol., de Truns, 1828-1901, aumônier au service du pape 1859, chapelain de la garde suisse 1863. — 6. **Caspar**, Dr phil., de Truns, 1855-1916, acquit une renommée universelle comme sociologue, écrivain politique ; fut conseiller du pape Léon XIII pour la préparation de l'encyclopédie *Rerum novarum* ; rédacteur de la revue mensuelle de réforme sociale à Bâle ; fondateur avec Feigenwinter, conseiller national, et Beck, du mouvement chrétien-social en Suisse ; membre fondateur de l'Union de Fribourg, association de savants catholiques du pays et de l'étranger pour la solution des questions sociales ; conseiller national



Caspar Decurtins.
D'après une photographie.

1881-1906, il déploya une grande activité parlementaire et dans les congrès ouvriers internationaux destinés à constituer la protection internationale ouvrière ; membre fondateur de l'université de Fribourg, il y professa depuis 1905 l'histoire de la civilisation ; auteur et éditeur de la *Rätomanische Chrestomathie* (11 volumes parus de son vivant et deux posthumes par les soins de sa femme et du chanoine Gaminada). Il publia aussi : *Der Krieg der Oberländer gegen die Franzosen ; Landrichter Nik. Maissen ; Études sociales catholiques ; Œuvres choisies de Mgr. Ketteler ; Azione sociale cattolica e i seguaci di Lamennais ; Drei Briefe an einen jungen Freund ; Gesch. der rätomanischen Literatur ; Biographie von P. Plazidus a Spescha ; Die Disentiser Klosterchronik von Abt Bundi*. — Cavelti : *Caspar D.* dans les *Monatrosen* LX et LXI. — Voir F. Berther : *Erinnerung an Decurtins*, dans *Freiburger Nachrichten* 1916. — Paul Gygax, dans *WL IX*, 21. — Filippo Meda, dans *Nuova Antologia* 1916. — *BM* 1916. — 7. BALTHASAR, * 1853 à Truns, dont il est bourgeois, † à Coire 1914 ; architecte, il construisit de nombreux édifices importants à Coire et ailleurs, entre autres l'établissement d'aliénés à Coire et l'église paroissiale d'Obersaxen. [C. CAMINADA.]

DEDEKIND, JULIUS-WILHELM, * 1831 à Brunswick, Dr phil., mathématicien célèbre, professa de 1858 à 1862 à l'École polytechnique de Zurich, puis à Brunswick. [H. Br.]

DEDELLEY, DE DELLEY. Famille originaire de Delley, dont une branche a été reçue bourgeoise de Fribourg en 1708. — 1. JACQUES, 1691-1757, jésuite 1714, professeur de philosophie à Fribourg 1724-1730, recteur de divers collèges, entre autres de celui de Porrentruy de 1749 à 1752 ; auteur des *Summulae logicae*, 1730, et de *Philosophia moralis*. — Voir art. DELLEY. — *Helvetia sacra*. — ADB. — *Étr. frib.* 1886. — Arch. d'État Fribourg. [R.EMY.]

DEDOMO, autrefois DE LA MAISON. Famille originaire de Foncenex (Savoie), fixée à Genève dès le XVI^e s., bourgeoise par MARTIN De la Maison ou De Domo, notaire en 1537. Des descendants de ce dernier furent membres du Conseil des Deux-Cents, mais un siècle environ après s'être fixée à Genève, la famille se

retira à Cartigny où beaucoup de ses membres furent officiers de la République et où elle se perpétue encore aujourd'hui. — Voir Galiffe : *Not. gén.* VII, 444. [C. R.]

DEDUAL, autrefois DE AWAL, DE UWAL, DE DUWAL, DE DUAL, depuis 1750 DEDUAL. Famille des Grisons, bourgeoise de Pränsanz et de Tinzen. *Armoiries* : d'azur au château de gueules donjonné de deux pièces, brochant sur une fasce d'or, au chef d'or à une aigle de sable, becquée et languée de gueules, couronnée d'or. — SIEGFRIED de Awal, mentionné en 1253 (*Cod.*



dipl. I, 257). Ont été baillis de l'Oberhalbstein : NICOLAUS von Uwal 1508-1510 ; JAKOB-HIERONYMUS von Uwal 1606-1610 ; JOHANN-THOMAS de Dual 1710 ; MELCHIOR de Dual 1756-1758 ; BLASIVUS le dernier bailli de l'Oberhalbstein. — 1. OTTO-ANTON, 1770-1844 ; lieutenant-colonel au service de France, officier de la Légion d'honneur. — 2. JOHANN-JOSEF, de Pränsanz (Grisons), * à Trimmis le 9 décembre

1834, étudia la théologie à Milan 1856-1857, le droit à Munich 1857-1860, fut professeur à Fribourg jusqu'en 1862, avocat à Coire, puis juge d'instruction fédéral pour la Suisse allemande et la Suisse italienne 1870-1891 ; comme tel, il eut à faire une importante enquête contre les anarchistes. Membre du Grand Conseil depuis 1872, président en 1886, du Grand Conseil de ville à Coire 1875, préfet 1879, conseiller d'État 1881, délégué auprès des États de l'Allemagne du Sud pour la construction du chemin de fer du Splügen. Il fonda l'*Allgem. Graub. Anzeiger* (1^{er} juil. 1892 à janv. 1898). † 16 nov. 1911. — 3. JULIUS, D^r jur., fils du n° 1, * 5 déc. 1864, conseiller d'État des Grisons 1909-1917, conseiller national 1919, écrivit la biographie de son père. — DSC. [J. SIMONET.]

DÉFAGO. Famille de Saint-Gervais en Faucigny, connue dans le Val d'Illeiez au XV^e s. — 1. JEAN, métral du baron de Coudrée en 1527. — 2. GLAUDE, notaire et châtelain d'Illeiez en 1730. — 3. INNOCENT, châtelain et maire du Val d'Illeiez sous le régime français, de 1810 à 1814. — 4. EMMANUEL, avocat, président du district de Monthey en 1855.

Le nom de Défago apparaît à Saint-Maurice avec — 5. JEAN, fils de Richard, notaire, bourgeois de l'endroit en 1492. — 6. GASPARD, 1604-1663, arrière-petit-fils du n° 5, syndic de Saint-Maurice, lieutenant du gouverneur, châtelain de Salvan. — 7. NICOLAS, lieutenant du gouverneur en 1674. — 8. FRANÇOIS, 1665-1719, fils du n° 7, abbé de Saint-Maurice. — 9. JOSEPH-ANTOINE, officier au Piémont, dont la famille s'éteignit en la personne de ses enfants en 1775. — Généalogie de famille. — Délèze : Mns. à Val d'Illeiez. [Ta.]

DÉFENSIONAL ÉVANGÉLIQUE. Les cantons réformés prirent les premières mesures de défense commune dans la conférence d'Aarau, le 22 septembre 1572, après la Saint-Barthélemy. Ils ne purent cependant obtenir que l'assurance réciproque d'une aide fidèle et prendre des dispositions générales concernant le contingent de chaque canton, la protection des frontières, les relations entre cantons et avec les alliés coreligionnaires. Ce premier accord fut cependant longtemps considéré comme la base de l'entraide évangélique ; il fallut la guerre de Trente ans pour nécessiter des mesures plus pratiques. A la suite des troubles des Grisons et des frontières menacées, les décisions de 1572 furent renouvelées en 1622. Zurich, l'année suivante, proposa l'adoption d'un défensional évangélique commun, mais un projet de Berne, de 1624, préconisant l'institution d'une armée de 10 à 12 000 hommes et l'élection d'un conseil de guerre, ne put réunir l'assentiment général. Le désir de Bâle de ne pas fournir aux cantons catholiques ni aux puissances étrangères en guerre la moindre cause de conflit, fit tomber tous les projets de défensionaux. Cependant, la crainte qu'une demande en restitution des biens d'église ne fût aussi présentée aux cantons protestants remit la question du défensional sur le tapis en 1628. La conférence d'Aarau, en mars 1629, fut saisie d'un projet détaillé dû au colonel Hans-Ludwig von Erlach-Kastelen. Se basant sur les propositions de ce dernier, elle prit les mesures suivantes :

création d'une armée de 12 000 h. d'infanterie dans les cantons réformés, fixation de leur armement, enrôlement de 600 cavaliers étrangers, organisation de l'artillerie, choix des officiers et compétences du conseil de guerre ; mais elle renvoya à plus tard le point difficile du paiement et la répartition de la dépense. Cette question et l'opposition de Bâle empêchèrent l'exécution de ces mesures. La menace de guerre civile, par suite du siège de Constance et de l'affaire Kesselring, 1633 et 1634, entraîna de nouveau les cantons protestants à prendre des mesures de défense commune, mais sans résultat. La défaite du parti protestant près de Nördlingen fit croire qu'on pourrait gagner la France à entretenir une armée volante, illusion qui s'évanouit bientôt. Lorsqu'en 1638, Bernard de Saxe-Weimar entra sur terre bâloise et que la ville se vit menacée par l'empire, Bâle proposa pour la première fois un défensional en des termes très modestes : les quatre villes de Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse devaient envoyer environ 1200 fantassins et 150 cavaliers sur le lieu menacé. Ce projet échoua pour des raisons d'économie et parce qu'aucun canton ne voulait faire quoi que ce fût pour les autres sans y être obligé. Pour la dernière fois durant la guerre de Trente ans, il fut question, en février 1644, à Aarau, du défensional évangélique, parce que Schaffhouse craignait l'invasion d'une armée impériale et bavaroise. On n'alla pas plus loin qu'en 1638. Des pourparlers ultérieurs lors du danger de guerres civiles, en 1655 surtout, n'aboutirent jamais non plus à une organisation défensive commune des protestants. — Voir AS I. — A. Heusler : *Zur Entstehung des eidg. Defensionals*. — P. Schweizer : *Gesch. der schweizer. Neutralität*. — F. Gallati : *Eidg. Politik zur Zeit des 30jährigen Krieges*, dans *JSG* 43, 44. [Frieda GALLATI.]

DÉFENSIONAL SUISSE DE 1668. La défense du pays, jusqu'au XVII^e s., reposa uniquement sur des décisions très générales des Liges, sur le Convent de Sempach et sur celui de Stans. La véritable organisation militaire était affaire cantonale. La guerre de Trente ans fit naître le besoin de règles plus précises applicables à tous les cantons pour la couverture des frontières. La proposition d'adopter une ordonnance de défense fut faite pour la première fois en 1629 après l'occupation des cols grisons par les Impériaux, mais elle demeura à l'état de projet jusqu'à la fin de la guerre, durant laquelle on se contenta de parer à chaque nécessité particulière. L'affaire de Bregenz, enfin, au commencement de 1647, provoqua la réunion d'un conseil de guerre des XIII cantons à Wil. Celui-ci prit les mesures les plus urgentes pour la défense des frontières, et élabora une organisation militaire pour assurer le maintien de la neutralité ; elle reposait non plus sur la levée d'une armée toujours sur pied pour chaque circonstance, mais sur l'institution de contingents ordinaires fournis par les États et leurs alliés. On fixa l'effectif des contingents, celui de la cavalerie, le nombre des pièces d'artillerie, le nombre et le grade des officiers, les places de rassemblement et la nature des magasins d'approvisionnement à créer. La Diète de février 1647 compléta le *Défensional de Wil*, en précisant le mode d'avertissement en cas de danger ou d'attaque, instituant un conseil de guerre et répartissant les officiers entre les cantons. Ses dispositions furent appliquées en partie à l'expédition de 1652 destinée à couvrir Bâle et Sèleure, quoique Schwyz eût cessé déjà d'y adhérer. Une revision de mars 1664, lorsque les Turcs menaçaient la chrétienté, apporta quelques modifications à l'échelle des contingents. L'invasion de la Franche-Comté par les Français, en février 1668, fut cause d'une nouvelle revision et de l'élaboration d'un défensional plus complet par la Diète. Le premier ban de l'armée des Confédérés, de leurs alliés et sujets, divisée en deux corps, comprit dès lors 13 400 fantassins, environ 500 cavaliers et 16 pièces de campagne. Chaque compagnie devait être formée de 120 mousquetaires, 30 piquiers cuirassés et 30 non cuirassés, 20 hallebardiers. Pour éviter des compétitions confessionnelles, le commandant du premier corps était alternativement désigné par Zurich et Lucerne, celui du second par Berne et Uri. On prit en outre des dispositions concernant l'entretien et la solde des hommes, la jus-

tice militaire et les pleins pouvoirs fort étendus du conseil de guerre, auquel chaque canton envoyait deux membres. Le second et le troisième ban, de force égale, devaient aussi être mis de piquet en cas de nécessité. La Diète de Baden élabore encore, en mai 1668, une ordonnance de guerre, institua l'assermentation des officiers et soldats, le sauf-conduit pour les conseillers de guerre. Tous les cantons ratifièrent son œuvre et y apposèrent leur sceau. Les obligations créées par ce défensional devaient, selon un décret de 1672, être lues chaque année dans chaque canton. Durant la guerre de Louis XIV contre les Hollandais et l'Europe, elles furent précisées et complétées ; une caisse de guerre fut instituée à la fin de 1674. Mais lorsqu'en automne 1676, le défensional dut déployer ses effets par suite de l'approche d'une armée française et d'une armée impériale, et qu'un contingent de renfort fut envoyé à Bâle, Schwyz et Glaris catholique s'abstinrent. Le premier déclara en octobre, dans une conférence, ne vouloir prêter son assistance que selon les alliances et dans l'ancienne forme. Les Schwyzois s'attaquèrent dès lors à l'œuvre commune qu'ils qualifiaient de poison et de ruine des cantons catholiques en prétextant qu'elle écrasait ces derniers au profit des réformés. Les efforts des Confédérés, de Lucerne en particulier, pour les retenir par quelques modifications à apporter au défensional, furent vains. Une landsgemeinde à Schwyz, tenue en octobre 1676, annula tous les engagements pris par ce canton. Cette défection entraîna celle des Glaronnais catholiques, que leurs démêlés avec leurs concitoyens protestants plaçaient alors entièrement sous l'influence des Schwyzois. L'agitation, la calomnie et le mensonge, provoquèrent ensuite l'abandon d'Uri et d'Obwald en automne 1678, de Zoug et d'Appenzell (Rh.-I.) en été 1679. Les cantons et alliés restés fidèles au défensional ne parvinrent cependant pas à le faire appliquer dans la guerre de succession du Palatinat, ni à mettre sur pied des projets qui eussent pu le remplacer. Lorsque éclata la guerre de succession d'Espagne, la Diète de Baden, de septembre 1702, prit une décision de nature temporaire qui se rattachait en bien des points au défensional de 1668, et que tous les cantons ratifièrent. La grave violation de la neutralité commise par le général impérial Mercy, en août 1709, poussa les États encore adhérents au défensional de 1668 à le remettre en vigueur (Nidwald l'avait aussi abandonné au commencement de 1703). Mais l'affaire du Toggenbourg vint tout paralyser, et les autres cantons restèrent indifférents. Durant la guerre de succession de Pologne, 1733-1738, on s'en tint aux mesures prises en 1702. Durant celle de la succession d'Autriche, seuls les cantons rattachés au défensional s'occupèrent de protéger Bâle en 1743, aux termes de ce dernier. L'année suivante, les hostilités se rapprochant des frontières de Schaffhouse et de la Thurgovie, on reprit les décisions de 1702. Les frontières ne furent dès lors plus menacées jusqu'en mai 1792, lors de l'occupation de l'évêché de Bâle par les Français. On se souvint alors du défensional, mais Schwyz maintint son ancien point de vue. Son député avait déjà témoigné à la Diète de juillet 1789, à l'occasion d'un mémoire de la Société militaire helvétique, des sentiments de son gouvernement pour cet acte. Tous les autres cantons participèrent pourtant à l'expédition en faveur de Bâle lors même que l'ancienne organisation militaire ne fût plus très adéquate. Elle tomba enfin avec l'ancienne Confédération. — Voir AS I. — H. Weber : *Die Hilfsverpflichtungen der XIII Orte*, dans JSG 17. — A. Heusler : *Zur Entstehung des eidg. Defensionsals*. — A. Weber : *Die erste eidg. Wehrverfassung*, dans Gfr. 57. — U. Meister : *Die Entwicklung der schweizer. Wehrverfassungen*, dans Nbl. der Feuerwerker-Ges. Zürich 1902. — A. Zesiger : *Wehrordnungen und Bürgerkriege im 17. und 18. Jahrh.*, dans Schweiz. Kriegsgesch. 7. — A. Mantel : *Der Abfall der katholischen Länder vom eidg. Defensionale*, dans JSG 38. — P. Schweizer : *Gesch. der schweiz. Neutralität*. [Frieda GALLATI.]

DEFFERARD. Famille fribourgeoise originaire de Chavannes-sous-Orsonnens, Chenens, etc. Elle a donné plusieurs curés, entre autres JACQUES, curé de Farvagny

1620, curé-doyen d'Autigny 1642, de Vuisternens-en-Ogoz 1659. † 1663. — Dellion : *Dict. I.* [G. Cx.]

DEFILIPPIS, Antonio, 1817-26 novembre 1885, architecte, de Lugano. Il fit ses études à l'académie de la Brera à Milan et se rendit en 1850 en Russie, où un de ses ancêtres, architecte lui aussi, avait travaillé avec Rinaldi au XVIII^e s. Il travailla à Pétrougrade avec les tessinois Monighetti et Camuzzi, construisit les palais Voronoff et Strogonoff ; en collaboration avec Adamina, le palais du Chapitre russe. Il fut chargé par le gouvernement de différents travaux dans la province de Tamboff. Rentré à Lugano vers 1870, il y construisit, entre autre, le palais de justice (pretorio) et les prisons, en collaboration avec Giuseppe Trezzini. Bon poète en patois. — Voir SKL. — ALBK. — Bianchi : *Artisti ticinesi*. — *Educator della Svizzera italiana* 1885. — Benoit : *Lugano e dintorni, un semenzaio di artisti*. [C. T.]

DEFLOREN. Voir FLORIN, DE.

DE FOGIA, JEAN, de Commugny, bourgeois de Genève en 1445, notaire, syndic en 1455, 1466, 1467 et 1475. Il fut député en 1457 avec trois autres ambassadeurs pour traiter de la paix avec le duc de Savoie. — GIRARD, frère du précédent, secrétaire du Conseil 1455, 1477, trésorier de la ville 1481 et 1482. — Voir Galiffe : *Armorial*. — Arch. de Genève. [C. R.]

DÉFOREL. Famille fribourgeoise originaire des communes de Courtepin, Villars-sur-Glâne et Vuadens, où elle est mentionnée en 1686. — FORTUNÉ, 1846-1917, curé de Vevey où il rétablit les finances paroissiales, curé d'Avry-devant-Pont 1885-1914, chapelain du même lieu dès 1915. — *Étr. frib.* 1918. [RÉMY.]

DEGAGNA ou DECANIA. Nom donné dans le Tessin à une subdivision de la *vicinanza* pour désigner des groupements d'habitants ou de localités, ordinairement autour d'une chapelle. Ces groupements jouissaient d'une certaine autonomie, variable suivant les localités. Quelques *degagne* se limitaient à la jouissance exclusive de certains pâturages ou alpages et à la participation aux droits de transport des marchandises (par ex. Quinto, Chironico, Olivone) ; d'autres, en raison de leur éloignement du centre, obtinrent de bonne heure une autonomie presque complète, civile et ecclésiastique, et donnèrent naissance aux communes et aux paroisses actuelles (par ex. Osco et Giornico). On trouve des *degagne* surtout dans les grandes *vicinanze* de la Léventine (par ex. Quinto, Chiggiogna, Giornico, Faïdo, Chironico), et de Blenio (Olivone et Aquila). A la *degagna* correspondait la *squadra* du Val Maggia, Onsernone, Mesolcina, Valteline, etc. — Plus tard la notion de la *degagna* disparut et elle forma une *vicinanza* au sein de l'ancienne, jusqu'à devenir complètement indépendante de celle-ci. Aujourd'hui le terme *degagna* a perdu toute précision. Ainsi celles d'Osco et de Mairengo n'ont plus aucun lien avec la *vicinanza* de Faïdo, d'autres, comme celle de Piotta, ont une position juridique mal définie. Celle de Dangio, par contre, a gardé son ancien caractère et sa dépendance de la *vicinanza* d'Aquila. — Voir Meyer : *Blenio u. Leventina*. [C. TREZZINI.]

DEGEN. Familles des cantons de Bâle-Campagne, de Lucerne et de Schwyz.

A. Bâle-Campagne. Nom de famille qui paraît souvent dès le milieu du XVI^e s. à Liestal, Buckten, Liedertswil, Oberwil et Langenbruck. Cette famille acquit depuis lors la bourgeoisie de nombreuses localités, principalement dans les parties hautes du canton. Au début du XIX^e s. un Degen, ressortissant d'Oberwil fit des essais d'aviation à Vienne. — Voir UB. [O. G.]

B. Canton de Lucerne. Famille établie à Kriens depuis plus de deux siècles. — FRIEDRICH, 1848-1913, président de la commune de Kriens 1879-1899, député au Grand Conseil 1883-1891, au Conseil National 1896-1901, président de la Direction du chemin de fer Kriens-Lucerne, lieutenant-colonel d'artillerie, occupa une position en vue dans la Banque fédérale à Zurich dès 1902. — *Dorfbrunnen von Kriens*, p. 25-29. [P.-X. W.]

C. Canton de Schwyz. Famille bourgeoise éteinte du Muotathal, qui se rencontre aussi au XVII^e s. dans la Marche. *Armoiries* : d'azur à deux épées en

sautoir. — 1. HANS, 1511 membre du Conseil et délégué de l'État de Schwyz à l'assemblée de conciliation entre les Dix cantons et le duc de Savoie. — 2. et 3. SIMON et LEONHARD, † à Marignan 1515. — 4. MELCHIOR, vidame du couvent de Saint-Gall 1526, rapporta à la Diète de Baden 18 février 1533, † vers 1541. — 5. SEBASTIAN, membre du Conseil, capitaine au service de France 1554. — 6. MARTIN, bailli en Thurgovie 1556, plusieurs fois député à la Diète de 1556 à 1585, probablement le même que l'huissier cantonal Martin mentionné en 1550. — 7. JOHANN, vice-landammann 1585. Ses fils NIKOLAUS et LUKAS, banneret, étaient membres du Conseil. — 8. JOHANN-KASPAR, fils de Lukas, transplanta la famille à Lachen; ammann de la Marche. — 9. MELCHIOR, porte-enseigne et membre du Conseil, † 22 novembre 1664. — 10. NIKOLAUS III, abbé de Fischingen, * 1700 à Lachen, profès 1719, élu abbé le 12 juin 1747, construisit le couvent actuel, résigna ses fonctions le 10 février 1776, † 22 décembre 1778. — 11. P. EUSEBIUS, frère du n° 10, moine de Saint-Gall, * 28 août 1699, profès 1720, officier de l'abbé 1741, notaire apostolique, vicaire du couvent de Wil 1745, † 29 décembre 1754. — Voir : LL. — Gfr. — *Mittel. des Hist. Vereins Schwyz.* — Archives du couvent de Saint-Gall. [REICHMUN.]

DEGENAU (C. Thurgovie, D. Bischofszell, Com. Zihlschlacht. Voir DGS). Hameau et chapelle. En 898, *Tegerunowa* = grand pré, du ahd. *tēger*, grand. Il fut donné au couvent de Saint-Gall par l'empereur Arnulf. Une chapelle dédiée à Saint-Nicolas y existait en 1352, annexe de Bernhardzell. Après la Réforme, elle servit, selon la religion des possesseurs de Blidegg, à l'une ou à l'autre confession. [Scu.]

DEGENSCHER (DÆGISCHER). Ancienne famille



bourgeoise de la ville de Soleure éteinte en 1781, tirant probablement son nom de Tägertschi (Berne). WERNER, d'Étingen, est reçu bourgeois en 1453. *Armoiries* : d'azur à un cerf d'or issant de trois monts de sinople et portant dans ses bois une épée d'argent à poignée d'or. Dans la suite les trois monts disparurent. — 1. NIKLAUS, membre du Conseil et bailli à Buchegg

1493, trésorier 1496, assassiné sur la Gempennmatt 1499. — 2. ULRICH, frère du n° 1, banneret de la ville 1499, *Jungrat* 1501, *Altrat* 1507, bailli de Gösgen 1509. — 3. KONRAD, du Grand Conseil 1507, portedrapeau dans l'expédition de Milan 1513, *Jungrat* 1514, avoyer d'Olten 1522, *Altrat* 1532. — 4. WOLFGANG, capitaine en France, du Grand Conseil 1575, *Jungrat* 1577, bailli de Mendrisio 1584, *Altrat* 1586, député pour la conclusion de la Ligue d'or 1586, bailli de Kriegstetten et trésorier 1587, de Buchegg 1591, banneret 1594, avoyer 1596; † 1603. — 5. JOHANN, 1581-1637, du Grand Conseil 1601, bourgmestre 1605, *Jungrat* 1610, bailli du Lebern 1617, *Altrat* 1623, bailli de Kriegstetten et trésorier 1625, banneret et bailli de Buchegg 1633. — 6. ANNA-KATHARINA, 1707-1789, en religion S. JOSEFA SERAFINA de la Visitation à Soleure, professe 1732, supérieure à plusieurs reprises. — 7. JAKOB-JOSEF-ANTON, 1717-1781, capitaine en France et en Espagne, du Grand Conseil 1740, *Jungrat* 1753, *Altrat* 1758, bourgmestre 1760, bailli du Lebern 1762, quartier-maître général 1765, bailli de Kriegstetten et député à Neuchâtel 1768, bailli de Buchegg 1778, le dernier de sa race. — Voir LL. — LLH. — P. Alex. Schmid : *Kirchensätze*. — Franz Hafner : *Geschlechterbuch*. — P. Protas Wirz : *Bürgergeschlechter*. — *Bestallungsbuch*. [v. V.]

DEGERFELDEN. Voir TEGERFELDEN.

DEGERSHEIM (C. Saint-Gall, D. Unter Toggenburg. V. DGS). Vge et Com. En 837, *Tegerasgai* = *Teger-escahi*, grande frêne; 1404, *Tegerschen*; 1708, *Tegersheim*; 1803, officiellement *Degersheim*, mais toujours encore dans la langue populaire *Tegerschen*. Depuis sa fondation, Degersheim faisait partie de la Haute Thurgovie et de la centenie alémanique d'Oberuzwil; plus tard, il constitua une partie du bailliage libre d'Ober-

uzwil. Placé ensuite dans le comté de Toggenbourg qui en 1413 fut réorganisé, il devint sous-bailliage. À la même époque, il se sépara d'Oberuzwil et devint le centre d'une *Freiweibelhube*, hief où un huissier exerça la basse justice jusqu'en 1798. Au spirituel, Degersheim faisait partie d'Oberglatt; il construisit sa propre chapelle en 1494. En 1708, les protestants, en 1763 les catholiques fondèrent également leur paroisse séparée. En 1804, la localité constitua avec Maggenau la commune de Degersheim. Après l'incendie de 1818, le village se releva rapidement grâce à l'extension de l'industrie cotonnière. Après les tissages, on vit apparaître en 1842 les débuts de l'industrie de la broderie; celle-ci se développa rapidement depuis 1855 et atteignit son plus haut point en 1890 avec 429 métiers. En 1904 fut fondé, selon les idées d'Arnold Rickli, le sanatorium de Sennruti. Registres de paroisse dès 1830. — Voir Hagmann : *Tegerschen und Degersheim* (avec bibliographie). [Hg.]

DEGgeler. Ancienne famille bourgeoise de la ville de Schaffhouse, immigrée de Rottweil lors de la Réformation. *Armoiries* : d'or à un cheval de sable. En 1532 JAKOB Teckeller est mentionné. — 1. HANS, fils du précédent, * 16 janvier 1547, prévôt de corporation 1586, grand bailli de Thayngen 1593, † 1596. — 2. HANS-CASPAR, * 11 novembre 1596, arbitre 1626, membre du Grand Conseil 1627, juge baillival 1629, prévôt de corporation 1632, grand-bailli de Neuhausen 1638, de Merishausen et trésorier 1646, vice-landammann 1653; † 6 juin 1657. — 3. HANS-JAKOB, * 19 septembre 1602, arbitre 1629, du Grand Conseil 1657, prévôt de corporation 1663, juge matrimonial 1671, † 14 octobre 1676. — 4. HANS-CASPAR, fils du n° 2, * 7 août 1623, administrateur de la fondation du couvent de Sainte-Agnès 1646, arbitre 1657, du Grand Conseil 1661, juge baillival 1669, prévôt de corporation 1676, juge matrimonial 1688, † 12 avril 1696. — 5. HANS-ULRICH, * 9 octobre 1634, arbitre 1665, du Grand Conseil 1665, préposé à l'office des morts 1670, juge baillival 1680; † 14 avril 1696. — 6. HANS-GEORG, fils du n° 4, * 11 juin 1654, inspecteur des poids et mesures 1677, arbitre 1693, du Grand Conseil 1696, juge baillival 1711, prévôt de corporation 1712, destitué 1717. — 7. HANS-JAKOB, * 9 juil. 1662, arbitre 1695, du Grand Conseil 1699, juge baillival 1712, prévôt de corporation 1717, grand-bailli de Buch 1728; † 15 mai 1747. — 8. TOBIAS, fils du n° 7, * 26 mars 1685, D^r med., pendant plusieurs années médecin particulier de plusieurs ambassadeurs protestants à Vienne; après son retour, arbitre 1730, médecin de la ville 1739; † 11 novembre 1754. — 9. LAURENZ, V. D. M., * 13 mai 1686, étudia à Bâle, professeur de logique et de métaphysique au *Collegium humanitatis* 1717, d'éthique et de catéchétique 1723, diacre de la cathédrale 1727; † 3 août 1732. — 10. HANS-WILHELM, * 2 janvier 1693, du Grand Conseil 1731, juge baillival 1734, prévôt de corporation 1736, grand-bailli du Reiat 1746; † 10 septembre 1752. — 11. LEONHARD, * 8 mars 1744, du Grand Conseil 1770, directeur des travaux publics 1773, juge baillival 1786; † 14 août 1789. — 12. JOHANN-KASPAR, frère du n° 11, * 1746, du Grand Conseil 1789, juge baillival 1797, procureur général 1798 et 1800, prévôt de corporation 1799; † 8 septembre 1800; est peut-être identique à un JOHANN-KASPAR, orfèvre à Schaffhouse et qui dirigea de 1782 à 1792 l'exploitation des mines de plomb de la vallée de Lauterbrunnen. — 13. FRANZ, * 15 décembre 1748, du Grand Conseil 1779, directeur des travaux publics 1790, juge baillival 1799, juge de la ville 1803; † 5 juillet 1809. — 14. JOHANN, * 3 mars 1751, graveur sur cuivre, sénateur sous la République helvétique, † 21 mars 1842. — 15. JOHANN-HEINRICH, * 22 mars 1761, du Grand Conseil 1796, de la chambre communale 1800, † 8 septembre 1821. — 16. ANDREAS, * 2 juin 1771, administrateur du couvent de Paradies 1804, conseiller d'État 1818, † 10 octobre 1821. — 17. BERNHARD, * 29 avril 1822, missionnaire des Missions de Bâle à Mulki (Indes), puis pasteur à Kerass (Russie). — Voir LL. — Mägis : *Schriftsteller*. — Imthurn-

Harder : *Chronik*. — Henking : *Joh. von Müller*. — J. G. Müller : *Selbstbiographie*. — Reg. général. de la ville de Schaffhouse. [W.-K.]

DEGGIO (C. Tessin, D. Léventine, Com. Quinto, V. DGS). *Degio* XIII^e s. ; *Decio* 1783. Hameau qui fut incendié le 16 février 1759. La chapelle de Saint-Martin, hors du village, remonte peut-être au XII^e s. et possède une fresque de la fin du XV^e s. La chapelle de Sainte-Catherine est mentionnée en 1570. — Voir D'Alessandri : *Atti di S. Carlo*. — Rahn : *I Monumenti*. [C. T.]

DEGIACOMI, de GIACOMI, de GIACOMO, aussi **dél GIACOMO**. Famille de Rossa, Kazis et Lenz (Grisons). *Armciries* : de gueules au lion rampant d'or tenant dans ses pattes une étoile d'or, sur trois monts de sinople. — JOACHIM, de Rossa, Lenz et Kazis, * 1858 à Chiavenna, médecin à Berne où il mourut le 14 novembre 1921. Il légua 200 000 fr. à la Société helvétique des sciences naturelles. — *Gedenkbblatt*. — 14^e rapp. de la Croix-Rouge de Berne. [H. T. et L. J.]

DEGIEN. Voir IGELS.

DEGIORGI. Famille tessinoise. — 1. GIOVAN-BATTISTA, peintre, de Aquila, * 23 janvier 1733, † à Vienne après janvier 1785. Il travailla à Milan, Francfort, Mayence, Vienne, Montanaso (Lodi), etc. Son portrait de Marie-Thérèse lui valut la bourgeoisie de Vienne. Au Tessin, il a laissé des œuvres dans sa famille, des fresques dans différentes chapelles de la paroisse de Aquila et dans l'église de Corzono, et les stations de la *Via Crucis* sur la place de cette dernière. — 2. DOMENICO, avocat, d'Aquila, * 18 août 1787, membre de la Régence provisoire issue de la révolution de Giubiasco en 1814. Après l'échec de celle-ci, il s'enfuit et fut banni ; on dit qu'il mourut à Bissone, à une date inconnue. — 3. FRANCESCO, de Locarno, un des chefs du parti radical de cette ville. Le soir du 20 février 1855, il envahit avec quelques partisans le café Agostinetti, où se trouvaient des partisans de la fusion, des conservateurs et des modérés. Cette rixe où Degiorgi fut tué, provoqua le fameux *Pronunziamento* tessinois de 1855 et donna lieu à un procès politique retentissant. — 4. CANDIDO, ingénieur, * à Mugena en 1846, † à la Spezia en 1906. Il construisit la route de la côte de la Spezia, collabora à la construction de la ligne du Gothard et à celle de Ponte-Tresa-Luino ; il fit le projet du funiculaire du San Salvatore à Lugano. — Voir Simona : *Note di arte antica*. — Galli-Tamburini : *Guida del Malcantone*. — *BStor*. 1905 et 1921. — Cantù : *Storia di Como*. — Marioni : *Storia ticinese*. [C. TREZZINI.]

DÉGLISE, DE ECCLESIA, DE L'ÉGLISE,

D'ÉGLISE. Famille fribourgeoise originaire de Remaufens, où elle est mentionnée dès le XIV^e s., et bourgeoise de Châtel-Saint-Denis et de Besenens. — 1. CLAUDE, de Remaufens, curé d'Attalens 1580-1609, accusé de sorcellerie, fut, quoique innocent, banni à perpétuité des terres de Fribourg. — Dellion : *Dict.* I, XI. — 2. Joseph-FRANÇOIS, 1725-1804, à Châtel-Saint-Denis, curé d'Avry-devant-Pont 1756-1765, de Châtel-Saint-Denis 1765-1803, légua sa fortune à cette dernière paroisse pour la création d'une école latine. — Dellion : *Dict.* I, 162, 351 ; II, 151, 171. — 3. Jean-FRANÇOIS, de Châtel-Saint-Denis, * vers 1755, † 1818, docteur en médecine, notaire 1797, préfet national du nouveau canton de Sarine et Broye 1798-1802, député à la Diète générale de Berne 1801, sénateur helvétique 1802, membre en 1803 de la commission chargée d'appliquer l'Acte de médiation et d'administrer le canton pendant la période de transition. Préfet de Châtel-Saint-Denis 1814-1816 et député au Grand Conseil 1813-1814. — *ASHF* IV, 278. — Philipona : *Hist. de Châtel-Saint-Denis*, 901. — *ASHR*. — 4. ANTOINE-Casimir, fils du n^o 3, docteur en médecine, syndic de Châtel-Saint-Denis 1822-1831, préfet du district 1831-1847, député au Grand Conseil 1831-1847, avoyer-président de ce corps 1838-1847. — 5. Jacques-NICOLAS, * à Châtel-Saint-Denis 1827, † à Monthey (Valais) 1900, notaire 1850, greffier, député au Grand Conseil 1856-1860, juge au Tribunal cantonal 1873-1888. — *Ehren. frib.* 1901. — 6. JACQUES, prêtre français, de Pisenant-en-Languedoc,

recteur de Notre-Dame à Fribourg 1616, musicien-compositeur. — Dellion : *Dict.* VI, 417. [G. CORPATAUX.]

DÉGLON. Famille vaudoise bourgeoise de Curtelles avant 1585. — 1. PIERRE-SAMUEL, conseiller national 1855-1862. — 2. LOUIS, † 1907, député 1862-1868, juge de paix 1868-1880, président du tribunal de Moudon 1880-1883, conseiller national 1883-1899. — *Livre d'Or*. [M. R.]

DEGONDA. Famille de Tavetsch, qui tire son nom de la ferme de Gonda. — 1. JAKOB, curé de Sedrun 1749-1788, doyen du chapitre de l'Oberland grison ; † à 98 ans en 1804. — 2. JOSEF, successivement curé de plusieurs localités de l'Oberland grison. † à Surheim 1832 ; il écrivit la première *Goffinè* romanche. [J. S.]

DE GRADIBUS. Voir PONTHEROSE.

DE HARSU. Famille originaire de Soissons, bourgeoise de Genève en 1571. Plusieurs de ses membres furent notaires et commissaires, auteurs de vieux plans du territoire genevois. — JACQUES, 1730-1784, médecin et chirurgien, du Conseil des Deux-Cents en 1764, correspondant de la Société de médecine de Paris, auteur de *Lettres sur les effets médicaux de l'aimant*. — Voir Arch. de Genève. — Sordet : *Diction*. — Une famille DE HARSY, de Lyon, fut reçue à la bourgeoisie genevoise en 1661, en considération des cautionnements qu'elle avait souscrits en faveur de la ville à deux reprises. Sordet a confondu les deux familles. [C. R.]

DEINIKON (C. Zoug, Com. Baar, V. DGS). Hameau. *Tennikon*, 1282 ; *Tenninhofen* = fermes des *Tennig* (de *Tenno*). Sur la *Bühne*, lors de la construction d'une route en 1808, on trouva des monnaies romaines. Les noms d'endroits terminés en *ikon* comme *Notikon*, *Tennikon*, plus tard *Deinikon*, remontent très probablement à des colonisations allemandes. La contrée souffrit beaucoup, dans la guerre de Zurich, de l'incursion des Zuricois du 25 mai 1443. Dans la seconde guerre de Cappel en 1531, les Zuricois détruisirent leur camp sur les hauteurs de Tann, Flühof et Abern ; le pays fut entièrement ravagé, la plupart des maisons incendiées. La paix nationale du 16 novembre 1531 fut, selon la tradition, solennellement conclue près de Deinikon, sur un roc appelé *Bühne*. La table qui fut employée est conservée au musée historique de Zoug. La première et surtout la seconde guerre de Villmergen, 1656 et 1712, furent néfastes au pays. Au moyen âge, les habitants étaient serfs du couvent de Cappel. Soutenus par le district et la ville de Zoug, ils se rachetèrent au cours du XV^e s. de la juridiction du couvent. Les plus anciennes familles connues de la contrée sont les von *Tennikon*, von *Tann* et von *Nordikon*. — Voir K.-F. *Stadlin* : *Gesch. des Kts. Zug* III, p. 166. — A. Wickart : *Die Freien von Nordikon* dans *Zuger Nbl.* 1894, p. 26. — A. Weber : *Deubühl-Frühberg an der Abern bei Baar, Erinnerungen an die Geschlechter Steiner und Reidhaar* dans *Zuger Kalender* 1918, p. 40. — Emmanuel Scherer : *Zur Frühgesch. von Baar* dans *Neue Zürcher Nachrichten* 1920, n^{os} 310, 313, 341. — Al. Müller : *Gesch. von Deinikon und seiner Korporation* 1924. [W.-J. MEYER.]

DEISCH. Voir TEISCH.

DEISSWIL (C. et D. Berne, V. DGS). Vge dont la partie supérieure, renfermant d'anciennes carrières, forme un quartier d'Ostermundigen, de la paroisse de Bolligen. L'autre partie est rattachée à la paroisse et Com. de Stettlen. Il s'y trouve une fabrique de carton dès 1876 et d'anciennes maisons de campagne patriciennes. — Voir Mulinon : *Beitr.* IV, sous *STETTLEN*. [H. T.]

DEISSWIL (C. Berne, D. Fraubrunnen, V. DGS). Vge de la paroisse de Munchenbuchsee. *Teiswile*, 1257 ; *Tietzwile*, 1274 ; *Deusswilt*, 1577. A Moos près Deisswil existent des traces d'une ancienne route romaine. Une vieille famille du même nom est mentionnée au XIV^e s., mais elle peut aussi provenir de Deisswil près Bolligen. — Voir Jahn : *Chronik*. — Idem : *Kt. Bern*. — *LL*. — *FRB*. [L. S.]

DEISSY. Voir EISSY.

DEITINGEN (C. Soleure, D. Kriegstetten, V. DGS). Com. et paroisse. *Teytingen*, 1244. Dans la forêt de

Deitingen se trouvent des vestiges d'un établissement romain. Fief des Kibourg, le village constituait une seigneurie de cette famille, qui y possédait deux châteaux. L'un est actuellement transformé en cure, l'autre est tombé en ruines. La moitié de la seigneurie passa après 1359 aux mains de Walter von Grunenberg, vers 1400 au prieuré de Wangen et en 1520 à Soleure. Engagée pendant quelque temps à Merlo, bourgeois de Soleure, l'autre moitié fut acquise par Soleure en 1482 déjà. Berne posséda dès 1406 la haute et depuis 1501 la moitié de la basse juridiction qui relevait jusqu'alors du prieuré de Wangen. Elle céda cette dernière en 1516 à Soleure et la haute juridiction en 1665 seulement. Registres de baptêmes dès 1750, de décès dès 1755, de mariages dès 1837.

Les **VON DEITINGEN**, famille de ministériaux des Kibourg, sont cités du milieu du XIII^e s. à la fin du XIV^e s. *Armoiries* : d'argent à deux têtes de chevaux adossées de sable, bordées de gueules. — 1. HESSO, bailli d'Oltingen 1278. — 2. HESSO, avoyer de Buren 1326, de Thoune 1344-1350. — 3. KONRAD, prieur de Wangen 1327. — 4. KONRAD-SACHSO, bailli de Wangen 1356, avoyer de Thoune 1362, de Berthoud 1379-1383; en cette qualité il remit la ville aux Bernois. — 5. ANNA, abbesse de Fraubrunnen en 1359. — Voir F. Eggen-schwiler : *Die territoriale Entwicklung des Kts. Solothurn*. [L. S.]

DEJEAN. Famille de Montauban, bourgeoise de Genève par ABEL, reçu en 1697, et DAVID, dit l'Aîné, reçu en 1704. *Armes* : écartelé, aux 1 et 4 d'argent au dauphin d'azur, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles de même, aux 2 et 3 d'azur, à l'épée d'argent posée en pal. A Sécheron, les frères Dejean possédèrent dès 1763 une hôtellerie qu'ils appelèrent *Hôtel d'Angleterre*. Le renom de leur établissement leur valut les séjours de l'empereur Joseph II 1777, de Joséphine 1810, de Marie-Thérèse 1814, de la reine Hortense, de la reine Victoria, de M^{me} de Staël et de Benjamin Contant, qui s'y brouillèrent, de Byron, de Shelley, de Ruskin, etc. — Voir *Rec. gén. suisse II*. — Doumergue : *La Genève des Genevois*. [C. R.]

DEJOUX, PIERRE, d'une famille originaire de Vernon en Vivarais, 1752-1825. Pasteur, professeur, dont l'activité agitée aboutit à son abjuration dix-huit jours avant sa mort. On a de lui : une *Profession de foi révolutionnaire*, publiée à Genève en 1794; *La Franche-Maçonnerie*; *Nouveau plan raisonné d'éducation publique* 1774, etc. — Voir Sordet : *Dict. des fam. genevoises*. — Rivoire : *Bibliographie*. — Arch. de Genève. [C. R.]

DELABAYS, DE ABBATIA, DE LA BAY. Une des plus anciennes familles de la vallée de la Glâne (Fribourg), originaire de la commune du Châtelard où elle existait déjà au XIV^e s. Au XVIII^e s., les différentes branches de la famille, au nombre de neuf, étaient désignées par des surnoms. — 1. *Jean-Joseph* dit Gagniaux, se rendit à Paris en 1778 et y obtint le poste de suisse de l'église métropolitaine. Pendant la Révolution, il cacha si bien le trésor de Notre-Dame de Paris que les révolutionnaires ne parvinrent pas à le découvrir. Il fut emprisonné pour ce fait et sommé vainement de révéler sa cachette. Delabays revint à Paris une fois la tourmente passée et remit intact au clergé de la métropole le trésor caché. En reconnaissance de son dévouement et de sa fidélité, le chapitre de Notre-Dame détacha trois parcelles de la vraie croix, les plaça dans un reliquaire en argent et les envoya à la paroisse des Grangettes le 2 août 1814. Pie VII, lors de son voyage à Paris, lui remit personnellement une médaille d'argent à titre de récompense. Ces objets, conservés dans l'église de Grangettes, ont été volés il y a plusieurs années. — 2. ERNEST, * 1883, conseiller communal de Romont, député au Grand Conseil 1921. — *Etr. frib.* 1889. — Dillion : *Dict. III*, VI. [G. CORPATAUX.]

DE LA CHANA. — 1. FRANÇOIS, 1645-1720, d'une famille de Milleri dans le Lyonnais, bourgeoise de Genève en 1631. En 1707, il voulut présenter aux citoyens un projet de réforme constitutionnelle, vote au bulletin et non plus à l'oreille, élection du Conseil des Deux-Cents par ce Conseil même et non par l'autorité exécutive, limitation

du nombre des membres d'une même famille dans les Conseils, publication des édits. Censuré, il se soumit, mais le mécontentement de tous ceux qui pensaient comme lui donna lieu à une résistance. De la Chana fut cassé de sa bourgeoisie et banni à perpétuité. Il mourut à Morges. — 2. ALEXANDRE, neveu du n° 1, 1703-1765, bon peintre sur émail, testa en faveur de l'Hôpital et de la Bibliothèque qui eut ses livres et ses émaux, aujourd'hui au Musée d'Art et d'Histoire. — Voir Sordet : *Dict. des fam. genevoises*. [C. R.]

DELACHAUX. Nom de deux familles neuchâtelaises, citées dès le XV^e s., l'une à Travers, l'autre au Locle et à La Chau-de-Fonds. A la dernière appartenance : — 1. FRANÇOIS, 1793-1859, à Valangin, notaire et avocat, conseiller d'État 1831-1848, député au Corps législatif 1835-1848, au Grand Conseil 1852-1858. — *Biog. neuch.* I. — 2. FRITZ-AUGUSTE, 1846-1915, avocat et notaire à La Chau-de-Fonds, président du tribunal de cette ville 1896-1904, puis préfet 1904-1911. — 3. LÉON, * 30 juillet 1850, graveur au Locle, puis en Amérique, s'adonna ensuite à la peinture, exposa à Paris en 1883 et à Berlin. — SKL. — 4. HENRI, * 1864 à Neuchâtel, † 1908 ou 1909 dans la République Argentine. Géographe et cartographe d'une grande notoriété dans la République Argentine. — *Messager boiteux de Neuchâtel* 1909. — 5. THÉODORE, * 1879 à Interlaken, peintre, exposa en Suisse, à Munich et à Rome; professeur au gymnase dès 1912 et à l'école supérieure des jeunes filles de Neuchâtel. Conservateur du Musée ethnographique 1921. — SKL. — DSC. [L. M.]

DE LA COMBA, CLAUDE, peintre, vivant à Lutry en 1472 et auquel on attribue un dessin de costume de vigneron de Lavaux (Bibl. cantonale de Lausanne). — SKL. [M. R.]

DE LA COMBE, DE COMBA. Famille bourgeoise de Genève dès 1412, éteinte au XVIII^e s. Elle a donné plusieurs membres du Conseil, et entre autres — AMI, qui, en 1603, fut un des meneurs de l'opinion publique contre Blondel et se porta, en 1605, partie criminelle contre lui. — Voir art. BLONDEL. — Galiffe : *Not. gén. III*. — Gautier : *Hist. de Genève V*. [C. R.]

DELACOSTE. Originaire de Moreillon en Savoie, cette famille apparaît avec FRANÇOIS, notaire, à Monthey en 1621, puis à Sion à la fin du XIX^e s.; un rameau se fixa à Oran (Algérie) vers 1900. — FRANÇOIS, conseiller d'État, joua un rôle dans les événements de 1844. — EDMOND, * 1854, président de Monthey et conseiller d'État. — Archives de Monthey. [Ta.]

DE LA FAYE, ANTOINE, * à Châteaudun, diocèse de Chartres, † 1615, théologien. Il se retira à Genève où il fut nommé régent au Collège en 1561, et reçu gratuitement à la bourgeoisie en 1568. Il se rendit en Italie en 1574 pour y prendre le grade de docteur en médecine; revenu à Genève, il fut nommé successivement directeur du collège 1575, professeur de philosophie à l'Académie 1577, pasteur à Chancy et Cartigny 1579, à Genève 1580, recteur de l'Académie la même année et professeur de théologie en 1583. Il composa en 1587, avec d'autres collègues, la préface de la Bible qui parut en 1594. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages religieux, de polémique, d'histoire, d'édification et d'un poème sur l'Escalade : *Geneva Liberata*, 1603. — Voir *Rec. gén. suisse I*, 137. — De Montet : *Dict.* — Hoyer : *L'Église de Genève*. — *France protestante*. — Borgeaud. [H. Da.]

DE LA GRANGE. Famille originaire de Bussy en Bourgogne, fixée à Lausanne dès 1701. — 1. JEAN-PIERRE, 1700-1763, architecte, transforma l'aspect du château de Lausanne en y ajoutant en 1733 un péristyle et en effectuant des travaux intérieurs en 1750. Il est l'auteur d'un important plan du château. — 2. GABRIEL, 1715-1794, fit avec Jean-Pierre, son frère aîné, de 1747 à 1749, de gros travaux à la cathédrale de Lausanne. — Voir Arch. cantonales vaudoises. — SKL. — Reymond : *Les châteaux de Lausanne*. [M. R.]

DELALIO ou de LALIO. Famille tessinoise. — 1. DOMENICO, ingénieur militaire et architecte, de Gandria (contrairement au *BStor.* 1890 qui le dit de Scaria, Val d'Intelvi, Italie), † 1563. Il travailla dès 1545 en Styrie, collabora en 1550 avec Antonio della Porta aux fortifications de Warasdin; de 1554 à 1558 dirigea les travaux de

reconstruction de celles de Gratz. Il y bâtit le grandiose hôtel de ville, travailla à la cathédrale et au palais Friedrich. Il appela à Gratz ses frères Giovan-Maria et Andrea et de nombreux Tessinois qui travaillèrent aux fortifications de Gratz, Marbourg, Laibach, Raun, Radkersbourg, Furstenfeld. En 1559, Domenico fut nommé ingénieur impérial pour les terres de la couronne de Croatie. Il fut le chef d'une école d'artistes à laquelle on doit les palais de Achaz, de Heberstein, l'hôtel de ville de Marbourg, les châteaux de Ratmannsdorf à Weiz, de Gutenberg, Fronberg, Ehrenhausen, Spielfeld et Hollenegg, tous transformés plus tard. — 2. GIOVANNI MARIA, était en 1549 ingénieur en chef des fortifications de Marbourg. — Voir Wachslar : *Kunstleben am Hofe zu Graz*. — *Popolo e Libertà* 1923, n° 156. [C. T.]

DELALOYE. Nom de famille qui apparaît au XIII^e s. dans la châtellenie de Conthey, orthographié de la Loy. Il se répandit dans la majorité d'Ardon-Chamson, dans la châtellenie de Saillon, au XIV^e s. sous la forme de *Lobbio* à Massongex, ensuite à Sion et dernièrement à Monthey. — PIERRE de Lobbio, chanoine de Sion en 1473. — PIERRE de Lobbio, curé de Nendaz et Vétroz, chanoine de Sion, † 1577. — JOSEPH-MARIE Delaloye, d'Ardon, 1770-1822, procureur du chapitre cathédral. — JOSEPH-MARIE, d'Ardon, 1785-1848, Dr théol., premier curé de Chamson, chanoine titulaire, doyen d'Ardon. — GABRIEL, d'Ardon, 1829-1897, curé de Collombey, où il construisit l'église en 1863, curé de Vionnaz, doyen de Monthey. — Voir Ritz : *Décanat d'Ardon*, mms. — Archives locales. [Ta.]

DE LA MAISONNEUVE. Famille genevoise éteinte au XVIII^e s. qui paraît être originaire du Valais où elle apparaît dès 1362 dans le dizain de Sierre. Elle vint à Genève vers le milieu du XV^e s. On ne possède aucun document sur son admission à la bourgeoisie, qui fut reconnue d'office au XVI^e s. *Armes* : Écartelé, aux 1 et 4 d'azur à la maison garnie de deux girouettes d'argent ; aux 2 et 3 d'argent à la main droite ouverte, de gueules, posée en



pal. Comme dans toutes les familles patriciennes, ses membres furent du Conseil des Deux-Cents, quelques-uns plusieurs fois syndics et premiers syndics. Les plus connus furent : — 1. BAUDICHON, * vers 1488, † 16 août 1551, prit une part considérable à l'établissement de la Réforme à Genève. Il fut le chef du parti nouveau. Sa maison, située aux Rues Basses, à peu près sur l'emplacement du passage dit des Lions, devint le quartier-général des réformés et leur fournit leur premier lieu de culte. Arrêté à Lyon en 1534, pour hérésie, on lui fit un procès (publié par M. Baum en 1873). L'énergique intervention de Berne le sauva de la mort. Capitaine-général en 1535, du Conseil des Deux-Cents en 1537. — 2. ÉTIENNE, frère du n° 1, † 17 décembre 1551, religieux franciscain au couvent de Rive dès 1524. Il embrassa la Réforme avec quelques autres religieux au moment de la dispute de Rive (1536). Du Conseil des Deux-Cents 1538. — Voir *Rec. gén. suisse* I, 157. — Denkinger : *Introduction de la Réforme à Genève*. — Arch. de Genève. [H. DENKINGER.]

DE LA MAR, DE LA MARE. Famille bourgeoise de Genève dès 1482, qui prit une part active aux luttes de Genève et dont les principaux membres n'acceptèrent pas la domination de Calvin et préférèrent se retirer de la ville. *Armoiries* : d'argent à trois fasces ondes d'azur, au chef de gueules chargé de trois étoiles à six rais d'or. — ÉTIENNE, seigneur de Vanzier, syndic en 1519. — PIERRE, du Conseil des Deux-Cents 1548, renonça à la bourgeoisie de Genève et se retira à Merlinge ; il était devenu sujet de Berne. — HENRI-PHILIPPE, pasteur à Genève en 1536. à Jussy 1543, déposé en 1546, de nouveau pasteur en 1555, à Choulex, puis à Gex. Sa déposition avait eu pour cause son blâme à Calvin dans l'affaire Ameaux.

— Voir Galiffe : *Not. gén.* I. — Sordet : *Dict.* — Arch. de Genève. [C. R.]

DELANNE. Famille originaire du bailliage de Langres (France), bourgeoise d'Estavayer-le-Lac en 1774. — 1. JEAN-BAPTISTE, 1813-1884, jésuite, professeur de rhétorique et préfet des études à Fribourg, missionnaire à Constantinople (Péra), aumônier à La Corbière près d'Estavayer. — 2. *Alfred*, * 1844, officier dans l'armée française, capitaine dans la guerre franco-allemande 1870-1871, colonel 1894, général de brigade 1897, chef d'état-major de l'armée française 1899. Professeur à l'école de Fontainebleau. — Voir Schneuwly : *Généalogies*. — *Livre d'or des élèves du Pensionnat de Fribourg*. — *L'Ami du peuple* 1899, n° 122. — *Journal d'Estavayer* 1899. [G. CORPATAUX.]

DELAPALUD. Nom porté par de nombreuses familles des environs de Genève, où quelques-unes se fixèrent. — 1. JEAN, bourgeois en 1455. — 2. ROLET, bourgeois, venu de Chalex (Ain), condamné comme Peneysan en 1535. — 3. JEAN, aussi de Chalex, bourgeois en 1480, manifesta contre le duc de Savoie à l'occasion du Conseil des Hallebardes, membre du Conseil des Deux-Cents en 1527, de celui des Soixante en 1535. — 4. SIMON, 1797-1877, membre du Conseil représentatif 1838, secrétaire de l'Assemblée constituante 1841, membre du Grand Conseil 1842. — Voir Sordet : *Dictionnaire*. — Arch. de Genève. — Fazy dans *Genève suisse* p. 38. [C. R.]

DE LA PASLE ou SCHUFFELIN, de Nuremberg. Cette famille fut bourgeoise de Genève en 1518 avec CONRAD. — CLAUDE, son fils, 1525-1587, fut syndic en 1573 et 1579. — Du Bois-Melly reprit le nom de cette famille pour l'héroïne d'un de ses romans. — Voir Sordet : *Dict.* — Arch. de Genève. [C. R.]

DELANPLANCHE. — 1. JEAN-LAZARE, 1765-1842, d'une famille bourgeoise originaire de Corsinge et Jussy. Ayant délaissé le saint ministère pour la politique, il fut membre du Comité d'administration en 1783 et quel-ques temps président de l'Assemblée nationale ; administrateur 1794. Élu ministre de la République de Genève en France en 1796, il ne fut pas accepté par le Directoire. Il se détourna dès lors des affaires publiques. — 2. BENJAMIN, fils du précédent, 1800-1841, fit ses études à l'École polytechnique de Paris. Devenu mathématicien distingué, il professa à Saint-Étienne et à Genève. Prof. de chimie à l'académie. Député au Conseil représentatif 1830, au Grand Conseil 1840. — Voir Arch. de Genève. — Sordet : *Dictionnaire*. [C. R.]

DELARAGEAZ. Famille des environs de Genève, fixée à Préverenges (Vaud) dès 1606. — *Louis-Henri*, 1807-14 mars 1894, com ; missaire arpenteur 1831, député au Grand Conseil 1841. Ami de Proudhon, disciple de Cabet et de Fournier, fondateur des phalanstères vaudois, il devint rapidement, avec Druet et Eytel, l'âme de l'opposition contre le régime libéral urbain de 1830, dirigea le mouvement qui renversa le régime en 1845 et proclama le gouvernement radical sur Montbenon. Après la nomination de Druet au Conseil fédéral, il devint chef du Conseil d'État. Le régime radical fut renversé en 1862 par la coalition Ceresole-Eytel, mais Delarageaz rentra au gouvernement en 1866 quand l'élément radical reprit le dessus. En 1878 son opposition au système de la défalcation des dettes hypothécaires le fit quitter le Conseil d'État, puis peu après le Grand Conseil et le Conseil national, où il avait siégé de 1857 à 1881, et se retira de la vie politique. Son journal, le *Nouvel-Liste*, qui avait suivi son évolution vers la droite, fut

fixée à Préverenges (Vaud) dès 1606. — *Louis-Henri*, 1807-14 mars 1894, com ; missaire arpenteur 1831, député au Grand Conseil 1841. Ami de Proudhon, disciple de Cabet et de Fournier, fondateur des phalanstères vaudois, il devint rapidement, avec Druet et Eytel, l'âme de l'opposition contre le régime libéral urbain de 1830, dirigea le mouvement qui renversa le régime en 1845 et proclama le gouvernement radical sur Montbenon. Après la nomination de Druet au Conseil fédéral, il devint chef du Conseil d'État. Le régime radical fut renversé en 1862 par la coalition Ceresole-Eytel, mais Delarageaz rentra au gouvernement en 1866 quand l'élément radical reprit le dessus. En 1878 son opposition au système de la défalcation des dettes hypothécaires le fit quitter le Conseil d'État, puis peu après le Grand Conseil et le Conseil national, où il avait siégé de 1857 à 1881, et se retira de la vie politique. Son journal, le *Nouvel-Liste*, qui avait suivi son évolution vers la droite, fut



Louis-Henri Delarageaz.
D'après un portrait de
Au Peuple vaudois.

— Voir Sordet : *Dictionnaire*. — Arch. de Genève. [C. R.]

remplacé par la *Revue* comme organe officiel du parti radical. Colonel d'artillerie, il négocia en 1855, avec le juriste P.-C. de Planta, auprès de la Sardaigne, la rectification des limites des Grisons et de la Lombardie. — 2. LOUIS-CHARLES, 1837-1906, fils du n° 1, ingénieur, député au Grand Conseil 1868-1878 et 1883-1885, et de 1893 à sa mort, conseiller national 1893-1896, colonel d'artillerie 1884, commandant d'artillerie du 1^{er} corps d'armée de 1895 à 1899. [H. LESER.]

DE L'ARCHE, DE ARCHA, MICHEL, † 1562, d'une famille de Monthoux, reçue bourgeoise de Genève en 1483; syndic 1550, 1554, 1558, 1562, secrétaire d'État 1556-1558. Député auprès de Berne et Zurich pour le renouvellement de la combourgeoisie 1555. Magistrat intègre et de talent, il fut encore envoyé auprès des Liges suisses en 1560 pour les détourner d'une alliance avec la Savoie. *Armes*: d'azur à l'arche d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles d'or. — Sordet: *Dictionnaire*. — *Armoriaux genevois*. — Galiffe: *Not. gén.* II, 2^e éd. [C. R.]

DE LA RIVE. Famille originaire de Mondovi en Piémont, venue à Genève en 1444, admise à la bourgeoisie en 1448. *Armes*: d'or à la bande de gueules chargée d'un ours passant au naturel. — 1. BARTHÉLEMI, * 1666, capitaine commandant une compagnie genevoise à Villmergen. Il reçut pour sa bravoure, de LL. E.E. de Berne, une médaille d'or frappée à cette occasion. — 2. AMI, 1692-1763, pasteur à Cartigny 1716, à Genève 1719, professeur de philosophie 1724-1762, recteur de l'académie 1732-1745. — 3. Pierre-Louis, 1753-1817, peintre paysagiste. Destiné

tout d'abord à la magistrature, il suivit son penchant pour les arts. Élève du chevalier Facin, il étudia à Mannheim, Dresde; voyagea en Hollande, Allemagne,



Charles-Gaspard De la Rive.
D'après un portrait
de la collection Maillart.

Autriche et en Italie pour se perfectionner. De retour à Genève, il se fixa à Céligny et s'adonna aux paysages et à des compositions historiques. Sa réputation était grande et ses tableaux se retrouvent à l'étranger dans maintes familles genevoises. Il fut le créateur d'une école qui sut puiser toute son inspiration dans l'étude consciencieuse de la nature. — 4. Charles-Gaspard, 1770-1834, magistrat, médecin et chimiste. Il étudia la médecine à Edimbourg, fut reçu docteur en 1797. A Londres, il s'occupa ensuite de maladies mentales et de chimie. Revenu à Genève en 1799, il ne tarda pas à être nommé professeur honoraire de chimie pharmaceutique, 1802. Il fut un des citoyens genevois qui proclamèrent la République le 31 décembre 1813; membre du Conseil provisoire, puis, en 1814, du Conseil d'État. C'est un des principaux organisateurs du bureau de garantie pour les ouvrages d'or et d'argent. Premier syndic 1817, recteur de l'académie 1823-1825; il refusa en 1831 la chaire ordinaire de chimie qui venait d'être fondée. Auteur de nombreux mémoires originaux et de traductions sur la médecine, la chimie et la physique. Dans ce dernier domaine, il se voua aux expériences d'électricité dynamique. — 5. Arthur-Auguste, 1801-1873, fils du n° 4, célèbre physicien destiné d'abord à la magistrature. Il étudia la physique et la chimie sous la direction de son père; tout jeune, il coopéra aux expériences d'Ampère qui établirent les lois de l'électro-magnétisme. En 1823, il obtint la chaire de physique générale, qu'il échangea deux ans plus tard contre celle de physique expérimentale. L'électricité devint l'objet principal de ses études; on lui doit l'in-

vention de la dorure galvanique qui lui valut en 1840 le prix Montyon (académie des sciences de Paris). Il se livra à de savantes recherches sur la température du sol à de grandes profondeurs, donna une théorie remarquable sur les aurores boréales, inventa plusieurs instruments de physique.

Ses travaux scientifiques ne l'empêchèrent pas de vouer sa sollicitude aux intérêts du pays. En 1832, il entra au Conseil représentatif, fit partie de la Constituante en 1841, du Grand Conseil en 1842 où il dirigea la résistance au radicalisme. Il collabora au *Courrier de Genève*, organe conservateur. Après la révolution de 1846, il se démit de ses emplois et fonctions; il avait été recteur de l'académie de 1837 à 1840 et de 1843 à 1844. Un gymnase libre fut fondé par lui et il y enseigna la physique et la chimie. Rentré dans la vie politique en 1860, le Conseil fédéral l'envoya comme ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement britannique pour le prier de donner son appui aux réclamations de la Suisse concernant la réunion de la Savoie à la France. Il se retira de la vie politique en 1864. Il fut un des huit associés étrangers de l'Académie des sciences de Paris dès 1864. Auteur de nombreuses publications; son *Traité d'électricité* est demeuré classique. — 6.

JEANNE-MATHILDE, née Duppa, 1808-1850, femme du précédent, auteur de: *Essai sur l'éducation des enfants*, 1837; *Histoire abrégée de la Confédération suisse*, 2 vol., 1839-1847. — 7. WILLIAM, fils du n° 5, 1827-1900, littérateur, ami et parent de Cavour. Il publia sur ce grand homme d'État un livre remarqué: *Le comte Cavour, récits et souvenirs*, 1862. Il collabora au *Journal de Genève* et dirigea pendant plusieurs années la *Bibliothèque universelle*, revue dans laquelle il signa des nouvelles et des essais critiques. Il a écrit: *La question de Savoie*, 1860, 2 vol.; *Le droit de la Suisse*, 1860. Il fut député au Grand Conseil. — 8. LUCIEN, * 1834, frère du n° 7, littérateur et physicien, a publié de nombreux travaux scientifiques, entre autres: *Des équations indépendantes dans la solution d'un système des courants linéaires*, 1863; *Conductibilité pour l'électricité du thallium*, 1863; *Réflexion spéculaire sur des cylindres à petite section*, 1876; *Etude sur la projection des angles*, 1885. En littérature, il est l'auteur de: *Essais de traduction poétique de Longfellow, Enoch et Tennyson*, 1870; *Religion et libre-pensée*, 1886. — Voir Gubernatis: *Dict. international des écrivains du jour*. — 9. EDMOND, 1847-1902, petit-fils du n° 5, colonel, commandant de la 1^{re} division 1890; professeur, puis commandant des écoles centrales, il enseigna la tactique et l'histoire de la guerre. — Voir AGS I. — Galiffe: *Not. gén.* I, p. 182. — De Montet: *Dict.* — SKL. — DuBois-Melly: *Pierre-Louis de la Rive*. — LL. — Heyer: *L'Église de Genève*. — *Armoriaux genevois*. — Rossier: *Question de Savoie dans RH*. [H. Da.]

DE LA ROCHE ou **LA ROCHE**. Plusieurs familles de ce nom bourgeoises de Genève. — 1. ABEL, 1590-1623, professeur de philosophie à l'académie de Genève en 1617, principal du collège de 1619 à sa mort; appartenait à une famille originaire de Loches (Champagne ?), reçue à la bourgeoisie en 1584, en la personne d'Abel, imprimeur. — 2. DANIEL, d'une famille originaire de Corbigny en Nivernais, bourgeoise en 1731, * 1743, D^r méd. et naturaliste, du Conseil des Deux-Cents 1775, participa à Genève à l'élaboration de la *Pharmacopea Genevensis*. Après les événements de 1782, il se rendit à Paris, où il devint médecin des gardes suisses, puis médecin de l'hôpital Necker, où lui succéda: — 3. FRAN-



Auguste de la Rive.
D'après une lithographie d'Artus.
(Collect. Maillart).

çois, son fils, 1781-1813, médecin, naturaliste et physicien distingué. — Arch. de Genève. — *Armorial genevois*. — *Rec. gén. suisse* III. — Gautier : *La médecine à Genève*. [H. F.]

DE LA RUE, DELARUE. Familles genevoises citées dès le XIV^e s., éteintes. Une autre famille de ce nom, originaire de Lessines en Flandre wallonne, s'est réfugiée à Genève en 1574. — 1. GASPARD, reçu bourgeois le 12 novembre 1588, † 1639. — 2. LOUIS, fils aîné du n° 1, 1604-1676, syndic 1653, 1657, 1661 et 1665 ; premier syndic en 1669 et 1673. Plusieurs de ses descendants furent membres des Conseils. Au XVIII^e s., cette famille se sépara en deux branches, l'une s'établit à Erlangen, l'autre à Gênes. Cette dernière y fonda une maison de banque, puis revint à Genève. *Armes* :

plus élevée et surmontée d'un croissant d'or renversé. — 1. PIERRE-JOSEPH, en religion *P. Boniface*, bénédictin, 1680-1742, novice au monastère de Rheinau, prêtre 1706, cellier de Rheinau 1708, prédicateur et professeur, maître des novices 1735. — G. Meier : *Freiburg und Rheinau*, dans *FG XXVII*, 128. — 2. ANTOINE-FRANÇOIS, curé de Barberèche 1716-1724, secrétaire de l'évêché, doyen. — Dellion : *Dictionnaire II*, 48. — 3. JEAN, * 1764, libraire à Paris, a publié : *L'Alman de commerce de Paris*, 1796-1818 ; *Dictionnaire topographique... des rues de Paris*, 1812 ; *Annuaire de l'imprimerie et de*



Delémont en 1740. D'après un tableau à l'huile au Musée de Delémont (auteur inconnu).

d'azur au demi-lion coupé d'argent tenant entre ses pattes une rose de même (variante). — 3. ANTOINE, 1758-1845, sénateur de Gênes, créé chevalier par Napoléon I^{er}. — 4. CAROLINE-CLÉMENTINE, avec qui s'éteignit cette branche en 1905, veuve d'Antoine-Édouard Aubert, dont le 5^e fils, Hippolyte-Victor obtint en 1906, pour lui et ses descendants, le droit de porter le nom d'Aubert-De la Rue. — Voir Galiffe : *Not. gén.* III, 172. — SKL. [André DUCKERT]

DELASOIE. Famille mentionnée à Sembrancher dès le XVII^e s. — ABDON, 1818-1877, chanoine du Saint-Bernard, curé de Bovernier, botaniste et naturaliste, membre fondateur et président de la Murienne, auteur de plusieurs communications. — G.-ÉTIENNE, châtelain vice-baillif, président du tribunal suprême 1825-1832. — Voir Bertrand. — Grenat. [Ta.]

DELASPRE. Famille originaire de Valjouze (Cantal, France), établie à Fribourg en 1825. — SÉVERIN, 1831-1914, imprimeur à Fribourg, imprima le *Confédéré*, puis l'*Indépendant*. Reconstitua et dirigea le corps de sauvetage de Fribourg. Bourgeois d'Épiquez (Jura bernois) 1890. — *Étr. frib.* 1915-1916. — *Indépendant* 1914, nos 79, 80. [G. Cx.]

DELATENA, DE LA TENNA, TINAZ, TYNNA. Famille gruyérienne, bourgeoise de Grandvillard et de Botterens, mentionnée au XV^e s. déjà. *Armoiries* : de gueules à trois pointes d'argent, celle du milieu

la *librairie de l'empire français*, 1813, etc. — ASHF IV, 74. — Dellion : *Dict.* II, 187. — Thorin : *Notice... sur Grandvillard*, 188. — 4. NICOLAS-VALENTIN, * 1790 à Ancy-le-Franc (Yonne, France), sous-directeur des bureaux du comité des gardes nationales de France 1815, conseiller référendaire à la Cour des comptes 1819, conseiller maître 1837, officier de la Légion d'honneur 1843. Auteur de : *Étude de l'homme* (5 éd.). — Vapereau : *Dictionnaire*. — Thorin : *Notice... sur Grandvillard*, 191. — 5. JOSEPH, * 1865, avocat à Bulle, député au Grand Conseil 1901, président du Tribunal de la Gruyère 1914. — 6. HUBERT, * 1875, prêtre, vicaire à Neuchâtel 1899, à Nice 1904, membre du Conseil central de l'œuvre de Saint-Pierre pour les missions, à Rome 1922. [J. N.]

DELAY, GUSTAVE, d'Yvonand (Vaud), * 1873, médecin à Mézières, puis à Lausanne, chef du service sanitaire cantonal 1913, chargé de cours à l'université de Lausanne. [M. R.]

DELÉAMONT. A la famille mentionnée à Gy et Presinge (Genève) dès 1418, appartiennent : — 1. FRANÇOIS, bourgeois de Genève en 1497, syndic 1509, 1511, 1514, 1516, 1520, châtelain de Peney 1517. — 2. JEAN, † 1572, du Conseil des Deux-Cents 1564. — 3. JACQUES-ANDRÉ, * 1753, député au Conseil législatif. — Une autre famille originaire de Moëns (Ain), s'établit au Carre (Genève) vers 1580. Elle a donné deux députés au Grand Conseil : — JEAN-ALEXANDRE, en 1890, et —

PIERRE-ÉTIENNE, son fils, en 1916. — Voir Arch. de Genève. [C. R.]

DELÉGLISE, DE ECCLESIA. Nom d'une famille valaisanne mentionnée à Nax et dans le val d'Hérens au XIII^e s. — PIERRE-JOSEPH, de Bagnes, 1814-1888, prieur du Saint-Bernard 1855, du Simplon 1858, prévôt 1865. — ATHANASE, frère du précédent, jésuite, professeur de rhétorique au collège de Sion 1860. — Gremaud. — Ritz : *Walliser Klerus*. — Voir aussi DÉGLISE. [Ta.]

DELÉMONT (all. DELSBERG) (C. Berne, D. Delémont. V. DGS). Ville et chef-lieu de district. Anciennes formes : *Delimonte*, 708 ; *Thalispere*, 1161 ; *Laimont*, 1181 ; *Deleymonte*, 1225. *Armoiries* : de gueules à la crosse de Bâle d'argent sur six coupeaux d'argent. Delémont, qui tire probablement son nom d'une localité romaine appartenant à un nommé Delius ou Telius (d'après Jaccard, du nom germain *Dallo* ou *Tello*), est mentionné pour la première fois en 727, comme un bourg où le couvent de Murbach possédait des biens.



Les comtes d'Egisheim y avaient aussi des droits, comme avoués du couvent de Moutier. Ils résidaient au château du Vorbourg ; c'est ce qui explique la présence du pape Léon IX, qui était leur parent, à Delémont en 1049, et la consécration par lui de la chapelle du Vorbourg. En 1271, par l'achat du comté de Ferrette, l'évêque de Bâle fut mis en possession des biens des comtes possédant à Delémont.

Cette ville fit dès lors partie de la principauté épiscopale de Bâle jusqu'en 1793. Elle fut souvent la résidence d'été des évêques de Bâle, et plusieurs élections d'évêques eurent lieu à Delémont. Le député de Delémont, comme première possession des évêques, occupait le premier rang à l'assemblée des États dépendant de l'empire. En 1532, le chapitre de Moutier-Grandval, fuyant la réforme, s'établit à Delémont ; il y resta jusqu'en 1793. Pendant la guerre de Trente ans, la ville fut occupée tour à tour par les Suédois, les Impériaux et les Français pendant dix-huit ans. En 1793, les Français entrèrent à Delémont et y commirent d'affreux excès. Quand l'évêché fut réuni à la France, Delémont devint sous-préfecture du Mont-Terrible, puis du Haut-Rhin, et dès 1814 chef-lieu d'un district bernois.

Combourgeoisie avec Bâle. En 1389, l'évêque de Bâle, Imier de Ramstein, donna la seigneurie de Delémont en gage d'une somme de 4000 fl. qu'il avait empruntée à la ville de Bâle. En 1407, Bâle reçut à titre de bourgeois externes les habitants de la ville et seigneurie de Delémont, et de la prévôté de Moutier-Grandval, moyennant une redevance annuelle de trois mares d'argent. Une nouvelle combourgeoisie fut conclue en 1584 entre Bâle et Delémont, le Birseck, Laufon et les Franches-Montagnes. Elle fut cassée par la sentence du 11 avril 1585 au profit de l'évêque.

L'hôtel de ville de Delémont a été construit de 1742 à 1745 ; l'église de Saint-Marcel de 1762 à 1766 par le tessinois Pisoni, d'Ascona. Dans la sacristie, on conserve la crosse et le calice de saint Germain, abbé de Moutier, du VII^e s. Cinq fontaines monumentales, du XVI^e s., ornent la ville. En 1487, un incendie détruisit la ville sauf l'église Saint-Marcel et trois maisons. Registres de baptêmes, de mariages et de décès dès 1584. *Population* : 1860, 2087 hab. ; 1923, 6822. — Voir Trouillat. — A. Daucourt : *Hist. de Delémont*. — Vautrey : *Hist. des évêques de Bâle*. — Arch. de Delémont et de l'Évêché de Bâle. [A. D.]

DE L'ESCALE, Joseph-Juste, * à Agen en 1540, † à Leyde en 1609, connu comme un des plus grands humanistes sous le nom de *Scaliger*. Ayant échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, il vint se fixer à Genève où il resta deux ans, professeur de philosophie attirant en foule les étudiants du dehors par sa renommée. Il rentra en France en 1574, professa l'histoire et l'antiquité romaine à Leyde en 1593. On lui doit entre autres des *Commentaires* sur Varron, Tibulle, Properce, Antone, Martial, etc. *Opus de emendatione temporum ; Thesaurus temporum* 1609. — Voir Ch. Seitz : *Joseph-*

Juste Scaliger et Genève. — Ch. Borgeaud : *Hist. de l'université de Genève*. [H. F.]

DELÉSÈVE, DELSAIVE, DÉLÉGIQUE. Famille originaire de Sallenche (Savoie), bourgeois de Fribourg 1737. A donné trois fondateurs de cloches : JACQUES-NICOLAS, et ses fils JOSEPH-JACQUES, et JACQUES. — NICOLAS, prêtre, prof. au collège Saint-Michel, chapelain (1823-1829), puis curé (1829-1837) de Cormondes. † 1837. — SKL. — Effmann : *Die Glocken der Stadt Freiburg*, dans FG V. — Dellion : *Dict. IV*. [J.N.]

DELESSERT, DE LESSERT. Nom de plusieurs familles vaudoises, provenant des *esserts*, terrains broussailleux défrichés. *Armoiries* : d'azur à la fleur de lys d'or, en chef, soutenue de deux étoiles d'argent, de fasces, et d'un croissant de même en pointe. A la famille de Cossonay appartienent : — 1. ABRAHAM, notaire juré, vint s'établir en 1614 à Cossonay ; il est l'auteur des branches de Cossonay, Yverdon, Aubonne et Paris. — 2. PAUL, prit part à la bataille de Malplaquet en 1709, se distingua à celle de Villmergen, fut capitaine du régiment bernois de Morges de 1741, châtelain de Grancy et conseiller de Cossonay. — 3. BENJAMIN, * 1690, fut reçu bourgeois de Genève en 1724 ; il fonda une grande maison de banque à Lyon. — 4. Étienne, 1735-1816, fils du n° 3.

Mis à la tête de l'importante maison de son père, il en transporta le siège à Paris en 1777. Dévoué pour le bien public, doué d'éminentes qualités financières, il fut l'instigateur d'une

foule d'institutions utiles. Le premier, il donna l'idée de la grande caisse d'escompte devenue plus tard la Banque de France. Il concourut à la fondation, à Paris, de la première compagnie d'assurance contre l'incendie et institua deux écoles primaires pour les enfants protestants. Louis XVI lui fit avancer plusieurs millions pour relever le commerce des soies frappé par la guerre d'Amérique. C'est à sa femme Madeleine, née Boy de la Tour, et à l'intention de leur fille, que Rousseau a écrit les lettres sur la botanique.

— 5. Jules-Paul-Benjamin, 1773-1847, fils du n° 4, industriel, financier et philanthrope. Jeune, il embrassa la carrière des armes, fit les premières campagnes de la Révolution :

commandant de la citadelle d'Anvers, aide de camp du général Kilmaine, il se retira du service en 1795 pour reprendre la direction de la banque paternelle ; à 30 ans, il devint régent de la Banque de France et le fut pendant cinquante ans. En 1801, il établit à Passy une raffinerie de sucre, puis, plus tard, vingt et une autres dans le reste de la France ; il procéda de même pour le coton, toujours dans l'idée d'affranchir la France du commerce étranger, il fonda une filature modèle. Napoléon I^{er} le récompensa en le créant baron d'Empire en 1812. L'étude de



Étienne Delessert. D'après un dessin de M^{me} Girard, gravé par Blanchard.



Benjamin Delessert. D'après un portrait de la collection Maillart.

la botanique, celle des sciences naturelles, les œuvres philanthropiques étaient son délassement. J.-J. Rousseau avait commencé pour sa sœur (plus tard M^{me} Gautier), un herbier modeste qui devint entre ses mains une des plus riches collections où l'on comptait 80 000 espèces. Il éleva aussi un musée conchyliologique ouvert au public, renfermant 150 000 coquillages. Dans le domaine scientifique, il publia les *Icones selectae*, 5 vol. in f^o, 1820-1846, superbe ouvrage de botanique à planches, dont le texte est dû en grande partie à Augustin-Pyramus de Candolle. Autres ouvrages de lui : *Des avantages de la Caisse d'épargne et de prévoyance*, 1835 ; *Le guide du bonheur*, 1840, très souvent réimprimé ; *Les Fondations qui seraient utiles à faire*, 1847. Député à la Chambre en 1815, 1817 à 1843. Grand officier de la Légion d'honneur. — 6. FRANÇOIS-Marie, 1780-1868, fils du n^o 4, entra à l'âge de 16 ans dans la maison de banque de son père ; député dès 1831 ; régent de la Banque de France. Héritier des collections de son frère, il contribua à les agrandir ; nommé en 1852 associé libre de l'Académie des sciences. — 7. Abraham-GABRIEL-Marguerite, 1786-1858, fils du n^o 4, associé jusqu'en 1830 dans la maison Delessert & C^{ie} ; capitaine-adjutant dans la Garde nationale de Paris 1814, il se signala dans les combats livrés autour de Paris et parvint au grade de général de brigade en 1831 ; il démissionna en 1834 et occupa successivement le poste de préfet d'Eure et Loire et de l'Aude ; préfet de police de 1841 à 1848 ; pair de France et grand-officier de la Légion d'honneur. On a de lui : *Collection officielle des ordonnances de police de 1830 à 1844* (1844). — 8. Alexandre-Henri-ÉDOUARD, * 1828, fils du n^o 7, voyageur, a publié : *Voyage aux villes maudites et Six semaines dans l'île de Sardaigne*, 1855. — Voir Ad. et Al. Delessert : *Notice général. et histor. sur la famille Delessert*. — Gaston de Lessert : *Famille de Lessert, souvenirs et portraits*. — De Montet : *Dictionnaire*. — AGS IV. — France protestante. — Armorial vaudois. — *Livre d'or des familles vaudoises*. [H. Da.]

A la famille de Peyres-Possens se rattache : — CAMILLE, 1835-1919, directeur de l'arrondissement postal de Lausanne de 1877 à 1910, député au Grand Conseil vaudois, fondateur et président d'œuvres philanthropiques. — *Livre d'Or*. [M. R.]

DELESTRA, DE STRATA. Familles des environs de Genève, dont plusieurs membres se fixèrent en ville et y firent souche : — 1. JEAN, syndic 1433, 1438 et 1445. — 2. CLAUDE, l'un des premiers genevois convertis à la Réforme, conseiller dès 1537. — 3. FRANÇOIS, reçu bourgeois en 1504, dont le fils JACQUES et le petit-fils JEAN remplirent des fonctions publiques au XVI^e s. — Voir Sordet : *Dictionnaire*. — *Armorial genevois*. — Arch. de Genève. — Heyer : *L'Église de Genève*. [C. R.]

DELÉTRAZ, DÉTRAZ, DESTRAZ, de TRAZ. Nom de plusieurs familles vaudoises, dont le nom se rapporte aux *étraz*, chemins romains ; l'une de ces familles est possessionnée à Essertes et à Oron au XV^e s. ; les autres sont signalées à des dates plus récentes. [M. R.]

DELÉVAUX, ÉDOUARD, * à Villeret 1863, † à Moutier 1916, avocat à Moutier 1887, maire 1907, juge au tribunal de district. — ASJ 1916. [E. K.]

DELÈZE. Famille valaisanne, dont le nom dérive peut-être de l'Eiss ou de l'Heis, territoire de Nendaz. Plusieurs de ses membres furent notaires et ecclésiastiques. — PIERRE, prieur d'Illiez, laissa des manuscrits sur le Val d'Illiez. [Ta.]

DELFILS. Famille bourgeoise de Porrentruy. — NICOLAS, abbé de Lucelle 1708-1751. — CASIMIR, 1775-1848, historien, auteur de travaux sur les antiquités romaines de l'ancien Évêché de Bâle et d'une description topographique et statistique de l'Évêché de Bâle en 1814. — Voir AHS 1895. — Mulinen : *Prodr.* [G. A.]

DELILLE, l'abbé JACQUES, 1738-1813. Poète français, réfugié à Bâle en 1795, puis à Gléresse, où il acheva ses poèmes sur *l'Homme des champs* et les *Trois règnes de la Nature*. En 1796, il s'établit à Soleure, qu'il quitta sans doute en décembre 1797 pour se rendre en Allemagne et en Angleterre, avant de rentrer à Paris en 1801. Il a chanté la Suisse et ses habitants, le lac de

Bienne et les malheurs de Jean-Jacques Rousseau, dans ses poèmes de *l'Imagination* et *Malheur et Pitié* (1802). — Voir Michaud : *Biogr. univ.* — M. Gisi : *Berühmte Franzosen in Solothurn*. [A. Sch.]

DELISLE, ANDRÉ, 1748-1818, d'une famille originaire de Chabeuil en Dauphiné, devenue bourgeoise de Genève en 1666. Capitaine, du Conseil des Deux-Cents 1792, membre du Comité de sûreté, de l'Assemblée nationale, du Conseil législatif 1796, de l'Administration municipale 1799, et du Conseil représentatif à la Restauration. — Voir Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises*. [H. F.]

DELISLE, FRANÇOIS, 1865-1914. Ingénieur du chemin de fer Viège-Zermatt, fut appelé en 1898 à diriger les travaux hydrauliques de l'entreprise électrique de Tusy-Hauterive ; chef du département cantonal fribourgeois des chemins de fer. Directeur des chemins de fer électriques de la Gruyère 1913. — *La Liberté*, 14 avril 1914. — *Étr. frib.* 1915-1916. [J. N.]

DELKESKAMP, FRIEDRICH-WILHELM. Cartographe, * en 1794 à Bielefeld (Westphalie), † en 1872 à Bockenheim (près de Francfort-sur-le-Main). De 1830 à 1835, il créa son *Malerisches Relief des klassischen Bodens der Schweiz*, en 9 feuilles, embrassant la contrée qui entoure le lac des Quatre-Cantons. En 1844 parut son *Malerischer Reiseatlas des Rheines von Basel bis ans Meer*. Des 25 feuilles de son *Maler. Relief der Schweizer und angrenzenden Alpen*, seulement 10 feuilles entières et 3 demi-feuilles ont paru. — Voir SKL. — R. Wolf : *Gesch. der Vermessungen*, p. 212 et suiv. [H. BRUNNER.]

DELLA TORRE. Voir TORRIANI.

DELLE (all. DATTENRIED). Petite ville de France (Haut-Rhin), qui formait au moyen âge une seigneurie dont dépendit Boncourt. Les droits de Delle sur Boncourt donnèrent lieu, à plusieurs reprises, à des difficultés avec l'évêque de Bâle. — Voir L. Herbelin : *La principauté de Porrentruy et la seigneurie de Delle à Boncourt de 1283 à 1780*. — *Notes pour servir à l'hist. de Delle*. — 2^e étude pour servir à l'hist. de D. [G. A.]

Famille noble de ce nom mentionnée aux XIII^e et XIV^e s. — Trouillat. [H. T.]

DELLENBACH. Voir TELLENBACH.

DELLER. Vieille famille de l'ancienne commune de Wülflingen (près Winterthour), déjà mentionnée en 1461. [J. FRICK.]

DELL'ERA, DOMENICO. Avocat, de Preonzo, 1829-1901. Conseiller d'État 1868-1875, vice-président du tribunal cantonal. Il poursuivit une politique anti-religieuse très active. — Dotta : *I Ticinesi*. [C. T.]

DELLEY (C. Fribourg, D. Broye, V. DGS). Vge et Com., ancienne seigneurie remontant au XIII^e s. et comprenant Asnens, Delley et Portalban. Le fief portait à l'origine le nom d'Asnens et fut inféodé en 1239 par le chapitre de la cathédrale de Lausanne à Pierre d'Asnens. Il releva ensuite de la Savoie et prit le nom de Daller, Delleir, Delley, et aussi celui de Poraban (Portalban). Dès le XIV^e s., la seigneurie se morcela et par mariages et ventes passa en de nombreuses mains. La famille Castella, de Fribourg, en fit l'acquisition en 1679 et la conserva jusqu'en 1839 ou 1840. Delley fut détaché au spirituel de Saint-Aubin et érigé en paroisse en 1658. Le château dont la chapelle possède des vitraux de 1710, est d'un style baroque remarquable. — Voir art. ASNENS. [A. d'A.]

DELLEY. Famille fribourgeoise, originaire de Delley, Bussy et Granges-Paccot. A donné plusieurs ecclésiastiques et — MAURICE, * vers 1885, † 16 août 1921 à Caracas (Venezuela) ; professeur à l'École de commerce et au technicum de Fribourg, fut appelé à Caracas où pendant sept ans il dirigea l'école commerciale de cette ville. — *Étr. frib.* 1922. [REMY.]

DELLEY, de. Famille noble fribourgeoise dont le nom primitif fut d'Asnens. Elle acquit la seigneurie de Delley en 1268 et en prit le nom qui peu à peu supplanta celui d'Asnens. La famille aliéna en 1548 le dernier quart de la seigneurie de Delley et se transporta en France à la fin du XVII^e s. Elle y donna naissance à plusieurs branches comtales et baronales. — Voir art. ASNENS. — Dellion : *Dict.* — AF 1923. — AHS 1895. — Girard : *Nobiliaire militaire suisse* I. [A. d'A.]

DELLIENT. Famille vaudoise remontant à Pierre de Gland, bourgeois de Lutry en 1534, et autorisée par jugement du tribunal de Lausanne de 1866 à reprendre le nom de « de Gland » dont Dellient est la forme patoise. — JEAN-FRANÇOIS, 1750-1824, pasteur à Prilly, publia en 1809 une *Histoire du pays de Vaud par un Suisse*, qui offre encore quelque intérêt. [M. R.]

DELLION, DEILLON. Famille originaire de La Joux (Fribourg), d'où elle essaima dans les communes voisines et dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud ainsi qu'en Amérique. ÉTIENNE, fut reçu bourgeois de Fribourg en 1704. — 1. JOSEPH, † 1795, sculpteur et doreur, fit un grand nombre d'autels, de tabernacles et



P. Apollinaire Dellion.
D'après une photographie.

de chaires pour les églises de campagne. — SKL. — 2. JEAN, en religion P. Apollinaire, * 10 février 1822 à La Joux, capucin, prêtre 1846. A plusieurs reprises, il fut revêtu de la charge de supérieur, de celle de prédicateur attitré d'églises urbaines ; il se distingua en 1871 par son dévouement à soigner les soldats français atteints de maladies contagieuses. Le P. Apollinaire est surtout connu comme historien ; il a laissé entre autres : un *Armorial fribourgeois* (en collaboration avec A. de Mandrot), 1865, et le *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, en 12 vol., dont les deux derniers furent rédigés par l'abbé Porchel. † 1899. [P. A. C.]

DELLSPERGER. Voir DELSBERGER.

DELMONICO. Famille tessoine de Mairengo émigrée au milieu du XIX^e s. à New-York, où elle s'enrichit en ouvrant de célèbres restaurants. — ROSA, dernière du nom, mourut le 26 mars 1904. — BStor. 1904. [C. T.]

DEL NADO. Voir NADI.

DELOLME, DELORME, DE LUERMOZ. Deux familles de ce nom ont existé sur le territoire actuel de Genève : l'une à Gy et Jussy, l'autre à Athenaz, Cartigny, Avusy. Les Delolme de Jussy étaient qualifiés de nobles dans les actes notariés du XII^e s. Le nom de Delolme a prévalu dans la famille de Gy, admise à la bourgeoisie en 1655. Armes : d'argent à l'orme de sinople. — 1. JEAN-LOUIS, 1707-1784, membre du Conseil des Deux-Cents 1746, du Petit Conseil 1764. — 2. JEAN-LOUIS, * 1741, † à Seewen (Schwyz) 1806, avocat, dut quitter Genève en 1766 après avoir publié un factum relatif aux troubles agitant sa ville. Il se retira à Londres où il étudia le droit constitutionnel anglais. Son ouvrage : *La Constitution de l'Angleterre ou l'État du gouvernement anglais* paru en 1771 à Amsterdam. Il eut d'emblée un grand retentissement, et plusieurs éditions jusqu'en 1807 en anglais et en français. On a encore de lui : *A Parallel between the English government and the former government of Sweden*, 1772, et différentes études de droit administratif anglais. Revenu à Genève en 1775, il fut nommé la même année membre du Conseil des Deux-Cents. — Voir *Recueil généalogique suisse I*. [H. F.]

DELOR. Famille venue de Misoin en Dauphiné à Genève à la fin du XVII^e s., bourgeoise depuis 1706. — 1. GASPARD-PIERRE-ALEXANDRE, 1753-1840, de l'Assemblée nationale 1793, juge à la Grande Cour de Justice criminelle 1794, syndic 1796, du Conseil représentatif 1814-1833. — 2. PHILIPPE-FRANÇOIS, * 1794, fils du n° 1, du Conseil représentatif dès 1824. [E.-L. BURNET.]

DELOSEA, DE LOSEA, DELOZEA. Famille d'Arles en Provence, dont JEAN, chanoine, passa à la Réforme et vint à Genève en 1523. Maître d'école à Lausanne 1536, pasteur à Dommartin de 1562 à 1571. Armoiries : d'argent à un chêne arraché de sinople

(variante). La famille est devenue bourgeoise de Morat en 1618, et des branches ont été reçues à la bourgeoisie de Berne en 1623 et 1643 et à celle de Fribourg en 1771 ; un rameau s'est fixé à Francfort s/Mein au début du XIX^e s. Elle a donné un grand nombre de pasteurs, de magistrats et fonctionnaires à la ville de Morat. Les branches bernoises sont éteintes. — 1. JEAN, pasteur à Bellerive 1618, à Morat 1627, à Meyriez 1638, bourgeois de Morat 1618. † 1658. — 2. PETER, conseiller de Morat 1660, maître-bourgeois 1663, secrétaire de ville 1665, banneret 1666. † 1675. — 3. DANIEL, maître de latin à Thoune 1642, pasteur à Thoune 1644, puis doyen 1655. Bourgeois de Berne 1643. † 1656. — 4. PETER, 1694-1768, conseiller de Morat 1748, maître bourgeois 1752, banneret 1755, 1761. — 5. GABRIEL, secrétaire de l'ambassade anglaise à Constantinople ; † 1727. — 6. RUDOLPH-EMMANUEL, conseiller de Morat 1797, conseiller secret, dernier maître-bourgeois 1798, membre du Comité de surveillance 1798-1803, conseiller municipal, membre du tribunal du district et du consistoire. — Voir Engelhard : *Murten Chronik*. — LL. — Archives d'Etat Fribourg : Schnewly : *Généalogies et dossiers Delosea*. — Bibliothèque de Berne. [G. CORPATAUX.]

DELOVINA (LOWINA, LOWINER, ZUR LOVINEN, ZEN LAVINEN, DE LOVINA). Famille du Haut-Valais représentée dès le XIV^e s. à Conches, à Mörel, à Niedergesteln, à Loèche, et qui s'éteignit au XIX^e s. à Sierre. — 1. JEAN, fixé à Sierre vers 1650, grand châtelain en 1666 et en 1672. — 2. IGNACE, fils du n° 1, fut en 1693 précepteur de l'archiduc d'Autriche, plus tard l'empereur Charles VI d'Allemagne ; prévôt d'Aysca, puis évêque de Libenio en 1740, évêque de Neustadt en 1748 ; † 1722. — 3. JACQUES, frère du n° 2, major de Nendaz en 1692, grand châtelain de Sierre en 1697. — 4. ANTOINE-MELCHIOR, notaire, major de Nendaz en 1748, grand châtelain de Sierre en 1750. — 5. JOSEPH, châtelain vidommal et syndic du Plan de Sierre en 1798. — Gremaud III-VIII. — Furrer : *Histoire du Valais*. — Grenat : *Histoire du Valais*. [Ta.]

DELPECH. Famille origin. de Brie (Ariège, France), bourgeoise de Fribourg en 1755. Armoiries : d'azur au chevron brisé d'argent accompagné en chef de deux soleils d'or et en pointe d'une aigle de sable posée sur trois coupeaux de sinople. — 1. EUPHRASIE, 1790-1862, abbesse de la Maigrange 1852. — 2. JEAN-BAPTISTE, 1826-1915, sous-lieutenant au service du Saint-Siège 1855, capitaine au 1^{er} régiment suisse 1859, prit part à la bataille de Castellidardo 1860 ; reçut la médaille *Pro Petri Sede*. Préfet de la Singine 1864-1884, économiste du grand hôpital bourgeois 1884-1899. — *La Liberté* 1915, n° 228. — Arch. d'Etat Fribourg. [REMY.]

DELPHIN. — 1. BENOÎT, 1806-1869, pédagogue, inspecteur des écoles catholiques de Genève dès avant 1828. Il combattit pour l'intégralité des écoles laïques. Membre du Conseil représentatif dès 1839, membre de la Constituante, député au Grand Conseil jusqu'en 1864. — 2. JOSEPH-MARTIN, 1814-1873, frère du n° 1, régent au collège de Carouge, puis principal du dit collège, auteur de manuels de géographie et d'histoire, membre du Grand Conseil 1844. — 3. EMILE-JOSEPH, 1853-1913, régent au collège de Carouge, puis à celui de Genève, bibliothécaire du théâtre de Genève, journaliste et auteur de quelques œuvres théâtrales de circonstance. — Voir art. DALPHIN. — Arch. de Genève. — Fontaine-Borgel : *Notice sur Benoît Delphin*. — Idem : *Joseph-Martin Delphin*, Berne. — *JG* 6 décembre 1873. [C. R.]

DELPONTE ou DEL PONTE. Famille du Val Maggia. — 1. GIOVANNI, de Bignasco, fut, au début du XVI^e s., à la tête des révoltés du Val Maggia contre la domination française, et, comme administrateur (1505) de la *Roana superior*, puni d'une amende. Il fit partie, en 1514, de la commission chargée de la révision des statuts du Val Maggia. — Voir Pometta : *Come il Ticino*. [C. T.]

DELSBERGER. Famille bourgeoise de Berne. — HANS-JAKOB, bailli de Saint-Jean 1550, grand sautier 1553, bailli de Thoune 1556, d'Interlaken 1565, délégué à la conclusion du traité avec la Savoie, juin 1570 ; † 23 septembre 1570. — On mentionne une famille

Dellsperger anciennement établie dans la Com. de Vecligen (C. Berne). [E. B.]

DELSIRO ou **DEL SIRO**, GIACOMO, avocat, de Castro, 1830-1886, député au Grand Conseil tessinois 1875, membre et président du tribunal d'appel 1875. Il présida le fameux procès de Stabio. — Dotta : *I Ticinesi*. [C. T.]

DELUC, DE LUC. Famille originaire non de Lucques comme on l'a cru longtemps, mais de Perrigny, Pays de Gex. Armes : d'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un luth, le tout d'or. — 1. PETRUS DE LOCO, bourgeois de Genève en 1524. — 2. JACQUES-FRANÇOIS, 1698-1782, membre du Conseil des Deux-Cents et l'un des chefs des Représentants, se dévoua à la cause de Rousseau qu'il défendit de toutes ses forces. — 3. Jean-André, fils du n° 2, naturaliste et physicien, * 1727, † à Clever près de Windsor en 1817. Il se voua plus spécialement à l'étude de la géologie des Alpes. Le parti des Représentants l'envoya en mission à Berne et à Paris en 1768 ; il entra au Conseil des Deux-Cents en 1770. Des revers de fortune l'ayant décidé à s'expatrier, il s'établit en Angleterre en 1773 et fut nommé lecteur de la reine. En 1798, il vécut à Göttingue dont l'université lui délivra le titre de professeur honoraire de géologie et de minéralogie.

Après des séjours à Berlin et à Brunswick, il retourna en Angleterre. Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, il perfectionna le thermomètre de Réaumur en remplaçant l'alcool par le mercure, inventa un baromètre destiné à mesurer l'altitude, et l'hygromètre qui porte son nom. Deluc a beaucoup écrit et publié. — 4. GUILLAUME-ANTOINE, 1729-1812, frère et collaborateur du précédent, se voua à l'étude des coquillages fossiles dont il identifia plus de cent espèces. Membre du Conseil des Deux-Cents 1775. Auteur d'une quarantaine de mémoires scientifiques. — 5. JEAN-



Jean-André Deluc.
D'après un dessin de Grenus.
(Collection Maillart).

ANDRÉ, 1763-1847, fils du n° 4, enrichit la belle collection géologique laissée par son père et son oncle, membre du Conseil représentatif en 1814. Il a laissé une *Histoire du passage des Alpes par Annibal*, 1818, et d'autres ouvrages de théologie et de géologie. — Voir Galiffe : *Not. gén. III*. — Covelle : *LB*. — Freshfield : *Life of H. B. de Saussure*. — *BIG* I, 218 ; III, 405. — Wolff : *Biographien zur Kulturgeschichte der Schweiz* IV. — Rod : *L'affaire J.-J. Rousseau*. [H. F.]

DELUZ. Famille vaudoise, originaire de Romanel où elle est connue au XV^e s. Certains membres de la famille noble de Dullit se sont appelés Deluz. — [M. R.] — ÉLIE, 1841-1923, pasteur à Carouge 1871-1876, secrétaire général de la Soc. suisse et internationale pour l'observation du dimanche de 1876 à sa mort. [H. F.]

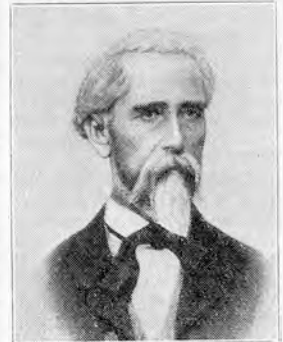
DELUZE, DE LUZE. Famille du Chalais en Saintonge, réfugiée à Neuchâtel après la révocation de l'Édit de Nantes, bourgeoisie en 1691, anoblée en 1772. Ses membres se sont adonnés à la fabrication et au commerce des toiles peintes. La famille est éteinte à Neuchâtel, mais un rameau subsiste à Bordeaux et dans le canton de Vaud ; il a obtenu du grand-duc de Hesse-Darmstadt le titre de baron en 1875. Armoiries, anciennes : d'azur au chevron d'or

accompagné en pointe d'une fleur de lys d'argent ; nouvelles : écartelé, aux 1 et 4 d'argent au vol éployé de sable, aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une fleur de lys d'argent. —



1. JACQUES, négociant, bourgeois de Neuchâtel en 1691, fut l'associé des frères Labran, les initiateurs de l'industrie des toiles peintes dans le pays de Neuchâtel en 1716. Lui-même ouvrit une fabrique au Bied près de Colombier en 1734. — 2. JEAN-JACQUES, fils du n° 1, 1690-1763, seconda son père dans la direction de son entreprise. Fit partie des Conseils de Neuchâtel, président de la Chambre des blés, maître bourgeois 1741, 1747, 1754, 1763. — 3. JEAN-JACQUES, 1728-1779, fils du n° 2, banneret de Neuchâtel de 1771 à sa mort. Ami de J.-J. Rousseau. Il fut anobli en 1772 pour services rendus pendant la disette des années précédentes en sa qualité de président de la Chambre des blés. — 4. FRÉDÉRIC-AUGUSTE, fils du n° 3, 1758-1837, officier au service de France, échappa au massacre des Tuileries. Lieutenant-colonel des milices neuchâteloises. Il a laissé une relation du massacre du 10 août 1792, qui a été publiée par Matile dans son *Musée historique* I, 344. — *AHS* 1898, p. 77. — *Biogr. neuch.* I. — E. Quartier-la-Tente : *Familles bourgeoises de Neuchâtel*. — A. Dreyer : *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*. [L. M.]

DEMARCHI, DE MARCHIS, DE MARCHI. Famille tessinoise originaire de Graglio (Italie), établie à Mugena en 1387, et vers la fin du XV^e s. à la Costa (actuellement Com. de Sessa) ; au XVII^e s. à Astano. Armoiries des Demarchi de la Costa : d'argent à trois fleurs de lys d'azur (variantes). — 1. MARC-ANTONIO, de la Costa, 1616-1687, fut envoyé en 1667 par la république de Gênes à Paris. Contribua en 1665 à la construction de la chapelle de la Costa. — 2. GIAN-ANTONIO, d'Astano, 1764-1850, architecte à la Nouvelle-Orléans, où il se rendit en 1784. Prit part comme commandant à la guerre d'indépendance des États-Unis. Il laissa en Amérique de nombreuses constructions, passa aux Antilles et retourna à Astano en 1816. — 3. GIUSEPPE-ANTONIO, architecte, * 1794 à Astano. Avec Carlo Donati, il travailla à l'assainissement des marais de Terracine, et collabora aux travaux civils et militaires que Donati dirigeait à Spolète, dans l'Ombrie et dans la Sabine. † à Trieste. — 4. LEONARDO, fils du n° 2, 1811-1874, médecin, député au Grand Conseil tessinois 1859-1863. Il fit la campagne du Sonderbund et les guerres du *risorgimento* italien. Avec la bande de ses *bravi*, il fut souvent la terreur des villages du Malcantone. — 5. Agostino, frère du n° 4, 1813-1890, médecin, étudia à Pavie. Partisan et ami de Mazzini, il fut expulsé d'Italie et continua ses études à Montpellier et Paris. En 1839, il prit part à la révolution tessinoise et demanda la mise en accusation pour haute trahison des membres du gouvernement renversé. En 1841, il contribua à la répression de la contre-révolution. Radical très actif, il fonda la société des *Cabinieri del Malcantone*. Député à la Diète 1843, au Conseil national 1848-1854, au Conseil des États 1866-1867, au Grand Conseil 1839-1848, 1861-1868 (président 1866-1867). Conseiller d'État 1848-1861 et 1868-1876, syndic d'Astano de 1875 à sa mort. Lieutenant-colonel 1851. — 6. EUGENIO, frère du n° 5, 1818-1890, député au Grand Conseil 1859-1863 ; commandant des troupes tessinoises 1869. Il fit la campagne du Sonderbund, et en 1848, en qualité de capitaine, la guerre de l'indépendance italienne. Correspondant de plusieurs journaux, entre autres de *Vita Nuova*, de Gênes. — 7. ANTONIO, notaire, 1822-1879. Directeur du Musée d'histoire naturelle de la province de Buenos-Ayres 1850, consul général de Suisse dans cette ville 1858. — 8. PLINIO, fils du n° 5, 1846-1907, ingénieur, travailla à



Agostino Demarchi.
D'après une photographie.

la construction de la ligne du Gothard, ingénieur d'arrondissement 1896, puis ingénieur cantonal. Député au Grand Conseil 1871-1875, 1876-1877, 1893-1896 et à la Constituante de 1892. — 9. ALFREDO-SILVESTRO, fils du n° 7, ingénieur, * le 12 oct. 1857 à Buenos-Ayres. Il fut un des chefs de la révolution de juillet 1890 à Buenos-Ayres, et de celle de 1893 dans la province du même nom; vice-gouverneur de cette province 1898. Ministre de l'Agriculture de la République Argentine 1915-1921. — 10. LUIGI, * 13 septembre 1866 à Astano, peintre de châteaux, de palais et d'églises, dans l'Auvergne, à Buenos-Ayres et au Tessin. — 11. SILVESTRO-ANTONIO, neveu du n° 7, 1867-1913. Major dans l'armée de la République-Argentine, aide de camp du général Campos et ambassadeur de la République Argentine à Tokio. En 1900, Léon XIII lui conféra, ainsi qu'à ses frères Antonio et Carlo-Alberto, le titre de baron avec armoiries. Camérier de cape et d'épée du Souverain pontife. Auteur d'ouvrages militaires, entre autres de : *I palloni aerostatici nella marina francese*. Commandeur du Saint-Sépulchre, etc. — 12. IRMA, * 1871, fille du n° 8, abbesse du couvent de Sainte-Catherine à Locarno sous le nom de S. Carmela. — 13. ANTONIO * 1875 à Milan, frère du n° 11. Il épousa en 1900 la fille du général Rocca, président de la République Argentine. Président du comité d'organisation des fêtes pour la commémoration de l'indépendance argentine. — 14. MARCO, * 1872, naturaliste, auteur de : *Introduzione allo studio biologico del Verbano*, 1910. Commandeur de la couronne d'Italie. — Voir De Faria : *Note per la storia d. famiglia De Marchi*. — *Educatore* 1890, 1908. — *AHS* 1901, 1914, 1916. — Dotta : *I Ticinesi*. — Gallitamburini : *Guida del Malcantone*. — Renseignements de M. Luigi De Marchi, de Lugano. [C. TREZZINI.]

DEMARIA ou DE-MARIA. Famille de Rossura, Sobrio et Leontica. — 1. CARLO-ANTONIO, religieux français connu sous le nom de *fra Massimino*, * 1738 à Grenoble. Il entra au couvent des franciscains de Pallanza (Italie) en 1761, passa au couvent de Milan 1778, à celui de N.-D. des Anges à Lugano en 1782; † à Lugano le 12 janvier 1812 en odeur de sainteté. — 2. GIOVANNI, 1840-1919. Prêtre en 1862, curé d'Anzonico 1862-1878, de Claro 1878-1885, prévôt de Biasca 1885-1893, où il bâtit l'église monumentale de Saint-Charles; directeur spirituel au séminaire de Lugano 1893-1898, chanoine pénitencier de la cathédrale de Lugano 1898, premier supérieur de la congrégation des Ursulines 1900, examinateur synodal, camérier secret surnuméraire du Souverain Pontife 1913. — Voir Borrani : *Ticino Sacro*. — *Gazzetta di Lugano* 1812. [C. T.]

DEMARTINI, DE-MARTINI. Famille tessinoise de Grancia et de Verdasio. Armoiries des Demartini de Verdasio : d'azur à une aigle de gueules, à la champagne de sinople. Cette famille émigra en Prusse au XVIII^e s. et y reçut un titre de noblesse. — ENRICO, de Grancia, 1838-1886, entrepreneur, fut chargé par la ville de Milan de construire, avec Castelli et Violini, les palais du côté Sud de la place du Dôme. Il bâtit aussi la Porta orientale (aujourd'hui Porta Venezia), et dans le Tessin la gare de Lugano et d'autres bâtiments sur la ligne du Gothard. Il construisit les lignes Côme-Camerlata et Milan-Magenta. Député au Grand Conseil 1877-1881 et 1885-1886; bienfaiteur de l'hôpital de Lugano. — Dotta : *I Ticinesi*. — *AHS* 1916. — *SKL*. [C. T.]

DÉMATRAZ. Famille fribourgeoise mentionnée à Broc dès le XV^e s. — 1. AMÉDÉE, syndic de Broc 1494. — 2. CLAUDE, gouverneur de Broc 1550, ainsi que — 3. JEAN, en 1555. — Hisely : *Monuments... de Gruyère*, dans *MDH XXII, XXIII*. — [J. N.] — 4. JEAN-ANTOINE, curé-doyen de Corbières 1786-1824, botaniste connu par sa *Monographie des rosiers indigènes du canton de Fribourg*, 1818. [M. MUSY.]

DEMERETO, LORENZO. Maître-maçon et architecte du XVII^e s.; son nom réel est Demetrio. Lorenzo Demereto est aussi appelé MERETOR, et en Pologne SENES, de SANTO ou de SENE. Une famille de ce nom est établie encore aujourd'hui à Grono dans le Misox. Après avoir construit la forteresse de Krzyztopor en Pologne de 1631 à 1644, Demereto se rendit à Cracovie;

il est mentionné pour la dernière fois en 1649. — *SKL*. [L. J.]

DEMICHELI ou DE-MICHELI, ANDREA. Peintre, * le 1^{er} mai 1861 à Lugano. Professeur de dessin et de peinture à Lugano, exposa aux Turus de 1891 et 1899. — *SKL*. [C. T.]

DEMIERRE. Nom de famille des cantons de Vaud et de Fribourg.

A. **Canton de Vaud.** Famille de Montet (Fribg.), fixée à Moudon dès 1377. A donné à la ville de Moudon, sous les régimes savoyard et bernois, de nombreux magistrats. — ABRAM, * 1657, † à la bataille de Villmergen 1712, conseiller, mit en ordre les archives de Moudon, copia et collectionna de nombreux manuscrits; oncle, parrain et inspirateur de l'historien Ruchat. [M. R.]

B. **Canton de Fribourg.** Famille très répandue dans le canton de Fribourg. Les Demierre d'Estavayer, bourgeois de cette ville avant 1558, sont originaires du Pays de Vaud. Armoiries : d'azur à une étoile d'argent en chef et un croissant du même en pointe. — 1. JACQUES, notaire, châtelain d'Estavayer 1558. — 2. PIERRE, gouverneur d'Estavayer 1579. — 3. ÉMILIE, prieure des dominicaines d'Estavayer 1811-1814, 1820-1823. — 4. GEORGES, 1781-1852, officier au service de France, capitaine 1816, écrivit ses mémoires dont des extraits intitulés : *Mémoires d'un capitaine au service de France* ont été publiés dans l'*Union* en 1894. — 5. LOUIS, instituteur à Enney (Gruyère), professeur à Paris, publia en 1860 une *Histoire de Suisse*. — 6. JULES, 1858-1922, prêtre 1882, curé de Villarimboud, curé-prieur de Broc 1887-1922, doyen du diocèse de la Valsainte 1913; propriétaire de belles collections de médailles et de timbres. C'est à son initiative qu'est due la fondation du Home pour les ouvrières des usines Cailler à Broc. — Voir Henseler : *Familles staviacoises*. — Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Daubigny : *Le monastère d'Estavayer*. — Maag : *Gesch. der Schweizertruppen*. — *ASHF* IV, 439. — *Livre d'or des élèves du Pensionnat de Fribourg*. — *Etr. frib.* 1923. [J. N.]

DEMIÉVILLE, MIÉVILLE, DE MIÉVILLE, MIVELAZ. Nom de plusieurs familles vaudaises, possessionnées surtout dans la Broye. A l'une ou l'autre appartient — 1. ABRAHAM, 1670-1731, coseigneur de Brit, châtelain de Villarzel et de Granges-Marnand. — 2. FRÉDÉRIC, châtelain de Rossens, qui acheta la seigneurie de ce nom en 1797. — 3. ABRAM, notaire, dernier châtelain d'Oron, patriote de 1798, président du tribunal d'Oron. — 4. LOUIS, † 1877, notaire à Yverdon, conseiller d'État 1844-1845, conseiller national 1857-1876. — 5. ADRIEN, 1848-1909, tanneur à Lausanne, l'un des chefs du parti libéral, président du Conseil communal de Lausanne en 1891, député 1882-1901. — 6. PAUL, frère du n° 5, * 26 déc. 1855, médecin, fondateur de la Polyclinique universitaire à Lausanne 1887, professeur de polyclinique médicale et chirurgicale à l'université de Lausanne dès 1892, auteur de plusieurs études sur la tuberculose. — *PS* 1909, 1917. [M. R.]

DEMME. Famille originaire de Saxe-Altenbourg, reçue dans la bourgeoisie d'Unterseen 1837, bourgeoisie de Berne 1856. — 1. HERMANN-ASKAN, * 28 août 1802 à Altenbourg, Dr méd., professeur à l'université de Zurich 1833, de Berne 1834, membre du Conseil d'hygiène publique 1835, résigna ses fonctions 1856, † 18 janvier 1867. — 2. RUDOLF, fils du n° 1, * 12 juin 1836 à Berne, Dr med. 1859, professeur ordinaire de pharmacologie à Berne 1886, recteur de l'université 1890-1891, collabora aux revues professionnelles les plus importantes, membre d'une série de sociétés savantes étrangères. En 1870, il se rendit, à la tête d'un groupe de médecins suisses, sur le théâtre de la guerre franco-allemande; † 6 juin 1892. Il légua à l'université tous ses appareils précieux, ainsi que sa riche bibliothèque. — 3. PAUL-ASKAN, artiste-peintre, * 16 décembre 1866 à Berne, étudia à Munich et à Paris, puis pendant plusieurs années auprès de Paul Robert au Ried sur Bienne, plus tard à Portici et Resina près Naples. Il représente la nouvelle tendance napolitaine dans l'art de l'aquarelle. — Voir *SBB* 3. — *SKL*. — *Korrespondenz für Schweizerärzte* 22, 459. — *Revue méd. Suisse rom.* 12, 499. [K.-R.]

DEMOCRAZIA. Organe radical tessinois fondé en 1848 sous les auspices de Carlo Battaglini et G.-B. Pioda et dirigé par le chanoine Ghiringhelli. Elle parut d'abord à Bellinzzone, puis à Locarno, jusqu'en 1862, puis de 1867 à 1871 de nouveau à Bellinzzone. — *La Presse suisse*. [C. T.]

DEMOLE. Famille originaire de la vallée des Bornes, en Genevois (Haute-Savoie). Armoiries : d'azur au pin d'argent terrassé du même et accosté de deux lions d'or. Plusieurs membres de cette famille arrivèrent à Genève au XVI^e s., dont ÉTIENNE qui fut reçu bourgeois en 1603. Au commencement du XVII^e s., trois frères, PIERRE, JEAN et JACQUES arrivèrent de la paroisse d'Arbusigny à Genève ; le second fut l'ancêtre de la famille actuelle. — 1. JEAN-LOUIS,



d'Avully, reçu bourgeois en 1794, fit partie du Conseil législatif. — 2. JEAN-PIERRE, 1771-1842, fit partie, le 25 juillet 1794, du peloton destiné à exécuter les victimes du tribunal révolutionnaire. Lorsqu'il comprit de quoi il s'agissait, il rompit son fusil à terre et s'enfuit. Il se rendit dans le midi de la France et se fixa à Toulouse. — 3. JEAN-MARC, 1796-1855, avocat et notaire, du Conseil représentatif 1825, de la Constituante 1844, du Grand Conseil 1842. Lieutenant de police et conseiller d'État 1842-1846, syndic 1844 et 1846, député à la Diète 1845. — 4. GUILLAUME-



Guillaume-Émile Demole.
D'après une photographie.

ÉMILE, fils du n^o 2, * 1805 à Toulouse, † 1877 à Vevy, pasteur à Florence, puis de l'Église libre de Genève dès 1849. A publié : *Le catéchisme évangélique*, 1855. — 5. ISAAC, fils du n^o 4, 1839-1907, naturaliste, traducteur de Heer : *Die Umwelt der Schweiz*. S'est beaucoup occupé de la lutte contre le phylloxéra, sur laquelle il a publié, avec Victor Fatio : *Le phylloxéra dans le canton de Genève*, 1875. — 6. Eugène, fils du n^o 4, * 1850, chimiste, puis numismate. Conservateur du cabinet de numismatique de Genève dès 1882, président de la Soc. suisse de numismatique et direc-

teur de la *Revue*, qu'elle publie dès 1909. Poursuit depuis trente-cinq ans des recherches pour l'obtention directe et pratique de la photographie des couleurs. A publié : *L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy* (1356-1391), dans *MDG XXII* ; *Histoire monétaire de Genève, 1535-1848* dans *MDG*, série 4^e, I et II ; *Numismatique de l'évêché de Genève aux XI^e et XII^e siècles*, dans *MDG XXXI*. A rédigé une *Hist. monétaire de Neuchâtel* encore manuscrite. A fait paraître en outre de nombreux articles dans la *Revue suisse de numismatique*, la *Revue numismatique*, etc. Ses travaux sur la chimie sont indiqués dans *Publication des membres de la Soc. de Physique et des sciences nat. de Genève*. — 7. ÉMILE, petit-fils du n^o 4, 1874-1922, pasteur à Anières 1912, puis conservateur au Musée d'Art et d'Histoire de Genève 1917. A publié : *Quelques souvenirs de l'Escalade de 1602 conservés à la salle des armures*, dans *Mélanges de la Soc. auxil. du Musée I*, et *Souvenirs de l'Escalade*, 1922. — 8. JEAN-MARC-HENRI, * 1879, professeur, chef d'atelier de peinture sur émail à l'École des Arts et Métiers de Genève. Auteur d'émaux qui se trouvent dans plusieurs musées suisses et étrangers, et de vitraux commémoratifs : 1^o de l'Escalade de Genève, au temple de Saint-Gervais ; 2^o de l'alliance de Genève avec Fribourg, à l'Hôtel de ville de Fribourg. — 9. VICTOR-LAURENT, * 1887, D^r med. à l'asile de Bel-Air. A collaboré à la *Revue neurologique*, à la *Revue méd. de la Suisse*

romande, aux *Arch. suisses de neurologie et de psychiatrie* et à plusieurs autres revues. [J. B.]

DE MONT, DEMONT. Voir MONT, DE.

DÉMORET (C. Vaud, D. Yverdon, V. DGS). Com. et Vge. *Donmores* en 1154. Ce nom dérive peut-être de dom Maurice. Village habité par les Romains et où l'on a trouvé un cimetière burgonde descendant jusqu'au IX^e s. Au moyen âge, seigneurie qui appartint successivement aux Portalban, aux Fernay, aux Arma, aux Chastonay, enfin aux Musard, et en 1545 à l'avoyer d'Ammann de Fribourg. Les Praroman, les d'Englisberg, les Treytorrens la possédèrent ensuite. Elle avait été divisée et possédait à cette époque deux châteaux. A partir de 1675, la famille Doxat d'Yverdon les acquit tous deux et les conserva jusqu'à la Révolution. L'église paroissiale de Démoret, dédiée à saint Maurice, et dont le collateur était le prieur de Lutry, est citée en 1228 ; les chapelles de Molondin et de Vuissens en dépendaient. Après la Réforme, la paroisse de Démoret a été annexée à celle de Chêne-et-Pâquier. — *DHV*. [M. R.]

DEMPLER, TEMPLER (du ahd. *Daginprecht*, *Temprecht*). Famille éteinte d'Uri, établie aux XIV^e et XV^e s. à Silenen et à Altdorf. — HANS, sautier du pays 1459. — Voir *Gfr.* 22, p. 239, 243, 248, 267 ; 43, p. 51, 93. [J. M., A.]

DEMPSCHI (TËMPSCHIN, TËMSCHI, enfin TÛNSCHI, du ahd. *Daginprecht*). Famille éteinte d'Uri, établie aux XV^e et XVI^e s. à Silenen. — HEINRICH, membre du Conseil 1467 et 1472, et de tribunaux d'arbitrage, bailli de la Léventine 1478-1481, plusieurs fois député à la Diète à Lucerne 1480-1485. — Voir *Zinsrodell der Frühmessfründe*, Archives d'Altdorf. — *Gfr.* 43, p. 97, 112 ; 57, p. 304. — *AS I*, III, 1. — *Nbl. von Uri* 15, p. 51. — *LL*. [J. M., A.]

DEMUTH. Famille des communes zuricoises du Rafzerfeld, déjà mentionnée en 1480. Vers le milieu du XVI^e siècle, BALTHASAR fut sous-bailli à Huntwangen. [J. Fricke.]

DENENS (C. Vaud, D. Morges, V. DGS). Com. et Vge mentionné dès 1005, *Disnens*. Après avoir fait partie de la seigneurie de Vuflens, il fut cédé en 1300 à Louis de Savoie, qui parait y avoir érigé un château. Il passa ensuite, par inféodation, aux d'Oron, aux Compey, puis aux Glâne et aux Seigneux. Sébastien Loys, banneret de Lausanne, le possédait en 1560. Il arriva en 1613 à son petit-fils, Michel Tavel, de Berne, dont les descendants le possédèrent jusqu'à la Révolution. L'église, dédiée à saint Lazare et relevant du Grand-Saint-Bernard, est citée dès 1177 ; l'édifice actuel date du XV^e s. — *DHV*. [M. R.]

DÉNÉRÉAZ. Famille vaudoise fixée à Chardonne dès 1311. — 1. CHARLES-CÉSAR, 1837-1896, professeur de musique à Lausanne, auteur d'un *Chansonnier vaudois* et de récits en patois, l'un des fondateurs du *Conteur vaudois*. — 2. ALEXANDRE * 31 juillet 1875, fils du n^o 1, compositeur de musique, privat-docent d'esthétique musicale à l'université de Lausanne dès 1918, auteur entre autres de la musique de la *Dîme* de Morax et de la *Cantate patriotique* pour le centenaire vaudois de 1903, d'un *Arbre généalogique de la musique* et d'une *Histoire psychologique de l'art musical*. [A. B.]

DÉNÉRIAZ. Familles de Genève et du Valais.

A. Canton de Genève. DÉNÉRIAZ, DENARIÉ. Famille originaire de Samcens (Faucigny). — ANDRÉ, reçu en même temps que son frère JEAN, bourgeois de Genève en 1524. Famille d'orfèvres dont plusieurs furent graveurs et essayeurs à la Monnaie. — Voir *Arch. de Genève*. — Mns. Galiffe. — Sordet : *Dictionnaire*. — *SKL*. — Demole : *Hist. monétaire de Genève*. [C. R.]

B. Canton du Valais. Famille de Sion. — 1. ALEXANDRE, député au Conseil national 1872-1878, chef incontesté de la gauche du Grand Conseil dans la période 1870-1880. — 2. CAMILLE, frère du n^o 1, † 1899, avocat, rédacteur au *Confédéré*. — 3. AMÉDÉE, fils du n^o 1, 1859-1918, président de la bourgeoisie de Sion de 1894 à sa mort. [J.-B. B.]

DENERVAUD, DE NERVAUX, DÉNÉRYAUX. Famille originaire du hameau En Nervaux, Com. Prez-vers-Siviriez (Fribourg), où elle est mentionnée au XV^e s. Bourgeoise de Fribourg au XVII^e s. et de

plusieurs communes des districts de la Glâne et de la Veveysse. — 1. FRANÇOIS-PIERRE, de Romont, sculpteur, fit partie de la confrérie de Saint-Luc. Bourgeois de Fribourg 1679. — 2. BARTHÉLEMY, de Mézières, capitaine 1805, puis chef de bataillon 1814 au 1^{er} régiment suisse au service de Napoléon, lieutenant-colonel au régiment de Steiger sous la Restauration. — SKL. — Schaller : *Hist. des troupes suisses au service de France*. — Maag : *Gesch. der Schweizertruppen*. — Arch. d'État Fribourg.

DÉNEZY (C. Vaud, D. Moudon. V. DGS). Com. et Vge où l'on a trouvé des tombes burgondes. En 928, le prêtre Vital donna au chapitre de Lausanne une chapelle *in villa Donaciaco*. Cette chapelle, dédiée à saint André, était devenue église paroissiale en 1228 et l'évêque la céda en 1311 au prieuré de Saint-Maire. Dénezy appartenait en 1316 à Louis de Savoie, baron de Vaud, qui l'inféoda aux Mallet de Payerne, d'où la seigneurie passa aux Cerjat, qui la conservèrent jusqu'en 1798. On voit encore les ruines du château qu'Hugues Mallet reçut en 1316. Registres de baptêmes dès 1709, de mariages dès 1711, de décès dès 1728. — DHV. [M. R.]

DENGES (C. Vaud, D. Morges. V. DGS). Com. et Vge. La plus ancienne mention de Denges se trouve dans un diplôme de l'empereur Frédéric 1^{er}, de novembre 1184, confirmant la donation faite au chapitre de Lausanne par le chanoine Pierre d'Échandens de ses biens à Échandens, Belmont et Denges. Mais le prieuré voisin de Saint-Sulpice avait la juridiction principale à Denges, et elle passa après 1536 à la ville de Lausanne, quoique du ressort de la châtellenie de Morges. Une abbaye de fusiliers y a été fondée en 1585. — DHV. [M. R.]

DENIER. Famille de l'Obwald. Voir DËNNI.

DENIER. Monnaie d'argent d'une valeur de dix as de cuivre, créée par les Romains en 268 avant J.-C. Elle pesait alors 4,55 grammes, soit 1/72 de la livre romaine. Elle subit diverses dépréciations au cours des temps. Durant la seconde guerre punique, 217 avant J.-C., son poids de fin fut abaissé à 3,90 grammes, soit 1/84 de livre, puis sous Néron à 3,41 grammes ou 1/96 de livre. Plus tard les empereurs en réduisirent encore la valeur intrinsèque. Elle eut encore longtemps cours après la chute de l'empire d'Occident, et était très estimée des Francs mérovingiens. Lorsque Charlemagne unifia le système monétaire de son empire, il donna le nom du denier à l'unité. La livre d'argent fin devait fournir 240 deniers, dont le poids des exemplaires connus est en moyenne de 1,75 à 1,85 grammes. Les deniers furent frappés durant tout le moyen âge ; l'Allemagne les appelait *Denare* puis *Pfennige*, la France *denier*, l'Italie *denari*. Les frappes du moyen âge étaient frustes et ne rappelaient en rien celles des premiers deniers romains ; les plus anciens deniers présentent au droit une croix et au revers le nom du seigneur qui fait frapper monnaie, ou celui de l'atelier monétaire ; plus tard aussi l'image d'un saint patron ou du propriétaire du droit de monnaie. Les numismates appellent *bractéates* les pièces des régions allemandes des XII^e et XIII^e s., frappées d'un seul côté. Les premiers deniers en Suisse proviennent des ateliers monétaires impériaux de Zurich et Coire. — Voir encore les articles cantonaux et l'article MONNAIE. — H. Halke : *Handwörterbuch der Münzkunde*. — E. Martinori : *La Moneta, Vocabolario generale*. — L. Coraggioni : *Münzgesch. der Schweiz*. — E. Escher : *Schweiz. Münz- und Geldgesch. I*. — H. Alther : *Das Münzwesen der Schweiz*. — H. Meyer : *Die ältesten Münzen von Zürich*. — H. Dannenberg : *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*. — Mommsen : *Gesch. des römischen Münzwesens*. [E. G.]

DENIER DE CONFESSION. Voir CONFESSION, DENIER DE.

DENIER DE SAINT-PIERRE. Impôt prélevé au moyen âge par le gouvernement, en Angleterre d'abord, puis en d'autres pays du Nord, en faveur du pape. Depuis que ce dernier a perdu tout pouvoir temporel, il a recours à une contribution volontaire perçue par les évêques et qui porte le même nom. Les autorités thurgoviennes en interdirent la collecte dans le canton en 1864. — Voir KSB VII, 1895. — von Steinle : *Der Peterspfennig*, dans *Frankfurter Broschüren XIV*,

1893. — C. Daux : *Le denier de Saint-Pierre*. — BSL V. [J. T.]

DENISAT. Famille vaudoise, de Chavornay, qui acquit à la fin du XV^e s. la coseigneurie de Dailless. Elle se fixa à Lausanne et s'éteignit au XVI^e s. [M. R.]

DENKINGER, JAKOB I, abbé de Kreuzlingen, de Schönberg en Souabe, * 1^{er} août 1589, profès 1614, abbé 12 novembre 1625-19 septembre 1660. Pendant son administration, le 22 septembre 1633, les Impériaux incendièrent le couvent après le départ des Suédois. Il assista aux Diètes d'Empire de Ratisbonne en 1640 et 1652, rebâtit les bâtiments détruits et inaugura l'église le 26 octobre 1653. [Scr.]

A une famille devenue genevoise appartient — HENRI, * 1867, pasteur, auteur de diverses publications, entre autres d'une *Hist. populaire du Canton de Genève*, 1905. [H. D.]

DENNLER (DËNNLER). Familles de Langenthal et de l'Oberland bernois. — 1. SIMEON, était en 1770 landammann du Hasli. — 2. ANDREAS, 1756-1829, étudia la médecine en Allemagne et à Vienne où il servit comme médecin militaire dans un régiment de dragons. Il pratiqua dès 1785 à Langenthal où son esprit sarcastique et ses idées subversives à l'égard de la politique et de la religion lui attirèrent de nombreux procès. Il scandalisa ses contemporains par ses écrits satiriques : *Die ganze Natur, Himmel und Hölle in einer Nuss*, 1799, et *Bürger Quixots aus Uechtlund sämtliche Werke*, 1817. — Voir BT 1891. [E. B.]

DÉNOMBREMENT (BIENS DE L'ANCIEN). Nom donné aux fonds et domaines possédés par les citoyens bourgeois et habitants de Genève dans le Pays de Gex et en Savoie et qui jouissaient de l'exemption des tailles et d'autres immunités fiscales et douanières en vertu, pour la France : des lettres patentes d'Henri IV, expédiées à Poitiers le 27 mai 1602, et de l'article séparé du traité du 15 avril 1749 ; pour la Savoie : de l'art. 12 du traité de Saint-Julien des 11-21 juillet 1603, de l'art. 14 du traité de Turin du 3 juin 1754, de la déclaration de Sa Majesté Sarde du 15 juin 1754 et de l'art. 15 du traité de Turin du 16 mars 1816. Quelques domaines possédés jusqu'à nos jours en Haute-Savoie par des Genevois sont encore au bénéfice de ces anciens droits et jouissent de diverses franchises auprès des douanes fédérales. — Voir MDG XXV, 507, 508. — H. Fazy : *Mémoire sur les biens dits de l'ancien dénombrement*. — *Bericht des Politischen Departements über die von Genfer Grundbesitzern beanspruchte Zollfreiheit... zum sog. «Ancien dénombrement» gehörenden Grundstücke*. [P.-E. M.]

DENSBÜREN (C. Argovie, D. Aarau. V. DGS). Vge, Com. et paroisse. Sur la route de la Staffellegg près d'Asp, on découvrit un tumulus et des tombeaux allemands. Son nom, autrefois *Dän'schburen*, doit remonter à une colonie fondée en cet endroit au commencement du IX^e s. Au spirituel, Densburen dépendait primitivement de Bözen, devint ensuite annexe d'Elfingen et paroisse autonome en 1647. Politiquement, il suivit le sort du Fricktal. Au-dessus de la route de la Staffellegg se dressent les ruines d'Urgiz (*Uriols* 1315), berceau des nobles de ce nom. — Voir W. Merz : *Wehrbauten*. — Idem : *Urgiz bei D.*, dans TA 1898. [O. Z.]

DENTAND. Famille très nombreuse, répandue entre les Voirons et le lac, à Meinier, Choulex, Veigy, etc., connue dès le XV^e s. Armes : d'argent au lion de sable, tenant une hure de sanglier de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent mal ordonnées à dextre, et d'un soleil issant d'or au flanc senestre. Réceptions à la bourgeoisie genevoise : 1499, 1510, 1535 et 1542. — 1. ABRAHAM, du Conseil des Deux-Cents, coseigneur d'Hauteville

et de Veigy avec son frère Isaac, reçut avec celui-ci en 1552 des lettres de noblesse du duc de Savoie, ce qui occasionna de vifs démêlés entre eux et Genève. — 2. PIERRE-GÉDÉON, 1746-1780, auteur de plusieurs traités sur l'alpinisme et l'agriculture, entre autres : *Relation de divers voyages dans les Alpes du Faucigny* ;



Mémoire sur la culture des arbustes dans les dunes, 1777. — 3. JULIEN, 1736-1817, du Conseil des Deux-Cents 1770, auditeur 1773, conseiller 1778, syndic 1780, du Comité de sûreté, président du Comité d'administration 1792, député à l'Assemblée Nationale 1793, administrateur et syndic 1794. — Voir *Rec. gén. suisse* I, 218. — Grenus : *Fragments*, p. 56. — Senebier : *Hist. litt. de Genève* III, 172. — Heyer : *L'Église de Genève.* — AHS 1917, p. 20. — A. Gorbaz : *Un coin de terre genevoise.* — *Armoriaux genevois et vaudois.* [H. Da.]

DENTELLE (INDUSTRIE DE LA). L'industrie de la dentelle au coussin fit son apparition dans la principauté de Neuchâtel au milieu du XVII^e s. Elle prit un grand essor dans le cours du siècle suivant, mais dès 1830, elle commença à décliner rapidement. Parmi les causes de sa disparition, il faut citer la concurrence des machines, les changements de la mode et les gains plus rémunérateurs de l'horlogerie. La dentelle neuchâteloise pouvait rivaliser avec celle de Normandie, elle était vendue aux foires de Beaucaire, de Francfort et de Leipzig. L'exportation, au début du XIX^e s., s'élevait à 1 500 000 lb. annuellement. A cette époque, la Société d'émulation patriotique décerna à plusieurs reprises des prix aux meilleures dentellières. Enfin, la Société neuchâteloise d'émulation, dans le but de relever l'industrie de la dentelle, organisa une exposition à Neuchâtel en 1868. 96 exposants y prirent part.

Les dentellières se recrutaient aux Montagnes et surtout dans le Val-de-Travers. On en comptait 2800 environ en 1752, 3900 en 1800, 6500 en 1820, et 2000 en 1845. Lorsque le roi et la reine de Prusse vinrent dans la principauté, en 1842, le Val-de-Travers leur offrit diverses pièces de dentelles et entre autres un mouchoir pour la confection duquel il fallut 2500 fuseaux. — Voir A. Petitpierre : *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel.* — L. Jeanneret-Biepké : *Rapp. sur la fabrication des dentelles.* — *Rapport des experts sur l'exposition de dentelles.* — M. Wavre-Barrelet : *Dentelles et dentellières d'autrefois*, dans MN 1945. [L. M.]

Dans le canton de Fribourg, M^{me} Balland introduisit il y a quelques années la dentelle dans la Gruyère. La Société dentellière gruyérienne, fondée vers 1909, occupait en 1914, 200 personnes, et 430 l'année suivante. — *La Liberté* 1912, n° 289. [R. J. M.]

DENTENBERG. Famille éteinte de la ville de Berne. — SIMON, était à la fin du XV^e s. grand hospitalier, puis avoyer d'Unterseen, enfin bailli de Wangen. — Voir LL. — IMMO de Tentenberg, fit passer, sous les Zähringen, le *Stadtbach* par la ville et construisit le moulin de la ville à la *Postgasse*. En 1249, son petit-fils ANDREAS en fut inféodé. — FRB II. — Jahn : *Chronik.* [K.-R.]

DENTIÈRE, ou mieux, d'ENNETIÈRES, MARIE, d'une famille de Tournay, † 1548. Entra dans les ordres, fut supérieure d'une abbaye d'augustines dans sa ville natale, puis gagnée par la Réforme, elle devint la femme en 1526 du pasteur Simon Robert qui exerça à Bex en 1528 et à Aigle. Veuve en 1532 elle épousa le réformateur Froment et seconda son mari dans ses luttes. Auteur de : *La guerre et délivrance de Genève fidelement faite et composée par ung marchant demourant en icelle*, 1536, réimprimée par A. Riillet en 1881. — Voir *France protestante.* — Vuy : *Le réformateur Froment et sa première femme.* — *Biogr. nat. de Belgique.* [H. F.]

DENZ. Famille des Grisons. — BALTHASAR, de Kästris, * 12 mai 1840, D^r med., pendant trente ans médecin à Churwalden, puis pendant dix ans médecin des bains de Schuls-Vulpera, spécialiste de la tuberculose pulmonaire. † 7 mars 1909 à Coire. [J.-R. T.]

DENZLER, DENNZLER. I. *Ancienne famille des communes d'Uster et de Greifensee (Zurich)*, mentionnée pour la première fois en 1440 à Nänikon-Uster, actuellement répandue dans toute la contrée. HANS, fut décapité en 1444 avec la garnison de Greifensee lors de la guerre de Zurich. En 1531, ULRICH se distingua à Cappel lorsqu'il s'agit de sauver la bannière de Zurich. — *Bürgerbuch.* — Edlibach : *Chronik*, p. 51. — Buhler : *Gesch. der Gem. Nänikon.* — Buhler : *Pfarrblätter von Uster.* — [J. FRICK.] — 1. **Hans-Heinrich**, ingénieur et cartographe dis-

tingué, * le 27 février 1814 à Nänikon. Professeur à l'Institut Humi à Horgen 1832-1835, précepteur à Nyon 1835-1837, maître secondaire à Uster 1837-1841. Sous la direction du major J. Eschmann et de Joh. Wild, il prit part, de 1843 à 1851, aux travaux géodésiques pour la carte topographique du canton de Zurich, achevée en 1865, à l'échelle de 1 : 25 000. Ingénieur en chef en 1854 lors de la levée de la carte topographique de l'ancienne partie du canton de Berne, chef du bureau topographique de Berne 1862, directeur du cadastre du canton de Soleure 1866-1873, † le 25 janvier 1876 à Berne. Comme membre de la commission géodésique de la Société suisse des sciences naturelles, fondée en 1861, il calcula et dirigea l'établissement d'un nouveau réseau de triangulation pour les Alpes suisses, destiné à se raccorder des deux côtés à celui du méridien de l'Europe centrale. Ses publications se trouvent principalement dans *Denkschriften et Verhandl. der schweiz. naturforsch. Ges.* — Voir SKL. — R. Wolf : *Gesch. der Vermessungen.* — *Verhandl. der schweiz. Nat. Ges.* 1876. — [H. Br.] — 2. ALBERT, de Greifensee, 1859-1919, directeur de la Société des téléphones à Zurich 1884, privat-docent à l'École polytechnique fédérale 1887-1903 ; dès 1890 ingénieur-électricien-conseil, membre du conseil d'administration des usines électriques du canton de Zurich. — SB avril 1919. [G. Str.]

II. *Famille de la ville de Zurich descendant de Uli, de Nänikon, auquel on fit don de la bourgeoisie en 1532. Armoiries :* d'azur à deux mains jointes en foi, sortant de nuages, vêtues de gueules et accompagnées en chef de deux étoiles d'or et en pointe de trois coupeaux de sinople. — Keller-Escher : *Promptuarium genealog.* — [J. FRICK.] — 1. KONRAD, prévôt de corporation en 1574 et bailli à Wädenswil en 1576. — 2.

HANS-JAKOB, * 1622, † 1705, pasteur à Basadingen (Thurgovie) 1651 et à Embrach 1674. Savant philologue classique ; il publia en grec une *Angelographia*, 1645, et une *Clavis linguae latinae* éditée à plusieurs reprises dès 1666. — 3. HANS-HEINRICH, * 1633, † 1704, orfèvre, prévôt de corporation en 1669, grand bailli à Kusnacht 1674, *Oberstzunftmeister* 1686, banneret 1691, fondateur du fidéicommis des Denzler. — 4. RUDOLF, * 1663, † 1729, aumônier militaire dans les Pays-Bas, puis à Bonn jusqu'en 1716, pasteur à Affoltern a. Albis. — 5. HEINRICH, * 1680, † 1756, pasteur à Balgach 1708 et doyen du chapitre du Rheintal 1741. — 6. GEORG, * 1722, † 1794, pasteur à Schwamendingen 1751, professeur à l'école latine de Zurich 1752, proviseur 1754 et *ludi-moderator* 1762, chanoine au *Carolinum* dès 1780. — 7. HANS-HEINRICH, * 1733, † 1784, pasteur à Marbach 1762 et administrateur du chapitre du Rheintal depuis 1780. — 8. JOHANN-KASPAR, * 1776, † 1834, pasteur à Basadingen (Thurgovie), à Ellikon 1799, à Sulgen (Thurgovie) 1808, à l'hôpital de Zurich 1823, doyen des expectants 1831, auteur du *Leitfaden zum christlichen Religionsunterricht für Confirmanden*, 1825. — 9.

RUDOLF, * 1801, † 1857, graveur ; il fit des vues du canton de Zurich et des illustrations pour des *Neujahrsblätter* de Zurich — [H. Br.] — 10. **Louis**, colonel fédéral, * 1806. Lors de la guerre du Sonderbund, il commanda l'artillerie de réserve, instructeur en chef de l'artillerie 1850-1856. En 1856, il se fixa à Fleurier et prit le commandement des troupes républicaines lors de l'insurrection royaliste de Neuchâtel. Conseiller d'État neuchâtelois 1859-



Louis Denzler.
D'après une lithographie.

1865, député au Conseil des États 1860-1864, commissaire des guerres de la Confédération 1867, prit part à l'occupation des frontières de 1870-1871 ; † le 18 juin 1880 à Genève. Il fut un des chefs de la C^{te} de chemin de fer du Franco-Suisse. Était en relations avec Napoléon III et l'impératrice Eugénie. — *Schweiz Militärzeitung* 1880. — *Messenger boiteux de Neuchâtel* 1881. — Quotidiens neuchâtelois. — [Félix BERCHTOLD.] — 11. WILHELM, * 1811, † 1893, maître de mathématiques au séminaire de Kusknacht 1836-1865, professeur à l'université de Zurich 1865-1890. — [G. Str.] — 12. RUDOLF, * 1816, † 1888, pasteur à Fluntern près Zurich 1843, président de la *Knabengesellschaft* de Zurich et écrivain, auteur de *Fluntern, die Gem. am Zürichberg*, 1858. — 13. KONRAD, * 1844, † 26 juin 1897, pasteur à Mettmenstetten 1870-1876, à Niederuzwil-Henau (Saint-Gall) et à Aussersihl près Zurich 1883, rédacteur de la *SZG* 1884-1893 ; écrivain populaire. — Voir *SZG* 36. — *TRG* 1898. — *NZZ* 1897, n° 175. — *LL.* — *LLH.* — *Wirz : Etat.* — *SKL.* [H. BRUNNER.]

A une branche devenue bourgeoise de Baden appartenant : — ADAM, 1759-1840, abbé de Wettingen dès 1818. — *LL.* — Merz : *Wappenbuch Baden.* — *Album Wettingense.* [O. Z.]

DEODATI. Voir DIODATI.

DEONNA. Famille originaire de Grœnlo en Gueldre hollandaise, émigrée à Lyon au commencement du XVII^e s., puis à Genève où elle fut admise à la bourgeoisie en 1722. *Armoiries* : écartelé, aux 1 et 4 de gueules plein, aux 2 et 3 d'argent à la croix de gueules. — 1. **Henri**, 1745-1816, négociant ; il donna une grande extension au commerce des toiles peintes à Genève ; homme politique, il joua un rôle pendant les années troublées de la



Révolution en inclinant vers une modération qui ne fut guère suivie, auteur de plusieurs brochures politiques et économiques (voir Rivoire : *Bibliographie*) et d'un projet de code civil. Adjoint au Conseil des Deux-Cents en 1782 ; président de l'Assemblée Nationale 1793, de la Grande Cour de justice 1793, du Comité législatif



Henri Deonna.

D'après un portrait de la coll. Maillart (repr. d'une huile de Speisegger).

1794, du Conseil législatif 1795, administrateur de la ville 1796, de la Société économique de 1798 à son décès. — Voir Chapuisat : *La Municipalité de Genève* I, II. — Le même : *L'industrie et le commerce genevois pendant la domination française.* — M. Peter : *Genève et la Révolution.* — 2. GASPARD, 1746-1797. Appelé par le roi d'Espagne, il réorganisa la fonderie royale de Porto-Reale dans la baie de Cadix, puis se rendit en France et enfin à Saint-Domingue où il dirigea la fonderie royale. — 3. BARTHÉLEMY - ÉLIE, 1770-1836, fils du n° 2, financier habile, il fut nommé à 20 ans un des directeurs de la Compagnie des Indes orientales, alors prospère ; il fonda aussi avec des Genevois une société pour exploiter les plantations de l'Île-de-France qui eut de grands succès. Revenu à Genève, il fut maire de Russin, puis membre du Conseil représentatif. — 4. MARC-HENRI-LAURENT, 1815-1868, fils du précédent, se fixa à Marseille et s'occupa activement de la création et du développement des grandes sociétés financières, Forges et Chantiers de la marine, Raffineries de la Méditerranée, Messageries maritimes impériales, etc. — 5. AUGUSTE-HENRI, 1846-1894. Établi à Cannes (Alpes-Maritimes), il créa la plupart des œuvres philanthropiques et religieuses protestantes de cette ville. Par

testament, il légua sa collection de documents sur l'histoire du costume, soit plusieurs centaines de volumes, estampes, dessins, etc., à la Bibliothèque royale de Copenhague qui donna son nom à la salle qui les renferme. — 6. HENRY-AUGUSTE, fils du n° 5, * 1872, docteur en droit et avocat ; collabore au *DHBS* et aux *AHS* où il a publié plusieurs travaux généalogiques et héraldiques : *Armoiries communales genevoises ; Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises ; Lettres de noblesse Destri*, 1915, etc. ; il a publié en 1922 en collaboration avec M. J. Beyeler, un *tableau des armoiries des familles genevoises possédant la bourgeoisie en 1792.* — 7. WALDEMAR, fils du n° 5, * 1880, archéologue, élève de l'école française d'Athènes, professeur d'archéologie à l'université de Genève, directeur du Musée d'art et d'histoire, auteur de nombreuses publications, entre autres : *Les statues de terre cuite en Grèce*, 1906 ; *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, 1907 ; *Les Apollons archaïques*, 1909 ; *L'Archéologie, son domaine, son but*, 1922 ; *L'Archéologie, sa valeur, ses méthodes.* — Voir Galiffe : *Not. gén.* VI, p. 261. — H. Deonna : *La famille Deonna et ses alliés.* — *SKL.* — *DSC.* [H. Da.]

DEPIETRI, ou DE PIETRI, MARTINO, architecte, de Campo Valle Maggia, * 1766, étudia à l'université de Cadix et exerça d'abord son art en Espagne. En 1799, le gouvernement espagnol l'envoya au Chili pour y fonder une nouvelle académie. Il alla ensuite à Lima, où il fit les plans de l'église des Crociferi et du couvent des dominicains (1808). — Baroffio : *Storia di Cantone Ticino.* — Bianchi : *Artisti Ticinesi.* — Vegezzi : *Esposizione Storica.* [C. T.]

DÉPOSIEUX. Famille de Villaz-Saint-Pierre (Fribourg) où on la rencontre déjà en 1404 sous le nom de *Posyoux*. Elle a donné un grand nombre de prêtres au canton de Fribourg, entre autres : — JEAN, † 1696, curé 1675-1694, puis chapelain de Promasens 1694-1696 ; il restaura de ses deniers l'église de Promasens. — Arch. d'État Fribourg. — Dellion : *Dict.* I, IV, V, IX, XII. [Remy.]

DÉPRAZ, DE PRATO, DE PREZ, DUPRÉ. Famille éteinte de Saint-Maurice, dont une branche se fixa à Sion ; a donné de nombreux syndics à Saint-Maurice, du XV^e au XVIII^e s., et des chanoines à l'Abbaye. — RODOLPHE, syndic en 1422. [J.-B. B.]

DEPUTENAMT. C'était dans l'ancien Bâle une autorité de surveillance s'exerçant sur l'église, l'école, l'université, ainsi que sur l'assistance en Bâle-Campagne. Fondée en 1460, réorganisée en 1529, elle était composée de trois membres du Conseil et du secrétaire de ville. — Voir Doyen J.-J. Huber : *Statutarium Basiliense* (mss. XVIII^e s.). [C. Ro.]

DE RABOURS. Famille de Mons en Hainaut, fixée à Genève dès le XVI^e s., bourgeoise en 1624. *Armoiries* : d'azur au dextrochère d'argent serrant une épée dressée du même. — 1. PIERRE, * 1632, membre du Conseil des Deux-Cents 1680. — 2. GÉDÉON, * 1710, habile médecin. — 3. FRÉDÉRIC-JULES, * 1879, avocat, député au Grand Conseil dès 1913, conseiller national dès 1917. — Voir *Armorial genevois.* — Gautier : *Médecine.* — Galiffe : *Not. gén.* VI. [C. R.]

DERENDINGEN (C. Soleure, D. Kriegstetten, V. DGS). Vge, Com. politique et paroisse. En 1291 *Theredingen* ; en 1312 *Teradingen* ; en 1345 *Teredingen*. Découvertes néolithiques, de l'âge du bronze et de l'époque romaine. Le nom de l'endroit témoigne de l'existence d'une colonisation allemande. Au moyen âge le chapitre de Saint-Ours possédait à Derendingen la basse juridiction et les cens qui passèrent, en 1466, avec la seigneurie de Kriegstetten, à la ville de Soleure. Au spirituel, le village relevait de la paroisse de Kriegstetten. Son église protestante, consacrée en 1899, est le centre ecclésiastique des réformés de Zuchwil, Luterbach, Subingen, Œkingen, Kriegstetten, Halden et Horriwil. *Population* : 1829, 524 hab. ; 1870, 961 ; 1920, 3723. — Voir F. Eggenschwiler : *Die territor. Entwicklung des Kts. Solothurn.* — Heierli : *Arch. Karte des Kts. Solothurn.* — Schmidlin : *Gesch. des Amteibez. Kriegstetten.* [J. K.]

DERENDINGER. Ancienne famille bourgeoise de

la ville de Soleure. *Armoiries* : de gueules à un couteau de sellier d'argent à manche d'or sur trois monts de sinople, accompagné de trois étoiles d'or mal ordonnées. De cette famille, très répandue dans le canton de Soleure, deviennent bourgeois : — 1. BURKARD, tonnelier, d'Ätiggkofen, 1585. Sa branche s'éteignit en 1798 avec JOSEF. — 2. NOEH, cordonnier, de Luterkofen, 1604. Son arrière-petit-fils MORIZ s'établit en 1710 dans le Gäu et ses descendants ne reprisent plus la bourgeoisie. — 3. HANS, de Bellach, 1604. Cette famille s'éteignit avec son fils DANIEL, 1640. — Voir LLH. — P. Protas Wirz : *Bürgergeschlechter*. — MHV Sol. 6. [v. V.]

DERIAZ. Famille vaudoise citée à Baulmes dès 1375. *Armoiries* : écartelé en sautoir, au 1 d'argent à deux fasces d'azur, aux 2 et 3 d'or à une aigle de sable, au 4 d'argent à quatre pals de gueules ; une tour d'argent surmontée d'un chevalier faisant bannière sur le tout. — 1. JEAN-PIERRE, 1734-1809, botaniste et philosophe, publia en 1788 sous le titre de *Palais des 64 fenêtres* un projet d'écriture universelle. — L. Mogeon, dans RHV 1917. — 2. FRANÇOIS, 1781-1838, officier au service de France, capitaine au 2^e régiment suisse 1807, fit les campagnes d'Espagne et de Russie, lieutenant-colonel 1816, colonel du même régiment 1822-1830, inspecteur général des milices vaudoises 1830-1832. — *Conteur vaudois* 1913. [M. R.]

DERICHSEILER, WOLFRAM, alpiniste, * 1872 à Cologne, s'établit comme ingénieur à Zurich où il acquit la bourgeoisie. Il se voua à l'alpinisme. Auteur de nombreuses publications, notamment sur l'Oberland grison et de quantité de travaux géographiques, touristiques, ethnographiques et historiques parus dans le *Jahrbuch* du C. A. S., depuis 1910. Ses ouvrages sont : *Führer durch die Medelsergebirge*; *Bündner Bergluft*; *Clubführer des SAC*. Des travaux spéciaux d'histoire sont publiés dans BM 1916, 1917, 1918, 1920 et 1922. [L. J.]

DERINGER. Famille de la commune zuricoise d'Oberstammheim dont ULRICH Diringier est bourgeois en 1588. La famille, déjà mentionnée à Steckborn (Thurgovie) en 1300, y existe encore de nos jours. Le nom s'écrit de diverses manières. — HANS-ULRICH-Turing, sous-bailli de 1632-1639. — ULRICH, 1682-1760, et — MELCHIOR, 1713-1794, furent juges. — KONRAD, 1830-1888, président de commune et député au Grand Conseil dès 1878. — Voir Farner : *Gesch. Stammheim*. [H. BRUNNER.]

DERIVAZ. Branche non anoblie de la famille valaisanne de Rivaz, de Saint-Gingolph. — ANDRÉ, 1803-1871, préfet du collège de Saint-Maurice, curé d'Ardon 1832, chanoine de Sion 1868. Député du clergé au Grand Conseil, il joua un rôle considérable dans les événements de 1844 et de 1847. On lui doit un opuscule : *Evénements du Valais en 1843*, anonyme. [J.-B. B.]

DERNBURG, HEINRICH, * 1829 à Mayence, † 23 novembre 1907 à Berlin, D^r jur., professeur extraordinaire en 1854 et professeur ordinaire de droit romain de 1855 à 1861 à l'université de Zurich, puis à Halle et à Berlin. C'est à Zurich qu'il écrivit son ouvrage principal *Das Pfandrecht*. — Voir von Wyss : *Hochschule Zürich*. — *Chronik Neumünster* 1889, p. 450. [H. Br.]

DE ROCHES. Ancienne famille genevoise, originaire de Moirans (Jura), bourgeoisie de Genève en 1555. *Armes* : d'azur à une fleur de lys d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même. — 1. FRANÇOIS, 1701-1769, pasteur à Chêne 1727, puis à Genève 1733. Professeur à l'académie, il fut recteur de 1747 à 1750. Il fut occupé entre autres à la revision de la liturgie et à la traduction de la Bible. — 2. JEAN-LOUIS, 1745-1816, pasteur 1733, professeur de théologie la même année, recteur 1788, principal du Collège 1798. — 3. FRANÇOIS-MARC, 1746-1849, membre du Conseil représentatif 1814, juge à la cour suprême et en 1817 conseiller, puis secrétaire d'Etat, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1842, époque à laquelle, après avoir été membre de la Constituante, il entra au Grand Conseil. — 4. JEAN-JACQUES, fils du n^o 2, D^r med., professeur-adjoint de médecine 1811, professeur honoraire 1817, conseiller d'Etat 1830-1841. — Voir Sordet : *Dict. des familles genevoises*. — Galiffe : *Not. gén.* III. — De Montet : *Dict.* — Borgeaud : *Hist. de l'académie de Genève*. [H. F.]

DERRER. Ancienne famille de la commune d'Oberglatt (Zurich) déjà mentionnée en 1384. Au XIII^e s., il existait aussi à Zurich une famille de bourgeois Derrer ou Terrer. — Voir Diener : *Geschichte der Gem. Oberglatt*. — UZ II-IV. [J. FÜRCK.]

DERRON, DERRUM, DE ROND. Famille très répandue dans le Bas-Vully (Fribourg) d'où elle est originaire et où elle apparaît dès le XV^e s. Des branches se sont établies en Suisse romande, à Berne et à Aarau. — 1. ROLET, gouverneur de Praz et de Chaumont 1443. — 2. JAQUET, bourgeois de Morat, gouverneur 1456. Le droit de bourgeoisie à Morat, perdu à la fin du XVI^e s., fut racheté par une des branches de la famille vers 1860, époque à laquelle plusieurs membres se fixèrent dans cette ville et pratiquèrent le notariat et la banque. — 3. HENRI, notaire 1867-1918, député au Grand Conseil, fondateur de la Caisse d'Épargne et de Prêts de Morat, juge et vice-président du tribunal du Lac, juge-suppléant au tribunal cantonal. — Voir Arch. de Praz et de Morat. — Renseignements de la famille. [G. CORPATAUX.]

DERSCHAU, Friedrich-Wilhelm von, président d'une Chambre des domaines en Prusse et commissaire pour Frédéric II à Neuchâtel en 1766-1768. Le conflit provoqué par l'affermage des recettes décida le roi de Prusse à envoyer à Neuchâtel Derschau qui, au bout de peu de mois, revêtit la qualité de ministre plénipotentiaire et représentant extraordinaire de son souverain. Il dut présider, en 1766, à la mise aux enchères des différentes recettes de la principauté de Neuchâtel, ce qui souleva une violente opposition de la part de la bourgeoisie de Neuchâtel en particulier. Derschau repartit au mois d'août 1768, le conflit ayant pris fin après l'assassinat de l'avocat-général Gaudot et l'occupation de Neuchâtel par des troupes des cantons combourgeois. — Voir art. ABRI. — A. Borel : *Le conflit... sur la question de la ferme des impôts*. — Tribolet : *Hist. de Neuchâtel*. — G. de Pury : *Un assassinat politique à Neuchâtel*, dans MN 1875. — Favarger et Borel : *Documents inédits... sur les troubles de Neuchâtel de 1766 à 1768*, dans MN 1913. [L. M.]

DERUAZ, Joseph, * à Choulex (Genève) le 13 mai

1826, étudie aux séminaires de Fribourg et d'Anancy, prêtre le 25 mai 1850, vicaire du Grand-Sacconnex-Pregny (Genève) 1850, curé de Rolle 1852, de Lausanne 1859. Il y travaille au développement des œuvres paroissiales, construit des écoles pour garçons et filles (1864-1866), agrandit l'Institut des sœurs de la Présentation, embellit l'église du Valentin, préside à la construction de la chapelle catholique d'Ouchy, et se fait connaître par sa grande générosité envers les pauvres. Nommé le 22 décembre 1888 doyen du décanat de Saint-Amédée, qui embrasse toutes les paroisses catholiques du canton de Vaud. Par bref du 14 mars 1891, le pape Léon XIII le nomme évêque de Lausanne et Genève. Il reçoit la consécration épiscopale des mains du cardinal Mermillod, son prédécesseur, le 19 mars à Rome, et entre à Fribourg le 9 avril. Comme évêque, il fait trois fois la visite de toutes les paroisses de son diocèse, compose près de 70 lettres pastorales, presque toutes consacrées aux questions capitales de la vie chrétienne, rétablit ou consolide le culte catholique dans une vingtaine de localités des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, voit les catholiques-romains genevois rentrer dans presque toutes les églises et les cures confisquées par le schisme vieux-catholique, entretient des relations avec un grand nombre de notabilités contemporaines, telles qu' Henry Bordeaux, son parent, le duc d'Amuale, le comte de Mun, le



Mgr Joseph Dernaaz.
D'après une photographie.

cardinal Foulon, de Lyon, etc., contribue par son activité au développement de nombreuses œuvres diocésaines : conférences de Saint-Vincent de Paul, protection de la jeune fille, Missions intérieures, Dames de charité, sociétés d'éducation, Tiers-Ordre, congrégations et confréries, œuvres de pèlerinages, Céciliennes, œuvre des Italiens, œuvre du clergé à Genève, etc. ; soutient et favorise l'université de Fribourg et le séminaire diocésain. † 26 septembre 1911. — Voir les *Notices* de J. Genoud et Em. Dusseiller. — *La Semaine*, l'*Almanach catholique* et les *Étr. frib.* de 1892 et 1912. — Les quotidiens et surtout *La Liberté*. [F. D.]

DERUNGS. Famille de Lugnez et de Brigels (Grisons) dont le nom vient de *Runz* = de *runcare*, déraciner. *Armoiries* : d'argent à un lion rampant. La famille a produit quatorze ecclésiastiques catholiques marquants. Sous la direction du D^r BARTHOLOMÄUS, curé à Disentis, 1629-1638, se constitua le chapitre des prêtres de la Cadi. — THOMAS, * 1856, curé à Ober-saxen, Rhâzuns et Morissen, est doyen du chapitre de l'Oberland grison. † 1922. [J. SIMONET.]

DERVILLE-MALÉCHARD. Chargé d'affaires de France en Valais où il remplaça Eschassériaux en 1806. Par décret du 16 janvier 1810, Napoléon le nomma préfet du département du Simplon. — Grenat : *Histoire du Valais*. — Boccard : *Histoire du Valais*. — Ls. Ribordy : *Documents sur l'histoire du Valais*. [Ta.]

DES ARTS. Famille genevoise originaire de Thonon, reçue à la bourgeoisie genevoise en 1498, avec JEAN BUDIN, alias de *Artibus*, orfèvre. *Armoiries* : d'azur à deux chevrons accompagnés en chef d'un soleil entre deux étoiles et en pointe d'une étoile, le tout d'or. — 1. JACQUES Des Arts, fils du précédent, membre du Conseil des Deux-Cents 1535, du Petit-Conseil 1541, syndic 1545, 1551, lieutenant de police 1547, trésorier 1548-1550, 1554-1556. Dé-



puté à Bâle 1551, à Paris 1552. — 2. AIMÉ, frère du n° 1, du Conseil des Deux-Cents 1539, graveur de la monnaie 1566-1570. — SKL. — 3. JACQUES, fils du n° 1, 1564-1612, du Conseil des Deux-Cents 1589, puis des Soixante, auditeur 1592 et 1607, procureur général 1601 et 1611. — 4. JEAN, fils du n° 3, 1590-1639, du Conseil des Deux-Cents 1612, puis des Soixante, auditeur 1624, châtelain de Saint-Victor et Chapitre, commandant d'une compagnie au service de Suède. — 5. DANIEL, fils du n° 3, 1608-1653, auditeur 1628, du Conseil des Deux-Cents 1638, capitaine de la garnison 1636, capitaine au service de Venise 1646 ; commandant d'un détachement envoyé au secours de Berne 1653. — 6. JEAN-PHILIPPE, petit-fils du n° 5, 1686-1754, D^r en droit et avocat, du Conseil des Deux-Cents 1714, secrétaire de justice 1718, auditeur 1721, châtelain de Peney, du Petit Conseil 1728, syndic 1737, 1741, 1745, 1749 ; premier syndic 1753. — 7. JEAN, 1708-1790,



Joseph Des Arts.
D'après un portrait de la collection Maillart.

arrière-petit-fils du n° 5, commissaire de la bourgeoisie 1762-1769. — 8. Joseph, 1743-1827, fils du n° 7, avocat 1764, secrétaire de justice 1773, procureur général 1774-1776, du Conseil des Deux-Cents 1770-1772, 1778-1792, du Petit Conseil 1777-1778. Ce fut vers cette époque qu'il abandonna le parti de la bourgeoisie ou des Représentants, pour devenir de plus en plus un des chefs du parti aristocratique ou Négatif. Il fut maintenu trois mois en captivité en 1782, durant l'insurrection de la Bourgeoisie, puis entra au Petit Conseil la même année. Des Arts

prit une part importante à la rédaction de l'Édit de Pacification du 18 novembre 1782. Lieutenant de police en 1789, il se retira du Petit Conseil en 1790. Condamné à mort par contumace par le tribunal révolutionnaire de juillet 1794, il vécut dès lors en exil, dans le Pays de Vaud, en Pologne, puis à Brunswick. Rentré à Genève sous l'empire, il prépara dès la fin de l'année 1813, avec Ami Lullin et Saladin de Budé, la restauration de la République. Membre du Comité d'indépendance, il alla le 28 décembre conférer à Lausanne, avec le général autrichien Bubna, et le 30 décembre il fut désigné pour l'un des quatre syndics du gouvernement provisoire. Les 16 et 17 janvier 1814, il faisait partie de la délégation genevoise reçue à Bâle par les monarches alliés, et fut député de Genève aux Diètes de 1815 à 1818. Il joua un rôle prépondérant dans la préparation de la Constitution de 1814, ainsi que dans celle de l'entrée de Genève dans la Confédération. Il quitta le Conseil d'État en 1818, reçut le titre de conseiller d'État d'honneur, et siégea jusqu'à sa mort au Conseil représentatif. Fondateur d'une bourse de famille, il a publié en 1816 : *Les principes de la Révolution française sont incompatibles avec l'ordre social*. — 9. ANTOINE-HENRI, neveu du n° 8, 1762-1843, capitaine de la garnison, blessé dans l'émeute du 27 janvier 1789, puis officier au service de Prusse. — 10. JACQUES, fils du n° 8, 1778-1833, fondateur d'une maison de banque à Hambourg. — 11. AMI-JEAN, neveu du n° 8, 1798-1866, avocat et notaire, du Conseil représentatif 1828-1841, du Grand Conseil 1842-1846. — Voir Galiffe : *Not. gén. I.* — *Notices sur la famille Des Arts (Hambourg)*. — La famille Des Arts (Jéna). — AGS II. — *Hamburger Geschlechterbuch IV.* — Ch. Borgeaud : *Genève canton suisse*. — Le même : *La chute, la restauration de la République de Genève et son entrée dans la Confédération suisse*, dans MDG, série 4^e, IV. — Le même : *Le syndic Des Arts*, dans ASG 1918. — Paul-E. Martin : *Notes sur l'origine de la famille Des Arts de Genève*, dans AHS 1912. — Le même : *Les caricatures d'Ad. Töpffer*, dans ASG 1917, p. 264. — Le même : *Le séjour du syndic Des Arts à Rolle*, dans *Bull. Soc. histoire IV.* — Arch. d'État Genève. — Arch. de la famille Des Arts. [P.-E. M.]

DESBAILLETS. Famille autochtone originaire du lieu des Baillets (Genève), nombreuse encore dans les communes de Russin, Dardagny. — PIERRE-ANTOINE, * 1845, député au Grand Conseil 1892. — JACQUES-ANTOINE, * 1872, député au Grand Conseil 1901. — Voir *Arch. de Genève*. [C. R.]

DES BARRÉS. Famille de Montbéliard, naturalisée neuchâteloise et bourgeoise de Valangin en 1705, anoblée 1723. Éteinte. *Armoiries* : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à l'aigle issante de sable, becquée d'or, languée de gueules ; aux 2 et 3 de gueules à trois bandes d'argent. — POMPÉE, 1711-1783, capitaine au service de Hollande. — AHS 1897, p. 107. [L. M.]

DES BORDES. JACQUES, fils d'un procureur au Parlement de Bordeaux, ministre du saint Évangile et professeur de philosophie à l'académie de Genève, reçu bourgeois gratuitement pour services rendus. Rentré dans sa ville natale en 1566 pour y exercer le pastorat, il échappa à grand-peine au massacre de la Saint-Barthélemy et se réfugia en Angleterre. — Voir *France prot.* — Borgeaud : *L'Acad. de Calvin*. [H. F.]

DESCHENAUX. Familles des cantons de Fribourg et de Vaud.

A. **Canton de Fribourg.** DE CHINAUX, très ancienne famille fribourgeoise originaire d'Ursy, où elle est mentionnée en 1403, et bourgeoise de plusieurs communes du district de la Glâne. Elle a donné au canton de nombreux prêtres, notaires et magistrats ainsi que plusieurs religieuses au couvent des dominicaines d'Estavayer. *Armoiries* : palé d'argent et d'azur de six pièces, à la bande d'argent chargée de trois étoiles d'or brochant. — 1. FRANÇOIS, peintre et sculpteur, sculpta ou embellit différents autels dans l'église de Romont. — 2. PIERRE, notaire 1700, châtelain de Bionnens 1742. — 3. ROMAIN, curé d'Estavayer-le-



Gibloux 1820-1828, de Montbrelloz, 1828-1853; excellent agronome, la commune de Montbrelloz lui doit le dessèchement des marais qui entouraient le village. † 1853. — 4. ISIDORE, 1841-1910, curé de Charmey 1869, doyen du décanat de la Valsainte 1893. Restaura artistiquement l'église de Charmey en 1907. — 5. ÉMILE, 1867-1917, notaire à Romont, puis receveur d'État 1898, conseiller communal 1906. — 6. EUGÈNE, frère du n° 5, * 1874, avocat 1900, député au Grand Conseil 1900, président du tribunal de la Sarine 1904, conseiller d'État 1908, conseiller national 1911-1919, juge fédéral 1919-1922.

— 7. NICOLAS, conseiller communal d'Ursy pendant 40 ans et syndic pendant 25 ans jusqu'en 1904. † 1908. — 8. JOSEPH, * 1872, conseiller communal, puis syndic d'Ursy dès 1904, député au Grand Conseil 1917. Une branche s'établit à Écharlens, dont il faut mentionner — 9. ROMAIN-NICOLAS, 1713-1793, capucin sous le nom de *Herménégilde* 1732; gardien du couvent de Fribourg. — 10. JULES, 1833-1893, juge au tribunal de la Gruyère, député au Grand Conseil 1861-1886, membre du Conseil d'administration, puis de la direction du Crédit Gruyérien à Bulle. — Voir Dellion : *Dict.* III, V, VIII, X. — *La Liberté*, 1908, n° 144, 301, 302; 1910, n° 168, 171; 1919, n° 223. — *Alm. cath. de la Suisse franç.* 1919. — *Étr. frib.* 1894. — Arch. d'État Fribourg. [G. CORPATAUX.]

B. Canton de Vaud. GEORGES, D^r en droit. † 1456, chanoine de Genève 1444, de Lausanne 1446, prieur de St.-Sulpice (Vaud). — Reymond : *Dignitaires*. [M. R.]

DESCHLER. Voir TÄSCHLER.

DESCHOUX. Famille fribourgeoise de Sorens et de Vuippens où on la trouve en 1554 sous le nom de *Deschoz*. — GABRIEL, 1633-1694, chapelain de Châtel-Saint-Denis 1660, curé de Neirivue 1663, se fit capucin sous le nom de P. Joachim 1664; définitive de l'ordre. — Arch. d'État Fribourg. — Dellion : *Dictionnaire* I, IX, XII. [RÆMY.]

DESCHWANDEN, von. Famille bourgeoise de l'Unterswald, Obwald et Nidwald; anciennement de Kerns, paroissienne de Stans 1691. Elle tire son nom de la propriété de Deschwanden près St. Anton sur Kerns. Déjà au XIV^e s., l'obituaire de Sarnen mentionne une ANNA A DENSCHWANDEN, et PETER VON DESCHWAND paraît comme témoin en 1437.

De la Branche de Kerns mentionnons : — 1. BARTHOLOMÆUS, intendant des bâtiments 1604, bailli de Sargans 1611-1612 et 1639-1640, vice-landammann 1629. † 1642. — 2. NIKLAUS, intendant des bâtiments 1618, bailli dans le *Freiamt* 1627. † 1645. — 3. JOHANN, *Obristwachtmeister* 1664, porte-enseigne du pays 1672, landammann 1679, 1683, 1687, 1691, banneret 1684. † 1700. *Armoiries* : Un tau accompagné de deux étoiles à six rais, en chef d'une fleur de lys, et en pointe de trois coupeaux (émaux inconnus). Variante : de sinople au tau d'argent accompagné d'une rose de gueules en chef et de trois étoiles d'or en pointe.

La Branche de Stans a produit à une époque plus récente plusieurs hommes remarquables. — 4. LOUIS, 1795-1878, capitaine en Espagne, régiment Trachslor; après le licenciement des troupes suisses en Espagne, en 1822, il fut avocat et géomètre à Stans et a laissé des manuscrits historiques, généalogiques et héraldiques au musée de Stans. Son fils : — 5. KARL, D^r jur. h. c., avocat, remarquable historien du droit, co-rédacteur des *Eidg. Abschiede*



Karl von Deschwanden. D'après une lithographie.

et auteur de nombreux travaux publiés dans la *Zeitschrift für Schweiz. Recht* et dans le *Gfr.* † 1889. Son frère : — 6. THEODOR, * 1825, brillant peintre de genre; † 1861. — SKL.

A une autre branche appartient le peintre célèbre : — 7. **Melchior - Paul**, * 10 janvier 1811, † 25 février 1881. Homme de grand talent, ses sentiments religieux décidèrent de sa vocation artistique. Il étudia à Rome sous l'influence d'Overbeck et rentra à Stans en 1840. Se croyant appelé à remplir une mission artistique et religieuse, avec l'aide de nombreux élèves ou de bons copistes, il remplit les églises catholiques de Suisse de ses tableaux d'autels. Après sa mort, son école exerça une influence prédominante dans les cercles religieux pendant toute une génération. — Voir *Nbl. der Kunstges. Zürich*, 1883. — P. A. Kuhn : *M. P. von Deschwanden, ein Leben im Dienst der Kunst und der Religion*. — SKL. — 8. MELCHIOR, commerçant et philanthrope, fut le principal promoteur de l'abaissement du niveau du lac de Lungern 1836, fondateur de la Caisse d'épargne et de l'école secondaire de Stans; † 12 décembre 1885. — 9. KONSTANTIN, médecin à Stans, remarquable botaniste et poète en dialecte; † 12 décembre 1891. — 10. JOSEPH-THEODOR, catéchiste et chapelain du couvent de Stans, auteur de travaux d'histoire et d'édification; † 3 mars 1903. — 11. KARL, pédagogue de mérite; † 1894. — Voir Kuchler : *Chronik von Kerns*. — *Obw. Geschichtsbl.* II. — Archives d'Obwald. — *Gfr.* (Reg.). — Chronique de la famille D. (mns.). [R. D. et A. T.]

DESCLOUX. Famille fribourgeoise, de Sales, d'Écharlens, de Lessoc et de Romanens. Quelques membres de la famille furent reçus à la bourgeoisie de Fribourg en 1618 et 1701. Elle a donné plusieurs curés au canton de Fribourg. — Arch. d'État Fribourg. — Dellion : *Dict.* [RÆMY.]

DESCOMBAZ. Famille vaudoise, originaire de Lutry. — SAMUEL, † 1869, pasteur à l'étranger, puis aux Croisettes 1843-1845; publia plusieurs manuels scolaires : *Histoire de la Suisse, Histoire du canton de Vaud, Album d'histoire naturelle*, etc. — *Livre d'Or*. [M. R.]

DESCOMBES. Famille de l'Ardeche, fixée à Lausanne dès 1533. Elle a donné, sous le régime bernois, plusieurs magistrats et officiers, entre autres — JEAN-PIERRE, † 1743, major et capitaine de la ville de Lausanne qui procéda en 1723 à l'arrestation du major Davel, son parent. — HENRI-SALOMON, médecin à Lausanne de 1795 à 1845. [M. R.]

DESCOULLAYES. Famille vaudoise, fixée à Châteaud'Œx dès avant 1359. *Armoiries* : d'azur à une fleur de lys d'argent. — 1. CLAUDE, châtelain de Châteaud'Œx 1652, banneret 1665-1673. — 2. PIERRE, l'un des chefs du parti vaudois à la Révolution, juge de district sous la République helvétique, député en 1803. [M. R.]

DESCUVES, DES CUVES. Famille d'Albeuve (Fribourg). — JEAN, curé d'Albeuve 1538-1582, chanoine de Saint-Nicolas et procureur du chapitre 1582, curé de Broc 1585-1602, de Neirivue 1610-1612. † 1612. — Arch. d'État Fribourg. — Dellion : *Dict.* [RÆMY.]

DESERTINA. Voir DISENTIS.

DEFAYES. famille originaire du Val d'Aoste probablement, connue dans l'Entremont, à Liddes, Orsières, au XVII^e s., descendue à Riddes, puis à Leytron vers 1828, à Martigny. — PIERRE, de Liddes, chanoine, curé de Bagnes de 1647 à 1660, doyen de Martigny. — PIERRE-GABRIEL, grand châtelain du dizain vers 1828. — CAMILLE, de Leytron, avocat établi à Martigny, membre de la cour d'appel du canton du Valais 1858-1900. [Ta.]

DES FOSSES, PERNET, † 1564, du Conseil des Deux-Cents à Genève en 1533, de celui des Soixante en 1535, trésorier, syndic, premier syndic en 1557. Maître des œuvres, il activa la marche de la construction du collège 1560. — Voir Arch. de Genève. — SKL. — Gautier : *Hist. de Genève*. [C. R.]

DES FRANCHES. Voir PERRINET.

DES GOUTTES. Famille originaire de Saint-Symphorien-le-Châtel en Lyonnais qualifiée de noble à son arrivée à Genève au XVI^e s. Un de ses ra-

meaux alla s'établir à Berne. *Armes* : de gueules au chevron d'argent accompagné de trois gouttes ou larmes d'argent (variantes). — 1. FRANÇOIS, seigneur de Chastelleux, député à Paris par les protestants genevois, † à Genève en 1568. — 2. JÉRÔME, * 1526 à Lyon ; † 1590, à Genève, a laissé des mémoires sur sa famille et sa carrière. — 3. ZACHARIE, 1564-1635, enseigneur de Villette, du Conseil des Deux-Cents 1605. — Au cours du XVIII^e s., la famille Des Gouttes donna de nombreux pasteurs et magistrats.

— 4. ZACHARIE-HENRI, 1762-1834, auditeur, hospitalier (1793), fut, malgré les comités révolutionnaires élu membre du Comité d'administration. Chargé de missions diplomatiques en Suisse, en Allemagne. Il remplaça quelques temps Reybaz, ministre de Genève à Paris. De retour à Genève, il réussit à faire évader l'ex-directeur Carnot réfugié dans la ville et dont le Directoire demandait l'arrestation. Après l'annexion, il fut préfet des Vosges puis de la Drôme, commissaire des relations extérieures en Suède. — 5. ADOLPHE-GUY, 1808-1879, membre du Conseil représentatif 1836, député à la Diète 1844. — 6. ÉDOUARD, 1840-1914, ingénieur, directeur de la Compagnie du gaz, auteur de nombreux mémoires estimés. — 7. PAUL, * 1869, avocat, membre du Comité international de la Croix-Rouge. — Voir Arch. de Genève. — Galiffe : *Not. gén. V. — France protestante.* — Chapisat : *De la Terreur à l'annexion.* [H.F.]



Adolphe-Guy des Gouttes.
D'après un portrait de la collection Maillart.

Au rameau devenu bourgeois de Berne en 1790 appartiennent : — 1. ABRAHAM, ordonné 1736, aumônier 1738, pasteur à Röhrenbach 1743, à Madiswil 1764, † 1775, connu par l'ironie et la liberté de ses sermons. — 2. JOHANN-FRANZ-NIKOLAUS, * 1785 à Berne, avocat depuis 1809 à Langenthal, commit un meurtre et fut exécuté le 30 septembre 1817 à Aarwangen. La littérature concernant ce cas sensationnel se trouve dans Karsch : *Quellenmaterial angeblicher und wirklicher Uranier.* — 3. LOUIS-ANTOINE, 1833-1912, colonel de cavalerie, 1^{er} secrétaire du département fédéral militaire, directeur des chemins de fer de l'Oberland bernois. [E. B.]

DESRANGES, DEIS GRANGES, DES GRANGES. Très ancienne famille, reçue bourgeoise de Fribourg en 1395 et qui paraît s'être éteinte au XVIII^e s. Plusieurs de ses membres ont occupé des fonctions officielles dans les conseils de la ville aux XVI^e et XVII^e s. parmi lesquels : — 1. FRANÇOIS, des Deux-Cents 1593, commissaire général 1588-1614, † 25 mai 1631. — 2. FRANÇOIS-PIERRE, petit-fils du précédent, des Deux-Cents 1665, des Soixante 1669, banneret 1679, † 23 mai 1712. — Voir Archives d'État Fribourg. [G. CORPATAUX.]

DÉSIRE, DEXIÈRES, DEYSERIER, DE SI-RIER. Nom de plusieurs familles du bassin de Genève. Elles eurent à Genève des représentants qui firent souche et remplirent des charges publiques. — 1. FRANÇOIS, bourgeois de Genève 1489, du Conseil des Soixante 1502. Sa descendance compte plusieurs membres du Conseil des Deux-Cents. Éteinte au XVII^e s. — 2. PIERRE, d'Archamps, reçu bourgeois 1521, fit partie du Conseil des Deux-Cents 1536, ainsi que son fils Claude en 1539. — Voir Arch. de Genève. — *Armor. gén.* [C. R.]

DESLOGES, GEORGES-CHRÉTIEN, de la famille Loge d'Anniviers (Valais). † vers 1823, médecin, auteur d'opuscules de médecine (*Observations sur les épidémies*

les plus meurtrières), de sciences naturelles (*La décadence de la nature*), et surtout d'histoire : *Essais historiques sur le mont Saint-Bernard* (en collaboration avec Jérôme Darbellay) 1789 ; *Voyage d'un convalescent dans le Département du Simplon*, 1813. — Bertrand ; *Le Valais.* [J.-B. B.]

DESSONNAZ. Voir DESSONNAZ.

DESOR, Pierre-Jean-Edouard, naturaliste, * 13 février 1811 à Friedrichsdorf près de Francfort s/Mein, d'une famille d'origine française, réfugiée pour cause de religion. Il dut quitter l'Allemagne après un mouvement politique auquel il avait pris part, fit la connaissance à Berne d'Agassiz, qui le prit comme secrétaire (1837). Il devint bientôt le bras droit d'Agassiz et le compagnon de toutes ses campagnes sur le glacier de l'Aar et à l'Hôtel des Neuchâtelois. Il visita la Suède et la Norvège en 1846 et l'année suivante retrouvait Agassiz en Amérique, avec qui il se brouilla en 1848. Desor entra alors au service du gouvernement américain et fut chargé entre autres du relevé géologique de la presqu'île de Michigan (1849). Il revint en Suisse en 1852 et fut nommé professeur de

géologie aux Auditoires de Neuchâtel. Naturalisé neuchâtelois en 1859, il reçut l'agrégation d'honneur des Ponts-de-Martel. L'année précédente, il avait hérité de son frère le domaine de Combe-Varin où il reçut pendant plus de vingt ans des savants de toutes les parties du monde. Il joua dès lors un rôle important dans toutes les manifestations scientifiques de Neuchâtel, s'intéressa aux fouilles lacustres, fut un des fondateurs et le premier président de la Société d'histoire, 1864, président du premier congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique à Neuchâtel, 1866. En 1863, il fit avec Escher de la Linth et Ch. Martin une excursion dans le Sahara, et en 1866 travailla au rétablissement de l'Académie de Neuchâtel, dont il présida le conseil. Membre de la Commission pour la carte géologique de la Suisse ; membre des autorités de Neuchâtel, député au Grand Conseil dès 1862 (président 1865 et 1874), conseiller aux États 1866-1869, conseiller national 1869-1875. Desor mourut le 23 février 1882 à Nice et légua sa fortune, 265 000 fr., à la ville de Neuchâtel. Principales publications : *Excursions et séjours dans les glaciers et les hautes régions des Alpes ; Nouvelles excursions ; Synopsis des échinides fossiles ; Le bel âge du bronze en Suisse* (en coll. avec Louis Favre) ; *Album von Combe Varin.* Collaborateur au *Bull. de la Soc. géologique de France*, aux publications de la Soc. helvétique et de la Soc. neuchâteloise des sciences naturelles, à la *Bibliothèque universelle, au Musée neuchâtelois*, etc. — Voir MN 1883. [L. M.]



Edouard Desor.
D'après un portrait du Musée Neuchâtelois 1883.

D'ESPINE. Anciennes familles originaires de Savoie où elles sont mentionnées dès le XII^e s. La famille fixée à Genève paraît avoir le Châtelard en Bauges comme origine. *Armoiries* : de gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent boutonnées du champ. — 1. JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS, 1727-1799, peintre sur émail, citoyen en 1792. — 2. JACOB-MARC, 1806-1860, docteur med. connu pour ses travaux de statistique médicale. — 3. JEAN-HENRI-ADOLPHE, * 1846, D^r med., professeur de pathologie interne 1876, puis de clinique infantile à l'université de Genève 1908, membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris et du Comité international de la Croix-Rouge. — Voir Galiffe : *Not. gén. VII.* — *Cat. des ouvrages publiés par l'université de Genève.* — Foras : *Arm. et nobiliaire de Savoie.* [H. F.]